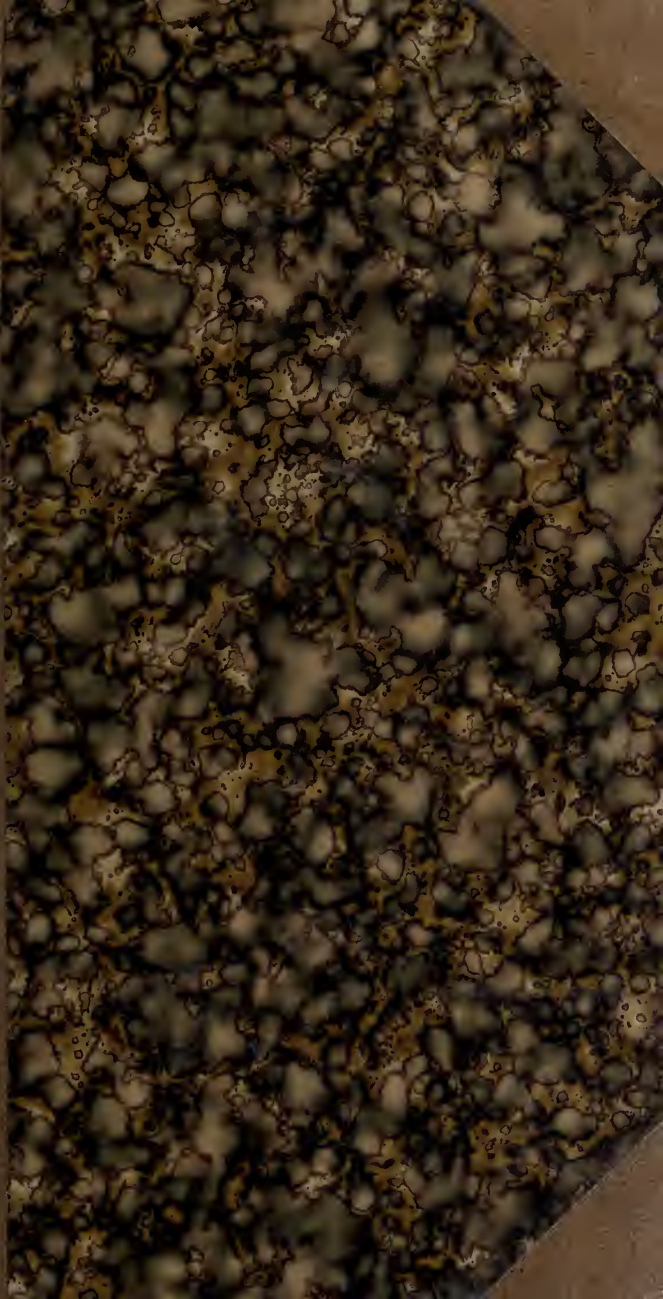

144.

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/ssmmoirescompl09sain

MÉMOIRES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

IX

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE

COLLATIONNÉS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
PAR M. CHÉRUEL

ET PRÉCÉDÉS D'UNE NOTICE
PAR M. SAINTE-BEUVE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TOME NEUVIÈME

PARIS
LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

1857

LIBRARY
FEB 2 4 1917
UNIVERSITY OF ILL.

DC
130
S2A185
1856
v.9

MEMOIRES

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE PREMIER.

Louville envoyé secrètement en Espagne. — Sa commission très-importante et très-secrète. — Incapacité surprenante du duc de Noailles. — Jalousie extrême du maréchal d'Huxelles. — Craintes et manéges intérieurs d'Albéroni on Espagne. — Insolence de l'inquisition sur les deux frères Macañas. — Cardinal Acquaviva chargé, au lieu de Molinez, des affaires d'Espagne à Rome. — La peur qu'Albéroni et Aubenton ont l'un de l'autre les unit. — Giudice ôté d'auprès du prince des Asturies et du conseil. — Popoli fait gouverneur du prince des Asturies; sa figure et son caractère. — Mécontentement réciproque entre l'Espagne et l'Angleterre. — Fourberie d'Albéroni pour en profiter. — Les Anglois, en peine du chagrin du roi d'Espagne sur leur traité avec l'empereur, le lui communiquent, et en même temps les propositions que leur fait la France, et leur réponse. — Malignité contre le régent pour le brouiller avec le roi d'Espagne. — Adresse de Stanhope pour se défaire de Monteléon en Angleterre, et gagner Albéroni, qui passe tout aux Anglois. — Albéroni, gagné par la souplesse de Stanhope, donne carte blanche aux Anglois pour signer avec eux une alliance défensive. — Embarras et craintes diverses de Bubb, secrétaire et seul ministre d'Angleterre à Madrid. — Prétentions des Anglois insupportable pour le commerce, qu'Albéroni ne leur conteste seulement pas. — Bassesses et empressement pour les Anglois. — Crainte d'Albéroni des Parmesans, qu'il empêche de venir en Espagne. — Louville à Madrid; en est renvoyé sans pouvoir être admis. — Il en coûte Gibraltar à l'Espagne. — Impostures d'Albéroni sur Louville. — Le régent et Albéroni demeurent toujours piqués l'un contre l'autre du voyage de Louville.

La négociation entre la France et l'Angleterre prenoit quelquefois une face plus riante. Toutes deux désiroient y attirer l'Espagne par des vues différentes. Le régent en sut profiter pour ménager à l'Espagne la restitution actuelle de Gibraltar, qui étoit la chose du monde qui l'intéressoit davantage. Gibraltar ne laissoit pas d'être à charge au roi d'Angleterre bien comme il étoit avec les Barbaresques, et fort supérieur en marine à l'Espagne. Avec le Port-Mahon, Gibraltar lui étoit inférieur en usage et en importance à la dépense et à la consommation qu'il lui en coûtoit. Il consentit donc à le rendre à l'Espagne moyennant des riens qui ne valent pas s'en souvenir; mais comme il ne vouloit pas s'exposer aux cris du parti qui lui étoit contraire, il exigea un grand secret et une forme. Pour le secret, il voulut que rien de cela passât par Albéroni, ni par aucun ministre espagnol ni anglois, mais directement du régent au roi d'Espagne par un homme de confiance du choix du régent, et de condition à être admis à parler au roi d'Espagne tête à tête. La

forme fut que cet homme de confiance du régent seroit chargé de sa créance, d'une lettre touchant l'affaire du traité, c'est-à-dire d'un papier de ces riens demandés par le roi d'Angleterre prêt à être signé, et d'un ordre positif du roi d'Angleterre, écrit et signé de sa main, au gouverneur de Gibraltar de remettre cette place au roi d'Espagne à l'instant que l'ordre lui seroit rendu, et de se retirer avec sa garnison, etc., à Tanger. Pour l'exécution, un général espagnol devoit marcher subitement à Gibraltar sous prétexte des courses de sa garnison; et sous celui d'envoyer sommer le gouverneur, lui porter l'ordre du roi d'Angleterre, et en conséquence être reçu et mis en possession de la place. La couleur étoit foible, mais c'étoit l'affaire du roi d'Angleterre.

Le duc de Noailles étoit alors dans la grande faveur et vouloit tout faire. Il ne faut pas être glorieux. Je ne sus rien de tout cela que du second bond et par Louville avant que le régent m'en eût rien dit, qui ne m'en parla qu'après. Noailles avec qui seul le choix se fit, dont le maréchal d'Huxelles fut outré, crut faire merveilles de proposer Louville, comme ayant eu longtemps autrefois toute la confiance du roi d'Espagne, et le connoissant mieux qu'aucun autre qu'on y pût envoyer. Sans être habile, je me serois défié du roi d'Angleterre proposant une pareille mécanique. Il ne pouvoit ignorer avec quel soin et quelle jalousie la reine et Albéroni tenoient le roi d'Espagne enfermé, inaccessible à qui que ce pût être, et que le moyen certain d'échouer étoit d'entreprendre de lui parler à leur insu, ou malgré eux et sans eux. Quant au choix, de tout ce qu'il y avoit en France, Louville étoit à mon avis le dernier sur qui il dût tomber. Plus il avoit été bien avec le roi d'Espagne et avant dans sa confiance, plus son arrivée feroit-elle peur à la reine et à Albéroni, et plus mettroient-ils tout en usage pour ne pas laisser rapprocher un homme dont ils craindroient tout pour leur crédit et leur autorité. Je le dis à Louville qui n'en disconvint pas, mais qui se contenta de me répondre que dans sa surprise il n'avoit osé refuser, et que, de plus, s'il réussissoit à percer, l'acquisition de Gibraltar étoit si importante qu'il y auroit bien du malheur si elle ne lui valoit de rapporter ce qui lui étoit dû de ses pensions d'Espagne, qui étoit pour lui un gros objet. Être choisi et parti ne fut presque que la même chose. Il eut pourtant loisir de me le venir dire, et raisonner avec moi, et de me venir trouver le lendemain encore, et de me conter que M. le duc d'Orléans lui ayant parlé avec bonté et avec confiance sur ce dont il le faisoit porteur, en présence du seul duc de Noailles, les avoit promptement renvoyés chez le duc de Noailles qui lui devoit faire et donner ses expéditions.

Le duc de Noailles l'emmena donc dans sa bibliothèque, l'y promena, lui parla de ses livres, puis de son administration des finances, chercha des louanges tant qu'il put. Louville, qui devoit partir le surlendemain, et qui n'étoit averti que de la veille, mouroit d'impatience. A la fin il l'interrompit pour le ramener à son fait. Ce ne fut pas sans peine, ni sans essuyer encore d'autres disparates entièrement étrangères à leur sujet. Enfin il fallut prendre la plume. Noailles se mit à vouloir faire la lettre de M. le duc d'Orléans au roi d'Espagne. Au bout de quelques

mots, pauses longues et un peu de conversation, puis une ligne ou deux, et pause encore, puis ratures et renvois. Elle ne fut pas à moitié qu'il voulut la refondre; c'étoit son terme favori. Il la fondit et refondit si bien qu'elle demeura fondue, et qu'il n'en resta rien. Louville petilloit. A la fin il lui proposa de la lui laisser faire. Il l'écrivit tout de suite. Noailles y mit des points et des virgules, et ne trouva rien d'omis ni à changer. Après il voulut travailler à l'instruction; même cérémonie. Louville la fit tout de suite sur son bureau. Tout cela dura plus de quatre heures. C'en étoit trois plus qu'il ne falloit. Cette aventure ne m'apprit rien de nouveau. Celle de Fontainebleau, lorsque Bolingbroke y vint pour la paix particulière de la reine Anne, et qui a été racontée en son temps, m'avoit bien prouvé la parfaite incapacité du duc de Noailles d'écrire sur la moindre affaire, avec tout son esprit et son jargon, et les plumes d'autrui dont avec tant d'art il sait se faire honneur, et les donner pour siennes.

Quand la lettre fut signée du régent le lendemain matin, en présence de Louville, en prenant congé de lui, il lui ordonna de voir le maréchal d'Huxelles, de lui porter l'instruction à signer, qui ne disoit pas un mot de l'affaire, mais seulement de la conduite pour voir et parler au roi d'Espagne, etc. Louville eut beau représenter l'inutilité d'une visite où sûrement il seroit mal reçu, Noailles qui vouloit tout faire, mais qui en même temps craignoit tout le monde, insista croyant par là ménager le maréchal d'Huxelles; il fallut donc y aller, et ce fut en sortant de chez lui que Louville revint chez moi. Il fut reçu comme un chien dans un jeu de quilles; ce fut son expression. Le maréchal, fronçant le sourcil, lui dit qu'il n'avoit qu'à lui souhaiter bon voyage; qu'il n'avoit rien [à] lui dire; qu'il ne pouvoit parler de ce qu'il ne savoit point; qu'il n'avoit rien à mander dans ce pays-là; lui tourna le dos et le laissa. Il fut enragé de se voir passer la plume par le bec, s'en prit à Louville qu'il crut avoir brassé toute cette intrigue, et ne le lui a jamais pardonné. Je soupçonne que le duc de Noailles ne fut pas fâché d'en laisser tomber la haine sur Louville, et que le timide et jaloux maréchal aima mieux s'en prendre à l'un qu'à l'autre. Le projet étoit que Louville, prenant la route détournée du pays de Foix et de l'Aragon, arrivât dans Madrid sans que personne eût pu avoir le moindre vent de son voyage. Je ne sais si le maréchal d'Huxelles se tint bien obligé au secret, qui malgré toutes les précautions de Louville fut très-mal gardé.

Les soupçons du roi d'Espagne contre Albéroni se fortifioient. La reine se contentoit de l'exhorter à souffrir avec patience, lui se plaignoit de sa mollesse, de sa complaisance pour le roi, de ne pas surmonter les défiances continuelles d'un esprit foible et irrésolu, capable de se livrer à qui s'en voudroit emparer pour en faire un mauvais usage. Il trouvoit la reine indolente, haïssant la peine et les affaires, ne cherchant que son repos. Il l'exhortoit à ne pas souffrir qu'on les exclût l'un et l'autre du gouvernement des affaires, et à craindre, parmi cette confusion de nations et de langues qui inondoient la cour d'Espagne, la cabale suivie et dissimulée des Espagnols qui vouloient tout rappeler

à leur ancien gouvernement. Il l'avertissoit que, si elle cessoit d'avoir l'autorité dans les affaires, elle ne devoit plus compter sur aucun crédit ni considération dans le monde, ni sur aucun respect de ses sujets. Les désordres étoient au dernier point en Espagne, les peuples accablés d'impôts, les seigneurs dans la crainte et le mépris, la noblesse à la mendicité; ni troupes, ni finances, ni marine, ni commerce, et personne qui pût remédier à tant de maux, et la maison d'Autriche attentive avoit encore force partisans. Albéroni vantoit ses projets, et se vantoit de tout raccommoder s'il étoit soutenu à les exécuter. En se louant il décrioit le cardinal del Giudice, et avoit persuadé à la reine qu'il étoit très-dangereux à laisser auprès du prince des Asturies.

On se souviendra de l'affaire de Macañas, qui a été racontée en son temps. Son frère, qui étoit dominicain, fut mis en prison par l'inquisition, qui refusa au roi d'Espagne de lui en remettre le procès; et en même temps ce tribunal déclara par un décret Macañas hérétique, et le cita à comparoître dans quatre-vingt-dix jours. C'étoit un nouvel attentat, après celui du refus du procès de son frère. Macañas depuis le décret que Giudice fit contre lui dans Marly, et qui le retint si longtemps à Bayonne sans pouvoir rentrer en Espagne, étoit en pays étrangers connu pour être ministre du roi d'Espagne. Ce prince et la reine s'en voulurent prendre à Giudice comme grand inquisiteur et mobile de procédés si insolents, et le chasser. Albéroni leur fit peur de la conjoncture, et de le faire passer pour un martyr; c'est qu'il craignit que Rome ne s'en prît à lui-même, et que, quelque haine qu'il eût contre Giudice; il avoit encore plus d'affection à son chapeau qu'il craignoit d'éloigner, mais il lui donna un autre dégoût. Il fit décharger Molinez du soin des affaires d'Espagne à Rome, comme trop vieux et incapable de les conduire, et les fit donner au cardinal Acquaviva. Giudice haïssoit fort toute cette maison, et le cardinal Acquaviva en particulier qu'il regardoit comme l'ami d'Albéroni, et le promoteur de son chapeau.

Aubenton, quoique appuyé directement du pape, et personnellement honoré de toute sa confiance et d'un commerce particulier de lettres avec lui, se sentit trop foible contre Albéroni qui n'étoit qu'un avec la reine, laquelle n'aimoit point les jésuites, et n'en avoit jamais voulu d'aucun pour confesseur. Albéroni, de sa part, craignoit doublement Aubenton, qui avoit la confiance du roi d'Espagne, jusqu'à lui renvoyer quelquefois des affaires à lui seul, et il ne le redoutoit pas moins pour son chapeau à Rome. Cette frayeur réciproque relia ensemble deux ambitieux qui ne connurent jamais que l'autorité et la fortune. Le cardinal del Giudice fut la victime de leur ralliement. La première nouvelle qu'il en eut fut par un billet de Grimaldo qui, sous le nom de secrétaire d'État, l'étoit moins que secrétaire d'Albéroni, dont il avoit ordre d'exécuter et d'expédier tous les ordres. Par ce billet, le cardinal eut ordre de se retirer d'auprès du prince des Asturies, auquel sa place de grand inquisiteur ne lui laissoit pas le loisir de donner tous les soins nécessaires. Moins surpris que touché, il répondit avec soumission. Il demanda en même temps la permission d'écrire au pape pour se démettre aussi de sa charge de grand inquisiteur, qu'il obtint aussitôt. Après

quoi il offrit de se retirer dans la ville qu'il plairoit au roi de lui prescrire, où il y auroit tribunal d'inquisition, jusqu'à ce que la réponse du pape lui permît de sortir d'Espagne. Au milieu d'une disgrâce si marquée, il n'étoit pas si détaché qu'il ne continuât d'assister au conseil, où il n'avoit plus depuis longtemps que le vain nom de premier ministre. Cela ne dura que quelques jours; il reçut un nouveau billet de Grimaldo qui, par ordre du roi, lui ordonnoit de s'abstenir de se trouver au conseil. En même temps le duc de Popoli fut nommé gouverneur du prince des Asturies.

Popoli étoit un seigneur napolitain, frère du feu cardinal Cantelmi, archevêque de Naples. J'ai parlé de lui lorsqu'il passa à Versailles, et que le roi lui promit l'ordre du Saint-Esprit qu'il lui envoya depuis, et lorsqu'il fut fait par le roi d'Espagne, à très-bon marché, capitaine général et général de l'armée de Catalogne, qu'il laissa au maréchal de Berwick qui fit le siége de Barcelone. Il se déshonora partout sur le courage, sur l'avarice, sur l'honneur, sur tous chapitres, ce qui ne l'empêcha pas d'être grand d'Espagne, chevalier de la Toison, grand maître de l'artillerie, capitaine des gardes du corps de la compagnie italienne, enfin gouverneur du prince, quoiqu'il eût empoisonné sa femme, héritière de la branche aînée de leur maison, dont par là il avoit eu tous les biens, belle, aimable, jeune, qui étoit fort bien avec la reine dont elle étoit dame du palais, et qui ne donnoit point de prise sur sa conduite. Personne ne doutoit de ce crime, et lorsque j'ai été en Espagne, j'en ai ouï parler à la reine comme d'une chose certaine, dont elle avoit horreur. Je crois pourtant qu'il ne le commit que depuis qu'il fut mis auprès du prince des Asturies, ou fort peu avant, et que lors la chose n'étoit pas si avérée. D'ailleurs Popoli avoit grand air et grande mine, la taille et le visage mâle et agréable des héros, beaucoup d'esprit, d'art, de manége; suprêmement faux et dangereux, avec tout le langage, les grâces, les façons, les manières du maréchal de Villeroy, à un point qui surprenoit toujours. Quoique Italien, il n'aimoit point Albéroni; il fraya toujours avec la cabale espagnole, dont il ne se cachoit pas.

L'alliance défensive traitée entre l'Espagne et l'Angleterre s'étoit refroidie par la signature de celle de cette dernière couronne avec l'empereur. L'Espagne crioit contre la mauvaise foi des Anglois, et ne doutoit pas que le traité qu'ils venoient de conclure ne fût contraire à ses intérêts, et aux plus essentiels articles de la paix d'Utrecht. Les Anglois se plaignoient avec hauteur des vexations que leurs marchands souffroient sans cesse de l'Espagne, ce qui désoloit tout commerce. Ces plaintes mutuelles retomboient sur Albéroni, depuis longtemps chargé seul de cette négociation; mais lui se crut assez habile pour profiter de cette situation, prit un air de franchise et de disgrâce avec le secrétaire que l'Angleterre tenoit pour tout ministre à Madrid. Il lui dit que les mauvais serviteurs du roi d'Espagne l'avoient tellement décrié dans son esprit foible, défiant, incertain, irrésolu, comme gagné par les Anglois, qu'il n'osoit plus ouvrir la bouche de rien qui les regardât, et gémissoit devant ce secrétaire sur le préjudice que ces pernicieux dis-

cours causoient aux intérêts du roi d'Espagne. Le but de cette feinte étoit de se rendre cher aux Anglois, en les persuadant qu'il s'exposoit pour eux à déplaire au roi d'Espagne; gagner du temps et attendre les événements: observer la conduite de la Hollande; profiter du désir de cette république d'établir son commerce avec l'Espagne; enfin traiter avec elle seule, ou avec l'Angleterre seule, ou avec toutes les deux, suivant qu'il trouveroit jour et convenance. Il fut une nuit trouver Riperda chez lui, par ordre de la reine, pour le presser d'entrer en traité. Sur quoi cet ambassadeur de Hollande pressoit ses maîtres de ne pas manquer une occasion si favorable, [et] les assura qu'ils obtiendroient toutes conditions les plus favorables qui les pourroient conduire à chasser d'Espagne les François sans retour.

Bubb, secrétaire d'Angleterre à Madrid, étoit de son côté fort en peine des fâcheuses impressions que le traité de l'empereur avec le roi de la Grande-Bretagne avoit fait sur l'esprit du roi d'Espagne, lorsqu'il reçut ordre de rendre compte au roi d'Espagne, par Albéroni, de tous les points de ce traité, de lui en communiquer même la copie, et pour comble de bonne foi de leur part, de lui communiquer aussi les offres que la France leur faisoit pour un traité de ligue défensive avec eux, même le projet de la France, et la réponse que le roi d'Angleterre y avoit faite. Stanhope, qui vouloit se réserver le premier mérite d'une telle confiance, adressa à Bubb, par le même courrier, une lettre de sa main pour Albéroni pleine de toutes les expressions qui pouvoient le flatter davantage, et de toutes celles qu'il crut les plus propres à flatter le roi d'Espagne. Sa malignité contre la France n'y oublia pas qu'elle y sollicitoit avec empressement la confirmation du traité d'Utrecht, le seul qui pût faire peine personnellement au roi d'Espagne; et relevoit l'attention obligeante du roi son maître à éluder la demande de M. le duc d'Orléans, et l'industrie à tourner la réponse d'une manière qui fût agréable au roi d'Espagne. Stanhope qui, comme on l'a vu, vouloit se défaire de Monteléon, qu'il trouvoit trop éclairé et trop habile, profita de l'occasion contre un homme qu'il savoit n'être ni créature d'Albéroni, ni fort lié avec lui, et qui avoit toujours fort publiquement témoigné qu'il étoit persuadé que l'intérêt de l'Espagne étoit d'être toujours unie avec la France. Ainsi Stanhope l'attaqua sans ménagement par la même lettre, et y exagéra son étonnement de voir un ambassadeur d'Espagne solliciter, de concert avec la France, la confirmation du traité d'Utrecht, pendant que le roi d'Angleterre évitoit d'en parler, uniquement par l'attention qu'il avoit aux intérêts personnels du roi d'Espagne. Quelque satisfaction qu'Albéroni eût de cette dépêche, il fut encore plus sensible à l'ordre que Bubb reçut en même temps d'accuser le cardinal del Giudice d'avoir favorisé les intérêts du Prétendant, et de demander formellement au roi d'Espagne d'éloigner ce cardinal et ses adhérents, et de choisir des ministres habiles et intègres.

Malgré tant de satisfaction, Albéroni joua la comédie : il contrefit l'homme éreinté sur les Anglois par ses ennemis auprès du roi d'Espagne, auquel il n'osoit plus en parler, et quand il crut avoir assez joué, il promit, comme par effort pour le bien, de se hasarder encore une

fois là-dessus auprès de son maître, et de donner promptement sa réponse. Il la fit bientôt en effet : il dit à Bubb que l'engagement pris entre l'empereur et le roi d'Angleterre de se garantir mutuellement, non-seulement les États dont ils se trouvoient en possession actuelle, mais encore ceux qu'ils pourroient acquérir dans la suite, avoit fait faire de sérieuses réflexions au roi d'Espagne, qui trouvoit cet article directement contre ses intérêts. Bubb ne put bien excuser cet endroit du traité, mais il avoit affaire à un homme qui vouloit être persuadé en faveur des Anglois. Il demanda donc à Bubb si ce traité portoit exclusion de toute autre alliance. Bubb répondit que non, et cita pour preuve le traité actuellement sur le tapis entre la France et l'Angleterre. Il se trouvoit en même temps embarrassé de n'avoir point d'instruction ni de pouvoir pour traiter avec l'Espagne. Albéroni le tira de peine en lui disant que Stanhope lui offroit par sa lettre de traiter, et qu'il l'avoit offert verbalement à Monteléon. C'étoit le matin qu'ils conféroient; le soir du même jour Giudice eut ordre de se retirer absolument d'auprès du prince des Asturies; et le premier ministre, satisfait du dernier coup porté à ce cardinal par les Anglois, avertit Bubb que le roi d'Espagne étoit disposé à signer une alliance défensive avec le roi de la Grande-Bretagne. Quelque désir qu'en eût ce secrétaire, il se trouvoit arrêté faute d'instruction et de pouvoir; mais Albéroni, plus pressé que lui encore, répondit sur sa question de la nature du traité pour en écrire : *telle alliance défensive qu'il plaira au roi d'Angleterre*. Enfin il lui dit qu'il écriroit lui-même à Stanhope; et promit à Bubb qu'eux deux seuls en Espagne auroient la connoissance de cette négociation, et que Monteléon n'en seroit point instruit. Il ajouta que ce seroit au roi d'Angleterre à choisir ceux de ses ministres qu'il voudroit admettre dans la confidence de ce secret. Albéroni compta bien intéresser par là ce secrétaire. Tout ministre employé dans une cour met sa gloire à y faire des traités, et son dégoût à se voir enlever une négociation qu'il a entamée. Celui-ci écrivit tout de son mieux pour qu'on lui envoyât instruction et pouvoirs, et n'oublia rien de ce qu'il put représenter de flatteur pour le roi d'Angleterre, tant sur les avantages du commerce que sur la médiation qui lui pouvoit résulter un jour entre l'empereur et l'Espagne sur les affaires d'Italie, et se faire considérer par ces deux puissances. Il pressa l'envoi de ce qu'il demandoit au nom du ministre seul confident de Leurs Majestés Catholiques, et envoya la lettre d'Albéroni avec cette dépêche par le même courrier extraordinaire qui lui avoit apporté celles dont on vient de parler.

Dans cette situation agréable, Bubb ne laissoit pas d'être mal à son aise. Il se défioit des Espagnols et des François, beaucoup plus encore des Hollandois. Ceux-ci se faisoient un mérite de leur refus d'entrer dans le traité de l'empereur et de l'Angleterre, et publioient qu'ils n'y entreroient jamais, et rien ne flattoit plus le roi d'Espagne, qui regardoit ce traité comme un obstacle à ses vues de recouvrer un jour ce qu'il avoit perdu en Italie. Bubb sentoit aussi tout le poids de l'affaire du commerce dont il étoit chargé, que le traité entre l'empereur et l'Angleterre rendoit plus difficile. Il étoit fatigué des plaintes conti-

nuelles des marchands anglois et de la lenteur et de l'indécision de la cour de Madrid. Il n'attendoit aucun succès de la proposition qu'Albéroni lui avoit faite de faire examiner et décider les plaintes des marchands par des commissaires nommés de part et d'autre, et il se laissoit entendre qu'il falloit profiter pour finir ces affaires de la conjoncture présente de traiter une alliance avec l'Espagne, ou renoncer à tout commerce, fixer un temps à l'Espagne de faire justice aux Anglois, et après l'expiration de ce terme déclarer tout commerce interdit. Les négociants veulent toujours que leur intérêt particulier soit la règle de l'État, et ne connoissent de bien public que leur gain particulier.

Bubb craignoit là-dessus la compagnie de la mer du Sud établie à Londres, et [qu'elle] n'eût le crédit de lui attirer des ordres qui troublassent sa négociation. Elle prétendoit que la mesure d'Angleterre, qui lui étoit plus avantageuse que celle d'Espagne, servît de règle à la cargaison de leurs vaisseaux, et l'ordre commun entre toutes les nations est que la mesure de la charge d'un vaisseau soit toujours celle du lieu où il aborde. Cette prétention étoit insupportable; Bubb la jugeoit telle, et l'artifice en sautoit aux yeux; ainsi il souhaitoit avec impatience que tous les points sur le traité de l'*asiento*, qui étoient encore en dispute, fussent incessamment réglés et signés. Sa crainte fut vaine. Albéroni avoit encore plus d'envie d'avancer que lui-même. Il ne fit pas la plus légère attention à cette clause, et il assura Bubb que le roi d'Espagne avoit donné ses ordres pour la signature du traité, qui seroient incessamment exécutés, et qui le furent en effet. Albéroni étoit trop content de la disposition des Anglois et du plaisir qu'ils lui avoient fait de s'intéresser à la défaire du cardinal del Giudice, pour leur donner aucun prétexte de changer. Il écrivit donc à Stanhope, dans les termes les plus forts, pour lui témoigner la reconnoissance que le roi d'Espagne conserveroit toujours de la confiance avec laquelle le roi d'Angleterre lui avoit fait communiquer les propositions et les négociations de la France, et la tendre amitié que Sa Majesté Catholique auroit toujours personnellement pour Sa Majesté Britannique. Il blâma Monteléon, condamna l'alliance qu'il avoit proposée, comme n'étant qu'une simple ratification du traité d'Utrecht, faite de concert avec la France, à qui cet ambassadeur d'Espagne étoit tout dévoué, crime irrémissible dans l'esprit de Stanhope, à qui il laissa la décision de tout.

Le fourbe se vantoit à ses amis qu'il ne vouloit qu'amuser les Anglois, et se donner le temps de voir la résolution que prendroient les Hollandois sur les instances qui leur étoient faites d'entrer dans le traité signé entre l'empereur et l'Angleterre. Il prétendoit savoir qu'ils en étoient si mécontents qu'ils espéroient que le parlement d'Angleterre feroit quelque jour un crime au roi Georges d'y avoir préféré ses intérêts personnels d'usurpation sur la Suède aux intérêts de la nation angloise. Comme il ne s'occupoit du dehors que pour sa fortune, il l'étoit encore plus du dedans. Il craignoit tout des Parmesans, pour qui la reine avoit de l'affection, et que quelqu'un d'eux n'enlevât sa faveur auprès d'une princesse légère et facile à se laisser conduire. Il empêcha, par le duc de Parme, qu'elle fît venir en Espagne le mari de sa nourrice et leur

fils capucin, et s'assura par ce souverain qu'il n'en viendroit aucun autre qui pût lui faire ombrage auprès d'elle. Les vapeurs du roi donnoient de la crainte aux médecins. Ils en avoient aussi sur la santé du prince des Asturies; ainsi la reine régnoit en plein et en assurance, et Albéroni se sentoit plus puissant que jamais.

Ce fut dans ce point que Louville arriva à Madrid, et vint descendre et loger chez le duc de Saint-Aignant, qui fut dans une grande surprise, et qui n'en avoit pas eu le moindre avis. Un courrier fortuit, qui rencontra Louville à quelque distance de Madrid, le dit à Albéroni. On peut juger, aux soupçons et à la jalousie dont il étoit tourmenté, quelle fut pour lui cette alarme. Il n'ignoroit pas quel étoit Louville, le crédit qu'il avoit eu auprès du roi d'Espagne, la violence que Mme des Ursins et la feue reine lui avoient faite pour le lui arracher; aussi la frayeur qu'il conçut de cette arrivée inattendue fut-elle si pressante qu'il ne garda nulle mesure pour s'en délivrer. Il dépêcha sur-le-champ un ordre par un courrier à la rencontre de Louville, pour lui défendre d'approcher plus près de Madrid. Le courrier le manqua; mais un quart d'heure après qu'il eut mis pied à terre, il reçut un billet de Grimaldo, portant un ordre du roi d'Espagne de partir à l'heure même. Louville répondit qu'il étoit chargé d'une lettre de créance du roi, et d'une autre de M. le duc d'Orléans pour le roi d'Espagne, et d'une commission pour Sa Majesté Catholique, qui ne lui permettoit pas de partir sans l'avoir exécutée. M. de Saint-Aignan manda la même chose à Grimaldo. Sur cette réponse, un courrier fut dépêché à l'heure même au prince de Cellamare, avec ordre de demander le rappel de Louville, et de déclarer que le roi d'Espagne avoit sa personne si désagréable qu'il ne vouloit ni le voir, ni laisser traiter avec lui aucun de ses ministres. La fatigue du voyage, suivie d'une telle réception, causa dans la nuit une attaque de néphrétique à Louville, qui en avoit quelquefois, de sorte qu'il se fit préparer un bain, dans lequel il se mit sur la fin de la matinée.

Albéroni vint lui-même le voir chez le duc de Saint-Aignan, pour lui persuader de s'en aller sur-le-champ. L'état où on lui dit qu'il étoit ne put l'arrêter; il le vit malgré lui dans son bain. Rien de plus civil que les paroles, ni de plus sec, de plus négatif, de plus absolu que leur sens. Albéroni plaignit son mal et la peine de son voyage, auroit souhaité de l'avoir su pour le lui avoir épargné, et désiré pouvoir surmonter la répugnance du roi d'Espagne à le voir, du moins à lui permettre de se reposer quelques jours à Madrid; qu'il n'avoit pu rien gagner sur son esprit, ni s'empêcher d'obéir au très-exprès commandement qu'il en avoit reçu de venir lui-même lui porter ses ordres de partir sur-le-champ, et de les voir exécuter. Louville lui parut dans un état qui portoit avec soi l'impossibilité de partir. Il en admit donc l'excuse, mais en l'avertissant qu'elle ne pouvoit durer qu'autant que le mal, et que l'accès passé elle ne pourroit plus être admise. Louville insista sur ses lettres de créance qui lui donnoient caractère public pour exécuter une commission importante de la part du roi, neveu du roi d'Espagne, telle que Sa Majesté Catholique ne pouvoit refuser de l'entendre directement de sa bouche, et qu'il auroit lieu de regretter de n'avoir pas écoutée. La dis-

pute fut vive et longue malgré l'état de Louville, qui ne put rien gagner. Il ne laissa pas de demeurer cinq ou six jours chez le duc de Saint-Aignan, et de le faire agir comme ambassadeur pour lui obtenir audience, quoique M. de Saint-Aignan, ami de Louville, ne laissât pas de se sentir du secret qu'il lui fit toujours, selon ses ordres, de l'objet de sa mission.

Louville n'osoit aller chez personne, de peur de se commettre; personne aussi n'osa le venir chercher. Il se hasarda pourtant, par curiosité, d'aller voir passer le roi d'Espagne dans une rue, et pour tenter si, en le voyant, il ne seroit pas tenté de l'entendre, en cas, comme il étoit très-possible, qu'on lui eût caché son arrivée. Mais Albéroni avoit prévu à tout. Louville vit en effet passer le roi, mais il lui fut impossible de faire que le roi l'aperçût. Grimaldo vint enfin signifier à Louville un ordre absolu de partir, et avertir le duc de Saint-Aignan que le roi d'Espagne étoit si en colère de l'opiniâtreté de ce délai, qu'il ne pouvoit lui répondre de ce qui arriveroit si le séjour de Louville étoit poussé plus loin, et qu'on ne se trouvât obligé à manquer aux égards qui étoient dus à tout ministre représentant, et plus qu'à tous à un ambassadeur de France. Tous deux virent bien que l'audience à espérer étoit une chose entièrement impossible; que, par conséquent, un plus long séjour de Louville n'étoit bon qu'à se commettre à une violence qui, par son éclat, brouilleroit les deux couronnes : ainsi au bout de sept ou huit jours Louville partit, et s'en revint comme il étoit allé. Albéroni commença à respirer de la frayeur extrême qu'il avoit eue. Il s'en consola par un essai de sa puissance qui le mit à couvert de plus craindre que personne approchât du roi d'Espagne sans son attache, ni qu'aucune affaire se pût traiter sans lui. Il en coûta Gibraltar à l'Espagne, qu'elle n'a pu recouvrer depuis. Telle est l'utilité des premiers ministres.

Celui-ci répandit en Espagne et en France que le roi d'Espagne avoit pris une aversion mortelle contre Louville, depuis qu'il l'avoit chassé d'Espagne pour ses insolences et ses entreprises; qu'il ne le vouloit jamais voir, et se tenoit offensé qu'il eût osé passer les Pyrénées; qu'il n'avoit ni commission ni proposition à faire; qu'il avoit trompé le régent en lui faisant accroire que, s'il pouvoit trouver un prétexte de reparoître devant le roi d'Espagne, ce prince en seroit ravi par son ancienne affection pour lui, et que, connoissant ce prince autant qu'il le connoissoit, il rentreroit bientôt dans son premier crédit, et feroit faire à l'Espagne tout ce que la France voudroit; qu'en un mot il n'étoit venu que pour essayer à tirer quelque chose de ce qui lui étoit dû des pensions qu'il s'étoit fait donner en quittant le roi d'Espagne, mais qu'il n'avoit pas pris le chemin d'en être sitôt payé. Il falloit être aussi effronté que l'étoit Albéroni pour répandre ces impostures. On n'avoit pas oublié en Espagne comment Mme des Ursins avoit fait renvoyer Louville; combien le roi d'Espagne y avoit résisté; qu'elle n'en avoit pu venir à bout que par la France, et par ses intrigues avec Mme de Maintenon contre le cardinal et l'abbé d'Estrées et lui; et que le roi, affligé au dernier point, cédant aux ordres donnés de France à Louville, lui avoit en par-

tant doublé et assigné ses pensions qui lui avoient été longtemps payées, et donné de plus une somme d'argent et le gouvernement de Courtray, qu'il n'a perdu que par les malheurs de la guerre qui suivirent la perte de la bataille de Ramillies. A l'égard de la commission, la nier étoit une impudence extrême, d'un homme aussi connu que Louville, qui vient descendre chez l'ambassadeur de France, qui dit avoir des lettres de créance du roi et du régent, et une commission importante dont il ne peut traiter que directement et seul avec le roi d'Espagne, et pour l'audience duquel l'ambassadeur de France s'emploie au nom du roi. Rien de si aisé que de couvrir Louville de confusion, s'il avoit allégué faux, en lui faisant montrer ses lettres de créance; s'il n'en eût point eu, il seroit demeuré court, et alors n'ayant point de caractère, Albéroni auroit été libre du châtiment. Que si, avec des lettres de créance, il n'eût eu qu'un compliment à faire pour s'introduire et solliciter son payement, Albéroni l'auroit déshonoré bien aisément de n'avoir point de commission, après avoir tant assuré qu'il étoit chargé d'une fort importante. Mais la toute-puissance dit et fait impunément tout ce qu'il lui plaît.

Louville de retour, il fallut renvoyer au roi d'Angleterre tout ce que Louville avoit porté en Espagne pour Gibraltar; et cette affaire demeura comme non avenue, sinon qu'elle piqua fort Albéroni contre le régent d'avoir voulu faire passer une commission secrète au roi d'Espagne à son insu, et par un homme capable de le supplanter, et le régent contre Albéroni qui avoit fait avorter le projet avec tant d'éclat, et lui avoit osé faire sentir quelle étoit sa puissance, qui tous deux ne l'oublièrent jamais, mais le régent par la nécessité des affaires, et sans altération de sa débonnaireté. Albéroni, qui n'étoit pas de ce tempérament, et qui, autrefois petit domestique du duc de Vendôme, n'avoit pas été content du duc de Noailles pendant qu'il étoit en Espagne, prit contre lui une dose de haine de plus, parce qu'il sut que l'envoi de Louville avoit été concerté entre le régent et lui seul, et reçut comme une nouvelle injure une lettre d'amitié que le duc de Noailles lui avoit envoyée par Louville[1].

CHAPITRE II.

Traité de l'*asiento* signé à Madrid avec l'Angleterre. — Monteléon dupe de Stanhope, jouet d'Albéroni. — Le roi d'Angleterre à Hanovre. — L'abbé Dubois va chercher Stanhope passant à la Haye, revient sans y avoir rien fait, repart aussitôt pour Hanovre. — Jugement des Impériaux sur la fascination du régent pour l'Angleterre. — Chétive conduite du roi de Prusse. — Il attire chez lui des ouvriers françois. — Aldovrandi, d'abord très-mal reçu à Rome, gagne la confiance du pape. — Nuage léger entre lui et Albéroni, lequel éclate contre Giudice, dont il ouvre les lettres, et en irrite le roi d'Espagne contre ce cardinal. — Étranges

1. Voy. les Mémoires de Louville, publiés sous le titre de *Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne* (Paris, 1818, 2 vol. in-8).

bruits publiés en Espagne contre la reine. — Albéroni les fait retomber sur Giudice. — La peur en prend à Cellamare, son neveu, qui abandonne son oncle. — Albéroni invente et publie une fausse lettre flatteuse du régent à lui, et se pare de ce mensonge. — Inquiétudes et jalousie d'Albéroni sur les François qui sont en Espagne. — Il amuse son ami Monti, l'empêche de quitter Paris pour Madrid, lui prescrit ce qu'il lui doit écrire sur la reine, pour le lui montrer et s'en avantager. — Son noir manége contre le régent auprès du roi d'Espagne. — Son extrême dissimulation. — Il veut rétablir la marine d'Espagne. — Ses manéges. — Belle leçon sur Rome pour les bons et doctes serviteurs des rois. — Attention de l'Espagne pour l'Angleterre sur le départ de la flotte pour les Indes, et des Hollandois pour l'Espagne sur leur traité à faire avec l'Angleterre et la France. — Difficultés du dernier renvoyées aux ministres en Angleterre. — Scélératesse de Stairs. — Perfidie de Walpole. — Frayeurs et mesures d'Albéroni contre la venue des Parmesans. — Il profite de celles du pape sur les Turcs, et redouble de manéges pour son chapeau, de promesses et de menaces. — Giudice publie des choses épouvantables d'Albéroni, bien défendu par Aubenton et Aldovrandi. — Molinez fait grand inquisiteur d'Espagne. — Quel étoit le duc de Parme à l'égard d'Albéroni. — Idées bien confuses de ce prince. — Le pape s'engage enfin à donner un chapeau à Albéroni. — Impossibilité présente peu durable. — Avis d'Aldovrandi à Albéroni. — Aventure des sbires qui suspend d'abord, puis confirme l'engagement en faveur d'Albéroni. — Art et bassesse d'Acquaviva. — Raison de tant de détails sur Albéroni. — Acquaviva, par ordre d'Espagne, transfuge à la constitution. — Promesses, menaces, manéges d'Albéroni et d'Aubenton pour presser la promotion d'Albéroni. — Invectives atroces de Giudice et d'Albéroni l'un contre l'autre. — Fanfaronnades d'Abéroni, et sa frayeur de l'arrivée à Madrid du mari de la nourrice de la reine et de leur fils capucin. — Quels ces trois personnages. — Albéroni craint mortellement la venue d'un autre Parmesan ; écrit aigrement au duc de Parme.

Rendu à lui-même par le départ de Louville, Albéroni n'eut rien de plus à cœur que de terminer au gré des Anglois toutes les difficultés qui restoient sur l'*asiento*. Le traité fut signé à Madrid le 27 juillet, mais comme l'affaire duroit depuis longtemps, il fut daté du 26 mai, et les ratifications du 12 juin qui furent aussitôt réciproquement fournies. Monteléon ignoroit parfaitement tout ce qui se passoit entre l'Angleterre et l'Espagne. Il en déploroit la lenteur, et de se voir réduit à poursuivre de misérables bagatelles lorsqu'il auroit pu traiter utilement. Il voyoit que le traité proposé par la France à l'Angleterre n'avançoit point, il se persuadoit que l'intelligence entre l'empereur et le roi de la Grande-Bretagne n'étoit pas si grande depuis l'opposition que la compagnie du Levant à Londres avoit mise à un emprunt que l'empereur y voulut faire de deux cent mille livres sterling sur la Silésie, et que le traité fait entre eux ne contenoit rien de préjudiciable à l'Espagne. Le roi d'Angleterre avoit passé en Allemagne en juillet. Il avoit laissé le prince de Galles régent sous le titre de gardien du royaume, et ce prince, changeant de matières à l'égard de la nation, cherchoit à lui plaire, mais sans cacher son désir de se venger de Cadogan, et de Bothmar, ministre unique pour Hanovre, à qui il attribuoit les mauvais traitements que le duc d'Argyle, son favori, avoit reçus du roi son père. Le

prince traitoit Monteléon avec distinction et familiarité; et cela persuadoit cet ambassadeur qu'il étoit toujours sur le même pied en Angleterre, quoiqu'il ne reçût que rudesses, et pis encore de Methwin[1], qui tenoit la place de Stanhope pendant son absence à la suite du roi d'Angleterre à Hanovre. Ainsi Monteléon, avec tout son esprit et ses lumières, étoit la dupe de Stanhope qui le craignoit, et le jouet d'Albéroni qui ne l'aimoit point.

Châteauneuf, que nous avons vu ambassadeur en Portugal, à Constantinople, et sans caractère chargé d'affaires en Espagne, et avec réputation, étoit devenu conseiller d'État, et étoit lors ambassadeur à la Haye. Il avoit eu plusieurs conférences inutiles sur le traité avec Walpole, envoyé d'Angleterre, qui agissoit de concert avec le Pensionnaire, et Duywenworde disoit qu'il n'auroit pouvoir de conclure et de signer que lorsque le Prétendant auroit passé les Alpes. Stanhope et Bernstorff, passant à la Haye pour aller à Hanovre, avoit dit que la France avoit plus besoin de l'alliance proposée que l'Angleterre; et ils avoient assuré les ministres de l'empereur qu'ils ne se relâcheroient point de leurs demandes, et ne feroient rien de contraire aux intérêts de l'empereur. Ils avoient les uns et les autres des conférences avec les députés des États généraux aux affaires secrètes, et les pressoient d'entrer dans l'alliance signée entre ces deux puissances; mais la république, qui en craignoit un engagement et un renouvellement de guerre, éludoit toujours. L'abbé Dubois, qui n'avoit fondé toutes ses vues et toutes ses espérances de fortune que sur l'Angleterre, par le chausse-pied de son ancienne connoissance avec Stanhope qu'il traitoit de liaison et d'amitié pour se faire valoir, et qui pour cela avoit aveuglé M. le duc d'Orléans sur l'Angleterre, comme il a été expliqué en plus d'un endroit, saisit la conjoncture pour persuader son maître que deux heures de conversation avec son ancien ami avanceroient plus le traité que toutes les dépêches et que toutes les conférences qui se tenoient à la Haye. Il s'y fit donc envoyer secrètement pour aller parler à Stanhope à son passage. Le peu de conférences qu'il eut avec lui n'aboutit à rien. Il revint tout de suite bien résolu de ne quitter pas prise. Il prétexta qu'il avoit trouvé son ami si pressé de partir, et si détourné en même temps à la Haye, qu'ils n'avoient eu loisir de rien; mais que Stanhope le souhaitoit à Hanovre, où à tête reposée ils pourroient travailler à l'aise et en repos, et parvenir à quelque chose de bon.

Il n'en fallut pas davantage dans l'empressement où sa cabale avoit mis le régent pour ce traité. Il crut l'abbé Dubois de tout ce qu'il voulut lui dire, et à peine arrivé le fit repartir pour Hanovre. Les ministres impériaux, exempts des vues personnelles de Dubois et de la fascination de son maître, et qui voyoient de près et nettement les choses telles qu'elles étoient, admiroient l'empressement de la France à traiter avec l'Angleterre. Ils disoient que la France se trouvoit dans l'état le

1. Il s'agit probablement de Paul Methuen, qui avait négocié, en 1703, entre l'Angleterre et le Portugal le traité qui a donné à l'Angleterre une si grande influence dans le Portugal et les colonies portugaises.

plus heureux et le plus indépendant, qu'elle n'avoit qu'à jouir de la paix, gagner du temps, voir le succès de la guerre de Hongrie, le cours des affaires domestiques de l'Angleterre, laquelle avoit beaucoup plus à souhaiter que la France de conclure un traité avec elle. Tel étoit le jugement sain de ministres qui voyoient clair, quoique si jaloux de la France. En même temps, il n'étoit faux avis et impostures les plus circonstanciées, pour les faire mieux passer, que Stairs n'écrivît sans cesse aux ministres d'Angleterre, piqué de ce que la négociation lui avoit été enlevée par ces mêmes ministres qui connoissoient son mauvais esprit et son venin contre la France, quoique ses protecteurs. Toutefois il faut dire que le triste état du Prétendant promettoit une prompte fin de la fermentation de son parti en Angleterre, que la victoire complète que le prince Eugène avoit remportée sur les Turcs à l'ouverture de la campagne faisoit regarder cette guerre comme devant être de peu de durée; que l'empire, accoutumé au joug de la maison d'Autriche, y étoit plus soumis que jamais; et que la France avoit à prendre garde de voir renaître la guerre par les intérêts de l'empereur sur l'Italie, et ceux de l'Angleterre sur le commerce, ennemie née de la France, lorsque ces deux monarques se trouveroient libres de toute crainte chez eux.

Le roi de Prusse, attentif à s'agrandir, mais léger, inconstant et timide, n'avoit osé remuer sur Juliers à la mort de l'électeur palatin. Il disoit qu'il n'y troubleroit point la branche de Neubourg tant qu'elle subsisteroit; mais il fit sonder le régent sur ce qu'il feroit en cas qu'elle vînt à s'éteindre, et s'il souffriroit que l'empereur en ce cas, suivant la résolution qu'il assuroit en être prise, s'emparât de ce duché. En même temps il faisoit faire à Vienne les plus fortes protestations d'attachement aux intérêts de l'empereur, et y nioit formellement qu'il eût aucune négociation avec la France. Cette conduite lui sembloit d'un grand politique. Il se brouilloit et se raccommodoit souvent avec ses alliés, avec le czar, avec le roi d'Angleterre son beau-père, et fut longtemps à se déterminer s'il l'iroit voir à Hanovre. Il regardoit la France comme prête à souffrir de grandes divisions par celles des princes du sang et bâtards, des pairs et du parlement, surtout par l'affaire de la constitution. Cette idée l'enhardit à s'attirer encore un plus grand nombre de François pour augmenter ses manufactures. Il donna donc ses ordres pour persuader à plusieurs ouvriers et autres de passer en Brandebourg, soit pour cause de religion ou pour d'autres; et il crut y réussir aisément dans un temps où les étrangers et les François même s'accordoient à dépeindre la France comme accablée de misère et sur le point d'une division générale.

Aldovrandi, d'abord mal reçu à Rome et fort blâmé, sut bientôt par son adresse et par ses amis, obtenir du pape d'être écouté, lequel avoit déclaré qu'il ne lui donneroit point d'audience. Il en eut une fort longue, dans laquelle il sut si bien manier l'esprit du pape qu'il se le rendit tout à fait favorable, et qu'il le vit depuis souvent et longtemps en particulier; mais il fut trompé dans l'espérance qu'il avoit conçue d'être incessamment renvoyé en Espagne. Il en avoit apporté deux lettres au pape de la main du roi et de celle de la reine, fort pressantes

pour le chapeau d'Albéroni. Les prétextes de faire attendre longtemps ceux de l'espérance de qui Rome attend des services ne manquent pas à cette cour. Aldovrandi, pressé de retourner jouir des grands émoluments de la nonciature d'Espagne qui n'avoit pu jusqu'alors être rouverte depuis les différends entre les deux cours, et qui n'en espéroit la fin que de la promotion d'Albéroni, et qui par sa nonciature auroit avancé la sienne, s'employoit de toutes ses forces à le servir. Le duc de Parme, sur je ne sais quel fondement, se défioit de sa bonne foi là-dessus, et avoit donné la même défiance à Albéroni. Celui-ci, qui mettoit toujours la reine d'Espagne en avant au lieu de lui-même, se plaignit amèrement de l'ingratitude d'Aldovrandi pour cette princesse, mais il n'osa éclater de peur de pis. Il s'apaisa bientôt, et vit enfin que ses plaintes étoient très-mal fondées.

Il éclata de nouveau contre le cardinal del Giudice, et n'épargna aucun terme injurieux pour exagérer son ingratitude envers la reine, sans laquelle il ne seroit jamais rentré en faveur en Espagne à son retour de France, ni sorti de l'abîme où il étoit tombé. Il lui reprochoit la licence avec laquelle il tomboit sur le gouvernement; il publioit qu'il étoit si bien connu en France qu'on y prévoyoit généralement sa disgrâce. Il ouvroit les lettres de la poste de Madrid, et on crut qu'il le faisoit de sa propre autorité, à l'insu du roi d'Espagne. Il y trouva une lettre de l'ambassadeur de Sicile au roi son maître qui, lui rendant compte d'une longue conférence qu'il avoit eue avec Giudice, [disoit que] ce cardinal, après beaucoup de protestations d'attachement, l'avoit averti de ne faire aucun fond sur la cour de Madrid tant que le crédit d'Albéroni subsisteroit, parce que le duc de Parme dont il étoit ministre ne songeoit qu'à gagner et conserver les bonnes grâces de l'empereur, et par conséquent ne consentiroit jamais que l'Espagne fît aucun pas pour les princes d'Italie. Albéroni porta cette lettre au roi d'Espagne; qu'il eut la satisfaction de mettre fort en colère contre Giudice. Tant d'autorité n'empêchoit [pas] ses alarmes sur les François qui étoient à Madrid, bien plus fortes sur des Parmesans abjects que de fois à autre la reine vouloit faire venir. Il n'osoit lui montrer aucun opposition là-dessus, mais il redoubloit ses mesures auprès du duc de Parme pour rompre ces voyages par lui. La santé du roi d'Espagne menaçoit, son estomac étoit en grand désordre. Albéroni l'engagea à consulter un médecin sarde qui convint avec le premier médecin des remèdes qu'il falloit employer, en présence de la reine et d'Albéroni seuls. Ce mystère, joint aux propos scandaleux de Burlet sur la santé du prince des Asturies, en fit tenir des plus étranges, non-seulement aux gens du commun, mais aux plus élevés, jusqu'à publier que la reine travailloit à porter son fils aîné don Carlos sur le trône. Giudice, outré de sa disgrâce, dont il se prenoit uniquement à Albéroni, ne l'épargna pas en cette occasion, ni Albéroni le cardinal en mauvais offices et en accusations d'accréditer la licence et les mensonges des mauvais bruits. Cellamare, fils du frère du cardinal del Giudice, alarmé de tant d'éclats, eut peur pour lui-même. Il ne songea qu'à se conserver les bonnes grâces de la reine et celles d'Albéroni. Il les leur demanda avec tant d'empressement qu'Al-

béroni s'en fit un titre pour prouver l'ingratitude du cardinal, blâmée jusque par son neveu, qui avoit toujours passé pour un homme fort sage et fort éclairé.

Albéroni n'eut pas honte de répandre un mensonge insigne. La toute-puissance ne craint guère les démentis : il publia que M. le duc d'Orléans, en rappelant Louville, lui avoit expressément marqué qu'il ne l'auroit pas envoyé s'il l'eût cru désagréable au roi d'Espagne, et qu'incessamment il enverroit un autre homme chargé de communiquer des choses qui ne se pouvoient confier au papier. Un pareil envoi ne lui auroit été guère plus agréable. Il ne vouloit voir de la part de la France qui que ce soit capable d'éclairer ses actions, d'en rendre compte au régent, d'ouvrir les yeux au roi d'Espagne. Tout François lui étoit suspect. Il auroit voulu les chasser tous d'Espagne, surtout ceux qui étoient chargés de quelques commissions particulières pour la marine ou pour d'autres affaires. Il les traitoit de dévoués aux cabales, et disoit qu'ils prêtoient leurs maisons pour les rassembler. Sa jalousie et son extrême défiance ne s'assuroient pas même de ses plus intimes amis. Monti étoit de ce nombre et avoit eu toute sa confiance avant sa fortune. Il servoit en France et il étoit quelquefois chargé par lui de commissions particulières pour le régent. Monti crut avancer sa fortune s'il pouvoit aller en Espagne et profiter de son crédit. Il fut entretenu quelque temps dans cette espérance; Albéroni lui mandoit que personne ne serviroit mieux les deux cours que lui; mais cet amusement même l'importunoit, et il fit entendre à son ami qu'il n'y falloit plus penser. Il ne vouloit point de témoins de sa conduite; Monti lui étoit commode en France pour l'en informer. Il lui prescrivoit les thèmes de ses lettres pour louer la reine de sa fermeté, et d'en parler comme d'une héroïne qui, par son courage, établissoit son autorité par toute l'Europe. Il montroit ces lettres à la reine pour la piquer d'honneur, et faire retomber sur elle tout ce qu'il faisoit contre Giudice, dont il se plaignoit d'une manière atroce.

Le traitement fait à Louville étoit un affront à la France et personnel au régent, et le triomphe de l'insolence et de l'autorité d'Albéroni. L'équanimité avec laquelle le régent le souffrit ne put apaiser la haine que l'Italien avoit conçue d'une tentative qu'il se persuada faite uniquement contre lui. Il prit occasion du traité qui se négocioit entre la France et l'Angleterre, pour inspirer au roi d'Espagne les sentiments les plus sinistres de M. le duc d'Orléans, et pour les lui faire revenir par ceux de sa dépendance qui l'approchoient. Il assuroit que l'unique but du régent étoit de s'assurer de la couronne en cas de malheur en France; que tout lui paroissoit plausible et bon pour y parvenir; qu'il se ligueroit même avec le Turc s'il le jugeoit utile à ce dessein, ou à empêcher le roi d'Espagne de faire valoir les justes droits de sa naissance. Il n'osoit pourtant convenir que le roi d'Espagne les voulût soutenir, mais il avouoit quelquefois à ses confidents que la plus fine dissimulation étoit nécessaire sur un point si délicat, dont il falloit écarter aux Espagnols toute idée, qui, conçue par eux, pouvoit causer des mouvements dangereux, et se conduire comme si Leurs Majestés Catholiques ne vouloient

jamais sortir de Madrid, attendre les événements, et compter que la décision de cette grande question dépendroit de l'Angleterre et de la Hollande. Persuadé en attendant, et cela avec raison, que l'Espagne devoit se rendre puissante par mer, il faisoit de grands projets de marine. Rien ne lui sembloit difficile, pourvu qu'il en fût chargé; il ne songeoit qu'à se rendre nécessaire, il 'y réussissoit pleinement auprès de la reine, par conséquent auprès du roi. Il se vantoit que les impressions qu'on avoit voulu lui donner à son égard n'avoient fait que mieux faire connoître son zèle et ses services; qu'il avoit tout crédit sur la reine; qu'il se moquoit de ceux qui prétendoient que Macañas entretenoit un commerce secret avec le roi d'Espagne. C'est qu'il savoit par la reine, pour qui le roi n'avoit point de secret, qu'Aubenton avoit pensé être perdu pour lui avoir seulement nommé le nom de Macañas, sans autre intention que de dire qu'il en avoit reçu une lettre par laquelle ce martyr des droits des rois d'Espagne, contre les entreprises de Rome, se recommandoit à ses bons offices. Belle leçon pour les magistrats en place et en devoir de soutenir les droits de leurs rois contre les usurpations continuelles des papes! Je dis des rois, car la France a eu aussi ses Macañas, et employés par le feu roi et ses ministres, qui n'ont pas eu un meilleur sort, sans compter le grand nombre qu'il y en a eu depuis le célèbre Gerson. Albéroni prétendoit avoir sauvé le confesseur, parce qu'il se le croyoit attaché, et se donnoit pour avoir résolu d'exterminer ses ennemis.

Au commencement de septembre, le roi d'Espagne fit avertir le roi d'Angleterre de sa résolution de faire partir, l'année suivante 1717, une flotte pour la Nouvelle-Espagne, et lui promit de l'avertir plus particulièrement du mois qu'elle mettroit à la voile. Ainsi rien ne manquoit aux attentions de l'Espagne pour l'Angleterre, et à sa ponctuelle observation de leurs traités. Les Hollandois, qui de leur côté ménageoient l'Espagne, lui firent savoir qu'ils étoient disposés à signer une ligue défensive avec la France et l'Angleterre. Leur dessein étoit de témoigner par cet avis leur respect et leur confiance au roi d'Espagne, et de l'inviter à entrer dans ce traité. Il répondit qu'il ne s'en éloignoit pas, mais qu'il falloit, avant de s'expliquer, qu'il fût informé des conditions de cette alliance. L'abbé Dubois qui regardoit la conclusion du traité avec l'Angleterre comme le premier grand pas à la fortune, qui par degrés le mèneroit à tous les autres, l'avoit pressé de toutes ses forces et de toute son industrie. Les deux principales difficultés étoient le canal de Mardick et le séjour du Prétendant à Avignon. Le roi d'Angleterre ni Stanhope n'osèrent traiter à fond, à Hanovre, deux points qui intéressoient la nation angloise, et il fallut envoyer d'Iberville à Londres pour y régler principalement celui de Mardick avec les ministres anglois. Ceux-ci étoient persuadés que la victoire du prince Eugène étoit un nouvel aiguillon à la France de presser la conclusion du traité. Quelque bonne foi que M. le duc d'Orléans fît paroître dans toute la négociation, la malignité de Stairs n'en put convenir; l'imposture de cet honnête ambassadeur alla jusqu'à avertir les ministres d'Angleterre que le régent étoit d'intelligence avec les Jacobites qui méditoient quelque en-

treprise; que le baron de Gœrtz, ministre du roi de Suède, nouvellement arrivé à la Haye, n'avoit été à Paris que pour la concerter; que Dillon, lieutenant général au service de France, qu'il avoit déjà mandé être chargé en France des affaires du prétendant, seroit chargé de l'exécution; et l'impudence étoit poussée jusqu'à donner ces avis, non comme de simples bruits, mais comme des certitudes. Walpole, envoyé d'Angleterre en Hollande, chargé de négocier pour faire entrer les États généraux dans ce traité, n'étoit pas mieux intentionné que Stairs. Il avoit ordre d'agir là-dessus de concert avec l'ambassadeur de France, et faisoit, à son insu, tout ce qui lui étoit possible pour le traverser. C'est à quoi les ministres impériaux travailloient à la Haye de toute leur application. Ceux de Suède s'en plaignoient fort, persuadés qu'ils étoient qu'ils seroient abandonnés par la France, qui garantiroit Brême et Verden au roi d'Angleterre. Stairs, enfin, ne pouvant plus donner de soupçons sur M. le duc d'Orléans, excitoit les ministres d'Angleterre de tenir ferme à toutes leurs demandes, parce qu'il savoit que ce prince accorderoit tout plutôt que de ne pas conclure. Monteléon gardoit le silence, quoiqu'il pût aussi apporter quelques obstacles; il n'avoit plus les mêmes accès. Methwin lui paroissoit mal disposé pour l'Espagne. Il le remettoit pour toute affaire au retour du roi d'Angleterre sans nulle nécessité.

Albéroni, qui bravoit la haine publique en Espagne, ne put se résoudre à obéir à la duchesse de Parme qui lui ordonnoit de demander à la reine sa fille une pension ou quelque subsistance pour un homme du commun, pour qui elle avoit eu de la bonté à Parme, et qu'elle avoit voulu faire venir en Espagne plus d'une fois. Il craignit le danger de le rappeler dans sa mémoire. Toute son attention étoit à conserver tout son crédit sans partage et sans lutte, au moins jusqu'à ce qu'il fût parvenu au chapeau; et pour le hâter, à donner au pape une haute idée de son pouvoir, bien persuadé que les grâces de Rome ne sont consacrées qu'à ses besoins et aux services qu'il lui est important de tirer. Le pape étoit foible; il craignoit les Turcs. Il désiroit ardemment de hâter les secours maritimes d'Espagne. Albéroni en profita. Il fit représenter au pape qu'il ne devoit pas perdre de temps à se déterminer; qu'en différant, le printemps arriveroit avant qu'il y eût rien de réglé pour des succès qui pourroient immortaliser son pontificat; il lui fit sonner bien haut que tout en Espagne étoit uniquement entre les mains du roi et de la reine; qu'ils étoient affranchis de l'autorité que les tribunaux et les conseils avoient prise; que d'eux seuls dépendoient les ordres et les exécutions. Cela vouloit dire de lui uniquement, et que si le pape vouloit être servi et content, il falloit qu'Albéroni le fût aussi, et que le seul moyen que le pape fût satisfait étoit d'avancer la promotion d'Albéroni. Aubenton, totalement dévoué au pape, n'étoit attaché à Albéroni que par la crainte. Quelque confiance que le roi d'Espagne eût en son confesseur, il n'auroit pas eu la force de le soutenir contre la reine, si, conseillée par Albéroni, elle eût entrepris de le faire chasser. La princesse des Ursins lui en avoit donné une leçon qu'il n'avoit pas oubliée, et Albéroni avoit aussi besoin de lui, parce que le pape, qui comptoit

entièrement sur lui, ajoutoit foi à ce qu'il écrivoit; et ce qu'il mandoit à Rome étoit du style le plus propre [à] avancer la promotion d'un homme si zélé pour l'Église et si capable de servir puissamment le saint-siége dans les conjonctures difficiles où il se trouvoit.

Aldovrandi, intéressé pour soi-même dans l'avancement de la promotion d'Albéroni, pour retourner jouir de sa nonciature d'Espagne, et abréger son chemin à la pourpre, faisoit valoir au pape le caractère d'Albéroni et son pouvoir peint d'une main que Sa Sainteté croyoit si fidèle. Une nouvelle qui courut alors par les gazettes jusqu'à Rome, et qui fit du bruit, troubla le triumvirat. C'étoit la prétendue brouillerie d'Albéroni et d'Aubenton, et qu'Albéroni alloit être chassé. Quoiqu'il n'y eût aucune apparence de vérité dans ce conte, l'impression qu'il fit à Rome devint très-importante pour Albéroni, qui se flattoit tellement de sa prochaine promotion alors, qu'il en recevoit des compliments avec une joie, en même temps avec un ridicule dont ses ennemis surent profiter. Il s'appliqua, lui et ses deux amis, à faire tomber ce bruit, et en démontrer à Rome le mensonge. Giudice, de son côté, que nulle considération ne pouvoit plus retenir, parce qu'il n'avoit plus rien à espérer ni à craindre, n'oublioit rien pour traverser la promotion d'Albéroni. Il protestoit qu'elle étoit injurieuse à la pourpre, au pape, à l'Église; il demandoit que le pape, pour son propre honneur, consultât les évêques et les religieux d'Espagne, sur la vie, les mœurs, la conduite d'Albéroni, sûr que, sur leur témoignage, il rejetteroit pour toujours la pensée de promouvoir un sujet de tous points si indigne. Outre la religion et mille noirceurs sur lesquelles il l'attaquoit, il prétendoit qu'il trahissoit le roi d'Espagne, et qu'ayant été autrefois l'espion du prince Eugène en Italie, il entretenoit encore le même commerce avec lui, duquel il étoit largement payé. Aubenton redoubloit d'efforts à proportion, répondoit de tout en Espagne, au gré du pape, s'il vouloit hâter la promotion d'Albéroni, et mandoit à Aldovrandi qu'il se souvînt qu'il étoit chargé de l'affaire de Dieu, soit qu'il prétendît diviniser celle du premier ministre, ou qu'il y eût quelque autre mystère entre eux.

Giudice s'étoit démis de la charge de grand inquisiteur d'Espagne; Albéroni la fit donner à Molinez, moins pour récompenser sa fidélité et ses travaux, que pour laisser champ libre à Acquaviva à prendre le soin des affaires d'Epagne à Rome, parce qu'il comptoit sur ce cardinal qui avoit toute la confiance de la reine. On s'étoit d'autant plus pressé d'y pourvoir qu'on craignoit que Giudice ne rétractât sa démission du moment qu'il seroit hors de l'Espagne. Le duc de Parme en avoit averti; quoiqu'il n'aimât ni n'estimât Albéroni, il s'intéressoit au maintien de l'autorité d'un homme qui étoit son sujet et son ministre en Espagne. Il avoit par lui une part indirecte au gouvernement de cette monarchie, à laquelle par conséquent il s'intéressoit. Son grand objet étoit de l'engager à des tentatives pour recouvrer quelque partie de ce qu'elle avoit perdu en Italie, dont le temps lui paroissoit favorable pour y réussir par l'occupation de l'empereur en Hongrie, et la haine des princes d'Italie. Il sentoit bien aussi que l'Espagne étoit trop foible pour l'entreprendre sans secours, et qu'elle n'en pouvoit espérer que de la France; qu'il

falloit donc ménager le régent pour l'engager à ce secours, mais en même temps ne pas abandonner les vues de retour, en cas de malheur en France. Des projets si contraires n'étoient pas aisés à concilier. Tous deux étoient persuadés que les François, fâchés de voir l'Espagne entre les mains d'un Italien, ne songeoient qu'à le faire chasser, et que Louville n'avoit été envoyé que pour cela à Madrid, quoique sous d'autres prétextes. Albéroni, qui connoissoit les dispositions du gouvernement de France à son égard, avoit pris son parti là-dessus, et n'en pressoit que plus vivement sa promotion pour s'acquérir un état solide, et se moquer après des ennemis de sa fortune.

Aldovrandi, qui des affres des prisons du château Saint-Ange, dont il avoit frisé la corde à Rome, étoit parvenu à faire goûter au pape les raisons de son voyage, et à entrer après dans sa confiance, s'étoit habilement servi de la connoissance qu'il avoit de son esprit, pour le conduire par degrés à la promotion d'Albéroni, et à rendre vaines les machines del Giudice et de ses autres ennemis. Il en obtint l'assurance, mais il manda à Albéroni qu'il n'y devoit pas compter tant qu'il n'y auroit comme alors qu'un seul chapeau vacant; que l'attente ne seroit pas longue par l'âge et les infirmités de plusieurs cardinaux; que le pape craignoit trop l'empereur pour lui donner ce sujet de plainte, surtout d'empêcher que le roi d'Espagne ne donnât sa nomination à aucun Espagnol, et ne fît instance au pape de la remplir; qu'il falloit éviter la promotion des couronnes, et faire qu'il parût que la sienne vînt uniquement du pur mouvement du pape, pour cela presser l'arrivée du secours maritime pour le secours des États d'Italie contre les Turcs, et faciliter l'accommodement entre les cours de Rome et de Madrid, enfin garder sur toutes ces choses le plus profond secret. Ce qu'il ne cessoit point de lui répéter, c'étoit de cultiver la bonne intelligence avec Aubenton, estimé au dernier point du pape et des cardinaux Imperiali, Sacripanti, Albani, les trois non nationaux, les plus déclarés contre la France. Il y pouvoit ajouter Fabroni avec qui ce jésuite avoit fait seul la constitution *Unigenitus* avec l'art, la dextérité, le secret, et la violence sur le pape et tout Rome qui ont été racontés en leur lieu. Aldovrandi relevoit l'admiration du pape pour la reine, dont il espéroit tout pour le prompt secours maritime, qu'il étoit de la prudence d'Albéroni de maintenir; le pressoit de faire hiverner la flotte en Italie, et déploroit la situation du pape qui ne lui permettoit pas de faire ce qu'il vouloit. Toute affaire d'Espagne étoit subordonnée, ou passoit en faveur de cette promotion, qui étoit la surnageante et la plus capitale. Enfin Acquaviva et Aldovrandi représentèrent si fortement au pape qu'il n'obtiendroit rien d'Espagne en aucun genre que moyennant cette promotion, que Sa Sainteté qui s'étoit contentée de prendre là-dessus quelque engagement avec Aldovrandi en air de confidence, en prit un effectif avec Acquaviva, à qui il dit dans une audience qu'il pouvoit écrire positivement à Madrid qu'elle étoit déterminée à faire pour Albéroni ce que la reine lui demandoit, et qu'il n'étoit plus question que de la manière de l'exécuter.

La difficulté, on l'a déjà dit, c'est qu'il n'y avoit qu'un chapeau vacant que le pape destinoit à un sujet protégé par l'empereur. On croyoit

qu'il regardoit Borromée dont la mère avoit épousé Ch. Albani, neveu du pape, qui prétendoit par là compenser la promotion de Bissy, faite pour la France. Il falloit de plus satisfaire la France en même temps que l'Espagne en élevant de son pur mouvement deux sujets à la pourpre, nationaux ou agréables aux couronnes, et ces ménagements demandoient la vacance de trois chapeaux. On consoloit le premier ministre par la considération de sept cardinaux de plus de quatre-vingts ans, et d'onze de plus de soixante-dix, sans ce qui pouvoit arriver à de plus jeunes. On l'assuroit qu'il y avoit tout à espérer pour lui de la chute des feuilles. On l'avertissoit surtout de faire accorder au pape la condition réciproque, qui étoit un engagement du roi d'Espagne de différer sa nomination de couronne, et d'être longtemps sans en parler après la promotion d'Albéroni.

Une aventure très-imprévue et fort subite pensa déconcerter des mesures si bien prises. Molinez, doyen de la rote, dont il étoit auditeur pour l'Espagne et chargé des affaires de cette couronne à Rome, logeoit, depuis longtemps qu'il y étoit seul ministre de cette couronne, dans le palais qui lui appartenoit et qui étoit dans la place qui en avoit pris le nom de place d'Espagne. Il s'y étoit fortifié d'un nombre de braves à la solde d'Espagne contre les violences des Impériaux qui menaçoient de s'emparer par force de ce palais, comme appartenant à l'empereur. Molinez, déchargé des affaires d'Espagne qui avoient été confiées au cardinal Acquaviva, accoutumé à demeurer dans son propre palais, étoit resté dans celui d'Espagne avec ses braves. Arriva la victoire du prince Eugène qui transporta les Impériaux et le peuple de Rome; ils promenèrent par les rues divers signes de victoires, entre autres un char à la manière de ceux des anciens triomphes. Cette machine, accompagnée des Impériaux, de beaucoup de peuple et des sbires, passa dans la place et devant le palais d'Espagne. Soit que Molinez eût peur qu'à la faveur de cette allégresse et de cette foule, on entreprît de s'emparer du palais d'Espagne, ou qu'il prît seulement ce passage devant sa porte pour une insulte, il fit charger et dissiper tout cet accompagnement. Le pape qui se faisoit gloire de retrancher aux ambassadeurs les franchises qui avoient fait tant de bruit autrefois, entra dans une telle colère qu'il envoya sur-le-champ Aldovrandi au cardinal Acquaviva lui dire de suspendre sa dépêche à Madrid, et de n'y rien mander de l'assurance qu'il lui avoit donnée peu de jours auparavant.

Acquaviva sans s'étonner manda au pape par le même prélat que sa dépêche étoit écrite, qu'il l'enverroit sans y rien changer, parce qu'il savoit que le pape seroit content. Il pria Aldovrandi de savoir du pape quelle satisfaction il prétendoit. La négociation finit presque aussitôt qu'elle commença. Le pape demanda que l'espèce de milice qui gardoit le palais d'Espagne fût congédiée, et que les sbires pussent passer librement dans la place d'Espagne; et Acquaviva, de son côté, demanda que le pape fît respecter le palais d'Espagne comme les autres palais de Rome, et qu'il fît passer les sbires dans les quartiers des autres ministres étrangers, de même que dans celui d'Espagne. Ces quatre condi-

tions respectives furent accordées, et le pape confirma l'assurance qu'il avoit donnée pour Albéroni. Acquaviva fit valoir en Espagne le service qu'il avoit rendu à Albéroni, et d'avoir vendu cher ce qui dans le fond n'étoit rien, par ce qu'il savoit des intentions du roi d'Espagne sur les franchises. Ce cardinal faisoit pour soi en même temps que pour le premier ministre. Les Espagnols qui étoient à Rome murmuroient de sa facilité pour plaire au pape, aux dépens des affaires du roi d'Espagne. Don Juan Diaz, agent d'Espagne à Rome, étoit celui qui en parloit le plus haut. Acquaviva saisit ce moment pour demander qu'il fût rappelé, et que la reine lui écrivît en approbation de sa conduite de manière qu'il pût montrer sa lettre au pape. Tout son objet, disoit-il, étoit de servir Albéroni auprès du pape, pour quoi il falloit que lui-même fût soutenu. Il disoit qu'Aldovrandi méritoit là-dessus toute la protection du roi et de la reine, et qu'étant dans la première estime et confiance du pape, il auroit seul son secret pour négocier sur les différends d'entre les deux cours, et il insistoit pour aplanir les difficultés qui retardoient son retour et l'exercice de sa nonciature en Espagne; ainsi il le servoit dans cette cour de tout son pouvoir, comme il vantoit au pape l'empressement d'Albéroni à lui procurer à temps les secours maritimes qu'il désiroit avec impatience.

Si je m'arrête avec tant de détail à tous ces manéges et ces intrigues, c'est qu'ils me semblent curieux et instructifs par eux-mêmes. Ils montrent au naturel quel est un premier ministre tout-puissant, un roi qui s'en laisse enfermer et gouverner, ce que peut le but d'un chapeau, quelle est la confiance due à un confesseur jésuite, et la part que le prince doit laisser prendre à son épouse, surtout en secondes noces, en ses affaires. D'ailleurs les personnages de ce triumvirat ont fait tant de bruit dans le monde, et tant de personnages divers, que ce qui les regarde ne peut être indifférent à l'histoire. Pour Acquaviva je n'en parle que par la nécessité de la liaison avec les trois principaux, dont deux sont devenus cardinaux, et le troisième mouroit d'envie de l'être, et l'a souvent bien espéré. Ces récits découvrent encore ce que c'est que d'admettre des prêtres dans les affaires et dans les conseils. Acquaviva fut averti par d'Aubenton qu'il se perdroit en Espagne s'il continuoit à penser et à agir comme il faisoit sur les affaires de France à l'égard de la constitution *Unigenitus*. Il reçut en même temps un ordre du roi d'Espagne de se conformer là-dessus à tout ce qui pouvoit plaire au pape. Il n'en fallut pas davantage à Acquaviva pour changer de camp contre ses propres lumières en matière de doctrine et pour rompre tout commerce avec le cardinal de Noailles. Telle est la morale et la foi de nos prélats d'aujourd'hui et de ceux qui veulent l'être. Je ne le dis pas sans [le] savoir et sans l'avoir vu et revu bien des fois.

Albéroni fidèle à ses vues et à ses maximes, et bien intruit de celles de Rome, ne s'appliquoit qu'à bien persuader le pape qu'il étoit le seul ministre du roi d'Espagne, le seul à qui tout son pouvoir fût confié sans réserve, le seul à qui on pût s'adresser pour en recevoir des grâces. Ces principes bien établis et souvent réitérés, il vantoit ses intentions et son zèle, mais il protestoit que le tout seroit inutile, si le pape ne prenoit

de promptes résolutions; il promettoit s'il étoit assisté, c'étoit à dire élevé à la pourpre, que le pape auroit avant la fin de mars à ses ordres une forte escadre bien équipée dans un port de l'État de Gênes, mais qu'il exigeoit aussi l'entière confiance du pape, et qu'il regarderoit comme offenses toutes démarches indirectes, toutes instances faites par d'autres voies que par lui; et pour colorer sa jalousie, il attribuoit ces démarches indirectes à l'ignorance de la forme et du système présent du gouvernement d'Espagne. Aubenton par ses lettres renchérissoit encore plus sur le grand et unique pouvoir résidant uniquement dans le premier ministre. Il assuroit le pape que le secours que Sa Sainteté désiroit, dépendoit absolument de lui, que le projet qu'il avoit fait pour l'envoyer seroit infailliblement exécuté s'il en usoit bien à son égard, c'est-à-dire s'il lui envoyoit la barrette. Mais aussi qu'elle ne devoit espérer ni secours contre les Turcs, ni accommodement des différends entre les deux cours, si elle ne donnoit à la reine d'Espagne la satisfaction qu'elle demandoit avec tant de désir et d'ardeur. Il faisoit entendre clairement à ses amis de Rome que c'étoit par ordre qu'il écrivoit si positivement, et il prétendoit en même temps donner par là une preuve de son intime union avec Albéroni, et démentir sur cela les bruits et les gazettes. Albéroni avoit bien des ennemis à Rome, et beaucoup de cardinaux indignés de la prostitution de leur pourpre à un sujet tel que lui. Giudice, qui publioit qu'il s'y en iroit bientôt, y remuoit contre lui toutes sortes de machines, et ne gardoit aucunes mesures sur sa personne dans ses discours ni dans ses lettres. Albéroni ripostoit avec le même emportement, et ne cessoit de l'accuser de la plus noire ingratitude envers la reine, d'assurer nettement que la cause de cette princesse et la sienne étoit la même, et que la conduite de Giudice étoit si décriée que Cellamare lui-même n'hésitoit pas là-dessus. Il avoit envoyé à Rome les copies des lettres que Cellamare lui avoit écrites sur la disgrâce de son oncle, et la bassesse de Cellamare avoit été au point d'avoir mandé à plusieurs personnes à Rome, que dans le naufrage de sa maison il avoit tâché de sauver sa petite barque en prenant le bon parti.

Giudice parloit et écrivoit d'Albéroni comme du dernier des hommes. Il se plaignoit aussi d'Aldovrandi, comme ayant parlé contre lui à Rome pour plaire à Albéroni. Ils se reprochoient réciproquement ingratitudes et perfidies, et avoient tous raison à cet égard. Le premier ministre chargeoit Giudice des fâcheux bruits répandus à Madrid contre la reine, et nouvellement d'avoir publié qu'elle avoit fait venir à Madrid l'argent venu par les derniers galions, pour en envoyer une grande partie à Parme. Quelque semblant qu'Albéroni fît d'être fermement certain que tout l'enfer déchaîné contre lui ne lui pourroit nuire, et de rehausser cette confiance d'un air de philosophie qui lui faisoit dire qu'il ne demeuroit chargé de tant d'envie et du poids des affaires que par attachement pour le roi et la reine et pour le bien de l'État, il craignoit mortellement tout ce qui pouvoit avoir accès auprès de la reine. Elle avoit enfin fait venir à Madrid le mari de sa nourrice et leur fils capucin. La nourrice étoit fine, adroite, et ne manquoit ni de sens ni de hardiesse.

Son mari étoit un stupide paysan, leur fils un fort sot moine, mais pétri d'ambition, qui ne comptoit pas sur moins que gouverner l'Espagne. La reine, qui avoit souvent demandé au duc de Parme un musicien nommé Sabadini qu'elle avoit fort connu, en avoit écrit avec tant de volonté, que le duc de Parme lui promit de le faire partir dès que le prince électeur de Bavière seroit parti de Plaisance. Albéroni craignoit horriblement la présence de Sabadini, dont il avoit plusieurs fois rompu le voyage par le duc de Parme. Il lui écrivit donc aigrement sur sa foiblesse, et l'envoi du capucin et de son père, et mit tout en œuvre auprès de lui pour arrêter en Italie Sabadini, duquel il prenoit de bien plus vives alarmes.

CHAPITRE III.

[Albéroni] compte sur l'appui de l'Angleterre ; reçoit avis de Stanhope d'envoyer quelqu'un de confiance veiller à Hanovre à ce qu'il s'y traitoit avec l'abbé Dubois. — Pensée des étrangers sur la négociation d'Hanovre. — Les Impériaux la traversent de toute leur adresse, et la Suède s'en alarme. — Affaires de Suède. — Pernicieuse haine d'Alberoni pour le régent. — Esprit de retour en France, surtout de la reine d'Epagne. — Sages réflexions d'Albéroni sur le choix, le cas arrivant. — Quel étoit M. le duc d'Orléans sur la succession à la couronne. — Affaire du nommé Pomereu. — Mme de Cheverny gouvernante des filles de M. le duc d'Orléans. — Livry obtient pour son fils la survivance de sa charge de premier maître d'hôtel du roi. — Effiat quitte le conseil des finances et entre dans celui de régence. — Honneurs du Louvre accordés à Dangeau et à la comtesse de Mailly par leurs charges perdues. — Origine de cette grâce à leurs charges. — Ce que c'est que les honneurs du Louvre. — Style de la république de Venise écrivant au Dauphin ; d'où venu. — Entreprise de la nomination du prédicateur de l'avent devant le roi. — M. de Fréjus officie devant le roi sans en dire un seul mot au cardinal de Noailles. — Abbé de Breteuil en tabouret, rochet et camail, près du prie-Dieu du roi, comme maître de la chapelle, condamné de cette entreprise comme n'étant pas évêque. — Quel fut le P. de La Ferté, jésuite. — L'abbé Fleury confesseur du roi. — Mort de la duchesse de Richelieu et de Mme d'Armenonville. — Mort et caractère du maréchal de Châteaurenaud. — Belle anecdote sur le maréchal de Coetlogon. — Mort de la duchesse d'Orval. — Mort d'Aguesseau, conseiller d'État ; son éloge. — Saint-Contest fait conseiller d'État, en quitte le conseil de guerre. — L'empereur prend Temeswar ; perd son fils unique. — La duchesse de Saint-Aignan va trouver son mari en Espagne avec trente mille livres de gratification. — Mort, caractère et famille de M. d'Étampes. — Mort de la comtesse de Roucy. — Mort de Mme Fouquet ; sa famille. — Force grâces au maréchal de Montesquiou, au grand prévôt, aux ducs de Guiche, de Villeroy, de Tresmes, et au comte de Hanau. — Le duc de La Force vice-président du conseil des finances. — Augmentation de la paye de l'infanterie. — Caractère de Broglio, fils et frère aîné des deux maréchaux de ce nom. — Le duc de Valentinois reçu au parlement, où les princes du sang ni bâtards n'assistent point. — Mariage du fils unique d'Estaing avec la fille unique de Mme de Fontaine-Martel, et la survivance du gouvernement de Douai. — Bonneval obtient son abolition en épousant une fille de Biron. — Dispute entre les grands officiers de service et le maréchal de Villeroy,

qui, comme gouverneur du roi, prétend faire leur service et le perd. — Grande aigreur entre les princes du sang et bâtards sur les mémoires publiés par les derniers. — Étonnante apathie de M. le duc d'Orléans. — Ma façon d'être avec le duc du Maine et le comte de Toulouse.

La grande ressource d'Albéroni, à son avis, étoit l'appui qu'il se promettoit de l'Angleterre et de son commerce secret et direct avec Stanhope. Ce ministre l'avoit averti d'envoyer à la Haye quelqu'un de confiance pour veiller aux intérêts du roi d'Espagne, dans une crise où il s'agissoit d'un nouveau système pour l'Europe. On prétend qu'Albéroni fit part de l'avis au duc de Parme. Il ne se fioit à aucun Espagnol, et fit nommer Beretti Landi à l'ambassade de la Haye; mais comme en ce même moment Claudio Ré, que le duc de Parme tenoit à Londres en qualité de secrétaire, reçut ordre de ce prince de se rendre à Hanovre, on se persuada que c'étoit pour y être chargé de la confiance d'Albéroni, sous le prétexte de solliciter le roi d'Angleterre d'obtenir de l'empereur d'admettre à son audience l'envoyé de Parme, et de le détourner de presser le mariage de la princesse de Modène avec le prince Ant. de Parme, que le duc son frère disoit n'avoir pas moyen de l'apanager pour faire cette alliance. Le dessein d'Albéroni, en se rendant maître du négociateur pour l'Espagne, étoit de se réserver l'honneur de traiter et de finir à Madrid l'essentiel de la négociation.

Tout le monde avoit les yeux ouverts sur l'alliance qui se traitoit entre la France et l'Angleterre. Les étrangers la regardoient comme un sujet de division entre le roi d'Espagne et le régent; ils publioient qu'il y en avoit beaucoup déjà entre eux. L'empereur la craignoit dans la prévoyance que, lorsque les Anglois et les Hollandois seroient sûrs de la France, leur attachement à ses intérêts diminueroit beaucoup. Ainsi ses ministres la traversoient de tout leur possible. Il y avoit à Paris un baron d'Hohendorff fort attaché au prince Eugène, dont il avoit été aide de camp pendant la dernière guerre. Il se prétendoit autorisé de lettres de créance de l'empereur qu'il avoit même montrées du temps que Penterrieder étoit à Paris comme secrétaire de l'empereur, et véritablement chargé de ses affaires. Cet Hohendorff avoit même alors proposé au régent une alliance avec l'empereur, qui n'avoit pas eu de suite. Cet homme ne cessoit d'échauffer la vivacité de Stairs, d'ailleurs si contraire au traité, parce qu'il avoit été tiré de ses mains pour être porté à la Haye puis à Hanovre entre Stanhope et l'abbé Dubois, et parce qu'il haïssoit la France. Hohendorff lui disoit continuellement que le régent tromperoit les Anglois, et que le Prétendant ne sortiroit point d'Avignon. On excitoit d'un autre côté la Suède, à qui on persuadoit faussement que la France sacrifieroit ses intérêts au roi d'Angleterre, et lui garantiroit la possession de Brême et de Verden qu'il lui avoit usurpés, tellement que l'ambassadeur de Suède, qui, de tout temps, étoit attaché à la France, en prit des impressions qui lui firent tenir des discours peu mesurés. Les affaires du roi son maître prenoient une face plus riante. Ses ennemis avoient assemblé de grandes forces pour faire une descente dans la province de Schonen, et envahir après la Suède : le

czar étoit à Copenhague en dessein de passer la mer, et de commander cette expédition. Il s'y brouilla avec le roi de Danemark, au point que l'entreprise fut différée au printemps, les troupes renvoyées et les dépenses inutiles, qui avoient été fort à charge au Danemark; le roi de Suède n'en put profiter. Il avoit des troupes, mais ni argent ni marine : il voulut acheter quelques vaisseaux en France et en Hollande, où étoit pour lors le baron de Gœrtz qui étoit chargé de ses finances, et qu'il y avoit envoyé. Il lui dépêcha donc un officier, et un autre au baron Spaar, son ambassadeur en France pour cet achat. Il envoya par cette voie ordre à Spaar de cultiver les bonnes dispositions de la France, de lui persuader qu'il vouloit la paix, et de presser le payement des subsides qu'elle lui donnoit. Il n'osoit même avec ses ministres s'expliquer qu'en termes généraux sur ses desseins secrets, tant les bruits dont on vient de parler lui faisoient craindre un trop entier engagement de la France avec l'Angleterre.

Quelque désir qu'eût l'Espagne de prendre avec cette dernière couronne des liaisons particulières, Albéroni ne vouloit faire avec elle de traité que totalement séparé et détaché de celui de la France. Les vues sur l'avenir et sur lesquelles il évitoit soigneusement de s'expliquer, ne convenoient point avec une alliance commune. Persuadé que le régent ne lui pardonneroit pas, il ne cessoit d'assurer le roi et la reine d'Espagne qu'ils ne devoient jamais compter sur la bonne foi ni sur les paroles de ce prince. Il n'ignoroit pas que le génie et les désirs de cette princesse étoient entièrement tournés vers le trône de France en cas de malheur. Elle sentoit l'importance de cacher ce sentiment pour ne pas s'exposer à perdre le certain pour l'incertain, et [craignoit] ce que penseroient les Espagnols, et ce qu'ils diroient, si, après ce qu'ils avoient fait et souffert depuis quinze ans pour soutenir leur roi sur le trône, il les exposoit par son abandon à recevoir un nouveau roi de la main des Anglois et des Hollandois. Albéroni lui disoit que ces deux puissances disposeroient absolument des couronnes de France et d'Espagne, et que c'étoit pour cela que M. le duc d'Orléans n'oublioit rien pour les gagner. Albéroni néanmoins réfléchissoit quelquefois sur le danger qu'il y auroit pour le roi et pour la reine à changer de couronne, encore plus pour lui-même. Il se représentoit les François turbulents, volages, hardis; il étoit agité de la multitude des princes du sang capables avec le temps d'inquiéter le souverain, et qui deviendroient comme des chevaux indomptés et sans bride ni frein, si la minorité duroit : le parlement de Paris lui paroissoit devenu, comme autrefois, le correctif et le fléau de l'autorité royale. Il concluoit de ces réflexions que, si la monarchie d'Espagne pouvoit se rétablir, le roi d'Espagne auroit fort à balancer sur le choix d'un royaume qu'il acquerroit et qu'il gouverneroit très-difficilement, ou d'un autre dont il étoit en possession, qu'il pouvoit gouverner despotiquement et comme en dormant. En effet, il n'y a point de pays où la soumission soit plus entière qu'en Espagne, ni où la volonté et l'autorité du roi soient plus affranchies de toutes formes, ni plus à couvert de toute résistance.

Tandis qu'on étoit si intérieurement occupé en Espagne des futurs

contingents, je puis dire, avec la plus exacte vérité, que c'est la chose dont M. le duc d'Orléans le fut toujours le moins. Il est des vraisemblances qui n'ont aucune vérité, et des vérités qui n'ont point de vraisemblances. Celle-ci est de ce nombre au premier degré, et je ne crois pas que, depuis qu'il est dans l'univers des monarchies héréditaires, aucun héritier collatéral immédiat s'en soit moins soucié, y ait moins pensé, qui ait plus sincèrement désiré que la succession ne s'ouvrît point; dirai-je tout, et le croira-t-on? qui ait été moins touché, plus embarrassé, plus importuné de porter la couronne. Jamais en aucun temps rien même d'indirect là-dessus; jamais quoi que ce soit sur cette matière dans aucun des conseils; et si quelquefois l'indispensable connexité des affaires étrangères l'ont amené dans le cabinet du régent entre deux ou trois de ses plus confidents, elle ne s'y traitoit précisément que par nécessité, simplement, courtement, même avec une sorte de contrainte sans parenthèses, sans rien d'inutile, comme on auroit raisonné sur la succession d'Angleterre ou de l'empereur. Les plus familiers connoissoient si bien M. le duc d'Orléans sur ce sujet, qu'il n'est arrivé à pas un d'eux de laisser échapper devant lui aucune sorte de flatterie là-dessus. Je suis peut-être celui avec qui cela a le plus été traité tête à tête avec lui à propos de sa conduite, des affaires étrangères, dont il me disoit tout ce qui ne passoit pas au conseil, à propos encore des finances et de la constitution. A la vérité il ne vouloit pas perdre son droit. Je l'y fortifiois même; mais il n'en étoit touché que du côté de son honneur et de sa sûreté, desquels il ne se pouvoit agir que le malheur ne fût arrivé, considérations qui au contraire le lui faisoit craindre. Alors nous nous en parlions comme de toute autre sorte d'affaire importante. Il ne se cachoit pas de moi ainsi tête à tête; et je le connoissois trop pour qu'il y eût réussi. Jamais je ne l'ai surpris en aucun chatouillement là-dessus, aucun air de joie, aucune échappée flatteuse, jamais [à] en prolonger le raisonnement. Je n'outrerai rien quand je dirai que cela alloit à l'insipidité et à une sorte d'apathie, que je sens qui m'auroit impatienté, si le fils de Mgr le duc de Bourgogne m'eût été moins tendrement et précieusement cher, et qu'il se fût agi de succéder à un autre.

On a vu plusieurs fois dans ces Mémoires que le feu roi avoit fait du lieutenant de police de Paris, une espèce de ministre secret et confident, une sorte d'inquisiteur dont les successeurs de La Reynie, par qui commencèrent ces fonctions importantes, mais obscures, étendirent beaucoup le champ pour se donner plus de relations avec le roi, et cheminer mieux vers l'importance, l'autorité, la fortune. Le régent, moins autorisé que le feu roi, et qui avoit plus de raisons que lui d'être informé et d'arrêter les intrigues, trouva dans cette place Argenson, qu'on a vu qui avoit su se faire valoir à lui de l'affaire du cordelier, amené par M. de Chalais, et en avoit, je crois, à bon marché, acquis les bonnes grâces. Argenson, qui avoit beaucoup d'esprit, et qui avoit désiré cette place comme l'entrée, la base et le chemin de sa fortune, l'exerçoit très-supérieurement, et le régent se servit de son ministère avec beaucoup de liberté. Le parlement, qui n'étoit attentif qu'à faire

valoir partout son autorité, pour le moins comme en compétence avec celle du régent, souffroit avec impatience ce qu'il appeloit les entreprises de la cour. Il vouloit se dédommager du silence qu'il avoit été forcé de garder là-dessus sous le dernier règne, et reprendre aux dépens du régent tout ce qu'il avoit perdu sur les fonctions de la police, dont il est le supérieur. Le lieutenant de police lui en est comptable, jusque-là qu'il en reçoit les ordres, même les réprimandes à l'audience publique, debout et découvert à la barre du parlement, de la bouche du premier président ou de celui qui préside, qui ne l'appelle ni maître ni monsieur, mais nûment par son nom, quoique le lieutenant de police se soit trouvé les recevoir étant alors conseiller d'État. Le parlement voulut donc humilier d'Argenson qu'il haïssoit du temps du feu roi, donner au régent une dure et honteuse férule, préparer pis à son lieutenant de police, faire parade et preuve de son pouvoir, en effrayer le public, et s'arroger celui de borner celui du régent.

Argenson s'étoit souvent servi sous l'autre règne, et quelquefois depuis, d'un drôle intelligent et adroit, qui étoit fort à sa main, et qui se nommoit Pomereu, pour des découvertes, pour faire arrêter des gens, et quelquefois les garder chez lui quelque temps. Le parlement crut avec raison qu'en faisant arrêter cet homme sous d'autres prétextes, il trouveroit le bout d'un fil qui le conduiroit en bien des tortuosités curieuses et secrètes qui donneroient beau jeu à son dessein, et le pareroit en même temps lui-même de la protection de la sûreté publique, contre la tyrannie des enlèvements obscurs et des chartres privées. Il se servit pour cela de la chambre de justice pour y paroître moins, mais composée de ses membres, qui souffla si bien les procédures de peur d'être arrêtée en chemin, que le premier soupçon qu'on en put avoir fut d'apprendre que Pomereu étoit par arrêt de cette chambre dans les prisons de la Conciergerie, qui sont celles du parlement. Argenson, qui en eut l'avis tout aussitôt, alla au moment même trouver le régent, qui à l'instant fit expédier une lettre de cachet, avec laquelle il envoya main-forte pour tirer Pomereu de prison, si le geôlier faisoit la moindre difficulté de le remettre aux porteurs de la lettre de cachet, lequel n'en osa faire aucune. L'exécution fut si prompte que cet homme ne fut pas une heure dans la prison, et que ceux qui l'y avoient mis n'eurent pas le temps d'ouvrir un coffre de papiers, qui avoit été transporté avec lui à la Conciergerie, et qu'on eut grand soin d'emporter en l'en tirant. En même temps on écarta, et on mit à couvert tout ce qui pouvoit avoir trait à cet homme, et aux choses où il avoit été employé. On peut juger du dépit du parlement de se voir si hautement et si subitement enlever une proie dont il comptoit faire un si grand usage; il n'oublia donc rien pour émouvoir le public par ses plaintes et par ses cris contre un tel attentat à la justice. La chambre de justice députa au régent qui se moqua d'elle, en permettant gravement aux députés de faire reprendre leur prisonnier, mais sans leur dire un seul mot sur sa sortie de prison. Il étoit dans Paris en lieu où on ne craignoit personne. La chambre de justice sentit la dérision et cessa de travailler. Elle crut embarrasser le régent, mais c'eût été à

leurs propres dépens. Cela ne dura qu'un jour ou deux. Le duc de Noailles alla leur parler; ils comprirent qu'il n'en seroit autre chose; que s'ils s'opiniâtroient on se passeroit d'eux, et qu'on n'auroit d'autres moyens d'exécuter ce q'uon [avoit] entrepris contre les gens d'affaires. Ils se remirent à travailler, et le parlement en fut pour sa levée de bouclier, et n'avoir montré que sa mauvaise volonté et en même temps son impuissance.

M. le duc d'Orléans nomma gouvernante de mlles ses filles Mme de Cheverny dont le mari étoit déjà gouverneur de M. le duc de Chartres. Ils en étoient l'un et l'autre fort capables, et la naissance et les emplois précédents de Cheverny honorèrent fort ces places qu'ils voulurent bien accepter.

Livry, premier maître d'hôtel du roi, obtint pour son fils la survivance de sa charge, et de conserver un brevet de retenue de quatre cent cinquante mille livres qu'il avoit dessus.

Effiat, ravi d'abord d'être quelque chose, trouva enfin son mérite peu distingué par la vice-présidence du conseil des finances. Il n'y voulut plus demeurer, mais entrer dans celui de régence à la dernière place. M. le duc d'Orléans eut la pitoyable facilité de le lui accorder, à la grande satisfaction de ses bons amis le duc du Maine, le maréchal de Villeroy et le chancelier. Personne ne s'en douta que lorsque cela fut fait.

Ce prince, dont la facilité se pouvoit appeler un dévoiement, accorda les honneurs du Louvre leur vie durant à Dangeau et à la comtesse de Mailly, qu'ils avoient perdus avec leurs charges de chevalier d'honneur et de dame d'atours par la mort de la dernière Dauphine. Le feu roi les leur avoit donnés avec ces charges, n'y ayant lors ni reine ni Dauphine. C'en fut le premier exemple, qu'ils durent à Mme de Maintenon. Il n'y avoit jamais eu que chez la reine où ces charges donnassent ces honneurs, et encore fort nouvellement; et je doute même que cela ait été du temps de la reine mère, avant le mariage du roi son fils, tout au plus avant sa régence. Pour chez les Dauphines, il n'y en avoit point eu depuis la mort de François Ier jusqu'au mariage de Monseigneur; car la trop fameuse Marie Stuart, qui la fut un moment, garda et communiqua à François II, son mari, Dauphin, le nom et le rang de reine et de roi d'Écosse en l'épousant; d'où vient, pour le dire en passant, que la république de Venise a conservé de là l'usage, en écrivant à nos Dauphins, de les traiter à la royale, et de suscrire leur lettre *au roi dauphin*.

On a vu en son lieu, ici, à propos de Mme de Maintenon, qu'au mariage de Monseigneur elle voulut avoir une dame d'honneur de sa confiance; que pour cela on fit passer la duchesse de Richelieu, dame d'honneur de la reine, à Mme la Dauphine; que pour payer sa complaisance on fit présent au duc de Richelieu de la charge de chevalier d'honneur, avec permission dès lors de la vendre tout ce qu'il en pourroit trouver; que Mme de Maintenon voulut un titre pour se recrépir, et qui l'approchât de la Dauphine sans la contraindre pour le service; que pour cela il y eut pour le premier exemple deux dames d'atours : la maréchale de Rochefort pour l'être en effet, et Mme de Maintenon pour en avoir le nom. Ainsi le chevalier d'honneur et la première dame d'atours

se trouvant avoir par eux-mêmes les honneurs du Louvre, Mme de Maintenon, à titre de seconde dame d'atours, les prit modestement; sous prétexte de l'éloignement des cours où tous les carrosses entrent de l'appartement qu'elle occupoit dès lors, et qu'elle n'a jamais changé; sur le palier du grand degré vis-à-vis celui du roi. Ces honneurs du Louvre ne sont rien autre chose que le privilège d'entrer dans son carrosse; ou en chaise avec des porteurs de sa livrée, dans la cour réservée où il n'entre que les carrosses et les porteurs en livrée des gens titrés. M. de Richelieu vendit bientôt après sa charge de chevalier d'honneur cinq cent mille livres à Dangeau. La charge étoit bien supérieure à celle de dame d'atours. Mme de Maintenon, toujours modeste, se piqua d'honneur sur les honneurs du Louvre qu'elle avoit, et les fit donner à Dangeau. Au mariage de Mgr le duc de Bourgogne, Mme de Dangeau étoit déjà une des favorites de Mme de Maintenon, qui la fit première dame du palais, rendre à son mari pour rien la charge de chevalier d'honneur qu'il avoit perdue à la mort de Mme la Dauphine, et donner celle de dame d'atours à la comtesse de Mailly, fille de son cousin germain, qu'elle avoit élevée chez elle comme sa nièce, et gardée jusqu'au mariage de M. le duc de Chartres, qu'elle la fit dame d'atours, pour le premier exemple d'une petite-fille de France, comme on l'a vu en son lieu. En même temps qu'elle fit rendre à Dangeau les honneurs du Louvre, sur son exemple à elle, elle les fit donner à la comtesse de Mailly. C'étoit une grâce de peu d'usage pour ces deux personnes. Dangeau étoit dans une grande vieillesse et hors de gamme par le total changement de la cour, ne sortoit presque plus de chez lui; ni sa femme non plus, très-pieuse et très-retirée; et la comtesse de Mailly tombée tout à fait dans l'obscurité, et passant sa vie au fond de la Picardie, d'où elle ne revint que pour être dame d'atours de la reine, par l'intrigue de ses enfants, sans qu'elle y eût même pensé. Mais c'étoit pourtant une grâce qu'ils ne méritoient pas de M. le duc d'Orléans. Tous deux lui étoient fort opposés. Dangeau, avec toute sa fadeur et sa politique, ne peut se contenir là-dessus dans l'espèce de gazette qu'il a laissée, dont on parlera ailleurs. Il n'avoit jamais été de rien; mais son commerce et sa société à la cour du feu roi n'étoit qu'avec tout ce qui étoit le plus contraire à M. le duc d'Orléans. C'étoit plaire alors, et le bon air. Son attachement servile à Mme de Maintenon, et à tout ce qu'elle aimoit, celui de Mme de Mailly à cette tante, leur avoient fait épouser ses passions, desquelles après ils ne purent se défaire.

La fête de la Toussaint fit du bruit et des querelles. Le roi entend ce jour-là une grand'messe pontificale, vêpres et le sermon l'après-dînée. Celui qui le fait prêche l'avent devant le roi; et c'est le grand aumônier qui nomme de droit les prédicateurs de la chapelle. Le cardinal de Rohan, qui n'ignoroit ni ne pouvoit ignorer l'interdiction des jésuites, en voulut nommer un, mais dont le nom pût soutenir l'entreprise. Il choisit le P. de La Ferté, frère du feu duc de La Ferté, dont la veuve étoit sœur de la duchesse de Ventadour; et le P. de La Ferté accepta sur la parole du cardinal de Rohan, sans voir ni faire rien dire au cardinal de Noailles. Ce cardinal apprit cette nouvelle aux derniers jours d'octobre,

qui jusqu'alors avoit été tenue fort secrète. Il n'eut pas peine à comprendre que cette affectation de nommer un jésuite ne pouvoit avoir d'objet qu'une insulte, tant à sa personne qu'à sa qualité de diocésain. Rien n'étoit plus aisé que de la rendre inutile. Il avoit interdit les jésuites; il n'y avoit qu'à faire signifier au P. de La Ferté une interdiction personnelle de la messe, du confessionnal et de la chaire. Il usoit de son droit qui ne pouvoit lui être contesté, comme le cardinal de Rohan avoit usé du sien, mais avec entreprise contre l'interdiction générale de l'ordinaire [1], au lieu qu'il n'y auroit eu rien à reprendre dans cette démarche très-régulière du cardinal de Noailles. Sa douceur si souvent déplacée, et mal employée, ne voulut pas faire cette manière d'éclat qui n'eût été que la suite forcée de celui qui étoit déjà fait, et il prit le mauvais parti de nommer un prédicateur pour la chapelle, au lieu du P. de La Ferté, dont il n'avoit pas le droit. Le cardinal de Rohan, ravi de lui voir prendre le change, et de n'avoir qu'à soutenir son droit, le maintint de façon qu'il fallut porter la chose devant M. le duc d'Orléans.

Le crédit, où le duc de Noailles étoit pour lors, l'eût emporté d'un mot, s'il avoit voulu le dire; mais dès la mort du roi tout étoit tourné en lui au personnel, mieux caché auparavant. Il n'avoit jamais perdu son grand objet de vue : il vouloit être premier ministre. Son crédit, la part que le régent lui donnoit de tout, et les commissions qu'il s'en attiroit pour tout, lui en augmentoient les espérances; il en vouloit ranger les obstacles de tous les côtés. Il frayoit déjà avec les cardinaux de Rohan et Bissy, et avec les jésuites; il n'avoit donc garde de les choquer pour un oncle dont il n'avoit plus besoin, et dont la cause lui pouvoit faire embarras, tandis qu'en ne disant mot, et lui laissant démêler cette affaire particulière sans s'en mêler, il se faisoit un mérite envers ceux qu'il cultivoit, qui pouvoit tourner en preuve qu'ils n'avoient rien à craindre de lui sur celle de la constitution, par conséquent leur ôter l'envie de le traverser et de le barrer dans le chemin au premier ministère. A son défaut M. de Châlons, son autre oncle, intimement uni avec le cardinal son frère, mais qui, en affaires du monde, n'étoit pas grand clerc, alla nasiller coup sur coup au régent, qui emporté par ses plus vrais ennemis, Mme de Ventadour, le maréchal de Villeroy, Effiat, Besons, son P. du Trévoux, celui-ci sot et point méchant, et qu'il ménageoit et traitoit tous comme ses amis intimes, décida pour le P. de La Ferté, et le fit prêcher au scandale de tout le monde non confit en cabale de constitution; car ceux même qui de bonne foi et sans vue de fortune étoient pour la constitution détestèrent cette entreprise.

M. de Fréjus commença, à la même fête, tout petit garçon qu'il étoit encore, à montrer les cornes au cardinal de Noailles, et à vérifier la prophétie que le feu roi lui avoit faite, lorsqu'à force de reins il lui arracha l'évêché de Fréjus pour l'abbé Fleury : *qu'il se repentiroit de l'avoir fait évêque.* Le roi l'entendoit de ses mœurs et de sa conduite;

1. Ce mot est en abrégé dans le manuscrit, et les anciens éditeurs ont lu l'*ordre;* il s'agit ici de l'interdiction prononcée par l'évêque diocésain, qu'on appelait l'*ordinaire.*

et véritablement alors, qui auroit pu l'entendre autrement? M. de Fréjus dit pontificalement la grand'messe devant le roi sans en demander permission ni en faire la moindre civilité, suivant le droit et la coutume jusque-là non interrompue, au cardinal de Noailles, qui le sentit et le méprisa. L'après-dînée, à vêpres, la duchesse de La Ferté quêta à l'issue du sermon de son beau-frère. Ce fut une autre nouveauté de voir quêter une vieille femme; mais elle voulut par là courtiser la sœur, et le triomphe du cardinal de Rohan sur toutes règles de discipline. Cette même messe fit une autre querelle. L'abbé de Breteuil, mort depuis évêque de Rennes, y parut sur un tabouret, en rochet et camail noir, joignant le prie-Dieu du roi à gauche en avant, comme maître de la chapelle, [charge] qu'il avoit achetée du cardinal de Polignac. Les aumôniers du roi, qui sont là debout en rochet avec le manteau noir pardessus, se plaignirent de cette comparution de l'abbé de Breteuil, et traitèrent son tabouret et son camail d'entreprise, parce qu'il n'étoit pas évêque. Les plaintes en furent portées à M. le duc d'Orléans qui, perquisition faite, condamna l'abbé de Breteuil. Le cardinal de Rohan ne laissa pas de se trouver embarrassé de soutenir pendant tout l'avent son entreprise, quoiqu'il en eût eu l'avantage. Il crut qu'après l'avoir remportée, le plus sage étoit le parti de la modération, mais sans y paroître à découvert. Huit jours après la Toussaint, le P. de La Ferté alla dire à M. le duc d'Orléans qu'il le supplioit de le dispenser de prêcher l'avent devant le roi, parce qu'il ne vouloit point être un sujet de discorde entre le cardinal de Noailles et le cardinal de Rohan. M. le duc d'Orléans le prit au mot avidement, et lui dit qu'il l'en louoit fort, et qu'il le soulageoit beaucoup. Ce P. de La Ferté avoit été séduit au collége, et s'étoit fait jésuite malgré le maréchal son père, qui fit tout ce qu'il put pour l'en empêcher, et qui n'en parloit qu'avec emportement. Il étoit grand, très-bien fait, très-bel homme, ressembloit fort au duc de La Ferté son frère dont il avoit toutes les manières, et n'étoit point du tout fait pour être jésuite. Il étoit éloquent et savoit assez, beaucoup d'esprit et d'agrément; le jugement n'y répondoit pas. Il prêchoit bien sans être des premiers prédicateurs. On traîna un jour le duc de La Ferté à son sermon, dont après on lui demanda son avis : *L'acteur*, dit-il, *m'a paru assez bon, mais la pièce assez mauvaise.* Le P. de La Ferté ne s'étoit pas toujours bien accordé avec les jésuites; il ne fut pas, je crois, sans repentir de s'être laisser enrôler par eux. Sans ses vœux, il auroit été duc et pair à la mort de son frère, qui ne laissa point d'enfants. A la fin les jésuites et lui, lassés de lui et lui d'eux, le malmenèrent, puis le confinèrent à la Flèche où il vécut peu et tristement, et y mourut encore assez peu âgé. Le cardinal de Noailles interdit les trois maisons des jésuites de Paris, et ôta les pouvoirs au peu à qui il les avoit laissés.

En ce même temps l'abbé Fleury, qui avoit été sous-précepteur des trois princes fils de Monseigneur jusqu'à la fin de leur éducation, fut nommé confesseur du roi. Le maréchal de Villeroy ni M. de Fréjus n'y vouloient point de jésuite. L'emploi précédent, sans avoir eu part à la disgrâce de M. de Cambrai, l'y porta. Il avoit vécu à la cour dans une

grande retraite et dans une grande piété toute sa vie, fort caché depuis que son emploi avoit cessé. Il n'avoit pris aucune part à l'affaire de la Constitution, parce qu'il ne songea jamais à être évêque, et que, n'étant point en place qui l'y obligeât, il aima mieux demeurer en paix à ses études. L'exacte et savante *Histoire ecclésiastique* qu'on a de lui, et ses excellentes et savantes préfaces en forme de discours au-devant de chacun des livres qui composent ce grand ouvrage, rendront à jamais témoignage de son savoir et de son amour pour la vérité. Il eut peine à consentir à son choix; il [ne] s'y détermina que par l'âge du roi, où il n'y avoit rien à craindre, et par le sien, qui lui donneroit bientôt prétexte de se retirer, comme il fit en effet avant qu'il pût avoir lieu de craindre son ministère, pendant lequel il ne parut que pour la pure nécessité.

Mme d'Armenonville mourut de la petite vérole, qui fit sur jeunes et vieux bien du ravage toute cette année. Peu de jours après la duchesse de Richelieu en mourut aussi sans enfants. Elle étoit fille unique du marquis de Noailles, frère du cardinal et de la duchesse de Richelieu, troisième femme du père de son mari. C'étoit une très-jeune femme, mais de vertu, d'esprit et de beaucoup de mérite, que le bel air de son mari n'avoit pas rendue heureuse.

Le maréchal de Châteaurenaud mourut à plus de quatre-vingts ans. C'étoit un fort homme d'honneur, très-brave, très-bon homme, et très-grand et heureux homme de mer, où il avoit eu de belles actions, que le malheur même de Vigo ne put ternir. Avec tout cela, il se peut dire qu'il n'avoit pas le sens commun. Son fils unique avoit épousé une dernière sœur du duc de Noailles, par où il avoit eu la survivance de la grande lieutenance générale de Bretagne qu'avoit son père. Trois jours avant sa mort, le duc de Noailles avoit furtivement obtenu et fait expédier sur-le-champ un brevet de retenue de cent vingt mille livres pour sa sœur, sur la charge de vice-amiral, qui jamais n'avoit été vendue, et qui fut présenté à Coetlogon, premier lieutenant général qui la demanda, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à cette apparition, et qui n'en voulut pas payer un denier. C'étoit, aussi bien que Châteaurenaud, un des plus braves hommes et des meilleurs hommes de mer qu'il y eût. Sa douceur, sa justice, sa probité et sa vertu ne furent pas moindres. Il avoit acquis l'affection et l'estime de toute la marine, et plusieurs actions brillantes lui avoient fait beaucoup de réputation chez les étrangers. Il avoit du sens avec un esprit médiocre, mais fort suivi et appliqué. On fut honteux à la fin de cette espièglerie de brevet de retenue, pour n'en dire pis, et sans lui plus rien demander on lui donna la vice-amirauté. Le duc de Noailles rapporta le brevet de retenue à M. le duc d'Orléans, qui le jeta au feu, et fit donner les cent vingt mille livres aux dépens du roi, que le duc de Noailles fit payer à sa sœur en grand ministre qui ne négligeoit rien. Je dépasserai tout de suite le temps de ces Mémoires sur Coetlogon, en faveur de sa vertu et de la singularité du fait.

M. le Duc, devenu premier ministre sous les volontés de Mme de Prie, sa funeste maîtresse, et tous les deux sous la fatale tutelle des frères

Paris, fit, au premier jour de l'an 1724, une promotion de maréchaux de France et une de chevaliers de l'ordre, toutes deux fort ridicules. Il donna l'ordre à Coetlogon, aussi mal à propos qu'il ne le fit point maréchal de France, au scandale de la marine, de toute la France et de tous les étrangers qui le connoissoient de réputation. Coetlogon en fut vivement touché; mais, consolé par le cri public, il n'en fit aucune plainte, et s'enveloppa dans sa vertu et dans sa modestie. Quelques années après, étant fort vieux, il se retira dans une des maisons de retraite du noviciat des jésuites, où il ne pensa plus qu'à son salut par toutes sortes de bonnes œuvres. Alors d'Antin et le comte de Toulouse, qui avoit épousé la veuve de son fils, sœur du duc de Noailles, laquelle en avoit eu deux fils, songèrent à faire donner au cadet de ces deux petits-fils de d'Antin, tout jeune, la vice-amirauté de Coetlogon, pour, avec l'appui du comte de Toulouse, amiral, son beau-père, voler de là rapidement au bâton de maréchal de France. Ils le proposèrent à Coetlogon, ils lui offrirent tout l'argent qu'il en voudroit tirer; enfin ils lui montrèrent le bâton de maréchal de France, qu'il avoit si bien mérité. Coetlogon demeura inflexible, dit qu'il ne vendroit point ce qu'il n'avoit pas voulu acheter, protesta qu'il ne feroit point ce tort au corps de la marine de priver de leur fortune ceux que leurs services et leur ancienneté devoient faire arriver après lui. On sut cette généreuse réponse, moins par lui que par les gens qui lui avoient été détachés, et par les plaintes du peu de succès. Le public y applaudit et la marine en fut comblée. Peu après il tomba malade de la maladie dont il mourut.

Son neveu, car il n'avoit point été marié, touché de la privation pour sa famille de l'illustration que son oncle avoit si bien méritée, fit tant que le comte de Toulouse obtint du cardinal Fleury, premier ministre alors, le bâton de maréchal de France pour Coetlogon qui se mouroit, qui ne savoit rien de ce que faisoit son neveu, et qui n'en pouvoit plus jouir. Son confesseur lui annonça cet honneur. Il répondit qu'autrefois il y auroit été fort sensible; mais qu'il lui étoit entièrement indifférent dans ces moments, où il voyoit plus que jamais le néant du monde qu'il falloit quitter, et le pria de ne lui parler plus que de Dieu, dont il ne fit plus que s'occuper uniquement. Il mourut quatre jours après sans avoir pensé un instant à son bâton. Cette promotion singulière rappela celle de M. de Castelnau, et la fourberie du cardinal Mazarin que le cardinal Fleury s'applaudit d'avoir si bien imitée.

La duchesse d'Orval mourut à quatre-vingt-dix ans. Elle étoit belle-fille du célèbre Maximilien de Béthune, premier duc de Sully, et belle-sœur du fameux duc de Rohan. M. d'Orval fut chevalier de l'ordre en 1633, et duc à brevet en 1652. Il avoit été, dès 1627, premier écuyer de la reine Anne d'Autriche; et il étoit veuf de la fille du maréchal duc de La Force, duquel mariage le duc de Sully d'aujourd'hui est arrière-petit-fils. La duchesse d'Orval étoit Harville, sœur de Palaiseau.

D'Aguesseau, conseiller d'État et du conseil royal des finances du feu roi, et de celui des finances d'alors, mourut en même temps à

quatre-vingt-deux ans; père du procureur général, qui tôt après fut fait chancelier. C'étoit un petit homme de basse mine, qui, avec beaucoup d'esprit et de lumière, avoit toute sa vie été un modèle, mais aimable, de vertu, de piété, d'intégrité, d'exactitude dans toutes les grandes commissions de son état par où il avoit passé, de douceur et de modestie, qui alloit jusqu'à l'humilité, et représentant au naturel ces vénérables et savants magistrats de l'ancienne roche[1] qui sont disparus avec lui, soit dans ses meubles et son petit équipage, soit dans sa table et son maintien. Sa femme étoit de la même trempe, avec beaucoup d'esprit. Il n'avoit aucune pédanterie; la bonté et la justice sembloient sortir de son front. Il avoit laissé en Languedoc, où il avoit été intendant, les regrets publics et la vénération de tout le monde. Son esprit étoit si juste et si précis que les lettres qu'il écrivoit des lieux de ses différents emplois disoient tout sans qu'on ait jamais pu faire d'extrait de pas une. Je fis tout ce que je pus pour obtenir sa place de conseiller d'État pour Le Guerchois, son gendre, intendant de Franche-Comté, mon ami particulier, depuis bien des années que lui et sa famille m'avoient si bien servi à Rouen dans le procès qu'on a vu en son lieu que j'y gagnai contre le duc de Brissac et la duchesse d'Aumont. Je n'en pus venir à bout, parce qu'en même temps Bâville, ce funeste roi de Languedoc plutôt qu'intendant, demanda à se démettre de sa place de conseiller d'État en faveur de Courson, son fils. M. le duc d'Orléans, qui vit la conséquence de l'exemple, et ne voulant pas le refuser, la donna à Saint-Contest, et celle que je demandois à Courson; mais je n'eus pas longtemps à attendre. En même temps les conseillers d'État obligèrent Saint-Contest à quitter le conseil de guerre, pour n'y pas céder aux gens de qualité qui en étoient. On a vu en son temps la naissance de cette rare prétention lorsque La Houssaye, conseiller d'État et intendant d'Alsace, fut nommé en troisième pour le congrès de Bade, où il ne voulut par céder au comté du Luc. On a vu en son lieu que le feu roi s'en moqua; mais il le souffrit, et nomma Saint-Contest, maître des requêtes alors et intendant de Metz, pour aller à Bade.

L'empereur fit, par le prince Eugène la conquête de Temeswar en Hongrie, et perdit son fils unique âgé de sept mois.

La duchesse de Saint-Aignan alla trouver son mari en Espagne, pour lequel j'obtins une gratification qu'elle emporta. Elle fut de trente mille livres.

M. d'Étampes mourut dans un âge avancé. Il étoit riche, honnête homme et fort brave. Il avoit été chevalier d'honneur de Madame, puis capitaine des gardes de Monsieur, qui le fit chevalier de l'ordre en 1688 de la façon qu'on l'a raconté en son temps. Il étoit petit-fils du maréchal d'Étampes, et par ses grand'mères des maréchaux de Fervaques

1. Voy. la vie de ce magistrat écrite par son fils. Elle fait partie des *Œuvres du chancelier d'Aguesseau*. Il serait à souhaiter qu'on la publiât à part pour donner une idée de cette ancienne magistrature si bien louée par Saint-Simon.

et Praslin. Son père étoit premier écuyer de Monsieur, frère de Louis XIII; et sa mère étoit fille de Puysieux, secrétaire d'État, et de sa seconde femme, Ch. d'Étampes-Valencey, dont un frère s'avisa, pour le premier de sa race, de se faire de robe, et fut conseiller d'État, qu'elle n'appeloit jamais que mon frére le bâtard, parce que son frère aîné étoit chevalier du Saint-Esprit, grand maréchal des logis et gouverneur de Montpellier et de Calais. un autre archevêque de Reims, un autre cardinal, et sa sœur mariée au maréchal de La Châtre. Cette Mme de Puysieux avoit un grand crédit sur la reine mère, et dans le monde une considération singulière. Elle maria son fils à la sœur du duc de La Rochefoucauld, favori de Louis XIV, et le ruina en dépenses extravagantes, entre autres à manger pour cent mille écus de collets de points de Gênes, qui étoient fort à la mode alors. Puysieux, mort chevalier de l'ordre, son frère l'évêque de Soissons, et Sillery père de Puysieux d'aujourd'hui, étoient ses petits-fils.

En même temps mourut la comtesse de Roucy, sans nous donner signe de vie ni de repentir. J'ai été trop de ses amis, et j'en ai été trop mal payé depuis, pour vouloir rien dire d'elle; d'autant que j'ai suffisamment exposé ma conduite et la sienne, et celle de son mari, dans l'éclat qu'ils jugèrent à propos de faire pour essayer vainement d'obtenir une charge de capitaine des gardes du corps.

Peu après mourut à Paris Mme Fouquet dans une grande piété, dans une grande retraite et dans un exercice continuel de bonnes œuvres toute sa vie. Elle étoit veuve de Nicolas Fouquet, célèbre par ses malheurs, qui, après avoir été huit ans surintendant des finances, paya les millions que le cardinal Mazarin avoit pris, la jalousie de MM. Le Tellier et Colbert, un peu trop de galanterie[1] et de splendeur, et trente-quatre ans de prison[2] à Pignerol, parce qu'on ne put lui faire pis malgré tout le crédit des ministres et l'autorité du roi, dont ils abusèrent jusqu'à avoir mis tout en œuvre pour le faire périr. Il mourut à Pignerol en 1680, à soixante-cinq ans, tout occupé depuis longues années de son salut. Lui et cette dernière femme, grand'mère de Belle-Ile, seroient maintenant bien étonnés de la monstrueuse et complète fortune qu'il a su faire, et par quels degrés il y est parvenu. Cette Mme Fouquet étoit sœur de Castille, père du père de Mme de Guise. Il s'appeloit Montjeu, étoit trésorier de l'épargne, et sa mère étoit fille du célèbre président Jeannin. Il avoit acheté en 1657 du président de Novion, qui fut depuis premier président et ôté de place pour ses friponneries, la charge de greffier de l'ordre. On l'arrêta en même temps que M. Fouquet, et on lui ôta ses deux charges et le cordon bleu. Sa résistance à donner sa démission de celle de greffier de l'ordre la fit

1. Voy. notes à la fin du volume.

2. Fouquet fut arrêté à Nantes en 1661 (septembre) et mourut à Pignerol en 1680, comme le dit Saint-Simon quelques lignes plus loin; il n'a donc pas été trente-quatre ans prisonnier. Les précédents éditeurs avaient substitué *vingt-quatre ans* à trente-quatre ans. Cette correction, en altérant le texte, n'avait pas le mérite de l'exactitude chronologique, puisque la captivité de Fouquet n'a duré que dix-neuf ans.

donner par commission à Châteauneuf, secrétaire d'État, qui l'eut longtemps de la sorte, jusqu'à ce que le titulaire, lassé de tant d'années d'exil, donna enfin sa démission. Je raconte en deux mots ces vieilleries, parce qu'elles sont pour la plupart oubliées, et que par la postérité qui en reste, elles méritent qu'on s'en souvienne quelquefois.

M. le duc d'Orléans qui, sans distinction pour le moins, lâchoit tout à amis et plus encore à ennemis, que cela ne lui réconcilioit pas le moins du monde, donna au maréchal de Montesquiou, tout à M. du Maine, le commandement de Bretagne, et la commission d'en tenir les états qu'avoit le maréchal de Châteaurenaud; cent mille écus de brevet de retenue au grand prévôt sur sa charge fort inutilement; au duc de Villeroy, capitaine des gardes du corps, et au duc de Guiche, colonel du régiment des gardes, la survivance de leurs charges pour leurs fils aînés tout jeunes, et celle encore de leurs gouvernements. Le duc de Tresmes eut aussi pour son fils aîné la survivance de sa charge de premier gentilhomme de la chambre.

Il fit au comte de Hanau une grâce également étrange et préjudiciable à l'État. Ce comte, le premier de l'empire, et qui vivoit delà le Rhin avec une cour de souverain, dont il avoit les États et les richesses, avoit, pour un grand revenu et un vaste domaine de morceaux différents, des fiefs situés dans le pays Messin, qui étoient tous masculins, et tomboient, faute d'hoirs mâles, à la nomination du roi les uns, et les autres à celle de l'évêque de Metz; mais qui retomboient à celle du roi, par les difficultés qui avoient arrêté jusqu'alors la foi et hommage des évêques de Metz qui ne l'avoient pas rendue. Le comte de Hanau n'avoit point de garçons, mais une seule fille, à qui il voulut donner ses fiefs en la mariant à un prince de Hesse-Darmstadt. C'est à quoi M. le duc d'Orléans consentit le plus légèrement du monde, et lui fit promptement expédier tout ce qui étoit nécessaire pour la solidité. Il est vrai qu'il n'y avoit point d'ouverture de fief, puisque le comte d'Hanau étoit plein de vie, mais il n'y avoit qu'à attendre sans faire cette très-inutile grâce anticipée à un seigneur allemand pour marier sa fille à un autre Allemand, tout deux sujets de l'empire, tous deux delà Rhin, tous deux qui ne pouvoient jamais servir ou nuire, et laisser au roi à faire, à la mort du comte d'Hanau, de riches présents domaniaux qui se présentent si rarement à faire, pour récompenser des seigneurs françois dont tant se ruinent à son service, et se défaire de ces princes allemands avec qui [il faut] compter pour de grandes terres au milieu, pour ainsi dire, du royaume, qui y font des amis et des espions.

Le duc de La Force, qui grilloit d'être de quelque chose, et qui en étoit bien capable, intrigua si bien qu'il eut la place de vice-président du conseil des finances qu'avoit quittée le marquis d'Effiat, dont les appointements étoient de vingt mille livres de rente. Je lui représentai qu'il ne lui convenoit pas de se parer de la robe sale d'Effiat, d'être en troisième avec le maréchal de Villeroy et le duc de Noailles, et parmi un tas de gens de robe qui y faisoient tout, et qui ne le reconnoîtroient en rien, parce que Rouillé y étoit maître absolu sous le duc de Noailles,

que la matière de ce conseil étoit sale de sa nature, odieuse presque en tout, dont les règles du déréglement, les formes, le jargon étoient fort dégoûtants. J'ajoutai qu'il n'y seroit de rien, par conséquent méprisé, ou que s'il vouloit se mêler de quelque chose, il se soulèveroit toute cette robe qui se croiroit dérobée par un intrus, et qui vivroit avec lui en conséquence, et donneroit une jalousie au duc de Noailles et un dépit de se voir éclairé, dont sûrement il le feroit rudement repentir dès qu'il le pourroit, parmi son sucre, son miel et ses caresses. J'ajoutai que de l'humeur dont le parlement se montroit sur tout, de la misère publique, du délabrement des finances, de la facilité du régent et [de] sa timidité trop reconnue, il en pourroit résulter des embarras fâcheux à qui se seroit mêlé des finances, et à lui plus qu'à pas un par la rage du parlement à notre égard; enfin que le temps des opérations de la chambre de justice, qu'il verroit suivies d'une grande déprédation des taxes par la facilité du régent, étoit encore grande raison de le déprendre du goût de cette place. Je ne me contentai pas de lui faire faire ces réflexions pour une fois. Je les réitérai plusieurs sans y gagner quoi que ce soit. L'affaire étoit presque faite, quand il m'en parla; à ce que je vis après, il s'étoit apparemment douté que je ne l'approuverois pas : aussi n'y voulus-je prendre aucune part, et elle s'acheva comme elle avoit été conduite. Quand M. le duc d'Orléans me l'apprit, à qui je n'en avois pas ouvert la bouche, je ne pus m'empêcher de montrer en gros mon sentiment. Quoiqu'il me parût en être bien aise, il finit par trouver que j'avois raison; mais à chose faite je me contentai de l'écorce, et ne voulus pas descendre au détail comme j'avois fait avec le duc de La Force. Il se trouva très-malheureusement dans la suite que je n'avois que trop bien rencontré.

Broglio, gendre du chancelier Voysin, qui du temps de sa toute-puissance dans les derniers temps du feu roi lui avoit fait donner un gouvernement et une inspection d'infanterie, étoit fils et frère aîné des maréchaux de Broglio, dont il fut toute sa vie le fléau. C'étoit un homme de lecture, de beaucoup d'esprit, très-méchant, très-avare, très-noir, d'aucune sorte de mesure, pleinement et publiquement déshonoré sur le courage et sur toute sorte de chapitres; avec cela effronté, hardi, audacieux, et plein d'artifices, d'intrigues et de manéges, jusque-là que son beau-père le craignoit, lui qui se faisoit redouter de tout le monde. Il se piquoit avec cela de la plus haute impiété et de la plus raffinée débauche, pourvu qu'il ne lui en coûtât rien, quoique fort riche. Je n'ai guère vu face d'homme mieux présenter celle d'un réprouvé que la sienne; cela frappoit. Un gendre de Voysin ne devoit pas être un titre pour entrer dans la familiarité de M. le duc d'Orléans, qui peut-être de tout le règne du feu roi ne lui avoit jamais parlé. Je ne sais qui le lui produisit, car sa petite cour obscure, qu'il appeloit ses roués et que le monde ne connoissoit point sous d'autre nom, me fut toujours parfaitement étrangère. Mais Broglio s'y initia si bien qu'il fut de tous les soupers, et que de là il se mit à parler troupes en d'autres temps au régent, sous prétexte de la connoissance que leur usage et son inspection lui en avoit donnée. Il s'ou-

vrit ainsi quelquefois le cabinet où on lui voyoit porter un portefeuille. De ce travail, qui dura quelque temps deux et trois fois la semaine, sortit une augmentation de paye de six deniers par soldat, avec un profit dessus pour chaque capitaine d'infanterie, qui coûtèrent au roi pour toujours sept cent mille livres par an. Il capta pour cela quelques gens du conseil de guerre qui n'osèrent s'y opposer, dans la certitude que Broglio n'eût rien oublié pour s'en faire un mérite dans les troupes à leurs dépens, mais dont presque tout ce conseil et le public entier cria beaucoup, dans un temps de paix et de désordre des finances qui ne pouvoient suffire aux plus pressants besoins.

Broglio comptoit bien se continuer du travail, et devenir par là un personnage, et il avoit persuadé le régent que les troupes l'alloient porter sur les pavois. Tous deux se trompèrent lourdement : M. le duc d'Orléans, par une augmentation fort pesante aux finances, qui ne se pouvoit plus rétracter, qui ne tint lieu de rien, et dont le [gros] des troupes ne s'aperçut seulement pas; Broglio en ce qu'il ne mit plus le pied dans le cabinet pour aucun travail, et qu'il demeura dans l'opprobre qu'il méritoit à tant de titres. Il fut enfin noyé tout à fait sous le ministère du cardinal Fleury, contre qui, en faisant sa tournée, il s'échappa en propos les plus licencieux. Le cardinal, qui en fut informé aussitôt, lui envoya ordre de revenir sur-le-champ, et, en punition de son insolence, lui ôta sa direction sans récompense, car il étoit devenu directeur de l'infanterie dont les appointements sont de vingt mille livres. Il demeura donc chez lui fort obscur à Paris, et fort délaissé. Quelque temps après il maria son fils à la fille de Bezwald[1], colonel du régiment des gardes suisses, et longtemps employé avec capacité en Pologne et dans le Nord, et voulut la clause expresse que son fils ne serviroit point, et que lui ni sa femme ne verroient jamais le roi, la reine ni la cour. Je pense que voilà le premier exemple d'une si audacieuse folie. Elle a été pleinement accomplie, et son fils a toujours vécu inconnu, et dans la dernière obscurité.

Le duc de Valentinois fut enfin reçu le 14 décembre au parlement. Les princes du sang ni bâtards ne s'y trouvèrent point; M. le duc d'Orléans le leur avoit fait promettre pour éviter tout inconvénient entre eux. Il donna à d'Antin la survivance de sa charge des bâtiments pour son second fils, que depuis son mariage on appeloit le marquis de Bellegarde.

M. d'Estaing maria son fils à la fille unique de Mme de Fontaine-Martel, qui étoit une riche et noble héritière, ce qui fut un mariage très-assorti. M. le duc d'Orléans, qui, pour les raisons si honnêtes qu'on a vues ailleurs, aimoit Mme de Fontaine-Martel et tout ce qui portoit le nom de M. d'Arcy, son beau-frère, et qui affectionnoit particulièrement M. d'Estaing, qui avoit fort servi sous lui, et qui étoit

1. On écrivait ordinairement ce nom *Bezenval* ou *Besenval* et on prononçait *Besval*. Le baron de Besenval, fils de celui dont il est ici question, a laissé de curieux Mémoires. Voy. la notice de M. Sainte-Beuve sur ce personnage.

un très-galant homme, leur donna sous la cheminée la survivance du gouvernement de Douai, qui est très-gros et qu'avoit M. d'Estaing.

Biron, aujourd'hui si comblé d'honneurs et de richesses, et son fils aussi de son côté, étoit fort pauvre alors, et chargé d'une grande famille. Je l'avois fait entrer, comme on l'a vu, dans le conseil de guerre. La nécessité pousse quelquefois à d'étranges choses : il s'étoit enrôlé parmi les roués, et soupoit presque tous les soirs chez M. le duc d'Orléans avec eux, où pour plaire il en disoit des meilleurs. Par ce moyen, il obtint une des plus étranges grâces que M. le duc d'Orléans pût accorder et du plus pernicieux exemple. On a vu en son lieu la désertion de Bonneval aux ennemis de la tête de son régiment en Italie, et l'infâme cause de cette désertion. Il étoit homme de qualité, de beaucoup d'esprit, avec du débit éloquent, de la grâce, de la capacité à la guerre, fort débauché, fort mécréant, et le pillage n'est pas chose qui effarouche les Allemands. Avec ces talents il étoit devenu favori du prince Eugène, logé chez lui à Vienne, défrayé, et en faisant les honneurs, et lieutenant général dans les troupes de l'empereur. Soit esprit de retour, soit désir de se nettoyer d'une fâcheuse tare, soit dessein d'espionnage et de se donner moyen de se faire valoir chez l'empereur, il désira des lettres d'abolition, et d'oser revenir se remontrer dans sa patrie. Biron en profita pour lui faire épouser une de ses filles pour rien, lui pour son dessein du crédit de Biron. L'abolition fut promise, le mariage conclu, et Bonneval avec un congé pour trois mois de l'empereur vint consommer ces deux affaires. Le régent néanmoins voulut faire approuver l'abolition au couseil de régence. Je n'en pus avoir la complaisance. J'opinai contre, et appuyai longtemps sur les raisons de n'en jamais accorder pour pareil crime. Je ne fus pas le seul, mais peu s'y opposèrent, et en peu de mots. Ainsi Bonneval vit le roi, le régent et tout le monde. Biron me l'amena chez moi. Je n'ai point vu d'homme moins embarrassé. M. de Lauzun fit la noce chez lui. Dix ou douze jours après, Bonneval s'en retourna à Vienne, et n'a pas vu sa femme depuis, qui demeura toujours chez son père. La catastrophe unique de Bonneval n'est ignorée de personne. Il y aura peut-être occasion dans la suite d'en parler.

Le maréchal de Villeroy, à l'ombre de Mme de Ventadour sa bonne amie, de l'enfance du roi, et du peu d'assiduité et de soin que ce petit âge demandoit des grands officiers de son service, s'étoit peu à peu insinué à faire toutes leurs fonctions. Il étoit d'âge à se souvenir de ce qui s'étoit passé en pareil cas entre son père, gouverneur du feu roi, et les grands officiers de son service. Il prétendoit le leur ôter, et le faire tant que le roi auroit un gouverneur, quoique condamné par l'exemple de son père; mais c'étoit le temps des prétentions et des entreprises de toutes les espèces, et celui des *mezzo-termine* si chéris de la foiblesse ou de la politique de M. le duc d'Orléans, qui ôtoient toujours quelque chose à qui avoit droit et raison pour le donner à qui ne l'avoit pas, et perpétuoient les divisions et les querelles. Les grand chambellan et premiers gentilshommes de la chambre, grand maître et les deux maîtres de la garde-robe présentèrent donc là-dessus un mémoire à M. le duc

d'Orléans, qui se trouva bien empêché d'avoir affaire des deux côtés à si forte partie, dont la plus nombreuse, bien sûre de son droit, ne voulut tâter d'aucun tempérament, et qui étoient pour abandonner leurs fonctions avec un grand éclat, mais garder soigneusement leurs charges. Le maréchal n'eut à leur opposer que ses grands airs, son importance, son entreprise, dont un homme comme lui ne pouvoit pas avoir le démenti. A la fin pourtant il l'eut, et tout du long, et sans réserve; et les grands officiers maintenus dans toutes leurs fonctions, même jusqu'à lui ôter leur service s'ils arrivoient après qu'il l'auroit commencé. Il fut outré, mais il fallut obéir à raison, droit et jugement, et n'en parler pas davantage.

L'année finit dans une grande aigreur et fort marquée entre les princes du sang et légitimés. Les deux mémoires que Davisard, avocat général du parlement de Toulouse, avoit faits pour les derniers étoient peu mesurés. Il se crut au temps du feu roi. Il travailla à la manière dont le P. Daniel avoit fabriqué son *Histoire de France*, dont on a parlé en son lieu. Il en parut deux mémoires coup sur coup. L'égalité étoit peu ménagée. C'étoit réponse au premier mémoire des princes du sang, qui, en attendant leur réplique, à laquelle on travailloit, se contraignirent peu en discours. M. le duc d'Orléans y fut mêlé de part et d'autre, pour s'autoriser de lui, parce qu'il avoit vu les mémoires avant le public, et il en fut fort embarrassé. Ce prince étoit peut-être le seul homme de tous les pays, et de tous les âges, qui, en sa place, le pût être de pareille affaire. Il avoit largement éprouvé qu'il n'avoit pas un plus cruel ennemi que le duc du Maine, qui, pour usurper l'autorité que lui donnoit la nature, n'avoit rien oublié pour le perdre, et pour le déshonorer par ce qu'il y a de plus horrible, de plus touchant, de plus odieux; qui lui avoit disputé cette autorité en pleine séance au parlement; et qui, tout particulier qu'il étoit redevenu, établi comme il se le trouvoit, dressoit manifestement autel contre autel contre lui. L'apothéose à laquelle il s'étoit élevé avoit révolté le ciel et la terre; ses artifices et les menées de Mme sa femme n'en avoient pu encore adoucir l'horreur.

Ce procès du bâtard contre le légitime, cette parité d'état et d'issue d'un double adultère public, ou d'une épouse reine, cette identité si entière entre des enfants sortis du sacrement et du crime, révoltoit encore la nature, et n'intéressoit pas moins le fils et la postérité de M. le duc d'Orléans que la branche de Bourbon. Ainsi justice, vérité, raison, religion, nature, intérêt de naissance, intérêt de pouvoir, intérêt d'honneur, intérêt de sûreté (déshonorerai-je tant de saintes raisons par un motif bien moins pur, mais si cher et si vif dans tous les hommes?) intérêt si puissant de vengeance, tout concouroit dans M. le duc d'Orléans d'être ravi de se voir enfin en état de briser un colosse sous lequel il avoit été si près d'être écrasé, et de pouvoir le mettre si facilement et si sûrement en miettes, avec la bénédiction de Dieu et l'acclamation de tous les ordres du royaume et de tout le monde en particulier, excepté une poignée d'affranchis ou de valets. Qui en sa place n'eût pas acheté bien cher le bonheur d'une telle position? Elle ne fit pas la plus légère sensation sur M. le duc d'Orléans; et pour comble de la plus in-

croyable apathie, un détachement de soi-même si prodigieux; et dont l'occasion auroit fait trembler les plus grands saints sur eux-mêmes, ne lui fut d'aucun mérite, ni pour ce monde, envers lequel il s'aveugla et se méprit si lourdement, ni pour l'autre vers lequel il ne fit pas la plus légère réflexion. Hélas! la main de Dieu étoit sur lui et sur le royaume; et il étoit dans cette affaire la proie et le jouet d'Effiat, et des autres gens de cette espèce que le duc du Maine avoit auprès de lui, dont il ne se défioit pas, tandis qu'il y étoit en garde contre ses plus éprouvés serviteurs.

Comme sur le parlement, j'avois pris le parti de ne lui jamais ouvrir la bouche sur les bâtards. L'intérêt de rang, et ce qui s'étoit passé entre M. du Maine et moi à la fin de l'affaire du bonnet sous le feu roi, me rendoit suspect, et après tout ce que nous nous étions dit dans d'autres temps l'un à l'autre, sur tout ce qui regardoit les bâtards, et en particulier M. du Maine à son égard, il étoit honteux et empêtré avec moi, et je n'avois plus rien à lui dire. Les princes du sang avoient été fort aises de notre requête contre les bâtards qui n'avoient osé s'en fâcher, mais qui l'étoient beaucoup. Je n'avois pas pris la peine d'en rien dire au duc du Maine après qu'elle fut présentée, quoique revenus ensemble comme on l'a vu sur un pied d'honnêteté. Pour le comte de Toulouse, auprès de qui j'étois toujours nécessairement au conseil, au premier qui se tint depuis la requête présentée je lui en fis civilité, et je le priai de se souvenir que ce n'étoit, même fort tard, que ce que j'avois toujours dit que nous ferions, à Mme la duchesse d'Orléans et à M. [le duc] et Mme la duchesse du Maine, du vivant du roi et depuis sa mort. Cela fut honnêtement reçu, et les manières entre lui et moi n'en furent pas depuis le moins du monde altérées; M. du Maine non plus; mais je profitois et devant et après la requête de ce que je n'étois jamais de son côté pour ne m'en point approcher. Lui quelquefois venoit avant qu'on se mît en place m'attaquer de politesse, et même encore depuis la requête, mais sans nous en parler. Chez eux je n'y allois jamais. Je le trouvois assez rarement chez Mme la duchesse d'Orléans, et la conversation nous alloit familièrement sans parler de rien de conséquence. J'y trouvois fort souvent M. le comte de Toulouse. Avec lui nous parlions de tout, excepté de nos affaires avec eux, et des leurs avec les princes du sang, mais jamais qu'entre Mme la duchesse d'Orléans, moi en tiers, rarement mais quelquefois la duchesse Sforze, qui ne nous fermoit pas la bouche. C'étoit de bonne heure les après-dînées où Mme la duchesse d'Orléans n'étoit visible qu'à nous. Il faut maintenant parler de ce qui se passa dans les derniers mois de cette année sur les affaires étrangères.

CHAPITRE IV.

Alberoni continue ses manéges de menaces et de promesses au pape pour hâter son chapeau; y fait une offre monstrueuse. — Sa conduite avec Aubenton. — Souplesse du jésuite. — Réflexion sur les entreprises de Rome. — Alberoni se soumet Aubenton avec éclat, qui baise le fouet dont il le frappe, et fait valoir à Rome son pouvoir et ses menaces.

— Gesvres, archevêque de Bourges, trompé par le pape, qui est moqué et de plus en plus menacé et pressé par Albéroni; qui fait écrire vivement par la reine d'Espagne jusqu'à se prostituer. — Triste situation de l'Espagne. — Abattement et politique du P. Daubenton, qui sacrifie à Albéroni une lettre du régent au roi d'Espagne. — Audacieux et pernicieux usage qu'en fait Albéroni. — Il fait au régent une insolence énorme. — Réflexion. — Albéroni, dans l'incertitude et l'embarras des alliances du régent, consulte Cellamare. — Efforts des Impériaux contre le traité désiré par le régent. — Conduite des Hollandois avec l'Espagne. — Conférence importante avec Beretti. — Caractère de cet ambassadeur d'Espagne. — Sentiment de Cadogan, ambassadeur d'Angleterre à la Haye, sur l'empereur. — Étrange réponse d'un roi d'Espagne au régent dictée par Albéroni, qui triomphe par des mensonges. — Albéroni profite de la peur des Turcs et de l'embarras du pape sur sa constitution *Unigenitus*, pour presser sa promotion par menaces et par promesses. — Offres du pape sur le clergé des Indes et d'Espagne. — Monstrueux abus de la franchise des ecclésiastiques en Espagne. — Réflexion. — Le pape ébranlé sur la promotion d'Albéroni par les cris des Espagnols, raffermi par Aubenton. — Confiance du pape en ce jésuite. — Basse politique de Cellamare et de ses frères à Rome. — Cardinal de La Trémoille dupé sur la promotion d'Albéroni, pour laquelle la reine d'Espagne écrit de nouveau. — Sentiment d'Albéroni sur les alliances traitées par le régent. — Il consulte Cellamare. — Réponse de cet ambassadeur. — Manèges des Impériaux contre les alliances que traitoit le régent. — Altercations entre eux et les Hollandois sur leur traité de la Barrière, qui ouvrent les yeux à ces derniers et avancent la conclusion des alliances. — Beretti abusé. — L'Espagne veut traiter avec les Hollandois. — Froideur du Pensionnaire, qui élude.

Albéroni n'avoit proprement qu'une unique affaire, c'étoit celle de son chapeau, à laquelle toutes celles d'Espagne, dont il étoit entièrement le maître, étoient subordonnées, et ne se traitoient que suivant la convenance de l'unique. Ainsi, répondant aux avis qu'on a vu qu'Aldovrandi lui avoit donnés en lui mandant l'engagement que le pape avoit enfin pris de lui donner un chapeau, il lui manda que, sans l'accomplissement de cette condition, la reine d'Espagne ne consentiroit jamais à aucune de toutes les choses que le pape pourroit désirer, comme aussi, en recevant la grâce désirée, il promettoit en récompense que le pape ne seroit ni pressé ni inquiété de la part de l'Espagne sur la promotion des couronnes, la sienne à lui étant faite. Il alla plus loin, et ce plus loin fait frémir dans la réflexion de ce que peut un ecclésiastique premier ministre, et jusqu'à quel excès monstrueux la passion d'un chapeau le transporte : il offrit à ce prix une renonciation perpétuelle du roi d'Espagne au droit de nomination de couronne. En même temps il affectoit d'aimer et de louer Aubenton; parce qu'il le savoit bien avant dans l'estime et dans l'affection du pape. Ces sentiments toutefois dépendoient du besoin qu'il pouvoit avoir du confesseur, et de sa soumission entière pour lui; nonobstant le crédit et la confiance que sa place lui donnoit auprès du roi d'Espagne. Le jésuite en fit bientôt l'expérience. Il reçut une lettre du cardinal Paulucci, qui le pressoit de faire en sorte qu'en attendant l'accommodement des deux cours, le roi d'Es-

pagne eût la complaisance de laisser jouir le pape de la dépouille des évêques qui viendroient à mourir. C'étoit un des points de contestation entre les deux cours, et contre lequel le conseil d'Espagne se seroit fort élevé, surtout ainsi par provision. A ce trait, pour le dire en passant, on reconnoît bien le chancre rongeur de Rome sur les États qui s'en laissent subjuguer. Le tribunal de la nonciature d'une part ôte aux évêques tout le contentieux, et toute leur autorité sur leur clergé, et sur les dispenses des laïques; et d'autre part celui de l'inquisition leur enlève tout ce qui regarde la doctrine et les mœurs, et les soumet eux-mêmes à sa juridiction, en sorte qu'il ne leur reste que les fonctions manuelles; et quant à l'argent, quel droit a le pape sur la dépouille des évêques morts, et de frustrer leurs héritiers et leurs créanciers! Ce texte engageroit à un long discours qui n'est pas de notre narration, mais qu'on ne peut s'empêcher de faire remarquer à propos de la folle prostitution de la France à l'égard de Rome, depuis la plaie que la constitution *Unigenitus*, et les noires cabales qui l'ont enfantée et soutenue, y a portée dans le sein de l'Église et de l'État.

Aubenton, qui voyoit sans cesse le roi d'Espagne en particulier, lequel souvent lui parloit d'affaires, s'avisa de lui montrer cette lettre de Paulucci sans en avoir fait part à Albéroni. Celui-ci ne fut pas longtemps à le savoir. Bien moins touché pour l'intérêt du roi d'Espagne de cette sauvage proposition, que piqué de ce qu'Aubenton avoit osé en parler au roi d'Espagne à son insu, il fit donner au confesseur une défense sévère et précise de ne se plus mêler d'aucune affaire de Rome, et fit savoir à Rome, par le duc de Parme, que la reine avoit été très-piquée de voir que le pape se rétractoit sur plusieurs conditions concertées à Madrid avec Aldovrandi, et que, si les différends ne s'accommodoient promptement, le nonce ne seroit point reçu à la cour d'Espagne, laquelle n'enverroit au pape aucune sorte de secours contre les Turcs. Aubenton, sentant à qui il avoit affaire, enraya tout court. Il manda même à Rome que sans Albéroni il ne pouvoit rien, et que le moyen sûr de le perdre, et en même temps les affaires, étoit d'en tenter par lui sans le premier ministre. Aussi lui fut-ce une leçon, dont il sut profiter, pour ne hasarder plus de parler au roi de quoi que ce fût que de concert avec un premier ministre si jaloux et si maître. Tous deux avoient intérêt de protéger Aldovrandi à Rome pour profiter de son crédit. Ils le firent très-fortement au nom du roi et de la reine par Acquaviva. Le pape lui réitéra sa promesse pour dès qu'il pourroit disposer de trois chapeaux.

Acquaviva savoit que l'un des trois étoit destiné à l'archevêque de Bourges, et que le pape l'en avoit fait assurer, qui ne le fut pourtant qu'en 1719, avec les couronnes, et un an après Albéroni. Avec ces bonnes nouvelles, Acquaviva exhortoit Albéroni à presser l'envoi du secours promis pour avancer son chapeau sitôt que les trois vacances le pourroient permettre. Ce ne fut pas l'avis d'Albéroni, piqué de la remise de sa promotion à l'attente de la vacance de trois chapeaux. L'escadre espagnole étoit à Messine, le pape demandoit instamment qu'elle hivernât dans quelque port de la côte de Gênes, pour l'avoir plus tôt au printemps; tout à coup elle fit voile pour Cadix. En même

temps Albéroni accabla le pape de protestations de n'avoir jamais d'autres volontés que les siennes, et d'assurances que les vaisseaux pour hiverner à Cadix n'en seroient pas moins promptement au printemps dans les mers d'Italie; en même temps il dépeignoit la reine d'Espagne comme n'étant pas si docile, avec toutes les couleurs les plus propres pour faire tout espérer de son attachement naturel au saint-siége, de son affection pour la personne du pape, de la bonté de son cœur très-reconnoissant, et tout craindre de son pouvoir absolu en Espagne, si elle se voyoit amusée et moquée, sur quoi il n'y avoit point de retour à espérer. Ce portrait étoit vif quoique long; il étoit fait pour être vu du pape, et il n'y avoit rien d'oublié sur l'entière possession où Albéroni étoit de la confiance de la reine. Il obtint une lettre de sa main au cardinal Acquaviva, par laquelle elle lui ordonnoit de presser le pape de sa part de le promouvoir incessamment. Cette lettre faisoit valoir ses mérites envers le saint-siége, et assuroit que les résolutions importantes qui restoient encore à prendre pour la perfection de l'ouvrage commencé dépendoient de cette promotion. La reine s'abaissoit à dire qu'indépendamment de ce qu'elle étoit, et de l'intérêt qu'avoit le pape de lui accorder ce qu'elle lui demandoit avec tant d'instance, elle croyoit pouvoir se flatter qu'en considération d'une dame il sortiroit des règles générales. Enfin elle promettoit au pape et à sa maison une reconnoissance éternelle, et que le roi d'Espagne, content de la promotion d'Albéroni, garderoit le silence sur celle des couronnes. En envoyant cette lettre qui devoit être montrée au pape, le premier ministre, honteux de son impatience, faisoit entendre de grandes idées qu'il étoit chargé d'exécuter, dont la reine, prévoyant les suites, ne vouloit pas l'y exposer sans armes dans un pays où l'agitation étoit grande; mais ces idées, il se gardoit bien d'en laisser rien entendre, sous prétexte que la matière étoit trop grave pour le papier.

Tout étoit dans le dernier désordre en Espagne, tout le monde crioit; personne ne pouvoit remédier à rien. Au fond tout trembloit devant un homme dont on jugeoit aisément que l'arrogance et la conduite feroient enfin sa perte, mais qui en attendant étoit maître absolu des affaires, des grâces, des châtiments, et de toute espèce, et qui n'épargnoit qui que ce fût. Toutes les avenues d'approcher du roi étoient absolument fermées. Aubenton seul étoit excepté; mais il sentoit si bien que sa place étoit en la main d'Albéroni qu'il n'écoutoit personne qui lui voulût parler d'affaires, qu'il renvoyoit tout à Albéroni; et comme il étoit de leur intérêt que personne ne pût aborder le roi qu'avec leur attache, le confesseur avoit promis au premier ministre de l'avertir de tout ce qu'il découvriroit. M. le duc d'Orléans, fort mécontent de la manière dont Louville avoit été chassé plutôt que renvoyé d'Espagne, sans avoir pu obtenir audience, ni même attendre d'être rappelé, en écrivit au roi d'Espagne; et comme il se plaignoit d'Albéroni, il ne voulut pas que sa lettre passât par lui, et la fit envoyer par le P. du Trévoux au P. Daubenton pour la remettre immédiatement au roi d'Espagne. Dès que le confesseur l'eut reçue il l'alla dire au premier ministre pour en avertir la reine. On peut juger de l'effet.

Albéroni s'emporta jusqu'aux derniers excès. Il cria à l'ingratitude parce qu'il avoit fait rendre une barque françoise prise à Fontarabie, et fait payer malgré le conseil de finance quelque partie des sommes dues aux troupes françoises qui avoient servi l'Espagne en la dernière guerre. Non content de ces clameurs, il écrivit une lettre à Monti remplie de plaintes amères sur celles que M. le duc d'Orléans avoit portées au roi d'Espagne par la voie du confesseur, avec ordre de la montrer à ce prince, et dans laquelle il eut l'audace de marquer que ce jésuite auroit été perdu sans la sage conduite qu'il avoit eue d'informer la reine de ce dont il étoit chargé. Les protestations d'attachement à Son Altesse Royale y étoient légères. Il le dépeignoit comme uniquement attentif aux événements qu'il envisageoit, et ce qu'Albéroni ne vouloit pas dire comme de soi parce qu'il étoit trop fort, il le prêtoit vrai ou faux aux ministres d'Angleterre et de Hollande qui étoient à Madrid, et qui disoient qu'en leur pays tout le monde étoit persuadé que M. le duc d'Orléans ne songeoit qu'à s'assurer de la couronne, et que, lorsque toutes les mesures seroient bien prises, la personne du roi ne l'embarrasseroit pas. Avant d'aller plus loin dans la lettre, qui n'admirera l'horreur de ce propos, et l'impudence sans mesure de ne l'écrire que pour le faire voir à M. le duc d'Orléans ? Remettons-nous en cet endroit les énormes discours semés, et de temps en temps renouvelés, avec tant d'art et de noirceur sur la mort de nos princes, leur germe, leurs sources, leurs appuis, leurs usages, et l'étonnante situation d'Effiat entre M. le duc d'Orléans et le duc du Maine, et d'Effiat chargé par M. le duc d'Orléans d'entretenir, comme on l'a vu, un commerce de lettres avec Albéroni qu'il connoissoit fort du temps qu'il étoit au duc de Vendôme, auquel Effiat étoit sourdement lié par le duc du Maine. Ajoutons que ce n'est pas de ce canal naturel dont Albéroni se sert pour faire montrer sa monstrueuse lettre à M. le duc d'Orléans, mais d'un étranger isolé qui ne tenoit à personne. Je m'en tiens à ces courtes remarques, et je continue le récit de cette lettre. Il la concluoit par déplorer le malheur de M. le duc d'Orléans, et gémir sur l'opinion qu'il prétendoit que le public avoit prise de lui. Que dire d'une pareille insulte d'un abbé Albéroni au régent de France, entée sur une autre, et du premier ordre, faite au roi de France et au régent, l'une et l'autre uniquement produites par l'intérêt particulier et la jalousie d'autorité du petit Albéroni ?

Au milieu de cette incroyable audace, il se trouvoit également embarrassé des alliances que formoit la France et des moyens de les traverser. Tantôt il pensoit que l'Espagne devoit se contenter d'observer ce qui se passeroit, tantôt il blâmoit cette tranquillité, et vouloit, disoit-il, contre-miner les batteries du régent. Quelquefois il le condamnoit de foiblesse de mendier de nouveaux traités et de nouvelles alliances avec les puissances étrangères; et dans ces incertitudes il demandoit conseil au prince de Cellamare, auquel il promettoit le plus profond secret, comme ne doutant pas qu'étant dès avant la mort du feu roi ambassadeur d'Espagne à Paris, il ne fût bien instruit des dispositions du royaume, sur lesquelles il fonderoit ses avis.

L'empereur étoit fort fâché de ces nouvelles liaisons que la France étoit sur le point de former. Ses ministres dans les Pays-Bas ne le dissimuloient point. Le même Prié, qu'on a vu en son lieu si audacieux à Rome vis-à-vis du pape et du maréchal de Tessé, alloit commander aux Pays-Bas autrichiens, dont le prince Eugène avoit le titre de gouverneur général; passant à la Haye pour se rendre à Bruxelles, il fit tous ses efforts pour empêcher la conclusion du traité. Les Hollandois en même temps n'oublioient rien pour flatter le roi d'Espagne par Riperda, leur ambassadeur à Madrid, et par leurs protestations à Beretti, ambassadeur d'Espagne arrivé à la Haye vers le milieu d'octobre, de ne conclure rien au préjudice du roi son maître avec Prié, qui étoit alors à la Haye. Beretti leur dit qu'il ne doutoit pas que Prié ne leur proposât de garantir à l'empereur non-seulement les États dont il étoit en possession, mais aussi ses prétentions sur ceux qu'il n'avoit pas, et leur représenta combien cette garantie offenseroit le roi d'Espagne; à quoi ils répondirent que l'Angleterre, à qui ce prince accordoit de si grands avantages, étoit entrée en cet engagement sans que le roi d'Espagne eût témoigné en être blessé, et qu'ils ne voyoient pas qu'il eût plus de sujet de se plaindre d'eux s'ils suivoient l'exemple de l'Angleterre. Beretti leur distingua la différence de position, en ce que l'empereur ne pouvoit, sans troupes et sans vaisseaux pour les transporter, forcer l'Angleterre à lui tenir une garantie que vraisemblablement elle ne promettoit que pour l'honneur du traité; au lieu que les Provinces-Unies, entourées de troupes impériales, seroient bien forcées de recevoir la loi lorsqu'elles se trouveroient obligées par leurs garanties à fournir leurs secours. Ce ministre ajouta que, si la Hollande ne faisoit que suivre l'exemple de l'Angleterre, l'Espagne n'avoit pas besoin de tenir un ambassadeur près d'eux, que celui qui résidoit à Londres devoit suffire.

Beretti étoit homme d'esprit, mais grand parleur, plein de bonne opinion de lui-même, attentif à se faire valoir des moindres choses, à faire croire en Espagne que personne ne réussissoit plus heureusement que lui en affaires, qu'on traitoit plus volontiers avec lui qu'avec nul autre par la réputation de sa probité, surtout d'en persuader Albéroni, auquel il mandoit que le Pensionnaire n'avoit ni estime ni confiance pour Riperda, ce qui étoit vrai; mais dans la crainte que le premier ministre ne voulût traiter avec cet ambassadeur à Madrid, et par conséquent lui enlever la négociation, il mandoit que Cadogan, ministre d'Angleterre à la Haye, blâmoit les desseins chimériques de l'empereur, les tenoit contraires aux intérêts de cette couronne, dont les conseils, s'ils étoient écoutés à Vienne, y porteroient à faire une prompte paix avec le roi d'Espagne. Le mécontentement et l'agitation de l'Angleterre persuadoit à Cadogan qu'on y manquoit moins de volonté que de chef et de moyens pour faire une révolution; que la paix assurée avec la France éteignoit toutes ces espérances et tout péril de rébellion, ce qui pouvoit changer par les démarches que l'empereur, une fois délivré de la guerre du Turc, pourroit faire à l'égard de ses prétentions et porter de nouveau la guerre dans les États du roi d'Espagne. Il paroissoit aussi

que, à mesure que le traité avançoit avec la France, le ministère anglois changeoit de sentiments et de maximes sur les affaires générales de l'Europe.

Cellamare remit dans ce temps-ci au régent la réponse du roi d'Espagne à sa lettre, qu'il avoit voulu faire passer par Aubenton, dont on vient de parler il n'y a pas longtemps, Albéroni, qui l'avoit dictée, faisoit dire au roi d'Espagne que tout ce qui avoit été exécuté à l'égard de Louville s'étoit fait par ses ordres; et que, pour ce qui étoit d'entretenir un commerce secret de lettres avec lui par la voie de son confesseur, il désiroit que les lettres qu'il voudroit désormais lui écrire fussent remises à son ambassadeur à Paris. Cette réponse fut un nouveau triomphe pour Albéroni. Il avoit de plus profité de la lettre de M. le duc d'Orléans pour vanter sa probité incorruptible que la France n'avoit pu corrompre; qu'elle lui avoit fait proposer de demander le payement de la pension de six mille livres, que le feu roi lui avoit autrefois donnée; c'est-à-dire que M. de Vendôme lui avoit obtenue, dont on murmura bien alors, et les arrérages qui en étoient dus, payement qu'il étoit bien sûr d'obtenir; que, n'ayant pas voulu y entendre, on lui avoit vilainement jeté l'un et l'autre à la tête; qu'après cette tentative on avoit envoyé Louville à Madrid, avec ordre exprès (quel hardi mensonge!) de ne rien faire que par sa direction, et avec une lettre du régent pour lui; que sous ces fleurs étoit caché le dessein de remettre auprès du roi d'Espagne un homme insolent, capable de reprendre l'ancien ascendant qu'il avoit eu sur l'esprit du roi d'Espagne, et de le tenir en tutelle, après avoir détruit celui, qui étoit lui-même, que la cour de France regardoit comme le plus grand correctif des cabales. Il se plaignoit après de M. le duc d'Orléans, et plus encore du duc de Noailles à qui il attribuoit tout ce projet, et qu'il disoit avoir suffisamment connu dans des conjonctures critiques; mais ce ne pouvoit être que du temps qu'il étoit bas valet de M. de Vendôme. Enfin il prétendoit que les François étoient au désespoir de voir que le roi d'Espagne vouloit être le maître de sa maison, c'étoit à dire franchement Albéroni.

La licence avec laquelle les Anglois et les Hollandois coupoient des bois de Campêche dans les forêts du roi d'Espagne aux Indes, et l'apportoient en Europe, lui donna des sujets d'en faire des plaintes, et fit découvrir beaucoup de grandes malversations des Espagnols mêmes, qui donnèrent lieu au premier ministre d'ouvrir toutes les lettres du nouveau monde pour en être mieux instruit. Il prétendit qu'il y en avoit quantité qui touchoient à la religion. Il ne manqua pas d'en faire sa cour au pape, et de se parer de son zèle à y remédier. En même temps il fit agir ses agents ordinaires près de lui, Aubenton par écrit, Acquaviva et Aldovrandi de vive voix, avec le même manége de promesses et de menaces qui ont déjà été vues, et alors d'autant plus de saison que le pape étoit averti que les Turcs, quoique maltraités en Hongrie, travailloient puissamment à un grand armement pour les mers d'Italie, dont il avoit conçu une grande frayeur de laquelle Albéroni espéroit tout pour avancer sa promotion. Le premier ministre se servit aussi du témoignage d'Aubenton pour assurer le pape de l'atta-

chement du roi d'Espagne à la saine doctrine, et de sa soumission parfaite à son autorité. Ce mérite retomboit en plein sur Albéroni, et faisoit d'autant plus d'impression qu'il ajoutoit foi entière à ce jésuite, surtout encore sur cette matière, et qu'il croyoit, à cette occasion, avoir besoin d'appui contre la France. Tout cela fit que le pape ne voulut écouter rien contre Albéroni, ni contre Aubenton, même éloigna les accusations qui lui venoient en foule contre eux, persuadé qu'il ne falloit pas mécontenter des gens dont il avoit besoin dans la conjoncture où il se trouvoit alors.

Acquaviva en profitoit pour presser le pape, tant sur la promotion d'Albéroni, que pour accorder au roi d'Espagne les moyens de hâter le secours qu'il lui destinoit. Le pape se rendit plus traitable sur ce dernier article. Il résolut d'accorder un million d'écus sur le clergé des Indes, pour tenir lieu de l'imposition appelée *sussidio y escusado*[1], dont le roi d'Espagne vouloit le rétablissement à perpétuité, et ce million n'étoit payable qu'une fois; ainsi l'offre ne répondant pas à la demande, Acquaviva ne voulut pas s'en contenter, et le pape y ajouta un million cinq cent mille livres à lever sur le clergé d'Espagne. Il restoit une troisième affaire bien plus importante à régler : l'abus des franchises du clergé est porté en Espagne, et dans les pays subjugués par la tyrannie romaine et l'aveuglement grossier, [à un tel point] que tout ecclésiastique est exempt, jusque dans son patrimoine, de quelque sorte d'imposition que ce puisse être. Mais ce n'est pas tout, c'est qu'à un abus si énorme se joignoit, comme de droit, la plus parfaite friponnerie et le mensonge le plus avéré; tout le bien d'une famille se mettoit sur la tête d'un ecclésiastique qui lui donnoit sous main de bonnes sûretés; à ce moyen elle jouissoit de son bien à l'ombre ecclésiastique, et n'en payoit pas un sou d'aucune imposition. Ajoutez cela à la nécessité de recourir au pape pour obtenir des secours d'un clergé qui regorge des biens du siècle, et au pouvoir du tribunal de l'inquisition et de celui de la nonciature, qui anéantit totalement les évêques, et on verra, et encore en petit, jusqu'où va la domination romaine, quand on a la foiblesse et l'aveuglement de s'en laisser dompter.

On espéroit donc voir bientôt une fin à ce différend, mais on craignoit fort les traverses des Espagnols, surtout de l'arrivée à Rome du cardinal del Giudice, et ce Diaz, agent d'Espagne à Rome, qui crioit de toute sa force contre la promotion d'Albéroni. Les Espagnols ne pouvoient supporter de voir toutes les affaires de la monarchie entre les mains des Italiens, soit dans son centre, soit à Rome et ailleurs; et leurs cris, fondés sur l'indignité du personnage, l'honneur de la pourpre, le respect de l'Église, la réputation du pape, portés jusqu'à lui par les ennemis d'Acquaviva et d'Aldovrandi, ne laissoient pas de l'ébranler beaucoup. Mais bientôt après les lettres d'Aubenton réparoient tout. Le pape si défiant ne se pouvoit défier de l'ambition ni de l'esclavage de ce jésuite, dans la pleine conviction où il lui avoit plu de s'établir du dévouement sans réserve d'Aubenton à sa personne et à son

1. Voy. t. VIII, p. 410, note.

autorité, dont aucun autre attachement, ni sa place même, ne pouvoit affoiblir la plénitude, et c'étoit de ces témoignages dont Aldovrandi faisoit bouclier pour raffermir le pape sur cette promotion, et sur l'accommodement des différends avec l'Espagne. Ce prélat craignit de la part des neveux de Giudice qui étoient à Rome, et voulut agir auprès d'eux, mais il n'y trouva nul obstacle à vaincre. Cellamare leur aîné, sage et habile, mais bas courtisan, craignant pour sa fortune, leur avoit écrit de façon qu'il n'y eût rien à appréhender de leur part. Aldovrandi étoit en peine aussi que la France ne mît des obstacles, mais il fut rassuré par le cardinal de La Trémoille, qui lui promit de contribuer plutôt que de traverser, parce que le pape ne pouvoit refuser de donner un chapeau à la France, lorsqu'il en accorderoit un au premier ministre d'Espagne, ce que l'événement ne vérifia pas. Ainsi, tout s'aplanissant devant lui, le pape dans le besoin qu'il croyoit en avoir, lui faisoit faire souvent des compliments et des assurances d'une estime et d'une confiance qu'il n'avoit pas, et d'une reconnoissance de son zèle et de ses services aussi fictive. Aldovrandi demanda une nouvelle lettre de la main de la reine pour presser de nouveau cette promotion, et voulut qu'elle contînt des menaces contre quiconque la voudroit traverser. Albéroni soutenoit ces menées par ses promesses en maître absolu qu'il étoit, et par ses préparatifs. Il disposoit de l'argent venu par les galions, il abandonnoit le projet des travaux des ports de Cadix et du Ferrol, et il assuroit qu'il paraîtroit une flotte au mois de mars dans les mers d'Italie, telle qu'il ne s'en étoit point vu depuis Philippe II, si le pape prenoit le parti d'exécuter de sa part ce qu'il falloit pour cela, c'est-à-dire de lui envoyer la barrette.

Il ne s'expliquoit point sur la ligue qui se négocioit entre la France, l'Angleterre et la Hollande; il ne jugeoit pas que le roi d'Espagne fût encore en état de prendre aucun parti, et qu'il ne falloit laisser pénétrer rien de ce qu'il pouvoit penser. Il se contentoit de raisonner sur tout ce qui se passoit pour arriver à cette triple alliance, de conclure que l'Europe ne pouvoit subsister dans l'état où elle étoit, et de vouloir persuader que la situation du roi d'Espagne étoit meilleure que celle de toutes les autres puissances. Néanmoins il consulta Cellamare sur la conduite qu'il estimoit que le roi d'Espagne dût tenir dans la situation présente. Cet ambassadeur lui répondit que son sentiment étoit que le roi d'Espagne devoit vendre cher ce qu'il ne voudroit pas garder, supposé qu'il prît la résolution de l'abandonner (c'est-à-dire ses droits sur la couronne de France), ou de surmonter, à quelque prix que ce fût, les difficultés capables d'éloigner l'acquisition d'un bien qu'il désiroit. Il ajoutoit que, suivant le cours ordinaire du monde, beaucoup de gens désapprouvoient la ligue avec l'Angleterre dans le pays où il étoit, pendant que d'autres l'approuvoient. Le roi d'Angleterre eut beau assurer l'empereur qu'il n'y avoit aucun article dans ce traité qui fût préjudiciable aux intérêts de la maison d'Autriche, il ne put calmer ses soupçons. Ses ministres redoublèrent d'activité pour le traverser à mesure qu'ils le croyoient s'avancer, et le suspendirent quelque temps par les difficultés qu'ils eurent le crédit de faire former par quelques villes de

Hollande, que les ambassadeurs de France, sincèrement secondés par celui d'Angleterre, eurent beaucoup de peine à surmonter.

La vivacité des Anglois en cette occasion déplut fort aux Impériaux. Ils étoient irrités contre les Hollandois par les différends sur le traité de la Barrière, où il survenoit toujours quelque nouvelle difficulté. Entre autres l'empereur se prétendoit dégagé du payement de un million cinq cent mille livres pour l'entretien des garnisons hollandoises dans les places des Pays-Bas, parce qu'il disoit que cette condition n'étoit établie que sur la supposition que le revenu de ces provinces étoit de deux millions d'écus, et qu'il n'alloit pas à huit cent mille par an. Ces altercations ne nuisirent point au traité, non plus que les manéges et les instances de Prié qui, partant de la Haye pour Bruxelles fort mécontent de son peu de succès, laissa échapper quelques menaces qui firent sentir aux Hollandois le besoin qu'ils avoient de se faire des amis et des protecteurs contre les entreprises et les chicanes de l'empereur, maître de les inquiéter par ces mêmes états qu'ils avoient eu tant de soin de lui procurer à la paix d'Utrecht.

Beretti mandoit en Espagne que la crainte de l'empereur, dont les Hollandois s'étoient environnés, les rendoit François. Il citoit le comte de Welderen et d'autres principaux des États généraux pour avoir dit qu'ils avoient été les dupes de l'empereur et des Anglois qui avoient augmenté : l'un ses États, les autres leur commerce, aux dépens de leur république. Il louait le régent d'avoir si bien pris son temps pour le traité qu'il croyoit, avec bien d'autres, avoir coûté un million à la France, et qui dans la vérité n'avoit pas coûté un écu. Il maintenoit que ce traité n'empêcheroit pas la Hollande d'en faire un plus particulier avec l'Espagne parce que cela convenoit à leur intérêt; qu'ainsi le traité ne coûteroit rien au roi d'Espagne parce qu'il étoit recherché des Hollandois, qui pour rien ne lui vouloient déplaire, au lieu qu'ils étoient recherchés par les François. Quoique trompé sur l'argent du traité, et sur ce que les Hollandois ne le concluroient point s'ils remarquoient que cette alliance fût trop suspecte à l'Espagne, il étoit dans le vrai sur l'opposition constante que la Hollande apportoit à l'union des deux monarchies sur la même tête, et il étoit persuadé que c'est ce qui l'avoit déterminée à traiter avec le régent. Il étoit peiné de n'être pas assez instruit des intentions de l'Espagne. Il craignoit que les ambassadeurs de France ne le fissent tomber dans quelque piége; et il croyoit remarquer que leur conduite avec lui étoit tendue à le tromper, du moins à l'empêcher de jeter quelque obstacle à la négociation qu'ils désiroient ardemment de conclure. Il les examinoit de près, et il remarqua qu'ils n'avoient point de portrait du roi chez eux, et qu'ils ne nommoient jamais son nom. Il se trouva bientôt fort loin de ses espérances et de celles qu'il avoit si positivement données.

Albéroni lui ordonna de déclarer au Pensionnaire que le roi d'Espagne étoit prêt à traiter avec la république, et de demander que les pouvoirs en fussent envoyés à Riperda, parce que c'étoit à Madrid que le roi d'Espagne vouloit traiter. Beretti se voyant enlever la négociation vit les personnages principaux de la république et leurs intentions avec

d'autres yeux. Heinsius lui répondit, avec une froide joie des bonnes intentions du roi d'Espagne, que ses maîtres étant actuellement occupés à traiter avec la France, il falloit achever cet ouvrage, et laisser au temps à mûrir les affaires pour mettre plus sûrement la main à l'œuvre suivant que les conjonctures y seroient propres. Beretti lui voulut faire craindre les desseins de l'empereur. Le Pensionnaire ne disconvint pas que la conduite de Prié à la Haye n'eût ouvert les yeux, et changé dans plusieurs l'inclination autrichienne, mais il évita toujours d'approfondir la matière, d'où Beretti conclut qu'Heinsius vouloit faire le traité avec l'Espagne, non à Madrid, mais à la Haye.

CHAPITRE V.

Le traité entre la France et l'Angleterre signé à la Haye, qui effarouche les ministres de la Suède. — Intrigue des ambassadeurs de Suède en Angleterre, en France et à la Haye, entre eux, pour une révolution en Angleterre en faveur du Prétendant. — Lettre importante d'Erskin au duc de Marr sur le projet inconnu du czar, mais par lui conçu. — Médecins britanniques souvent cadets des premières maisons. — Adresse de Spaar à pomper Canillac et à en profiter. — Gœrtz seul se refroidit. — Précaution du roi d'Angleterre peu instruit. — Il fait travailler à la réforme de ses troupes, et diffère de toucher aux intérêts des fonds publics. — Artifices du ministère d'Angleterre secondés par ceux de Stairs. — Fidélité de Gœrtz fort suspecte. — Le roi d'Angleterre refuse sa fille au prince de Piémont par ménagement pour l'empereur. — Scélératesse de Bentivoglio contre la France. — Nouveaux artifices pour presser la promotion d'Albéroni. — Acquaviva fait suspendre la promotion de Borromée au moment qu'elle s'alloit faire, et tire une nouvelle promesse pour Albéroni dès qu'il y auroit trois chapeaux vacants. — Défiances réciproques du pape et d'Albéroni, qui arrêtent tout pour quelque temps. — Le duc de Parme élude de faire passer à la reine d'Espagne les plaintes du régent sur Albéroni; consulte ce dernier sur ce qu'il pense du régent. — Sentiment du duc de Parme sur le choix à faire par le roi d'Espagne, en cas de malheur en France. — Insolentes récriminations d'Albéroni, qui est abhorré en Espagne, qui veut se fortifier par des troupes étrangères. — Crainte et nouvel éclat d'Albéroni contre Giudice. — Imprudence de ce cardinal. — Avidité du pape. — Impudence et hypocrites artifices d'Albéroni et ses menaces — Réflexion sur le cardinalat. — Albéroni veut sacrifier Monteléon à Stanhope, et laisser Beretti dans les ténèbres et l'embarras; veut traiter avec la Hollande à Madrid; fait divers projets sur le commerce et sur les Indes; se met à travailler à la marine et aux ports de Cadix et du Ferrol. — Abus réformés dans les finances, dont Albéroni tire avantage pour hâter sa promotion, et redouble de manéges, de promesses, de menaces, d'impostures et de toutes sortes d'artifices pour y forcer le pape; [il est] bien secondé par Aubenton. Son adresse. — La reine d'Espagne altière, et le fait sentir au duc et à la duchesse de Parme.— Peines de Beretti. — Heinsius veut traiter avec l'empereur avant de traiter avec l'Espagne. — Conditions proposées par la Hollande à l'empereur, qui s'opiniâtre au silence. — Manéges des Impériaux et de Bentivoglio pour empêcher le traité entre la France, l'Angleterre et la Hollande.

Cependant le traité entre la France et l'Angleterre fut signé à la Haye à la fin de novembre, mais secrètement, à condition qu'il n'en seroit

rien dit de part ni d'autre pendant un mois, terme jugé suffisant pour laisser le temps aux Hollandois de prendre une dernière résolution sur la conclusion de cette alliance. Elle déplut particulièrement aux Suédois, qui par là se crurent abandonnés de la France. Le comte de Gyllembourg étoit ambassadeur de cette couronne en Angleterre. Le baron de Spaar avoit le même caractère en France; et le baron de Gœrtz, ministre d'État et chef des finances de Suède, étoit de sa part à la Haye. Dès qu'ils virent avancer le traité entre la France et l'Angleterre, ils crurent que la principale ressource du roi de Suède étoit d'exciter des troubles en Angleterre. Il y avoit longtemps que Gyllembourg le proposoit, et qu'il assuroit que les difficultés n'en étoient pas si grandes qu'on se le figuroit.

Spaar et Gœrtz se virent sur la frontière; le dernier vint faire un tour à Paris. Ils convinrent tous deux qu'il falloit profiter de la disposition générale de l'Écosse en faveur du Prétendant, et d'une grande partie de celles de l'Angleterre. Gœrtz retourné à la Haye fut de nouveau pressé par Gyllembourg, qui lui manda que les jacobites demandoient dix mille hommes, et qu'il croyoit que l'argent ne manqueroit pas. Gœrtz ignorait les intérêts du roi de Suède là-dessus. On prétend que Spaar et lui étoient convenus de différer à lui rendre compte de ce projet jusqu'à ce qu'eux-mêmes y aperçussent plus de solidité. Ils ne pouvoient hasarder de l'en instruire par lettres, qui n'arrivoient jusqu'au roi de Suède qu'avec beaucoup de difficulté et de danger d'être interceptées. Il falloit donc trouver un homme sûr et capable de l'informer de tout le détail du projet pour en rapporter ses ordres. Spaar jeta les yeux sur Lenck à qui, de préférence à son propre neveu, il avait fait donner le régiment d'infanterie qu'il avoit au service de France, quand il y fut fait officier général. Il falloit un prétexte pour ce voyage. Le régent étoit en peine de savoir les intentions du roi de Suède sur la paix du Nord. Spaar lui proposa d'envoyer Lenck en Suède, homme sûr et fidèle, et très-capable d'obliger le roi de Suède à répondre précisément sur les points dont le régent vouloit être éclairci. La conjoncture pressoit son départ. Les offres d'argent étoient considérables. Spaar apprit d'un des principaux jacobites qu'ils avoient fait passer trente mille pièces de huit en Hollande, c'étoit à la mi-octobre, et qu'il y en arriveroit autant incessamment; qu'ils offroient ces sommes au roi de Suède en attendant mieux, en peine seulement sur la manière de les lui faire accepter, et des moyens ensuite de [les] faire passer entre ses mains. Spaar leva ces difficultés, déjà prévues entre lui et Gœrtz, et proposa, comme ils en étoient convenus, de faire écrire une lettre à Gœrtz par le duc d'Ormond ou par le comte de Marr, contenant cette offre, et faire en même temps passer en Hollande les autres trente mille pièces de huit qu'ils disoient être prêtes. Le dessein des deux ministres de Suède étoit d'en acheter quelques vaisseaux en France, et de lever quelques matelots pour les équiper. Le roi de Suède leur en avoit demandé mille ou quinze cents, mais sans songer à l'entreprise d'Angleterre, dont il n'étoit pas informé. Ses ministres, persuadés de l'importance de l'expédition, y employèrent le banquier Hoggers, dont ils connoissoient la vivacité. Il

s'étoit fait un prétexte d'armer quelques vaisseaux, par un traité avec le conseil de marine, pour apporter des mâts de Norvége dans les magasins du roi. Il avoit donc à Brest trois navires du roi qu'il prétendoit armer en guerre, et un quatrième de cinquante-huit pièces de canon qu'il avoit fait passer au Havre, où apparemment les trois autres le devoient aller joindre; et ces quatre vaisseaux devoient être commandés par un officier du roi de Suède que Gœrtz devoit envoyer à Paris. La lettre du duc d'Ormond vint à Spaar pour Gœrtz, dont le premier crut que l'autre se contenteroit, quoique les termes ne fussent si fort les mêmes que ceux qui avoient été demandés; et en même temps les assurances que les soixante mille pièces de huit seroient dans la fin de décembre remises à Paris, à la Haye ou à Amsterdam.

Le mécontentement conçu par le czar de ses alliés, et l'abandon en conséquence de la descente au pays de Schonen, fut un autre fondement d'espérance pour Spaar. Le czar avoit auprès de lui un médecin écossois qui étoit en même temps son confident et son ministre. Il faut savoir que dans toute la Grande-Bretagne la profession de médecin n'est au-dessous de personne, et qu'elle est souvent exercée par des cadets des premières maisons. Celui-ci étoit cousin germain du comte de Marr, et comme lui portoit le nom d'Erskin. Il écrivit à son cousin, que le roi Jacques III venoit de faire duc, que le projet de Schonen échoué, et le czar, brouillé avec ses alliés, ne vouloit plus rien entreprendre contre le roi de Suède; qu'il désiroit sincèrement faire la paix avec lui; qu'il haïssoit mortellement le roi Georges, avec qui il n'auroit jamais de liaison; qu'il connaissoit la justice de la cause du roi Jacques; qu'il s'estimeroit glorieux, après la paix faite avec le roi de Suède, de s'unir avec lui pour tirer de l'oppression et rétablir sur le trône de ses pères le légitime roi de la Grande-Bretagne; qu'il étoit donc entièrement disposé à finir la guerre, et à prendre des mesures convenables à ses intérêts et à ceux de la Suède; qu'il n'en devoit pas faire les premiers pas, puisqu'il avoit l'avantage de son côté, mais qu'il étoit facile de terminer cet accommodement par un ami commun et sincère, avant même que qui que ce soit eût loisir de le soupçonner; qu'il n'y avoit point de temps à perdre, ni laisser aux alliés du Nord le loisir de se raccommoder; qu'ayant un grand nombre de troupes, il étoit obligé de prendre incessamment un parti, mais aussi que cette circonstance rendoit la paix plus avantageuse au roi de Suède. Spaar fut informé de ces particularités par le duc de Marr, qui lui proposa en même temps d'envoyer à Erskin un homme affidé pour ménager l'accommodement. Spaar répondit qu'il confieroit seulement l'un et l'autre à Gœrtz, pour avoir son sentiment sur l'usage qu'on pouvoit faire des dispositions du czar et sur l'envoi proposé.

Cet ambassadeur voulut s'éclaircir des véritables sentiments de la France à l'égard de la Suède, et pour tâcher de les pénétrer alla voir Canillac. Il commença par le désabuser du bruit qui avait couru que la Suède eût accepté la médiation de l'empereur à l'exclusion de celle de la France, puis tomba sur la pressante nécessité dont il étoit d'envoyer promptement un homme de confiance au roi de Suède, avec de l'argent

et des offres de service. Canillac en convint, conseilla à Spaar d'en parler au régent, promit de l'appuyer. Spaar, encouragé par ce début, dit qu'il lui revenoit de toutes parts que le czar désiroit de faire la paix avec la Suède; que rien n'étoit plus important que de profiter de la dissension des alliés du Nord, et que de prévenir la réunion que d'autres pourroient procurer entre eux; qu'il croyoit donc qu'il seroit à propos que le régent fît passer sans délai un homme de confiance auprès du czar pour lui offrir ses offices et sa médiation. Canillac convint encore de l'importance de la chose, mais ajouta qu'il ne savoit comment M. le duc d'Orléans pourroit, sans se commettre, envoyer ainsi vers un prince avec qui la France n'avoit jamais eu aucun commerce. L'ambassadeur répliqua que la liaison qui étoit entre la France et la Suède autorisoit et rendoit même très-naturelles toutes les démarches que le régent feroit. Il ajouta diverses représentations qui ne persuadèrent pas. Canillac demeura dans son sentiment qu'il étoit indispensable d'envoyer incessamment quelqu'un au roi de Suède, et qu'il ne voyoit pas comment le régent pouvoit envoyer vers le czar. Spaar, jugeant par là du peu d'empressement d'agir auprès du czar en faveur du roi de Suède, conclut à redoubler de soins pour profiter de la discorde de la ligue du Nord; qu'il étoit inutile de rien attendre de la France, mais qu'il falloit conserver les dehors avec elle, comme le roi de Suède le lui ordonnoit. Il espéra même que le régent, dépêchant Lenck au roi de Suède, lui donneroit une lettre de créance pour ce prince, lequel par ce moyen pourroit faire des offres au czar, comme proposées par la médiation et de la part de la France; que si elles étoient agréées l'utilité en seroit pour la Suède; si refusées, le désagrément seroit pour la France. Spaar étoit persuadé que nul sacrifice ne devoit coûter pour obtenir la paix avec le czar, dont un des principaux avantages seroit l'expédition d'Angleterre; que cette paix devoit la précéder, et de laquelle le succès seroit assuré s'il devenoit possible d'engager le czar à fournir la moitié des vaisseaux et des troupes. Cette espérance le refroidit sur l'armement d'Hoggers. Il faisoit réflexion que, si jamais le régent découvroit que les vaisseaux vendus par le conseil de marine dussent servir à une pareille expédition, il les feroit arrêter immédiatement après que l'armement seroit achevé; et qu'en ce cas, outre le malheur d'être découverts, il en coûteroit encore au roi de Suède cinq cent mille livres en faux frais. Il ne voyoit pas le même inconvénient à faire partir les matelots que le roi son maître demandoit, et il se proposoit de les envoyer en Suède dès qu'il auroit touché le premier argent des sommes promises.

Le zèle des ministre de Suède pour le Prétendant n'avoit d'objet que l'intérêt du roi leur maître, par l'utilité qu'il pourroit retirer des mouvements de la Grande-Bretagne. Il fut donc embarrassé de la question, que lui fit faire le Prétendant, s'il lui seroit permis de passer et de séjourner aux Deux-Ponts. Spaar considéra cette permission comme une déclaration inutile, et de plus très-nuisible aux intérêts de celui qui la demandoit. Il prévoyoit que le roi de Suède n'y consentiroit jamais. Il le représenta en vain à celui qui lui parloit; et sur ses instances réitérées, il promit d'en écrire à Gœrtz. Tous deux étoient pressés par

Gyllembourg de déterminer le roi de Suède à l'entreprise. Il leur représentoit que les choses étoient parvenues au point qu'il falloit renoncer à Brême ou aux Hanovriens; que le succès en Écosse n'étoit pas difficile; que dix mille hommes suffiroient tant le mécontentement étoit général; qu'on ne demandoit qu'un corps de troupes réglées, auquel les gens du pays se joindroient; que s'il étoit transporté en mars, dans la saison des vents d'ouest, et dans le temps qu'on y songeroit le moins, la révolte seroit générale; qu'il faudroit encore porter des armes pour quinze ou vingt mille hommes, ne pas s'embarrasser de chevaux, dont on trouveroit suffisamment dans le pays, surtout mettre peu d'Anglois dans la confidence. Avec ces précautions, Gyllembourg prétendoit qu'on pouvoit s'assurer du succès dans un pays abondant, si disposé à la révolution que de dix personnes on pouvoit sûrement en compter neuf de rebelles. On promettoit de lui faire toucher soixante mille livres sterling quand il feroit voir un pouvoir du roi de Suède, et que ce prince assureroit les bien intentionnés de les assister. Ils avoient cependant peine à lui remettre un plan de leur entreprise. Ils craignoient d'en écrire le détail, de multiplier le secret, et de s'exposer, s'il étoit découvert, aux mêmes peines que tant d'autres avoient subies depuis un an. Néanmoins ils lui promirent de lui confier ce plan avant peu de jours, et l'un de ceux qui traitoient avec lui l'assura qu'ils n'avoient rien à craindre de la part du régent.

Malgré ces dispositions, Gœrtz hésitoit de s'embarquer avec les jacobites, et quoiqu'il eût témoigné d'abord de l'empressement pour le projet comme le seul moyen de délivrer le roi de Suède de l'embarras de la ligue de ses ennemis, il avoit apparemment changé de vues. Il ne répondit pas seulement à la proposition qui lui avoit été faite d'agir par la voie d'Erskin; il prétendit avoir assez d'autres canaux dont il se pourroit servir utilement. Il promit cependant à Spaar de lui envoyer par Hoggers pour cent mille écus de lettres de change, immédiatement après qu'il auroit reçu les éclaircissements qu'il avoit demandés. Sa froideur ne ralentit point les jacobites. Ils firent assurer Spaar qu'ils avoient déjà remis des sommes assez considérables à Paris, qu'ils en remettroient encore de plus fortes, et ils n'oublièrent rien pour se bien assurer la Suède.

Le roi Georges et les siens, instruits en général des espérances que les jacobites fondoient sur les secours de la Suède, n'en étoient guère en peine. Néanmoins, au hasard de choquer les Anglois en allant contre leurs formes, le roi Georges expédia de Hanovre un ordre à Norris, amiral de l'escadre angloise dans la mer Baltique, de laisser à Copenhague six vaisseaux de guerre, sous prétexte d'assurer le commerce des Anglois contre les insultes des Suédois dans le nord. L'alliance entre la France et l'Angleterre étoit encore secrète, mais personne n'en doutoit. Le ministère anglois, quoique à regret, ne voulut pas attendre d'avoir la main forcée sur la réforme des troupes par le parlement, lorsqu'il apprendroit la signature du traité, et ils commencèrent à y travailler. Par la même raison, ils vouloient réduire à cinq pour cent les intérêts qui se payoient sur les fonds publics, dont les fonds excédoient qua-

rante millions sterling. Néanmoins ils eurent peine à se déterminer sur un point si capital, et malgré la certitude du traité fait avec la France, ils affectèrent de craindre le Prétendant.

Le roi de Suède étoit le seul dont ils pouvoient faire envisager les desseins; et Stairs, toujours à leur main pour le trouble, leur avoit mandé que ce prince s'étoit engagé par un traité à secourir le Prétendant. Mais les affaires de la Suède n'étoient pas en état d'effrayer les Anglois. Il falloit leur montrer quelque autre puissance. Ainsi Stairs, à qui ces nouvelles ne coûtoient rien à inventer, répondit que l'empereur, très-irrité du traité, écouteroit les propositions du Prétendant pour se venger du roi d'Angleterre. Le roi de Prusse se plaignoit du roi Georges son beau-père, qui méprisoit sa légèreté. Gyllembourg pressoit toujours Spaar et Gœrtz d'informer de leurs résolutions le roi leur maître. Mais Gœrtz le secondoit mal. Sa fidélité étoit suspecte, et la manière dont il avoit déjà servi d'autres puissances favorisoit les soupçons. L'Angleterre, malgré ses agitations domestiques, étoit considérée comme ayant beaucoup de part aux affaires générales de l'Europe. Le roi de Sicile, si attentif à ses intérêts, recherchoit son amitié et son alliance. Il envoya le baron de Schulembourg qui servoit dans ses troupes, et neveu de celui qui venoit de défendre Corfou dont les Turcs avoient [levé] le siége, trouver le roi d'Angleterre à Hanovre sitôt qu'il y fut arrivé. On sut, après quelque temps de secret, que c'étoit pour traiter le mariage d'une fille de ce prince avec le prince de Piémont, mais que le roi d'Angleterre, qui ménageoit infiniment l'empereur, n'avoit pas voulu écouter une proposition qu'il savoit lui devoir être fort désagréable. Le roi de Sicile vivoit dans une grande inquiétude des dispositions de l'empereur à son égard. L'Italie étoit remplie d'Allemands qui pouvoient l'attaquer à tous moments. La paix de Hongrie pouvoit changer la face des affaires, il se trouvoit sans alliés, et quoique la France fût garante de la paix d'Utrecht, il n'en espéroit point de secours, parce qu'il croyoit le régent, son beau-frère, trop sage pour faire la guerre uniquement pour autrui.

Bentivoglio qui, pour avancer sa promotion et l'autorité romaine, ne cessoit d'exciter Rome aux plus violents partis, et de tâcher lui-même à mettre la France en feu par ses intrigues continuelles, chercha d'ailleurs à lui susciter des ennemis. Il vit chez lui Hohendorff. Ils s'expliquèrent confidemment sur le traité de [la] France avec l'Angleterre, qui étoit lors sur le point d'être signé. Hohendorff voulut douter que le pape consentît à la retraite du Prétendant d'Avignon, qui par sa demeure en cette ville romproit le traité, dont ce malheureux prince seroit mal conseillé de faciliter la conclusion. Il ajouta qu'il ne pouvoit croire que la France, pour l'en faire sortir, usât de violence contre le pape. Le nonce répondit, à ce qu'on prétend, qu'il étoit facile à la France de faire partir le prétendant sans user de violence, en le menaçant de ne lui plus payer de pensions. Hohendorff auroit dû alors offrir que l'empereur y suppléât; mais il se contenta de conclure que ce prince étoit perdu s'il passoit en Italie. Le nonce en demeura persuadé. Il écrivit au pape que l'Église étoit intéressée à rompre une ligue que les ennemis du saint-

siége et de la religion regardoient comme le plus solide fondement de leurs espérances. Ce n'étoit pas la première fois qu'il avoit prêté auprès du pape les plus malignes intentions au régent sur l'alliance qu'il vouloit faire avec les hérétiques, et sur la douceur qu'il témoignoit aux huguenots dans le royaume. Ils se revirent une seconde fois. Hohendorff dit au nonce qu'il alloit dépêcher un courrier à l'empereur, pour lui conseiller de contre-miner, par d'autres ligues, celle que la France venoit enfin de signer, que la plus naturelle seroit avec le pape pour la sûreté réciproque de leurs États, laquelle étant promptement déclarée, feroit penser la France à deux fois à ne pas donner à l'empereur un sujet de rupture en attaquant Avignon; qu'il y avoit du temps pour négocier, puisque les ouvrages du canal de Mardick ne devoient être détruits que dans le mois de mai; enfin il s'avança d'assurer, sans consulter la volonté ni les finances de son maître, qu'il fourniroit de l'argent au Prétendant s'il étoit nécessaire, et pressa le nonce d'engager le pape de faire parler de cette affaire à l'empereur duquel elle seroit bien reçue.

Le nonce, craignant les reproches de Rome de s'être trop avancé, prétendit s'être excusé de faire cet office, mais il y rendit compte de la proposition, l'accompagnant de toutes les raisons qui pouvoient engager le pape à la regarder comme avantageuse à la religion. Il continuoit, comme il avoit déjà fait souvent, à représenter au pape la ligue de la France avec les protestants comme l'ouvrage des ministres jansénistes, dans la vue d'établir en France le jansénisme, dont l'unique remède étoit de leur opposer une ligue entre le pape et le premier prince de la chrétienté, de mettre un frein aux entreprises des ennemis de la religion, et de rendre le gouvernement de France plus traitable quand il verroit ce qu'il auroit à craindre. Ce furieux nonce, si digne du temps des Guise, tâcha, mais inutilement, de persuader à la reine douairière d'Angleterre de préférer pour son fils ces espérances frivoles à la promesse que faisoit le régent de lui continuer les mêmes pensions que le feu roi lui avoit toujours données, s'il consentoit volontairement à se retirer d'Avignon en Italie. La reine, sans s'expliquer, pria le nonce d'insinuer au pape d'écrire de sa main à l'empereur en faveur de son fils, et de donner là-dessus des ordres pressants à son nonce à Vienne.

Le pape, persuadé de la gloire qu'un accommodement avantageux de ses différends avec l'Espagne donneroit à son pontificat, n'étoit pas moins touché de l'utilité qu'il croyoit trouver dans sa bonne intelligence avec le roi d'Espagne, pour établir en France les maximes et l'autorité de la cour de Rome. Aubenton, fabricateur de la constitution *Unigenitus*, et son homme de toute confiance, ne cessoit de l'assurer du respect, de l'attachement, de la soumission pour lui et pour le saint-siége du roi d'Espagne, dont il gouvernoit la conscience, de son honneur pour les jansénistes, et de tout ce qu'il se passoit en France là-dessus. En même temps ce jésuite, lié avec Albéroni, qu'il savoit maître de le chasser et de le conserver dans sa place, représentoit continuellement au pape la nécessité d'élever promptement à la pourpre un homme qui disposoit seul et absolument du roi et de la reine d'Espagne. Acquaviva et Aldovrandi agissoient avec la même vivacité.

Vers la fin de novembre, ce cardinal reçut une lettre de la main de la reine d'Espagne, pleine d'ardeur pour cette promotion. Il la fit voir au pape, et le pressa si vivement, que Sa Sainteté n'eut de ressource pour s'en débarrasser que de lui demander un peu de temps. Cela leur fit juger qu'il ne résisteroit pas longtemps. Tout de suite ils proposèrent à Albéroni, pour hâter et faciliter tout, et pour plaire aussi à Alexandre Albani, second neveu du pape, qui mouroit d'envie d'être envoyé en Espagne, par jalousie de son frère aîné, qui avoit eu pareille commission pour Vienne, de le demander pour aller terminer tous les différends des deux cours. Ils désiroient donc que le roi d'Espagne écrivît à Acquaviva pour le demander au pape; que cette lettre fût apportée par un courrier exprès, accompagnée de celle d'Albéroni et d'Aubenton, pour D. Alexandre, et ils représentoient qu'il étoit celui des deux neveux que le pape aimoit le mieux, qu'ils acquerroient à l'Espagne par ce moyen, comme Vienne s'étoit attaché son frère aîné. Aldovrandi, qui ne s'oublioit pas, désira que ses deux amis lui fissent quelque mérite auprès d'Alexandre, et souhaitoit pour son avancement faire avec lui le voyage d'Espagne. Ils jugeoient ces mesures nécessaires pour se mettre en garde contre beaucoup d'ennemis puissants qu'Aldovrandi avoit à Rome, dont Giudice se montroit le plus passionné. Acquaviva, qui le craignoit, assuroit qu'il traitoit secrètement avec la princesse des Ursins, ce qui ne pouvoit avoir d'objet que pour perdre la reine, et y employer peut-être le nom du prince des Asturies, sur la tendresse duquel Giudice comptoit beaucoup. Il ajoutoit qu'il falloit bien prendre garde à ceux qui approchoient de ce jeune prince, surtout des inférieurs, et se défier des artifices de Giudice, qui faisoit toutes sortes de bassesses pour se raccommoder avec le cardinal de La Trémoille, et se laver auprès de lui d'avoir eu part à la disgrâce de sa sœur.

Le pape, fortement pressé, avoit positivement promis un chapeau pour Albéroni, dès qu'il y en auroit trois vacants. Acquaviva n'osa en être content, et pressa de plus en plus. Le pape qui sentoit l'embarras où la promotion d'Albéroni seul le jetteroit à l'égard de la France et de l'empereur qu'il craignoit bien davantage, répliqua que si les Allemands étoient mécontents, ils se porteroient aux dernières violences. Acquaviva, ne pouvant se servir de la peur en cette occasion, qui étoit le grand ressort pour conduire le pape, l'employa pour empêcher la promotion de Borromée, maître de chambre du pape et beau-frère de sa nièce, au moment qu'il alloit entrer au consistoire pour la faire. Le pape se défendit sur ce que le chapeau vacant le devoit dédommager de celui de Bissy, accordé au feu roi, du consentement de l'empereur et du roi d'Espagne. A la fin pourtant il se rendit et promit de suspendre la promotion de Borromée, et de nouveau encore de faire Albéroni dès qu'il y auroit trois chapeaux.

La conjoncture étoit favorable à Albéroni. Les préparatifs maritimes des Turcs étoient grands, la frayeur du pape proportionnée, qui n'attendoit de secours que de l'Espagne. Il tâchoit de le gagner par de belles paroles et des remercîments prodigués sur le secours de l'été précédent. Cette fumée ne faisoit aucune impression sur un Italien, savant dans

les artifices de sa nation. Pour se procurer le secours que le pape désiroit, il en falloit donner les moyens, que le pape avoit lui-même offerts au roi d'Espagne sur le clergé d'Espagne et des Indes. Acquaviva en sollicitoit l'expédition; mais l'irrésolution du pape éternisoit les affaires, celles même qui dépendoient de lui et qu'il souhaitoit le plus. Albéroni se plaignoit d'un retardement dont il sentoit personnellement le préjudice. Il assuroit que le secours seroit tout prêt si le pape vouloit finir les affaires d'Espagne; mais que ne les finissant pas, l'armement devenoit impossible; il s'étendoit sur tout ce qu'il avoit à souffrir de la part du roi et de la reine, qui le regardoient comme un agent de Rome, qui lui en reprochoient les lenteurs avec tant de sévérité, qu'il prévoyoit qu'ils lui défendroient bientôt de s'en plus mêler, comme ils avoient fait au P. Daubenton; et là-dessus représentations et menaces, tous les ordinaires avec toutes les souplesses du confesseur pour les faire valoir. Ils avoient affaire à une cour où l'artifice est aisément démêlé. Le pape, mal prévenu pour Albéroni, se défia que son chapeau étant accordé, il seroit fertile en expédients pour éluder les promesses faites en vue de l'obtenir, et résolut de ne le donner que lorsque les affaires d'Espagne seroient entièrement terminées. Albéroni, qui pensoit le même du pape, déclaroit qu'elles le seroient à son entière satisfaction dans le moment même qu'il recevroit la nouvelle de sa promotion, et n'avoit garde de les finir auparavant, dans la défiance d'en être la dupe. Ce manége de réciproque défiance dura ainsi assez longtemps entre eux.

Le régent se plaignoit fort d'Albéroni; il avoit même laissé entendre plusieurs fois au duc de Parme qu'il ne seroit pas fâché qu'il fît là-dessus quelques démarches auprès de la reine; mais un duc de Parme se tenoit heureux et honoré qu'un de ses ministres gouvernât l'Espagne: ainsi il s'étoit réduit à avertir Albéroni de bien servir l'Espagne sans donner à la France des sujets de se plaindre de lui. Les instances du régent redoublèrent: elles firent dire au duc de Parme qu'elles approchoient de la violence, mais sans rien obtenir de lui qui ne vouloit point de changement dans le gouvernement d'Espagne. Il eut seulement plus de curiosité de savoir par Albéroni même ce qu'il pensoit et pouvoit pénétrer de plus particulier sur la personne, les vues, et ce qu'il appeloit les manéges de M. le duc d'Orléans; mais, persuadé au reste que, quoi que ce prince pût penser et faire, le véritable intérêt du roi d'Espagne étoit de demeurer sur son même trône; qu'il y auroit trop d'imprudence de quitter le certain pour l'incertain, et que dans les événements qui pouvoient arriver, il risqueroit de perdre et la France et l'Espagne, s'il vouloit faire valoir les droits de sa naissance. Albéroni lui répondit que, sûr de sa propre conscience et probité, il ne pouvoit attribuer qu'à ses ennemis les plaintes que faisoit le régent de sa conduite; qu'il avoit toujours tâché de mériter ses bonnes grâces, et de maintenir la bonne intelligence entre les deux couronnes; il en alléguoit les deux misérables preuves qu'on a vues plus haut; qu'il ne pouvoit donc attribuer le mécontentement de ce prince qu'à ce qui s'étoit passé à l'égard de Louville; mais qu'il se plaignoit lui-même de ce que le

régent s'étoit laissé séduire par des gens malintentionnés, au point d'avoir écrit des plaintes contre lui au roi d'Espagne.

Cet homme de bien et de si bonne conscience savoit qu'on l'accusoit en France d'une intelligence trop particulière avec les Anglois, et de les avoir trop favorisés dans leurs dernières conventions avec l'Espagne. Rien ne lui pouvoit déplaire davantage que cette accusation où l'avarice et l'infidélité, tout au moins la plus grossière ignorance ou malhabileté étoient palpables. Il tâchoit donc de récriminer : il disoit que ce n'étoit pas à la France à trouver à redire que l'Espagne, pour conserver la paix, fît beaucoup moins que ceux qui sacrifioient le canal de Mardick pour être bien avec l'Angleterre, duquel les ouvrages sont si importants, que le ministre d'Angleterre à Madrid avoit dit tout haut dans l'antichambre du roi d'Espagne, que la France auroit dû faire la guerre pour le soutenir, et non pas une ligue pour le détruire. Ainsi l'aigreur augmentoit tous les jours, et Albéroni, parmi de fréquentes protestations du contraire, aliénoit de tout son pouvoir l'esprit du roi d'Espagne contre le régent : les discours les plus odieux et les raisonnements les plus étranges se publioient sur M. le duc d'Orléans à Madrid publiquement, et le premier ministre leur donnoit cours et poids. Il sembloit qu'il eût dessein de se fortifier par des troupes étrangères : il fit demander au roi d'Angleterre la permission de lever jusqu'à trois mille hommes dans la Grande-Bretagne, Irlandois ou autres, avec promesse que ceux qui se trouveroient protestants ne seroient point inquiétés sur leur religion. Il étoit si abhorré en Espagne, que la mort de l'archiduc fit en même temps la joie du palais et la douleur de Madrid et de toute l'Espagne, excédée du gouvernement du seul Albéroni. Moins il y avoit de princes de la maison d'Autriche, moins le roi d'Espagne se croyoit d'ennemis, et moins les Espagnols comptoient avoir de libérateurs et de vengeurs.

Albéroni craignoit encore plus ses ennemis personnels que ceux qui ne l'étoient que pour le bien de l'État. Il étoit donc fort en peine de ce que feroit Giudice contre lui, quand il seroit arrivé à Rome. Ce cardinal, qui depuis sa disgrâce ne se possédoit plus, s'étoit échappé dans une harangue qu'il avoit faite à l'inquisition sur les intentions de la reine, et sur la captivité où elle retenoit le prince des Asturies, dont en même temps il fit l'éloge. Albéroni ne manqua pas d'exagérer à Rome l'ingratitude du cardinal, et tous les bienfaits qu'il avoit lui et les siens reçus de la reine. Il l'accusa de s'être opposé le plus fortement à recevoir Aldovrandi à Madrid, qui n'y auroit jamais été reçu sans la reine, laquelle seule avoit empêché l'éloignement de devenir plus grand entre les deux cours, comme Giudice le désiroit; et pour ne rien oublier de ce qui pouvoit établir sur ses ruines le crédit de la reine à Rome, c'est-à-dire le sien, il l'annonça comme un homme qui feroit l'hypocrite à Rome, qui ne paroîtroit occupé que de l'éternité, qui déploreroit les plaies que la religion souffroit en Espagne de sa disgrâce et de son absence, et qui publieroit toutes sortes de faussetés et d'artifices qu'il seroit facile au cardinal Acquaviva de dévoiler. Mais lorsque l'accommodement entre les deux cours, et la satisfaction personnelle du premier

ministre à laquelle tout le reste tenoit, sembloit s'approcher de plus en plus, l'impatience du pape de se saisir en Espagne d'usurpations utiles, pensa tout renverser. Il vouloit s'approprier la dépouille de évêques, qui étoit un des points des différends entre les deux cours. On a vu qu'il l'avoit fait demander comme par provision par le P. Daubenton, en attendant que cet article fût réglé; on a vu aussi le mauvais succès de cette inique demande.

Le pape ne s'en rebuta pas : n'y pouvant plus employer Aubenton, il envoya un ordre direct à Giradilli, auditeur qu'Aldovrandi avoit laissé à Madrid, de faire pressamment la même demande, qui obéit par des instances si fortes et si réitérées, qu'il fut au moment d'être chassé de Madrid, dont Albéroni ne s'excusa que sur ce que cet homme étoit connu depuis longtemps pour être agent du cardinal Acquaviva. Le premier ministre jeta les hauts cris sur l'ingratitude de Rome pour la reine qui avoit tout fait pour cette cour. Il entra sur cela en de grands détails et en de grands raisonnements, couverts du prétexte du zèle pour la gloire et le service du pape et de la religion, qui en souffroient beaucoup. Il protestoit, en même temps, que ce n'étoit que par une vue si pure qu'il déploroit les retardements que cette cour apportoit à la grâce que la reine demandoit avec tant d'instance et depuis si longtemps, sa promotion, qui perdroit son nom et son mérite pour devenir justice, si elle n'étoit accordée que lors de celle des couronnes. Il prévoyoit, avec une grande douleur, que la reine, voyant le pape inflexible sur un point qui touchoit son honneur, se porteroit aux dernières extrémités si cette satisfaction qu'elle attendoit, et le roi aussi, avec la dernière impatience, se différoit plus longtemps. Cet homme détaché ne donnoit ces avis que par zèle pour le saint-siége; sans retour sur soi-même, en homme fidèlement attaché au pape, occupé de contribuer à sa gloire et à son repos; qu'un particulier comme lui étoit trop content des assurances du pape; que deux ou trois mois de plus ou de moins ne lui étoient rien; qu'il désireroit faire de plus grands sacrifices; mais qu'il n'osoit parler, parce que le roi et la reine lui reprocheroient qu'il ne songeoit qu'à ses intérêts particuliers, et comptoit peu leur honneur offensé. Il ajoutoit que, quelque puissante que fût la raison de l'honneur et de la réputation de têtes couronnées, l'impatience de la reine étoit fondée sur des raisons particulières et secrètes, qui n'étoient pas moins pressantes que celles du point d'honneur. Il les expliquoit à ses amis à Rome : il leur disoit que la reine envisageant le présent et l'avenir, que d'un côté elle voyoit la nécessité de donner un nouvel ordre au gouvernement de la monarchie, et de supprimer ces conseils qui ne se croyoient pas inférieurs à l'ancien aréopage, et en droit de donner des lois à leurs souverains; d'un autre côté, elle considéroit la santé menaçante du roi d'Espagne par sa maigreur, ses vapeurs, sa mélancolie; par conséquent le besoin qu'elle avoit d'un ministre fidèle à qui elle pût tout confier, lequel pour pouvoir lui donner ses conseils sans crainte, avoit besoin nécessairement d'un bouclier tel que la pourpre romaine, pour le mettre à couvert de ceux qu'il ne pourroit éviter d'offenser. Mais lorsqu'il écrivoit de la sorte, il avoit réduit tous les

conseils à néant, dont il avoit pris, lui tout seul, les fonctions, les places, le pouvoir. Il n'avoit pas craint de le mander à tous les ministres que l'Espagne tenoit au dehors, avec défense de rendre aucun compte à qui que ce soit qu'à lui seul des affaires dont ils étoient chargés, et de ne recevoir ordre de personne que de lui, ainsi qu'il se pratiquoit dans tout l'intérieur de la monarchie.

Il voyoit aussi les choses de trop près pour pouvoir se flatter que la reine venant à perdre le roi, ce qui n'avoit alors qu'une apparence fort éloignée, les Espagnols qui abhorroient sa personne et le gouvernement étranger, qui n'aimoient guère mieux une reine italienne qui n'étoit pas la mère de l'héritier présomptif et nécessaire; qui n'avoit eu aucun ménagement pour eux, et assez peu pour ce prince qui leur étoit si cher, se laissassent subjuguer une seconde fois par une reine et un ministre étrangers, qui n'auroient plus le nom du roi pour couverture, pour prétexte et pour bouclier. Il n'y avoit pas si longtemps que la minorité de Charles II étoit passée pour avoir oublié que les seigneurs, ayant don Juan à leur tête, firent chasser les favoris et les ministres confidents de la reine mère et régente, fille et sœur d'empereurs, par conséquent elle-même de la maison d'Autriche, le P. Nithard à Rome, Vasconcellos aux Philippines, et lui ôtèrent toute son autorité. Mais tout étoit bon à Alhéroni pour leurrer le pape et l'amener au point où il vouloit le réduire, qui étoit de le déclarer cardinal sans plus de délai. Reste à voir ce que c'est qu'une dignité étrangère qui met à l'abri de tout, par conséquent qui permet et qui enhardit à entreprendre tout. C'étoit aussi l'usage qu'Albéroni se proposoit bien de faire de cette dignité après laquelle il soupiroit avec tant d'emportement, s'embarrassant très-peu d'ailleurs des succès de tant de négociations, dont les événements à venir étoient si importants à l'Espagne, et faisoient le principal et peut-être le seul objet du roi et de la reine d'Espagne.

Pour plaire à Stanhope il vouloit accorder le congé à Monteléon qui le demandoit, fatigué de n'être instruit de rien, du changement à son égard des ministres restés à Londres depuis le départ pour Hanovre, et d'être mal payé de ses appointements. Quoiqu'il aimât mieux Beretti son compatriote, il le laissoit sans aucune instruction à la Haye sur ce que la France y traitoit. L'abbé Dubois, qui, après avoir arrêté l'alliance à Hanovre, étoit venu à la Haye pour la conclure et la signer, et pour aider à Châteauneuf à y faire entrer les États généraux, assuroit Beretti qu'il n'y avoit rien dans ce traité que de conforme aux intérêts du roi d'Espagne; lui et Châteauneuf l'avertissoient que la Hollande avoit résolu de faire avec l'empereur une alliance particulière; qu'il étoit à craindre que son exemple n'y entraînât les autres provinces de cette république; qu'ils devoient tous trois travailler de concert à la traverser; qu'il étoit nécessaire qu'il parlât fortement là-dessus aux bourgmestres d'Amsterdam et de Rotterdam. Beretti, qui étoit très-défiant, et qui étoit livré à lui-même parce qu'il ne recevoit aucune instruction d'Albéroni, comme on l'a remarqué, se figura que le but des ambassadeurs de France étoit de confirmer de plus en plus la validité des renonciations, d'employer toutes sortes de matériaux pour en con-

solider l'édifice, engager le roi d'Espagne dans l'alliance qu'ils étoient sur le point de signer avec l'Angleterre et la Hollande, et à donner lui-même par là une nouvelle approbation et une nouvelle force au traité d'Utrecht.

Dans une conjoncture qui lui sembloit si délicate, Beretti déplaisoit d'autant plus à Albéroni, qu'il lui demandoit des ordres précis que ce confident de la reine ne lui vouloit pas donner. Il lui reprochoit son inquiétude et sa curiosité. Il l'avertissoit de se régler sur l'indifférence que le roi et la reine d'Espagne témoignoient sur les alliances négociées par la France, de ne pas chercher à pénétrer au delà des instructions qu'on lui vouloit bien donner, de se souvenir que c'étoit à Madrid qu'ils vouloient traiter si la Hollande vouloit faire avec l'Espagne une alliance d'autant plus avantageuse que le roi avoit pris la résolution d'admettre désormais tous les étrangers au commerce des Indes, de ne faire aucunes représailles sur les marchandises embarquées en temps de paix, moyennant de leur part l'engagement réciproque de n'attaquer aucun vaisseau revenant des Indes, et si ce projet s'exécutoit, donner à tout commerçant étranger voix dans la junte générale que le roi établiroit à Cadix pour le commerce. Le projet étoit de supprimer en même temps la contractation de Séville et d'abolir l'indult[1]. qu'on imposoit depuis longtemps sur les vaisseaux qui revenoient des Indes, au lieu duquel on établiroit un tarif certain sur les retours des flottes. Le dessein étoit aussi d'armer huit vaisseaux pour lesquels on attendoit les agrès de Hollande pour la fin de l'année, qui devoient partir en avril, de faire apporter tout le tabac à Cadix, vendu désormais sur le seul compte du roi, dont on faisoit espérer un profit du double, dont on verroit l'effet en 1718, et qu'en attendant on offroit déjà pour l'année 1717 une augmentation de trois cent mille écus. Albéroni se flattoit de rendre le commerce d'Espagne plus florissant que jamais par sa prévoyance, et par la plénitude d'autorité qui lui seroit confiée, et il commença à la fin de cette année 1716 à faire travailler aux ports de Cadix et du Ferrol en Galice dont la situation est admirable, sur lequel on avoit de grandes vues, et le lieu principal où on se proposoit de bâtir des vaisseaux.

Un autre projet proposé par le prince de Santo-Buono-Carraccioli, vice-roi du Pérou, homme de beaucoup d'esprit et de mérite, fut de démembrer de son commandement les provinces de Santa-Fé, Carthagène, Panama, Quito, la Nouvelle-Grenade, pour en faire le département d'un troisième vice-roi, résidant à Santa-Fé, et cela fut approuvé du roi d'Espagne. Le marquis de Valero, vice-roi du Mexique, donnoit aussi de grandes espérances; il vouloit être regardé comme attaché à la reine. C'étoit de ce nom qu'Albéroni appeloit ses amis, et ce fut de ceux-là dont il tâcha de remplir les places subalternes lorsqu'il changea tous ces postes au commencement de 1717. Les abus étoient grands et

1. Le mot *indult* a ici un sens particulier et désigne le droit que le roi d'Espagne prélevait sur les galions qui apportaient les produits de l'Amérique espagnole. La *contractation de Séville* était la chambre de commerce de cette ville.

les prétextes ne manquoient pas de faire les retranchements qu'il méditoit. Plusieurs conseillers du conseil des Indes trouvés en grandes fraudes, furent chassés, et plusieurs juntes de finances supprimées. Albéroni comptoit que de ces dépenses épargnées, le roi d'Espagne tireroit plus de deux cent cinquante mille écus par an. Bien des gens se trouvoient intéressés dans ce bouleversement; ainsi Albéroni, tirant un mérite de sa hardiesse à l'entreprendre, se fondoit en nouvelles raisons, toutes modestement résultantes du seul intérêt du service du roi, de le garantir de la vengeance de tant de gens si irrités, et ce moyen étoit unique, c'est-à-dire d'être promptement revêtu de la pourpre.

De là nouveaux ressorts et nouveaux manéges employés à Rome pour vaincre la lenteur du pape, qui de son côté vouloit des modifications à son gré sur ce qui avoit préliminairement été convenu sur les différends des deux cours avec Aldovrandi à Madrid, et remettre cette affaire à Rome à une congrégation. Le premier ministre et le confesseur, qui seuls s'en étoient mêlés, menacèrent à leur tour d'une junte sur ces affaires qui feroit voir au pape la différence de sa hauteur et de son opiniâtreté d'avec la conduite de deux hommes dévoués au saint-siége, et qui pour cela même encourroient toute la haine de cette junte et de l'Espagne entière. Albéroni, que rien ne pouvoit détourner de son unique affaire, avoit soin de faire dire au pape qu'il ne craignoit aucune opposition à son chapeau de la part de la France; et comme les mensonges les plus grossiers ne coûtoient rien là-dessus ni à lui ni au P. Daubenton, il se vanta au pape de toute l'estime du régent, dont il le faisoit assurer souvent, et même lui avoit fait mander par le P. du Trévoux que Son Altesse Royale désiroit entretenir directement avec lui une secrète correspondance de lettres.

La confiance du pape et de la cour de Rome en Daubenton, sûre de son abandon à son autorité, à ses maximes par les effets, ne put être obscurcie par les efforts de Giudice, qui ne craignoit pas d'assurer le pape que ce fourbe le trompoit, et qu'il étoit capable de sacrifier son baptême à la conservation de sa place. Ce jésuite ne laissoit pas d'avoir moyen de faire passer à Rome ses sentiments particuliers, et par là ne craignoit point qu'il lui fût rien imputé de ce que Rome trouvoit contre ses maximes dans ce que le roi d'Espagne le chargeoit d'y écrire. Ainsi le pape insistant sur l'entière exemption de toute imposition de tous les biens patrimoniaux des ecclésiastiques d'Espagne, Aubenton lui fit savoir nettement que cet article ne s'obtiendroit jamais, non pas même avec aucun équivalent, parce que l'intention du roi d'Espagne n'étoit pas d'augmenter par là ses revenus, mais de soulager ses sujets à supporter les taxes qui grossissoient, et qui retomboient sur eux, à mesure que les ecclésiastiques, exempts d'en payer aucune, acquéroient des biens laïques. Aubenton revenoit après à dissuader le pape de mettre aucune de ces choses convenues à Madrid avec Aldovrandi en congrégation, et à le menacer de les voir renvoyer à une junte en Espagne, dont il verroit le terrible effet. Il ajoutoit que le retour d'Aldovrandi en Espagne étoit nécessaire, mais avec la grâce si instamment demandée, le chapeau d'Albéroni, si le pape vouloit obtenir toute sorte de satisfac-

tion qui ne lui seroit donnée qu'à ce prix; que la reine, irritée de tant de délais, étoit capable de se porter à toutes sortes d'extrémités; que le ressentiment de se croire amusée et méprisée alloit en elle jusqu'à la fureur, sans qu'Albéroni, qui la voudroit calmer au prix de son sang, osât plus lui ouvrir la bouche, surtout depuis qu'ayant osé lui faire un jour quelque représentation, elle l'avoit fait taire et lui avoit dit qu'elle voyoit bien que six mois et un an de retardement ne lui faisoit rien, mais qu'un moment de retardement faisoit beaucoup à sa dignité et blessoit son honneur. C'étoit par de tels artifices qu'Albéroni comptoit persuader le pape de sa tranquillité sur le moment de sa promotion; qu'il ne la désiroit prompte que pour l'intérêt du pape, et que tout sujet qu'il enverroit à Madrid seroit sûr d'y réussir, s'il y trouvoit contente du pape la reine qui pouvoit tout.

Il est vrai qu'elle étoit altière et qu'elle s'offensoit fort aisément. Elle le fit vivement sentir à la duchesse de Parme sa mère, qui de son côté ne l'étoit pas moins. Il ne s'agissoit néanmoins que de bagatelles, mais la parfaite intelligence ne revint plus. Le duc de Parme, son oncle et son beau-père, en sentit un autre trait pour ne l'avoir pas avertie à temps du sujet de l'envoi du secrétaire Ré de Londres à Hanovre. Il se trouva plus flexible que la duchesse sa femme; il s'excusa et dissipa cette aigreur.

Albéroni, qui avoit un commerce direct de lettres avec Stanhope, vouloit traiter avec l'Angleterre et la Hollande, laisser à Beretti le soin de débrouiller le plus difficile avec les États généraux, et se réserver la gloire d'achever à Madrid le traité avec Riperda. Beretti sentoit le poids de ce qu'on exigeoit de lui, et en représentoit toutes difficultés. Il savoit par le Pensionnaire même qu'il croyoit de l'intérêt de ses maîtres de traiter avec l'empereur avant de traiter avec l'Espagne, et Beretti le soupçonnoit de ne vouloir remettre la négociation à Madrid, que pour la retarder, et parce qu'il seroit plus maître de donner ses ordres à Riperda, que d'une négociation qui se traiteroit à la Haye; mais l'empereur ne répondoit point à l'empressement de ce même Heinsius, et ne faisoit aucune réponse aux propositions que les États généraux lui avoient faites. La première étoit de modérer le nombre de troupes qu'ils devoient fournir pour la défense des Pays-Bas catholiques s'ils étoient attaqués; ils étoient engagés par le traité de [la] Barrière à fournir en ce cas huit mille hommes de pied et quatre mille chevaux. Ils vouloient plus de proportion entre ces assistances et leurs forces, et des secours conformes aux conjonctures sans spécification. En second lieu ils demandoient qu'il plût à l'empereur de spécifier les princes qu'il prétendoit comprendre dans l'alliance; et en troisième lieu l'observation exacte de la neutralité d'Italie. Enfin ils refusoient de s'engager dans ce qui pourroit arriver au delà des Alpes et dans la guerre contre les Turcs. Nonobstant le silence de l'empereur sur ces propositions, ses ministres étoient fort inquiets de l'alliance prête à conclure entre la France, l'Angleterre et la Hollande, et ils n'oublioient rien à la Haye ni même à Paris pour la traverser. Hohendorff continuoit à voir Bentivoglio, et quoique encore sans ordre de Vienne, il pressoit ce nonce d'insinuer au

Prétendant de ne point sortir d'Avignon, dans l'opinion que cela dérangeroit ce qui avoit été concerté et causeroit une rupture. Le nonce l'espéroit de même, et goûtoit avec plaisir tous les avis qu'on lui donnoit des difficultés qui s'opposoient à la signature du traité, et sa rupture comme un moyen infaillible de ranger le régent au bon plaisir du pape sur l'affaire de la constitution.

CHAPITRE VI.

1717. — Singularité à l'occasion de l'ordre envoyé au prince des Asturies, et par occasion au duc de Popoli. — Caylus obtient la Toison. — Mort de Mme de Langeais. — Mort de Mlle de Beuvron. — Je prédis en plein conseil de régence que la constitution deviendra règle et article de foi. — Colloque curieux là même entre M. de Troyes et moi. — Le procureur général d'Aguesseau lit au cardinal de Noailles et à moi un mémoire transcendant sur la constitution. — Abbé de Castries, archevêque de Tours, puis d'Alby, entre au conseil de conscience. — Son caractère. — Abbaye d'Andecy donnée à une de mes belles-sœurs. — Belle prétention des maîtres des requêtes sur toutes les intendances. — Mort et caractère de l'abbé de Saillant. — Je fais donner son abbaye, à Senlis, à l'abbé de Fourilles. — Mort de Mme d'Arco. — Paris égout des voluptés de toute l'Europe. — Mort du chancelier Voysin. — Prompte adresse du duc de Noailles. — D'Aguesseau, procureur général, chancelier. — Singularité de son frère. — Ma conduite avec le régent et avec le nouveau chancelier. — Joly de Fleury procureur général. — Le duc de Noailles administrateur de Saint-Cyr avec Ormesson sous lui. — Famille et caractère du chancelier d'Aguesseau. — Réponse étrange du chancelier à une sage question du duc de Grammont l'aîné.

L'année 1717 commença par une bagatelle fort singulière : Le feu roi avoit voulu traiter en fils de France les enfants du roi d'Espagne qui, par leur naissance, n'en étoient que petits-fils; et les renonciations intervenues pour la paix d'Utrecht n'avoient rien changé à cet usage dont les alliées ne s'aperçurent pas, et dont les princes, que les renonciations du roi d'Espagne regardoient, ne prirent pas la peine de s'apercevoir non plus. Suivant cette règle, tous les fils du roi d'Espagne portèrent, comme fils de France, le cordon bleu en naissant, et depuis la mort du roi, le roi d'Espagne, qui avoit toujours les pensées de retour bien avant imprimées, fut très-soigneux de maintenir cet usage d'autant plus que la France y entroit par l'envoi de l'huissier de l'ordre, qui à chaque naissance d'infant partoit aussitôt pour lui porter le cordon bleu. Cette première cérémonie se fait sans chapitre et sans nomination : le prince n'est chevalier que lorsqu'il reçoit le collier. Le roi n'étoit point encore chevalier ni le prince des Asturies. Le roi, son père, dès que ce prince approcha de dix ans, demanda pour lui le collier avec instance; il n'y eut pas moyen de le faire attendre jusqu'au lendemain du sacre du roi qu'il reçut lui-même le collier. Le régent manda donc tous les chevaliers de l'ordre dans le cabinet où se tenoit le conseil de régence aux Tuileries. Le roi, au sortir de sa messe, vint s'asseoir dans son fauteuil du conseil au bout de la table, et ne se couvrit point. M. le duc d'Orléans se tint debout et découvert à sa droite, et tous les che-

valiers de même sans ordre le long de la table des deux côtés; les officiers commandeurs au bas bout de la table, vis-à-vis du roi. M. le duc d'Orléans proposa d'envoyer deux colliers au roi d'Espagne avec une commission pour les conférer, l'un au prince des Asturies, l'autre à son gouverneur le duc de Popoli à qui le feu roi avoit promis l'ordre et le permis de le porter en attendant qu'il eût le collier.

Cela fut appuyé de l'exemple d'Henri IV qui n'étant pas encore sacré ni chevalier de l'ordre, et qui même ne le portoit pas parce qu'il étoit encore huguenot, donna une commission au maréchal de Biron, chevalier de l'ordre, et le premier de son parti, pour recevoir et donner le collier de l'ordre à son fils qui fut depuis amiral, maréchal et duc et pair de France, et décapité à Paris, dernier juillet 1602, et donner en même temps le cordon bleu à Renaud de Beaulne archevêque de Bourges, depuis de Sens, à qui six mois auparavant le roi avoit donné la charge de grand aumônier de France, qu'il avoit ôtée avec le cordon bleu qui y est attaché à Jacques Amyot relégué dans son diocèse d'Auxerre, et qui s'étoit montré grand ligueur. Ainsi le cardinal de Bouillon n'a pas été le premier à qui cette charge et le cordon bleu qui y est joint aient été ôtés. Ce fut en faveur du même Amyot, qui étoit fils d'un artisan et que son esprit, son savoir et son éloquence avoit fait précepteur des enfants d'Henri II, qu'Henri III, en créant l'ordre du Saint-Esprit, attacha à la charge de grand aumônier de France qu'Amyot avoit lors celle de grand aumônier de l'ordre, sans preuves, parce qu'il n'en pouvoit faire, ce qui a toujours subsisté depuis. Le maréchal de Biron, en vertu de la commission d'Henri IV, fit cette cérémonie dans l'église collégiale de Mantes, le dernier décembre 1591. Henri IV fit dans l'église abbatiale de Saint-Denis son abjuration publique, le dimanche 25 juillet 1593, entre les mains du même Renaud de Beaulne, archevêque de Bourges, qui dit tout de suite la messe pontificalement et le communia; il fut sacré le premier dimanche de carême, 27 février 1594, et reçut le lendemain le collier de l'ordre du Saint-Esprit, et Clément IX, Aldobrandin, le voyant maître de Paris et de tout le royaume, lui donna l'absolution, le 17 septembre 1595.

Le régent ne voulut pas tenir cette assemblée sans le roi, et y voulut suivre la moderne manière que le feu roi avoit introduite dans les chapitres, où en faveur de ses ministres officiers de l'ordre, qui, à l'exception du seul chancelier de l'ordre, y sont debout et découverts, tandis que tous les chevaliers sont assis en rang et couverts, n'en tenoit plus que debout et découvert lui-même. Ainsi le roi fut découvert, et il ne fut assis qu'à cause de son âge; non qu'il puisse y avoir de proportion entre le roi et ses sujets, mais parce que, depuis que l'ordre a été institué, les rois ne se sont jamais assis ni couverts aux chapitres, qu'ils n'y aient fait en même temps asseoir et couvrir tous les chevaliers; c'est aussi ce qui se pratiqua de tout temps jusqu'à cette heure dans tous les chapitres de l'ordre de la Jarretière et de celui de la Toison d'or. Ce dernier ordre fut donné en ce temps-ci par le roi d'Espagne à Caylus que nous avons vu être allé servir en Espagne après son combat avec le fils aîné du comte d'Auvergne.

Mme de Langeais mourut le premier jour de cette année à Luxembourg à Paris, où elle avoit un appartement. Elle étoit sœur du feu maréchal de Navailles et avoit quatre-vingt-neuf ans. Son mari s'appeloit Cordouan. Le huguenotisme avoit fait ce mariage. Elle avoit été longtemps en Hollande; elle revint se convertir et eut six mille livres de pension.

Le maréchal d'Harcourt perdit Mlle de Beuvron, sa sœur, fille d'esprit, de mérite et de conduite, qui avoit de la considération, et qui s'étoit retirée depuis assez longtemps dans un couvent en Normandie.

Quoique l'affaire de la constitution n'entre point dans ces Mémoires par les raisons que j'en ai alléguées, il s'y trouve certains faits qui me sont particuliers, ou qui me sont connus, qui y doivent trouver place comme il est déjà arrivé quelquefois, parce que j'ai lieu de douter qu'ils la trouvent dans l'histoire de cette fameuse affaire, dont les auteurs les auront pu aisément ignorer. Quoiqu'elle se traitât dans le cabinet du régent avec Effiat, le premier président, les gens du roi, divers prélats, l'abbé Dubois, le maréchal d'Huxelles, il ne laissoit pas d'en revenir quelquefois au conseil de régence dans quelques occasions. M. de Troyes s'y signaloit toujours en faveur de la constitution, et des prétentions de Rome, en pénitence apparemment d'y avoir été toute sa vie fort opposé. Il rendoit compte de tout au nonce Bentivoglio. Je ne sais à son âge quel pouvoit être son but. Un des premiers jours de ce mois-ci de janvier, il fut question de la constitution au conseil de régence. Je ne m'étendrai pas sur quoi, parce que je n'ai pas dessein de m'arrêter à cette matière. Je voyois un grand emportement pour exiger une soumission aveugle sans explication et sans réplique, et que ce parti d'une obéissance sans mesure alloit toujours croissant.

Je ne fus pas de l'avis de M. de Troyes; il s'anima; nous disputâmes tous deux; il s'abandonna tellement à ses idées que je lui répondis brusquement que dans peu la constitution feroit une belle fortune, parce que je voyois que de proche en proche elle parviendroit bientôt à devenir dogme et article de foi : là-dessus voilà M. de Troyes à s'exclamer à la calomnie, et que je passois toujours le but; de là à s'étendre pour montrer que la constitution ne pouvoit jamais devenir ni dogme, ni règle, ni article de foi; qu'à Rome cela n'étoit entré dans la tête de personne, et que le cardinal Tolomeï qui avoit été toute sa vie jésuite, et de jésuite avoit été fait cardinal, s'étoit moqué avec dérision quand on lui avoit touché cette corde. Quand il eut bien crié, je regardai tout le conseil, et je dis : « Messieurs, trouvez bon que je vous prenne tous ensemble et chacun en particulier à témoin de tout ce que je viens de prédire sur la fortune de la constitution, de tout ce que M. de Troyes a répondu, combien il s'est étendu à prouver qu'il est impossible par sa nature qu'elle puisse jamais être proposée en article, dogme, ou règle de foi, et qu'on s'en moque à Rome, et de me permettre de vous faire souvenir de ce qui se passe ici aujourd'hui quand la constitution aura fait enfin cette fortune comme je vous répète que cela ne tardera point à arriver. » M. de Troyes cria de nouveau à l'absurdité : pour n'en pas faire à deux fois, au bout de six mois, et même moins, je fus prophète.

Le dogme, la règle de foi pointèrent. Les grands athlètes de la consti-

tution l'établirent dans leurs discours et dans leurs écrits, et en peu de temps la prétention en fut portée jusqu'où on la voit parvenue. Dès que cette opinion commença à se montrer à découvert avec autorité, je ne manquai pas de faire souvenir en plein conseil de régence de ma prophétie, et des exclamations de M. de Troyes; puis, me tournant vers lui, je lui dis avec un souris amer : « Vous m'en croirez, monsieur, une autre fois! Oh bien, ajoutai-je, nous en verrons bien d'autres. » Personne ne dit mot, ni le régent non plus. Je ne vis jamais homme si piqué ni si embarrassé que M. de Troyes, qui rougit furieusement, et qui la tête basse ne répondit pas un seul mot. Ces deux scènes firent chacune quelque bruit en leur temps; elles ne tenoient en rien au secret du conseil, je ne me contraignis pas de les rendre, ni plusieurs du conseil de régence non plus. M. le duc d'Orléans ne le trouva point mauvais : il fit semblant, ou crut en effet que j'allois trop loin comme M. de Troyes, et fut ou fit le semblant d'être fort surpris quand ma prophétie se vérifia. M. le cardinal de Noailles avoit des audiences de M. le duc d'Orléans assez fréquentes; les prétentions de l'abbé Dubois ne l'avoient pas encore culbuté : la petite vérole dont Paris étoit plein se mit dans l'archevêché, et l'obligea d'en sortir, parce que M. le duc d'Orléans qui voyoit le roi presque tous les jours ne vouloit aucun commerce avec le moindre soupçon de mauvais air. La duchesse de Richelieu, veuve en premières noces de M. de Noailles, frère du cardinal, étoit demeurée en liaison intime avec lui, et fort bien avec tous les Noailles : elle avoit bâti une fort belle maison au bout du faubourg Saint-Germain, qui est aujourd'hui revenue par ricochet aux Noailles : elle y offrit retraite au cardinal qui l'accepta.

Étant chez elle il me proposa un rendez-vous dans son cabinet avec le procureur général qui avoit envie, et lui aussi, que j'entendisse la lecture d'un mémoire qu'il venoit d'achever sur l'affaire de la constitution, et qui n'étoit pas à portée de m'en parler lui-même, parce que les affaires du roi m'avoient refroidi avec lui. J'eus en effet quelque peine à consentir. Enfin je me laissai aller au cardinal, et le rendez-vous fut pris chez la duchesse de Richelieu où il logeoit, pour le surlendemain trois heures après midi. Je m'y rendis, la porte fut bien fermée. Nous étions tous trois seuls, et la lecture dura deux heures. L'objet du mémoire étoit de montrer qu'il n'y avoit aucun moyen de recevoir une bulle qui étoit aussi contraire que l'étoit la constitution *Unigenitus* à toutes les lois de l'Église, et aux maximes et usages du royaume, fondées sur les libertés de l'Église gallicane, qui elles-mêmes ne sont que l'observation des canons et des règles établies de tout temps dans l'Église universelle, et qui n'ont été maintenues dans leur intégrité que dans l'Église de France contre les entreprises de la cour de Rome. Outre l'érudition qui sans affectation étoit répandue dans tout le mémoire, et la beauté de la diction sans recherche d'éloquence, il étoit admirable par le tissu d'une chaîne de preuves dont les chaînons sembloient naître naturellement les uns des autres, qui portoient les preuves de tout le contenu du mémoire dans un ordre qui en faisoit la clarté, et dans un degré qui en formoit une évidence à laquelle il étoit impos-

sible de se refuser. Il étoit d'ailleurs contenu dans toutes les bornes que la primauté de Rome sur toutes les églises pouvoit justement exiger, et dans le respect dû à la dignité et à la personne du pape. La conclusion étoit de lui renvoyer sa bulle après avoir jusqu'alors tenté et cherché inutilement quelque moyen de la pouvoir recevoir, uniquement guidés dans tout le travail qui s'étoit fait là-dessus à marquer la bonne volonté, le désir et le respect pour le saint-siége et pour le pape. Je fus charmé de cette pièce, et je montrai au procureur général dans toute l'étendue de l'impression qu'elle m'avoit faite. Le cardinal de Noailles n'en fut pas moins satisfait. Nous raisonnâmes ensuite avant de nous séparer. Mais le malheur étoit que la religion et la vérité n'étoient pas le gouvernail de cette malheureuse affaire, comme ni l'une ni l'autre n'en avoient été la source du côté de Rome et de ceux qui s'étoient employés à la demander, à la fabriquer, à la soutenir, et à la conduire pour leur ambition au point où nous la voyons, aux dépens de la religion, de la vérité, de la justice, de l'Église et de l'État, de tant de savantes écoles, et de tant d'illustres corps d'ecclésiastiques et de réguliers, enfin d'un peuple immense de saints et de savants particuliers.

L'abbé de Castries, premier aumônier de Mme la duchesse de Berry, et fort bien avec elle et avec Mme la duchesse d'Orléans, qui aimoit fort son frère et sa belle-sœur, qui étoient, comme on l'a vu plus d'une fois, à elle, fut nommé à l'archevêché de Tours. J'y contribuai aussi avec force, et je ne comprends pas pourquoi il en fut besoin au secours de ces deux princesses. Il étoit bien fait et avoit un esprit extrêmement aimable, sage et doux, et fort sûr dans le commerce. Lui et son frère chez qui il demeuroit avoient beaucoup d'amis, et il étoit désiré dans les meilleures compagnies. Cela choqua tellement le feu roi depuis qu'on l'eut infatué de noms inconnus, et de crasse de séminaires pour être maîtres des nominations, et après des évêques, que l'abbé de Castries ne put jamais le devenir. Il fut peu à Tours qui étoit lors fort pauvre quoique un grand siége. Il fut sacré par le cardinal de Noailles avec qui il étoit fort bien, et aussitôt après il entra au conseil de conscience où des deux places destinées à des évêques il n'y en avoit qu'une de remplie par le frère du maréchal de Besons, lors archevêque de Bordeaux. Les chefs de la constitution crièrent beaucoup du consécrateur et de la place. Leurs aboiements n'empêchèrent pas qu'Albi ayant vaqué peu de temps après, ce riche archevêché lui fût donné, en sorte qu'il n'alla jamais à Tours. Longues années depuis il a eu l'ordre du Saint-Esprit, et vit encore fort vieux et adoré dans son diocèse, où il a toujours très-assidûment résidé, tout occupé des devoirs de son ministère. Je fis donner en même temps la petite abbaye d'Andecy à une sœur de Mme de Saint-Simon, religieuse de Conflans près Paris, fort sainte fille, mais qui n'étoit pas faite pour en gouverner une plus grande. Lorsque j'allai le lui apprendre, elle s'évanouit, puis refusa, et ce ne fut qu'à peine qu'on la lui fit accepter. Elle en tomba fort malade et la fut longtemps. Peu de religieuses deviennent abbesses de la sorte.

Boucher, fils d'un secrétaire du chancelier Boucherat, qui s'y étoit fort enrichi, étoit beau-frère de M. Le Blanc, dont la diverse fortune a

depuis fait tant de bruit dans le monde. Ils avoient épousé les deux sœurs; Le Blanc pointoit fort auprès de M. le duc d'Orléans. Il en obtint l'intendance d'Auvergne pour son beau-frère, qui étoit président en la cour des aides. Rien de si plaisant que le scandale que les maîtres des requêtes en prirent, et que l'éclat qu'ils osèrent en faire. C'étoit le temps de tout prétendre et de tout oser. Aussi firent-ils les hauts cris d'une place qui leur étoit dérobée, comme si, pour être intendant, il falloit être maître des requêtes, et qu'on n'en eût jamais fait que de leur corps. Ils députèrent au chancelier pour écouter et porter leurs plaintes au régent. Tous deux se moquèrent d'eux et tout le monde aussi.

L'abbé de Saillant mourut médiocrement vieux. Il étoit frère de Saillant, lieutenant général, lieutenant-colonel du régiment des gardes, et commandant à Metz et dans les trois évêchés. C'eût été un honnête homme s'il avoit eu des mœurs. La débauche, l'agrément de l'esprit et la sûreté du commerce lui avoient acquis des amis considérables, le maréchal de Luxembourg entre autres intimement, qui à force de bras lui avoit procuré quelques abbayes. Il en avoit une assez bonne dans Senlis. Je logeois alors dans une maison des jacobins, rue Saint-Dominique, dont la vue étoit sur leur jardin, où j'avois une porte. Le devant de la maison voisine étoit occupé par Fourilles, capitaine aux gardes, qui étoit aveugle, et s'étoit retiré avec un cordon rouge. Je le voyois tous les jours se promener deux et trois heures dans ce jardin des jacobins, conduit par son fils, qui étoit abbé sans ordres ni bénéfices, et qui lui lisoit pendant toute la promenade. Tous deux avoient l'esprit orné, et le père en avoit beaucoup. Cette assiduité me toucha. Je m'informai doucement du jeune homme, car il n'avoit pas vingt ans. Il m'en revint du bien, et qu'il ne quittoit pas son père, à qui il lisoit presque toute la journée. Je ne les connoissois point ni personne de leurs amis; jamais ils n'étoient venus chez moi, pas un de la famille, jamais je n'avois parlé à aucun. Je me mis dans la tête de faire donner cette abbaye de Senlis à un si honnête fils, j'en fis l'histoire à M. le duc d'Orléans, et je l'obtins. Jamais gens plus étonnés qu'ils le furent quand je le leur allai dire. Je me fis un vrai plaisir d'avoir fait récompenser cette piété, et j'eus lieu dans la suite d'en être encore plus content par l'honnête et sage conduite de l'abbé, et par leur reconnoissance.

Mme d'Arco mourut à Paris, où elle donnoit à jouer tant qu'elle pouvoit. Elle s'appeloit étant fille Mlle Popuel, étoit fort belle, et avoit été longtemps maîtresse déclarée, en Flandre, de l'électeur de Bavière, dont elle avoit eu le chevalier de Bavière. Son mari étoit frère du maréchal d'Arco, qui commandoit en chef les troupes de Bavière, et dont il a été fait ici mention quelquefois dans les guerres précédentes.

Le goût, l'exemple et la faveur du feu roi avoit fait de Paris l'égout des voluptés de toute l'Europe, et le continua longtemps après lui. Outre les maîtresses du feu roi, ses bâtards, ceux de Charles IX, car j'en ai vu une veuve et sa belle-fille, ceux d'Henri IV, ceux de M. le duc d'Orléans, à qui sa régence a fait une immense fortune, les deux branches des deux frères Bourbons, Malause et Busset, les Vertus bâtards du dernier duc de Bretagne, les bâtardes des trois derniers Condé, et

jusqu'aux Rothelin, bâtards de bâtards, c'est-à-dire d'un cadet de Longueville, desquels bâtards d'Orléans le dernier est mort de mon temps, et Mme de Nemours sa sœur bien plus tard encore; Rothelin, dis-je, qui dans ces derniers temps ont osé se croire quelque chose, et l'ont presque persuadé par l'audace d'une couronne de prince du sang qu'ils ont arborée depuis qu'elles sont toutes tombées dans le plus surprenant pillage; outre ce peuple de bâtards françois, Paris a ramassé les maîtresses des rois d'Angleterre et de Sardaigne, et deux de l'électeur de Bavière, et les nombreux bâtards d'Angleterre, de Bavière, de Savoie, de Danemark, de Saxe, et jusqu'à ceux de Lorraine, qui tous y ont fait de riches, de grandes et de rapides fortunes, y ont entassé des ordres, des grades plus que prématurés, une infinité de grâces et de distinctions de toutes sortes, plusieurs des honneurs et des rangs les plus distingués, dont pas un d'eux n'eût été seulement regardé dans aucun autre pays de l'Europe; enfin jusqu'aux plus infâmes fruits des plus monstrueux incestes et les plus publics, d'un petit duc de Montbéliard, déclarés solennellement tels par le conseil aulique de Vienne, rejetés comme tels par tout l'empire et de toute la maison de Würtemberg, lesquels toutefois ont eu l'audace d'y vouloir faire les princes, et y ont trouvé l'appui d'autres prétendus princes, qui avec l'usurpation du rang, et une naissance légitime et françoise, ne sont pas plus princes qu'eux : de tant d'écumes que la France seule s'est trouvée capable de recevoir, et entre toutes les nations de l'Europe, d'honorer et d'illustrer par-dessus sa première noblesse qui a eu la folie d'y concourir et d'y applaudir la première, il faut pourtant avouer qu'un bâtard d'Angleterre et un autre de Saxe ont rendu de grands services à l'État en commandant glorieusement les armées.

La veille de la Chandeleur nous soupions plusieurs en liberté chez Louville. Un moment après qu'on eut servi le fruit, on vint parler à l'oreille de Saint-Contest, conseiller d'État, qui sortit de table aussitôt. Son absence fut courte; mais il revint si occupé, en nous promettant de nous apprendre de quoi, que nous ne songeâmes plus qu'à sortir de table. Quand nous fûmes rentrés autour du feu, il nous dit la nouvelle. C'est que le chancelier Voysin, soupant chez lui avec sa famille, se portant bien, avoit été tout d'un coup frappé d'une apoplexie, et étoit tombé à l'instant comme mort sur Mme de Lamoignon, Voysin comme lui, et qu'en un mot il n'en avoit pas pour deux heures. En effet, il ne vécut guère au delà, et la connoissance ne lui revint plus. J'ai assez fait connoître ce personnage pour n'avoir rien à y ajouter. La femme de Saint-Contest étoit Le Maistre, de cette ancienne et illustre magistrature de Paris, et sœur de la mère d'Ormesson et de la femme du procureur général sur lequel Saint-Contest porta aussitôt ses désirs. Après ce récit, il nous quittta pour aller l'avertir. Il trouva toute la maison couchée et endormie; en sorte qu'il y retourna le lendemain de bonne heure, et tira le procureur général de son lit. Celui-ci compta si peu que cette grande place pût le regarder, qu'il ne s'en donna pas le moindre mouvement, il s'habilla tranquillement, et s'en alla avec sa femme à sa grand'messe de paroisse à Saint-André des Arcs.

Le duc de Noailles, averti le soir ou dans la nuit, ne négligea pas une si grande occasion de s'avancer vers la place de premier ministre, qui ne cessa jamais de faire l'objet le plus cher de tous ses vœux. De tout temps il étoit ami du procureur général. Le mérite solide du père, la réputation brillante du fils, n'avoient pu échapper aux Noailles qui les avoient tous fort cultivés. Le duc de Noailles ne pouvoit avoir un chancelier plus à son point. Il se persuada de plus qu'il gouverneroit cet esprit doux, incertain, qui se trouveroit comme un aveugle au milieu du bruit et des cabales, et qui se sentiroit heureux qu'un guide tel que le duc de Noailles voulût le conduire. Plein de cette idée qui ne le trompa point, il alla trouver M. le duc d'Orléans comme il sortoit de son lit, et venoit se mettre sur sa chaise percée, l'estomac fort indigeste, et sa tête fort étourdie du sommeil et du souper de la veille, comme il étoit tous les matins en se levant, et du temps encore après. Le duc de Noailles fit sortir le peu de valets qui se trouvèrent là, apprit à M. le duc d'Orléans la mort du chancelier, et dans l'instant bombarda la charge pour d'Aguesseau. Tout de suite il le manda au Palais-Royal, où il se tint jusqu'à son arrivée pour plus grande précaution. Dans cet intervalle, Larochepot, Vaubourg et Trudaine, conseillers d'État, le premier gendre, les deux autres beaux-frères de Voysin, vinrent rapporter les sceaux au régent, qui mit la cassette sur sa table et les congédia avec un compliment. Le messager qui avoit été dépêché à d'Aguesseau ne le trouvant point chez lui, le fut chercher à sa paroisse. Il vint sur-le-champ au Palais-Royal comme M. le duc d'Orléans venoit d'achever de s'habiller, qui avoit demandé son carrosse. D'Aguesseau trouva le duc de Noailles avec M. le duc d'Orléans dans son cabinet, qui, avec les compliments flatteurs dont on accompagne toujours de pareilles grâces, lui déclara celle qu'il lui faisoit. Fort peu après il sortit de son cabinet, et prenant d'Aguesseau par le bras, il dit à la compagnie qu'ils voyoient en lui un nouveau et très-digne chancelier, et tout de suite, faisant porter la cassette des sceaux devant lui, il alla monter en carrosse avec la cassette et le chancelier. Il le mena aux Tuileries, en fit l'éloge au roi, puis lui présenta la cassette des sceaux sur laquelle le roi mit la main pour la remettre à d'Aguesseau, tandis que M. le duc d'Orléans la tenoit.

D'Aguesseau l'ayant reçue de la sorte fut modeste à l'affluence des compliments; il s'y déroba le plus tôt qu'il put, et s'en alla chez lui avec la précieuse cassette, où tout étoit plein de parents et d'amis en émoi du message de M. le duc d'Orléans, qui, dans l'occurrence de la vacance, avoit fait grand bruit à Saint-André des Arcs et dans tous les quartiers voisins. D'Aguesseau, dans sa surprise, ne vit qu'un étang, et ne se remit que dans son carrosse en allant chez lui seul avec les sceaux. Après les premières bordées qu'il fallut essuyer en y arrivant, il monta chez son frère, espèce de philosophe voluptueux, de beaucoup d'esprit et de savoir, mais tout des plus singuliers. Il le trouva fumant devant son feu en robe de chambre. « Mon frère, lui dit-il en entrant, je viens vous dire que je suis chancelier. » L'autre se tournant : « Chancelier, dit-il; qu'avez-vous fait de l'autre? — Il est mort subitement

cette nuit. — Oh bien! mon frère, j'en suis bien aise; j'aime mieux que vous le soyez que moi. » C'est tout le compliment qu'il en eut. Le duc de Noailles en reçut de beaucoup de gens. Il étoit visible qu'il avoit fait le chancelier, et il étoit bien aise que personne n'en doutât. J'appris cette nouvelle de bonne heure dans la matinée.

J'allai l'après-dînée au Palais-Royal; M. le duc d'Orléans n'étoit pas remonté de chez Mme la duchesse d'Orléans; j'y descendis par les cabinets. Je le trouvai au chevet de son lit où elle étoit pour quelque migraine. Il me parla tout aussitôt de la nouvelle du jour. Comme la chose étoit faite, je suivis ma maxime de n'y rien opposer. Je lui dis qu'il ne pouvoit choisir pour cette grande place de magistrat plus savant, plus lumineux, plus intègre, ni dont l'élévation dût être plus approuvée. J'ajoutai seulement que son âge fâcheroit beaucoup de gens qui par le leur n'auroient plus d'espérance, et que je souhaitois que d'Aguesseau oubliât qu'il avoit passé sa vie jusqu'alors dans le parlement, et tout ce dont il s'y étoit imbu, pour ne se souvenir que des devoirs de son office et de sa reconnoissance. L'engouement où la flatterie des applaudissements à ce choix l'avoient mis l'empêcha de sentir le poids de cette parole dont il eut lieu de se souvenir depuis. Dans cet enthousiasme il me demanda avec une sorte d'inquiétude comment j'étois avec lui. J'avois dès le matin pris mon parti dans la seule vue du bien des affaires. Je répondis qu'il pouvoit se souvenir qu'avant la mort du roi, je lui avois proposé, et souvent pressé de chasser Voysin quand il seroit le maître, et de donner les sceaux au bonhomme d'Aguesseau; que le plaidoyer de son fils dans notre procès de préséance contre M. de Luxembourg lui avoit acquis mon cœur et mon estime; que sans commerce par la différence de notre genre de vie, et celle de notre demeure, ces mêmes sentiments étoient demeurés en moi; qu'il étoit vrai qu'ils s'étoient changés en froideur très-marquée depuis l'affaire du bonnet, et ce qui s'étoit passé à l'égard du parlement; mais que dans l'espérance que d'Aguesseau deviendroit en tout chancelier de France, et qu'il se dépouilleroit de ses premiers préjugés, je vivrois avec lui sur ce pied-là pour le bien des affaires, et que, dès ce même jour, j'irois lui faire mes compliments. Je l'exécutai en effet; dont M. le duc d'Orléans me parut fort soulagé et fort aise, et le nouveau chancelier infiniment touché. Sa charge de procureur général fut en même temps donnée à Joly de Fleury, premier avocat général, et le duc de Noailles, qui ne négligeoit pas les moindres choses, se fit donner l'administration des biens de la maison de Saint-Cyr comme une chose de convenance qu'avoit le chancelier Voysin, et prit pour s'en mêler directement sous lui d'Ormesson, maître des requêtes alors, frère de la nouvelle chancelière.

Un chancelier doit être un personnage, et dans une régence il ne se peut qu'il n'en soit un. Celui-là l'a été si longtemps, puisqu'il vit encore, et a été si battu de la fortune dans cette grande place qui sembleroit en être le port et l'asile, que tant de raisons m'engagent à passer sur la règle que je me suis faite de ne m'étendre point sur ceux qui sont encore au monde dans le temps que j'écris.

Il naquit le 26 novembre 1668; avocat général, 12 janvier 1691, à

vingt-deux ans et demi; procureur général, 19 novembre 1700 à trente-deux ans; chancelier et garde des sceaux de France, 2 février 1717, à quarante-six ans. Le père de son père étoit maître des comptes, il est bon de n'aller pas plus loin. Ce maître des comptes maria pourtant sa fille au père de MM. d'Armentières et de Conflans, tous deux gendres de Mme de Jussac dont j'ai parlé ailleurs et du bailli de Conflans, avec la petite terre de Puyseux qu'ils en ont encore, et les sœurs du chancelier ont été mariées, longtemps avant qu'il le fût, la cadette à M. Le Guerchois, mort conseiller d'État sans enfants, l'autre à M. de Tavannes, père et mère de M. de Tavannes, lieutenant général et commandant en Bourgogne et chevalier de l'ordre, et de l'archevêque de Rouen, grand aumônier de la reine, ci-devant évêque-comte de Châlons, dont par brevet il a conservé le rang.

D'Aguesseau, de taille médiocre, fut gros, avec un visage fort plein et agréable, jusqu'à ses dernières disgrâces, et toujours avec une physionomie sage et spirituelle, un œil pourtant bien plus petit que l'autre. Il est remarquable qu'il n'a jamais eu voix délibérative avant d'être chancelier, et qu'on se piquoit volontiers au parlement de ne pas suivre ses conclusions, par une jalousie de l'éclat de la réputation qu'il avoit acquise, qui prévaloit à l'estime et à l'amitié. Beaucoup d'esprit, d'application, de pénétration, de savoir en tout genre, de gravité et de magistrature, d'équité, de piété et d'innocence de mœurs, firent le fonds de son caractère. On peut dire que c'étoit un bel esprit et un homme incorruptible, si on en excepte l'affaire des Bouillon, qui a été racontée (t. V, p. 334); avec cela doux, bon, humain, d'un accès facile et agréable, et dans le particulier de la gaieté et de la plaisanterie salée, mais sans jamais blesser personne; extrêmement sobre, poli sans orgueil, et noble sans la moindre avarice, naturellement paresseux, dont il lui étoit resté de la lenteur. Qui ne croiroit qu'un magistrat orné de tant de vertus et de talents, dont la mémoire, la vaste lecture, l'éloquence à parler et à écrire, la justesse jusque dans les moindres expressions des conversations les plus communes, avec les grâces de la facilité, n'eût été le plus grand chancelier qu'on eût vu depuis plusieurs siècles? Il est vrai qu'il auroit été un premier président sublime, il ne l'est pas moins que, devenu chancelier, il fit regretter jusqu'aux d'Aligre et aux Boucherat. Ce paradoxe est difficile à comprendre, il se voit pourtant à l'œil depuis trente ans qu'il est chancelier, et avec tant d'évidence que je pourrois m'en tenir là; mais un fait si étrange mérite d'être développé. Un si heureux assemblage étoit gâté par divers endroits qui étoient demeurés cachés dans sa première vie, et qui éclatèrent tout à la fois sitôt qu'il fut parvenu à la seconde. La longue et unique nourriture qu'il avoit prise dans le sein du parlement l'avoit pétri de ses maximes et de toutes ses prétentions, jusqu'à le regarder avec plus d'amour, de respect et de vénération que les Anglois n'en ont pour leurs parlements, qui n'ont de commun que le nom avec les nôtres; et je ne dirai pas trop quand j'avancerai qu'il ne regardoit pas autrement tout ce qui émanoit de cette compagnie, qu'un fidèle bien instruit de sa religion regarde les décisions sur la foi des conciles œcuméniques. De cette sorte

de culte naissoient trois extrêmes défauts qui se rencontroient très-fréquemment : le premier, qui étoit toujours pour le parlement, quoi qu'il pût entreprendre contre l'autorité royale, ou d'ailleurs au delà de la sienne, tandis que son office, qui le rendoit le supérieur et le modérateur des parlements et la bouche du roi à leur égard, l'obligeoit à les contenir quand il passoit leurs bornes, surtout à leur imposer avec fermeté, quand ils attentoient à l'autorité du roi. Son équité et ses lumières lui montraient bien l'égarement du parlement à chaque fois qu'il s'y jetoit, mais de le réprimer étoit plus fort que lui. Sa mollesse, secondée de cette sorte de culte dont il l'honoroit, étoit peinée, affligée de le voir en faute; mais de laisser voir qu'il y fût tombé étoit un crime à ses yeux, dont il gémissoit de voir souiller les autres, et dont il ne pouvoit se souiller lui-même. Il mettoit donc tous ses talents à pallier, à couvrir, à excuser, à donner des interprétations captieuses à éblouir sur les fautes du parlement, à négocier avec lui d'une part, avec le régent d'autre, à profiter de sa timidité, de sa facilité, de sa légèreté pour tout émousser, tout énerver en lui, en sorte qu'au lieu d'avoir en ce premier magistrat un ferme soutien de l'autorité royale, et un vrai juge des justices, on en tiroit à peine quelque bégayement forcé qui affoiblissoit encore le peu à quoi il avoit pu se résoudre à peine, et qui donnoit courage, force et hauteur au parlement; et si quelquefois il s'est expliqué avec lui en d'autres termes, ce n'étoit qu'après un long combat, et toujours bien plus foiblement qu'il n'étoit convenu de le faire.

Un second inconvénient étoit l'extension de ce culte particulier du parlement à tout ce qui portoit robe, je dis jusqu'à des officiers de bailliages royaux. Tout homme portant robe devoit selon lui imposer le dernier respect quoi qu'il fît; on ne pouvoit s'en plaindre qu'avec la dernière circonspection. Les plaintes n'étoient pas écoutées sans de longues preuves juridiquement ordonnées; avec cela même elles étoient rejetées avec grand dommage pour le plaignant, si grand qu'il fût, si elles n'étoient appuyées de la dernière évidence; alors cela lui paroissoit bien fâcheux. Il se tournoit tout entier à sauver l'honneur de la robe, comme si la robe en général étoit déshonorée parce qu'un fripon en étoit revêtu pour son argent. Il proposoit des compositions, des accommodements, et si les plaignants étoient d'une certaine espèce, des désistements pour s'en rapporter à lui; enfin il avoit recours à des longueurs ruineuses qui pouvoient équivaler à des dénis de justice, et toujours l'homme de robe en sortoit au meilleur marché, et surtout le plus blanc qu'il pouvoit, et le plus légèrement tancé. Dans cet esprit il ne comprenoit pas comment on pouvoit se porter à casser un arrêt du parlement. Il employoit pour l'éviter tous les mêmes manéges, et ce n'étoit qu'après la plus belle défense qu'il souffroit que l'affaire fût portée au bureau des cassations. Ce bureau, composé par lui comme tous les autres du conseil, n'ignoroit pas son extrême répugnance. On peut croire qu'il savoit la ménager, et qu'il falloit des raisons bien claires pour les engager à porter la cassation au conseil, qui à son tour n'avoit pas moins de ménagement que le bureau. Si malgré tout cela l'évidence l'entraînoit, le chancelier, qui ne pouvoit se résoudre à prononcer le blasphème de

casser, inventa le premier une autre formule, et prononçoit que l'*arrêt seroit comme non avenu*, encore n'étoit-ce pas sans quelque péroraison de défense, ou de gémissement; or, on voit que cela attaque clairement la justice distributive.

Un autre mal sorti de la même source, c'étoit un attachement aux formes, et jusqu'aux plus petites, si littérale, si précise, si servile que toute autre considération, même de la plus évidente justice, disparoissoit à ses yeux devant la plus petite formalité. Il y étoit tellement attaché, comme à l'âme et à la perpétuité des procès qui sont la source de l'autorité et des biens de la robe, qu'il ne tint pas à lui qu'il ne les introduisît au conseil des dépêches, où jamais on n'en avoit ouï parler, bien loin de s'y arrêter. L'absurdité étoit manifeste. Ce conseil n'est établi que pour juger des différends qui ne peuvent rouler sur des formes, ou des procès qu'il plaît au roi d'évoquer à sa personne, et qu'il juge lui tout seul, parce que là ceux qui en sont n'ont que voix consultative. Il faudroit donc que le roi fût instruit de la forme comme un procureur, ou qu'il jugeât à l'aveugle sur celle des gens qui la sauroient. Or ces gens-là l'ignorent comme nous l'ignorions tous, ou l'ont oublié comme les secrétaires d'État qui y rapportent, ou du moins qui y opinent quand il y entre un autre rapporteur, et qui n'ont ni le temps ni la volonté de les rapprendre. Le chancelier fit en deux ou trois occasions la tentative d'alléguer les formes au conseil des dépêches; quoique bien avec lui, je l'interrompis autant de fois, je combattis sa tentative, et à chaque fois elle demeura inutile avec un grand regret de sa part qu'il montra fort franchement.

Le long usage du parquet lui avoit gâté l'esprit. Il étoit étendu et lumineux, et orné d'une grande lecture et d'un profond savoir. L'état du parquet est de ramasser, d'examiner, de peser et de comparer les raisons des deux et des différentes parties, car il y en a souvent plusieurs au même procès, et d'étaler cette espèce de bilan, pour m'exprimer ainsi, avec toutes les grâces et les fleurs de l'éloquence devant les juges, avec tant d'art et d'exactitude qu'il ne soit rien oublié d'aucune part, et qu'aucun des nombreux auditeurs ne puisse augurer de quel avis l'avocat général sera avant qu'il ait commencé à conclure. Quoique le procureur général, qui ne donne ses conclusions que par écrit, ne soit pas exposé au même étalage, il est obligé au même examen, à la même comparaison, au même bilan, dans son cabinet, avant de se déterminer à conclure. Cette continuelle habitude pendant vingt-quatre années à un esprit scrupuleux en équité et en formes, fécond en vues, savant en droit, en arrêts, en différentes coutumes, l'avoit formé à une incertitude dont il ne pouvoit sortir, et qui, lorsqu'il n'étoit point nécessairement pressé par quelque limite fixe, prolongeoit les affaires à l'infini. Il en souffroit le premier; c'étoit pour lui un accouchement que se déterminer; mais malheur à qui étoit dans le cas de l'attendre. S'il étoit pressé, par exemple, par un conseil de régence où une affaire se devoit juger à jour pris, il flottoit errant jusqu'au moment d'opiner, étant de la meilleure foi jusque-là tantôt d'un avis, tantôt de l'avis contraire, et opinoit après, quand son tour arrivoit, comme il lui venoit en cet

instant. J'en rapporterai en son lieu un exemple singulier entre mille autres.

Sa lenteur et son irrésolution s'accordoient merveilleusement à ne rien finir. Un autre défaut y contribuoit encore, c'est qu'il étoit le père des difficultés. Tant de choses diverses se présentoient à son esprit, qu'elles l'arrêtoient. Je l'ai dit du duc de Chevreuse, je le répète ici de ce chancelier; il coupoit un cheveu en quatre. Aussi étoient-ils fort amis. Ce n'étoit pas qu'il n'eût l'esprit fort juste, mais la moindre difficulté l'embarrassoit, et il en cherchoit partout avec le même soin que d'autres en mettent à les lever. Ses meilleurs amis, les affaires qu'il affectionnoit, n'en étoient pas plus exempts que les autres, et ce goût des difficultés devint une plaie pour tout ce qui avoit à passer par ses mains. La vieille duchesse d'Estrées-Vaubrun, qui brilloit d'esprit et qui étoit intimement de ses amies, fut un jour pressée de lui parler pour quelqu'un. Elle s'en défendoit par la connoissance qu'elle avoit de ce terrain si raboteux. « Mais, madame, lui dit ce client, il est votre ami intime. — Il est vrai, répondit-elle; il faut donc vous dire quel est M. le chancelier : c'est un ami travesti en ennemi. » La définition étoit fort juste. A tant de défauts essentiels, qui pourtant ne venoient pour la plupart que de trop de lumières et de vues, de trop d'habitude du parquet, de la nourriture qu'il avoit uniquement prise dans le parlement, et qui bien [loin] d'attaquer l'honneur et la probité n'étoient grossis que par la délicatesse de conscience, il s'en joignit d'autres qui ne venoient que de sa lenteur naturelle et de trop d'attachement à bien faire : il ne pouvoit finir à tourner une déclaration, un règlement, une lettre d'affaires tant soit peu importante. Il les limoit et les retouchoit sans cesse. Il étoit esclave de la plus exacte pureté de diction, et ne s'apercevoit pas que cette servitude le rendoit très-souvent obscur, et quelquefois inintelligible. Son goût pour les sciences couronnoit tous ces inconvénients. Il aimoit les langues, surtout les savantes, et il se plaisoit infiniment à toutes les parties de la physique et de la mathématique. Il ne laissoit pas encore d'être métaphysicien. Il avoit pour toutes ces sciences beaucoup d'ouverture et de talent; il aimoit à les creuser, et à faire chez lui à huis clos des exercices sur ces différentes sciences avec ses enfants et quelques savants obscurs. Ils y prenoient des points de recherches pour l'exercice suivant, et cette sorte d'étude lui faisoit perdre un temps infini, et désespéroit ceux qui avoient à faire à lui, qui alloient dix fois chez lui sans pouvoir le joindre à travers les fonctions de son office et les amusements de son goût. C'étoit précisément pour les sciences qu'il étoit né. Il est vrai qu'il eût été un excellent premier président, mais à quoi il eût été le plus propre, c'eût été d'être uniquement à la tête de toute la littérature, des Académies, de l'Observatoire, du Collége royal, de la librairie, et c'est où il auroit excellé. Sa lenteur sans incommoder personne, et ses faciles difficultés n'auroient servi qu'à éclaircir les matières, et son incertitude, indépendante alors de la conscience, n'eût tendu qu'à la même fin. Il n'auroit eu affaire qu'à des gens de lettres et point au monde, qu'il ne connut jamais, et dont, à la politesse près, il n'avoit nul usage. Il seroit demeuré éloigné du

gouvernement et des matières d'État, où il fut toujours étranger jusqu'à surprendre par une ineptie si peu compatible avec tant d'esprit et de lumières.

En voilà beaucoup, mais encore un coup de pinceau. Le duc de Grammont l'aîné, qui avoit beaucoup d'esprit, m'a conté que se trouvant un matin dans le cabinet du roi à Versailles, tandis que le roi étoit à la messe, et tête à tête avec le chancelier, [il] lui demanda dans la conversation si depuis qu'il étoit chancelier, avec le grand usage qu'il avoit des chicanes et de la longueur des procès, il n'avoit jamais pensé à faire un règlement là-dessus qui les abrégeât et en arrêtât les friponneries. Le chancelier lui répondit qu'il y avoit si bien pensé qu'il avoit commencé à en jeter un règlement sur le papier, mais qu'en avançant il avoit réfléchi au grand nombre d'avocats, de procureurs, d'huissiers que ce règlement ruineroit, et que la compassion qu'il en avoit eue lui avoit fait tomber la plume de la main. Par la même raison il ne faudroit ni prévôts ni archers qui arrêtent les voleurs, et qui les mettent en chemin certain du supplice, dont par cette raison la compassion étoit encore plus grande. En deux mots, c'est que la durée et le nombre des procès fait toute la richesse et l'autorité de la robe, et que par conséquent il les faut laisser pulluler et s'éterniser. Voilà un long article; mais je l'ai cru d'autant plus curieux qu'il fait mieux connoître comment un homme de tant de droiture, de talents et de réputation, est peu à peu parvenu, par être sorti de son centre, à rendre sa droiture équivoque, ses talents pires qu'inutiles, à perdre toute sa réputation, et à devenir le jouet de la fortune.

CHAPITRE VII.

Infamie du maréchal d'Huxelles sur le traité avec l'Angleterre. — Embarras et mesures du régent pour apprendre et faire passer au conseil de régence le traité d'Angleterre. — Singulier entretien, et convention plus singulière, entre M le duc d'Orléans et moi. — Le traité d'Angleterre porté et passé au conseil de régence. — Étrange malice qu'en opinant j'y fais au maréchal d'Huxelles. — Conseil de régence où la triple alliance est approuvée. — Je m'y oppose en vain à la proscription des jacobites en France. — Brevet de retenue de quatre cent mille livres au prince de Rohan, et survivance à son fils de sa charge des gens d'armes. — Le roi mis entre les mains des hommes. — Présent de cent quatre-vingt mille livres de pierreries à la duchesse de Ventadour. — Survivance du grand fauconnier à son fils enfant. — Famille, caractère et mort de la duchesse d'Albret. — Survivances de grand chambellan et de premier gentilhomme de la chambre aux fils, enfants, des ducs de Bouillon et de la Trémoille, lequel obtient un brevet de retenue de quatre cent mille livres. — Survivance de la charge des chevau-légers au fils, enfant, du duc de Chaulnes, et une augmentation de brevet de retenue jusqu'à quatre cent mille livres. — Survivance de la charge de grand louvetier au fils d'Heudicourt. — Survivance inouïe d'aumônier du roi au neveu de l'abbé de Maulevrier. — Étrange grâce pécuniaire au premier président. — Quatre cent mille livres de brevet de retenue à Maillebois sur sa charge de maître de la garde-robe. — Mort de Callières. — Abbé Dubois secrétaire du cabinet du roi avec la plume. — Il

procure une visite de M. le duc d'Orléans au maréchal d'Huxelles. — Abbé Dubois entre dans le conseil des affaires étrangères par un rare *mezzo-termine* qui finit sa liaison avec Canillac. — Comte de La Marck ambassadeur auprès du roi de Suède. — J'empêche la destruction de Marly. — J'obtiens les grandes entrées. — Elles sont après prodiguées, puis révoquées. — Explication des entrées.

Le traité entre la France et l'Angleterre, signé, comme on l'a dit, à la Haye, étoit demeuré secret dans l'espérance d'y faire accéder les Hollandois; mais ce secret, qui commençoit à transpirer, ne put être réservé plus longtemps au seul cabinet du régent. Il fallut bien, avant qu'il devînt public, en faire part au conseil de régence, et auparavant au maréchal d'Huxelles, qui devoit le signer et en envoyer la ratification. C'étoit l'ouvrage de l'abbé Dubois et son premier grand pas vers la fortune. Il avoit tellement craint d'y être traversé qu'il avoit obtenu du régent de n'en faire part à personne; mais je n'ai jamais douté que le duc de Noailles et Canillac, alors ses croupiers, n'en fussent exceptés. Huxelles, jaloux au point où il l'étoit des moindres choses, étoit outré de voir l'abbé Dubois dans toute la confiance, et traiter à Hanovre, puis à la Haye, à son insu de tout ce qu'il s'y passoit. Au premier mot que le régent lui dit du traité il le fut encore davantage, et n'écouta ce qu'il en apprit que pour le contredire. Le régent essaya de le persuader; il n'en reçut que des révérences, et [Huxelles] s'en alla bouder chez lui. L'affaire pressoit, et l'abbé Dubois, pour sa décharge, vouloit la signature du chef du conseil des affaires étrangères, [à cause] du caractère et du poids que bien ou mal à propos Huxelles avoit su s'acquérir dans le monde. Le régent le manda, l'exhorta, se fonda en raisonnements politiques. Huxelles silencieux, respectueux, ne répondit que par des révérences, et forcé enfin de s'expliquer sur sa signature, il supplia le régent de l'excuser de signer un traité dont il n'avoit jamais ouï parler avant qu'il fût signé à la Haye, et quoi que le régent pût faire et dire, raisons, caresses, excuses, tout fut inutile, et le maréchal s'en retourna chez lui.

Effiat lui fut détaché, qui rapporta que, pour toute réponse, le maréchal lui avoit déclaré qu'il se laisseroit plutôt couper la main que de signer. Le régent, pressé par l'intérêt de l'abbé Dubois, et parce que la nouvelle du traité transpiroit de jour en jour, prit une résolution fort étrange à sa foiblesse accoutumée : il envoya d'Antin, qu'il instruisit du fait, dire au maréchal d'Huxelles de choisir, ou de signer, ou de perdre sa place, dont le régent disposeroit aussitôt en faveur de quelqu'un qui ne seroit pas si farouche que lui. Oh! la grande puissance de l'orviétan! cet homme si ferme, ce grand citoyen, ce courageux ministre qui venoit de déclarer deux jours auparavant qu'on lui couperoit plutôt le bras que de signer, n'eut pas plutôt ouï la menace, et senti qu'elle alloit être suivie de l'effet, qu'il baissa la tête sous son grand chapeau qu'il avoit toujours dessus, et signa tout court sans mot dire. Tout cela avoit trop duré pour être ignoré des principaux de la régence. Le maréchal de Villeroy m'en parla avec dépit. Il étoit piqué aussi du secret qui lui avoit été fait tout entier; et moi, sans vouloir entrer dans

le mécontentement commun avec un homme aussi mal disposé pour M. le duc d'Orléans, je ne lui cachai point que j'étois sur ce traité dans la même ignorance. Dubois et les siens me craignoient sur l'Angleterre. Il avoit pris ses précautions contre la confiance que le régent avoit en moi, en sorte qu'alors même, ce prince ne m'avoit point parlé du traité, et que, depuis que j'avois su qu'il y en avoit un de signé, je ne lui en avois pas aussi ouvert la bouche. L'affaire du maréchal d'Huxelles fit du bruit, et lui fit grand tort dans le monde. Ou il ne falloit pas aller si loin, ou il falloit avoir la force d'aller jusqu'au bout, et ne se pas déshonorer en signant à l'instant de la menace. Cette aventure le démasqua si bien qu'il n'en est jamais revenu avec le monde. La signature faite, il fut question de montrer le traité au conseil de régence, et de l'y faire approuver. Pas un de ceux qui le composoient n'en avoit su que ce qu'il en avoit appris par le monde; c'est-à-dire qu'il y en avoit un. Cela n'étoit pas flatteur; aussi M. le duc d'Orléans y craignit-il des oppositions et du bruit. Il passa donc la matinée du jour qu'il devoit parler du traité l'après-dînée au conseil de régence à mander séparément l'un après l'autre tous ceux qui le composoient, à le leur expliquer, à les arraisonner, les caresser, s'excuser du secret, en un mot les capter et s'en assurer.

Je fus mandé comme les autres. Je le trouvai seul dans son cabinet sur les onze heures. Dès qu'il m'aperçut : « Au moins, me dit-il en souriant avec un peu d'embarras, n'allez pas tantôt nous faire une pointe sur ce traité d'Angleterre dont on parlera au conseil. » Et tout de suite il me le conta avec toutes les raisons dont il put le fortifier. Je lui répondis que je savois depuis quelques jours, comme bien d'autres qui l'avoient appris par la ville, qu'il y avoit un traité signé avec l'Angleterre; qu'il jugeoit bien que j'ignorois ce qu'il contenoit, puisqu'il ne m'en avoit point parlé; que par conséquent j'étois hors d'état d'approuver et de désapprouver ce qui m'étoit inconnu. J'ajoutai que, pour pouvoir l'un ou l'autre avec connoissance, il faudroit avoir examiné le traité à loisir et les difficultés qui s'y étoient rencontrées, voir l'étendue des engagements réciproques, les comparer, examiner encore l'effet du traité par rapport à d'autres traités, en un mot un travail à tête reposée pour bien peser et se déterminer dans une opinion; que n'ayant rien de tout cela, et ce qu'il m'en disoit ainsi en courant, et au moment qu'il alloit être porté au conseil, n'étoit pas une instruction dont on pût se contenter; qu'ainsi je ne pouvois rien dire ni pour ni contre, et que je me contenterois de me rapporter d'une chose qui m'étoit inconnue, à son avis, de lui qui en étoit parfaitement instruit. Ce propos, à ce qu'il me parut, le soulagea beaucoup. Il m'étoit arrivé plus d'une fois de m'opposer fortement à ce qu'il vouloit faire passer, en matière d'État aussi bien qu'en d'autres. Un jour que j'avois disputé sur une matière d'État qui entraînoit chose qu'il vouloit faire passer, et que je l'avois emporté au contraire un matin au conseil de régence, j'allai l'après-dînée chez lui. Dès qu'il me vit entrer (et il étoit seul) : « Eh! avez-vous le diable au corps, me dit-il, de me faire peter en la main une telle affaire? — Monsieur, lui répondis-je, j'en suis bien fâché, mais de

toutes vos raisons pas une ne valoit rien. — Eh ! à qui le dites-vous ? reprit-il ; je le savois bien ; mais devant tous ces gens-là je ne pouvois pas dire les bonnes, » et tout de suite me les expliqua. « Je suis bien fâché, lui dis-je, si j'avois su vos raisons, je me serois contenté de vos raisonnettes. Une autre fois, ayez la bonté de me les expliquer auparavant, parce que, quelque attaché que je vous sois, sitôt que je suis en place assis au conseil, j'y dois ma voix à Dieu et à l'État, à mon honneur et à ma conscience, c'est-à-dire à ce que je crois de plus sage, de plus utile, de plus nécessaire en matières d'État et de gouvernement, ou de plus juste en autres matières, sur quoi ni respect, ni attachement, ni vue d'aucune sorte ne doit l'emporter. Ainsi, avec tout ce que je vous dois et que je veux vous rendre plus que personne, ne comptez point que j'opine jamais autrement que par ce qui me paroîtra. Ainsi, lorsque vous voudrez faire passer quelque chose de douteux ou de difficile, où vous ne voudrez pas tout expliquer, ayez la bonté de me dire auparavant le fait et vos véritables raisons, ou s'il y a trop de longueur et d'explication, de m'en faire instruire ; alors, possédant bien la matière, je serai de l'avis que vous désirerez, ou si le mien ne peut s'y ranger, je vous le dirai franchement. Par l'arrêt même intervenu sur la régence, vous avez pouvoir d'admettre et d'ôter qui il vous plaira au conseil de régence, à plus forte raison d'en exclure pour une fois ou pour plusieurs ; ainsi, quand, bien instruit, je ne pourrai me rendre à ce que vous affectionnerez à faire passer, dites-moi de m'abstenir du conseil le jour que cette affaire y sera portée, et non-seulement je n'en serai point blessé, mais je m'en abstiendrai sous quelque prétexte, en sorte qu'il ne paroisse point que vous l'ayez désiré. Je ne dirai mot sur l'affaire à qui du conseil m'en pourra parler, comme moi l'ignorant ou n'étant pas instruit, et je vous garderai fidèlement le secret. » M. le duc d'Orléans me remercia beaucoup de cette ouverture, me dit que c'étoit là parler en honnête homme et en ami, et, puisque je le voulois bien, qu'il en profiteroit. On verra dans la suite qu'en effet il en profita quelquefois ; mais pour ce traité il ne le voulut pas faire, il craignit que cela ne parût affecté, et se contenta comme il put de l'avis que je venois de lui déclarer.

L'après-dînée nous voilà tous au conseil, et tous les yeux sur le maréchal d'Huxelles, qui avoit l'air fort embarrassé et fort honteux. M. le duc d'Orléans ouvrit la séance par un discours sur la nécessité et l'utilité du traité, qu'il dit à la fin au maréchal d'Huxelles de lire. Le grand point entre plusieurs autres, étoit la signature sans les Hollandois. Le maréchal lut à voix basse et assez tremblante ; puis le régent lui demanda son avis. « De l'avis du traité, » répondit-il entre ses dents, en s'inclinant. Chacun dit de même. Quand ce vint à moi, je dis que, dans l'impossibilité où je me trouvois de prendre un avis déterminé sur une affaire de cette importance dont j'entendois parler pour la première fois, je croyois n'avoir point de plus sage parti à prendre que de m'en rapporter à Son Altesse Royale, et me tournant tout court au maréchal d'Huxelles que je regardai entre deux yeux, « et aux lumières, ajoutai-je, de M. le maréchal qui est à la tête des affaires étrangères, et qui sans doute a

apporté tous ses soins et toute sa pénétration à celle-là. » Je ne pus me refuser cette malice à cet étui de sage de la Grèce et de citoyen romain. Chacun me regarda en baissant incontinent les yeux, et plusieurs ne purent s'empêcher de sourire, et de m'en parler au sortir du conseil.

J'ai retardé le récit de celui-ci, qui fut tenu du vivant de Voysin qui y assista, pour n'en faire pas à deux fois de celui qu'on verra bientôt pour consentir à la triple alliance, c'est-à-dire lorsque la Hollande entra enfin en tiers dans celle dont on vient de parler. Dans le premier, on nous avoit bien parlé de la condition de la sortie du Prétendant d'Avignon pour se retirer en Italie. Cela étoit dur; mais dès que le parti étoit pris de s'unir étroitement avec le roi d'Angleterre, il étoit difficile qu'il n'exigeât pas cette condition après ce qui s'étoit tenté en Écosse, et il ne l'étoit pas moins de n'y pas consentir si on vouloit établir la confiance. Mais ce qui fut dès lors promis de plus, et qui nous fut déclaré au conseil de la triple alliance, roula sur la proscription des ducs d'Ormond et de Marr, et de tous ceux qui étant jacobites déclarés se tenoient en France ou y voudroient passer. Le régent s'engageoit à faire sortir les premiers de toutes les terres de la domination de France, et de n'y en souffrir aucun des seconds. A quelque distance que ce conseil fût tenu de celui dont on vient de parler, il n'en étoit qu'une suite prévue et désirée même dès lors. Le régent n'en prévint personne, parce qu'il n'y craignoit point d'avis contraire. J'y résistai à l'inhumanité de cette proscription. J'alléguai des raisons d'honneur, de compassion, de convenance sur une chose qui, ne roulant que sur quelques particuliers dont le chef et le moteur étoit bien loin en Italie, ne pouvoit nuire à la tranquillité du roi d'Angleterre, ni lui causer aucune inquiétude. Je fus suivi de plusieurs, de ceux surtout qui opinoient après moi, et il n'y avoit que le chancelier et les princes légitimés et légitimes, mais plusieurs de ceux qui avoient opiné revinrent à mon avis.

Le régent, dont la parole étoit engagée là-dessus dès le premier traité par l'abbé Dubois, parla après nous, loua notre sentiment, regretta de ne pouvoir le suivre, laissa sentir un engagement pris, fit valoir la nécessité de ne pas chicaner sur ce qui ne regardoit que des particuliers, et sur le point de terminer heureusement une bonne affaire, de ne jeter pas inutilement des soupçons dans des esprits ombrageux si susceptibles d'en prendre. Chacun vit bien ce qui étoit; on baissa la tête, et la proscription passa avec le reste, dont pour l'honneur de la couronne, et par mille considérations, j'eus grand mal au cœur. L'abbé Dubois ne tarda pas à revenir triomphant de ses succès, et à en venir presser les fruits personnels. Pour flatter le roi d'Angleterre et se faire un mérite essentiel auprès de lui et de Stanhope, il avoit usé, sur la proscription des jacobites, de la même adresse qui lui avoit si bien réussi à livrer son maître à l'Angteterre. Quelques jours après ce conseil, je ne pus m'empêcher de reprocher à ce prince cette proscription comme une inhumanité d'une part, et une bassesse de l'autre; et à lui faire une triste comparaison de l'éclatante protection que le feu roi avoit donnée aux rois légitimes d'Angleterre jusqu'à la dernière extrémité de ses affaires, dans laquelle même ses ennemis

n'avoient pas osé lui proposer la proscription à laquelle Son Altesse Royale s'engageoit dans un temps de paix et de tranquillité. A cela il me répondit qu'il y gagnoit autant et plus que le roi d'Angleterre, parce que la condition étant réciproque, il se mettoit par là en assurance que l'Angleterre ne fomenteroit point les cabales et les desseins qui se pouvoient former contre lui dans tous les temps; qu'elle l'avertiroit au contraire de tout ce qu'elle en pourroit découvrir; et qu'elle ne protégeroit ni ne recevroit aucuns de ceux qui seroient contre lui. A cette réponse je me tus, parce que je reconnus l'inutilité de pousser cette matière plus loin, où je n'eus pas peine à reconnoître l'esprit et l'impression de l'abbé Dubois. Le Prétendant partit en même temps d'Avignon, fort à regret, pour se retirer en Italie.

On apprit de Vienne un événement fort bizarre. Le comte de Widisgratz, président du conseil aulique, et le comte de Schomborn, vice-chancelier de l'empire et coadjuteur de Bamberg, se battirent en duel. Je n'en ai su ni la cause ni les suites; mais cela parut une aventure fort étrange pour des gens de leur âge, et dans les premiers postes des affaires de l'empire et de la cour de l'empereur. Le comte de Konigseck, après quelque séjour à Bruxelles, arriva à Paris avec le caractère d'ambassadeur de l'empereur.

M. le duc d'Orléans fit en ce temps-ci plusieurs grâces, de quelques-unes desquelles il auroit pu se passer, ou [à] gens fort inutiles, ou à d'autres qu'elles ne lui gagnèrent pas. Le maréchal de Matignon avoit acheté autrefois du comte de Grammont le gouvernement du pays d'Aunis, qu'il avoit eu à la mort de M. de Navailles, qui avoit en même temps celui de la Rochelle qu'on en sépara alors. Le maréchal de Matignon en avoit obtenu la survivance pour son fils, de M. le duc d'Orléans. Marcognet, gouverneur de la Rochelle, mourut, qui en avoit dix-huit mille livres d'appointements. Le maréchal de Matignon prétendit que ce gouvernement devoit être rejoint au sien. M. le duc d'Orléans y consentit, et crut en être quitte à bon marché de réduire à six mille francs les appointements de dix-huit mille livres qu'avoit Marcognet. Bientôt après il se laissa aller à en donner aussi la survivance au même fils du maréchal, et finalement d'augmenter le brevet de retenue du maréchal de cent mille francs. Il en avoit eu un du feu roi de cent trente mille livres; ainsi il fut en tout de deux cent trente mille livres, qui est tout ce qu'il en avoit payé au comte de Grammont.

En finissant de travailler avec le chancelier et les cardinaux de Noailles et de Rohan, le régent dit au dernier, qui n'y songeoit seulement pas ni son frère non plus, qu'il donnoit au prince de Rohan quatre cent mille livres de brevet de retenue sur son gouvernement de Champagne, et à son fils la survivance de sa charge de capitaine des gens d'armes. La vérité est que les deux frères en firent des excuses au monde, comme honteux de recevoir des grâces du régent à qui ils étoient tout en douceur, et avoient toujours été diamétralement contraires, ne le furent pas moins, et tournèrent doucement son bienfait en dérision.

En mettant le roi entre les mains des hommes, M. le duc d'Orléans

donna pour plus de soixante mille écus de pierreries de la succession de feu Monseigneur à la duchesse de Ventadour, qui n'en fut pas plus touchée de reconnoissance que les Rohans, et qui ne lui étoit pas moins opposée, comme ce prince ne l'ignoroit pas ni d'elle ni d'eux. Ces grâces pouvoient aller de pair avec celles qu'il avoit si étrangement prodiguées à La Feuillade.

Il en fit une au grand fauconnier des Marais, homme obscur qu'on ne voyoit jamais ni lui ni pas un des siens; qui ouvrit la porte à tous les enfants pour les survivances de leur père, en donnant celle du grand fauconnier à son fils, qui n'avoit pas sept ans, sans que personne y eût seulement pensé pour lui. On ne croiroit pas que ce fût par un raffinement de politique. Noailles, Effiat et Canillac avoient enfilé les mœurs faciles du régent à la servitude du parlement. L'abbé Robert étoit un des plus anciens et un des plus estimés conseillers clercs de la grand'chambre, et il étoit frère du défunt père de la femme de des Marais. Le régent crut par là avoir fait un coup de partie qui lui dévoueroit l'abbé Robert et tout le parlement. Ces trois valets, qui le trahissoient pour leur comte, le comblèrent d'applaudissements, et il les aimoit beaucoup, tellement que je le vis dans le ravissement de cette gentillesse, sans avoir pu gagner sur moi la complaisance de l'approuver. On ne tardera pas à voir si j'eus tort, et comment on se trouve de jeter les marguerites devant les pourceaux.

En conséquence d'une grâce si bien appliquée, il n'en put refuser deux pour des enfants à la duchesse d'Albret. Elle étoit fille du feu duc de La Trémoille, cousin germain de Madame, qui l'avoit toujours traité comme tel avec beaucoup d'amitié, et Monsieur avec beaucoup de considération. Sa fille avoit passé sa première jeunesse avec Mme la duchesse de Lorraine et avec M. le duc d'Orléans, qui avoient conservé les mêmes sentiments pour elle. Elle se mouroit d'une longue et cruelle maladie, et c'étoit la meilleure femme du monde, la plus naturelle, la plus gaie, la plus vraie, la plus galante aussi, mais qu'on ne pouvoit s'empêcher d'aimer. Elle demanda en grâce à M. le duc d'Orléans de lui donner la consolation avant de mourir de voir la survivance de grand chambellan à son fils aîné, et celle de premier gentilhomme de la chambre de son frère à son neveu. Elle obtint l'une et l'autre, mais je ne sais par quelle raison la dernière ne fut déclarée qu'un peu après sa mort, qui suivit de près ces deux grâces. Le fils de M. de La Trémoille avoit neuf ans, et le père eut en même temps quatre cent mille livres de brevet de retenue.

Après la survivance des gens d'armes, celle des chevau-légers ne pouvoit pas se différer. M. de Chaulnes et tous les siens l'avoient méritée par le contradictoire de la conduite des Rohan à l'égard de M. le duc d'Orléans. Ce prince la lui accorda donc pour son fils qui n'avoit pas douze ans, et une augmentation de cent quatre-vingt mille livres à son brevet de retenue, qui devint par là de quatre cent mille livres.

Le robinet étoit tourné : Heudicourt, vieux, joueur et débauché qui n'avoit jamais eu d'autre existence que sa femme, morte il y avoit longtemps, et qui elle-même n'en avoit aucune que par Mme de Main-

tenon, obtint par son fils, mauvais ivrogne, la survivance de sa charge de grand louvetier.

Enfin l'abbé de Maulevrier, dont j'ai quelquefois parlé, imagina une chose inouïe. On a vu qu'après avoir vieilli aumônier du feu roi, il avoit enfin été nommé à l'évêché d'Autun qu'il avoit refusé par son âge. Il étoit demeuré aumonier du roi. Il en demanda hardiment la survivance pour son neveu, et il l'eut aussitôt sans la plus petite difficulté.

Le premier président, qui vouloit jouer le grand seigneur par ses manières et par sa dépense, étoit un panier percé, toujours affamé. Encouragé par l'aventure de la survivance du grand fauconnier, tout valet à tout faire qu'il fût toute sa vie du duc de Maine, au su du public et en particulier de M. le duc d'Orléans, eut l'effronterie de faire à ce prince la proposition que voici. Le feu roi lui avoit donné un brevet de retenue de cinq cent mille livres, et comme rien n'étoit cher de ce qui convenoit aux intérêts du duc du Maine, ce cher fils lui obtint peu après une pension de vingt-cinq mille livres. Ainsi le premier président, qui par son brevet de retenue avoit sa charge à lui pour le même prix qu'elle lui avoit coûté, en eut encore le revenu comme s'il ne l'avoit point payée. La facilité du régent et sa terreur du parlement firent imaginer au premier président de demander au régent de lui faire payer les cinq cent mille livres de son brevet de retenue, en conservant toutefois sa pension, et il l'obtint sur-le-champ. Ainsi il acheva d'avoir sa charge pour rien, et eut vingt cinq mille livres de rente pour avoir la bonté de la faire. M. et Mme du Maine et lui en rirent bien ensemble. Le reste du monde s'indigna de l'avidité de l'un et de l'excès de la foiblesse de l'autre. Il n'y eut que les trois affranchis du parlement, Noailles, Canillac et d'Effiat, qui trouvèrent cette grâce fort bien placée. Il n'y eut pas jusqu'à Maillebois à qui M. le duc d'Orléans donna un brevet de quatre cent mille livres sur sa charge de maître de la garde-robe.

Callières mourut, et ce fut dommage. J'ai parlé ailleurs de sa capacité et de sa probité. Il étoit secrétaire du cabinet et avoit la plume. L'abbé Dubois, qui vouloit dès lors aller à tout, mais qui sentoit qu'il avoit besoin d'échelons, voulut cette charge avec la plume, quoique peu convenable à un conseiller d'État d'église. Désirer et obtenir fut pour lui la même chose. Il songea aussi à se fourrer dans le conseil des affaires étrangères, comme ces plantes qui s'introduisent dans les murailles et qui enfin les renversent. Il en sentit la difficulté par la jalousie et le dépit qu'en auroit le maréchal d'Huxelles, et par l'embarras de ceux de ce conseil avec lui, depuis cette belle prétention de conseillers d'État si bien soutenue. Il n'étoit pas encore en état de montrer les dents. Pour faire sa cour au maréchal d'Huxelles, qui de honte boudoit et ne sortoit de chez lui que pour le conseil depuis son aventure du traité d'Angleterre, Dubois fit entendre à son maître qu'ayant fait faire au maréchal ce qu'il vouloit, il ne falloit pas prendre garde à la mauvaise grâce ni à la bouderie; que c'étoit un vieux seigneur qui avoit encore sa considération; qu'il se disoit malade; qu'il

étoit bon d'adoucir l'amertume d'un homme qui étoit à la tête des affaires étrangères, et dont on avoit besoin, parce qu'on ne pouvoit par toujours lui cacher tout; et que ce seroit une chose fort approuvée dans le monde, et qui auroit sûrement un grand effet sur le maréchal, s'il vouloit bien prendre la peine de l'aller voir. Il n'en fallut pas davantage à la facilité du régent pour l'y déterminer. Il alla donc chez le maréchal d'Huxelles, et comme la visite n'avoit pour but que de lui passer la main sur le dos, en quoi M. le duc d'Orléans était grand maître, il l'exécuta fort bien, et le maréchal, assez sottement glorieux pour être fort touché de cet honneur, se reprit à faire le gros dos. Après ce préambule l'abbé Duboïs fut déclaré du conseil des affaires étrangères.

Il alla incontinent chez tous ceux qui en étoient leur protester qu'il n'avoit aucune prétention de préséance. Pour cette fois, il disoit vrai. Il ne vouloit qu'entrer en ce conseil, sans encourir leur mal-grâce, pour les rares et modernes prétentions de gens dont il ne comptoit pas de demeurer le confrère. Mais ils s'alarmèrent. Les *mezzo-termine*, si favoris du régent, furent cherchés pour accommoder tout le monde. Il offrit à l'abbé d'Estrées, à Cheverny et à Canillac des brevets antidatés, qui les feroient conseillers d'État avant l'abbé Dubois, moyennant quoi ils le précéderoient sans que les conseillers d'État pussent s'en plaindre. Cela étoit formellement contraire au règlement du conseil de 1664, qu'on a toujours suivi depuis, qui fixe le nombre des conseillers d'État à trente, savoir : trois d'église, trois d'épée, et vingt-quatre de robe. Ce nombre alors se trouvoit rempli. Les conseillers d'État ne s'accommodoient point de cette supercherie, ils vouloient une préséance nette. Ces trois seigneurs du conseil des affaires étrangères trouvoient encore plus mauvais de ne précéder l'abbé Dubois que par un tour d'adresse. Néanmoins il leur en fallut à tous passer par là, et Canillac reçut le los, qu'il avoit mérité dès la mort du roi, de l'avoir emporté avec le duc de Noailles sur moi pour la robe, comme je l'ai raconté dans son temps, quand on fit les conseils.

Ce qu'il y eut d'admirable pendant le cours de cette belle négociation, qui dura plusieurs jours, fut que les gens de qualité, à qui la cabale de M. et de Mme du Maine avoit eu soin avec tant d'art, toujours entretenu, de faire prendre les ducs en grippe, se montrèrent, en cette occasion, qui les touchoit si directement, les très-humbles serviteurs de la robe, tant ils montrèrent de sens, de jugement et de sentiment. La jalousie du grand nombre, qui ne pouvoit pas trouver place dans les conseils, se reput avec un plaisir malin de la mortification des trois du conseil des affaires étrangères, sans faire aucun retour sur eux-mêmes. Je ne dissimulerai pas que j'en pris un peu aussi de voir cette bombe tomber à plomb sur Canillac, par la raison que je viens d'en dire. Il en fut outré plus que pas un des deux autres, et au point que ce fut l'époque du refroidissement entre lui et l'abbé Dubois, qui bientôt après vola assez de ses ailes pour se passer du concours de Canillac, à qui la jalousie, jointe à ce premier refroidissement, en prit si forte qu'elle le conduisit à une brouillerie ouverte avec l'abbé Dubois, qui, à la fin,

comme on le verra en son temps, lui rompit le cou et le fit chasser. C'est peut-être le seul bien qu'il ait fait en sa vie.

Le comte de La Marck fut nommé en ce temps-ci ambassadeur auprès du roi de Suède, et ce fut un très-bon choix. C'est le même dont j'ai parlé plus d'une fois, et qui bien longtemps après a été ambassadeur en Espagne, et y a été fait grand d'Espagne et chevalier de la Toison-d'or. Il étoit chevalier du Saint-Esprit en 1724.

Je me souviens d'avoir oublié chose qui mérite qu'on s'en souvienne pour la singularité du fait, et que je vais rétablir de peur qu'elle ne m'échappe encore. Une après-dinée, comme nous allions nous asseoir en place au conseil de régence, le maréchal de Villars me tira à part, et me demanda si je savois qu'on alloit détruire Marly. Je lui dis que non, et en effet je n'en avois pas ouï parler, et j'ajoutai que je ne pouvois le croire. « Vous ne l'approuvez donc pas, » reprit le maréchal. Je l'assurai que j'en étois fort éloigné. Il me réitéra que la destruction étoit résolue, qu'il le savoit à n'en pouvoir douter et que, si je la voulois empêcher, je n'avois pas un moment à perdre. Je répondis, [lors] qu'on se mettoit en place, qne j'en parleroís incessamment à M. le duc d'Orléans. « Incessamment, reprit vivement le maréchal parlez-lui-en dans cet instant même, car l'ordre en est peut-être déjà donné. »

Comme tout le conseil étoit déjà assis en place, j'allai par derrière à M. le duc d'Orléans, à qui je dis à l'oreille ce que je venois d'apprendre sans nommer de qui; que je le supplíois, au cas que cela fût de suspendre jusqu'à ce que je lui eusse parlé, et que j'irois le trouver au Palais-Royal après le conseil. Il balbutia un peu, comme fâché d'être découvert, et convint pourtant de m'attendre Je le dis en sortant au maréchal de Villlars, et je m'en allai au Palais-Royal, où M. le duc d'Orléans ne disconvint point de la chose. Je lui dis que je ne lui demanderois point qui lui avoit donné un si pernicieux conseil. Il voulut me le prouver bon par l'épargne de l'entretien, le produit de tant de conduites d'eau, de matériaux et d'autres choses qui se vendroient, et le désagrément de la situation d'un lieu où le roi n'étoit pas en âge d'aller de plusieurs années, et qui avoit tant d'autres belles maisons à entretenir avec une si grande dépense, dont aucune ne pouvoit être susceptible de destruction. Je lui répondis qu'on lui avoit présenté là des raisons de tuteur d'un particulier, dont la conduite ne pouvoit ressembler en rien à celle d'un tuteur d'un roi de France; qu'il falloit avouer la nécessité de la dépense de l'entretien de Marly, mais convenir en même temps que sur celles du roi c'étoit un point dans la carte, et s'ôter en même temps de la tête le profit des matériaux, qui se dissiperoit en dons et en pillage; mais que ce n'étoit pas ces petits objets qu'il devoit regarder, mais considérer combien de millions avoient été jétés dans cet ancien cloaque pour en faire un palais de fées, unique en toute l'Europe en sa forme, unique encore par la beauté de ses fontaines, unique aussi par la réputation que celle du feu roi lui avoit donnée; que c'étoit un des objets de la curiosité de tous les étrangers de toutes qualités qui venoient en France; que cette destruction retentiroit par toute l'Europe avec un blâme que ces basses raisons de petite épargne

ne changeroient pas que toute la France seroit indignée de se voir enlever un ornement si distingué; qu'encore que lui ni moi pussions n'être pas délicats sur ce qui avoit été le goût et l'ouvrage favori du feu roi; il devoit éviter de choquer sa mémoire, qui par un si long règne, tant de brillantes années, de si grands revers héroïquement soutenus, et l'inespérable fortune d'en être si heureusement sorti, avoit laissé le monde entier dans la vénération de sa personne; enfin qu'il devoit compter que tous les mécontents, tous les neutres même, feroient groupe avec l'ancienne cour pour crier au meurtre; que le duc du Maine, Mme de Ventadour, le maréchal de Villeroy ne s'épargneroient pas de lui en faire un crime auprès du roi, qu'ils sauroient entretenir pendant la régence, et bien d'autres avec eux lui inspirer de le relever contre lui quand elle seroit finie. Je vis clairement qu'il n'avoit pas fait la plus légère réflexion à rien de tout cela. Il convint que j'avois raison, me promit qu'il ne seroit point touché à Marly, et qu'il continueroit à le faire entretenir et me remercia de l'avoir préservé de cette faute. Quand je m'en fus bien assuré : « Avouez, lui dis-je, que le roi en l'autre monde seroit bien étonné s'il pouvoit savoir que le duc de Noailles vous avoit fait ordonner la destruction de Marly, et que c'est moi qui vous en ai empêché. — Oh! pour celui-là, répondit-il vivement, il est vrai qu'il ne le pourroit pas croire. » En effet, Marly fut conservé et entretenu; et c'est le cardinal Fleury qui, par avarice de procureur de collége, l'a dépouillé de sa rivière, qui en étoit le plus superbe agrément.

Je me hâtai de donner cette bonne nouvelle au maréchal de Villars. Le duc de Noailles qui, outre l'épargne de l'entretien et les matériaux dont il seroit à peu près demeuré le maître, étoit bien aise de faire cette niche à d'Antin, qui avoit osé défendre son conseil du dedans du royaume de ses diverses entreprises, fut outré de se voir arracher celle-ci. Pour n'en avoir pas le démenti complet, il obtint au moins, et bien secrètement de peur d'y échouer encore, que tous les meubles, linges, etc., seroient vendus. Il persuada au régent, embarrassé avec lui de la rétractation de la destruction de Marly, que tout cela seroit gâté et perdu quand le roi seroit en âge d'aller à Marly, qu'en le vendant, on tireroit fort gros et un soulagement présent; et que dans la suite le roi le meubleroit à son gré. Il y avoit quelques beaux meubles, mais comme tous les logements et tous les lits des courtisans, officiers, grands et petits, garde-robes, etc., étoient meublés des meubles, draps, linges, etc., du roi, c'étoit une immensité, dont la vente fut médiocre par la faveur et le pillage, et dont le remplacement a coûté depuis des millions. Je ne le sus qu'après que la vente fut commencée, dont acheta qui voulut à très-bas prix; ainsi je ne pus empêcher cette très-dommageable vilenie.

Parmi une telle prodigalité de grâces, je crus en pouvoir demander une, qui durant le dernier règne avoit [été] si rare et si utile, et par conséquent si chère : ce fut les grandes entrées chez le roi, et je les obtins aussitôt. Puisque l'occasion s'en offre, il est bon d'expliquer ce que sont les différentes sortes d'entrées, ce qu'elles étoient du temps du feu roi, et ce qu'elles sont devenues depuis. Les plus précieuses sont les grandes, c'est-à-dire d'entrer de droit dans tous les lieux retirés des

appartements du roi, et à toutes les heures où le grand chambellan et les premiers gentilshommes de la chambre entrent. J'en ai fait remarquer ailleurs l'importance sous un roi qui accordoit si malaisément des audiences, et qui étoient toujours remarquées, à qui, avec ces entrées, on parloit tête à tête, toutes les fois qu'on le vouloit, sans le lui demander, et sans que cela fût su de tout le monde; sans compter la familiarité que procuroit avec lui la liberté de le voir en ces heures particulières. Mais elles étoient réglées par l'usage, et elles ne permettoient point d'entrer à d'autres heures qu'en celles qui étoient destinées pour elles. Depuis que je suis arrivé à la cour jusqu'à la mort du roi, je ne les ai vues qu'à M. de Lauzun, à qui le roi les rendit lorsqu'il amena la reine d'Angleterre et qu'il lui permit de revenir à la cour, et à M. de La Feuillade le père. Les maréchaux de Boufflers et de Villars les eurent longtemps après, par les occasions qui ont été ici marquées en leur temps. C'étoient les seuls qui les eussent par eux-mêmes. Les charges qui les donnent sont: grand chambellan, premier gentilhomme de la chambre, grand maître de la garde-robe, et le maître de la garde-robe en année; les enfants du roi, légitimes et bâtards, et les maris et les fils de ses bâtardes. Pour Monsieur et M. le duc d'Orléans, ils ont eu de tout temps ces entrées, et comme les fils de France, de pouvoir entrer et voir le roi à toute heure, mais ils n'en abusoient pas. Le duc du Maine et le comte de Toulouse avoient le même privilége, dont ils usoient sans cesse, mais c'étoit par les derrières.

Les secondes entrées, qu'on appeloit simplement les entrées étoient, purement personnelles; nulle charge ne les donnoit, sinon celle de maître de la garde-robe à celui des deux qui n'étoit point d'année. Le maréchal de Villeroy les avoit parce que son père avoit été gouverneur du roi; Beringhen, premier écuyer; le duc de Béthune, par l'occasion que j'en ai rapportée ailleurs. De petites charges les donnoient aussi, qui, n'étant que pour des gens du commun, en faisoient prendre à de plus distingués pour profiter de ces entrées, et ces charges sont les quatre secrétaires du cabinet restées dans le commun, et les deux lecteurs du roi Dangeau et l'abbé son frère avoient acheté, puis revendu quelque temps après une charge de lecteur et en avoient conservé les entrées. Celles-là étoient appelées au lever longtemps après les grandes, quelque temps avant les autres, mais au coucher elles ne sortoient qu'avec les grandes, d'ailleurs fort inférieures aux grandes dans toute la journée, mais fort commodes aussi les soirs quand on vouloit parler au roi. On a vu dans son lieu quel parti le duc de Béthune en tira, et que sans ce secours il n'auroit jamais été duc et pair. M. le Prince eut ces entrées-là au mariage de M. le Duc avec Mme la Duchesse fille du roi.

Les dernières entrées sont celles qu'on appelle de la chambre; toutes les charges chez le roi les donnent. Le comte d'Auvergne les avoit; je n'en ai point vu d'autres; on ne s'avisoit guère de les désirer. Elles étoient appelées au lever un moment avant les courtisans distingués; d'ailleurs nul privilége que le botter du roi. On appeloit ainsi lorsqu'il changeoit d'habit en allant ou en revenant de la chasse ou de se promener; et à Marly tout ce qui étoit du voyage y entroit sans demander.

Ailleurs, qui n'avoit point d'entrées en étoit exclus. Le premier gentilhomme de la chambre avoit droit, et en usoit toujours, d'y faire entrer quatre ou cinq personnes au plus à la fois, à qui il le disoit, ou qui le lui faisoient demander par l'huissier, pourvu que ce fût gens de qualité ou de quelque distinction. Enfin les entrées du cabinet étoient le droit d'y attendre le roi, quand il y entroit après son lever, jusqu'à ce qu'il y eût donné l'ordre pour ce qu'il vouloit faire dans la journée, et de lui faire là sa cour, et quand il revenoit de dehors, où il ne faisoit qu'y passer pour aller changer d'habit; hors cela ces entrées-là n'y entroient point. Les cardinaux et les princes du sang avoient les entrées de la chambre et celles du cabinet, et toutes les charges en chef. Je ne parle point des petites de service nécessaire qui avoient ces différentes entrées, dont le long et ennuyeux détail ne donneroit aucune connoissance de la cour. Outre ces entrées il y en avoit deux autres, auxquelles pas un de ceux qui par charge ou personnellement avoient celles dont on vient de parler, n'étoit admis : c'étoit les entrées de derrière, et les grandes entrées du cabinet. Je n'ai vu personne les avoir que le duc du Maine et le comte de Toulouse, qui avoient aussi toutes les autres, et MM. de Montchevreuil et d'O, pour avoir été leurs gouverneurs, qui les avoient conservées; Mansart, et après lui M. d'Antin, par la charge des bâtiments. Ces quatre-là entroient quand ils vouloient dans les cabinets du roi par les derrières, les matins, les après-dînées quand le roi ne travailloit pas, et c'étoit la plus grande familiarité de toutes et la plus continuelle, et dont ils usoient journellement; mais jamais en aucun lieu où le roi habitât ils n'entroient que par les derrières, et n'avoient aucune des autres entrées dont j'ai parlé auparavant, sinon que ceux qui avoient celles du cabinet les y trouvoient, parce que en entrant par derrière ils y pouvoient être en tout temps, sans pouvoir aussi sortir que par derrière. Avec ces entrées ils se passoient aisément de toutes les autres. Les grandes entrées du cabinet n'avoient d'usage que depuis que le roi sortoit de souper jusqu'à ce qu'il sortît de son cabinet pour s'aller déshabiller et se coucher. Ce particulier ne duroit pas une heure. Le roi et les princesses étoient assis, elles toutes sur des tabourets, lui dans son fauteuil; Monsieur y en prenoit un familièrement aussi, parce que c'étoit dans le dernier particulier. Mme la dauphine de Bavière n'y a jamais été admise, et on a vu en son lieu que Madame ne l'y a été qu'à la mort de Mme la dauphine de Savoie. Il n'y avoit là que les fils de France debout, même Monseigneur et les bâtards et bâtardes du roi, et les enfants et gendres des bâtardes; MM. de Montchevreuil et d'O, et des moments quelques-uns des premiers valets de chambre, et rarement Fagon quelques instants. Chamarande avoit cette entrée comme ayant été premier valet de chambre du roi, en survivance de son père dont il avoit conservé toutes les entrées. Aussi, quoique lieutenant général fort distingué, et fort aimé et considéré dans le monde, qu'il y eût un temps infini que son père avoit vendu sa charge dont lui n'avoit été que survivancier, et qu'il eût été premier maître d'hôtel de Mme la dauphine de Bavière, il ne put jamais aller à Meudon, parce que en ces voyages ceux qui en étoient avoient l'honneur de manger avec Monsei-

gneur; mais quelquefois il étoit de ceux de Marly, parce que le roi n'y mangeoit qu'avec les dames. Pour revenir au cabinet des soirs, les dames d'honneur des princesses qui étoient avec le roi, ou la dame d'atours de celles qui en avoient, et les dames du palais de jour de Mme la dauphine de Savoie se tenoient dans le premier cabinet, où elles voyoient passer le roi dans l'autre et repasser pour s'aller coucher. La porte d'un cabinet à l'autre demeuroit ouverte, et ces dames s'asseyoient entre elles comme elles vouloient, sur des tabourets hors de l'enfilade. Il n'y avoit que les princes et les princesses qui avoient soupé avec le roi, et leurs dames, qui entrassent par la chambre; tous les autres entroient par derrière ou par la porte de glaces de la galerie. A Fontainebleau seulement, où il n'y avoit qu'un grand cabinet, les dames des princesses étoient dans la même pièce qu'elles avec le roi; celles qui étoient duchesses, et la maréchale d'Estrées depuis qu'elle fut grande d'Espagne, étoient assises en rang, joignant la dernière princesse. Toutes les autres, et la maréchale de Rochefort aussi, dame d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans, étoient debout, quelquefois assises à terre, dont elles avoient la liberté, et la maréchale comme elles, à qui on ne donnoit point là de carreau pour s'asseoir, comme les femmes des maréchaux de France non ducs en ont chez la reine, où pourtant, je ne sais pourquoi, elles aiment mieux demeurer debout. Ce n'est qu'aux audiences et aux toilettes qu'elles en peuvent avoir, jamais à la chapelle; au dîner et au souper, toujours debout; et elles y vont sans difficulté.

Je fus le premier qui obtins les grandes entrées. D'Antin, qui n'avoit plus l'usage des siennes, les demanda après comme en dédommagement, et les eut. Bientôt après, sur cet exemple et par même raison, elles furent accordées à d'O. On les donna aussi à M. le prince de Conti, seul prince du sang qui ne les eût pas, parce qu'il étoit le seul prince du sang qui ne sortît point de Mme de Montespan. Cheverny et Gamaches, qui les avoient chez le Dauphin père du roi, dont ils étoient menins avant qu'il fût Dauphin, les eurent aussi; et peu à peu la prostitution s'y mit, comme on vient de la voir aux survivances et aux brevets de retenue. On verra dans la suite que l'abbé Dubois, devenu cardinal et premier ministre, profita de cet abus pour en faire rapporter les brevets à tous ceux qui en avoient. Il n'en excepta que le duc de Berwick pour les grandes, et Belle-Ile pour les premières, qui ne les avoient eues que bien depuis. Il s'étoit alors trop tyranniquement rendu le maître de M. le duc d'Orléans pour que je ne les perdisse pas avec tous les autres. De ce règne-ci les entrées par derrière ont disparu; et les soirées du roi, qui se passent autrement que celles du feu roi, n'ont plus donné lieu à ces grandes entrées du cabinet des soirs. Les autres ont subsisté dans leur forme ordinaire. Je parlerois ici de ces justaucorps à brevet, que peu à peu M. le duc d'Orléans donna à qui en voulut, sans s'arrêter au nombre, et les fit par là tomber tout à fait, si je ne les avois ici expliqués ailleurs[1].

1. Voy. notes à la fin du t. VIII, p. 484.

CHAPITRE VIII.

Mariage de Mortagne avec Mlle de Guéméné. — Mariage du duc d'Olonne avec la fille unique de Vertilly. — Mariage de Seignelay avec Mlle de Walsassine. — Princes du sang pressent vivement leur jugement, que les bâtards tâchent de différer. — Requête des pairs au roi à fin de réduire les bâtards à leur rang de pairs et d'ancienneté entre eux. — Grand prieur assiste en prince du sang aux cérémonies du jeudi et vendredi saints chez le roi. — Plusieurs jeunes gens vont voir la guerre en Hongrie. — M. le prince de Conti, gouverneur de Poitou, entre au conseil de régence et en celui de la guerre. — M. le Duc prétend que, lorsque le conseil de guerre ne se tient pas au Louvre, il se doit tenir chez lui, non chez le maréchal de Villeroy. — Il est condamné par le régent. — Pelletier-Sousy entre au conseil de régence et y prend la dernière place. — Mme de Maintenon malade fort à petit bruit. — Mort, fortune et caractère d'Albergotti. — Sa dépouille. — Fin et effets de la chambre de justice. — Triple alliance signée à la Haye, qui déplaît fort à l'empereur, qui refuse d'y entrer. — Mouvements de Beretti pour empêcher un traité entre l'Espagne et la Hollande. — Conversation importante chez Duywenworde, puis avec Stanhope. — Mesures de Beretti contre l'union de la Hollande avec l'empereur, et pour celle de la république avec l'Espagne. — Motifs du traité de l'Angleterre avec la France, et du désir de l'empereur de la paix du Nord. — Divisions en Angleterre et blâme du traité avec la France. — Menées et mesures des ministres suédois et des jacobites. — Méchanceté de Bentivoglio à l'égard de la France et du régent. — Étranges pensées prises à Rome de la triple alliance. — Instruction et pouvoir d'Aldovrandi retournant de Rome en Espagne. — Manéges d'Albéroni pour avancer sa promotion. — Son pouvoir sans bornes; dépit et jalousie des Espagnols. — Misères de Giudice. — Vanteries d'Albéroni. — Il fait de grands changements en Espagne. — Politique et mesures entre le duc d'Albe et Albéroni. — Caractère de Landi, envoyé de Parme à Paris. — Vives mesures d'Albéroni pour détourner les Hollandois de traiter avec l'empereur, et les amener à traiter avec le roi d'Espagne à Madrid. — Artificieuses impostures d'Albéroni sur la France. — Il se rend seul maître de toutes les affaires en Espagne. — Fortune de Grimaldo. — Giudice s'en va enfin à Rome. — Mesures d'Albéroni avec Rome. — Étranges impressions prises à Rome sur la triple alliance. — Conférence d'Aldovrandi avec le duc de Parme à Plaisance. — Hauteur, à son égard, de la reine d'Espagne. — L'Angleterre, alarmée des bruits d'un traité négocié par le pape entre l'empereur et l'Espagne, fait là-dessus des propositions à Albéroni. — Sa réponse à Stanhope. — Son dessein. — Son artifice auprès du roi d'Espagne pour se rendre seul maître de toute négociation. — Fort propos du roi d'Espagne à l'ambassadeur de Hollande sur les traités avec lui et l'empereur.

Mortagne, chevalier d'honneur de Madame, dont j'ai parlé quelquefois, avoit une espèce de maison de campagne dans le fond du faubourg Saint-Antoine, où il demeuroit le plus qu'il pouvoit. M. de Guéméné, qui n'aimoit point à marier ses sœurs ni ses filles, et qui ne se corrigeoit point par l'exemple de ses sœurs qui s'étoient enfin mariées sans lui, avoit une de ses filles dans un couvent tout voisin de la maison de Mortagne, lequel avoit fait connoissance avec elle, et pris grande pitié de ses ennuis et de la voir manquer de tout. Il y suppléa par des pré-

sents, et l'amitié s'y mit de façon qu'ils eurent envie de s'épouser. Les Rohan jetèrent les hauts cris, car Mortagne, qui étoit un très-galant homme, et qui avoit servi avec distinction s'appeloit Collin, et n'étoit rien du tout du pays de Liége, comme on l'a dit ici en son lieu. Mortagne ne s'en offensa point. Il leur fit dire que ce n'étoit que par compassion du misérable état de cette fille qui manquoit de tout, qui se désespéroit d'ennui et de misère, et qui avoit trente-cinq ans, qu'il la vouloit épouser; qu'il leur donnoit un an pour la pourvoir; mais que s'ils ne la marioient dans l'année, il l'épouseroit aussitôt après. Ils ne la marièrent point. Ils comptèrent empêcher que Mortagne l'épousât, il se moqua d'eux. La fille fit des sommations respectueuses, et ils se marièrent publiquement dans toutes les règles. Ils ont très-bien vécu ensemble, car il étoit fort honnête homme, et sa femme se crut en paradis. Il en vint une fille, que le fils aîné de Montboissier, capitaine des mousquetaires noirs après Canillac, son cousin, a épousée.

Le duc d'Olonne épousa aussi la fille unique de Vertilly, maréchal de camp, qui avoit été major de la gendarmerie, fort honnête homme et officier de distinction, frère cadet d'Harlus, qui avoit été deux campagnes de suite brigadier de la brigade où étoit mon régiment, desquels j'ai parlé dans les temps. Cette fille étoit riche. C'étoient de bons gentilshommes de Champagne.

Seignelay, troisième fils de M. de Seignelay, ministre et secrétaire d'État, mort dès 1690, quitta le petit collet et se maria à la fille de Walsassine, officier général de la maison d'Autriche dans les Pays-Bas. Il la perdit bientôt après n'en ayant qu'une fille, que Jonsac, fils aîné de celui dont on a vu le combat avec Villette, a épousée. Seignelay se remaria à une fille de Biron avant la fortune de ce dernier.

Tout s'aigrissoit de plus en plus entre les princes du sang et les bâtards. Les premiers vouloient un jugement, et en pressoient le régent tous les jours; les bâtards ne cherchoient qu'à gagner du temps. Les pairs, tout déplorables qu'ils fussent par leur conduite, s'étoient déjà engagés, comme on l'a vu, à se soutenir contre les entreprises sans nombre et sans exemple qu'ils en avoient essuyés sous le poids du dernier règne. Je vis le régent fort peiné de l'empressement journalier des princes du sang, et en même temps fort embarrassé à s'en défendre. Nous ne crûmes donc pas devoir différer de présenter au roi une requête précise, et sa copie au régent, dont le tissu étoit mesuré en termes, mais très-fort sur la chose, et dont voici les conclusions : « A ces causes, sire, plaise à Votre Majesté en révoquant et annulant l'édit du mois de juillet 1714, et la déclaration du 5 mai 1694, en tout son contenu, ensemble l'édit du mois de mai en 1711, en ce qu'il attribue à MM. le duc du Maine et comte de Toulouse et à leurs descendants mâles le droit de représenter les anciens pairs aux sacres des rois, à l'exclusion des autres pairs de France, et qui leur permet de prêter serment au parlement à l'âge de vingt ans. » C'est-à-dire demander précisément qu'ils fussent réduits en tout et partout au rang des autres pairs de France, et parmi eux à celui de leur ancienneté d'érection et de leur première réception au parlement. Après qu'elle eut été rédigée, exa-

minée et approuvée, elle fut signée dans une assemblée générale que nous tînmes chez l'évêque duc de Laon, en l'absence de M. de Reims, qui la signa comme d'autres absents par procuration expresse. Sitôt qu'elle fut signée, MM. de Laon et de Châlons, avec six pairs laïques, allèrent la présenter au roi, auprès duquel le maréchal de Villeroy les introduisit en arrivant; et le roi prit civilement la requête des mains de M. de Laon, qui en deux mots lui dit de quoi il s'agissoit. Il ne répondit rien, car il ne répondit jamais aux princes du sang ni aux bâtards en recevant leurs requêtes. En même temps que ces huit pairs partirent pour se rendre aux Tuileries, l'évêque duc de Langres et les ducs de La Force, de Noailles et de Chaulnes s'en allèrent au Palais-Royal, où M. le duc d'Orléans les attendoit; et les fit entrer en arrivant dans son cabinet, où il les reçut avec ses grâces accoutumées et peu concluantes. Peu de faux frères osèrent se montrer tels en cette occasion. Le duc de Rohan, jamais d'accord avec personne ni avec lui-même, en fut un. Les ducs d'Estrées et Mazarin étoient des excréments de la nature humaine, à qui le reste des hommes ne daignoit parler. Estrées ne parut jamais parmi nous; Mazarin fut mis par les épaules, littéralement, dehors dans une de nos assemblées chez M. de Laon, et depuis cette ignominie sans exemple qu'il mérita tout entière, il n'osa plus s'y présenter. D'Antin se trouvoit dans une situation unique, qui engagea à la considération de ne lui en point parler. Le prince de Rohan devoit trop aux amours de Louis XIV, et avoit trop d'intérêt au désordre, à l'usurpation, à l'interversion de tout ordre, de toute règle, de tout droit pour pouvoir demander à faire rendre justice et à faire compter raison et vertu. Le duc d'Aumont s'étoit si pleinement déshonoré par sa conduite dans l'affaire du bonnet, et si à découvert dans la conférence de Sceaux, comme on l'a vu dans son lieu, que presque aucun de nous ne lui parloit, et qu'il lui coûta peu de mettre, en ne signant point, la dernière évidence aux infamies qu'il avoit dès lors découvertes.

Je ne sais dans quel esprit M. le duc d'Orléans permit une chose fort étrange qui dans les vives circonstances où on en étoit sur les querelles de rang et les requêtes au roi là-dessus, n'étoit bonne qu'à les échauffer de plus en plus, et à tenter les princes du sang de quelque parti violent. A la connoissance que j'avois de M. le duc d'Orléans, de son humble et respectueuse déférence pour l'audace et les vices effrénés du grand prieur, il ne put lui résister, et pour s'excuser à soi-même, il voulut peut-être se faire accroire que ce trait pourroit enrayer la presse exrême que les princes du sang lui faisoient de juger, dans la défiance que cela leur feroit naître qu'il ne leur seroit pas favorable. Non content de laisser servir le grand prieur à la cène, il lui permit tacitement ce que M. de Vendôme et lui n'avoient jamais ni eu ni osé demander du temps du feu roi, qui fut d'être assis pendant le sermon de la cène avec les princes du sang, le dernier en même rang et honneurs qu'eux. Sur les plaintes qui en furent portées au régent, il montra le trouver mauvais, et promit d'y donner ordre. Il pouvoit dès lors l'empêcher, puisqu'il y étoit. Le lendemain, vendredi saint, le grand prieur parut à l'office du jour à la chapelle en même place et honneurs, M. le duc

d'Orléans dit après qu'il l'avoit oublié, mais il ne laissa pas d'ordonner au grand maître des cérémonies de l'écrire sur son registre. Il protesta seulement que cela n'arriveroit plus, et se moqua ainsi des princes du sang, sans nécessité aucune que de complaire à l'insolence d'un audacieux qui sentoit bien à qui il avoit affaire. Je ne voulus pas seulement prendre la peine de lui en parler : c'étoit l'affaire des princes du sang encore plus que la nôtre.

La paix profonde, qui avoit toutes sortes d'apparences de durer longtemps, donna lieu à plusieurs jeunes gens qui n'avoient encore pu voir de guerre, de demander la permission de l'aller chercher en Hongrie. La maison de Lorraine, si foncièrement attachée à celle d'Autriche, en donna l'exemple par le prince de Pons et le chevalier de Lorraine, son frère, qui l'obtinrent, et partirent aussitôt. M. du Maine crut devoir écouter le désir du prince de Dombes, qui l'obtint de même. Alincourt, fort jeune, second fils du duc de Villeroy, y alla aussi, et quelques autres; mais ce zèle des armes devint contagieux. On commença à se persuader qu'à ces âges-là on ne pouvoit se dispenser de suivre cet exemple; ce qui obligea avec raison le régent à défendre que personne lui demandât plus d'aller en Hongrie, et qu'il fit une défense générale d'y aller. M. le prince de Conti voulut faire comme les autres. Il se laissa apaiser par de l'argent. Il acheta de La Vieuville le médiocre gouvernement de Poitou, que M. le duc d'Orléans fit payer pour lui par le roi, en mettre les appointements sur le pied des grands gouvernements, et en même temps il le fit entrer au conseil de régence. Quelques jours après, il y fit entrer Pelletier de Sousy, qui n'y venoit que les jours de finance. Quoique très-ancien conseiller d'État, il prit la dernière place après MM. de Troyes, Torcy et Effiat, qui ne l'étoient point, sans que les conseillers d'État en murmurassent. Ce haut et bas de leur part, je ne l'ai point compris, et sitôt après tant de bruit à l'occasion de l'entrée de l'abbé Dubois dans le conseil des affaires étrangères. M. le prince de Conti entra aussi au conseil de guerre, qui se tenoit chez le maréchal de Villars. M. le Duc, qui n'y fut point, le trouva mauvais, et prétendit que, lorsqu'il ne se tenoit point au Louvre, ce devoit être chez lui à l'hôtel de Condé. M. le duc d'Orléans se moqua de cette prétention, et, pour la rendre ridicule, il alla lui-même au conseil de guerre qui se tint chez le maréchal de Villars quelques jours après.

Mme de Maintenon, oubliée et comme morte dans sa belle et opulente retraite de Saint-Cyr, y fut considérablement malade, sans que cela fût presque su, ni que cela fît la moindre sensation sur ceux qui l'apprirent.

Albergotti fut trouvé presque mort le matin par ses valets entrant dans sa chambre, et ne vécut que peu d'heures après. Il avoit des attaques d'épilepsie qu'il cachoit avec grand soin, et il s'en joignit d'apoplexie. Il étoit neveu de Magalotti, Florentin comme lui, qui avoit été capitaine des gardes du cardinal de Mazarin, et qui mourut lieutenant général et gouverneur de Valenciennes, duquel j'ai parlé en son temps. Le maréchal de Luxembourg, ami intime de Magalotti, avoit fait d'Albergotti comme de son fils, ce qui l'avoit mis dans les meilleures compagnies de la cour et de l'armée, et l'avoit fort lié avec tout ce qui l'étoit

avec M. de Luxembourg, par conséquent avec M. le Duc et M. le prince de Conti, et avec toute la cabale de Meudon, car il savoit s'échafauder et aller de l'un à l'autre. Pour le faire connoître en deux mots, c'étoit un homme digne d'être confident et instrument de Catherine de Médicis. C'est montrer tout à la fois quel étoit son esprit et ses talents, quels aussi son cœur et son âme. Le maréchal de Luxembourg et ses amis, et M. le prince de Conti s'en aperçurent les premiers. Il les abandonna pour M. de Vendôme lors de son éclat avec eux. Albergotti sentit de bonne heure qu'il pointoit à tout. Ses mœurs étoient parfaitement homogènes aux siennes. Il se dévoua à lui pour la guerre, et par lui à M. du Maine, pour la cour. Ceux qu'il déserta le trouvèrent si dangereux qu'ils n'osèrent se brouiller ouvertement avec lui, mais ce fut tout. C'étoit un grand homme sec, à mine sombre, distraite et dédaigneuse, fort silencieux, les oreilles fort ouvertes et les yeux aussi. Obscur dans ses débauches, très-avare et amassant beaucoup; excellent officier général pour les vues et pour l'exécution, mais fort dangereux pour un général d'armée et pour ceux qui servoient avec lui. Sa valeur étoit froide et des plus éprouvées et reconnue, avec laquelle toutefois les affronts les plus publics et les mieux assénés ne lui coûtoient rien à rembourser et à laisser pleinement tomber en faveur de sa fortune. On a vu en son lieu celui qu'il essuya de La Feuillade après le malheur de Turin; et on en pourroit citer d'autres aussi éclatants, sans qu'il en ait jamais fait semblant même avec eux, ni qu'il en soit un moment sorti de son air indifférent et de son silence, à propos duquel je dirai, comme une chose bien sigulière, que Mlle d'Espinoy m'a conté que Mme sa mère le menant une fois de Paris à Lille, où elle alloit avec ses deux filles pour ses affaires, personne de ce qui étoit du voyage, ni elles-mêmes, lui dans leur carrosse, ne lui entendirent proférer un seul mot depuis Paris jusqu'à Lille. Il eut l'art de se mettre bien avec tous ceux de qui il pouvoit attendre, et sur un pied fort agréable avec le roi, et le plus honnêtement qu'il pouvoit avec le gros du monde, quoiqu'il n'ignorât d'être haï, et qu'on se défioit beaucoup de lui. Il devint ainsi lieutenant général commandant des corps séparés, chevalier de l'ordre et gouverneur de Sarrelouis. Il avoit outre cela douze mille livres de pension. A cette conduite on peut juger qu'il ne s'étoit jamais donné la peine de s'approcher de M. le duc d'Orléans. Pendant le dernier Marly du roi nous fûmes surpris, Mme de Saint-Simon et moi, de le voir entrer dans sa chambre. Jamais il ne nous avoit parlé. Il y revint trois ou quatre fois de suite avec un air aisé. J'entendis bien, et elle aussi, à quoi nous devions cet honneur. Nous le reçûmes honnêtement, mais de façon qu'il sentît que nous ne serions pas ses dupes. Nous ne le revîmes plus depuis. Il n'étoit point marié, et ne fut regretté de personne. Son neveu eut son régiment royal-italien, qui valoit beaucoup, et Madame fit donner le gouvernement de Sarrelouis au prince de Talmont.

Enfin, quelques jours avant la semaine sainte, le chancelier alla le matin à la chambre de justice la remercier et la finir. Elle avoit duré un an et quelques jours, et coûta onze cent mille francs. Lamoignon s'y

déshonora pleinement, et Portail y acquit tout l'honneur possible. Cette chambre fit beaucoup de mal et ne produisit aucun bien. Le mal fut les friponneries insignes, les recélés, les fuites, et le total discrédit des gens d'affaires à quoi elle donna lieu; le peu ou point de bien par la prodigalité des remises qui furent faites sur les taxes, et les pernicieux manéges pour les obtenir. Je ne puis m'empêcher de répéter que je voulois, comme on l'a vu en son lieu, qu'on fît en secret ces taxes par estime fort au-dessous de ce à quoi elles pouvoient monter; les signifier aux taxés en secret, les uns après les autres; les leur faire payer à l'insu de tout le monde et à l'insu les uns des autres, mais en tenir des registres bien sûrs et bien exacts; leur faire croire que, par considération pour eux, on ne vouloit pas les peiner, encore moins les décrier, en leur faisant des taxes publiques; mais qu'il falloit aussi que, en conservant leur honneur et leur crédit, le roi fût aidé. Par cette voie, on ne leur auroit laissé tout entier, puni leurs rapines, perçu pour le roi tout ce qui auroit été payé, et ôté toute occasion de frais et de modération de taxes, et de dons sur leur produit, parce que les taxes mêmes auroient été ignorées, par où il se seroit trouvé qu'en taxant, sans proportion, moins qu'on ne fit et sans frais, il en seroit entré infiniment plus dans les coffres du roi qu'il n'y en entra par la chambre de justice. Je voulois en même temps que de ces taxes on payât de la main à la main tous les brevets de retenue existant, quels qu'ils fussent, avec bien ferme résolution de n'en accorder jamais; en payer tous les régiments et toutes les charges militaires, et les principales charges de la cour, même les charges de présidents à mortier, et d'avocats et procureur général du parlement de Paris; rendre toutes ces charges libres, n'en plus laisser vendre aucune ni un seul régiment, et les réserver à toujours en la dispostiion gratuite du roi, à mesure de leurs vacances. J'y comprenois aussi les gouverneurs généraux et particuliers, et leurs lieutenances. Je parlois sans intérêt, je n'avois ni charge, ni régiment, ni gouvernement de province, ni brevet de retenue. Aussi M. le duc d'Orléans goûta-t-il beaucoup cette proposition; mais le duc de Noailles, se voyant à la tête des finances, en voulut tout le pouvoir et le profit, flatter la robe, et, par un mélange utile à ses affaires de terreur et de débonnaireté, devenir l'effroi, l'espérance ou l'amour de la gent financière qui a des branches fort étendues dans tous les trois états du royaume. Ainsi il lui fallut tout l'appareil d'une chambre de justice, après quoi il ne fut plus question d'un emploi si utile. La facilité inconcevable du régent avoit déjà donné les survivances et les brevets de retenue à pleines mains, sans choix ni distinction quelconque, et voulut continuer cette aveugle prodigalité, comptant ne donner rien et s'attacher tout le monde. Il se trouva qu'il en donna tant que personne de cette multitude ne lui sut aucun gré d'avoir eu ce que tant d'autres en obtenoient sans peine, et que, honteux lui-même de n'avoir rien laissé à disposer au roi, il eut l'imprudence d'autoriser l'ingratitude, en disant qu'il seroit le premier à lui conseiller de ne laisser subsister aucune de ces grâces. On le craignit un temps; mais la rumeur devint si grande, par la multitude des intéressés, qu'on n'osa enfin y toucher.

Enfin, après bien des négociations et des délais, les États généraux se déterminèrent à accéder au traité fait entre la France et l'Angleterre, et le firent signer pour eux à la Haye, le 4 janvier : c'est ce qu'on nomma la triple alliance défensive. Beretti pressoit toujours le pensionnaire Heinsius d'une ligue particulière avec l'Espagne. Heinsius le remettoit jusqu'à ce qu'on vît finir de façon ou d'autre la négociation avec la France, et Beretti attribuoit ces remises à la crainte de déplaire à l'empereur. Cependant, de concert avec le Pensionnaire, il s'adressa au président de semaine, qui lui promit de porter sa proposition à l'assemblée des États généraux, et lui fit espérer qu'elle y seroit bien reçue. Beretti comptoit mal à propos sur l'opposition de la France, quoiqu'il fût certain que l'intérêt et le dessein de cette couronne fussent de faciliter l'alliance de l'Espagne avec les Provinces-Unies, et qu'il n'y eût de puissance en Europe que l'empereur à qui elle pût déplaire. Il ne s'en cachoit pas, ni de son chagrin de la triple alliance. L'Angleterre et la Hollande le pressoient d'y entrer. Il rejeta la proposition des Hollandois avec tant de mépris, que Heinsius, si passionné autrichien toute sa vie, ne pût s'empêcher d'en montrer son dépit à Beretti. A Stanion, chargé des affaires d'Angleterre à Vienne, le prince Eugène répondit qu'il ne voyoit pas l'utilité dont il seroit à l'empereur d'entrer dans un traité qui ne tendoit qu'à confirmer Philippe V sur le trône d'Espagne. La conséquence en étoit si vislble que Beretti changea d'avis, et se persuada enfin que la France désiroit que le roi d'Espagne entrât au plus tôt en alliance avec l'Angleterre et la Hollande, non dans la vue des intérêts de l'Espagne, mais de ceux de M. le duc d'Orléans.

Beretti, faute d'instructions de Madrid, n'avoit osé donner au président de semaine un mémoire, selon la coutume, et s'étoit contenté de lui parler. Nonobstant ce défaut de forme, sa proposition avoit été envoyée aux provinces, et Beretti cherchoit à découvrir les sentiments des personnages principaux. Un jour qu'il alla voir le baron de Duywenworde, il y rencontra le comte de Sunderland, qui venoit d'Hanovre, où le roi d'Angleterre étoit encore. Beretti n'osoit parler devant ce tiers. Duywenworde le tira bientôt de peine. Il dit à Sunderland que le roi d'Espagne proposoit une ligue à sa république; qu'il ne doutoit pas que ce ne fût conjointement avec l'Angleterre, par la liaison qui devoit toujours unir ces deux puissances; et il déclara qu'à cette condition il y concourroit de tout son pouvoir. Beretti répondit que, si l'alliance étoit faite avec ces deux puissances, elle en seroit d'autant plus agréable au roi son maître. On s'expliqua de part et d'autre sur l'objet qu'elle devoit avoir. Sunderland et Duywenworde dirent tous deux que le traité avec la France en devoit être le modèle, et la tranquillité de l'Europe le but. Ils ajoutèrent, sans que Beretti s'y attendît, que la garantie s'étendroit seulement sur les États que l'empereur possédoit actuellement; que leurs maîtres avoient pris une ferme résolution de ne pas souffrir que ce prince, déjà trop puissant, s'étendît davantage, qu'il seroit temps qu'il abandonnât ses chimères, et qu'il fît la paix avec le roi d'Espagne; que le bruit couroit qu'elle se négocioit par l'entremise du pape. Là-dessus Sunderland décria fort la foiblesse

de cette entremise, l'attachement des parents du pape pour l'empereur; et soutint que, quand même le pape auroit agi en médiateur équitable, l'empereur seroit toujours maître de lui manquer de parole, et qu'il n'en seroit pas de même à l'égard de l'Angleterre et de la Hollande, dont la médiation seroit beaucoup plus sûre et plus juste; que leur intention étoit de mettre l'Europe en repos; et que le roi d'Espagne en feroit l'épreuve, s'il vouloit se fier à ces deux puissances.

Stanhope, venant d'Hanovre à la Haye, précéda de peu de jours le passage du roi d'Angleterre; il tint à Beretti le même propos. Il s'étendit sur la nécessité de l'union de l'Espagne avec l'Angleterre, sur les malheurs de la dernière guerre qui avoit désolé l'Espagne, dans laquelle il s'étoit trouvé; sur l'ancienne maxime des Espagnols de paix avec l'Angleterre, sur les sentiments du roi d'Angleterre, qui répondoient à ceux du roi d'Espagne; enfin jusqu'à trouver dans ces deux princes une conformité de caractère, et il parla comme Sunderland sur la prétendue négociation du pape. Il promit que, si le roi d'Espagne avoit confiance en lui, il travailleroit de manière qu'il en seroit satisfait; que l'Angleterre forceroit l'empereur à convenir de ce qui seroit juste, ensuite à tenir les conventions faites; que la succession de Parme et de Plaisance seroit assurée à la reine d'Espagne et à don Carlos à l'infini; que les droits du roi d'Espagne sur Sienne seroient maintenus; qu'elle empêcheroit la maison d'Autriche de s'emparer de la Toscane. Enfin Stanhope promit tout ce qui pouvoit plaire le plus au roi et à la reine d'Espagne, où Beretti embellit et augmenta le compte qu'il en rendit. Beretti soupçonna que les ambassadeurs de France, qui étoient à la Haye, n'eussent part à la façon dont Stanhope s'étoit expliqué sur la succession de Parme qui touchoit si personnellement et si sensiblement la reine d'Espagne, pour l'engager, par cet intérêt, à faire entrer le roi son mari dans la triple alliance, par conséquent à confirmer encore plus, en faveur des renonciations, les dispositions faites par le traité d'Utrecht. Il crut voir, par des traits échappés dans la conversation à Stanhope, que l'union entre la France et l'Angleterre n'étoit pas aussi sincère ni aussi étroite de la part des Anglois que le monde se la figuroit. Il étoit confirmé dans cette pensée sur ce que Stanhope s'étoit particulièrement attaché à lui montrer qu'il faisoit une extrême différence, pour la solidité des alliances, entre celle de la France et celle que l'Angleterre contracteroit avec l'Espagne; et que, pour lui faire sentir l'importance de cette confidence, il lui avoit demandé un secret sans réserve à l'égard de tout François, Hollandois et Anglois, et il lui offroit d'entretenir avec lui une correspondance régulière après son retour en Angleterre, d'où il le remit à lui répondre sur la permission qu'il demanda pour le roi d'Espagne de lever trois mille Irlandois.

Beretti, avec ces notions et ces mesures prises, se mit à travailler du côté d'Amsterdam à empêcher les États généraux de presser l'empereur d'entrer dans la ligue. Il les savoit disposés à lui garantir les droits et les États qu'il possédoit en Italie, ce qui étoit fort contraire aux intérêts du roi d'Espagne. Il sut qu'Amsterdam vouloit éloigner cette garantie; c'en étoit assez pour éloigner l'empereur d'entrer dans

le traité, et il étoit de l'intérêt du roi d'Espagne de profiter de cette conjoncture pour presser la république de se déterminer sur la proposition qu'il lui avoit faite, qui d'ailleurs étoit mécontente de l'infidélité des Impériaux sur l'exécution du traité de la Barrière. Mais il lui fallut essuyer les longueurs ordinaires du gouvernement de ce pays.

L'Angleterre étoit toujours menacée de forts mouvements. Le nombre des jacobites y étoit toujours grand, nonobstant l'abattement de ce parti; c'est ce qui pressa Georges de se rendre à Londres, sans s'arrêter en Hollande, et ce qui lui fit conclure son traité avec la France, bien persuadé que sa tranquillité au dedans dépendoit de cette couronne, et de la retraite du Prétendant au delà des Alpes. Penterrieder avoit été dépêché de Vienne à Hanovre pour le traverser. Il n'en étoit plus temps à son arrivée. Il fallut se contenter de l'assurance positive qu'il ne contenoit aucun article contraire aux intérêts de la maison d'Autriche, et d'écouter l'applaudissement que se donnoit le roi d'Angleterre des avantages, tant personnels que nationaux, qu'il en tiroit. Penterrieder avoit ordre aussi de travailler à la paix du Nord. L'empereur s'intéressoit à sa conclusion pour tirer facilement des troupes qui étoient employées à cette guerre, pour en grossir les siennes en Hongrie, où il n'étoit plus question que d'ouvrir la campagne de bonne heure.

Le roi d'Angleterre protesta de son désir, en représentant les difficultés infinies qui naissoient des intérêts et des jalousies des confédérés, et sur ce qu'il ignoroit encore ce que les ministres de Suède lui préparoient en Angleterre. La division y étoit grande, non-seulement entre les deux partis toujours opposés, mais dans le dominant, mais entre les ministres, mais dans la famille royale. Le gros blâmoit le traité avec la France, qui désunissoit l'Angleterre, contre son véritable intérêt, d'avec l'empereur. Il le trouvoit inutile, parce [que], ne leur pouvant être bon que par des conditions avantageuses pour le commerce, il n'y en étoit pas dit un mot. La considération du repos de leur royaume ne les touchoit point. Ils disoient que l'Angleterre ne pouvoit demeurer unie qu'autant qu'on lui présenteroit un objet qui lui fît craindre la désunion; que le Prétendant étoit cet objet qui, disparoissant, dissiperoit les craintes, dont la fin donneroit lieu aux passions particulières de faire plus de mal que les guerres du dehors. Ainsi ils trouvoient mauvais qu'il y eût une stipulation de secours de la France si l'Angleterre en avoit besoin, parce que, si c'étoit en troupes, la nation n'en vouloit point chez elle d'étrangères; si en argent, le royaume n'en manque pas, et il lui étoit honteux d'en recevoir d'un autre. C'est qu'encore que le parti dominant, qui étoit les whigs, eût toujours été déclaré pour la maison d'Autriche, il s'étoit laissé gagner par le roi Georges et par ses ministres allemands uniquement occupés de la grandeur de la maison d'Hanovre en Allemagne : changement d'autant plus étonnant que le ministère whig souhaitoit peu auparavant que le roi d'Espagne voulût revenir contre ses renonciations, et que l'esprit du parti fût encore le même. Ses adversaires, ravis de les voir divisés, demeuroient spectateurs tranquilles des scènes qui se préparoient à l'ouverture, et pendant les séances du parlement, et dressoient cependant

leurs batteries pour déconcerter celles de la cour qui vouloit conserver ses troupes dans la paix la plus profonde, que les torys vouloient faire réformer comme contraires à la liberté de l'Angleterre et fort à charge par la dépense. Ces dispositions achevoient de persuader Georges de l'utilité de son traité avec la France, et de la nécessité de cultiver et de fortifier tant qu'il pourroit cette alliance. Stairs eut ordre de dire que son maître la regardoit comme un prélude à des affaires bien plus importantes et bien plus étendues. Stairs eut ordre aussi d'observer infiniment les démarches du baron de Gœrtz, qui étoit alors à Paris, que le roi d'Angleterre regardoit comme un de ses plus grands ennemis, dont il commençoit à découvrir les intrigues et celles des autres ministres de Suède.

Gyllembourg, envoyé de Suède en Angleterre, qui voyoit de près le mécontentement et les mouvements qui y étoient, persuadé qu'il étoit de l'intérêt de son maître de profiter de ces divisions, suivit avec chaleur les projets qu'il avoit formés pour exciter des troubles en Angleterre, et procurer par là une diversion, la plus favorable que le roi de Suède pût espérer. Il négocioit donc en même temps deux affaires, dont la première, qu'il ne cachoit point, pouvoit contribuer au succès de l'autre, qui devoit être secrète. La première étoit un traité qu'il vouloit faire avec des négociants anglois, pour leur faire porter des blés en Suède et y prendre du fer en échange. Il communiquoit cette affaire à Gœrtz, et tout ce qu'il faisoit aussi pour la seconde, qui étoient les mesures qu'il prenoit avec les jacobites; mais il craignoit, pour le secret d'une affaire si importante, la pénétration de la Hollande, où on savoit jusqu'aux moindres démarches des ministres étrangers. Il étoit averti par ses amis des mesures qu'il falloit prendre et du temps à transporter des troupes suédoises et de l'artillerie sur les côtes d'Écosse ou d'Angleterre. Ils demandoient dix vaisseaux de guerre pour escorter les bâtiments de transport. Il étoit impossible de tenter d'en acheter en Angleterre sans s'exposer à être découvert; et pour les bâtiments de transport, le danger n'en étoit pas moindre, si on en tiroit un trop grand nombre d'Angleterre en Hollande. L'expédient pour ces derniers fut d'avertir que le roi de Suède feroit vendre dans un certain temps les prises faites par ses sujets dans la mer Baltique, d'engager sous ce prétexte plusieurs négociants de se rendre à Gottembourg, qui y feroit ces emplettes en temps que leur échange de blé pour du fer. Quelques officiers de marine, qui entroient dans le projet, croyoient, par les raisons de leur métier, que le mois de janvier seroit le plus favorable pour ce transport, et supputoient qu'un bâtiment de trois cents tonneaux pouvoit porter trois cents hommes, et les chevaux à proportion; mais ils représentoient la nécessité d'appeler en Suède quelques officiers anglois qui connussent les côtes, pour conduire l'expédition. On étoit alors au mois de janvier. On a vu que le roi, étant à Hanovre, avoit ordonné à l'escadre angloise qui étoit à Copenhague d'y demeurer. L'amirauté d'Angleterre, piquée que cela eût été fait sans elle, avoit fait des représentations sur ce séjour, comme contraire au bien de la nation, et avoit en même temps fait disposer des lieux pour y faire hiverner vingt-cinq des

plus grands navires d'Angleterre; par conséquent nulle apparence que de quelques mois cette couronne eût aucun navire en mer.

La difficulté de l'argent étoit la principale. Mais celui qui dirigeoit le projet de la part des Anglois, étant revenu à Londres vers le 15 janvier, dit à Gyllembourg que, sur un ordre du comte de Marr, il avoit fait délivrer en France à la reine douairière d'Angleterre vingt mille pièces pour les Suédois, qu'il avoit fait demander au même comte en quel endroit il feroit payer le reste de la somme; que les amis étoient fort inquiets du bruit qui couroit de la mésintelligence entre le baron Spaar et Gœrtz, et qu'ils avoient appris avec plaisir que Gyllembourg devoit passer en Hollande pour conférer avec Gœrtz. Le compte de ce qui avoit été payé montoit lors à vingt-cinq mille pièces. Gyllembourg en demanda dix mille avant son départ, et une lettre du frère du médecin du czar, pour s'en servir en cas de besoin. On lui promit une bonne somme lorsqu'il passeroit en Hollande; mais Gyllembourg et ceux de l'entreprise étoient également inquiets de l'ordre reçu de remettre l'argent à la reine d'Angleterre en France, au lieu de le remettre à Gyllembourg, suivant le premier plan, et de tirer une quittance signée de lui. Ils craignoient surtout la France, et l'étroite intelligence qui étoit entre le roi d'Angleterre et le régent, qui lui donneroit non-seulement tous les secours promis dans les cas stipulés, mais tous les avis de tout ce qu'il pourroit découvrir pour sa conservation sur le trône.

Bentivoglio, toujours porté au pis sur le régent, et à tout brouiller en France, prétendoit que la fin secrète du traité avec l'Angleterre étoit de former et fortifier en Allemagne le parti protestant contre le parti catholique, et qu'il ne s'agissoit pas seulement de détruire en Angleterre la religion catholique, qu'on devoit regarder désormais comme bannie de ce royaume, mais d'enlever à la maison d'Autriche la couronne impériale, et de la mettre sur la tête d'un protestant. Il menaçoit dejà Rome de suivre le sort des catholiques de l'empire, et de devenir la proie des protestants. Après avoir ainsi intimidé le pape, il l'exhortoit à s'unir plus étroitement que jamais à l'empereur dont l'intérêt devenoit celui de la religion, et, pour avoir lui-même part à ce grand ouvrage, il entretenoit souvent le baron d'Hohendorff, fourbe plus habile que le nonce, et qui lui faisoit accroire que, touché de ses lumières, de son zèle et de ses projets, il envoyoit exactement à Vienne tous les papiers qu'il lui communiquoit. Cette ressource d'union à l'empereur étoit encore la seule que Bentivoglio faisoit envisager à Rome pour soutenir en France l'autorité apostolique, et pour engager le pape aux violences, dont par lui-même Sa Sainteté étoit éloignée. Il l'assuroit que les liaisons seules qu'il pourroit prétendre [étoient] avec les princes catholiques, dans une conjoncture où tous les remèdes palliatifs qu'on n'avoit cessé d'employer malgré ses instances, s'étoient tous tournés en poison contre la saine doctrine et l'autorité de la cour de Rome [1]. Ceux qui la gouvernoient étoient persuadés que sa seule ressource pour sauver son pou-

1. Cette phrase a été changée et en partie supprimée dans les éditions précédentes.

voir, et suivant son langage la religion en France, étoit une liaison parfaite entre le pape et le roi d'Espagne, et le seul moyen d'y conserver la saine doctrine, et la loi de nature. Aubenton étoit exactement instruit de ces sentiments, sur le fidèle et entier dévouement duquel le pape comptoit entièrement. Ce jésuite et Albéroni étoient en même temps avertis par Rome que la triple alliance qui venoit d'être signée ne tendoit qu'au préjudice du roi d'Espagne, et à maintenir la couronne de France dans la ligne d'Orléans; et l'engagement réciproque de maintenir aussi la couronne d'Angleterre dans la ligne protestante étoit traité d'infâme, dont la conclusion étoit que le roi d'Espagne agiroit prudemment de prendre des liaisons avec les Allemands. Telles étoient les dispositions de Rome quand Aldovrandi en partit pour retourner en Espagne. Il eut ordre de passer à Plaisance pour y faciliter le succès de sa négociation par les avis et le crédit du duc de Parme.

L'instruction d'Aldovrandi étoit fort singulière : il emportoit des brefs qui accordoient au roi d'Espagne une imposition annuelle de deux cent mille écus sur les biens ecclésiastiques d'Espagne et des Indes, avec pouvoir d'augmentation suivant le besoin, à proportion de ce que ces mêmes biens payoient déjà pour le tribut appelé *sussidio y excusado.* Les ecclésiastiques d'Espagne s'y opposoient au point de tenir à Rome pour cela un chanoine de Tolède appelé Melchior Guttierez, qui pesoit fort au cardinal Acquaviva. Le grand objet du pape étoit d'obtenir l'ouverture de la nonciature à Madrid, depuis si longtemps fermée, et de faire admettre Aldovrandi en qualité de nonce. Il lui enjoignit donc de garder précieusement les brefs d'imposition sur les biens ecclésiastiques, et de ne les délivrer qu'après son admission à l'audience en qualité de nonce, et lui permit en même temps de les délivrer avant de prendre le caractère de nonce, si on insistoit là-dessus. Acquaviva, qui le découvrit, en avertit le roi d'Espagne, et dans la connoissance qu'il avoit du peu de stabilité des résolutions du pape, conseilla de commencer par se faire remettre ces brefs. La promotion d'Albéroni en étoit un autre article que les défiances mutuelles rendoient difficile. Le pape, de peur qu'on ne se moquât de lui après la promotion faite, n'y vouloit procéder qu'après l'accommodement conclu. Albéroni, qui avoit la même opinion du pape, ne vouloit rien finir avant d'être fait cardinal. Pour sortir de cet embarras, Aldovrandi fut chargé de déclarer que, lorque le pape sauroit, par un courrier qu'il dépêcheroit en arrivant, que les ordres dont il étoit porteur étoient du goût du roi d'Espagne, il feroit aussitôt la promotion d'Albéroni, avant même d'en savoir davantage, ni l'effet de la parole que le roi d'Espagne auroit donnée. Aldovrandi, quelque bien qu'il fût avec Albéroni et Aubenton, y désira des précautions contre ses ennemis; Acquaviva, qui avoit le même intérêt, y manda d'être en garde contre tout ce qui viendroit des François, sur le compte de ce nonce, qu'ils haïssoient comme trop attaché, à leur gré, au parti du ro d'Espagne, à l'égard des événements qui pouvoient arriver en France, avec force broderies, pour appuyer cet avis.

Albéroni avoit déclaré que non-seulement le neveu du pape, mais que qui que ce fût qu'il voulût envoyer à Madrid, y pouvoit être sûr d'une

réception agréable, et du succès des ordres dont il seroit chargé, si sa promotion étoit faite; mais que, s'il arrivoit les mains vides, il n'auroit qu'à s'en retourner aussitôt, et qu'Aldovrandi même n'y seroit pas souffert, quand bien il se réduiroit à demeurer comme un simple particulier sans aucun caractère. Il disoit et il écrivoit qu'il n'y avoit pas moyen d'adoucir une reine irritée par tant de délais trompeurs, qu'il rappeloit tous; il insistoit, comme sur un mépris et un manque de parole insupportables, sur la promotion du seul Borromée, que le pape vouloit faire, et qui étoit dévoué et dépendant de la maison d'Autriche; qu'il donneroit la moitié de son sang, et qu'il n'eût jamais été parlé de sa promotion, tant il prévoyoit de malheurs de cette source; qu'Aubenton étoit exclu d'ouvrir la bouche sur quoi que ce fût qui regardât Rome; qu'il prévoyoit qu'il recevroit incessamment la même défense. Il se prévaloit ainsi de la timidité du pape pour en arracher par effroi ce qu'il désiroit avec tant d'ardeur, et protestoit en même temps de sa reconnoissance, de sa résignation parfaite aux volontés du pape, en y mêlant toujours la crainte des ressentiments d'une princesse vive, dont il tournoit toujours les éloges à faire valoir la confiance dont elle l'honoroit, et son crédit supérieur à toutes les attaques. Sa faveur, en effet, étoit au plus haut point. Il avoit dissipé, anéanti, absorbé tous les conseils; lui seul donnoit tous les ordres, et c'étoit à lui seul que ceux qui servoient au dedans et au dehors les demandoient et les recevoient. La jalousie étoit extrême de la part des Espagnols qui, grands et petits, se voyoient exclus de tout, et voyoient tous les emplois entre les mains d'étrangers qui ne tenoient en rien à l'Espagne, et qui n'étoient attachés qu'à la reine et à Albéroni, pour leur fortune et leur conservation.

Giudice ne pouvoit se résoudre à quitter la partie, et quoique accablé des plus grands dégoûts, il ne pouvoit renoncer à l'espérance de se rétablir auprès du roi d'Espagne; il se vouloit persuader et encore plus au pape, qu'il sacrifioit les peines de sa demeure à Madrid à Sa Sainteté et à sa religion, et lui mandoit sans ménagements de termes tout ce qu'il pouvoit de pis contre Albéroni, Aubenton et Aldovrandi qu'il lui reprochoit de croire plutôt que de consulter le clergé séculier et régulier d'Espagne sur ce qu'il pensoit d'eux, lequel étoit pourtant le véritable appui de l'autorité pontificale dans la monarchie. A la fin, ne pouvant plus tenir avec quelque honneur, il résolut de partir, et prit en partant des mesures pour se procurer la faveur du roi de Sicile, et une conférence avec lui en passant.

Albéroni se moquoit de lui publiquement. Il vantoit la forme nouvelle du gouvernement, et les merveilles qu'il avoit déjà opérées dans les finances et dans la marine. Campo Florido, que si longtemps après nous avons vu ici ambassadeur d'Espagne et chevalier du Saint-Esprit, fut fait président des finances; don André de Paëz, président du conseil des Indes, qui fut fort diminué, et dont encore tous les créoles furent chassés. Le comte de Frigilliana, grand d'Espagne, père d'Aguilar, desquels j'ai parlé plus d'une fois, fut démis de la présidence du conseil d'État, mais on en laissa les appointements à sa vieillesse. Le conseil des Indes, sans la signature duquel celle du roi ne servoit à rien

aux Indes, reçut défense de plus rien signer, et celle du roi seul y fut substituée. Le conseil de guerre, dont la présidence fut laissée au marquis de Bedmar, grand d'Espagne et chevalier du Saint-Esprit, de qui j'ai aussi parlé, sans autorité, et le conseil réduit à quatre membres de robe qui ne s'y pouvoient mêler que des choses judiciaires. S'il s'agissoit de faire le procès à des officiers généraux, ils furent réservés au roi d'Espagne ou aux officiers généraux qu'il y commettroit. Les appointements des grands emplois furent fort réduits. Par exemple, ceux du président du conseil de Castille ou du gouverneur, qui étoient de vingt-deux mille écus, furent fixés à quinze mille. Les secrétaires du *despacho*[1] furent réduits de dix-huit mille à douze mille écus, et eux exclus de toutes places de conseillers dans les conseils; le nombre des commis fort réduit, et eux uniquement fixés à leur emploi dans leur bureau. Il joignit en une les deux places de secrétaire de la police et des finances, fit d'autres changements dans les subalternes, et abolit l'abus introduit par le conseil de Castille dans les provinces et dans les villes qui lui payoient quatre pour cent de toutes les sommes qu'elles étoient obligées d'emprunter, jusqu'au remboursement de ces sommes.

Albéroni faisoit beaucoup valoir la sagesse et l'utilité de tout ce qu'il faisoit dans l'administration du gouvernement. Il n'en laissoit rien ignorer au duc de Parme, même fort peu des affaires. Quoiqu'il se sentît plus en état de protéger son ancien maître qu'en besoin d'en être protégé, son nom et cette liaison ne lui étoient pas inutiles auprès de la reine d'Espagne. Pour les affaires de Rome, il ne lui en cachoit aucune. Les deux points que cette cour désiroit le plus d'obtenir de l'Espagne étoient que l'escadre promise contre les Turcs se rendît dans le 15 avril, au plus tard, dans les mers de Corfou, et qu'Aldovrandi, en arrivant en Espagne, y rouvrît la nonciature avec toutes les prérogatives de ses prédécesseurs. Le duc de Parme, intéressé particulièrement à lui plaire, pressoit Albéroni de tout faciliter sur ces deux articles, et pour lui marquer l'intérêt qu'il prenoit en lui, il lui donnoit en ami des conseils pour éviter de nouvelles plaintes du régent. Sa pensée étoit qu'il y avoit des gens auprès de ce prince qui, pour leur intérêt particulier, cherchoient à le brouiller avec l'Espagne. Enfin, pour aider de tout son pouvoir Albéroni à Paris, il en rappela son envoyé Pichotti qui s'étoit déchaîné contre ce premier ministre, et y envoya l'abbé Landi, qui étoit si bien dans son esprit qu'il auroit été précepteur du prince des Asturies sans les réflexions personnelles que la reine fit sur ce choix.

Landi étoit doux et insinuant. Il avoit de l'esprit et des lettres. Il étoit mesuré et de bonne compagnie, mais il avoit été bibliothécaire du cardinal Imperiali, qui étoit une école à devenir aussi passionné autrichien que mauvais françois. Albéroni encore alors ministre public du duc de Parme à Madrid, quoique premier ministre d'Espagne, étoit le confident secret de la reine à l'égard de sa maison, comme sur le gouvernement de l'État, et des chagrins réciproques. Elle et la duchesse sa mère étoient aisées à s'offenser, et le duc de Parme, plus pliant et

1. On a déjà vu plus haut que ce mot désignait la secrétairerie d'État.

plus doux, étoit souvent embarrassé entre l'une et l'autre, pour des bagatelles domestiques, dont Albéroni l'aidoit à se tirer. Tous deux avoient intérêt à vivre ensemble dans une étroite amitié, et Albéroni avoit soin de lui rendre compte des affaires dont il étoit occupé, et souvent encore des projets qu'il formoit.

Un de ceux qu'il avoit le plus à cœur étoit d'empêcher les Hollandois de faire avec l'empereur une alliance défensive, et de les amener à en conclure une avec le roi d'Espagne, que, pour sa vanité, il vouloit traiter lui-même à Madrid. Il se réjouissoit d'espérer que la triple alliance brouilleroit l'Europe, principalement si elle étoit suivie d'une ligue avec l'empereur. Il ordonnoit à Beretti de déclarer nettement que l'Espagne prendroit ses mesures, si les Provinces-Unies traitoient effectivement avec l'empereur. Quelque médiocre cas qu'il fît de Riperda, il le ménageoit par l'intérêt commun d'attirer la négociation à Madrid, lequel de son côté exagéroit les plaintes de l'Espagne, comme si elle eût cru le traité avec l'empereur entamé, et il se répandit avec ses maîtres en reproches, en avis et en meneces sur leur conduite avec l'Espagne, qui, comptant sur leur amitié, n'avoit pris des mesures avec aucune puissance, et avoit envoyé quatre vaisseaux à la mer du Sud pour en chasser les François. Beretti eut ordre en même temps de protester contre l'alliance que les États généraux feroient avec l'empereur, et de prendre d'eux son audience de congé dans le moment que la négociation seroit commencée. Albéroni y mêloit ses plaintes particulières; il disoit que le roi d'Espagne auroit raison de lui reprocher la partialité qu'il avoit toujours témoignée pour la Hollande, et les conseils qu'il lui avoit toujours donnés de préférer son alliance à toute autre. Il ajoutoit que leur conduite alloit confirmer des bruits fâcheux répandus contre les principaux du gouvernement, accusés de s'être laissé gagner par trois millions distribués entre eux par la France, pour traiter avec elle, comme elle avoit fait pour acheter la paix d'Utrecht. Il demandoit pourquoi des ministres infidèles n'étoient pas punis, et c'étoit pour éviter un tel inconvénient que le roi d'Espagne vouloit traiter à Madrid, comme quelques particuliers de Hollande, dans la vue de se procurer les mêmes avantages, vouloient traiter à la Haye; que toute idée de négociation s'évanouiroit si la république traitoit avec l'empereur.

Beretti eut ordre de s'expliquer dans les termes les plus forts, et de bien faire entendre que le silence que le roi d'Espagne avoit gardé sur la triple alliance, c'étoit qu'il n'avoit aucun sujet de s'opposer à des traités entre des puissances amies; mais que de leur en voir faire un avec le seul ennemi qu'il eût, ce traité ne pouvoit avoir d'objet que le préjudice et le dommage de la couronne d'Espagne. Il étoit pourtant vrai que cette prétendue tranquillité d'Albéroni sur la triple alliance n'étoit que feinte. Il disoit que les vues et les agitations du régent étoient trop publiques pour être ignorées; qu'en son particulier, il n'avoit qu'à se louer des nouvelles assurances de l'amitié et de la confiance la plus intime, que le régent lui avoit données par le marquis d'Effiat et par le P. du Trévoux, avec les plus fortes protestations de la parfaite opinion de sa probité; mais qu'elles ne le rassuroient pas contre les brouillons

dont il étoit environné, quelque attention qu'il voulût prendre pour le rendre content de sa conduite. Telles étoient les impostures et les artificieuses vanteries d'Albéroni.

Toujours inquiet de tous les avis qui pouvoient parvenir au roi d'Espagne, il fit donner un ordre positif à tous les ministres au dehors de ne plus écrire par la voie du conseil d'État, mais d'adresser à Grimaldo toutes les dépêches. Encore les voulut-il sèches, et que le véritable compte des affaires lui fût adressé par des lettres particulières à lui-même. Grimaldo avoit été présenté au duc de Berwick, en Espagne, pour être son secrétaire espagnol. Il ne le prit pas, parce que lui-même ne savoit pas un mot d'espagnol alors. Orry, qui savoit la langue, le prit, et s'en accommoda fort, par conséquent la princesse des Ursins. Ce fut où Albéroni le connut du temps qu'il étoit en Espagne valet du duc de Vendôme, et après qu'il l'eut perdu, résident, puis envoyé de Parme. Mme des Ursins chassée, Grimaldo demeura obscur dans les bureaux, d'où il fut tiré par Albéroni, à mesure qu'il crût en puissance. Il en fit son principal secrétaire confident pour les affaires. Ce fut lui avec qui je traitai en Espagne, et que j'y trouvai le seul ministre avec qui le roi dépêchoit. Il n'avoit point pris de corruption de ses deux maîtres. Si je parviens jusqu'au temps d'écrire mon ambassade, j'aurai beaucoup d'occasion de parler de lui.

Enfin le cardinal del Giudice, ne pouvant plus tenir en Espagne, en partit le 22 janvier sans avoir pu obtenir la permission de prendre congé du roi et de la reine. Il alla par la Catalogne s'embarquer à Marseille, pour se rendre à Rome par la Toscane.

Le délai opiniâtre de la promotion d'Albéroni excita les plaintes les plus amères du roi et de la reine d'Espagne, et les avis les plus fâcheux à Aldovrandi en chemin vers l'Espagne. Les agents qu'il y avoit laissés désespéroient qu'on l'y laissât rentrer, et du départ de l'escadre. Le premier ministre vouloit intimider le pape comme le plus sûr moyen d'accélérer sa promotion, mais il n'avoit garde de se brouiller avec celui dont il attendoit uniquement toute sa solide grandeur, qu'il ne se pouvoit procurer par aucun autre. Il sentoit a ussi que le roi d'Espagne avoit besoin de ménager les favorables dispositions du pape pour lui, qui disoit souvent à Acquaviva qu'il le regardoit comme l'unique soutien de la religion prête à périr en France, uniquement pour l'intérêt particulier du régent, contradictoire à celui du roi d'Espagne, tant il étoit bien informé par Bentivoglio et ses croupiers.

Acquaviva ne cessoit donc d'exhorter le roi d'Espagne de former une liaison étroite avec le pape pour le bien de la religion. Il disoit que les François n'avoient pas souffert moins impatiemment que les Allemands le long séjour d'Aldovrandi à Rome, dans le désir, pour l'intérêt personnel du régent, que la discorde eût duré entre les cours de Rome et de Madrid; qu'on voyoit enfin à découvert que la triple alliance étoit moins contraire à l'empereur qu'au roi d'Espagne; que le pape en avoit fait porter ses plaintes au régent et chargé son nonce d'engager les cardinaux de Rohan et de Bissy et les évêques le plus en crédit d'appuyer ses remontrances, même les admonitions que Sa Sainteté étoit obligée

de lui faire. Elle ne se contenta point de ce que le cardinal de La Trémoille lui put dire sur la triple alliance. Elle vouloit rassembler plusieurs sujets de plaintes. L'abandon du Prétendant en eût été un en forme si elle n'eût pas compris tous les princes catholiques de l'Europe. Le pape se réduisit à la compassion, et à faire assurer la reine sa mère qu'il ne l'abandonneroit point, que ses États lui seroient ouverts, et qu'il souhaitoit de l'y pouvoir recevoir et traiter d'une manière qui répondît à son rang et à sa condition. Rome étoit généralement persuadée que la triple alliance avoit pour premier objet de priver le roi d'Espagne de ses droits; on y disoit tout haut que trois rois y étoient sacrifiés pour deux injustes successions, l'une contre la loi divine, l'autre contre la loi de nature. Le pape en étoit persuadé. Il déploroit l'état de la religion en France, car la religion à Rome, l'infaillibilité du pape et toutes les prétentions de cette même cour n'y sont qu'une seule et même chose. Le pape disoit souvent à Acquaviva qu'il ne voyoit d'appui pour elle que le roi d'Espagne, et qu'il espéroit aussi que ce seroit par la même main que Dieu la rétabliroit en France dans sa pureté avec les droits de la nature. Aldrovrandi avoit ordre de s'expliquer plus clairement sur cette matière importante lorsqu'il seroit arrivé à la cour d'Espagne. Il avoit reçu les instructions et les pouvoirs nécessaires pour terminer les différends des deux cours à leur satisfaction commune. Le pape, désireux de lier une étroite union avec le roi d'Espagne, et persuadé que le grand point des différends étoit les biens patrimoniaux mis sous le nom d'ecclésiastiques pour les affranchir de tout par l'immunité ecclésiastique et les contributions du clergé des Indes, avoit laissé pouvoir à Aldovrandi d'étendre les facultés qu'il lui avoit données, et de se relâcher autant qu'il le verroit nécessaire pour la satisfaction de la cour d'Espagne, et de se bien concerter avec le duc de Parme, en passant à Plaisance pour assurer le succès de sa commission.

Ce nonce exposa donc ses instructions au duc de Parme; ils convinrent que, puisque le pape ne vouloit point accorder l'imposition perpétuelle sur le clergé, le roi d'Espagne devait se contenter d'une imposition à temps, fondé sur l'exemple des premières de cette sorte, qui peu à peu s'étoient augmentées, et étoient enfin devenues perpétuelles, comme ces nouvelles seroient conduites par même voie à même fin; surtout d'éviter que cette affaire fût remise à une junte, toujours plus occupée de durer et de former des difficultés que de les aplanir, et de se tirer de l'exemple des congrégations par dire que le pape n'en avoit fait une là-dessus que pour s'autoriser contre l'opinion de plusieurs qui ne vouloient point d'accommodement. A l'égard du principal moyen, qui étoit de choses secrètes que le nonce se réservoit à lui-même, et qui très-vraisemblablement regardoit la succession possible de France, il est incertain si Aldovrandi les confia au duc de Parme, mais on sut certainement que ce prince n'oublia rien pour convaincre Albéroni de la nécessité de répondre aux bonnes dispositions du pape, de former avec lui des liaisons stables et perpétuelles, et qu'en général il y avoit lieu d'espérer encore plus pour l'avenir.

Le personnel d'Albéroni ne fut pas oublié dans ces conférences. Aldovrandi proposa au duc de Parme de commettre quelque personne d'autorité à Rome pour y solliciter la promotion d'Albéroni, qui ne dépendoit, suivant les assurances du nonce, que du succès de l'accommodement; et s'il pouvoit en arrivant à Madrid promettre positivement au pape la conclusion des différends entre les deux cours, la promotion se feroit à l'arrivée du courrier qu'il dépêcheroit à Rome. Ensuite le duc de Parme pensa à soi; il étoit fort inquiet d'une prétendue négociation qu'on disoit que le pape conduisoit entre l'Espagne et l'empereur. Un petit prince tel que lui avoit fort à se ménager pour ne pas irriter une puissance telle que celle de l'empereur, et ne pas perdre sa considération en Italie en perdant son crédit en Espagne. Il avoit recours aux conseils d'Albéroni pour se conduire dans une conjoncture si délicate. Il comptoit également sur son appui et sur celui de la reine d'Espagne, dont il craignit les bizarreries et la facilité à se fâcher, qu'elle faisoit souvent sentir au duc et même à la duchesse de Parme qui de son côté n'étoit pas moins impérieuse que la reine sa fille. Son prodigieux mariage, qui lui avoit fait oublier sa double bâtardise du pape Innocent III[1] et de l'empereur Charles-Quint, lui fit trouver fort étrange que le duc de Parme eût osé sans sa participation écouter des propositions de mariage pour le prince Antoine son frère avec une fille du prince de Lichstenstein et deux millions de florins de dot. Le duc de Parme eut beaucoup de peine à l'apaiser et n'osa achever ce mariage.

Les ministres d'Angleterre étoient alarmés aussi de ces bruits d'un traité ménagé par le pape entre l'empereur et le roi d'Espagne. Le roi d'Angleterre vouloit conserver son crédit en Espagne, pour s'autoriser en Angleterre. Stanhope écrivit confidemment à Albéroni que les ambassadeurs de France lui avoient parlé à la Haye des bruits de ce traité; il lui mandoit que, si le roi d'Espagne désiroit effectivement de faire la paix avec l'empereur, l'Angleterre et la Hollande lui offriroient non-seulement leur médiation, mais encore leur garantie du traité, engagement que la foiblesse, le caractère et l'éloignement du pape ne lui pouvoient laisser prendre, et que les deux nations exécuteroient aisément. Il offroit encore les mesures nécessaires pour empêcher l'empereur de s'emparer des États du grand duc. Albéroni répondit que le roi d'Espagne étoit très-sensible à ces propositions, qu'il ne croyoit pas que le pape eût entamé rien à Vienne, que Sa Majesté Catholique ne s'éloigneroit jamais de contribuer à mettre l'équilibre dans l'Europe, et qu'en toutes occasions elle donneroit des marques de sa modération.

Albéroni vouloit voir de quelle manière Stanhope s'expliqueroit sur cette réponse générale. Béretti avoit déjà donné le même avis du prétendu traité par le pape, mais sans parler des ambassadeurs de France, cir-

1. Le manuscrit de Saint-Simon porte Innocent III; mais c'est une erreur évidente pour Paul III. En effet, Pierre-Louis Farnèse, premier duc de Parme et de Plaisance, était fils naturel du pape Paul III. Octave Farnèse, fils et héritier de Pierre-Louis, épousa Marguerite, fille naturelle de Charles-Quint. Ainsi s'explique la double bâtardise dont parle Saint-Simon.

constance essentielle en toute affaire où l'Espagne prenoit quelque intérêt. Albéroni disoit que le principal embarras pour le roi d'Espagne étoit à l'égard des futurs contingents, véritable centre où tendoient toutes les lignes qu'on tiroit de tous les côtés, qu'il ne se mettoit point en peine des alliances, parce que Riperda l'assuroit que les Hollandois n'en feroient point avec l'empereur; que le roi d'Espagne savoit que les Anglois vouloient s'allier avec lui, et que, comme il savoit aussi qu'il n'y avoit rien de la prétendue négociation du pape à Vienne, il vouloit mûrement examiner les conditions et les engagements à prendre et à demander dans les traités à conclure avec l'Angleterre et la Hollande. Beretti étoit lors celui de tous ceux que l'Espagne employoit au dehors qui avoit le plus la confiance d'Albéroni; il en eut ordre de dresser un projet le plus convenable qu'il jugeroit pour servir de règle à la négociation que l'Espague vouloit faire avec la Hollande et l'Angleterre. Albéroni y vouloit un grand secret et la diriger lui-même. Il avoit persuadé à Leurs Majestés Catholiques que cette négociation ayant une liaison nécessaire avec les événements qui pouvoient arriver en France, il n'y avoit que lui seul qui dût en avoir la confiance; qu'il falloit se défier de tout Espagnol, qui tous auroient des motifs particuliers de se conduire contre les intentions et l'intérêt du roi d'Espagne.

Ce prince ennuyé de la lenteur des États généraux à se déterminer sur l'alliance qu'il leur avoit fait proposer et des bruits qui couroient de leur dessein de traiter avec l'empereur, dit à leur ambassadeur qui le suivoit à sa promenade dans les jardins du Retiro, qu'il ne pouvoit comprendre l'empressement que ses maîtres témoignoient de s'allier avec le seul ennemi qu'il eût, sans se souvenir de toutes les démarches qu'il avoit faites pour les convaincre de son amitié, jusqu'à se porter aveuglément à tout ce qu'ils avoient voulu, et comme les expressions latines lui étoient familières, il ajouta celle-ci: *Patientia fit tandem furor.* Riperda venoit alors de recevoir des ordres de sa république qui protestoit de son intention d'entretenir une vraie bonne intelligence avec le roi d'Espagne, et de lui donner en toutes occasions des témoignages de leur respect. Il s'en servit dans sa réponse qui apaisa le roi d'Espagne.

CHAPITRE IX.

Le roi d'Angleterre à Londres. — Intérieur de son ministère. — Ses mesures. — Gyllembourg, envoyé de Suède, arrêté. — Son projet découvert. — Mouvement causé par cette action parmi les ministres étrangers et dans le public. — Mesures du roi d'Angleterre et de ses ministres. — L'Espagne, à tous hasards, conserve des ménagements pour le Prétendant. — Castel-Blanco. — Le roi de Prusse se lie aux ennemis du roi d'Angleterre. — Les Anglois ne veulent point se mêler des affaires de leur roi en Allemagne. — Gœrtz arrêté à Arnheim et le frère de Gyllembourg à la Haye, par le crédit du Pensionnaire. — Sentiment général des Hollandois sur cette affaire. — Leur situation. — Entrevue du Prétendant, passant à Turin, avec le roi de Sicile, qui s'en excuse au roi d'Angleterre. — Cause de ce ménagement. — Réponse ferme de Gœrtz interrogé en Hollande. — L'Angleterre et la Hollande communiquent la triple alliance au roi d'Es-

pagne. — Soupçons, politique et feinte indifférence de ce monarque. — Mauvaise santé du roi d'Espagne. — Burlet, premier médecin du roi d'Espagne, chassé. — Craintes de la reine d'Espagne et d'Albéroni. — Ses infinis artifices pour hâter sa promotion. — Clameurs de Giudice contre Aldovrandi, Albéroni et Aubenton. — Angoisses du pape entraîné enfin. — Il déclare Borromée cardinal seul et sans ménagement pour Albéroni. — Mesures et conseils d'Acquaviva et d'Alexandre Albani à Albéroni. — Nouveaux artifices d'Albéroni pour hâter sa promotion, ignorant encore celle de Borromée. — Albéroni fait travailler à Pampelune et à la marine; fait considérer l'Espagne; se vante et se fait louer de tout; traite froidement le roi de Sicile; veut traiter à Madrid avec les Hollandois. — Journées uniformes et clôture du roi et de la reine d'Espagne. — Albéroni veur avoir des troupes étrangères; hait Monteléon. — Singulière et confidente conversation de Stanhope avec Monteléon. — Dettes et embarras de l'Angleterre. — Mesures contre la Suède. — Conduite d'Albéroni à l'égard de la Hollande. — Le Pensionnaire fait à Beretti une ouverture de paix entre l'empereur et le roi d'Espagne. — L'Angleterre entame une négociation à Vienne pour la paix entre l'empereur et le roi d'Espagne. — Lettre de Stanhope à Beretti, et de celui-ci à Albéroni. — Son embarras. — Ordres qu'il en reçoit et raisonnement. — Vues et mesures de commerce intérieur et de politique au dehors d'Albéroni. — Angoisses du roi de Sicile éconduit par l'Espagne. — Venise veut se raccommoder avec le roi d'Espagne.

Le roi d'Angleterre, en arrivant à Londres, avoit donné ses premiers soins à réunir ses principaux ministres qui ne songeoient qu'à s'entre-détruire. Towsend avoit promis d'accepter la vice-royauté d'Irlande, et d'y demeurer trois ans si le roi ne le rappeloit auparavant; Methwen avoit été fait second secrétaire d'État. Le département du sud lui avoit été donné, quoique ce fût celui du premier, pour laisser le nord à Stanhope et le soin des affaires d'Allemagne, qui touchoient le roi d'Angleterre bien plus que toutes les autres par rapport à ses États patrimoniaux. Le parlement avoit été prorogé jusqu'au 20 février (vieux style), pour avoir le temps de disposer la nation à la conservation des troupes, dont on ne seroit pas venu à bout si les ministres qui venoient de découvrir le projet des ministres de Suède n'eussent fait alors éclater la conspiration. Gyllembourg, envoyé en Suède; fut arrêté dans sa maison à Londres, le 9 février à dix heures du soir. Vingt-cinq grenadiers posés à sa porte eurent ordre d'empêcher que personne pût lui parler : on rompit ses cabinets et ses coffres; ses papiers furent enlevés sans inventaire et sans scellé; on répandit dans le public que le complot avoit été découvert par trois lettres que Gœrtz écrivoit à Gyllembourg, avec ses réponses, et le chiffre dont ils se servoient; qu'on y avoit vu le projet d'une descente à faire en Écosse; que Gœrtz avoit déjà touché cent mille florins en Hollande, depuis dix mille livres sterling à Paris; que Gyllembourg avoit reçu vingt mille livres sterling à Londres.

Presque tous les ministres étrangers qui étoient à Londres sentirent les conséquences de cet arrêt pour leur propre sûreté, et s'assemblèrent chez Monteléon, ambassadeur d'Espagne, pour en délibérer. Ils convinrent que le droit des gens étoit violé, principalement par l'enlèvement des papiers de l'envoyé de Suède; mais n'ayant point d'ordres de leurs maîtres, chacun craignit de prendre un engagement, et ils con-

clurent à attendre les éclaircissements que le gouvernement d'Angleterre avoit promis de donner. Monteléon, moins content du ministère d'Angleterre qu'il ne l'avoit été autrefois, fut moins discret; il discourut sur ce que le projet paroissoit peu vraisemblable, qu'il y auroit peut-être quelque idée particulière de Gyllembourg sans rien de réel ni de concerté; que le roi d'Angleterre avoit un pressant intérêt d'engager la nation angloise à déclarer la guerre au roi de Suède, et à contribuer à l'entretien des troupes et à l'armement des vaisseaux; que ce ne seroit pas la première fois qu'une conjuration, révélée au parlement au commencement de ses séances, auroit produit des effets merveilleux pour les volontés de la cour. Ces propos, qu'il croyoit tenir sûrement à des amis dans un intérêt commun, lui attirèrent une espèce de reproche des ministres d'Angleterre, et Stanhope lui dit qu'il étoit fâché qu'il eût désapprouvé ce qui s'étoit passé à l'égard de l'envoyé de Suède, mais qu'ils espéroient qu'il changeroit de sentiment quand il en sauroit le motif. En attendant de satisfaire la curiosité générale, les ministres d'Angleterre laissoient répandre que les ducs d'Ormont et de Marr, chargés de conduire le débarquement, étoient déjà dans le royaume. Sur ces bruits et sur les preuves que le gouvernement promettoit de publier incessamment, tout devenoit facile au roi, et il armoit sans peine trente navires, dont quinze étoient destinés pour la mer Baltique.

Quelques protestations d'intelligence et d'amitié qu'il y eût entre les cours de Londres et de Madrid, cette dernière ne laissoit pas d'avoir des ménagements pour le Prétendant. Le marquis de Castel-Blanco, dont le nom étoit Rojas, et qui étoit des Asturies, avoit épousé une fille du duc de Melfort. Il s'étoit dévoué au Prétendant pour lequel il avoit dépensé de grandes sommes qu'il avoit rapportées des Indes. Le Prétendant l'avoit fait duc en sortant d'Avignon, et le roi d'Espagne y avoit consenti avec la condition du secret, jusqu'au rétablissement de ce prince sur le trône de ses pères : ainsi, l'union n'empêchoit pas le roi d'Espagne de regarder comme très-possible une révolution en Angleterre, et peut-être prochaine, ce que bien des gens dans Londres pensoient aussi. Le gouvernement, appliqué à faire connoître le crime de Gyllembourg, désiroit d'en faire un exemple en sa personne, et consulta des juges pour savoir si le caractère public empêchoit qu'on lui pût faire son procès. L'animosité étoit pareille à l'intérêt du roi, comme duc d'Hanovre, de faire déclarer la guerre à la Suède par les Anglois, et à celui de ses ministres blâmés par le parti opposé, comme d'une violence extravagante, et dont les découvertes ne répondoient ni à l'éclat ni à l'attente du public.

Le roi d'Angleterre, qui prévoyoit des suites, augmenta les troupes qu'il entretenoit pour la conservation de ses États en Allemagne : ce n'étoit pas qu'il eût rien [à] y craindre de la part du roi de Suède, qui avoit perdu tout ce qu'il y possédoit, et [étoit] très-pauvrement renfermé dans ses anciennes bornes. Mais le roi de Prusse, gendre du roi d'Angleterre, piqué de sa froideur et de ses mépris, étoit devenu son plus mortel ennemi. Il s'unissoit étroitement avec le czar qui étoit irrité au dernier point contre le roi d'Angleterre. Le roi de Prusse vouloit la paix avec

la Suède, pourvu que le Danemark, son allié, y fût compris. Il sentoit que l'intervention de la France en étoit la voie la plus sûre. Il craignoit en même temps l'union nouvellement resserrée entre l'Angleterre et le régent, et il tâchoit de l'affoiblir, en avertissant ce dernier de la liaison intime dont le roi d'Angleterre se vantoit d'être avec l'empereur; et prioit le régent de faire ses réflexions là-dessus. Le czar, personnellement piqué contre le roi d'Angleterre, ne se pressoit point de tenir la parole qu'il avoit donnée de faire sortir ses troupes du pays de Mecklenbourg, et toutes ces considérations éloignoient les Anglois de se mêler des affaires de leur roi en Allemagne, où ils jugeoient qu'il en auroit beaucoup sur les bras, et leur persuadoient de laisser à Bernstorff, seul auteur de la violence exercée contre Gyllembourg, le soin de tirer son maître de l'engagement où il l'avoit jeté mal à propos. Les ministres anglois pensoient à peu près de même, et abandonnoient Bernstorff; et les amis du roi de Suède, qui en avoit beaucoup à Londres, l'exhortoient à distinguer le roi et la nation, et de déclarer dans un manifeste qu'il ne considéroit que le duc d'Hanovre dans ce qui s'étoit passé, dont il appeloit aux deux chambres du parlement.

Quoique la Hollande n'approuvât point cette violence, Hensius, toujours attaché au roi d'Angleterre par ses anciennes liaisons, avoit eu le crédit aux États généraux de faire arrêter le baron de Gœrtz, ministre du roi de Suède, à Arnheim, et le frère de Gyllembourg, à la Haye. Slingerland, au contraire, traitoit l'action de Londres d'attentat au droit des gens, et, parlant à Beretti, blâma Stanhope d'avoir, dans sa lettre circulaire aux ministres étrangers résidant à Londres, marqué que la révolte seroit appuyée d'un secours de troupes, parce que, les troupes ne marchant que sur les ordres du souverain, c'étoit avouer que l'envoyé de Suède étoit autorisé de son maître, et rendre ainsi l'affaire personnelle au roi de Suède, rendre innocent son envoyé, n'agissant que sur ses ordres, et ne laisser plus de doute à l'attentat au droit des gens. On croyoit en Hollande que ce qui avoit le plus engagé le roi d'Angleterre à demander aux États généraux de faire arrêter Gœrtz, étoit l'opinion qu'il traitoit la paix de la Suède avec le czar. On disoit même que la condition en étoit la restitution de toutes les conquêtes du czar sur la Suède, excepté Pétersbourg et son territoire, et que ce prince donneroit une de ses filles au jeune duc de Holstein. L'empereur désiroit ardemment la paix du nord, et les Hollandois pour le moins autant, pour leur commerce et pour affermir la paix dans toute l'Europe. Leurs dettes étoient immenses; la nécessité d'épargner les avoit obligés à une grande réforme de troupes, et à manquer à la parole qu'ils avoient donnée, pendant la dernière guerre à MM. de Berne de conserver en tout temps vingt-quatre compagnies de leur canton. Ils avoient réformé trois mille Suisses. Les troupes qu'ils avoient conservées se montoient à vingt-huit mille hommes d'infanterie, deux mille cinq cents de cavalerie et quinze cents dragons; ce qui leur parut suffisant dans un temps où ils ne voyoient plus de guerre prochaine, surtout depuis la dernière liaison de la France avec l'Angleterre, et le départ du Prétendant d'Avignon pour se retirer en Italie.

Lorsque ce prince approcha de Turin, le roi de Sicile lui envoya le marquis de Caravaglia et une partie de sa maison pour le recevoir et le traiter. Il entra dans Turin, vit incognito le roi et la reine de Sicile, et le prince de Piémont; demeura quelques heures dans la ville sans cérémonies, et continua son chemin. Ce passage avoit fort embarrassé le roi de Sicile. Sa proche parenté avec le Prétendant, et les droits qu'il en tiroit dans l'ordre naturel pour la succession d'Angleterre, ne lui permettoient pas de refuser passage à ce prince, par conséquent [de refuser] de le faire recevoir et de le voir. Il craignoit de mécontenter l'Angleterre; il n'espéroit que du roi Georges son accommodement avec l'empereur. Trivié, son ambassadeur à Londres, l'avoit flatté que ce prince lui garantiroit la Sicile; mais quand son successeur La Pérouse en parla à Stanhope, celui-ci lui nia le fait. Il lui dit que, si le roi d'Angleterre se portoit à lui garantir les traités antérieurs à celui d'Utrecht, jamais il n'iroit au delà, ni à aucune garantie pour la Sicile; que l'empereur ne vouloit entendre parler de rien avant que la Sicile lui fût restituée; que le prince Eugène même, si porté pour le chef de sa maison, s'expliquoit que rien ne se pouvoit traiter sans cela. Ainsi le roi de Sicile, bien instruit des volontés fixes de l'empereur, n'espéroit se rapprocher de lui que par le roi d'Angleterre, qu'il ménageoit, par cette raison, plus qu'aucune autre puissance. Il n'oublia donc rien pour se justifier auprès de lui à l'égard du Prétendant.

Le roi d'Angleterre reçut assez bien ses excuses, peut-être par la conjoncture de l'embarras de l'affaire des ministres de Suède, et la crainte où il étoit du nombre et de la force des jacobites, et de la réponse de Gœrtz à l'interrogation qu'il avoit subie en Hollande. Il avoit déclaré qu'il avoit dressé un projet, approuvé par le roi son maître, pour faire la guerre au roi d'Angleterre, son ennemi découvert, mais une bonne guerre sans trahison; qu'à son égard, il n'avoit à répondre qu'au roi de Suède. Une flotte de charbon venant d'Écosse effraya Londres, dans la fin de février. Le bruit s'y répandit qu'on voyoit trente vaisseaux du roi de Suède; rien n'étoit encore préparé pour s'opposer à une descente, et l'alarme fut grande jusqu'à ce qu'on eût bien reconnu que ce n'étoit que des charbonniers.

L'Angleterre et la Hollande ménageoient toujours le roi d'Espagne. A l'imitation de la France, ils lui communiquèrent le traité de la triple alliance. Ce monarque soupçonnoit des articles secrets que le régent y auroit fait mettre, et qui étoient la vraie substance du traité. Mais il avoit au dedans et au dehors trop d'intérêt à cacher ses pensées de retour au trône de ses pères, pour ne pas montrer la plus entière indifférence, qui fit douter en effet s'il s'intéressoit à la ligue qui venoit de se conclure, et [fit] qu'on crut généralement en Espagne et parmi les étrangers qu'il portoit toutes ses vues sur l'Italie, et à recouvrer une partie de ce qu'il y avoit perdu. On en jugeoit par l'intérêt de la reine, qu'Albéroni en avoit tant à servir, et par son impatience de terminer tous les différends avec Rome. Il ne laissoit pas de s'y montrer ralenti par les délais de sa promotion, que la reine irritée regardoit, disoit-il, comme un mépris pour elle, et qu'elle sentoit moins son affection pour

un sujet qui lui étoit dévoué, que par l'empressement, né des conjonctures, d'armer celui en qui elle avoit mis toute sa confiance, d'une supériorité de représentation qui le mît en état de la servir sans ménagement dans les occasions scabreuses dont elle se voyoit menacée. Cela désignoit les vapeurs noires du roi d'Espagne, retombé depuis peu dans une maigreur et une mélancolie qui faisoient craindre la phthisie, et que sa vie ne fût pas longue.

Burlet, son premier médecin, fut chassé d'Espagne un mois après ces derniers accidents, pour s'en être trop librement expliqué. Les suites en étoient fort à craindre pour la reine si haïe des Espagnols, et pour les étrangers qui ne tenoient rien que d'elle; mais le péril étoit extrême pour Albéroni, parce que, maître de tout sous elle, il étoit en butte à la jalousie et à la haine universelle, et que, n'ayant point d'établissement, sa chute ne pouvoit être que médiocre. Il avoit persuadé la reine qu'il y alloit de tout son honneur à elle, et que ce lui seroit la dernière injure, qu'après toutes les promesses du pape, une ombre de protection de l'empereur élevât Borromée à la pourpre, en négligeant son plus intime serviteur, pour lequel elle avoit encore, en dernier lieu, écrit de sa main, en termes si forts, qu'elle n'en pouvoit employer de plus pressants pour demander à Dieu le paradis. En même temps, connoissant bien le pouvoir de la crainte sur le pape, il fit donner ordre à Daubenton, par le roi d'Espagne, d'écrire à Aldovrandi que, si la reine n'étoit pas promptement satisfaite, ni lui ni Alexandre Albani n'obtiendroient point la permission de venir à Madrid.

Albéroni comptoit se cacher ainsi, et faire valoir son entière soumission aux volontés du pape sans aucune impatience, et qu'il regardoit comme le dernier des malheurs d'être la cause éloignée de la moindre brouillerie entre les deux cours, tandis qu'il ne laissoit échapper aucune occasion, ni aucune circonstance de l'intérêt, de la volonté, de la vivacité de la reine. Il fortifioit ces artifices de la peinture la plus avantageuse de l'état où il avoit mis l'Espagne, tel qu'elle pouvoit se rire de ses ennemis, reconnoître les bienfaits, et se venger de ceux dont il ne seroit pas content. Ainsi, rien à espérer pour Aldovrandi ni pour don Alexandre, pas même la permission d'aller à Madrid, s'ils n'apportoient la satisfaction des désirs de la reine, comme, au contraire, tout aplani en l'apportant. Il protestoit qu'il n'oseroit plus ouvrir la bouche là-dessus; que la reine lui avoit déjà reproché que six mois plus ou moins lui étoient indifférents, tandis que son honneur étoit en continuel spectacle d'un mépris pour elle si insupportable; que le roi et elle avoient fort approuvé les nouvelles instances qu'Acquaviva avoit faites à l'occasion de la mort du cardinal del Verme, et qu'ils étoient l'un et l'autre certainement déterminés à rejeter toute proposition de Rome, si la grâce qu'ils avoient demandée n'étoit auparavant accordée. Le dernier courrier avoit porté au cardinal Acquaviva des ordres dressés dans cet esprit, et menaçants pour le pape. Néanmoins Albéroni vouloit ménager les parents du pape; il pensoit à faire donner, par le roi d'Espagne, une pension au cardinal Albani, qu'il savoit, par Acquaviva, disposé à la recevoir. Il se vouloit ainsi réserver les grâces, et laisser au contraire

au roi d'Espagne les démonstrations et les effets de rigueur. Aldovrandi, informé en chemin de la colère de la reine par Aubenton, craignit pour sa fortune une rupture ouverte entre les deux cours. Le confesseur lui avoit mandé que la reine ordonneroit peut-être à Acquaviva de se désister de sa demande. C'étoit fermer au prélat la nonciature, par conséquent le chemin au cardinalat. Il écrivit donc à Albéroni que ce seroit donner à rire à ses envieux, et tout ce qu'il jugea le plus propre à lui en faire craindre l'événement et à lui faire prendre patience.

Le pape, impatient de l'arrivée de l'escadre d'Espagne dans les mers d'Italie, et facilement épouvanté par les Vénitiens, qui lui représentoient les Turcs prêts d'en envahir ce qu'ils voudroient, avoit trouvé son nonce trop lent en sa route, mais toutefois sans pouvoir se résoudre à la promotion d'Albéroni, sans être sûr de l'accommodement de ses différends avec l'Espagne, suivant le projet qu'il en avoit fait. Un des principaux moyens que ses amis avoient imaginé étoit de procurer à don Alexandre Albani le voyage d'Espagne, pour y signer l'accommodement qu'Aldovrandi auroit dressé suivant les intentions du pape. Don Alexandre désiroit avec passion cet honneur depuis longtemps. La princesse des Ursins, et Albéroni après elle, s'y étoient toujours opposés; enfin le dernier y avoit consenti, et permis à Acquaviva d'en parler au pape. Il le fit dans un temps où don Alexandre étoit à la campagne. A son retour le pape lui en dit un mot, et remit à une autre fois à lui en parler plus au long. Il parut que ces délais étoient un peu joués entre l'oncle et le neveu. Le pape s'étoit engagé à l'envoyer nonce extraordinaire à Vienne porter les langes bénits au prince dont l'impératrice accoucheroit. Mais ce prince étant mort avant que la fonction eût été exécutée, le cardinal Albani, dévoué à la maison d'Autriche, prétendit que le même engagement subsistoit, et soit que ce fût de concert ou de jalousie, le pape trouva des difficultés insurmontables au voyage de don Alexandre à Madrid. Albéroni se vit ainsi privé des avantages de traiter et de terminer avec le neveu du pape les différends entre les deux cours. Il trouva encore d'autres traverses.

Le cardinal del Giudice, avant d'arriver à Rome, la remplissoit de ses plaintes contre Aldovrandi, et demandoit des réparations des discours qu'il avoit tenus contre son honneur. Il avertissoit le pape de ses fourberies et de celles d'Aubenton et d'Albéroni qu'il accabloit de railleries piquantes, et le représentoit comme ne pouvant maintenir longtemps sa faveur; qui étoit le meilleur moyen de nuire à sa promotion, et c'étoit aux cardinaux Albani et Paulucci à qui il s'adressoit. Le pape se trouvoit en d'étranges angoisses. La maison Borromée le pressoit pour son maître de chambre, dont le neveu avoit épousé sa nièce, et dont la promotion avoit été arrêtée par Acquaviva le matin même qu'elle alloit être faite.

Le pape comprenoit quelle colère cette promotion allumeroit en Espagne; il craignoit mortellement que l'escadre espagnole n'en fût arrêtée, et de voir l'Italie exposée aux Turcs. Néanmoins il fallut céder à ses neveux : Borromée fut déclaré cardinal le 16 mars, et le pape ne donna pas même la satisfaction à Albéroni de lui faire espérer le second cha-

peau qui vaqueroit, ni de le réserver *in petto*. Rien n'étoit plus contraire aux espérances qu'Acquaviva avoit données à Albéroni de sa promotion certaine et prochaine. Ce cardinal fit savoir au duc de Parme par un courrier la promotion unique de Borromée, en le priant d'en dépêcher un en Espagne pour y porter cette fatale nouvelle. En même temps il écrivit à Albéroni qu'il savoit que le pape le feroit cardinal s'il vouloit dépêcher un courrier portant parole positive que le roi d'Espagne mettroit Aldovrandi en possession de toutes les prérogatives de la nonciature, et qu'il enverroit incessamment son escadre en Levant pour agir contre les Turcs; que le lundi d'après l'arrivée du courrier le pape tiendroit un consistoire, dans lequel il conféreroit la seule place vacante à Albéroni, mais qu'il falloit se presser et n'attendre pas d'autres vacances, qui donneroient lieu au pape de se trouver embarrassé par d'autres demandes, et par les couronnes, enfin que le pape se contenteroit de deux lignes de la main du roi d'Espagne, qui confirmeroient ces promesses. Don Alexandre voulut aussi justifier à Albéroni la promotion de Borromée. Il la maintint indispensable et sans préjudice pour Albéroni. Il devoit regarder ce délai, non comme exclusion, mais comme un effet malheureux de la contrainte du pape, qui ne vouloit pas s'exposer à une compensation que les couronnes lui demanderoient pour le chapeau accordé à l'Espagne; mais que le prétexte sûr de le tirer de cet embarras seroit le service signalé rendu à l'Église par l'accommodement des différends des deux cours, et l'envoi de l'escadre contre les Turcs. C'est ainsi que Rome sait profiter de l'ambition des ministres, et les gagner par l'appât d'une dignité étrangère. Don Alexandre, qui n'avoit pas abandonné l'espérance de sa mission en Espagne, n'épargna pas les protestations d'attachement pour Leurs Majestés Catholiques et de respect pour leur premier ministre. Il y avoit déjà quelque temps qu'il regardoit sa promotion comme sûre, qu'il en attendoit la nouvelle avec impatience, sans cesser de la faire presser par la reine, et d'en faire l'affaire particulière de cette princesse. Comme la difficulté principale étoit la défiance réciproque, que le pape vouloit être satisfait avant la promotion, et qu'Albéroni, au contraire, vouloit que sa promotion précédât la satisfaction du pape, il représentoit de la part de la reine au duc de Parme, son principal agent dans cette affaire à Rome, deux raisons invincibles qui engageoient la reine à vouloir que sa promotion précédât la satisfaction du pape : le point d'honneur étoit la première, l'autre étoit d'empêcher les Espagnols de dire que la promotion d'Albéroni seroit la condition secrète d'un accommodement préjudiciable au roi et au royaume d'Espagne. Il vouloit que sa promotion ne parût fondée que sur la reconnoissance de tout ce que la reine avoit fait en faveur du saint-siége, qu'il rappeloit en détail, ainsi que la montre du secours maritime qu'il étaloit aux yeux du pape, et qu'il promettoit d'envoyer d'abord après sa promotion, et la reine, de terminer en même temps les différends des deux cours, mais pas un clou sans sa promotion. C'étoit ses termes, mais toujours désintéressé et se couvrant du voile du caractère de la reine.

Comme il ne craignoit point d'être contredit en rien, et qu'il étoit

maître de faire parler la reine comme il vouloit; il chargea le duc de Parme de se porter pour garant au pape de sa totale satisfaction, au moment que la promotion seroit faite. Il en fit en même temps assurer directement le pape par Acquaviva, mais avec un mélange de menaces. Tout de suite il avertit Aldovrandi qu'il seroit mal reçu s'il avançoit sans la nouvelle de sa promotion, et dépêcha un courrier pour le retenir sur la frontière du royaume. Mais dans l'incertitude de sa route, qui lui pouvoit faire manquer le courrier, il fit résoudre le roi d'Espagne que, si Aldovrandi arrivoit à Madrid, il lui seroit fixé un terme pour en sortir. Parmi toutes ces mesures, c'étoit toujours la même fausseté. Il protestoit un désintéressement parfait; sa promotion ne serviroit jamais de condition honteuse à l'accommodement; il ne vouloit pas être cardinal aux dépens de la réputation de la reine; que cette princesse, en lui procurant cet honneur, joignoit à la satisfaction de l'élever des vues bien plus considérables; que le roi et elle vouloient faire tomber un chapeau sur celui qu'elles honoroient de toute leur confiance, dépositaire de tous leurs secrets, le seul qui les pût servir en des événements de la dernière importance; mais que, puisque le pape, nonobstant le besoin qu'il avoit de leur secours, témoignoit tant de répugnance, elles n'avoient d'autre parti à prendre que celui de se désister d'une telle demande, et de regarder comme un affront la préférence donnée à l'empereur, et les ménagements pour un sujet tel que Borromée. Il ajoutoit qu'en la place du roi d'Espagne, il mépriseroit également toutes les concessions sur le clergé; dont il ne retireroit jamais qu'une modique somme, après avoir défalqué ce que la nécessité et l'usage en déduisoit; que c'étoit demander l'aumône à une cour orgueilleuse qui la faisoit tant valoir, et s'en rendre esclave pour chose qui étoit due en justice rigoureuse; qu'il n'y avoit qu'une bonne règle à établir aisément dans les Indes pour se passer des subsides du clergé, par conséquent de tout accommodement avec Rome, qui souffriroit bien plus que l'Espagne de la prolongation des différends, qui certainement ne seroient point terminés que la promotion n'eût précédé. Il observoit que le pape étoit bien mal conseillé de faire un si grand tort à la religion, dont la défense à tous égards sembloit réservée au roi d'Espagne, ayant lieu de s'assurer qu'en usant généreusement envers la reine, elle y sauroit répondre avec usure. La reine accoucha d'un cinquième prince, qui mourut bientôt après.

Albéroni crut que l'Espagne devoit se fortifier du côté de la France; il fit travailler à Pampelune. Il compta y avoir tout achevé dans le courant de l'année et y mettre cent cinquante pièces de canon. Il travailloit en même temps aux ports de Cadix et de Ferrol, en Galice, dont les ouvriers étoient exactement payés. Il comptoit avoir en mer vingt-quatre vaisseaux vers le 15 mai. On en construisoit un en Catalogne de quatre-vingts pièces de canon, qui devoit être prêt à la fin d'avril; enfin les puissances étrangères commençoient à chercher avec empressement l'Espagne. Il y en avoit qui s'inquiétoient des bruits répandus depuis quelque temps de négociations commencées entre l'empereur et le roi d'Espagne. Albéroni avoit averti les ministres d'Espagne au dehors,

de n'avoir aucune inquiétude de tout ce qui s'en pourroit débiter. Le roi de Sicile, toujours mal avec l'empereur, craignoit d'en être exclu. Le moyen sûr d'y être compris, s'il en faisoit un, étoit de l'être dans tous les traités que feroit le roi d'Espagne. Il donna donc ordre à son ambassadeur à Madrid de le faire comprendre dans le traité dont il s'agissoit entre l'Espagne et les États généraux. Cet ambassadeur en parla à Albéroni, et n'en reçut que des réponses courtes et vagues. Il vouloit engager les États généraux à traiter avec l'Espagne; il prenoit toutes ses mesures pour en avoir l'honneur, et que ce fût à Madrid. Il se louoit et se faisoit louer sans cesse avec tout l'artifice imaginable, de la sagesse et du secret de son gouvernement, du bon ordre qu'il avoit mis dans les affaires de la monarchie, et de la vigueur qu'il y avoit fait succéder à toute sorte de foiblesse; il ne songeoit qu'à bien rétablir la marine et le commerce. Surtout il déploroit la conduite des précédents ministres, qui avoient offusqué les grands talents de Philippe V pour le gouvernement, dont il louoit la vie uniforme toute l'année, que lui-même avoit établie pour le tenir avec la reine sous sa clef, et que personne n'en pût approcher que par sa volonté, et dont il ne pût prendre aucun ombrage. Cette suite de journées qui a toujours duré depuis, par s'être tournée en habitude, mérite la curiosité, et d'être rapportée d'après Albéroni même.

Le roi et la reine qui, en maladie, en couches, en santé, n'avoient jamais qu'un même lit, s'éveilloient à huit heures, et aussitôt déjeunoient ensemble. Le roi s'habilloit et revenoit après chez la reine qui étoit encore au lit (je marquerai lors de mon ambassade les légers changements que j'y trouvai), et il passoit un quart d'heure auprès d'elle. Il entroit après dans son cabinet, y tenoit son conseil, et quand il finissoit avant onze heures et demie, il retournoit chez la reine. Alors elle se levoit, et pendant qu'elle s'habilloit le roi donnoit divers ordres. La reine étant prête, elle alloit avec le roi à la messe, au sortir de laquelle ils dînoient tous deux ensemble. Ils passoient une heure de l'après-dînée en conversation particulière, ensuite ils faisoient ensemble l'oraison, après laquelle ils alloient ensemble à la chasse. Au retour le roi faisoit appeler quelqu'un de ses ministres, et pendant son travail en présence de la reine, elle travailloit en tapisserie ou elle écrivoit. Cela duroit jusqu'à neuf heures et demie du soir qu'ils soupoient ensemble. A dix heures Albéroni entroit et restoit jusqu'à leur coucher, vers onze heures et demie. Les premiers jours d'une couche, leurs lits séparés étoient dans la même chambre. A ce détail il faut ajouter que peu à peu les charges n'eurent plus aucune fonction, et personne n'approcha plus de Leurs Majestés Catholiques; ce qui a duré toujours depuis. J'en expliquerai le détail, si j'arrive jusqu'au temps de mon ambassade.

Beretti ne recevoit point de réponse de Stanhope, sur la permission qu'il avoit demandée, à son passage à la Haye, pour la levée de trois mille Irlandois. Il eut ordre de demander trois régiments écossois que les États généraux avoient à leur service, et qu'ils vouloient réformer. Il eût eté plus naturel d'en charger Monteléon à Londres, mais il avoit

déplu par ses représentations sur les affaires, et par ses plaintes sur le payement de ses appointements, et il pouvoit bien aussi être trop éclairé et trop fidèle, au compte d'Albéroni. Stanhope, qui, par cette même raison s'en étoit trouvé embarrassé, et qui, pour s'en défaire, l'avoit desservi auprès d'Albéroni, ne laissoit pas de s'ouvrir fort à lui.

Nonobstant les liaisons si étroites que l'Angleterre venoit de prendre avec la France, Stanhope n'hésitoit pas de dire à Monteléon que les véritables liaisons et la véritable amitié de l'Angleterre seroient toujours avec l'Espagne; que le roi son maître étoit prêt de faire un traité d'alliance si le roi d'Espagne y vouloit entrer; qu'il ne trouveroit pas la même facilité avec les États généraux dont le traité, généralement désiré par eux avec la France, avoit été fort combattu, et qui, sans faire d'alliance nouvelle avec l'Espagne, lui proposeroient peut-être d'entrer dans celle qu'ils venoient de faire avec l'Angleterre et la France, et pour faire remarquer à Monteléon la différence du procédé de l'Angleterre à l'égard de l'Espagne d'avec celui des États généraux, il ajouta qu'aussitôt que la France eut proposé de traiter avec l'Angleterre, le roi d'Angleterre ordonna à son ministre à Madrid d'en faire part au roi d'Espagne, et de l'inviter d'entrer dans la négociation; qu'il ne fit point de réponse; que toutefois le roi d'Angleterre, supposant qu'il entreroit dans le traité, fit communiquer la proposition de l'abbé Dubois, employé dans le traité. De cette confidence, Stanhope passa à une autre bien moins innocente. Il lui dit tout de suite que l'abbé Dubois avoit paru très-embarrassé, et fort peu content de la proposition qu'il lui avoit faite de comprendre le roi d'Espagne dans l'alliance; qu'en effet on avoit vu pendant tout le cours de la négociation qu'il ne s'agissoit que d'un traité particulier, uniquement pour les intérêts du régent; que plus les ministres anglois avoient insisté à ne faire mention ni de succession respective, ni des traités d'Utrecht, plus l'abbé Dubois, au contraire, avoit désiré et sollicité que cette condition réciproque fût clairement exprimée; que c'étoit à ce prix qu'il avoit offert de signer tous les articles et avantages demandés par l'Angleterre; qu'il avoit employé toutes sortes de moyens pour parvenir à la conclusion du traité; qu'il avoit enfin gagné les ministres d'Hanovre, en les assurant que la France garantiroit à cette maison la possession de Brême et de Verden, et qu'elle s'engageroit à ne donner désormais aucun subside à la Suède. Stanhope avouoit que, depuis la conclusion du traité, le régent témoignoit beaucoup d'attention et d'empressement pour les intérêts et pour les avantages du roi d'Angleterre; que même l'abbé Dubois avoit donné des avis de la dernière importance; mais comme bon Anglois, il disoit que, lorsqu'il s'agissoit de se fier à la France, il falloit suivre le conseil donné à celui qui se noyoit au sujet de l'invocation de saint Nicolas. Cette maxime établie, Stanhope assura Monteléon que le roi d'Espagne éprouveroit en toutes choses l'amitié du roi d'Angleterre; qu'il pouvoit arriver de grands événements et des révolutions imprévues, où les secours du roi d'Angleterre ne lui seroient pas inutiles. Il en auroit peut-être dit davantage, mais Monteléon jugea

de la prudence de ne pas marquer trop de curiosité (et la chose étoit assez intelligible), et d'attendre d'autres conjonctures pour le faire parler encore sur la même matière. Stanhope lui confia qu'il attendoit l'abbé Dubois, et que vraisemblablement il résideroit quelque temps en Angleterre.

Ce royaume menaçoit de nouveaux remuements. L'état de ses dettes passoit cinquante millions sterling. On se proposoit d'en réduire les intérêts de six à cinq pour cent, et cette contravention aux obligations passées sous l'autorité des actes du parlement, n'étoit pas une entreprise sans danger. On murmuroit déjà beaucoup de la prorogation en pleine paix de quatorze schellings pour livre sur le revenu des terres, établie seulement pour le temps de la guerre. Le mécontentement étoit général. Ainsi il importoit fort au roi d'Angleterre de persuader aux Anglois qu'ils étoient effectivement en guerre avec la Suède, et qu'il lui falloit de nouveaux secours pour se garantir des entreprises. On publioit donc que la flotte angloise seroit de trente-six à trente-huit vaisseaux de guerre, et que les Hollandois y en joindroient douze. Les ministres d'Angleterre attendoient avec beaucoup d'inquiétude le parti que prendroit le roi de Suède sur l'arrêt de son envoyé à Londres, qui avoit depuis été conduit à Plymouth. Ils prièrent Monteléon de demander de la part du roi d'Angleterre au roi d'Espagne de ne pas permettre aux Suédois de vendre dans ses ports leurs prises angloises, et firent en France la même demande. On n'eut pas de peine à y répondre, les ordonnances de marine ne permettant pas à un armateur de nation amie de demeurer plus de vingt-quatre heures dans nos ports. La même loi n'étant pas établie en Espagne, il y falloit une réponse décisive. Mais on n'y jugea pas à propos d'accorder cette demande.

Albéroni désiroit toujours un traité avec l'Angleterre et la Hollande, mais il y paroissoit fort ralenti. Il croyoit avoir reconnu que trop d'empressement de sa part éloigneroit l'effet de ses désirs, et qu'il falloit moins en solliciter ces deux nations que s'en faire rechercher, et seulement se proposer d'empêcher une nouvelle union des Hollandois avec l'empereur. Il y étoit confirmé par Beretti, qui les rassuroit à l'égard de l'union qu'il craignoit par les nouveaux sujets de brouilleries que les affaires des Pays-Bas et l'exécution du traité de la Barrière élevoient sans cesse entre l'empereur et les États généraux. L'extrême épuisement où la dernière guerre avoit jeté la Hollande lui faisoit ardemment souhaiter la continuation de la paix.

Le Pensionnaire, dont l'entêtement contre la France et l'attachement au feu roi Guillaume et à la maison d'Autriche en étoit cause, ne respiroit aussi que le repos de l'Europe, mais avoit au fond toujours le même penchant à favoriser la maison d'Autriche. Il tint à Beretti quelques propos sur la paix à faire entre l'empereur et le roi d'Espagne. Il lui dit même que le baron de Heems, envoyé de l'empereur en Hollande, lui avoit laissé entendre que ce monarque la désiroit sincèrement, et qu'il attendoit au premier jour des ordres pour parler plus positivement. Beretti paroissant douter de la sincérité impériale, Heinsius lui dit que, après que ses maîtres auroient proposé à l'empereur

des conditions raisonnables, ils n'auroient plus d'égard à ses prétentions, s'ils s'apercevoient qu'il ne voulût que traîner les affaires en longueur; qu'alors ils ne songeroient qu'à plaire au roi d'Espagne; qu'ils connoissoient que son amitié leur étoit nécessaire; qu'ils la vouloient obtenir; que déjà Amsterdam et Rotterdam avoient applaudi à la proposition d'une alliance avec l'Espagne, et que la province de Zélande étoit du même avis.

Stanhope, par ordre du roi d'Angleterre, avoit entamé une négociation à Vienne pour traiter la paix entre l'empereur et le roi d'Espagne. Il fit savoir à Beretti que ceux qui avoient le plus de part en la confiance de l'empereur goûtoient les idées qu'il leur avoit suggérées. Un des points qui touchoit le plus le roi d'Espagne étoit d'empêcher que les États du grand-duc et ceux du duc de Parme tombassent jamais dans la maison d'Autriche, et d'assurer au contraire ceux de Parme et de Plaisance aux fils qu'il avoit de la reine d'Espagne, faute d'héritiers Farnèse. Stanhope espéroit d'obtenir cet article, trouvoit difficile et long de traiter par lettres, et pour le secret même trouvoit nécessaire que l'Espagne et la France envoyassent des ministres de confiance pour traiter à Londres par l'entremise du roi d'Angleterre. Il manda à Beretti que le régent, persuadé de l'utilité de cette paix pour le bien et le repos de l'Europe, y concourroit de tout son pouvoir, et qu'il enverroit l'abbé Dubois à Londres dès qu'il sauroit l'affaire en maturité. Stanhope comptoit que Penterrieder y viendroit pour le même effet de la part de l'empereur. Il exhortoit Beretti de demander la même commission, parce qu'il y falloit employer un homme qui eût la confiance d'Albéroni, dont il prodigua les louanges que Beretti eut soin de ne pas affoiblir, et de ne pas oublier les siennes propres en rendant compte à Albéroni. Stanhope ajoutoit l'offre de le faire demander par le roi d'Angleterre, parce qu'il étoit impossible que ses ministres pussent prendre aucune confiance en Monteléon, ambassadeur ordinaire d'Espagne à Londres.

Beretti, instruit alors fort superficiellement des intentions de l'Espagne, se trouva embarrassé à plusieurs égards. Il ne pouvoit répondre que vaguement à des propositions précises. Il craignoit que l'intérêt qu'il avoit de se voir chargé de la plus grande affaire que pût avoir le roi d'Espagne ne décréditât sa relation. Il savoit qu'Albéroni qui vouloit traiter à Madrid étoit très-susceptible de jalousie, et de le soupçonner d'inspirer aux Anglois de traiter à Londres pour que toute la négociation demeurât entre ses mains. Il remarquoit que les propositions de Stanhope avoient été concertées avec la France, puisque le régent y entroit si pleinement. Il marchoit donc sur des charbons en rendant compte à Albéroni. Il protestoit de son insuffisance à traiter une si grande affaire, et de la peine qu'il auroit d'en faire à Monteléon. Il représentoit que les chefs de la république des Provinces-Unies, qui se portoient alors pour pacifiques et pour vouloir une ligue avec l'Espagne, se garderoient bien de la conclure avant que le traité du roi d'Espagne le fût avec l'empereur, de peur de s'attirer pour toujours l'inimitié de ce dernier monarque; qu'il avoit remarqué qu'accoutumés à voir faire tous les grands traités chez eux, et y croyant leur situa-

tion la plus propre, ils craignoient encore que la négociation en étant portée à Londres elle ne fût occasion aux Anglois d'obtenir quelque prérogative avantageuse du roi d'Espagne à leur commerce, et que, si cette paix ne se traitoit pas chez eux, ils aimeroient mieux encore qu'elle la fût à Madrid qu'à Londres. Il finissoit par demander des instructions et des ordres à Albéroni, bien résolu suivant ceux qu'il en avoit précédemment reçus d'insister fortement sur la sûreté de l'Italie, et de déclarer dans le temps que le roi d'Espagne ne consentiroit à la paix qu'avec la remise actuelle de la ville de Mantoue des mains de l'empereur en celles des héritiers légitimes. Beretti, bien informé de l'importance de cette place, et que l'article en étoit essentiel, étoit particulièrement chargé de ne rien oublier pour engager les Hollandois à faire en sorte qu'elle fût restituée au duc de Guastalla qui en étoit injustement privé; à leur faire peur de l'ambition et de la puissance de l'empereur, qui, s'il se rendoit maître de l'Italie, les leur feroit bientôt sentir aux Pays-Bas; qui se montroit pacifique tandis qu'il avoit les Turcs sur les bras, mais que, s'il faisoit la paix avec eux, il ne se trouveroit personne qui pût résister à ses armées victorieuses qui auroient abattu les Ottomans.

Albéroni lui prescrivoit en même temps de témoigner une extrême indifférence pour la paix avec l'empereur, et de se borner à faire connoître que l'Espagne étoit disposée à concourir à tout ce qui pouvoit maintenir l'équilibre dans l'Europe. Il lui mandoit qu'il lui suffisoit de savoir que les Hollandois disposés à traiter avec l'Espagne ne traiteroient pas avec l'empereur; qu'il falloit laisser faire au temps, attendre tranquillement les propositions que l'Angleterre et la Hollande voudroient faire. Il trouvoit la lettre de Stanhope vague, et la conclusion d'un traité d'autant moins pressée qu'il ne voyoit pas l'utilité que l'Espagne en pouvoit retirer. Le roi d'Espagne ne pensoit pas à recouvrer par les armes les États qu'il avoit perdus. Il connoissoit que les Pays-Bas et l'Italie avoient dépeuplé l'Espagne et les Indes. Il trouvoit sa situation présente plus avantageuse que celle d'aucune autre puissance. Ses frontières étoient bien garnies, la citadelle de Barcelone devoit être achevée dans la fin de l'année, et garnie de cent pièces de canon. Si ses ennemis pensoient à l'attaquer avec des armées nombreuses, elles périroient faute de subsistance; si avec de médiocres, celles d'Espagne seroient suffisantes pour la défense. Il n'y avoit que trois ou quatre années de paix à désirer pour donner à la nation espagnole le loisir de respirer, et ne rien négliger en attendant pour faire fleurir son commerce.

Un des principaux moyens que le premier ministre s'en proposoit étoit des manufactures de draps, pour lesquelles il voulut faire venir des ouvriers de Hollande. Il en parla à Riperda qui lui dit en grand secret qu'il falloit que Beretti fît en sorte d'en envoyer un de ceux qui travailloient à Delft, en lui faisant envisager une récompense et une fortune considérable en Espagne. Comme il y manquoit plusieurs choses, il fit remettre cent cinquante mille livres à Beretti pour un achat de bronzes. Il prétendoit qu'il ne songeoit qu'à mettre le roi d'Espagne

en état de se faire respecter, sans causer de préjudice ni de tort à personne, mais de procurer du bien à ses amis et à ses alliés. Les ministres d'Espagne au dehors assuroient aussi que la triple alliance n'avoit pas fait la moindre peine au roi d'Espagne; qu'il n'avoit aucune vue sur le trône de France, quelque malheur qui pût y arriver, et qu'étant naturellement tranquille, il se contenteroit de régner en Espagne.

Le roi de Sicile ne se lassoit point de presser ce monarque de veiller à la sûreté des traités d'Utrecht. Il craignoit tout de l'empereur pour l'Italie et pour la Sicile, dès qu'il auroit fait la paix avec la Porte. Il ne comptoit point sur l'Angleterre, dont le roi, par ses ménagements pour l'empereur, n'osoit envoyer un ministre à Turin, et parce que le gouvernement s'y étoit hautement déclaré contre le traité d'Utrecht; qu'il n'avoit consenti à la triple alliance que pour en réparer les défauts; que, content d'y avoir remédié de la sorte, il s'embarrasseroit peu de ses derniers engagements, à ce que les whigs publioient hautement, et que jamais ils n'entreprendroient une guerre nouvelle pour la garantie de ce qu'il venoit de promettre. Monteléon, qui en étoit bien persuadé, avoit conseillé à ce prince de s'adresser au roi d'Espagne; mais il trouva dans Albéroni un ministre qui le connoissoit bien, ainsi que toute l'Europe, et qui disoit qu'il vouloit tirer les marrons du feu avec la patte du chat, et à qui il ne falloit donner que de belles paroles.

La correspondance avec Venise, interrompue par la nécessité où cette république s'étoit trouvée de reconnoître l'empereur comme roi d'Espagne, étoit prête à se rétablir par les excuses que le noble Mocenigo, envoyé exprès à Madrid, en devoit faire au roi d'Espagne dans une audience publique. Les Vénitiens avoient enfin pris ce parti, par leur frayeur commune avec le pape de voir les Turcs sur les côtes de l'Italie et l'impatience d'y voir arriver au plus tôt les secours maritimes promis au pape par l'Espagne.

CHAPITRE X.

Le régent livré à la constitution sans contre-poids. — Le nonce Bentivoglio veut faire signer aux évêques que la constitution est règle de foi, et y échoue. — Appel de la Sorbonne et des quatre évêques. — J'exhorte en vain le cardinal de Noailles à publier son appel; et lui en prédis le succès et celui de son délai. — Variations du maréchal d'Huxelles dans les affaires de la constitution. — Entretien entre M. le duc d'Orléans et moi sur les appels de la constitution, tête à tête dans sa petite loge à l'Opéra. — Objection du grand nombre. — Le duc de Noailles vend son oncle à sa fortune. — Poids des personnes et des corps. — Conduite à tenir par le régent. — Raisons personnelles. — Le régent arrête les appels et se livre à la constitution.

Je ne continuerai à mon ordinaire à ne parler de la constitution qu'autant que la place où j'étois m'obligeoit rarement de m'en mêler. Je connoissois la foiblesse du régent, et, quoiqu'il crût malgré lui, le peu de cas qu'il se piquoit de faire de la religion. Je le voyois livré à ses ennemis sur cette affaire comme sur bien d'autres : aux jésuites qu'il

craignoit, au maréchal de Villeroy qui lui imposoit dès sa première jeunesse, et qui dans la plus profonde ignorance se piquoit de la constitution pour faire parade de sa reconnoissance pour le feu roi et pour Mme de Maintenon; à d'Effiat livré à M. du Maine et au premier président, qui ne cherchoient qu'à lui susciter toute espèce d'embarras pour qu'il eût besoin d'eux, et pour leurs vues particulières; à la bêtise de Besons gouverné par d'Effiat, qui le lâchoit comme un sanglier au besoin, et qui faisoit impression par l'opinion que le régent avoit prise de son attachement pour lui; à l'abbé Dubois qui dans les ténèbres songeoit déjà au cardinalat et à s'en aplanir le chemin du côté de Rome; enfin aux manéges du cardinal de Rohan, aux fureurs du cardinal de Bissy, et à la scélératesse de force prélats qui se faisoient une douce chimère d'arriver au chapeau, et une réalité, en attendant, de briller, de se faire compter et craindre, de se mêler, d'obtenir des grâces; enfin à ce cèdre tombé, à ce malheureux évêque de Troyes que le retour au monde avoit gangrené jusque dans les entrailles, sans objet, sans raison, et contre toutes les notions et les lumières qu'il avoit eues et soutenues toute sa vie jusqu'à son entrée dans le conseil de régence. De contre-poids, il n'y en avoit point.

Le duc de Noailles avoit vendu son oncle à sa fortune. Le cardinal de Noailles avoit trop de droiture, de piété, de simplicité, de vérité; les évêques qui pensoient comme lui s'éclaircissoient tous les jours à force d'artifices et de menaces. Ils demeuroient concentrés, ils n'avoient ni accès ni langage, ils se confioient et s'offroient à Dieu, ils ne pouvoient comprendre qu'une affaire de doctrine et de religion en devînt une d'artifices, de manéges, de piéges et de fourberies; aucun n'étoit dressé à rien de tout cela. Le chancelier, lent, timide, suspect sur la matière, n'avoit pas la première teinture de monde ni de cour, toujours en brassière et en doute, en mesure, en retenue, arrêté par le tintamarre audacieux des uns, et par les doux et profonds artifices des autres, incapable de se soutenir contre les premiers à la longue, et de jamais subodorer les autres, médiocrement aidé du procureur général, qui ne faisoit bien que quand il le pouvoit sans crainte d'y gâter son manteau, tous déconcertés à l'égard du parlement par les adresses du premier président, et suffoqués de ses grands airs de la cour et du grand monde, par son audace, et par des tours de passe-passe où il étoit un grand maître. Bentivoglio, depuis les premiers jours de la régence, ne cessoit de souffler le feu en France, et de faire les derniers efforts à Rome pour porter le pape aux dernières violences. Il étoit fort pauvre, fort ambitieux, fort ignorant, sans mœurs, comme on a vu qu'il en laissa des marques publiques, dont il ne prenoit même pas grand soin de se cacher, et par ce qu'on vit sans cesse de ce furieux nonce, sans religion que sa fortune. Il croyoit son chapeau et de quoi en soutenir la dignité attaché aux derniers embrasements que la bulle pût susciter en France, et il n'épargnoit rien pour y parvenir, jusque-là que le pape le trouvoit violent au point d'être importuné de ses exhortations continuelles, et que les prélats les plus attachés à Rome, soit par leur opinion, soit par leur fortune, s'en trouvoient pour la plupart excédés,

même les cardinaux de Rohan et de Bissy, hors un petit nombre de désespérés, qui avec les jésuites ne respiroient que sang, fortune et subversion de l'Église gallicane. De degré en degré et de violence en violence qu'ils extorquoient du régent malgré lui, l'affaire en vint au point de faire de la constitution une règle de foi.

Le pape, roidi, contre l'usage de ses plus grands et plus saints prédécesseurs, à ne vouloir donner aucune explication de sa bulle, ni souffrir que les évêques y en donnassent aucune de peur d'attenter à sa prétendue infaillibilité, encore plus dans l'embarras de donner une explication raisonnable, ou d'en admettre une, ne vouloit ouïr parler que d'obéissance aveugle, et son nonce, à la tête des jésuites et des sulpiciens, trouvoit l'occasion trop belle d'abroger les libertés de l'Église gallicane, et de la soumettre à l'esclavage de Rome, comme celles d'Italie, de l'Espagne, du Portugal, des Indes, pour en manquer l'occasion. Il se mit donc à bonneter les évêques par lui, et par les jésuites et les sulpiciens, pour faire déclarer la constitution règle de foi. Les plus attachés à Rome d'entre les évêques se révoltèrent d'abord contre une proposition si absurde, et que Rome même avoit trouvée telle, comme ils s'étoient révoltés d'abord contre la constitution à son premier aspect. La règle de foi eut le même sort qu'avoit eu l'acceptation de la constitution, et à force d'intrigues et de manéges quelques évêques y consentirent, et le nombre parut s'en grossir.

Dans cette extrémité d'un nouvel article de foi si destitué de toute autorité légitime, puisqu'elle n'est donnée qu'à l'assemblée libre et générale de l'Église, à qui seule les promesses de Jésus-Christ s'adressent d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles, la Sorbonne et quatre évêques crurent qu'il étoit temps d'avoir recours au dernier remède que l'Église a toujours présenté, et approuvé que ses enfants en usassent comme suspensif, en attendant des temps où la vérité pourroit être écoutée, et dont jusqu'au feu roi inclusivement on s'étoit publiquement servi dans les parlements et parmi les évêques, les docteurs, etc., pour se dérober aux entreprises de Rome. Ce fut l'appel au futur libre concile général. Bentivoglio et toute la constitution jetèrent les hauts cris. Ils sentoient le poids en soi de cette grande démarche; ils gémissoient sous son poids suspensif. Ils sentoient l'effet terrible pour leur entreprise de la suite qu'ils devoient craindre de cet exemple, et remuèrent l'enfer pour l'arrêter. Le régent prompt à s'effrayer, facile à se laisser entraîner par ses confidents perfides, s'abandonna à eux pour sévir contre la Sorbonne et contre les quatre évêques, qu'il exila, puis qu'il renvoya dans leurs diocèses.

Ce fut alors que le cardinal de Noailles manqua un grand coup, comme il en avoit déjà manqué plusieurs fois. Je le voyois souvent chez lui et chez moi. Il y vint dans cette occasion raisonner avec moi. Je l'exhortai à l'appel. Il étoit sûr des chapitres et des curés de Paris, des principaux ecclésiastiques et des plus célèbres et nombreuses congrégations de communautés séculières et régulières. Il l'étoit aussi de plusieurs évêques qui n'attendoient que son exemple; et de tous ceux-là il étoit pressé de le donner. Je lui représentai qu'après s'être inutilement

prêté à tout, il devoit demeurer convaincu de la perfidie, des artifices, du but du parti, qui, sous l'apparence d'obéissance à Rome, forçoit la main au pape pour triompher en France, et ne consentiroit jamais à rien qu'à l'obéissance aveugle; qu'il avoit suffisamment montré raison, patience, douceur, modération, désir de pouvoir sauver l'obéissance avec la vérité et les libertés de l'Église anglicane; qu'il étoit enfin temps d'ouvrir les yeux, et de mettre des bornes aux fureurs et aux artifices; et qu'appelant à la tête de tous ceux que je viens de désigner, ce groupe deviendroit d'autant plus formidable aux entreprises et aux violences qu'il se trouveroit nombreux, illustre, et à couvert par les règles de l'Église les plus anciennes, les plus certaines, les plus en usage, respecté depuis les premiers temps qu'on y avoit eu recours jusqu'aux derniers du règne du feu roi; qu'un appel si général et si canonique inspireroit du courage aux abattus, de la crainte et un extrême embarras aux violences, une salutaire neutralité à ceux qui penchoient à la constitution dans la simplicité de leur cœur; que cette démarche auroit un grand effet sur les parlements, qui ne demandoient pas mieux que d'appeler, et qui n'en étoient retenus que par l'autorité du gouvernement, et encore par art et par machines; et que si ces compagnies s'unissoient enfin à lui, comme toutes les apparences y étoient, par leur appel, c'en seroit fait de la constitution, et que Rome ne pourroit plus songer qu'à la retirer, à étouffer doucement cette affaire, et se trouveroit heureuse de donner de bonnes sûretés qu'il n'en seroit plus parlé.

J'ébranlai le cardinal de Noailles. Il me confia que son appel étoit tout fait et tout prêt; mais qu'il croyoit qu'il en falloit encore suspendre l'éclat, et n'avoir pas à se reprocher de n'avoir pas eu assez de patience. Jamais je ne pus le sortir de là, ni lui m'en alléguer de raisons que ce vague. Au bout d'un long débat, je lui prédis que sa patience seroit funeste, qu'il viendroit à la fin à l'appel, mais trop tard; qu'il trouveroit tout ce qui étoit prêt actuellement d'appeler avec lui séduit, intimidé, divisé par le temps; qu'il en donneroit aux artifices et à l'autorité séduite du régent, qu'il éprouveroit contraire avec force; qu'étourdie alors du coup, il n'en auroit rien à craindre, surtout avec les parlements qu'il auroit avec lui; au lieu qu'ils seroient gagnés, divisés, intimidés par le loisir qu'il donneroit de le faire, et que, quand il voudroit déclarer son appel, il se trouveroit abandonné. Je ne fus que trop bon prophète.

Le maréchal d'Huxelles, ministre nécessaire dans toute cette affaire, y varioit souvent. Tout lui en montroit la friponnerie, et le danger en croupe de l'anéantissement des libertés de l'Église gallicane, qui étoit le but auquel tendoient les véritables abandonnés à Rome, tels que le nonce, les jésuites, les sulpiciens et les évêques de leur faciende, et plusieurs autres qui ne le voyoient pas, mais que les autres entraînoient par ignorance et par bêtise. Ainsi le maréchal faisoit souvent des pointes qui déconcertoient les projets. Mais bientôt après, le premier président et d'Effiat le prenoient, tantôt par caresses, tantôt sur le haut ton, souvent par des raisons d'intérêts particuliers, qui n'étoient

pas ceux de l'Église ni de l'État, moins encore du régent, et le ramenoient, de sorte que l'irrégularité de cette conduite du maréchal d'Huxelles entravoit souvent les deux partis et le régent lui-même. Ce prince qui, dès les temps du feu roi, savoit ce que je pensois sur la constitution, et, comme je l'ai rapporté en son temps, ce que lui-même en pensoit, en étoit embarrassé avec moi. Il évitoit d'autant plus aisément de me parler de cette matière que je ne l'y mettois jamais, et qu'à l'exception de quelques adoucissements que j'en obtenois quelquefois des violences qu'on extorquoit de lui sur des particuliers, je ne cherchois point à entrer en rien de toute cette affaire avec lui, depuis que j'avois reconnu l'entraînement où il s'étoit laissé aller. Mais quand il se sentoit embarrassé et pressé à un certain point, il ne pouvoit s'empêcher de revenir à moi avec une entière ouverture, dans les occasions et sur les choses même où ses soupçons ou les influences de gens qui l'approchoient me rendoient le plus suspect à ses yeux. Pressé donc, et embarrassé entre les appels et les fureurs opposées dont je viens de parler, il m'arrêta, une après-dînée, comme je resserrois des papiers, et que je me préparois à le quitter après avoir travaillé avec lui tête à tête, comme il m'arrivoit une ou deux fois la semaine. Il me dit qu'il s'en alloit à l'Opéra, et qu'il vouloit m'y mener pour m'y parler de choses importantes. « L'Opéra, monsieur! m'écriai-je; eh! quel lieu pour parler d'affaires! parlons-en ici tant que vous voudrez, ou si vous aimez mieux aller l'Opéra à la bonne heure; et demain ou quand il vous plaira je reviendrai. » Il persista, et me dit que nous nous enfermerions tous deux dans sa petite loge, où il alloit à couvert et de plain-pied tout seul de son appartement, et que nous y serions aussi bien et mieux que dans son cabinet. Je le suppliai de songer qu'il étoit impossible de n'être pas détournés par le spectacle et par la musique; que tout ce qui voyoit sa loge nous examineroit parlant, raisonnant et n'être point attentifs à l'Opéra, chercheroit à pénétrer jusqu'à nos gestes; que les gens qui venoient là lui faire leur cour raisonneroient de leur côté de le voir dans sa petite loge enfermé avec moi; que chacun en compteroit la durée; qu'en un mot, l'Opéra étoit fait pour se délasser, s'amuser, voir, être vu, et point du tout pour y être enfermé et y parler d'affaires et s'y donner en spectacle au spectacle même. J'eus beau dire, il se mit à la fin à rire, prit d'une main son chapeau et sa canne sur un canapé, moi par le bras de l'autre, et nous voilà allés. En entrant dans sa loge, il défendit que personne n'y entrât, qu'on l'ouvrît pour quoi que ce pût être, et qu'on laissât approcher personne de la porte. C'étoit bien montrer qu'il ne vouloit pas s'exposer à être écouté, mais bien montrer aussi qu'enfermé là avec moi, qui n'étois pas un homme de spectacles et de musique, il y étoit moins à l'Opéra que dans un cabinet en affaire. Aussi cela réussit-il fort mal à propos à faire une nouvelle que tout ce qui se trouva à l'Opéra en sortant distribua par Paris, comme je l'avois bien prévu et prédit à M. le duc d'Orléans. Il se mit où il me dit qu'il avoit accoutumé de se mettre, regardant le théâtre, auquel il me fit tourner le dos pour être vis-à-vis de lui. Dans cette position nous étions vus en plein, lui de tout le

théâtre et des loges voisines, et d'une partie du parterre, moi du théâtre par le dos, et de côté et presque en face de presque tout ce qui étoit à l'Opéra du côté opposé pour les loges, mais de tout le parterre et de tout l'amphithéâtre de côté et presque en face. Ce m'étoit un pays inusité, où on eut peine d'abord à me reconnoître, mais où quelques yeux, le tête à tête et l'action de la conversation me décelèrent bientôt. L'opéra ne faisoit que commencer; nous ne fîmes que regarder un moment le spectacle en nous plaçant, qui étoit fort plein, après quoi nous n'en vîmes ni n'en ouîmes plus rien jusqu'à sa fin tant la conversation nous occupa.

D'abord M. le duc d'Orléans m'expliqua avec étendue l'embarras où il se trouvoit entre les appels dont il étoit pressé par le parlement qui le vouloit faire, plusieurs évêques et tout le second ordre de Paris, à l'exemple de la Sorbonne et de plusieurs corps réguliers et séculiers entiers. Je l'écoutai sans l'interrompre, puis je me mis à raisonner. Peu après que j'eus commencé, il m'interrompit pour me faire remarquer que le grand nombre étoit pour la constitution, et le petit pour les appels; que la constitution avoit le pape, la plupart des évêques, les jésuites, tous les séminaires de Saint-Sulpice et de Saint-Lazare, par conséquent une infinité de confesseurs, de curés, de vicaires répandus dans les villes et les campagnes du royaume qui y entraînoient les peuples par conscience, tous les capucins et quelque petit nombre d'autres religieux mendiants; et que telle chose pourroit arriver en France où tous ces constitutionnaires se joindroient au roi d'Espagne contre lui, et par le nombre seroient les plus forts, ainsi que par l'intrigue et par Rome, et de là se jeta dans un grand raisonnement. Je l'écoutai encore sans l'interrompre, et je le priai après de m'entendre à son tour. Je commençai par lui dire qu'avec lui il ne falloit pas raisonner par motif de religion ni de bonté de la cause de part ni d'autre; que je ne pouvois pourtant m'empêcher de lui dire combien il étoit étrange de traiter une affaire de doctrine et de religion, poussée jusqu'à vouloir faire passer en article, au moins en règle de foi, qui en expression plus douce n'est que synonyme à l'autre, tant de si étranges points, et trouvés d'abord si étranges en effet par ceux-là mêmes qui en sont devenus les athlètes; de traiter, dis-je, une telle affaire par des vues et des moyens uniquement politiques, qui ne pouvoient être bons qu'à attirer la malédiction de Dieu sur le succès, sur les personnes qui s'en mêloient de la sorte et sur tout le royaume; que je ne pouvois aussi me passer de lui rappeler ce qu'il avoit pensé de l'iniquité du fond et de la violence des moyens du temps du feu roi, et ce que lui et moi nous nous étions confié l'un à l'autre quand on se crut sur le point d'aller au parlement avec le feu roi, qui n'en fut empêché que par l'augmentation subite du mal qui l'emporta peu de temps après; que me contentant de lui avoir remis en deux mots devant les yeux des choses si déterminantes pour un autre que lui, par les seuls vrais, grands et solides principes qui devroient uniquement conduire, surtout en matière de religion, je n'en ferois plus aucune mention, et ne lui parlerois que le langage duquel seulement il étoit susceptible.

Je lui montrai qu'il se trompoit sur le grand nombre, et pour s'en convaincre, je le suppliai de se transporter au temps du feu roi, où toute sa terreur, ses menaces, les violences qu'on lui avoit fait employer n'avoient pu attirer le grand nombre qu'avec une répugnance et une variété d'expressions toutes captieuses, qui montroient évidemment qu'on ne cherchoit qu'à se sauver, en abandonnant ses sentiments sous un voile, et sauvant la vérité autant que la frayeur le pouvoit permettre à la foiblesse, d'où on pouvoit juger de ce qui seroit arrivé de la constitution, si un roi aussi redouté qu'il étoit n'y eût déployé toute sa puissance. Je convins ensuite des progrès que la constitution avoit faits depuis, mais par la crainte, l'industrie, la calomnie, la cabale, les espérances ou de fortune ou de paix; mais j'ajoutai qu'en ôtant tous ces artifices, comme ils le seroient du moment que son autorité ne les soutiendroit plus, tout ce qui avoit tâché de demeurer dans le silence éclateroit, et que les trois quarts de ce qui s'étoit laissé prendre en ces différents filets s'en secoueroit, et chanteroit la palinodie, comme l'entrée de sa régence le lui avoit montré en plein, pendant le peu de temps qu'avoit duré l'étourdissement des chefs du parti constitutionnaire, et de la protection qu'il avoit donnée au parti opprimé. Je lui fis sentir quelle différence mettoit, pour le nombre entre deux partis, la pesanteur de la puissance temporelle, unie avec l'apparence de la spirituelle, le grand nom de chef de l'Église, d'unité, d'obéissance, de parti le plus sûr à l'égard des simples et des ignorants, qui font le grand nombre des ecclésiastiques comme des laïques, la crainte des peines et l'espérance des récompenses pour beaucoup, et pour tous de ne point trouver d'obstacles dans leur chemin, enfin la licence de tout entreprendre d'une part, avec impunité tout au moins, et très-rarement sans succès; de l'autre, trouver tous les tribunaux fermés à leurs plaintes, et impuissants à leurs plus justes défenses; qu'outre l'odieux d'un si prodigieux contraste, et qui n'avoit d'exemple que celui des temps de persécution des princes idolâtres ou hérétiques, cette disparité écrasoit les plus sages et les plus religieux, et persuadoit aux courages abattus, qui n'envisageoient aucune étincelle de protection ni d'espérance, de se prêter au temps et de rejeter sur la violence les mensonges auxquels on les forçoit; que c'étoit ainsi que Henri VIII s'étoit fait chef de la religion en si peu de mois en Angleterre, avoit chassé Rome, et envahi les biens immenses des ecclésiastiques de son royaume, et que les régents de la minorité de son fils, malgré leurs divisions et leurs troubles domestiques, avoient en si peu de temps achevé le saut, embrassé l'hérésie après le schisme, et s'étoient composé une religion qui avoit chassé la catholique sous les dernières peines; que c'étoit ainsi qu'en si peu de temps les rois du Nord, dont l'autorité chez eux étoit alors si nouvelle et si peu affermie, avoient rendu leurs royaumes protestants, et que presque tous les souverains du nord d'Allemagne en avoient fait autant dans leurs États; que le grand nombre présenté de la sorte par une telle inégalité de balance dans le gouvernement, n'étoit donc qu'un leurre et une tromperie manifeste, dont l'appel se trouveroit le véritable correctif; qu'alors

les tribunaux rendus à l'exercice de la justice, à cet égard, l'autorité royale à embrasser tous ses sujets avec égalité, le gros du monde en liberté de voir, de parler, de s'instruire, et de discerner, les simples et les ignorants, éclairés par les appels des évêques, d'un nombre infini d'ecclésiastiques du second ordre, de religieux, de corps entiers séculiers et réguliers, enfin par celui des parlements, reviendroient de la crainte servile qui les avoit enchaînés; et qu'alors il verroit avec surprise que le grand nombre seroit des appelants, et le très-petit, et encore méprisé et honni comme celui des tyrans renversés, se trouveroit des constitutionnaires.

En cet endroit le régent m'interrompit, et avec une sorte d'angoisse : « Mais, monsieur, me dit-il, que voulez-vous que je croie, quand le duc de Noailles lui-même m'arrête sur les appels, et me maintient que j'y hasarde tout, parce que le très-grand nombre est pour la constitution, et qu'il n'y a qu'une poignée du parti opposé; et si vous ne nierez pas combien il y est intéressé pour son oncle? — Monsieur, repris-je, cela est horrible, mais ne me surprend pas. Vous savez que je ne vous parle jamais du duc de Noailles depuis les premiers temps de ce qui s'est passé entre nous; mais puisque vous me le mettez en jeu et en opposition si spécieuse, si faut-il aussi que je vous y réponde. M. de Noailles, monsieur, est un homme qui n'a ni religion ni honneur, et qui jusqu'à toute pudeur, l'a perdue, quand il croit y trouver le plus petit avantage. Du temps du feu roi, rappelé d'Espagne, brouillé avec lui, avec Mme de Maintenon, avec Mme la duchesse de Bourgogne, craint et mal voulu de tout le monde, en un mot perdu en Espagne et ici, il n'avoit d'appui ni d'existence que son oncle, et par lui, ce qui s'appeloit son parti, ainsi il y tenoit. Depuis qu'il vole de ses ailes ce même oncle et son parti, ne lui servant plus à rien, lui pèsent; ainsi il veut en tirer le fruit de se faire considérer de l'autre comme un homme impartial, traitable sur un point qui lui doit être si sensible, éteindre de ce côté-là craintes et soupçons, ranger ainsi les obstacles qu'il en appréhende dans le chemin de la fortune, et de la place de premier ministre, qui lui a fait commettre un crime si noir et si pourpensé à mon égard, de laquelle il n'abandonnera jamais le désir et l'espérance, tandis que misérablement adoré par son oncle, qui ne voit pas assez clair pour le connoître, il l'entraîne dans les panneaux pour se faire valoir de l'autre côté, pendant que son oncle le vante dans le sien, que lui, de son côté, trompe et cajole. Son compte est de faire durer la querelle pour se faire admirer des deux côtés, et vous parler comme il fait pour vous persuader d'un attachement pour vous, et d'une vérité pour la chose à l'épreuve du sang, de l'amitié et de tout intérêt. Voilà, monsieur, quel est le duc de Noailles, et, puisque vous m'y forcez, jusqu'à quel point vous êtes sa dupe. Mais moi, qui suis plus vrai, plus droit et plus franc, je vous parlerai sur un autre ton : c'est que je ne me cache à vous, à personne ni à lui-même, que le plus beau et le plus délicieux jour de ma vie ne fût celui où il me seroit donné par la justice divine de l'écraser en marmelade, et de lui marcher à deux pieds sur le ventre, à la satisfaction de quoi il n'est fortune que je ne sacri-

fiasse. Je ne suis pas encore assez dépourvu de sens et de raisonnement pour ne pas voir que, quelque mobilité, quelque adresse, quelque finesse et quelque art qu'ait le duc de Noailles, il ne peut éviter de se trouver perdu si son oncle est perdu, et que Rome et les constitutionnaires viennent à bout de le traiter comme ils ont été si près de le faire sous le feu roi, et comme ils travaillent tous les jours à y revenir. Ce que j'avance est manifeste. S'ils vous persuadent par degrés de le leur abandonner, et qu'ils le dépouillent de la pourpre et de son siége, voilà un homme au moins anéanti, si pis ne lui arrive, par être confiné quelque part, ou envoyé à Rome. Dans cet état, de deux choses l'une nécessairement : ou le duc de Noailles suivra la fortune de son oncle, ou il l'abandonnera pour conserver la sienne. S'il suit la fortune de son oncle, le voilà retiré, hors de place, ne voulant plus se mêler de rien sous un prince qui égorge son oncle, ou qui du moins l'abandonne à la boucherie et à la rage de ses ennemis. Voilà où le sang, l'amitié, l'honneur le conduisent, et moi, par conséquent, nageant dans la joie de le voir entraîné et noyé sans retour par le torrent qui emporte son oncle. Si, au contraire, avec des tours et des distinctions d'esprit, il abandonne son oncle pour se cramponner en place, il devient l'homme le plus publiquement et le plus complétement déshonoré; il devient, de plus, suspect au parti qu'il ménage au prix du sang de son oncle, et à vous-même qui n'oserez jamais vous fier à lui de quoi que ce soit; il devient l'horreur du monde, et l'exécration du parti de son oncle, qui tout entier ne sauroit périr avec lui; il devient enfin l'opprobre et le mépris de toute la terre; et moi, par conséquent, jouissant d'un état dont l'infamie ne laisse plus rien à faire ni à désirer à ma vengeance. Mon intérêt le plus vif et le plus cher, si j'étois aussi scélérat que le duc de Noailles, auroit donc été, dès les premiers jours de votre régence, de répondre aux empressements des cardinaux de Rohan et de Bissy, et de leurs consorts, de m'unir étroitement à eux, de les servir auprès de vous de toutes mes forces. La bonté et la confiance dont vous m'honorez m'auroit rendu parmi eux l'homme laïque le plus principal, le conseil et le modérateur du parti, avec une intimité et une considération d'autant plus solides que nous aurions travaillé de toutes nos forces au même but, et que nous y serions peut-être déjà parvenus. Ne croyez pas que cette réflexion me soit nouvelle, ni que ces messieurs-là soient demeurés jusqu'à présent à me la faire suggérer, jusqu'à me faire dire de leur part, et plus d'une fois, qu'ils ne comprenoient pas comment, avec toute ma haine publique pour le duc de Noailles, que je pouvois perdre sûrement et solidement en perdant son oncle, je demeurois l'ami du cardinal de Noailles, et, pour user de l'abus de leurs termes, son plus puissant protecteur. Mais si je suis encore incapable de cette vertu qui ne vous coûte rien, et que sans nul mérite vous portez souvent au plus pernicieux abus, qui est le pardon des ennemis, à Dieu ne plaise que je succombe assez au plaisir de la vengeance, et devienne assez scélérat pour me tourner contre la vérité connue, la droiture et l'innocence manifeste, et le bien de la religion et de l'État, et que je cesse de vous les représenter de toutes mes forces, et tout votre

intérêt personnel qui y est attaché, tant que vous voudrez bien m'écouter sur un si grand chapitre ! » Je conclus ce propos péremptoire par lui dire que c'étoit à lui [à] discerner qui, du duc de Noailles ou de moi, lui parloit avec plus de désintéressement et de vérité sur l'appel.

Revenant tout court au fond de la chose, je lui dis qu'avec le nombre il falloit aussi peser la qualité; qu'il devoit voir que d'un côté étoient tous les ambitieux, les mercenaires et les ignorants, séduits par quelques savants et quelques simples de bonne foi; que de l'autre, étoient les prélats les plus doctes, les plus vertueux, les plus désintéressés, les plus pieux et des meilleures mœurs, enfin de vrais pasteurs, résidant, travaillant, adorés dans leur diocèse, et en exemple non contredit à toute l'Église de France, toutes les écoles et les universités, les colléges, les curés et les chapitres de Paris et de presque toute la France, en un mot, la presque totalité du second ordre, non des abbés aboyants, mais de ce second ordre, pieux, éclairé, qui ne prétendoit à rien et qui ne vendoit point sa foi et sa doctrine; enfin les parlements, qui en ce genre formoient un groupe respectable, et que Rome redouteroit toujours; que le gros de la cour, du monde, du public par tout le royaume étoit encore du même côté soit lumière ou prévention et grand nombre aussi par indignation des violences, et des mœurs, de l'ambition, de la conduite du plus grand nombre des évêques du parti opposé, et d'abominables intrigues dont le temps avoit fait la découverte; qu'avec les lois de l'Église et de l'État pour lui, avec les évêques, les docteurs, le clergé séculier et régulier le plus estimé et le plus distingué, les corps entiers séculiers et réguliers les plus vénérables, et les compagnies supérieures qui se feroient toutes honneur de suivre les parlements, qui sont en ce genre les gardiens et les protecteurs des lois, il se trouveroit à la tête d'un bien autre parti que ne seroit celui de la constitution, d'un parti sur qui la religion, la vérité, les canons de l'Église, ses règles immuables, les lois de l'État, les libertés de l'Église gallicane, qui ne sont que la conservation de l'ancienne discipline de l'Église envahie ailleurs par l'usurpation des papes et la despotique tyrannie de Rome, sur qui enfin la conscience pouvoit tout, l'ambition, l'intérêt rien, comme tant et de si vives persécutions si grandement souffertes le démontroient avec la dernière évidence, parti, puisqu'il faut [se] servir de ce terme quoiqu'il ne convienne qu'à celui qui lui est opposé, parti qui lui seroit solidement et inviolablement attaché par les liens de sa conscience, de la religion, de la vérité, de la reconnoissance, et que nul intérêt temporel n'en pourroit débaucher, qui grossiroit sans cesse de tous les ignorants de l'autre, à qui alors il seroit libre de parler, et de les éclairer, à eux d'écouter et d'être instruits, et d'une foule de mercenaires dont il avoit vu les variations à mesure de celles du crédit de leur parti, et qui étoient incapables d'en suivre aucun que pour des vues humaines. Alors que deviendroit le parti opposé, chargé du mépris de ses artifices, de la haine de ses violences, dépouillé du pouvoir d'en commettre, et de l'affranchissement du pouvoir des lois et des tribunaux, et de la censure des doctes, de cette foule de personnages de la plus grande réputation chacun dans

leur état? Comment soutenir une cause qui arme la raison et toutes les lois contre elle, qui s'est noircie de tout ce que l'artifice et la persécution ont de plus odieux, et opposer la honte de l'épiscopat et du sacerdoce en tout genre pour la plupart à l'élite qui forme tout l'autre parti, décorée de ses souffrances et purifiée par le feu de la persécution? Que pourroient opposer à tant de savoir et de vertu les grâces alors flétries par faute de pouvoir, et les mines de protection du premier de ses chefs, et les repoussantes clameurs de l'autre; les ruses si reconnues de leurs principaux ouvriers du premier et du second ordre, dont les mœurs de la plupart, la conduite et l'ambition de tous, les ont rendus l'abomination du monde jusque dans l'usage le plus effréné de leur crédit et de leur pouvoir : et Rome qui recule devant un roi de Portugal, et pour une grâce qui ne dépend que d'elle, qui ne tient ni à vérité ni à religion, grâce injuste, même scandaleuse, sera-t-elle plus audacieuse contre un groupe si vénérable du premier et du second ordre, soutenu de la multitude rendue à la liberté, et des parlements engagés par leur appel dans la même cause, Rome, dis-je, dépouillée de l'autorité royale, qui faisoit tout trembler sous elle, mais qui avec ce terrible avantage n'a pourtant jamais osé que menacer.

J'ajoutai à cette peinture que son personnage, à lui régent, étoit bien honnête et bien facile. Il n'avoit qu'à laisser faire et jouir de ce qui se feroit et des appels en foule qu'il verroit éclater. Dire au pape et aux chefs de la constitution qu'ils ne devoient pas attendre du pouvoir précaire d'un régent plus qu'ils n'avoient pu obtenir de la redoutable et absolue autorité du feu roi, qui l'avoit si longtemps déployée en leur faveur tout entière; qu'il y a de plus, bien loin de ce dont il s'agissoit alors à ce qui s'entreprenoit aujourd'hui. Alors il ne s'agissoit que de la condamnation d'un livre, et de se taire sur la constitution. Aujourd'hui que, les desseins croissant avec le pouvoir, il ne s'agit de rien moins que d'embraser la France par toutes les intrigues imaginables, jusqu'à y vouloir faire entrer les premières puissances étrangères, et faire recevoir, signer, croire et jurer comme articles définis de foi, au moins en attendant comme règle de foi qui en est le parfait synonyme, tout ce qui est dans la constitution; ce comble de pouvoir qui n'est permis et donné qu'à l'Église assemblée, appliqué à une bulle qui bien ou mal à propos a soulevé toute la France dès qu'elle a paru, que les uns trouvent inintelligible, les autres non recevable dans ce qui s'en entend, bulle dont le pape, contre la coutume de ses plus saints et plus illustres prédécesseurs, n'a jamais voulu ni expliquer, ni souffrir que les évêques l'expliquassent, depuis tant d'années qu'il en est supplié et conjuré avec tout le respect et l'humilité possible, il n'est pas étonnant que, poussées enfin à bout, les consciences se révoltent, forcent la main au régent, et aient enfin recours au dernier remède de tout temps établi dans l'Église, et dont les plus saints et les plus grands papes ne se sont jamais offensés. Ajouter que vous êtes affligé d'un si grand éclat, et impuissant pour l'arrêter, mais qu'étant régent du royaume, et n'ayant jusqu'à ce jour omis travail, peine, ni

soin pour procurer la satisfaction du pape, et votre vénération personnelle, jusqu'à y employer l'autorité dont vous êtes dépositaire plus encore que le feu roi n'avoit fait et, malheureusement vous ne mentirez pas, vous n'êtes pas résolu aussi à ne pas protéger les lois de tout temps en usage, auxquelles le feu roi lui-même a eu recours en d'autres occasions, ni à laisser mettre le feu et le trouble dans le royaume. Faire en même temps avertir le nonce d'être sage, et de ne vous pas forcer par sa conduite à des démarches qui lui seroient désagréables, et dont les suites pourroient arrêter sa fortune; et prendre des précautions mesurées mais justes pour rendre des communications difficiles avec les chefs et les enfants perdus du parti. Écrire aussi en même sens au cardinal de La Trémoille, d'une façon à faire peur au pape s'il pensoit aller plus loin, tant sur la chose en général que sur le cardinal de Noaillles et aucun autre en particulier; et lui envoyer une lettre pour le pape remplie des plus beaux termes d'attachement, de douleur, de vénération, mais imprimée vaguement d'une teinture de fermeté qui soutînt la lettre au cardinal de La Trémoille; surtout n'oublier pas de faire parler françois aux principaux jésuites d'ici à leur général à Rome, et aux supérieurs de Saint-Sulpice et de Saint-Lazare; puis demeurer ferme à quelque proposition que ce pût être, et les plus spécieuses. Ouvrir les prisons, et rappeler et rétablir les exilés, et la liberté, mais parler ferme aux principaux, et donner au cardinal de Noailles et aux parlements des ordres sévères et y être inexorable, pour que la liberté, bien loin de se tourner en licence et en triomphe, se contienne dans les plus étroites bornes de sagesse, de prudence, de modestie, de charité, de respect pour l'épiscopat et pour les évêques, de mesure à l'égard de la personne du nonce, de vénération pour celle du pape, de soumission pour le saint-siége, et de toutes les précautions nécessaires pour éviter toute occasion de donner prise à l'autre parti, et tout prétexte de crier au schisme ou le faire craindre avec la plus légère apparence.

Après ce discours, que M. le duc d'Orléans écouta fort attentivement et qu'il me parût goûter, je vins au point sensible. Je lui remis devant les yeux le défaut des renonciations, où on n'avoit voulu souffrir ni formes ni apparence de liberté; et je lui répétai, ce que je lui avois dit souvent, qu'il ne pouvoit tirer aucun fruit de ces actes, si le malheur du cas en arrivoit, que de l'estime et de l'affection de la nation par la sagesse, la douceur, l'estime de son gouvernement; que ce que je lui proposois en étoit une des voies la plus assurée en protégeant les lois, la raisonnable et juste liberté, en se rendant le conservateur de ce qui dans l'ecclésiastique et le civil étoit en la plus grande et solide réputation par la doctrine et la vertu, et s'amalgamant les parlements et les autres tribunaux; tandis qu'en prenant l'autre parti c'étoit un chemin de continuelles violences aux consciences, aux lois ecclésiastiques et civiles, une suspension continuelle de l'exercice et des fonctions de la justice, des exils et des prisons sans fin, pour plaire à une cour impuissante, ingrate, qui ne vouloit que soumettre la France comme l'Espagne, le Portugal, l'Italie, avec les inconvénients temporels et si

serviles qu'en éprouvent ces souverains rendus si dépendants de Rome en autorité et en finance par les excès de l'immunité ecclésiastique, et pour des mercenaires qui, de concert avec Rome, demanderoient toujours pour régner, et ne sauroient gré d'aucun succès général ou particulier qu'à leur artifice et à leur audace.

Je lui dis qu'il ne devoit pas se faire illusion à lui-même, mais qu'il devoit bien comprendre et bien se persuader que les hommes ne se conduisent jamais que par leur intérêt, excepté quelques rares exemples de gens consommés en vertu; qu'il ne falloit donc pas qu'il s'imaginât que, quoi qu'il pût faire pour Rome, pour les jésuites et pour le parti de la constitution, il pût jamais les gagner contre le roi d'Espagne; que, pour peu qu'il fît de comparaison entre ce prince et lui, il sentiroit bientôt lequel des deux emporteroit tous leurs vœux et leurs choix, par conséquent tous leurs efforts; que leur but étoit de régner, de dominer, de subjuguer la France comme sont l'Espagne, le Portugal et l'Italie, à quoi ils n'avoient jamais eu plus beau jeu que par le moyen de l'état où ils avoient su porter l'affaire présente; qu'il n'y avoit point aussi de prince plus expressément formé à leur gré pour ce dessein, qu'un esprit accoutumé à se reposer de tout sur autrui, dans l'habitude de tant d'années de règne sous le joug entier qu'ils vouloient imposer ici, d'une conscience sans lumière, toujours tremblante au nom de Rome et de l'inquisition, livré entièrement à toutes les prétentions ultramontaines tournées en lois dans ses vastes États, abandonné depuis toute sa vie aux jésuites, et à deux reprises, dont la dernière étoit lors dans sa vigueur, au fabricateur de la constitution, enfermé de plus par habitude et par goût, et inaccessible à tout excepté à une épouse italienne pétrie des mêmes maximes romaines, à son confesseur et à son ministre, et incapable par ses mœurs de laisser aucun lieu de craindre rien qui puisse déranger des préventions si favorables aux projets de Rome et des constitutionnaires et des maximes ultramontaines qu'il tient être des parties intégrantes de la religion. Avec un prince fait de la sorte, il n'y a qu'à vouloir et faire; et l'État absolu et sans forme auquel il est accoutumé de régner en Espagne joignant en lui, revenu en France, la jalousie de l'autorité à ce qu'il croiroit de si étroite obligation de sa conscience, jusqu'à quels excès ne pourroit-il pas être mené sans autre peine que de vouloir et de dire ! « Croyez-vous, monsieur, continuai-je, être en même parallèle avec tout votre esprit, votre savoir, votre discernement, vos lumières, le déréglement affiché de votre vie, votre accès libre à tout le monde, vos connoissances étendues et si extraordinaires à votre naissance, enfin avec ce mépris de la religion, et ce libertinage d'esprit dont vous affectez de tout temps une profession publique ? Pour peu que vous y pensiez un moment, vous serez intimement convaincu que vous ne pouvez jamais devenir l'homme de Rome et des jésuites; et qu'il ne manque au roi d'Espagne aucune des qualités qui le rendent un roi fait et formé tout exprès pour eux. Otez-vous donc bien exactement de la tête que, quoi que vous puissiez faire, vous ayez jamais Rome, jésuites, constitutionnaires, dans votre parti. Si le malheureux cas arrive, persuadez-vous au contraire bien

fortement que vous les aurez pour vos plus grands ennemis, et qui n'auront rien de sacré contre vous. Si avec cela vous allez prendre le parti qui leur est opposé, qui est celui des lois et de l'estime publique; si vous négligez de vous rapprocher les parlements en cessant de les irriter par des violences à cet égard, des défenses de recevoir des plaintes et d'y prononcer des évocations sans fin dès qu'il y a le moindre trait véritable ou supposé à l'affaire de la constitution, des cassations d'arrêts au gré des constitutionnaires, qui est la chose qui blesse le plus les parlements; la totalité de la magistrature, tout le public même le plus neutre et le plus indifférent, et ce qui le révolte encore plus sans mesure; si vous continuez et redoublez même, comme l'extrémité où les choses se portent vous y forceront, les exils, les prisons, les saisies de temporel, les inouïs expatriments, les privations d'emplois et de bénéfices; qui aurez-vous pour vous, si le malheureux cas arrive, de l'un ou de l'autre parti, ou, s'il en reste encore, dans les termes où en viennent les choses, des neutres et des indifférents? »

Je m'arrêtai là et n'en voulus pas dire davantage, pour juger de l'impression que j'avois faite. Elle passa mon espérance sans toutefois me rassurer; je vis un homme pénétré de l'évidence de mes raisons (il ne fit pas difficulté de me l'avouer); en même temps en brassière et dans l'embarras d'échapper à ceux que j'ai nommés, et qui, dans ces moments critiques de laisser aller le cours aux appels ou de les arrêter, se relayoient pour ne le pas perdre de vue. Il raisonna sur l'état présent de l'affaire et les inconvénients des deux côtés; il convint de toute la force de ce que je lui avois représenté. Je ne disois alors que quelques mots de traverse pour le laisser parler, et le bien écouter; et je ne vis qu'un homme, convaincu à la vérité, et de son aveu, sans réponse à pas une des raisons que je lui avois représentées, mais un homme dans les douleurs de l'enfantement. Nous en étions là, quand la toile tomba. Nous fûmes tous deux surpris et fâchés de la fin du spectacle. Malgré le brouhaha qu'il produisit par l'empressement de chacun pour sortir, nous demeurâmes encore quelques moments sans pouvoir cesser cette conversation. Je la finis en lui disant que le nonce ne le connoissoit que trop bien quand il disoit que le dernier qui lui parloit avoit raison; que je l'avertissois qu'il étoit veillé par des gens qu'il se croyoit affidés et qui ne l'étoient qu'à eux-mêmes, à leurs vues, à leurs intrigues, à leurs intérêts, et veillé comme un oiseau de proie; qu'il seroit la leur s'il ne prenoit bien garde à lui, parce que la vérité n'avoit pas auprès de lui des surveillants si à portée ni si empressés; qu'il prît donc garde au trop vrai dire du nonce, et qu'il ne se laissât pas misérablement entraîner. Là-dessus il sortit de sa petite loge, et moi avec lui. Tout le dehors étoit rempli de tout ce qui successivement s'y étoit amassé pour entrer dans sa loge ou l'en voir sortir, dont la plupart le regardèrent attentivement, et moi encore plus. Il étoit si concentré de tout ce que nous venions de dire qu'il passa assez sombrement. Il alla dans son appartement avec tout ce monde, dans le fond duquel j'aperçus Effiat et Besons. Effiat avoit été apparemment averti du tête à tête de l'Opéra, et s'étoit fortifié de Besons pour saisir le court moment de la fin de la

journée publique, et du commencement de la soirée des roués, pour explorer ce qui s'étoit passé et le détruire à la chaude. Je ne sais ce qu'ils devinrent, car je m'en allai aussitôt.

Mais pour ne pas revenir aux appels, je ne dis que trop vrai au régent en sortant de la petite loge. Il fut si bien veillé, relayé, tourmenté qu'ils l'emballèrent. D'Effiat, le premier président et les autres l'emportèrent. Le régent arrêta les appels, mit toute son autorité à empêcher celui du parlement, et lui fit suspendre un arrêt contre des procédures monstrueuses de l'archevêque de Reims, et contre d'autres fureurs d'évêques constitutionnaires. Je me contentai d'avoir convaincu, et puis je laissai faire, sans courir ni recommencer à raisonner avec un prince que je savois circonvenu de façon que sa facilité et sa foiblesse seroit incapable de résistance. Il devint enfin tout ce qu'ils voulurent, entraîné par leur torrent; et il en arriva dans les deux partis le fruit que je lui avois prédit par leurs sentiments à son égard. S'il m'avoit cru, ou plutôt s'il en avoit eu la force, la constitution tomboit avec toutes ses machines et ses troubles, l'Église de France seroit demeurée en paix, et Rome de plus eût appris par un si fort exemple à ne la plus troubler de ses artifices et de ses ambitieuses prétentions. Le pape, si soutenu par tant d'évêques en France, ou ignorants, ou simples, ou ambitieux, et si continuellement pressé et tourmenté par son nonce et par les autres boute-feux de se porter à des démarches violentes, n'avoit jamais osé s'y commettre. Il avoit menacé trop souvent pour qu'on n'y fût pas accoutumé. Il ne s'agissoit pourtant que de sévir contre la personne du cardinal de Noailles en particulier, et en gros contre d'autres de son parti, en dernier lieu contre les appelants. Rien ne fut oublié de la part de Bentivoglio et des furieux pour l'y engager, sans que jamais il ait osé passer les menaces, et encore sans s'en expliquer. Pouvoit-on craindre qu'il se fût porté à des extrémités contre ce nombre immense d'appelants en corps et en particuliers, écoles célèbres et nombreuses, diocèses entiers, congrégations fameuses et étendues, contre les parlements qu'il a toujours redoutés, en un mot contre le régent à la tête de tout le royaume, armé de ses lois, des canons, de la discipline de l'Église reconnue et pratiquée jusque sous le feu roi. Rien de schismatique en cette démarche de l'appel de tout temps, encore une fois pratiquée et suspensive dans l'Église; on ne le devient point quand on ne veut pas l'être, et le pape se seroit bien gardé de se risquer la France pour un sujet aussi dépourvu de tout fondement après les pertes que Rome a faites de plus de la moitié de l'Europe. Il se seroit donc réduit à des plaintes, à se contenter des respects qu'on ne lui auroit pas épargnés, et à se satisfaire comme d'un gain des assurances qu'il auroit exigées qu'en ne parlant plus de sa bulle, personne aussi n'auroit la témérité de la combattre en aucune sorte ni occasion, puisqu'il ne s'en agiroit plus; que de part et d'autre on laisseroit tomber tout ce qui s'étoit fait là-dessus, et qu'il seroit même remercié de sa condescendance. Ce qu'on verra bientôt qui arriva sur les bulles est une démonstration que les choses se seroient passées aussi doucement que l'opinion que j'en avois, et que je rapporte ici. Je n'ajouterai rien sur la façon

dont parut peu après l'appel du cardinal de Noailles, ni des divers succès qu'il eut, qu'on a vu que je lui avois prédits pour l'avoir trop différé; cela appartient à la constitution sans avoir produit d'occasion qui me regarde.

CHAPITRE XI.

Mlle de Chartres prend l'habit à Chelles. — Mort d'Armentières. — Mort du duc de Béthune. — Mort de Mme d'Estrades. — Son beau-fils va en Hongrie avec le prince de Dombes. — Indécence du carrosse du roi expliquée. — Maupeou président à mortier, depuis premier président. — Nicolaï obtient pour son fils la survivance de sa charge de premier président de la chambre des comptes. — Bassette et pharaon défendus. — Mort et famille de la duchesse douairière de Duras. — Mort de la duchesse de Melun. — Mort de la comtesse d'Egmont. — Mort de Mme de Chamarande. — Éclaircissement sur sa naissance. — Mort de l'abbé de Vauban. — Mariage d'une fille de la maréchale de Boufflers avec le fils unique du duc de Popoli. — Le duc de Noailles manque le prince de Turenne pour sa fille aînée, et la marie au prince Charles de Lorraine, avec un million de brevet de retenue sur sa charge de grand écuyer, et un triste succès de ce mariage. — M. le comte de Charolois part furtivement pour la Hongrie par Munich. — Personne ne tâte de cette comédie. — Il ne voit point l'empereur ni l'impératrice, quoique le prince de Dombes les eût vus, dont M. le Duc se montre fort piqué. — L'abbé de La Rochefoucauld va en Hongrie et meurt à Bude. — Conduite de M. et Mme du Maine dans leur affreux projet. — Causes et degrés de confusion et de division dont ils savent profiter pour se former un parti. — Formation d'un parti aveugle composé de toutes pièces sans aveu de personne, qui ose de soi-même usurper le nom de noblesse. — But et adresse des conducteurs. — Folie et stupidité des conduits. — Menées du grand prieur et de l'ambassadeur de Malte pour en exiter tous les chevaliers, qui reçoivent défense du régent de s'assembler que pour les affaires uniquement de leur ordre. — Huit seigneurs veulent présenter au nom de la prétendue noblesse un mémoire contre les ducs. — Le régent ne reçoit point le mémoire et les traite fort sèchement. — Courte dissertation de ces huit personnages. — Embarras de cette noblesse dans l'impossibilité de répondre sur l'absurdité de son projet.

Mlle de Chartres ayant persévéré longuement à vouloir être religieuse contre le goût et les efforts de M. le duc d'Orléans, il consentit enfin qu'elle prît l'habit à Chelles, dont une sœur du maréchal de Villars étoit abbesse. M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans y allèrent et n'y voulurent personne. L'action fut ferme et édifiante, et tout s'y passa avec le moins de monde et le plus de simplicité qu'il fut possible.

Armentières mourut chez lui en Picardie, assez jeune, d'une fort longue maladie. Il étoit premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, qui donna cette place à son frère Conflans, qui étoit aussi son beau-frère, comme on l'a vu ailleurs. Il étoit surprenant de trouver en ce M. d'Armentières un homme aussi parfaitement bouché, avec deux frères qui avoient tant de savoir et d'esprit; d'ailleurs bon et honnête homme.

Le duc de Béthune mourut à soixante-seize ans. C'étoit un bon et ver-

tueux homme. J'ai parlé plus d'une fois de la fortune de son père et de lui, qu'il vit refleurir en lui et son fils et son petit-fils après une légère éclipse, et qui après lui augmenta encore beaucoup.

Mme d'Estrades mourut aussi. Elle étoit sœur de Bloin, premier valet de chambre du roi, et avoit été fort belle. Le fils aîné du maréchal d'Estrades l'avoit épousée en secondes noces par amour. Elle étoit mère de Mme d'Herbigny. La considération que M. le duc d'Orléans conserva toujours pour la famille du maréchal d'Estrades, qui avoit été son gouverneur, et un homme illustre dans les armes et dans les négociations, dont Mme d'Herbigny étoit petite-fille, fit uniquement son mari conseiller d'État. Le comte d'Estrades lieutenant général, de la belle-mère de qui on vient de dire la mort, se laissa engager par M. du Maine à aller en Hongrie avec le prince de Dombes. C'étoit un honnête homme et de distinction à la guerre. Le régent le lui permit, mais le roi ni lui n'y entrèrent pour rien.

Le roi s'alla promener au cours. Il étoit au fond de son carrosse, serré entre le duc du Maine et le maréchal de Villeroy avec la dernière indécence. Tant que le feu roi admit des hommes dans son carrosse, jamais aucun prince du sang n'y a été à côté de lui. C'étoit un honneur réservé aux seuls fils de France. M. le Prince le dernier donnant au roi une fête à Chantilly, où étoit toute la cour, il se trouva pendant le voyage une fête d'Église solennelle, pour laquelle le roi alla à la paroisse du lieu, seul, dans sa calèche qui n'étoit qu'à deux places sur le derrière, le devant étant accommodé pour les chiens couchants. Jamais personne n'y montoit avec lui, sinon Monseigneur ou Monsieur, encore si rarement qu'il ne se pouvoit davantage. On regarda comme une distinction fort grande due à la magnificence de la fête de Chantilly, et à la nouveauté du mariage de Mme la duchesse, que le roi sortant de l'église, et monté dans sa calèche, voyant M. le Prince à la portière, lui ordonna d'y monter et de se mettre auprès de lui, parce qu'il n'y avoit point d'autre place. C'est l'unique fois que cela soit arrivé. Le maréchal de Villeroy avoit bien dans le carrosse du roi, comme son gouverneur, une place de préférence, mais non pas de préséance sur le grand écuyer, ni sur le grand chambellan, ni même sur le premier gentilhomme de la chambre en année. Mais tout étoit en pillage et en indécence, qui s'augmenta sans cesse en tout de plus en plus.

Maupeou, maître des requêtes, fit un marché extraordinaire avec Menars, président à mortier, pour s'assurer sa charge et lui en laisser la jouissance sa vie durant à certaines conditions. Le prix fut sept cent cinquante mille livres et vingt mille livres de pot-de-vin. Je ne marque cette bagatelle que parce que le même Maupeou est devenu premier président[1], et a fait passer à son fils sa charge de président à mortier,

1. René-Charles de Maupeou fut reçu président à mortier le 23 mars 1718, devint premier président en 1743, et, longtemps après la mort de Saint-Simon, garde des sceaux et vice-chancelier de France en 1763, enfin chancelier en 1768 (15 septembre). Il céda presque immédiatement cette charge à son fils, René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, qui s'est rendu célèbre par sa lutte contre les parlements.

tous deux avec réputation. Peu de jours après, Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, obtint la survivance de cette charge pour son fils. Ce fut comme bien d'autres une grâce perdue pour M. le duc d'Orléans, qui ne trouva pas ce magistat par la suite moins singulièrement audacieux à son égard. Ce prince fit plus utilement par la défense sévère qui fut publiée de la bassette et du pharaon sans distinction de personne. Ce débordement de ces sortes de jeux quoique défendus étoit devenu à un point, que les maréchaux de France avoient établi à leur tribunal qu'on ne seroit point obligé à payer les dettes qu'on feroit à ces sortes de jeux.

La duchesse de Duras mourut à Paris à cinquante-huit ans d'une longue maladie; elle étoit veuve dès 1697 du duc de Duras, fils et frère aîné des deux maréchaux de Duras. Il n'avoit que vingt-sept ans, et ne lui avoit laissé que deux filles, dont elle avoit marié l'aînée, comme on l'a vu en son temps, au prince de Lambesc, petit-fils de M. le Grand, et avoit, comme on le verra, arrêté le mariage de l'autre lorsqu'elle mourut. Son nom étoit Eschallard; elle étoit fille de La Boulaye, qui fit un moment tant de bruit à Paris dans le parti de M. le Prince, et qui est si connu dans les histoires et les mémoires de la minorité de Louis XIV. La Boulaye avoit épousé une fille unique du baron de Saveuse, et il fut tué maréchal de camp au malheureux combat du maréchal de Créqui à Consarbruck, en 1675. Son père avoit épousé en 1633 une fille d'Henri-Robert de La Mark, comte de Braine, capitaine des Cent-Suisses de la garde du roi, mort en 1652, fils de Charles-Robert, comte de Maulevrier et chevalier du Saint-Esprit, aussi capitaine des Cent-Suisses, frère puîné du père de l'héritière de Bouillon, Sedan, etc., qu'épousa le vicomte de Turenne, dit depuis le maréchal de Bouillon, contre lequel après la mort sans enfants de l'héritière, il en prétendit la succession, se fit appeler duc de Bouillon, disputa toute sa vie et précéda partout le maréchal de Bouillon. On a assez parlé ailleurs de toute cette grande affaire et de toute cette descendance. Le marquis de Mauny, frère cadet du beau-père de La Boulaye, qui étoit chevalier du Saint-Esprit, capitaine des gardes, puis premier écuyer de la reine-mère et la marquise de Choisy-L'Hospital si connue dans le grand monde, sœur de Mme de La Boulaye, n'ayant point eu d'enfants, ni cette dernière de frère, La Boulaye son mari prit hardiment le nom et les armes de La Marck, que sa postérité a conservés, quoiqu'il restât une branche de la maison de La Marck, comtes de Lumain en Wéteravie, dont est demeuré seul de ce grand nom le comte de La Marck, chevalier du Saint-Esprit et de la Toison, grand d'Espagne, connu par ses ambassades, dont le fils unique a épousé une fille du duc de Noailles.

La duchesse de Melun, fille du duc d'Albret, mourut dans la première jeunesse, étouffée dans son sang en couches, pour n'avoir point voulu être saignée dans sa grossesse qui étoit la première. La fille dont elle accoucha ne vécut pas.

La comtesse d'Egmont mourut aussi à Paris. Elle étoit nièce de l'archevêque d'Aix, si connu par les aventures de sa vie et commandeur de l'ordre, et parente proche des Chalais. Mme des Ursins, qui aimoit

fort tout ce qui appartenoit à son premier mari, étant à Paris avant la mort de son second mari, l'avoit fait venir de sa province chez elle, où elle demeura jusqu'à son mariage avec le dernier de la maison d'Egmont, dont elle n'eut point d'enfants, et dont elle étoit veuve.

Chamarande perdit sa femme, qui avoit du mérite, et qui étoit fille du comte de Bourlemont, lieutenant général et gouverneur de Stenay, frère de l'archevêque de Bordeaux. J'observerai, pour la curiosité, qu'on disoit que ces Bourlemont portoient le nom et les armes d'Anglure, dont ils n'étoient point; que leur nom est Savigny, qui sûrement ne vaut pas l'autre. Chrestien de Savigny, seigneur de Rosne, s'attacha au duc d'Alençon, dont il fut chambellan, et par sa valeur et ses talents s'éleva dans les emplois et se fit un nom. A la mort de son maître, il s'attacha aux Guise, alors tout-puissants, et devint, par son esprit, un de leurs principaux confidents et un des chefs de la Ligue sous eux. Lorsque, après le meurtre d'Henri III, le duc de Mayenne attenta à tout, jusqu'aux fonctions de la royauté, de Rosne fut un des maréchaux de France qu'il fit, avec MM. de La Châtre et de Brissac, et d'autres qui le demeurèrent par leurs traités avec Henri IV, mais de Rosne n'en eut pas le temps. Il étoit lieutenant général de Champagne et commandoit à Reims pour la Ligue; il étoit devenu fort audacieux, et son attachement pour le duc de Mayenne, dont il tenoit son prétendu bâton de maréchal de France, ne lui avoit [point] donné d'affection pour le jeune duc de Guise qui, par s'être échappé de la prison où il avoit été mis lorsque son père et le cardinal son oncle furent tués à Blois, avoit ôté toute espérance au duc de Mayenne de faire couronner son fils avec l'infante d'Espagne par les prétendus états généraux assemblés à Paris. Le duc de Guise, allant en Champagne, y donna ses ordres que Rosne ne se crut pas obligé de suivre. Étant l'un et l'autre à Reims, les disputes s'échauffèrent tellement, qu'en pleine place publique le duc de Guise, poussé à bout de son insolence, lui passa son épée à travers du corps et le tua roide. C'est ce même de Rosne qui avoit épousé la fille unique et héritière de Jacques d'Anglure, seigneur d'Estoges, en qui cette branche d'Estoges finit, et qui étoit frère aîné [de] René d'Anglure, seigneur de Givry en Argonne, qui a fait la branche de Givry. Pour revenir au prétendu maréchal de Rosne, il eut un fils que son grand-père maternel substitua aux nom et armes d'Anglure; mais ces faux Anglure n'ont point prospéré et sont demeurés obscurs. Le comte de Bourlemont, ami de mon père, frère des archevêques de Toulouse et de Bordeaux, et père de la femme de Chamarande, étoit fils puîné de Nicolas d'Anglure, quatrième descendant d'autre Nicolas d'Anglure, chef de la branche de Bourlemont et d'Is. du Châtelet, lequel étoit puîné de Simon d'Anglure, vicomte d'Estoges, mort en 1499. En voilà assez pour revendiquer cette vérité.

En même temps mourut l'abbé de Vauban, uniquement connu pour avoir été frère du célèbre maréchal de Vauban.

La maréchale de Boufflers, qui n'avoit pas grand'chose à donner à sa seconde fille, conclut son mariage avec le fils unique du duc de Popoli, duquel il a été parlé plus d'une fois. Excepté d'aller en Espagne, le

nom, les établissements, les biens, tout étoit à souhait. Une place de dame du palais de la reine d'Espagne attendoit la nouvelle mariée en arrivant. Popoli, toujours épineux, ne voulut pas que le prince de Pettorano vînt jusqu'à Paris, parce que les fils aînés des grands ont en Espagne des distinctions qui sont inconnues en France. Il s'arrêta donc à Blois, et y attendit six semaines la maréchale de Boufflers, qui y mena sa fille. Le mariage s'y fit, et les deux époux partirent deux jours après pour Madrid. Si Dieu me donne le temps d'écrire mon ambassade en Espagne, j'aurai lieu de dire quel fut le triste succès de ce mariage.

Il s'en fit un autre en même temps, qui ne réussit pas mieux, mais qui ne fit le malheur de personne. La faveur du duc de Noailles, et beaucoup plus la place et l'aurorité entière qu'il avoit dans les finances, tentèrent le duc d'Albret de finir par une alliance les longs et fâcheux démêlés des deux maisons. Le comte d'Évreux, qui en sentit l'importance pour un rang et un échange aussi peu solide que le leur, n'oublia rien pour y réussir. L'affaire fut même si avancée, qu'ils la crurent faite, et que des deux côtés elle fut donnée comme telle. Néanmoins elle se rompit par tout ce que le duc d'Albret ne cessa de prétendre, dont son frère le blâma au point que, pour ne pas irriter le crédit du duc de Noailles, il demeura toujours de ses amis. Le duc d'Elbœuf, qui n'avoit pas les mêmes raisons, mais qui fut toute sa vie fort avide, avoit envie de marier le prince Charles, qu'il regardoit comme son fils, et qui, avec ses grands établissements en survivance, n'avoit point de bien. Il crut trouver dans ce mariage une alliance convenable et tous les avantages d'ene affaire purement d'argent pour le prince Charles, et pour soi-même le moyen de puiser dans les finances.

Le duc de Noailles, piqué de la rupture du duc d'Albret, se trouva flatté de trouver sur-le-champ un prince véritable, au lieu du faux qui lui manquoit, avec des établissements extérieurs encore plus éblouissants qui le firent passer par-dessus l'inconvénient des biens, immenses chez les Bouillon, nuls dans le prince Charles. Ainsi le mariage également désiré fut bientôt arrêté, moyennant huit cent mille livres, et ce que l'on ne disoit pas, et la patte du duc d'Elbœuf largement graissée. Les deux familles obtinrent pour le prince Charles un million de brevet de retenue sur la charge de grand écuyer, publiquement volée à mon père, et qui ne leur avoit jamais rien coûté, comme on l'a vu au commencement de ces Mémoires. Jamais on avoit ouï parler d'un pareil brevet de retenue, qui assuroit à toujours la charge dans la famille; parce que personne ne pouvoit être en état de le payer. Le cardinal de Noailles les maria dans sa chapelle, et donna un grand dîner à l'archevêché, et le soir il y eut une fête à l'hôtel de Noailles, où sur le minuit M. le duc d'Orléans alla donner la chemise au prince Charles, qui voulut continuer d'être nommé ainsi, et sa femme la comtesse d'Armagnac, comme on appeloit la femme de M. Le Grand. Celle-ci n'avoit pas encore treize ans; ainsi le mari ne fut au lit avec elle qu'un moment pour la cérémonie, et chacun demeura chez soi jusqu'à un temps fixé, qu'elle alla chez son mari, où elle ne demeura pas longtemps. Tant que le duc

de Noailles eut les finances, tout alla à merveilles; vers leur déclin, les rats le sentirent, et se hâtèrent de dénicher. Une très-légère imprudence de Mme d'Armagnac causa un éclat qui dure encore. Elle entra aux filles de Sainte-Marie du faubourg Saint-Germain, où une sœur de son père étoit religieuse, et où elle vécut plusieurs années très-régulièrement. Elle y reçut toute la maison de Lorraine, hommes et femmes, qui prirent son parti contre son mari, Mme d'Armagnac même, qui en demeurèrent brouillés avec lui, et des compliments de M. [le duc] et de Mme la duchesse de Lorraine. Il n'y eut que le duc d'Elbœuf qui ne vit plus aucun Noailles, et qui ne les épargna pas. Le prince Charles ne salua même plus son beau-père, et ils en sont demeurés là. Au bout de quelques années, Mme d'Armagnac alla demeurer à l'hôtel de Noailles. Elle aborda la haute dévotion, et à la fin a pris une maison à elle fort éloignée de toutes celles de ses parents. La dévotion n'y nuit point à l'intrigue si naturelle aux Noailles. Mais il n'y a jamais eu moyen d'obtenir du prince Charles qu'elle mît les pieds à la cour.

M. le comte de Charolois, étant à Chantilly fit semblant le 30 avril d'aller courre le sanglier dans la forêt d'Halatre, suivi de Billy tout seul, qui étoit un gentilhomme de M. le Duc, qui avoit beaucoup de sens et de mérite, et ils ne revinrent plus. M. le Duc, qui étoit à Chantilly, revint à Paris le lendemain essayer de persuader M. le duc d'Orléans et le monde qu'il n'avoit aucune part à cette équipée, dont il n'avoit pas su un mot. Mme la duchesse tint le même langage. Deux jours après, ils reçurent tous des lettres datées de Mons de M. de Charolois et de Billy, remplies [de demandes] de pardons de son départ sans leur permission, et d'excuses de Billy sur les serments du secret que M. de Charolois lui avoit fait faire avant que de lui déclarer de quoi il s'agissoit. Il ajoutoit que ce prince prendroit incognito, sous le nom de comte de Dammartin, la route de Munich, où il attendroit leurs ordres et leurs secours. Personne ne fut un moment la dupe de cette partie de main, dont la maison de Condé ne tira pas le fruit qu'elle s'en étoit promis. Mme la Princesse et la duchesse d'Hanovre, mère de l'impératrice, étoient sœurs. Mme la Duchesse et M. le Duc espérèrent intimider M. le duc d'Orléans par ce voyage à Vienne et en Hongrie, et par cet air de fuite et de secret n'avoir point à répondre de ce qui s'y passeroit. L'artifice étoit trop grossier pour laisser imaginer à qui que ce fût qu'un prince du sang de dix-sept ans fût parti de Chantilly pour la Hongrie sans l'aveu d'une mère et d'un frère aîné tels que Mme la Duchesse et M. le Duc. Le seul accompagnement de Billy, connu pour avoir leur confiance, auroit levé le voile. M. le duc d'Orléans ne prit aucune inquiétude de cette disparate, qui en effet n'en pouvoit donner la plus légère. Il se contenta de n'y prendre aucune part, et ne fut pas fâché de plus de se trouver par là hors d'atteinte des attaques de bourse pour fournir aux frais. M. de Charolois fut magnifiquement reçu à Munich par l'électeur de Bavière, qui avoit continuellement vécu avec Mme la Duchesse dans tous ses voyages à Paris et à la cour. Il fit présent à ce prince de beaucoup de chevaux tant pour sa personne que pour ses gens. Mais à Vienne, il ne put voir ni l'empereur ni l'impé-

ratrice. M. le Duc en fut extrêmement piqué et s'en prit vainement à Bonneval, qu'il crut l'avoir empêché. On ne comprit point quelle en fut la difficulté, puisque le prince de Dombes, arrivé auparavant, les avoit vus. Quelque différence réelle qu'il y eût entre eux deux, il n'y en avoit alors aucune pour le rang et pour tout l'extérieur. Le prince de Dombes avoit bien sûrement sa leçon très-distincte, et M. du Maine étoit trop attentif à la qualité de prince du sang, dont il jouissoit alors en plein et qu'il avoit conquise pour soi et pour ses enfants, pour en avoir commis la moindre chose sur un si grand théâtre. Apparemment que M. le comte de Charolois en voulut plus qu'on n'avoit donné à M. de Dombes; cependant l'incognito couvroit tout. Il est vrai que MM. les princes de Conti n'avoient point vu l'empereur Léopold à leur voyage de Hongrie, ni en allant ni revenant, qui ne voulut pas leur donner le fauteuil comme aux électeurs; mais il est vrai aussi qu'ils passèrent à Vienne à visage découvert.

On a vu, en son temps, tout ce que l'abbé de La Rochefoucauld eut à essuyer de sa famille, à la fin du règne du feu roi, et depuis, qui le vouloit forcer, lorsqu'il fut devenu l'aîné, à céder tous ses droits d'aînesse à son frère, ou à quitter tous ses riches bénéfices, sans lui en donner de dédommagement. Enfin, ils le résolurent à s'en aller en Hongrie avec une dispense du pape de porter l'épée trois ans en gardant ses bénéfices. Le prince Eugène, le chevalier de Lorraine, le marquis de Forbin, lieutenant général et capitaine des mousquetaires gris, et bien d'autres, ont toujours servi avec des abbayes sans dispenses, et ont porté l'épée et gardé leurs bénéfices jusqu'à la mort, sans être chevaliers de Malte ni de Saint-Lazare; mais le scrupule convenoit aux desseins de M. et Mme de La Rochefoucauld. Il n'a pas paru que Dieu y ait répandu sa bénédiction; mais en attendant, ils furent tous bien soulagés. L'abbé de La Rochefoucauld partit mal volontiers peu de jours après M. de Charolois; il arriva à Bude, où, avant d'avoir joint l'armée impériale, il fut pris de la petite vérole, et en mourut.

On a vu à la mort du roi le succès de la noire et profonde scélératesse du duc de Noailles à mon égard, par une calomnie et une perfidie qui a, je crois, peu d'exemples, et combien elle seconda le projet du duc et de Mme la duchesse du Maine, résolue à bien tenir les épouvantables paroles qu'elle avoit dites à Sceaux aux ducs de La Force et d'Aumont. On les a vues, t. VII, p. 262, et à propos de quoi elles furent dites; mais il est nécessaire ici de les répéter. Les voici : « Qu'elle vouloit bien leur dire, pour qu'ils ne prétendissent pas en douter, que quand on avoit une fois acquis l'habilité de succéder à la couronne, il falloit plutôt que se la laisser arracher, mettre le feu au milieu et aux quatre coins du royaume. » Ces furieuses paroles furent les dernières de cette belle conférence qui fut unique. Ce fut dans la vue d'une si monstrueuse exécution, si besoin en étoit, qu'ils continuèrent plus que jamais d'échauffer tout ce qu'ils purent contre les ducs; premièrement pour effrayer et se maintenir dans leurs usurpations contre eux, en empêchant par ce bruit, tout jugement dans la suite; secondement pour, sous prétexte de l'objet des ducs, s'attacher et se former un parti, dont ils

pussent faire à leur gré toutes sortes d'autres usages, à quoi ils ne cessèrent de travailler tant que le roi vécut, surtout sur la fin.

Une image d'ordre et de distinction s'étoit soutenue jusqu'à la mort du roi, au milieu de toutes les entreprises et de toute décadence. Après lui, le peu de dignité de M. le duc d'Orléans jusque pour lui-même, sa légèreté, sa facilité, sa politique si favorite, *divide et impera*, confondirent tout à son avénement à la régence. Plus de cour, un roi enfant, ni reine ni dauphine, et deux uniques veuves de fils de France: Madame, toujours enfermée, sa toilette et son dîner fort déserts; Mme la duchesse de Berry renfermée ou en parties, voulant et ne voulant point de cour, et se trouvant fort abandonnée, imagina d'en réchauffer une, en permettant aux dames d'y venir en robes de chambre; établit des tables de jeu, et en retint plusieurs à souper tous les soirs. Cela éclipsa les tabourets, parce que, y ayant cette heure commode de la voir, on ne tint plus compte d'aller à sa toilette, ni guère plus d'aller aux audiences qu'elle donnoit aux ambassadeurs, ni à celles de Madame, laquelle on avoit négligée assez de tout temps. Dès les dernières années du roi, les princes et les princesses du sang, dont le temps n'avoit pu diminuer le dépit du rang de M. [le duc] et de Mme la duchesse d'Orléans, qu'en dernier lieu la prétention pour ses filles avoit encore aigri, s'étoient établis sur de petites chaises à dos de paille, plus mobiles, disoient-elles, et plus légères et commodes pour travailler et pour jouer. Par ce moyen, plus de distinction de siéges, et ils ne prenoient et ne donnoient des fauteuils à qui ils en devoient, que lorsqu'ils ne pouvoient s'en dispenser en des visites de cérémonie, comme de mort, de mariage, etc. Les gens de qualité, accoutumés ainsi à ne trouver plus de différence d'avec les gens titrés, commencèrent bientôt à ne plus donner puis offrir leurs places, en quoi les gens titrés leur avoient montré un fort sot exemple depuis plus longtemps, qu'ils avoient cessé entre eux le même usage presque tous. Je l'avois trouvé établi en entrant dans le monde; il ne cessa peu à peu que lengtemps depuis. Moi et quelques autres ducs et duchesses l'avions toujours conservé; la maison de Lorraine l'avoit continué par aînesse, et ses singes de Rohan et de Bouillon n'y manquoient pas non plus chacune entre elles. Mais toutes trois eurent à cet égard la même nouvelle conduite à essuyer que les ducs et les duchesses.

Rien ne pouvoit être plus agréable à M. et à Mme du Maine. La division étoit leur salut. Ils l'avoient procurée et mise au comble entre les ducs et le parlement, ils n'oublièrent rien pour la porter aussi loin qu'elle put aller entre les ducs et tous ceux qui ne l'étoient pas, en même temps pour profiter de l'une et de l'autre à lier, unir et amalgamer ensemble le parlement, et tout ce qu'ils pouvoient animer de gens contre les ducs. Ils y parvinrent bientôt, et dès que leurs mesures là-dessus eurent réussi, ils commencèrent à former et à organiser leur parti sans y paroître à découvert.

Ce mélange de gens de qualité, de moindre, et des plus petits compagnons, ne blessa point ceux de la plus grande naissance, et pour faire nombre tout leur fut bon. Quelques gens d'esprit de la première qualité

passèrent là-dessus pour parvenir à grossir assez, pour, après le prétexte des ducs, venir à des choses plus importantes, à ventiler le gouvernement et parvenir à ce que se proposent ceux qui s'élèvent contre le roi ou le régent ou le premier ministre, comme on a vu dans tous les troubles domestiques et les guerres civiles de tous les âges de la monarchie. Le grand nombre de ces gens de toutes qualités étoient menés par le nez, comme il arrive toujours, par le chef ou les chefs, et le petit nombre de leurs confidents, qui détachent des émissaires, et qui tournent les esprits, sous divers prétextes, à faire tout ce qui leur convient, et ce qui ne convient qu'à eux ; et qui se rient et se moquent de ce grand nombre d'instruments dont ils font la même sorte de cas qu'un artisan et un ouvrier font de leurs outils, dont tout le travail n'est utile qu'à eux, et est inutile aux outils mêmes, qui, après avoir bien servi leurs maîtres, deviennent usés, ébréchés, cassés, et ne sont plus de nul usage, ni ramassés par personne. Tel fut ce groupe qui, depuis les Châtillon, les Rieux, etc., jusqu'aux Bonnetot et autres fils de secrétaires du roi ou de fermiers, osèrent se produire comme un corps sous l'auguste nom du second des trois États du royaume, de leur unique autorité. Ce fut donc ce monstre sans titre légitime, ni même l'ombre illégitime, sans convocation, sans élection, sans pouvoir, ni instruction ni commission, [qui] se donna sous le nom de la noblesse, dont les trois quarts auroient eu grande peine à prouver la leur. Je n'en nomme aucun, parce que je ne prétends pas entrer en des généalogies, qui n'ont d'autre fruit que de désoler ceux qui ne peuvent montrer de vérité, et si j'ai nommé ce Bonnetot, c'est par le contraste d'avoir pour sa richesse épousé une fille de M. de Châtillon, et [avoir été] admis par lui, et en sa considération, par tous les autres, à être indistinctement regardé comme M. de Châtillon même, et à son exemple, tous les gens de peu ou de rien qui s'empressèrent d'y entrer, pour se faire un titre dans les suites d'avoir été de ces assemblées de la noblesse qui commencèrent à se tenir tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre.

Mais dans ces assemblées où sans savoir pourquoi on rugissoit contre les ducs d'impulsion du duc et de la duchesse du Maine, l'embarras fut longtemps d'un objet particulier. Ils éclatoient en plaintes qu'ils faisoient retentir partout avec une sorte de tumulte, tantôt que les ducs prétendoient faire un corps à part de la noblesse, tantôt que la noblesse ne vouloit plus que les ducs fissent corps avec elle. On débitoit des choses qui ne se pouvoient appeler que de véritables pauvretés, sans nombre, sans vérité, sans la moindre apparence, sans aucune sorte d'existence, de tentatives des ducs, les unes ridicules, les autres parfaitement inutiles ou indifférentes, quand même elles auroient existé, telles qu'on auroit honte de les rapporter et de les réfuter. Elles tomboient aussi d'elles-mêmes à mesure qu'elles étoient alléguées, mais pour faire place à d'autres aussi faussement et aussi misérablement inventées, et qui ne vivoient pas plus longtemps. La fécondité en substituoit d'autres pour entretenir l'effervescence et le bruit, qui ne duroient pas plus longtemps, mais auxquelles on en faisoit succéder d'autres, qui n'avoient pas plus de fondement ni un meilleur sort. Quand des ducs ou gens de

qualité, et de différentes qualités, car il s'en falloit bien que tous se fussent laissé ensorceler, demandoient à des parents et à des amis de cette noblesse (car pour s'entendre, il les faut bien désigner par le nom qu'ils avoient usurpé), quand, dis-je, on leur demandoit de quoi ils se plaignoient, ce qu'ils vouloient, et que par amitié, ou pour ne pas montrer qu'ils ne le savoient pas eux-mêmes, ils vouloient répondre, ils balbutioient et ne savoient qu'articuler. Quand on leur démontroit combien on se jouoit d'eux par toutes les puérilités sans vérité et sans vraisemblance dont on les abusoit, ils demeuroient muets et honteux. Quand on leur faisoit sentir que les ducs ne pouvoient pas n'être point du corps de la noblesse, et [qu'il étoit] absurde de les accuser de n'en vouloir pas être, et impossible de les en exclure, parce que, n'y ayant que trois ordres dans l'État, il falloit bien qu'ils fussent de l'un des trois par leur naissance et leur dignité françoise, et qu'ils ne pouvoient pas être du premier ni du troisième, quelques-uns sembloient se rendre, mais la plupart, ne sachant que répondre à ce dilemme, se mettoient en fureur. En un mot, ils ne savoient que dire, ils y suppléoient par crier et parler à tort et à travers.

L'affaire n'étoit pas assez mûre ni assez préparée pour aller plus loin. On y travailloit sans relâche, on cabaloit les provinces pour en attirer les députations en y soufflant le même feu; et, pour l'entretenir et l'augmenter à Paris, on prépara un mémoire contre le rang et les honneurs des ducs et des duchesses. Ce n'étoit pas que les moteurs de cette requête en imaginassent aucun succès, mais il falloit tenir cette noblesse ensemble et en mouvement, se l'attacher de plus en plus, l'encourager à des tentatives hardies, la piquer par lui faire recevoir des refus, et pour cela lui donner de la pâture par des prétentions absurdes qui flattassent leur vanité. Quand ce mémoire fut prêt, et qu'il fut question de le présenter, les directeurs jugèrent à propos de se servir de ce qui étoit sous leur main pour augmenter le nom et le nombre. Le grand prieur étoit intéressé, pour ses propres entreprises, de n'en pas voir tomber les fondements, et les princes du sang pressoient le régent sans relâche de leur tenir parole et de les juger; le premier président, le plus envenimé de tous contre les ducs par les perfidies qu'il leur avoit faites dans l'affaire du bonnet, publiquement déshonoré par l'amas de scélératesses qu'il y avoit commises, et que les ducs avoient exposées fidèlement au plus grand jour, esclave d'ailleurs de M. et de Mme du Maine, disposoit de son misérable frère non moins déshonoré que lui, mais par d'autres endroits, que M. du Maine avoit, par le feu roi, fait ambassadeur de Malte : ainsi joints dans cette affaire avec le grand-prieur, ils soulevèrent tout ce qui étoit à Paris de l'ordre de Malte qui se joignit à cette noblesse, et ils convoquèrent tout ce qui en portoit la croix pour accompagner la présentation du mémoire. Le régent qui en fut averti, sentit l'inconvénient de cet attroupement, et manda l'ambassadeur de Malte la veille de la présentation du mémoire, auquel il dit qu'il défendoit toutes assemblées des chevaliers de Malte, à moins que ce ne fût uniquement pour les affaires de leur ordre.

Le samedi 18 avril, MM. de Châtillon, chevalier de l'ordre, de Rieux,

de Laval, de Pons, de Beaufremont et de Clermont vinrent au Palais-Royal, et entrèrent ensemble pour présenter leur mémoire au régent qui ne voulut pas [le] recevoir, leur dit deux mots de mécontement fort secs, leur tourna le dos, et entra dans une pièce de derrière. M. de Châtillon avoit fait sa fortune par sa figure chez Monsieur, dont peu à peu il devint premier gentilhomme de la chambre; il le fut après de M. son fils, qu'il suivit en Italie. A la figure près, qui étoit singulièrement belle, et à la valeur, il n'y avoit rien, et quoique cette figure l'eût mis longtemps dans un certain grand monde, il n'y avoit été souffert que par ses qualités corporelles, et il y avoit longtemps qu'il menoit une vie fort obscure. M. de Rieux avoit beaucoup d'esprit, fort avare, fort méchant, fort glorieux, fort pensant en dessous, fort obscur, qui n'avoit jamais vu ni guerre, ni cour, ni monde. Les intendants, les impôts, le pouvoir absolu lui déplaisoit infiniment par gloire et par avarice, et il auroit voulu donner le ton au gouvernement, ou se faire donner et compter avec lui sans se donner la peine de paroître. Il n'étoit pas assez simple pour compter gagner rien sur les ducs; il ne regardoit cette entreprise que comme le chausse-pied d'autres plus solides et plus importantes, mais par cela même des plus vifs pour animer le gros à poursuivre le fantôme qui les ameutoit. M. de Laval, fils du frère de la duchesse de Roquelaure, étoit sur le même moule que M. de Rieux, mais il avoit vu la cour et le monde plus que lui, et avoit servi avec assez de distinction. Il avoit tâché de tirer un grand parti d'une blessure qu'il avoit reçue à la mâchoire, et, pour le distinguer des autres Laval, on l'appeloit la Mentonnière, parce qu'il en conserva une, toute sa vie, de taffetas noir, qui d'ailleurs ne l'incommodoit en rien, mais qu'il crut qui affichoit son mérite militaire. Cette mentonnière ne lui ayant pas valu ce qu'il avoit espéré, il quitta le service avec hauteur, et retomba dans l'obscurité tant que le roi vécut, et ne songea qu'à s'enrichir. Il y parvint en épousant la sœur de Turménies, veuve de Bayez, qui étoit fort riche, et tous deux fort appliqués le devinrent de plus en plus par quantité d'intrigues et d'affaires d'argent. Celui-là devint le bras droit de Mme du Maine, le confident de tous ses ressorts et le plus ardent de toute cette noblesse. On verra dans la suite que ses vues étoient pernicieusement vastes, et qu'il ne put se rendre capable de ce prélude, que par un chemin à des révolutions d'État après lesquelles il soupiroit sans cesse. M. de Pons étoit encore de même genre.

Comme MM. de Châtillon et de Laval et presque comme M. de Rieux, il étoit né pauvre, mais si pauvre qu'il n'avoit rien; il étoit parent de M. de La Rochefoucauld le père, qui logeoit chez lui un cadet de cette maison, qui portoit le nom de La Case, et qu'il avoit défrayé longtemps, jusqu'à ce que, devenu par le temps et les grades lieutenant des gardes du corps, il les quitta avec un cordon rouge et le gouvernement de Cognac, mais logé toute sa vie, et monté aux chasses par M. de La Rochefoucauld. La Case lui parla du triste état de l'aîné d'une maison si ancienne et si distinguée, et M. de La Rochefoucauld, qui étoit fort noble et très-bienfaisant, le fit venir de Saintonge, le mit avec ses petits-fils, et en fit comme de l'un d'eux. Tout contribua à le faire en-

trer agréablement dans le monde avec un tel appui, un grand nom, un des plus beaux visages et des plus agréables qu'on pût voir dans la fleur de quatorze ou quinze ans; beaucoup d'esprit, d'art et de tour, qui surprennent infiniment à cet âge, et à cette arrivée de province, enfin la compassion d'un abandon si total de fortune avec tant de talents naturels. Il fut ainsi à la cour plusieurs années avant la mort du roi, qui, à la prière de M. de La Rochefoucauld, lui donna enfin pour rien un guidon de gendarmerie. Le fils aîné du maréchal de Tallard avoit épousé en 1704 la fille unique de Verdun, aîné de sa maison et cousin germain de son père, pour terminer de grands procès. Il mourut sans enfants des blessures qu'il reçut à la bataille d'Hochstedt. Sa veuve étoit également laide et riche. M. de Pons, qui n'avoit rien, se mit en tête de l'épouser. Il y parvint par ses charmes en 1710. Il quitta la cour, MM. de La Rochefoucauld, dont il compta n'avoir plus besoin, et le service, et montra plus de talent à faire valoir des procès que pour la guerre; il désola le maréchal de Tallard, et il montra souvent aux procureurs les plus lestes qu'il en savoit plus qu'eux. Mme de Montmorency-Fosseux s'étant bientôt lassée d'être dame d'honneur de Mme la Duchesse (Conti), M. le Duc et Mme sa mère se piquèrent de ne pas déchoir, et mirent Mme de Pons en sa place. Rien de si avare, de si glorieux, de si pointilleux, et si la naissance permettoit de le dire, de si audacieux que M. de Pons avec un air de politesse et un débit sentencieux de maximes, et que Mme de Pons avec l'aigreur et l'emportement d'une femme qui connoissoit peu le monde et les mesures. Leur règne fut donc assez court à l'hôtel de Condé, d'où ils sortirent brouillés avec tout ce qui y alloit, et plus encore avec les maîtres. De ce moment on ne les a plus vus dans le monde, uniquement appliqués à s'enrichir de plus en plus, et M. de Pons raccroché par Mme du Maine à former son parti, avec le même but et le même feu que M. de Laval; mais comme ayant bien plus d'esprit et d'instruction, car il s'étoit orné l'esprit de lecture, il garda plus de ménagements pour sa propre sûreté, et en servant Mme du Maine avec autant et plus même d'art que lui, et qu'aucun de ceux qui étoient dans la bouteille, il eut celui de se préserver des accidents personnels.

M. de Beaufremont, avec bien de l'esprit et beaucoup de bien et de désordre, étoit un fort sérieux, très-sottement glorieux, qui se piquoit de tout dire et de tout faire, et qui avoit épousé une Courtenay plus folle que lui encore en ce genre. Les conducteurs en savoient trop pour s'en servir autrement que d'un pion avancé. Il n'en vouloit qu'aux ducs, et disoit tout haut que, ne pouvant pas le devenir, il les vouloit détruire. En cela il faisoit plus de justice à son mérite qu'à sa naissance. M. de Clermont étoit un bellâtre tout à fait dépourvu de sens et d'esprit, qui, débarqué du Mans par le coche, car il n'avoit rien, se targuoit de son nom et de sa figure avec quoi il prétendoit faire fortune. Il épousa la seconde fille de M. et de Mme d'O; c'étoit la faim et la soif ensemble. Mais il espéra tout du crédit de cette alliance par laquelle il vécut à la cour, et y attrapa des emplois à la guerre. D'O bien plus au duc du Maine et à Mme du Maine qu'au comte de Toulouse, mais à qui la pru-

dence ne permettoit pas de se montrer, paya de ce gendre que sa gloire et sa sottise enrôlèrent contre les ducs sans rien apercevoir au delà, et qu'on se garda bien aussi de lui découvrir. Il se crut un homme principal de se voir en si belle compagnie, où il aboya des mieux en écho. Tels furent les chiens de confiance de cette meute, auxquels en étoient sourdement joints d'autres, qui ne paroissoient pas à découvert, tant du petit nombre du conseil à divers degrés de confiance du secret, que de pions.

Cette levée de boucliers ne fit pas grand'peur aux ducs; ils virent le mémoire par quelques amis, car on se garda bien de le laisser courir, et ils le méprisèrent jusqu'à n'y pas faire la moindre réponse. Quand on demandoit à ces messieurs en quel pays civilisé des quatre parties du monde il n'y avoit point de grands avec des rangs distinctifs de quiconque ne l'étoit pas, quand on leur demandoit la date de leur commencement partout sous quelque nom qu'ils fussent connus dans tous les âges, quand on leur proposoit d'expliquer ce que deviendroit en les abolissant l'ambition et l'émulation, le service de l'État, le pouvoir des rois et l'utilité des grandes récompenses, quand on les pressoit sur la possibilité des préférences par naissance parmi la noblesse sans dignités et sans distinctions marquées, quand on les poussoit sur ce qui étoit le plus fâcheux à supporter, d'un rang distinctif par dignité que tout homme de qualité pouvoit posséder, dont il étoit capable, et qui n'étoit presque composé que de gens de qualité comme eux, et qui n'étoient que tels avant que cette dignité leur eût été donnée, ou d'un rang distinctif par naissance hors la maison régnante, qui s'étend à toute une maison mâles et femelles à l'infini, et qui dit tacitement sans cesse à tous les gens de qualité, mais très-clairement et très-palpablement, qu'ils sont et ont ce que les gens de qualité ne peuvent jamais être par la disproportion de naissance qui est entre eux; à ces courtes et pressantes considérations nulle réponse, les uns muets et honteux, les autres furieux balbutiant de rage, et ne disant pas quatre mots suivis. Quand on les poussoit sur la comparaison de leurs pères ou prédécesseurs, ou qu'on leur donnoit la cause d'un changement du blanc au noir si contradictoire, car ceux-ci ne disoient mot sur le rang de princes étrangers, on apprenoit à la plupart ce qu'ils ignoroient, qui en ouvroient la bouche et de grands yeux, et en demeuroient stupéfaits, et les autres ne savoient où se mettre. Ce contraste mérite bien place ici pour ne le pas laisser périr dans l'oubli, et au moins en rafraîchir la mémoire.

CHAPITRE XII.

Différence diamétrale du but des assemblées de plusieurs seigneurs et gentilshommes en 1649, de celles de cette année. — Copie du traité original d'union et association de plusieurs de la noblesse en 1649, et des signatures. — Éclaircissement sur les signatures. — Requête des pairs au roi à même fin que l'association de plusieurs de la noblesse en 1649. — Comparaison de la noblesse de 1649 avec celle de 1717. — Succès et fin des assemblées de 1649. — Ma conduite avec le régent sur l'affaire des princes

du sang et des bâtards, et sur les mouvements de la prétendue noblesse.— Les bâtards ne prétendent reconnoître d'autres juges que le roi majeur ou les états généraux du royaume, et s'attirent par là un jugement préparatoire. — Excès de la prétendue noblesse trompée par confiance en ses appuis. — Conduite et parfaite tranquillité des ducs. — Arrêt du conseil de régence portant défense à tous nobles de s'assembler, etc., sous peine de désobéissance. — Ma conduite dans ce conseil suivie par les ducs, puis par les princes du sang et bâtards. — Succès de l'arrêt. — Gouvernement de Saint-Malo à Coetquen, et six mille livres de pension à Laval. — Mensonge impudent de ce dernier prouvé, et qui lui demeure utile, quoique sans nulle parenté avec la maison royale. — Maison de Laval-Montfort très-différente des Laval-Montmorency, expliquée. — Autre imposture du même M. de Laval sur la préséance sur le chancelier. — Premier exemple de mariage de fille de qualité avec un secrétaire d'État.

On ne répétera pas ce qui se trouve répandu en plusieurs endroits de ces Mémoires à mesure que l'occasion naturelle s'est présentée d'expliquer comment le rang de prince étranger s'est formé à l'appui de la Ligue, puis [a été] accordé par degrés à d'autres maisons que les souveraines; on se contentera de rapporter ici le traité d'union de ceux qui, comme cette noblesse dont on parle, en prirent de même le nom sans aveu ni mission, mais pour chose réelle et non imaginaire, et chose si radicalement contraire aux lois et usages de ce royaume, à ce qui est établi dans tous les États, et qui offense si personnellement tout le second ordre du royaume en général et en particulier. Ces assemblées de noblesse, et ce traité entre elle, se firent à Paris en 1649 après le rang accordé à MM. de Bouillon, et le tabouret à la princesse de Guéméné qui enfanta depuis par longs degrés le même rang, et deux autres tabourets à la marquise de Senecey et à la comtessse de Fleix mère et fille, toutes deux veuves, et toutes deux dames d'honneur, l'une en titre et l'autre en survivance, de la reine mère pour les intérêts de laquelle elles avoient été longtemps exilées à Randan en Auvergne, et Mme de Brassac mise dame d'honneur en la place de Mme de Senecey qui fut rappelée à la mort de Louis XIII, Mme de Brassac renvoyée, et Mme de Senecey rétablie avec sa fille en survivance. On verra dans ce traité ce que la noblesse d'alors pensoit si différemment de celle d'aujourd'hui; mais elle étoit encore instruite dans ces temps-là, connoissoit son intérêt et ne se laissoit pas mener par le nez à ce qui y est le plus directement contraire. J'ai eu entre les mains l'original signé de ce traité, et j'en donne ici la copie que j'en ai faite. Il est étonnant en quelles mains tombent par la suite des temps les pièces originales souvent les plus curieuses et les plus importantes, et les titres les plus précieux; il n'est pas rare d'en trouver chez des beurrières, et entre de pareilles mains. La pièce dont il s'agit, qui n'est pas de cet ordre, mais qui a sa curiosité, étoit tombée entre celles d'un vieux médecin de Chartres, qui étoit excellent médecin, encore plus philosophe, savant en belles-lettres, curieux et très-instruit de l'histoire, qui, content de peu, n'avoit jamais voulu quitter sa patrie, ni chercher à paroître et à s'enrichir à Paris. Il s'appeloit Bouvard; il avoit infiniment d'esprit et une mémoire prodi-

gieuse. Le malheureux état de mon fils aîné me fit appeler ce médecin à la Ferté sur le témoignage de M. de Chartres (Mérinville)[1] et d'autres encore. Il demeura quelque temps avec nous à plusieurs reprises, et je trouvai fort à m'amuser, et même à m'instruire dans sa conversation qui d'ailleurs avoit encore l'agrément de la gaieté. Nous tombâmes sur des matières qui l'engagèrent à me parler de ce traité de la noblesse. Il me dit qu'il l'avoit original, et, en effet, il me l'apporta quand il revint. Je le copiai avec les signatures dans le même ordre que je les y trouvai, et j'eus toutes les peines du monde à le lui faire reprendre. Il vouloit absolument me le donner; il me le rapporta même une seconde fois dans le même dessein, mais je ne crus pas devoir profiter de son honnêteté et priver un curieux savant et un fort honnête homme d'une pièce[2] originale. La voici :

TRAITÉ D'UNION ET ASSOCIATION FAITE PAR LES SEIGNEURS DE LA PLUS HAUTE NOBLESSE DU ROYAUME, TENUE A PARIS EN L'ANNÉE 1649.

Nous, soussignés, pour obvier aux divisions et désordres qui pourroient naître de la marque d'honneur extraordinaire qu'on témoigne vouloir accorder à quelques gentilshommes et maisons particulières au préjudice de toute la noblesse de ce royaume et notamment de plusieurs des plus signalés de cet ordre, lequel, pour être le vrai et plus ferme appui de cette monarchie, doit être par tous moyens conservé dans une parfaite union sans qu'on laisse établir aucune différence de maisons, avons déclaré par cet écrit, juré et promis unanimement sur notre foi et honneur, qu'après avoir fait nos très-humbles remontrances à Sa Majesté, à Son Altesse Royale et à Mgrs les princes du sang, et au cas qu'elles ne soient suivies de l'effet que nous espérons de leur justice, nous tâcherons par toutes sortes de voies et de ressentiments justes, honnêtes et généreux, et qui n'iront point contre le service du roi et de la reine, que semblables distinctions n'aient lieu, consentant que celui de nous qui s'éloignera de la présente union soit réputé homme sans foi et sans honneur, et ne soit point tenu pour gentilhomme parmi nous. Seront suppliés de notre part tous les gentilshommes du royaume absents de s'unir avec nous par députés, pour maintenir l'intérêt général de toute la noblesse, et joindre leurs très-humbles supplications aux nôtres. Le présent écrit a été signé sans distinction ni différence de rang et de maisons, afin que personne n'y puisse trouver à redire. De plus, nous promettons que si quelqu'un des soussignés et intéressés est troublé et attaqué en quelque sorte que ce soit dans la suite de cette affaire, nous prendrons ses intérêts comme communs, et tous en général et en particulier, sans nous en pouvoir séparer par aucune considération; et sera déclaré infâme et sans honneur celui qui en useroit autrement. En expli-

1. L'évêque de Chartres était de la famille de Mérinville. On a fait, dans les précédentes éditions, deux personnages distincts de l'évêque de Chartres et de Mérinville.

2. Il a déjà été question de cette querelle des tabourets, t. III, p. 457. Voy. les notes à la fin du volume.

quant ce dernier article, s'il arrive sur le sujet de l'affaire dont il s'agit, et pour lequel nous sommes assemblés, qu'aucun de ceux qui se seront unis, soit par mauvais offices ou autrement, tombe dans le malheur d'être attaqué en sa personne, sa liberté et ses biens, tous les autres s'obligent sous peine d'une honte publique et perte de leur réputation, de faire toutes les choses nécessaires pour le tirer de l'état auquel il se seroit mis pour l'intérêt de leur cause commune, jusqu'à périr plutôt qu'il restât opprimé.

S'engagent non-seulement, sous les mêmes conditions de leur honneur, de s'opposer dans l'occasion présente pour empêcher que nul obtienne les priviléges des princes qui n'aura pas cet avantage par sa naissance, mais promettent de former pour l'avenir les mêmes oppositions, afin qu'aucun, de quelque qualité et sous quelque prétexte que ce puisse être, n'étant pas né prince, ne parvienne à une semblable prérogative, qui seroit une distinction injurieuse à la noblesse, principalement entre personnes dont les conditions ont toujours été égales, et de qui les prédécesseurs ont tenu le même rang et vécu sans se déférer les uns aux autres, ni dans la cour ni dans les provinces.

Promettent et s'engagent sur leurs mêmes paroles et sur leur honneur de ne point se retirer de la foi qu'ils se sont donnée les uns aux autres, de n'alléguer aucunes excuses, prétextes ni raisons qui les puissent directement ni indirectement séparer de l'association générale et particulière que porte cet écrit qu'ils ont signé pour le maintenir inviolablement dans tous les articles qu'il contient, et courir tous la même fortune.

Promettent pareillement de ne se point désister de la poursuite qu'ils ont entreprise, qu'ils n'aient reçu la satisfaction qu'ils doivent légitimement espérer de la bonté et de la justice de Leurs Majestés ou que le parlement n'y ait apporté les règlements nécessaires suivant les lois, les exemples et les constitutions du royaume, ne s'excluant point de se pourvoir où ils jugeront bon être, et par les moyens que l'assemblée trouvera justes et raisonnables.

Et pour expliquer nettement l'intention de tous, les intéressés en cette affaire sont demeurés d'accord de former leur opposition conformément à ce que porte cet écrit sur ce qui a été concédé et prétendu de cette nature, depuis l'année 1643. Saint-Symon Vermandois, Halluyes-Schomberg[1], L'Hospital, le commandeur de Rochechouart, d'Aumont de Chappes, Vassé, Orval, Leuville, Frontenac, Saujon de Campet, Vardes, Brancas, Montrésor, Clermont-Tonnerre, comte de Vence, Charles-Léon de Fiesque, Louis de Mornay-Villarceaux, Sévigné, Montesson, Argenteuil, Boubet, Mallet, Moreuil-Caumesnil, Mauléon, de Clermont-Monglat, Congis, Canaples, H. de Béthune, Roussillon, Savignac, Fr. Gard, le chevalier de Caderousse, Montmorency, Sigoyer, Leiden, Rouville, Bourdonné, Humières, d'Aydie, Beauxoncles, Ligny,[2] , Cormes-Spinchal, Houdancourt, Villeroy,

1. Voy. les notes à la fin du volume.
2. Nom en blanc dans le manuscrit.

L'Hospital-Sainte-Mesmes, Longueval, Hautefort, Gasnières, Chasteauvieux, de Vienne, Montrésor, d'Auteuil, de Crevant, G. Rouxel de Médavy, Maugiron, du Hamel, d'Alemonis, le chevalier de La Vieuville, de L'Hospital, Bar, de Lanion, Nantouillet, Froullay, Laigue, Gouffier, Maulevrier, Matha, Saint-Germain, du Perron, Montiniac d'Hautefort, le comte de La Chapelle, le comte de Saint-Georges, Thiboust de Boyvy, de Castres, Fr. de Montmorency, de Beringhen, Bruslart, Guenes, du Rouvray, Damigny de Meindrac, Lostellemans, Cl. Mohunt, du Monteil, Cl. Dendre de La Massardière, de Guervon de Dreux, Felleton-Lamechan, Roger de Longueval, Trésiguidy, Arcy, La Bourlie de Guiscard, de Grailly, Carnavalet, Saint-Abre, du Mont, Saint-Hilaire, Pascheray, le chevalier de Carnavalet, Jos, chevalier d'Ornano, J. de Lambert, le vicomte de Melun, Beaumont, de Lessins, Valernod, Termes, d'Amboise-Aubijoux, Lussan, Savignac de Gondrin, La Baulme de Vallon, de Voisins-Dusseau, d'Estourmel, Cressay, Le Plessis d'Andigny, Chouppes, de Torson-Fors, Chaisenisse, Villiers, Verderonne, Crissé, de La Roque, La Rousselière, Guitaud, Pradel, Lurmont, Bussy-Rabutin, La Salle, Grammont de Vacher, le chevalier de Grammont, d'O, Crenan, Maseroles, de Besançon, de Rémond, Le Plessis-Besançon, Boyer, Montégu, le chevalier de Roquelaure, Barthélemy Quelen du Broutay, Chollet, chevalier Dailly, Saint-Remy, Annery, de Boyer, de Cominges de Guitaud, Thomas de Saint-André, de Melville, Guadagne, La Guerche, Saint-Georges, Pirraud, de Harlay-Chanvallon, de Monthas, Sabran, Droüe, Fontaine-Martel, Cussant de Veronil, Fr. de Rousselet de Châteaurenault, Henescors, Fontenailles, Saint-Étienne, Achy, Mayac, Morainvillier.

De ces cent soixante-sept noms, il y en a peu de grands, plusieurs moindres, force petits, assez d'inconnus, beaucoup pour faire nombre; quelques-uns de surprenants, et presque aucun qui joigne à la grandeur ou même à la bonté du nom, la distinction personnelle. Cela ne peut être autrement, quand on veut du nombre; et qu'il n'y a point de barrière pour s'arrêter. Les deux premières signatures demandent explication. Mon oncle, frère aîné de mon père, signoit toujours Saint-Symon, et par un *y*, mon père par un *i*, et n'a jamais signé nulle part que le duc de Saint-Simon, depuis qu'il l'a été. Cette première signature est constamment de mon oncle, peu endurant sur les faux princes, encore moins par son alliance, qui de plus le lioit à la maison de Condé, avec qui il étoit fort bien, et laquelle cherchoit à embarrasser la cour. La seconde paroît d'une autre main, et n'est pas en ligne, mais au-dessous de la dernière. Je ne connois personne de ma maison qui ait jamais signé Vermandois seul ou joint au nom de Saint-Simon, et cela me feroit croire que cette signature seroit du héraut d'armes Vermandois au lieu de notaire. Il faut remarquer que la plupart de ces signatures sont très-difficiles à déchiffrer. J'en ai laissé une en blanc qui paroît Villeroy. La même se retrouve trois signatures après. Il n'y en pouvoit avoir deux, car il n'y a pas eu deux branches. M. d'Alincourt, qui de plus n'a jamais porté le nom de la terre de Villeroy, étoit mort

en 1634; il étoit fils unique du secrétaire d'État, et il n'a eu que quatre fils : le premier maréchal de Villeroy, un comte de Bury, mort sans enfants en 1628, l'archevêque de Lyon et l'évêque de Chartres, ecclésiastiques dès leur première jeunesse, et un chevalier de Malte, mort devant Turin, en 1629. Le premier maréchal de Villeroy fut, en mars 1646, gouverneur de la personne du feu roi, en octobre même année maréchal de France, duc à brevet en 1651. Il est difficile de croire qu'un gouverneur du roi entièrement dévoué à la reine mère et au cardinal Mazarin, ait signé une pièce aussi contraire à leurs volontés; il ne l'est pas moins de penser qu'ils la lui avoient fait signer pour avoir un homme à eux de ce poids parmi cette noblesse pour déconcerter ses projets et ses démarches et en être instruits à temps. Premièrement le gouverneur du roi, surtout en ces temps de trouble, ne quittoit point le roi, ou si peu que sa présence auroit été trop rare parmi cette noblesse pour en faire l'usage qui vient d'être dit; secondement cette noblesse, qui n'ignoroit ni l'attachement ni les allures du maréchal de Villeroy, ne se seroit pas fiée à lui. Son fils aîné étoit mort jeune dès 1645, et le second maréchal de Villeroy, resté unique, étoit né en avril 1644. Il y a donc sûrement erreur dans ce nom. Celui de Schomberg est aisé à expliquer. Ce ne peut être le duc d'Halluyn qui étoit aussi le maréchal de Schomberg, fils d'autre maréchal de Schomberg, mort en 1632 à Bordeaux. Ce duc d'Halluyn-Schomberg prit Tortose d'assaut en juillet 1648; il étoit vice-roi de Catalogne, et y demeura longtemps depuis de suite. La pierre le contraignit enfin au retour, dont il mourut à Paris en juin 1656. Il n'avoit ni frère ni enfants. Ce ne peut donc être que le comte de Schomberg, Allemand comme les précédents, mais sans aucune parenté entre eux, qui lors de cette affaire de la noblesse commençoit à s'avancer, et qui pouvoit déjà être capitaine-lieutenant des gens d'armes écossois, le même qui après la paix des Pyrénées alla en Portugal commander contre les Espagnols, qui fut maréchal de France en 1675, qui, étant huguenot, se retira en Brandebourg, après la révocation de l'édit de Nantes, puis en Hollande où il entra dans toute la confidence du prince d'Orange pour l'affaire d'Angleterre, y passa avec lui, puis avec lui encore en Irlande, où il fut tué à la bataille de la Boyne, que le prince d'Orange gagna complète contre le roi, son beau-père.

Il se trouve plusieurs signatures L'Hospital; elles ne peuvent être d'aucun des deux frères tous deux maréchaux de France. L'aîné des deux mourut en 1644, l'autre étoit, lors de ces assemblées, gouverneur de Paris et ministre d'État. Il est donc sans apparence qu'avec ces qualités qui marquoient l'entière confiance en lui de la reine et du cardinal Mazarin en ces temps de troubles, où même il pensa être assommé à l'hôtel de ville, cette signature puisse être de lui. Il ne laissa point d'enfants. Ce ne peut-être aussi le fils aîné du maréchal son frère, qui fut duc à brevet de Vitry en juin 1650, et qui s'appeloit auparavant, et lors de ces assemblées, le marquis de Vitry, et qui auroit signé Vitry, quand ce n'auroit été que pour éviter la confusion des autres signatures L'Hospital dont il y avoit lors deux autres branches. C'est, pour le dire

en passant, ce même duc de Vitry, employé jeune en diverses ambassades, qui fut fait conseiller d'État d'épée, et qui comme duc à brevet, et non vérifié, ne laissa pas de précéder le doyen des conseillers d'État au conseil, et d'y être salué du chapeau par le chancelier en prenant son avis. Sur les autres signatures, il y a peu de choses à remarquer. On y voit seulement que la reine et le cardinal Mazarin d'une part, Monsieur et M. le Prince d'autre, qui étoient liés en ce temps-là, avoient eu soin de fourrer dans cette assemblée des personnes entièrement à eux, et quelques noms encore d'entre les importants de la Fronde. Il s'y trouve entre ces derniers deux signatures Montrésor. Il n'y avoit alors qu'un Bourdeille, qui portât ce nom, qui fut un des plus avant dans la direction de la Fronde avec le coadjudeur et la duchesse de Chevreuse, et qui est mort très-vieux à l'hôtel de Guise, chez Mlle de Guise, qui l'avoit épousé secrètement. Ainsi il y a faute nécessairement en l'une de ces deux signatures.

Mon père signa aussi avec plusieurs autres ducs et pairs, sans autres, une requête au roi tendante à empêcher ces concessions dont j'ai la copie que je ne donne pas, parce qu'il ne s'agit pas ici de dissertation sur les rangs, mais simplement des événements de mon temps, à propos desquels j'ai cru devoir faire mention de ces mouvements de 1649, et de cette association ou traité qui demande quelques réflexions avant que d'achever de raconter en deux mots ce qu'elle devint et quel en fut le succès.

Ces messieurs de 1649 ne se proposent point d'attaquer ce qui est établi, non-seulement de tous les temps et en tous les pays du monde comme en France, mais ce qui l'est depuis plusieurs règnes, et qui, bien ou mal fondé, l'est sur la naissance à laquelle le nom de prince est affecté, c'est-à-dire des personnes issues, de mâle en mâle, d'un véritable souverain, et dont le chef de la maison l'est actuellement, et reconnu pour tel dans toute l'Europe. On ne voit nulle part, dans l'association que ces messieurs approuvent, rien de ce qui a été toléré, puis accordé aux véritables princes étrangers. L'écrit se contente de passer à côté et ne va qu'au but qui l'a fait faire, qui est de s'opposer à des concessions de rangs et d'honneurs à des seigneurs et à des maisons jusqu'alors semblables d'origine à eux, qui n'ont jamais rien eu ni prétendu de différence, et auxquelles aussi nulle autre n'a déféré nulle part : distinction humiliante et outrageante que l'écrit sait expliquer dans toute sa force, mais avec dignité. Il allègue donc les plus pressantes et les plus invincibles raisons, les plus solides et les plus évidentes, qu'a la noblesse à s'y opposer. Rien n'est plus éloigné de battre l'air, et de ne savoir que répondre sur le but qu'on se propose. Cet écrit est respectueux pour le roi et pour toute la maison régnante, plein de protestation de fidélité, qui est toujours la première exception pour n'y manquer jamais. Il n'est pas moins rempli d'égards et de ménagements sur les personnes qu'il attaque. Pas un mot, pas une expression qui les puisse le plus légèrement blesser, et la discrétion y est portée jusqu'à éviter avec soin d'y nommer aucun nom. En même temps, il s'exprime avec une dignité infinie, et sans s'échapper, il se contente d'employer

les armes naturelles de la noblesse, l'honneur et la réputation, et s'il descend jusqu'à montrer un recours au parlement, il faut se souvenir que cette compagnie s'étoit alors rendue le fléau et le fouet du cardinal Mazarin, qui en mouroit de peur. Du reste, parmi ces messieurs point d'aboiement, point de rumeur populaire, rien d'indécent, tout mesuré avec sagesse et dignité, comme personnes qui se sentent, qui se respectent, et qui sont incapables de rien d'approchant du tumulte populaire ni des mouvements des halles. Enfin, pour dernière différence parfaite, toute contradictoire de ces messieurs de 1649 d'avec ceux de 1717, c'est qu'ils n'usurpent point un faux titre, et ne donnent point droit sur eux de demander qui ils sont et par quelle autorité ils agissent. Ils ne prétendent point être la noblesse, mais seulement être de ce corps. Ils ne se donnent ni pour le second ordre de l'État, ni pour représenter ce second ordre; ils se reconnoissent des membres et des particuliers de ce second ordre, qui, pour un intérêt commun, effectif, palpable, pressant, s'associent. On ne peut donc leur demander, comme à ceux de 1717, qui ils sont, ce qu'ils veulent, par quelle autorité ils agissent. On voit clairement quels ils sont, et ils ne se donnent pas pour autres. On sent pleinement ce qu'ils veulent, et ce qu'ils ont raison de vouloir. Enfin l'autorité qui les fait agir n'est ni fausse ni chimérique. C'est le plus évident et le plus commun intérêt qui, sans mission et sans autorité de personne, donne droit d'agir, de défendre, de demander à quiconque en a raison et nécessité effective, et qui le font, entièrement dégagés des misérables inconvénients de la foule aveugle et du tourbillon. Quelle disparité de 1649 à 1717! elle va jusqu'au prodige.

Néanmoins on ne sauroit nier qu'avec tant de contraste il ne s'y trouve quelques conformités. Le mélange des noms inévitable, comme on l'a dit, quand on a besoin de nombre, et qu'il n'y a point de barrière, et le but secret du très-petit nombre de conducteurs. En 1647, M. le Prince vouloit embarrasser le cardinal Mazarin pour le rendre souple à ses volontés; il avoit entraîné la foiblesse de Monsieur par ceux qui le gouvernoient, à ne pas s'opposer à ce dessein, qui n'alloit alors à rien de criminel. C'est ce qui donna lieu à ces assemblées, et ce qui les fit durer. Mais, dès que la peur qu'en eut le cardinal Mazarin l'eut humilié au gré de M. le Prince, il ne voulut pas aller plus loin, dont Monsieur fut fort aise. Ils agirent donc en conséquence par ceux qu'ils avoient dans leur dépendance en ces assemblées, mais ils ne voulurent pas tromper l'association dans son but. Toutes les histoires et les mémoires de ces temps-là racontent comment elle fut rompue. Tous ceux qui en étoient furent mandés et conduits honorablement chez le roi, où ils furent reçus avec beaucoup de distinction et d'accueil, la reine mère, Monsieur, M. le Prince, le conseil, toute la cour présente. Monsieur les présenta; la reine leur témoigna satisfaction de les voir, et opinion de leur fidélité. Un secrétaire d'État leur lut tout haut la révocation du rang et des honneurs accordés à MM. de Bouillon, et des tabourets de la princesse de Guéméné, et de Mmes de Senecey et de Fleix, et la montra aux principaux et à qui la voulut voir, pour que leurs yeux les assurassent qu'il

ne manquoit rien à la forme de l'expédition. La reine ensuite leur dit gracieusement que, puisqu'ils obtenoient ce qu'ils demandoient, il n'y avoit plus de lieu à association ni à assemblées, que le roi déclaroit l'association finie, et défendoit les assemblées à l'avenir. La reine ensuite leur fit des honnêtetés et le Mazarin des bassesses, et chacun se retira. Telle fut la fin de cette affaire, bien différente aussi de celle de 1717. Cette révocation subsista tant que les troubles firent craindre, après quoi elle tomba. La reine remit MM. de Bouillon et les tabourets supprimés. On a vu ailleurs comment celui de la princesse de Guéméné enfanta par différents degrés les mêmes avantages à MM. de Rohan que MM. de Bouillon avoient obtenus, et que celui de Mmes de Senecey et de Fleix les fit enfin duchesses, et en même temps M. de Foix, leur fils et petit-fils, duc et pair[1]. Après cette digression nécessaire, revenons en 1717.

Je me tenois avec M. le duc d'Orléans sur ces mouvements de la prétendue noblesse et sur l'affaire des bâtards, qui lui étoit si connexe dans la même conduite que je gardois avec lui sur le parlement; je m'étois contenté de lui démontrer les intimes rapports de ces deux affaires et leurs communs ressorts; quel étoit son plus puissant intérêt sur la dernière, et qu'à l'égard de l'autre il éprouveroit bientôt que le prétexte frivole des ducs ne dureroit que jusqu'à ce que le parti de M. et de Mme du Maine fût assez bien formé et fortifié pour aller à lui directement et à son gouvernement. Après cette remontrance, je laissois aller le cours des choses, persuadé que ce que je lui dirois ne feroit qu'augmenter ses soupçons que je ne lui parlois que par intérêt et par passion, et que le duc de Noailles, Effiat, Besons, Canillac et d'autres qui l'obsédoient rendroient inutiles les plus évidentes raisons. A la fin pourtant il s'aperçut qu'il avoit laissé aller trop loin ces deux affaires, et du danger qui le menaçoit. Malgré mon silence avec lui là-dessus, il ne put s'empêcher de m'en dire quelque chose. Je répondis avec un air d'indifférence que je lui avois dit ce que je pensois là-dessus, que je n'avois rien à y ajouter, que c'étoit à lui à juger de ce qu'il lui convenoit de faire, et je changeai aussitôt de discours. Il me parut qu'il le sentit, et il ne m'en dit pas davantage. Cependant les princes du sang ne cessoient de le presser de juger leur différend avec les bâtards, et à la fin il dit à M. le Duc qui les jugeroit incessamment; mais qu'il vouloit prendre avis de beaucoup de personnes, dont il choisiroit plusieurs dans les différents conseils. Cela fut su, et la duchesse du Maine alla se plaindre au régent qu'il vouloit faire juger cette affaire par des gens qui ne savoient point assez les lois du royaume.

On ne peut qu'admirer que des doubles adultérins osent invoquer des lois pour se maintenir dans une disposition sans exemple, faite directement contre toutes les lois divines et humaines, contre l'honneur des

1. Voy., sur la promotion de ducs et pairs où fut compris M. de Foix, t. 1er, p. 439. Gaston de Foix, qui prit le titre de duc de Randan, était fils de la comtesse de Fleix et petit-fils de la marquise de Senecey. La pairie de Randan fut déclarée mâle et femelle. Les précédents éditeurs ont changé le texte de Saint-Simon en mettant *MM. de Foix, leurs fils et petits-fils.*

familles, contre le repos et la sûreté de la maison régnante, et de toute société. Cette remontrance ne réussit pas, encore moins la résolution prise par M. et Mme du Maine de ne reconnoître d'autres juges que le roi majeur, où les états généraux du royaume; ils avoient bien leurs raisons pour cela. L'éloignement de la majorité donnoit du temps à leurs complots; et, avec ce parti qui se formoit et s'organisoit de jour en jour, ils espéroient tout d'une assemblée qu'ils comptoient bien parvenir à faire ressembler à celle que la mort du duc et du cardinal de Guise déconcerta et dissipa. Mais M. du Maine n'étoit en rien un Guise, sinon par l'excès de l'ambition. M. le duc d'Orléans, poussé par les princes du sang, sentit enfin quelle atteinte donneroit à son autorité de régent la résolution du duc du Maine, si elle étoit soufferte, et quel exemple ce seroit s'il différoit ce jugement. M. et Mme du Maine, qui, par d'Effiat et par d'autres, savoient jour par jour ce que M. le duc d'Orléans pensoit sur leur affaire, comptèrent tellement sur son irrésolution, sa facilité, sa foiblesse, qu'ils ne doutèrent pas de hasarder une résolution si hardie, et qui comme leur affaire même étoit si opposée à toute règle et à toute loi. Ils s'y méprirent, et ce fut ce qui précipita leur jugement. Deux jours après la visite de Mme la duchesse du Maine au Palais-Royal, il fut rendu un arrêt au conseil de régence, où aucuns princes du sang, bâtards ni ducs ne furent présents, qui ordonna aux princes du sang et aux bâtards de remettre entre les mains des gens du roi les mémoires respectifs faits et à faire sur leur affaire, et Armenonville, secrétaire d'État, fut chargé de le leur aller communiquer : c'étoit bien s'engager à juger incessamment et le leur déclarer d'une manière juridique.

Ces deux affaires marchoient ensemble, avec l'embarras pour le régent du czar dans Paris. Cette prétendue noblesse faisoit plus de bruit que jamais avant sa députation. Elle comptoit sur toute la protection du régent qui la laissoit dire et faire, et qui souffroit que M. de Châtillon et beaucoup d'autres du Palais-Royal fussent à découvert ou secrètement d'avec eux. Ils étoient poussés et soutenus par d'Effiat et Canillac; et le duc de Noailles qui y avoit à la mort du roi donné le premier branle, se vouloit faire élever par eux sur les pavois. Avec de tels appuis auprès du régent, le parlement en croupe, M. et Mme du Maine à leur tête, elle leur tourna entièrement jusque-là qu'il y eut de leurs femmes qui se vantèrent qu'elles alloient prendre des housses et des dais, mais il est vrai qu'aucune n'osa le faire. Les ducs les laissoient s'exhaler et tirer leurs estocades en l'air sans rien dire ni faire, et sans inquiétude, parce que de tels glapissements n'en pouvoient donner. Ce fut dans ce tourbillon d'emportement et de confiance que les huit seigneurs dont on a parlé allèrent au Palais-Royal présenter leur mémoire, et qu'ils le rapportèrent de la façon que je l'ai raconté. Le régent avoit enfin ouvert les yeux, et les ouvrit à plusieurs de ces messieurs par une réception qu'ils en avoient si peu attendue. Le trouble se mit parmi eux; la division, les reproches; plusieurs se plaignirent qu'on les avoit trompés, et dirent au régent, et à qui voulut l'entendre, qu'ils ne s'étoient engagés que sur les assurances qui leur avoient été données que tout se faisoit du consentement et même par les ordres secrets du régent. Un grand nombre

se détacha, lui fit des excuses; beaucoup témoignèrent leur regret aux ducs de leur connoissance. Mais si les sages prirent ce parti, ils ne furent pas le plus grand nombre. Les conducteurs et le très-peu de partisans du vrai secret redoublèrent d'efforts et d'artifice pour retenir et rallier leur monde, et pour l'irriter du mauvais succès de leur députation. Les huit députés surtout s'y signalèrent, mais ils n'eurent plus le verbe si haut. Ils firent parler au régent, mais comme à la fin il avoit vu clair, il ne les marchanda pas longtemps, avec toutefois ses adoucissements accoutumés dont nulle expérience ne le pouvoit défaire, et qu'il ne put refuser à ceux qui l'obsédoient, et qui n'oublioient rien pour lui faire peur; il en eut en effet, et c'est ce qui précipita la fin du bruit de ces belles prétentions.

Il fut rendu un arrêt l'après-dînée du samedi 14 mai, au conseil de régence, qui est en ces termes : « Sa Majesté, étant en son conseil de l'avis de M. le duc d'Orléans, régent, a fait très-expresses inhibitions et défenses à tous les nobles de son royaume, de quelque naissance, rang et dignité qu'ils soient, de signer la prétendue requête, à peine de désobéissance, jusqu'à ce qu'autrement en ait été ordonné par Sa Majesté, suivant les formes observées dans le royaume, sans néanmoins que le présent arrêt puisse nuire ni préjudicier aux droits, prérogatives et priviléges légitimes de la noblesse, auxquels Sa Majesté n'entend donner aucune atteinte, et qu'elle maintiendra toujours à l'exemple des rois ses prédécesseurs, suivant les règles de la justice. » Cet arrêt, tout emmiellé qu'il fût, sapoit par le fondement le chimérique objet qui avoit ramassé cette prétendue noblesse. La défense de signer la requête, qui étoit le mémoire porté au Palais-Royal, tourné en requête toute prête, la mention d'observer les formes du royaume, celle de l'exemple des rois prédécesseurs et des règles de la justice, proscrivoit d'une part une assemblée informe, tumultueuse, sans nom qu'usurpé et faux, sans mission, sans autorité, sans pouvoirs, et maintenoit ce qui étoit des formes et de tout temps, sous les rois prédécesseurs, tels que la dignité des ducs, dans toutes leurs distinctions, rangs et prérogatives; aussi fut-ce un coup de foudre sur cette prétendue noblesse. On parla de quelque autre affaire courte au commencement de ce conseil, après laquelle celle-ci fut mise sur le tapis par M. le duc d'Orléans. A l'instant, je regardai les ducs du conseil, puis me tournant au régent, je lui dis que, puisqu'il s'alloit traiter de l'affaire de ces messieurs de la noblesse, je n'oubliois point que nous étions tous du second des trois ordres du royaume, et que je le priois de me permettre de n'être pas juge, et de sortir du conseil. Je me levai en même temps, et quoique moi ni les autres ducs n'y eussions été préparés en aucune sorte, regardant la table quand j'eus fait quelques pas, je vis tous les ducs du conseil qui me suivirent. Quittant ma place, le duc de Toulouse me dit tout bas : « Et nous, que ferons-nous? — Tout ce qu'il vous plaira, lui dis-je; pour nous autres ducs, je crois que nous nous devons de sortir. » Nous nous mîmes ensemble dans la pièce d'avant celle du conseil pour y rentrer après l'affaire. Presque aussitôt nous vîmes les princes du sang et les bâtards sortir. Cela fit un grand mouvement dans ces dehors, où

il y avoit quelques personnes de cette noblesse qui se tenoient éloignées dans des coins, qui avoient eu apparemment quelque vent qu'il seroit question d'eux au conseil. Les ducs sortis avec moi me remercièrent d'avoir pensé à ce à quoi ils ne songeoient pas, et de leur avoir donné un exemple qu'ils avoient suivi aussitôt, et dont, comme leur ancien à tous, j'étois plus en droit de faire. L'affaire dura assez, après quoi M. le duc d'Orléans sortit, sans en entamer d'autres, et nous sûmes aussitôt l'arrêt qui venoit d'être rendu.

Dans tout le cours de ce long vacarme (car il ne se peut rendre que par ce nom), les ducs, avec raison fort tranquilles sur leur dignité, ne s'assemblèrent pas une seule fois, ni tous, ni quelques-uns, ne firent aucun écrit, et ne députèrent pas une seule fois au régent. Par même raison ils demeurèrent dans la même inaction sur cet arrêt, qui étourdit étrangement cette prétendue noblesse à qui le régent fit en même temps défendre de s'assembler désormais. Tout se débanda, la plupart en effet et commença à ouvrir les yeux, et à avouer sa folie : presque tous en apparence. Ce fut à qui courroit au Palais-Royal s'excuser, où tous furent reçus honnêtement, mais sèchement, ce qui diminua encore le nombre, avec l'opinion que ces mouvements fussent du goût du régent, qui donna place à la crainte de lui déplaire, au désespoir de réussir, et au dépit d'avoir été trompés et menés par le nez. Mais les plus entêtés se laissèrent persuader par les confidents de l'intrigue, à qui il importoit si fort de ne pas laisser démancher le parti, et qui n'oublièrent rien pour en arrêter la totale dissipation, où pourtant il ne se fit plus rien que dans les ténèbres.

M. de Noailles, pour le rassurer un peu, profita de la mort de Lannion, lieutenant général, pour faire donner le gouvernement de Saint-Malo qu'il avoit à Coetquen, son beau-frère, son agent, et des plus avant parmi cette noblesse, dont les fauteurs qui obsédoient le régent lui persuadèrent dans la même vue d'en retirer M. de Laval par une pension de six mille livres, grâce bien forte à un homme qui avoit quitté le service, et qui ne pouvoit l'avoir méritée que par ses séditieuses clameurs. Aussi verrons-nous combien le régent y fut trompé.

Ce M. de Laval si totalement enrôlé par M. et Mme du Maine, et qui étoit avec M. de Rieux depuis longtemps dans le secret de leurs vues et de leurs complots, étoit un homme à qui il ne coûtoit rien de tout prétendre et de tout hasarder. Dès la mort du roi, profitant de la débandade de la draperie, il avoit demandé et obtenu du régent la permission de draper, à titre de parenté, sur ce que les Laval avoient eu une duchesse d'Anjou, reine de Naples et de Sicile, qu'il faisoit extrêmement valoir. Il savoit assez, et de plus il comptoit assez sur l'ignorance publique, pour ne craindre pas d'être démenti. Cette effronterie en effet en avoit besoin. Il est vrai que Jeanne de Laval, fille de Guy XIII, épousa en septembre 1454, le bon René, duc d'Anjou et comte de Provence, roi titulaire de Naples, Sicile, Jérusalem, Aragon, etc., qui mourut à Aix en Provence, en juillet 1474[1], et Jeanne de Laval, sa

1. René d'Anjou mourut à Aix le 10 juillet 1480.

femme, mourut au château de Beaufort en 1498. Mais malheureusement pour cette grande alliance, il y a quelques remarques à faire, c'est premièrement qu'il n'y eut point d'enfant de ce mariage; ainsi nulle parenté entre ces princes et la maison de Jeanne de Laval.

Le bon roi René avoit épousé en premières noces, en octobre 1420, Isabelle, héritière de Lorraine, d'où s'ourdirent les guerres entre lui et le comte de Vaudemont, qui se prétendit préférable comme mâle, qui prit et retint longues années René prisonnier, ce qui lui coûta les royaumes de Naples et de Sicile, qu'il ne put aller défendre contre les Aragonnais. Isabelle mourut à Angers en 1452, et laissa Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, qui fit la guerre en Italie et en Catalogne, et qui mourut en 1471[1] à Barcelone, avant le roi René son père, laissant de Marie, fille aînée du duc Jean Ier de Bourbon, Nicolas, successeur de ses États et prétentions, qui mourut à Nancy, sans alliance, en 1473, laissant héritier de ses États et prétentions, Charles IV son cousin germain, fils de Charles d'Anjou, comte du Maine, etc., frère puîné du roi René, lequel fit le même Charles son héritier, qui lui succéda, à qui il ne survécut pas six mois; car il mourut à Marseille le 11 décembre 1480[2] sans enfants de Jeanne de Lorraine, fille du comte de Vaudemont, morte en janvier précédent. Elle l'avoit institué héritier de tous ses biens, et lui, institua le roi Louis XI héritier de tous les siens, États et prétentions. Marie d'Anjou, sœur de son père et du bon roi René, étoit mère du roi Louis XI. En ce prince finit la branche seconde d'Anjou-Sicile. On voit ainsi par toutes [sortes] d'endroits qu'il n'y avoit aucune parenté avec nos rois Bourbons ni même Valois, à titre de mariage du bon roi René, duc d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, avec Jeanne de Laval-Montfort, de laquelle même il n'y a point eu d'enfants. Secondement, et voici où l'effronterie est encore plus étrange, c'est que M. de Laval, bien sûr de l'ignorance publique, n'a pas craint le mensonge le plus net en se jouant du nom et des armes de Laval, dont voici le fait et la preuve :

Matthieu II, seigneur de Montmorency, épousa en premières noces Gertrude de Nesle, duquel mariage descend toute la maison de Montmorency jusqu'à aujourd'hui. Le même Matthieu, connétable de France, épousa en secondes noces Emme de Laval, héritière de cette ancienne maison, dont les armes sont de gueules à un léopard passant d'or. Il n'en eut qu'un fils et une fille. Ce fils fut Guy de Montmorency qui, succédant aux grands biens de sa mère, quitta le nom de Montmorency, et prit pour soi et pour toute sa postérité le seul nom de Laval; mais il retint les armes de Montmorency, qu'il chargea pour brisures de cinq coquilles d'argent sur la croix. De lui est descendue toute la branche de Montmorency qui, depuis lui jusqu'à présent, n'a plus porté que le seul

1. Jean d'Anjou, duc de Calabre, mourut à Barcelone le 10 décembre 1471.

2. D'après l'*Art de vérifier les dates*, Charles du Maine ne mourut que le 10 décembre 1481. Il avait donc survécu près de seize mois à René d'Anjou.

nom de Laval dans toutes ses branches, avec les armes de Montmorency brisées des cinq coquilles, qui font ce qu'on a appelé, depuis qu'elles ont été prises, les armes de Laval. Ce Guy de Montmorency, dernier fils du connétable Matthieu II, fils unique de sa seconde femme Emme, héritière de Laval-Vitré, etc., prit non-seulement le nom de Laval en héritant de sa mère, mais le nom de baptême de Guy, que les pères de sa mère avoient affecté. Ainsi il s'appela Guy VII de Laval, et fit passer d'aîné en aîné cette même affectation du nom de Guy. Il eut cinq descendants d'aîné en aîné, qui tous se nommèrent Guy VIII, Guy IX, Guy X, Guy XI et Guy XII, seigneurs de Laval et de Vitré. Tous ceux-là, outre leurs cadets qui firent des branches dont il y en a qui subsistent aujourd'hui, étoient tous de la maison de Montmorency, mais ne portant tous, aînés et cadets, que le seul nom de Laval, avec les armes de Montmorency, brisées des cinq coquilles d'argent sur la croix. Guy XII étoit frère de Guy XI, qui n'eut point d'enfants, et fut ainsi la quatrième génération du dernier fils du connétable Matthieu II de Montmorency, et sa seconde femme Emme, héritière de l'ancienne maison de Laval.

Ce Guy XII n'ayant point d'enfants de Louise de Châteaubriant, morte en novembre 1383, il se remaria six mois après à la veuve du fameux connétable du Guesclin, qui étoit Laval comme lui, fille de J. de Laval, seigneur de Châtillon en Vendelais, fils d'André de Laval, oncle du père de Guy XII. Il n'eut qu'un fils et une fille, Guy et Anne. Guy jouant à la paume tomba dans un puits découvert, et en mourut huit jours après, en mars 1403, tout jeune, et seulement fiancé à Catherine, fille de Pierre, comte d'Alençon. Guy XII n'espérant plus d'enfants, quoiqu'il ne soit mort qu'en 1412 et sa femme en 1433, choisit pour épouser Anne sa fille et son unique héritière Jean de Montfort, seigneur de Kergorlay, fils aîné de Raoul VIII, sire de Montfort en Bretagne, de Gaël, Loheac, et La Roche-Bernard, et de Jeanne, dame de Kergorlay. Cette maison de Montfort a été jusque-là assez peu connue. Le mariage se fit avec les conditions et toutes les sûretés nécessaires que J. de Montfort quitteroit entièrement son nom, ses armes, etc., lui et toute sa postérité, pour ne plus porter que le nom seul de Laval et les armes seules de sa femme, qui étoient, comme on l'a vu, celles de Montmorency brisées de cinq coquilles sur la croix. Cela a été si religieusement exécuté que ces Montfort devenus Laval ont tous pris, quant aux aînés seulement, le nom de baptême de Guy; en sorte que J. de Montfort, mari de l'héritière Anne de Laval, s'appela Guy XIII, seigneur de Laval, Vitré, etc. Leurs enfants furent Guy XIV, André, seigneur de Loheac, amiral et maréchal de France, et Louis seigneur de Châtillon, grand maître des eaux et forêts, qui eut de grands gouvernements. Lui et le maréchal son frère moururent sans enfants. Je laisse les sœurs. Guy XIV fit ériger Laval en comté par le roi Charles VIII, en juillet 1429, et mourut en 1486. D'Isabelle fille de Jean IV, duc de Bretagne, il eut Guy XV, J. seigneur de Laroche-Bernard, Pierre, archevêque-duc de Reims, cinq filles bien mariées dont Jeanne la seconde fut la seconde femme du roi René de Naples et de Sicile, due

d'Anjou, comte de Provence, dont elle n'eut point d'enfants, et qui a donné lieu à cette explication. De Françoise de Dinan, sa seconde femme, Guy XV eut trois fils dont l'aîné et le dernier n'eurent point d'enfants. Le second, François, seigneur de Châteaubriant, eut de la fille unique de Jean de Rieux, maréchal de Bretagne, deux fils dont le cadet n'eut point d'enfants. Jean l'aîné, seigneur de Châteaubriant, fut gouverneur de Bretagne après son cousin Guy XVI, comte de Laval. Il épousa Françoise, fille d'Odet de Grailly dit de Foix, vicomte de Lautrec, maréchal de France, sœur de la femme du comte Guy XVII de Laval, fils de son cousin germain, et qui toutes d'eux n'eurent point d'enfants. C'est de cette dame de Châteaubriant dont on a fait cette fable touchante. Elle mourut en 1537, et son mari en 1542. Se voyant très-riche et sans enfants, il dissipa une partie de son bien et donna l'autre à ses amis. Il fit présent de Châteaubriant, Condé, Chanseaux, Derval, Vioreau, Nosay, Issé, Rougé et d'autres terres au connétable Anne de Montmorency, qui fut fort accusé de ne les avoir pas eues pour rien.

Revenons maintenant à Guy XV, comte de Laval-Montfort, etc., frère de la seconde femme du bon roi René, et d'une autre qui mourut jeune, fiancée au comte de Genève, frère du duc de Savoie. Louis XI lui fit épouser à Tours, en 1461, Catherine, fille de Jean II, comte d'Alençon, et Charles VIII le fit grand maître de France. Se voyant sans enfants, il fit le fils de Jean seigneur de la Roche-Bernard, son frère de père et de mère, son héritier, parce que ce frère étoit mort longtemps devant lui. Ce frère avoit eu de Jeanne Duperrier, comtesse de Quintin, un fils unique qui, héritant en 1500 de son oncle Guy XV, quitta son nom de baptême qui étoit Nicolas, et s'appela Guy XVI, comte de Laval-Montfort, etc. Il fut fait par François Ier gouverneur et amiral de Bretagne, et mourut en mai 1531. Il avoit épousé : 1° Charlotte, fille de Frédéric d'Aragon, roi de Naples; 2° une sœur du connétable Anne de Montmorency; 3° Anne, fille de Jean de Daillon, seigneur et baron du Lude, sénéchal de Poitou; de la première, il eut trois fils qu'il perdit jeunes, sans alliances, dont un tué au combat de la Bicoque, et deux filles, Catherine, mariée en 1518 à Claude, sire de Rieux, comte d'Harcourt, etc., et Anne, qui épousa François, seigneur de La Trémoille, vicomte de Thouars. La dame de Rieux, comtesse d'Harcourt, devint héritière de Laval-Vitré, etc. Elle n'eut que deux filles, Renée, qui épousa en 1540 Louis de Précigny, dit de Sainte-Maure, maison dont étoit le duc de Montausier. Elle mourut sans enfants. Cl., sa sœur et son héritière, épousa le célèbre François de Coligny, seigneur d'Andelot, colonel général de l'infanterie, frère du fameux amiral Gaspard, seigneur de Châtillon-sur-Loing. De ce mariage, vint Paul de Coligny qui, héritant de sa tante, se nomma Guy XVIII, comte de Laval, etc.; son fils, Guy XIX, fut tué en Hongrie en 1605, à la fleur de son âge, sans postérité, par quoi ce grand héritage vint à celle de François de La Trémoille et d'Anne de Laval-Montfort susdits. Or voici comment cet héritage tomba en ces héritières.

On vient de voir la postérité de Guy XVI et de Charlotte d'Aragon sa

première femme ; il n'en eut point de la Montmorency sa seconde femme ; mais de la troisième, Anne de Daillon, il eut trois filles bien mariées, dont la dernière le fut à l'amiral de Coligny ou de Châtillon, dont on vient de parler, et un fils de Guy XVII, comte de Laval, etc., mort en 1547, sans enfants de Charlotte, sœur de la dame de Châteaubriant dont il a été parlé ci-dessus. En lui finit cette maison de Montfort qui avoit pris le nom et les armes de Laval en quittant les siennes, et qui laissa cette grande succession aux héritières dont on vient de parler. Il ne faut rien oublier : Jean de Montfort, qui épousa l'héritière de Montmorency-Laval, eut aussi deux filles. La cadette épousa Guy de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, et l'aînée, en 1489, Louis de Bourbon, comte de Vendôme, dont le fils, Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, épousa l'héritière de Beauvau, de qui sort toute la maison ou branche de Bourbon aujourd'hui régnante. On a vu qu'à la mort de Monseigneur, Voysin obtint du feu roi qu'il fût permis à M. de Châtillon, son gendre, longtemps depuis fait duc et pair, de draper à cause des alliances fréquentes et directes de la maison de Châtillon avec la maison royale, et que, sur cet exemple, Mme la princesse de Conti, qui s'honoroit fort avec raison de l'alliance des La Vallière avec la maison de Beauvau, obtint pour M. de Beauvau la même permission sur ce que toute la famille régnante descend d'Isabelle de Beauvau, et qu'il n'y a plus personne de vivant de la maison de qui elle descend immédiatement. C'eût bien été le cas où par la même raison MM. de Laval n'eussent pu être refusés de la même distinction, si une fille de leur maison eût été la mère de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, qui épousa cette héritière de Beauvau ; mais ce n'étoit pas le temps de hasarder d'en faire accroire au feu roi et de prendre tout le monde pour dupe ; mais à sa mort, lorsque M. le duc d'Orléans prostitua la draperie jusqu'au premier président, M. de Laval saisit la conjoncture, et donna les Laval-Montfort pour les Laval-Montmorency avec d'autant plus de facilité qu'on étoit lors occupé de trop de choses pour en éplucher la généalogie. C'étoit le même nom et les mêmes armes des Laval-Montmorency ; les nom et armes des Montfort étoient éclipsés dès le mariage de Montfort avec l'héritière de Laval-Montmorency, et le dernier de Laval-Montfort avoit éteint cette race dès 1547. M. de Laval ne balança donc pas depuis la mort du roi de revêtir sa branche de toutes les grandeurs qui avoient illustré les Laval-Montfort.

Depuis que l'héritière de la branche aînée de Laval-Montmorency étoit entrée dans les Montfort, et y avoit porté ses grands biens avec son nom et ses armes, les branches cadettes de Laval-Montmorency étoient, pour ainsi dire, demeurées à sec jusqu'à nos jours ; et en cent quarante-deux ans qu'a duré la maison de Montfort, depuis le mariage de l'héritière de Laval-Montmorency, c'est-à-dire depuis 1405 jusqu'en 1547, cette heureuse maison a presque atteint toutes les grandeurs de la maison Montmorency, en charges, emplois, distinctions, alliances et grandes terres, sans avoir presque rien eu de médiocre, même dans les cadets et dans les filles. Ce n'est pas qu'on puisse ignorer l'essentielle et foncière différence qui est entre ces deux maisons, dont l'une, peu

connue auparavant, ne s'est élevée à ce point que par l'alliance et l'héritage de l'aînée de la dernière branche de l'autre; mais cette vérité n'empêche pas que ce que j'avance ici ne soit vrai de l'extrême illustration en tous genres de cette maison de Montfort depuis qu'elle est devenue Laval jusqu'à son extinction, et de l'obscurcissement en tous genres aussi où est tombée la branche de Laval-Montmorency depuis le mariage de son héritière aînée dans la maison de Montfort jusqu'à aujourd'hui. On n'y trouve que des alliances communes, peu de fort bonnes, quantité de basses, peu de biens, point de terres étendues, point de charges d'emplois, nulles distinctions, si on en excepte Gilles de Laval, seigneur de Raiz, etc., maréchal de France en 1437, pendu et brûlé juridiquement à Nantes, pour abominations, 25 décembre 1440, et Urbain de Laval, seigneur de Boisdauphin, etc., maréchal de France en 1599, dont le fils n'a point laissé d'enfants, et le maréchal de Raiz une fille unique, mariée au maréchal de Loheac-Laval-Montfort, morts tous deux sans enfants. On voit ainsi que rien n'est si essentiellement différent, ni plus étranger l'un à l'autre, quoique avec le même nom et les mêmes armes que ces deux maisons de Laval, l'une cadette de Montmorency, l'autre du nom de Montfort en Bretagne, qui quitta son nom et ses armes pour porter uniquement le nom de Laval et les armes de Montmorency brisées de cinq coquilles d'argent sur la croix, en épousant la riche et unique héritière de la branche aînée de Laval-Montmorency, et la facilité qu'a eue la hardiesse de M. de Laval de revêtir les branches de Laval-Montmorency des plumes d'autrui, et de s'attribuer toutes les grandeurs, alliances et distinctions des Laval-Montfort, éteints depuis si longtemps. Il drapa donc à la mort du roi, et tous les Laval ont toujours depuis drapé sur ce fondement si évidemment démontré faux par ce qui vient d'en être mis au net.

Mais cette mensongère usurpation n'est pas la seule imposture dont le même M. de Laval ait voulu s'avantager, et que son audace ait alors persuadée à l'ignorance du monde, et à son incurie et à sa paresse d'examiner. Il publia que sa maison avoit eu la préséance sur le chancelier de France, et sur sa périlleuse parole on eut la bonté de n'en pas douter. La vérité est qu'il se contenta d'avancer cette fausseté ainsi en général, et qu'il se garda bien de s'enferrer dans aucune particularité d'occasion ou de date. Le célèbre André du Chêne, qui a donné une histoire fort étendue de la maison de Montmorency, où il n'oublie rien pour la relever, et qu'il dédia à M. le Prince, fils d'une fille du dernier connétable de cette maison, n'en dit pas un mot, et il n'est pas croyable que ses recherches lui eussent laissé ignorer un fait aussi singulier, ou qu'il eût voulu l'omettre. Ni les Laval-Montfort n'ont eu cette préséance dans toute la durée de leur grandeur, ni les cadets Laval-Montmorency de cette héritière de leur branche aînée, dont le mariage avec le Montfort lui apporta et à sa postérité tant de splendeur, et à ces mêmes cadets Laval-Montmorency un obscurcissement qui, de degré en degré, les a fait tomber dans un état où, même dans les temps les plus voisins du mariage de leur héritière aînée avec le Monfort, ils ne se sont jamais trouvés en situation de rien prétendre au delà de tous les

gens de qualité ordinaire. Je n'allongerai point cette digression, déjà trop longue, d'une dissertation sur le rang, les prétentions et leurs divers degrés de l'office de chancelier. Je me contenterai de dire que je ne vois qu'un seul exemple de cette préséance dans la maison de Montmorency, non de Laval-Montmorency. Personne n'ignore la violence extrême faite par Henri II et par le connétable Anne de Montmorency au maréchal de Montmorency son fils aîné, pour lui faire épouser sa bâtarde légitimée, veuve d'Horace Farnèse, duc de Castro, sans enfants.

Le maréchal de Montmorency étoit amoureux de Mlle de Piennes, Jeanne d'Halluyn, sœur de Charles d'Halluyn, seigneur de Piennes, marquis de Maignelets, gendre de l'amiral Chabot, tous deux enfants d'une Gouffier, fille de l'amiral de Bonnivet, lequel Charles d'Halluyn Henri III fit duc et pair en 1587. Le maréchal de Montmorency avoit donné une promesse de mariage à Mlle de Piennes, qui, comme on voit, étoit de naissance très-sortable à l'épouser. Le connétable, très-absolu dans sa famille, vouloit disposer de ses enfants, encore plus s'il se peut de cet aîné. Il attendoit l'occasion de quelque grand mariage, et son fils celle de lui parler de celui qu'il vouloit faire, et de l'y faire consentir. Dans l'intervalle, la duchesse de Castro perdit son mari, et Henri II, qui aimoit fort sa fille, et auprès duquel le connétable étoit alors dans la plus grande faveur, lui demanda son fils aîné pour sa fille, et le connétable ébloui, non de l'alliance bâtarde légitimée, mais de la faveur et de la fortune qui en seroit la longue dot, conclut à l'instant avec beaucoup de joie. Elle fut bien troublée quand il parla à son fils. L'histoire des regrets des deux amants et de leur résistance est touchante, et la violence qu'ils éprouvèrent ne fait pas honneur à ceux qui l'employèrent. Je n'ai pas dessein de la copier ici. Je dirai seulement qu'ils n'eurent de défense contre l'autorité royale et paternelle tout entière déployée contre eux, ni d'autres armes pour se défendre que leur conscience et leur honneur. Mlle de Piennes fut mise et resserrée dans un couvent, et le maréchal de Montmorency forcé d'aller à Rome solliciter en personne la dispense de sa promesse, qu'il y sollicita en homme qui ne la vouloit pas obtenir. En même temps, Henri II fit l'édit célèbre contre les mariages clandestins, avec clause rétroactive expressément mise pour l'affaire du maréchal de Montmorency, lequel fut la seule cause de l'édit. Finalement il fallut obéir. Il épousa la duchesse de Castro. Ce fut pour le consoler, et en considération de ce mariage, qu'Henri II lui donna, dans son conseil, la préséance sur le chancelier, n'étant encore que maréchal de France, mais avec de grands emplois. On voit combien ce fait personnel et singulier est étranger à la branche de Montmorency-Laval, et combien M. de Laval fut prodigue de mensonges pour s'en avantager. J'ajouterai pour la simple curiosité que Mlle de Piennes fut longtemps dans la douleur et dans la solitude.

Bien des années après, les Guise, méditant la Ligue et ce qu'ils furent si près d'exécuter, s'attachèrent le marquis de Maignelets; ce furent eux qui le firent faire duc et pair dans la suite. Ils s'attachèrent tant qu'ils purent les ministres, et Mlle de Piennes se trouvant très-difficile à marier après une aventure si éclatante, où son honneur pour-

tant n'étoit point intéressé, mais par la délicatesse de ces temps-là sur les mariages, les Guise, pour flatter les ministres, et qui avoient les Robertet tout à fait à eux, firent le mariage de Mlle de Piennes avec Florimond Robertet, seigneur d'Alluye, secrétaire d'État, et ministre alors important, qui avoit le gouvernement d'Orléans. Mlle de Piennes, devenue Mme d'Alluye, belle encore et pleine d'esprit et d'intrigues, figura fort dans celles de la cour, et même de l'État, depuis ce mariage, qui est le premier exemple d'un pareil avec un secrétaire d'État, qui après assez de lacune n'a que trop été imité.

CHAPITRE XIII.

Six conseillers d'État nommés commissaires, et l'un deux rapporteur de l'affaire des princes du sang et bâtards au conseil de régence, et temps court fixé aux deux parties pour lui remettre leurs papiers. — Extrême embarras du duc et de la duchesse du Maine. — Leurs mesures forcées. — Requête de trente-neuf personnes, se disant la noblesse, présentée par six d'entre eux au parlement pour faire renvoyer l'affaire des princes du sang et des bâtards aux états généraux du royaume. — Réflexion sur cette requête. — Le premier président avec les gens du roi portent la requête au régent et lui demandent ses ordres. — Digression sur la fausseté d'un endroit, entre autres, concernant cette affaire, des mémoires manuscrits de Dangeau. — Courte dissertation sur les porteurs de la requête de la prétendue noblesse au parlement, et sur cette démarche. — Les six porteurs de la requête au parlement arrêtés par des exempts des gardes du corps, et conduits à la Bastille et à Vincennes. — Libelle très-séditieux répandu sur les trois états. — Le régent travaille avec le rapporteur et avec les commissaires. — Formation d'un conseil extraordinaire de régence pour juger. — Lettre sur le dixième et la capitation de force gentilshommes de Bretagne au comte de Toulouse, pour tocsin de ce qui y suivit bientôt. — Députation du parlement au roi pour lui rendre compte de ce qui s'y étoit passé sur l'affaire des princes du sang et bâtards, et recevoir ses ordres. — Arrêt en forme d'édit rendu au conseil de régence, enregistré au parlement, qui prononce sur l'affaire des princes du sang et des bâtards; adouci par le régent, et aussitôt après adouci de son autorité contre la teneur de l'arrêt. — Rage de la duchesse du Maine. — Douleur de Mme la duchesse d'Orléans. — Scandale du monde. — Les six prisonniers très-honorablement remis en liberté; leur hauteur. — Misère du régent. — Il ôte néanmoins la pension et le logement qu'il donnoit à M. de Châtillon, qui va s'enterrer pour toujours en Poitou. — Conduite des ducs en ces mouvements, et la mienne particulière. — Motifs et mesures des bâtards et du duc de Noailles, peut-être les mêmes, peut-être différents, pour faire convoquer les états généraux. — Occasion de la pièce suivante, qui empêche la convocation des états généraux. — Raisons de l'insérer ici, et après coup.

Les gens du roi du parlement, à qui l'arrêt préparatoire du conseil de régence avoit renvoyé les princes du sang et les bâtards pour leur remettre leurs mémoires et pièces respectives, ayant refusé de s'en charger, il fut résolu, au conseil de régence du dimanche 6 juin, d'en charger six commissaires. Les princes du sang et les bâtards sortirent du conseil lorsque M. le duc d'Orléans mit cette affaire sur le tapis. Je

sortis incontinent après eux, et les autres ducs du conseil me suivirent. Je ne crus pas qu'il nous convînt d'être juges dans cette affaire, où nous devions désirer que justice fût faite aux princes du sang contre les bâtards, après avoir présenté au roi une requête pour la restitution de notre rang contre ces derniers. Les commissaires nommés furent six conseillers d'État : Pelletier de Sousy, Amelot, Nointel, Argenson, La Bourdonnaie et Saint-Contest, nommé rapporteur, à qui tous les mémoires et papiers respectifs durent être remis dans le 20 juin pour tout délai, pour être vus par les six commissaires, puis en leur présence, être rapportés au conseil de régence, où le régent se réserva d'appeler qui il jugeroit à propos pour remplir les places des princes du sang, bâtards et ducs du conseil de régence, qui n'en devoient pas être juges.

M. et Mme du Maine, pressés de la sorte, se trouvèrent dans le dernier embarras. Leur déclaration de ne reconnoître pour juges que le roi majeur ou les états généraux avoit mis M. le duc d'Orléans dans la nécessité de les juger, ou de perdre toute l'autorité de la régence. Ils avoient espéré de si bien étourdir sa foiblesse de cette hardiesse, et des manéges d'Effiat, de Besons et des autres gens à eux qui obsédoient le régent, qu'ils avoient compté l'arrêter tout court. Mais lorsque l'arrêt préparatoire intervenu si peu de jours après leur eut appris qu'ils s'étoient trompés, et que cette audace, qu'ils avoient cru leur salut, étoit une faute capitale qui précipiteroit leur jugement, ils se trouvèrent dans une angoisse qui fut coup sur coup portée au comble par l'arrêt intervenu sur cette prétendue noblesse dont M. le duc d'Orléans avoit refusé de recevoir le mémoire ou la requête, qu'il n'avoit renvoyée à personne, qui étoit ainsi tombée dans l'eau; et par la défense de l'arrêt du conseil de régence à tous nobles de la signer, et celle de M. le duc d'Orléans à tous nobles de s'assembler, sous peine de désobéissance. La débandade qui avoit suivi de cette prétendue noblesse, l'impossibilité de faire plus subsister à son égard le prétexte des ducs, et de continuer ainsi à l'ameuter et à la grossir; la nécessité de prendre promptement un parti devenoit extrême; il ne leur restoit que celui de se servir de l'aveuglement de ce qui étoit resté de cette noblesse fascinée, pour essayer, par un coup de désespoir, d'en faire peur au régent et aux princes du sang, en flattant le parlement et en les unissant ensemble. Il fallut pour cela sortir de derrière le rideau à l'ombre duquel ils s'étoient tenus cachés tant qu'avoit pu durer le prétexte des ducs, et se montrer à découvert. Ils persuadèrent donc tumultuairement à ce reste de noblesse enivrée qu'il y alloit de tout pour elle de souffrir que l'affaire entre eux et les princes du sang fût jugée par le régent et par un conseil qu'il choisiroit sous le nom de conseil extraordinaire de régence, et la firent tumultuairement résoudre à la requête la plus folle et dont l'audace fut pareille à l'ineptie.

Trente-neuf personnes portant l'épée à titres fort différents, sans élection, sans députation, sans mission, sans autorité que d'eux-mêmes, soi-disant l'ordre de la noblesse, signèrent et présentèrent comme telle une requête au parlement pour demander que l'affaire d'entre les princes du sang et bâtards fût renvoyée aux états généraux du royaume, parce

que, s'y agissant du droit d'habilité à la succession à la couronne, il n'y avoit en cette matière de juges compétents que les états généraux du royaume, et entre ces trois états, le seul second ordre qui est celui de la noblesse. L'audace étoit sans exemple. C'étoient des gens ramassés, sans titre et sans pouvoir, qui usurpoient le respectable nom de la noblesse, qui, n'ayant point été convoquée par le roi, ne pouvoit faire corps, s'assembler, députer, donner des instructions, ni autoriser personne; ainsi, dès là, très-punissables. Usurpation pourquoi faite? Pour attenter à l'autorité du régent, et sans être, sans existence, sans consistance, lui arracher une cause si majeure pour s'en saisir eux-mêmes, sans autre droit que leur bon plaisir. L'ineptie n'étoit pas moindre. Dans leur folle prétention, ils étoient la noblesse en corps, par conséquent le second ordre de l'État; et ce second ordre de l'État, si auguste et si grand, se prostitue à cette bassesse sans exemple de présenter une requête à autre qu'au roi, de la présenter à un tribunal de justice qui, si relevé qu'il soit, n'est que membre, et non pas ordre de l'État, et non-seulement membre d'un ordre, mais du troisième, qui est le tiers état, si disproportionné de l'ordre de la noblesse, et ce prétendu ordre de la noblesse encore présente à ce simple tribunal de justice, membre du tiers état, une requête intitulée : *A nos seigneurs de parlement, supplient, etc.* Ce n'est pas la peine d'être si glorieux, si fous et si enivrés de sa naissance, et de l'état que l'orgueil et la vanité insensée lui veut attribuer, que de la mettre ainsi sous les pieds d'une compagnie de gens de loi, et d'invoquer son autorité pour user, par sa protection et son prétendu pouvoir, de celui qu'on prétend ne tenir que de sa naissance, en chose si capitale que la décision sur la succession à la couronne. Si jamais on voyoit des états généraux assemblés, ces messieurs de la requête auroient bien à craindre le châtiment du second ordre des trois états du royaume, et qu'il ne voulût plus reconnoître pour siens, des nobles qui, en tant qu'il a été en eux, l'ont avili et dégradé jusqu'à les jeter dans la poussière aux pieds de nosseigneurs membres du tiers état. Ni l'audace ni l'ineptie, quoique l'une et l'autre au plus haut comble, ne se présentèrent point à l'esprit ni au jugement de ces messieurs. Ils se laissèrent fasciner d'une démarche hardie, qui mettoit au jour une si belle prétention, sans s'apercevoir qu'ils étoient d'une part dépourvus de tout titre, et qu'ils se déshonoroient complétement de l'autre par ce recours au parlement.

Cette compagnie plus sage qu'eux, et qui savoit mieux mesurer ses démarches, eut plus d'envie de rire de celle-là que de s'en enorgueillir. Cette rare requête, ou plutôt unique depuis la monarchie, n'eut pas été plutôt présentée que, quelque abandonné que fût le premier président à M. et à Mme du Maine, sans qui cette folie ne s'étoit pas tentée dans l'espérance pour dernière ressource d'effrayer M. le duc d'Orléans par cet éclat, et l'empêcher de passer outre au jugement, le premier président, dis-je, n'osa branler, et l'alla porter au régent accompagné des gens du roi et lui demander ses ordres.

Avant d'aller plus loin, la nécessité de constater la vérité des faits m'oblige ici à une digression nouvelle. Dangeau, dont je me réserve à

parler ailleurs, écrivoit depuis plus de trente ans tous les soirs jusqu'aux plus fades nouvelles de la journée. Il les dictoit toutes sèches, plus encore qu'on ne les trouve dans la *Gazette de France*[1]. Il ne s'en cachoit point, et le roi l'en plaisantoit quelquefois. C'étoit un honnête homme et un très-bon homme, mais qui ne connoissoit que le feu roi et Mme de Maintenon dont il faisoit ses dieux, et s'incrustoit de leurs goûts et de leurs façons de penser quelles qu'elles pussent être. La fadeur et l'adulation de ses Mémoires sont encore plus dégoûtantes que leur sécheresse, quoiqu'il fût bien à souhaiter que, tels qu'ils sont, on en eût de pareils de tous les règnes. J'en parlerai ailleurs davantage. Il suffit seulement de dire ici que Dangeau étoit très-pitoyablement glorieux, et tout à la fois valet, comme ces deux choses se trouvent souvent jointes, quelque contraires qu'elles paroissent être. Ses Mémoires sont pleins de cette basse vanité, par conséquent très-partiaux, et quelquefois plus que fautifs par cette raison. Il y est très-politique autant que la partialité le lui permet, et toujours en adoration du roi même depuis sa mort, de ses bâtards, de Mme de Maintenon, et très-opposé à M. le duc d'Orléans, au gouvernement nouveau, et singulièrement aux ducs, surtout de l'ignorance la plus crasse qui se montre en mille endroits de ses Mémoires.

On a vu en son temps qu'il avoit marié son fils à la fille unique de Pompadour. Pompadour étoit de plus avant dans le secret du parti de M. et Mme du Maine, comme on verra en son temps, et dès lors par là des plus avant avec cette prétendue noblesse. Mme de Pompadour étoit sœur de la duchesse douairière d'Elbœuf mère de la feue duchesse de Mantoue; il vivoit intimement avec eux. Cette alliance de son fils lui avoit tourné la tête, et ces deux sœurs, filles de feu Mme de Navailles, étoient sous la protection déclarée de Mme de Maintenon. C'en est assez pour ce qui va suivre. Tant que le roi vécut, Dangeau, qui ne bougeoit de la cour, qui étoit son unique élément, y tenoit une maison honorable, et vivoit là et ailleurs avec la bonne compagnie, et avec les gens les plus à la mode. Il avoit grand soin d'être bien informé des choses publiques, car d'ailleurs il ne fut jamais de rien. Depuis la mort du roi ses informations n'étoient plus les mêmes; l'ancienne cour se trouvoit éparpillée et ne savoit plus rien; lui-même retiré chez lui, touchant à quatre-vingts ans, ne voyoit plus que des restes d'épluchures, et il y paroît bien à la suite de ses Mémoires depuis la mort du roi. A propos de cette requête au parlement de la prétendue noblesse sur l'affaire des princes du sang et des bâtards, il dit sur le samedi 19 juin *que le duc du Maine et le comte de Toulouse allèrent au parlement, et firent leurs protestations contre tout ce qui seroit réglé dans l'affaire qu'ils ont avec les princes du sang;* et sur le lundi 21 juin, il dit *que M. le Duc et*

1. On peut aujourd'hui apprécier le *Journal de Dangeau* dans l'édition que publient MM. Didot : *Journal du marquis de Dangeau avec les additions de Saint-Simon*, etc. (Paris, 1854 et ann. suiv.) Les éditeurs ont mis en tête une *Notice sur la vie de Dangeau*, où ils s'efforcent de le défendre contre les attaques de Voltaire et de Saint-Simon.

M. le prince de Conti allèrent au parlement, qu'ils demandèrent que la protestation des princes légitimés ne fût pas reçue, et que M. le prince de Conti lut un petit mémoire lui-même. Voilà qui est bien précis sur la date, et bien circonstancié sur les faits.

Je n'eus occasion de voir ces Mémoires que depuis la mort de Dangeau, et cet endroit me surprit au dernier point. Je n'en avois aucune idée. Je ne pouvois comprendre qu'un fait de cet éclat fût sitôt effacé de ma mémoire, surtout avec la part que j'avois prise à toute cette affaire, par rapport à l'intérêt des ducs. D'un autre côté, je ne pouvois imaginer que Dangeau eût mis dans ses Mémoires une fausseté de cette espèce, et tellement datée et circonstanciée. Cela me tourmenta quelques jours; enfin, je pris le parti d'aller trouver le procureur général Joly de Fleury, et de lui demander ce qui en étoit. Il m'assura qu'il n'y en avoit pas un mot, qu'il étoit très-certain que jamais le duc du Maine et le comte de Toulouse n'étoient venus faire ces protestations au parlement, ni M. le Duc et M. le prince de Conti non plus demander qu'elles ne fussent pas reçues, qu'il avoit cela très-présent à la mémoire, et qu'un fait de tel éclat ne lui auroit pas échappé de la mémoire dans la place qu'il remplissoit dès lors, et qui le mettoit [en état] d'en être bien et promptement informé, s'il y en eût eu seulement la moindre chose, de ce que le parlement y eût fait ou voulu faire, et des suites que cela y auroit eues et au Palais-Royal[1]. Il est vrai aussi que Dangeau n'en marque aucune, quoiqu'il fût impossible que cela n'en eût eu de façon ou d'autre, quoiqu'il soit exact à n'en omettre aucune. Reste à voir si c'est une fausseté qu'il ait faite exprès, et qu'à faute de mieux, le duc du Maine ait désirée, pour qu'il restât au moins quelque part, et quelque part qui bien que sans plus d'autorité que les gazettes, seroit un jour comme elles entre les mains de tout le monde, pour qu'il restât, dis-je, un témoignage qu'il avoit conservé son prétendu droit aussi authentiquement qu'il avoit pu le faire, et qu'il l'avoit mis de la sorte à couvert contre tout jugement selon lui incompétent, par un acte si solennel, et qui n'avoit reçu ni condamnation ni contradiction. (En effet elle en étoit bien à couvert, puisque jamais elle n'a été faite) et après prétendre, que ne se trouvant pas dans les registres du parlement, elle en aura été ou omise par ordre exprès du régent, ou tirée par la même autorité de ces registres si elle y avoit été d'abord mise. Peut-être aussi Dangeau l'aura-t-il cru et mis sur la parole de Pompadour, avec la circonstance de M. le Duc et de M. le Prince deux jours après, pour mieux appuyer et assurer le premier mensonge, dont ce vieillard renfermé chez lui aura été la dupe. Quoi qu'il en soit, il est sûr que la chose est fausse, et que le procureur général Joly de Fleury, dont la mémoire ni la personne en cela ne peuvent être suspectes,

1. Une note, écrite sur la marge du manuscrit autographe de Saint-Simon est ainsi conçue : « Le fait rapporté par Dangeau est vrai, je viens de le vérifier sur le Journal du parlement. » Cette note est probablement de M. Le Dran, qui était principal commis des affaires étrangères en 1761, lorsque les manuscrits de Saint-Simon y furent déposés.

me l'a très-certainement et très-nettement assurée telle. De même conséquence et fausseté, et ce que le procureur général m'a certifié être également faux, c'est ce que Dangeau ajoute du même samedi 19 juin, jour qu'il raconte cette protestation faite dans la grand'chambre par les deux bâtards en personne, *que le parlement résolut de se rassembler le lundi matin pour répondre à la protestation des bâtards, et qu'en attendant, ils envoyèrent recevoir les ordres de M. le duc d'Orléans ladessus.* Puis de ce lundi 21 juin, jour où il marque l'entrée des deux princes du sang au parlement pour lui demander de ne pas recevoir la protestation des bâtards, il ajoute *que le parlement envoie les gens du roi au roi pour recevoir ses ordres sur ce qu'ils auront à faire sur la protestation des bâtards.* Après quoi il n'en parle plus, non plus que de chose non avenue. Or de façon ou d'autre il y auroit eu des ordres au parlement là-dessus, et le parlement eût envoyé au régent pour les avoir, car au roi qui n'étoit pas d'âge à en donner, ce n'eût été qu'une forme, et du samedi il n'auroit pas attendu au lundi pour cela, ni s'il avoit envoyé dès le samedi au régent comme il l'insinue, il auroit encore moins envoyé au roi deux jours après. Après cet éclaircissement nécessaire, revenons.

MM. de Châtillon, de Rieux, de Clermont et de Beaufremont qui, avec les quatre autres qu'on a nommés ci-dessus, avoient été au Palais-Royal présenter au régent le mémoire ou requête dont on a parlé, qui ne l'avoit pas voulu recevoir, furent aussi ceux qui allèrent présenter au parlement la requête sur l'affaire des princes du sang et bâtards, accompagnés de MM. de Polignac et de Vieuxpont. On a fait connoître les quatre premiers. A l'égard des deux autres, Polignac étoit un petit bilboquet qui n'avoit pas le sens commun, conduit et nourri par son frère le cardinal de Polignac, à vendre et à dépendre, qui étoit de tout temps de M. et de Mme du Maine, et leur plus intime confident. Le pauvre petit Polignac obéit et ne sut pas seulement de quoi il s'agissoit; je dis l'écorce même, car il en étoit entièrement incapable : jamais deux frères ne furent si complétement différents en tout. Vieuxpont étoit un assez bon officier général, qui ne connoissoit que cela, et qui logeoit chez son beau-père, le premier écuyer; où il vivoit dans la plus aveugle dépendance. On a vu ailleurs ce que c'étoit que Mme de Beringhen et le duc d'Aumont son frère, à quel point ils étoient vendus au premier président, et le premier écuyer d'ailleurs son ami intime, et d'ancienneté tout aux bâtards. Son gendre, sottement glorieux d'ailleurs et fort court d'esprit, goba aisément ce prestige de noblesse, crut figurer, et obéit à beau-père et à belle-mère, et aux jargons du duc d'Aumont. Le crime étoit complet, 1° de se prétendre être la noblesse ne pouvant être que des particuliers, par toutes les raisons palpables qu'on en a vues ci-dessus; 2° de s'assembler contre la défense expresse à eux faite par le régent; car faire une requête souscrite de trente-neuf signatures et présentée au parlement par six seigneurs en personne n'est pas chose qui se puisse sans s'être concertés, et pour cela nécessairement assemblés; 3° se mêler de choses supérieures à tous particuliers comme tels; 4° d'oser implorer l'autorité du parlement pour arrêter le

jugement d'une affaire dont le régent du royaume est saisi, qu'il a déclaré qu'il va juger, qui s'y est engagé par des démarches juridiques et publiques; pour lui en ôter la connoissance, comme si le parlement pouvoit plus que le régent, et pour la faire renvoyer à un tribunal qui n'existe point. Le régent sentit qu'il falloit opter entre lâcher tout à fait les rênes du gouvernement et faire une punition exemplaire. Il porta cette requête au conseil de régence, où elle nous fut lue avec les signatures. On en raisonna sans opiner, et le régent en parut fort altéré; mais ceux qui l'obsédoient, aidés de sa foiblesse et de sa facilité, de plus contredits de personne, car moi ni pas un autre duc n'en dîmes pas un seul mot, trouvèrent moyen de tourner cette punition de la manière la plus singulière.

On fit l'honneur à ces six messieurs qui avoient été au parlement présenter la requête, de les faire arrêter par des exempts des gardes du corps, le samedi matin 19 juin, qui les conduisirent partie à la Bastille, partie à Vincennes, où ils furent comblés de civilités et de toutes sortes de bons traitements, sans pourtant voir personne. Cet emprisonnement fit grand bruit parce qu'on n'en attendoit pas tant de l'infatigable débonnaireté de M. le duc d'Orléans; mais la manière si distinguée en fit encore davantage, et tant de ménagements, si fort déplacés, firent triompher la prétendue noblesse, et envier publiquement l'honneur d'être des prisonniers. Trois jours après, il courut un libelle extrêmement insolent et séditieux, intitulé *Écrit des trois états*, qui ramena le souvenir des écrits les plus emportés de la Ligue. Il ne parut que manuscrit, mais dix mille copies à la fois, qui se multiplièrent bien davantage.

Parmi tout ce bruit, Saint-Contest travailloit souvent avec M. le duc d'Orléans, et il travailloit en même temps avec les six commissaires, qui allèrent aussi deux fois tous six travailler avec M. le duc d'Orléans. Outre ceux du conseil de régence qui n'étoient point parties ni ducs, et qui demeuroient juges de l'affaire des princes du sang et bâtards, le maréchal d'Huxelles, MM. de Bordeaux, de Biron, et Beringhen, premier écuyer, leur furent joints des conseils de conscience, de guerre, des affaires étrangères et du dedans. Cela ne fut déclaré que le dimanche matin 27 juin, au conseil de régence, c'est-à-dire après qu'il fut levé en sortant. Le lendemain lundi, le comte de Toulouse, qui se tenoit fort à part dans tous ces mouvements qui n'étoient point du tout de son goût, rendit compte à M. le duc d'Orléans qu'il avoit reçu une lettre, souscrite de quantité de gentilshommes de Bretagne, sur l'impossibilité où étoit cette province de payer le dixième, et de la sage réponse qu'il leur avoit faite. Je remarque cette lettre comme le premier coup de tocsin de ce qu'on verra dans la suite en Bretagne. Le mercredi 30 juin, le premier président, tous les présidents à mortier et les gens du roi allèrent à onze heures aux Tuileries, députés pour venir rendre compte au roi de ce qui s'étoit passé sur l'affaire des princes du sang et légitimés, lui remettre la requête et protestation de la prétendue noblesse, et recevoir ses ordres : M. le duc d'Orléans présent, et le chancelier, à qui le roi remit de la main à la main ce que le pre-

mier président lui avoit présenté; le chancelier leur dit que le roi leur feroit savoir sa volonté.

L'après-dînée du même jour se tint le conseil de régence extraordinaire pour le jugement, qui fut continué le lendemain matin jeudi 1er juillet. L'arrêt ne fut pas tout d'une voix. Saint-Contest fit un très-beau rapport et fut entier pour les princes du sang ainsi que la plupart des juges. La rare bénignité de M. le duc d'Orléans, que tant de criminels et d'audacieux manéges n'avoient pu émousser, sa facilité, sa foiblesse pour ceux qui l'obsédoient et qui étoient aux bâtards, quelque vapeur de crainte, et cette politique favorite *divide et impera*, le mit en mouvement pour faire revenir les juges à quelque chose de plus doux. La succession à la couronne fut totalement condamnée, le rang des enfants supprimé, celui des deux bâtards modéré. L'arrêt, tourné en forme d'édit, fut trouvé trop doux au parlement, et pour cette raison enregistré avec difficulté le mardi 6 juillet. Et malgré la teneur de l'édit, M. le duc d'Orléans, de pleine autorité, le modéra de fait encore, en sorte que les bâtards n'y perdirent que l'habilité de succéder à la couronne, et le traversement du parquet au parlement. M. le Duc défendit aux maîtres d'hôtel du roi de lui laisser présenter la serviette par les enfants du duc du Maine; le duc de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre d'année, leur refusa le service de prince du sang, et il y eut difficulté dans les salles des gardes de prendre les armes pour eux. M. le duc d'Orléans ordonna sur-le-champ qu'ils fussent traités en princes du sang à l'ordinaire, et comme avant l'arrêt : ce qu'il fit exécuter. Cette très-étrange bonté n'empêcha pas Mme du Maine de faire les hauts cris comme une forcenée, ni Mme la duchesse d'Orléans de pleurer jour et nuit, et d'être deux mois sans vouloir voir personne, excepté ses plus familières et en très-petit nombre, et encore sur la fin. M. du Maine avoit le don de ne montrer jamais que ce qui lui convenoit, et ses raisons pour en user en cette occasion. Il ne vint pourtant pas au premier conseil de régence, il fit dire qu'il étoit incommodé, mais il se trouva au second à son ordinaire. Le comte de Toulouse parut toujours le même, et ne s'absenta de rien. Excepté les enrôlés avec M. du Maine, le reste du monde fut étrangement mécontent, et les princes du sang encore davantage, d'une si démesurée mollesse, mais n'en pouvant plus tirer mieux, ils triomphèrent de ce qu'ils avoient obtenu.

Les six prisonniers, bien servis et bien avertis par d'Effiat, écrivirent au bout d'un mois à M. le duc de Chartres, qui envoya leur lettre à M. le duc d'Orléans par Cheverny, son gouverneur, de même nom que Clermont-Gallerande l'un d'eux. M. le duc d'Orléans fit espérer leur prochaine liberté. Le samedi 17 juillet, le premier écuyer alla par ordre du régent prendre les trois qui étoient à Vincennes, et Cheverny les trois qui étoient à la Bastille, et les amenèrent chez M. le duc de Chartres, qui alla les mener à M. le duc d'Orléans. Le régent leur dit qu'ils connoissoient assez qu'il ne faisoit du mal que lorsqu'il s'y croyoit fortement obligé. Pas un des six ne prit la peine de lui dire une seule parole, et se retirèrent aussitôt. Cette sortie de prison eut tout

l'air d'un triomphe, et par le choix des conducteurs, et par la hauteur et le silence des prisonniers rendus libres. Il sembla qu'ils faisoient grâce au régent de lui épargner les reproches, et que ce prince avoit tâché de mériter cette modération de leur part par une si étonnante façon de les mettre en liberté. Il le sentit après coup, et se repentit de sa mollesse, comme il lui arrivoit souvent après des fautes dont après il ne se corrigeoit pas plus. Il éprouva bientôt après le fruit d'une si foible conduite, et l'effet qu'elle avoit fait sur tous ceux qui, avec dérision et mépris, en avoient su profiter. Il eut pourtant le courage d'ôter le même jour à M. de Châtillon la pension de douze mille livres qu'il lui donnoit, et son logement au Palais-Royal. Comme il étoit fort pauvre, et depuis bien des années fort obscur, il alla bientôt après s'enterrer dans une très-petite terre qu'il avoit auprès de Thouars, où il est presque toujours demeuré jusqu'à sa mort.

Les ducs ne prirent aucune part à pas un de tous ces mouvements et demeurèrent parfaitement tranquilles; ils n'avoient rien ni à perdre ni à gagner, et laissèrent bourdonner et aboyer. A l'égard des bâtards, contents des requêtes qu'ils avoient présentées au roi, et portées au régent sur la restitution de leur rang à cet égard, ils n'avoient pas trouvé assez de fermeté, de justice, ni de parole dans le régent sur le bonnet et les autres choses concernant le parlement, pour s'en promettre davantage contre des personnes si proches, si grandement établies, et si fortement soutenues d'intrigues et d'obsessions près de lui. Ils estimèrent donc qu'après avoir mis leur droit à couvert par leurs requêtes au roi, le repos et la tranquillité étoit le seul parti qu'ils eussent à prendre, en attendant des conjonctures plus favorables, si tant étoit qu'il en arrivât, et les surprenants adoucissements que, de pleine autorité, le régent apporta à l'arrêt en forme d'édit beaucoup trop doux encore aux yeux des juges et du parlement qui l'enregistra, témoigna bien la sagesse de cette prévoyance. A mon égard en particulier, je continuai dans mon même silence avec le régent par les mêmes raisons que je viens de dire, et pour lui montrer aussi une sorte d'indifférence sur une conduite que je ne pouvois ni approuver ni changer, et je me contentai de lui répondre froidement et laconiquement, lorsque rarement il ne put s'empêcher de me parler de ces deux affaires qui, n'ayant qu'une même source, marchèrent en même temps. Elles m'ont paru mériter d'être rapportées tout de suite, et sans mélange d'aucune autre. C'est cette raison qui m'a fait remettre ici après coup ce qui en auroit trop longuement interrompu la narration. C'est une pièce que je crois convenir mieux ici malgré son étendue, que parmi les autres pièces, par la connexité qu'elle a avec la matière de ces Mémoires et l'éclaircissement naturel qu'elle y pourra donner.

Dans les commencements que l'affaire s'échauffa entre les princes du sang et les bâtards au point que M. le duc d'Orléans sentit qu'il ne pourroit éviter de la juger, les bâtards qui désespérèrent de le pouvoir échapper et qui n'établissoient leurs ressources que dans l'éloignement de ce jugement, le firent sonder par d'Effiat sur le renvoi aux états généraux, pour s'en délivrer. C'étoit toujours plusieurs mois de délais

avant qu'ils fussent assemblés, car ils sentoient bien qu'en les y renvoyant, les princes du sang ne souffriroient pas que ce fût un renvoi de temps indéfini et sans bout. Les mesures qui leur réussissoient si bien avec cette foule de toute espèce qui se disoit la noblesse, et celles qu'ils prenoient sourdement de loin dans les provinces, leur persuadoient que, jugés pour jugés, il valoit encore mieux pour eux hasarder cette voie où leurs cabales leur donnoient du jeu pour faire mille querelles dans les états, leur faire mettre mille prétentions en avant pour les rompre, si le vent du bureau ne leur étoit pas favorable, que de se laisser juger par un conseil formé par M. le duc d'Orléans, que M. du Maine avoit tant et si cruellement et dangereusement et monstrueusement offensé, et dont le fils unique, premier prince du sang, avoit contre eux un intérêt pareil et commun avec M. le Duc et M. le prince de Conti. En cadence de d'Effiat, le duc de Noailles, soit qu'il fût dans la même bouteille comme les mouvements de la prétendue noblesse à qui il avoit donné l'être et le ton par lui-même, par Coetquen son beau-frère, et par d'autres émissaires à la mort du roi, comme je l'ai raconté en son lieu; soit qu'en effet à bout et en crainte sur la gestion des finances dont il avoit embrassé seul toute l'autorité, par conséquent les suites et le poids, et sujet en toutes choses à voler d'idée en idée et de passer subitement aux plus contradictoires sans autre cause que sa singulière mobilité, il se fût avisé de souhaiter à contre-temps ce qu'il avoit seul empêché si fort à temps, il se mit à déployer toute son éloquence auprès de M. le duc d'Orléans pour lui persuader qu'il n'y avoit plus de remède à l'état déplorable des finances, que d'assembler les états généraux. Le régent en fut d'autant plus susceptible que d'Effiat le touchoit par son endroit sensible qui étoit l'incertitude et la timidité. Il commençoit par se donner du temps et se délivrer des poursuites, et se déchargeoit de l'embarras et de l'iniquité d'un jugement qui ne pouvoit qu'exciter violemment la partie condamnée dans une affaire sans milieu, comme étoit le droit maintenu ou supprimé de succéder à la couronne, d'où dépendoient mille suites poignantes; et du côté des finances, plus il avoit résolu d'assembler pour les régler les états généraux à la mort du roi, plus le seul duc de Noailles l'en avoit empêché, comme je l'ai raconté en son temps, plus l'avis du même Noailles de les assembler maintenant, pour trouver ressource aux finances, avoit de poids à ses yeux.

Dans l'irrésolution où il se trouvoit sur une chose de conséquences si importantes, il s'en ouvrit à moi, et m'en demanda mon avis, comme il faisoit toujours dans ce qui l'embarrassoit, ou dans ce qui étoit important. Je me récriai d'abord sur un si dangereux parti. Il m'opposa mon propre avis lors de la dernière année et de la mort du roi. Je répondis que ce qui étoit excellent alors se trouveroit pernicieux aujourd'hui que tout avoit changé de face. Il voulut discuter, je coupai court, et lui dis que la matière valoit bien d'y penser, et de lui mettre devant les yeux beaucoup de choses, qui s'oublient ou se déplacent dans les conversations, au lieu qu'un écrit se fait plus mûrement, se trouve toujours ensuite sous la main sans rien perdre, et se livre plus parfai-

tement à la balance. Il me dit que je le fisse donc, mais qu'il étoit pressé de prendre son parti, et ce parti, je vis qu'on l'entraînoit au précipice. La crainte que j'eus de l'y voir rapidement enlevé m'engagea à lui promettre mon écrit dans deux jours, et en effet je le lui apportai le troisième sans avoir eu presque le temps de relire. Pour le montrer à personne, sa teneur fera comprendre que je ne l'imaginai pas. On y verra la mesure d'un écrit fait pour ce prince, et adressé à lui, fort différente comme de raison de la liberté des conversations autorisée par la familiarité de toute notre vie, et des temps pour lui les plus abandonnés et les plus périlleusement orageux. Le voici.

CHAPITRE XIV.

Projet d'états généraux fréquents de Mgr le Dauphin, père du roi. — Je voulois des états généraux à la mort du roi. — Embarras des finances et subsidiairement de l'affaire des princes. — Motifs de vouloir les états généraux. — Trait sur le duc de Noailles. — Introduction à l'égard des finances. — État de la question. — Grande différence d'assembler d'abord, et avant d'avoir touché à rien, les états généraux, ou après tout entamé et tant d'opérations. — Chambre de justice, mauvais moyen. — Timidité, artifice et malice du duc de Noailles sur le duc de La Force, très-nuisible aux affaires. — Banque du sieur Law. — Première partie : raisons générales de l'inutilité des états. — Malheurs du dernier gouvernement. — Choc certain entre les fonciers et les rentiers. — Premier ordre divisé nécessairement entre les rentiers et les fonciers, quoique bien plus favorable aux derniers. — Second ordre tout entier contraire aux rentiers. — Éloge et triste état du second ordre. — Troisième ordre tout entier pour les rentes. — Choc entre les deux premiers ordres et le troisième sur les rentes, certain et dangereux. — Pareil choc entre les provinces sur les rentes, auxquelles le plus grand nombre sera contraire. — Ce qu'il paroît de M. le duc d'Orléans sur l'affaire des princes. — Ses motifs de la renvoyer aux états généraux. — Certitude du jugement par les états généraux, et de l'abus des vues de Son Altesse Royale à cet égard. — Etats généraux parfaitement inutiles pour le point des finances et pour celui de l'affaire des princes. — Deuxième partie : inconvénients des états généraux. — Rangs et compétences. — Autorité et prétentions. — Difficulté de conduite et de réputation pour M. le duc d'Orléans. — Danger et dégoût des promesses sans succès effectif. — Fermeté nécessaire. — Demandes des états. — Propositions des états. — Nulle proportion ni comparaison de l'assemblée des états généraux à pas une autre. — Deux moyens de refréner les états, mais pernicieux l'un à l'autre. — Refus. — Danger de formation de troubles. — Autorité royale à l'égard du jugement de l'affaire des princes. — Troisième parti : premier ordre. — La constitution *Unigenitus*. — Juridiction ecclésiastique. — Deuxième ordre. — Le deuxième ordre voudra seul juger l'affaire des princes. — Trait sur les mouvements de la prétendue noblesse et sur le rang de prince étranger. — Partialités et leurs suites. — Situation du second ordre, d'où naîtront ses représentations et ses propositions. — Choc entre le second ordre et le troisième ordre inévitable sur le soulagement du second. — Mécontentement du militaire. — Troisième ordre et ce qui le compose. — Troisième ordre en querelle et en division. — Confusion intérieure en laquelle le second ordre prendra partie; et [troisième ordre] commis d'ailleurs avec les deux premiers ordres. — Grande et totale dif-

férence de la tenue des états généraux, à la mort du roi, d'avec leur tenue à présent. — Tiers état peu docile, et dangereux en matière de finance. — Péril de la banque du sieur Law. — Trait sur le duc de Noailles. — Exemples qui doivent dissuader la tenue des états généraux. — États généraux utiles, mais suivant le temps et les conjonctures. — Courte récapitulation des inconvénients d'assembler les états généraux. — Conclusion. — Trait sur le duc de Noailles. — Vues personnelles à moi répandues en ce mémoire.

MÉMOIRE ADRESSÉ A S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS, RÉGENT DU ROYAUME, SUR UNE TENUE D'ÉTATS GÉNÉRAUX (MAI 1717).

Monseigneur, l'honneur que me fait Votre Altesse Royale de m'ouvrir ses pensées sur l'avantage et les inconvénients d'assembler les états généraux de ce royaume dans les embarras présents du gouvernement de l'État dont vous êtes chargé, et de m'ordonner d'y bien penser pour vous en dire mon avis, m'engage pour répondre dignement à la grandeur et à l'importance de la matière, d'écrire plutôt que de parler, comme un moyen contre les défauts de mémoire, et ceux de la promptitude du discours, et de la confusion de la conversation.

Avant d'entrer en matière, Votre Altesse Royale se souviendra s'il lui plaît, par deux faits trop graves pour lui être échappés, que de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher dans tous les temps aucun n'a plus d'estime, ni, pour ainsi parler, de goût naturel pour les états généraux que j'en ai toujours eu. L'un est que, travaillant sous les yeux de feu Mgr le Dauphin, père du roi, aux projets dont vous avez pris quelques parties; le principal des miens étoit des états généraux de cinq ans en cinq ans, et de les simplifier de manière qu'ils se pussent assembler sans cette confusion qui les a si souvent rendus inutiles; que ces états généraux fussent en grand et en corps le surintendant des finances pour les dons, les impôts, leur répartition, leur recette, et leur dépense; qu'il fût compté de tout devant eux; qu'entre chaque tenue il en subsistât une députation d'un personnage de chacun des trois ordres pour faire dans l'intervalle les choses journalières et d'autres pressées, jusqu'à certaines bornes, par une administration dont ils seroient comptables aux états prochains; qu'ils eussent durant cet exercice un rang et des priviléges, qui vous ont montré jusqu'où va mon respect pour la nation représentée; et que ce qui seroit mis à part pour les dépenses particulières du roi, comme une espèce de liste civile, fût géré par un trésorier, qui n'en compteroit qu'au roi par sa chambre des comptes.

L'autre est celui d'assembler les états généraux aussitôt après la mort du feu roi, dont Votre Altesse Royale se peut souvenir combien j'ai pris la liberté de l'en presser, qu'elle l'avoit résolu, et que, si elle a depuis changé d'avis, ç'a été constamment contre le mien.

Il n'est pas question ici de s'arrêter à ces deux faits, qu'il suffit de représenter à votre mémoire en deux mots. Le premier ne pouvoit être d'usage que sous un roi majeur et selon le cœur de Dieu, né pour être le père de ses peuples, le restaurateur de l'ordre, et un modérateur incorruptible par un discernement exquis de la justice et de ses intérêts véritables. L'explication de ce projet ne vous apprendroit rien de nou-

veau, m'écarteroit de mon sujet, renouvelleroit inutilement ma douleur amère de la perte d'un tel prince, et de l'inutilité de ce que j'avois conçu et digéré avec plus de joie encore que de travail pour l'honneur et l'avantage solide de la France. L'autre a été si fort agité avec Votre Altesse Royale avant et après la mort du roi, et cette époque est si récente, qu'elle ne peut être échappée de votre mémoire.

Ce qui fait présentement naître la pensée d'une tenue d'états généraux est, par ce que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'en dire, subsidiairement l'état d'engagement et de difficulté où en est l'affaire des princes, mais effectivement le terme d'embarras où se trouvent les finances; et puisque c'est de ce dernier point qu'il s'agit réellement ici, c'est celui qu'il faut traiter le plus solidement qu'il me sera possible par rapport au remède des états généraux, en y faisant entrer après en son temps celui des princes.

Beaucoup de raisons m'empêcheront d'entrer en aucun détail sur l'administration des finances. J'évite toujours avec soin de traiter des choses passées, où il n'y a plus de remèdes à proposer. Je me suis rendu une si exacte justice sur mon incapacité spéciale en ce genre que Votre Altesse Royale sait que je n'ai pu être vaincu ni par son choix, ni par ses bontés, pour m'en charger. J'ai pris la liberté de lui en proposer un autre, comptant sur son esprit, sur son application, sur son désintéressement et naturel et fondé sur les biens et les établissements infinis dont il est environné. Si de profonds détours, si des desseins artificieusement amenés à leur période, en ont été pour moi un fruit amer aussi surprenant qu'imprévu et subit, ce m'est un nouveau motif de silence, quelque impartial que je me sente quand il est question du bien de l'État, ou même de traiter d'affaires. J'ose même en attester Votre Altesse Royale, qui a eu souvent occasion d'en être témoin, soit en particulier, soit dans le conseil. Je n'ai que des grâces infinies à lui rendre de ce que ses bontés ont seules excité tout cet effet d'ambition, et de ce qu'elles sont demeurées invulnérables à toutes les étranges machines conjurées et rassemblées contre moi durant ma plus juste et ma plus profonde confiance.

Quel que soit l'état des finances, que, jusqu'à ce mois-ci, Votre Altesse Royale m'avoit toujours assuré devoir sûrement prendre une bonne consistance, je suis persuadé qu'il y a du remède, si on veut le chercher avec docilité, et se départir de même de ce que l'expérience montre avoir été mal commencé. Encore une fois, je le répète, je ne prétends point blâmer une administration dont je me suis senti incapable, que je ne puis ni ne voudrois examiner, et dans laquelle je me persuade qu'on a fait du mieux qu'[on] a pu. Mais sans tomber sur une gestion inconnue, et raisonnant seulement sur l'effet de cette gestion dans une matière que le feu roi a laissée dans un état infiniment difficile et violent, je dis que la bonté des peuples de ce royaume, et l'habitude du gouvernement monarchique, ne doit faire chercher le remède qu'entre les mains de Votre Altesse Royale, et dans les conseils des personnes intelligentes en cette matière qu'elle en voudra consulter par elle-même, ou par ceux qui, sous elle, conduisent les finances.

La difficulté consiste en la continuation de deux impôts extraordinaires que l'autorité du feu roi et l'extrémité de ses affaires firent établir l'un après l'autre sous le nom de capitation et de dixième, avec les paroles les plus authentiques de les supprimer à la paix, et sans lesquels nonobstant la paix et toute la diminution de dépense qui résulte de la mort de nos premiers princes, et de l'âge du roi, le courant ne peut se soutenir; et en ce que ces mêmes impôts sont insupportables par leur nature et par leur poids à la plupart des contribuables, réduits à l'impossibilité de payer.

Plusieurs questions se présentent à l'esprit tout à la fois sur le genre du remède des états généraux, mais qui se réduisent à deux principales, desquelles naîtront les subdivisions: 1° si on doit espérer le remède par les états généraux; 2° si les états généraux ne produiront pas de plus fâcheux embarras que ne sont ceux pour l'issue desquels on réfléchit si on les assemblera.

Plût à Dieu, Monseigneur, que vous n'eussiez point été détourné de la sainte et sage résolution que vous aviez si mûrement prise de les indiquer à la mort du roi, c'est-à-dire dans la séance de la déclaration de votre régence, pour en signer les lettres de convocation le jour même, et les assembler deux mois après; deux autres mois de prolongation pour donner plus de loisir aux choix et aux délibérations des assemblées particulières pour la députation à la générale, et autres deux mois pour la tenue des états généraux, n'auroient fait que six mois, huit au plus, pendant quoi la finance eût roulé bien ou mal de l'impulsion précédente, mais sans rien du vôtre. De dire, comme on le fit avec trop de succès, qu'il falloit vivre en attendant, est-ce en vérité, que, si le feu roi fût encore demeuré huit mois au monde, on n'eût pas vécu ces huit mois ? Les états généraux auroient trouvé tout en entier à votre égard, et n'auroient eu ni excuse, ni désir d'excuse de chercher et de proposer des remèdes à l'épuisement, charmés d'une marque si prompte de l'honneur de votre confiance, et par cela même prêts à tout sacrifier pour vous. Pardonnez ce mot à mes regrets, il ne se trouvera pas inutile pour la suite.

A présent tout est entamé sur la finance : monnoies, taxes, liquidations, suppressions, retranchements, billets de l'État, conversions et décris de papiers, ordres de comptables. Il en est résulté une diminution de dépenses par l'extinction d'un grand nombre de capitaux en tout ou en partie, et de beaucoup d'arrérages accumulés, et en outre il en doit être rentré de gros fonds extraordinaires dans les coffres du roi. Tout cela néanmoins est insuffisant; et il n'est pas malaisé d'en conclure qu'il en faut venir à frapper de plus grands coups, dont la bonté de Votre Altesse Royale ne peut que difficilement se résoudre à donner les ordres, et que ceux qui par leurs emplois les lui peuvent suggérer, et les doivent exécuter, craignent de prendre l'événement sur eux.

Ceux-là sentent maintenant la faute qu'ils ont faite de vous avoir détourné de la convocation des états généraux à la mort du roi. Ils avoient compté sur des arrangements et des ressources qui leur ont manqué, après avoir assuré Votre Altesse Royale que la finance se rétabliroit

aisément ensuite de certaines opérations nécessaires, et l'en avoir persuadée par leur propre confiance. Mais la principale de ces opérations est celle qui cause le plus de désordre dans les finances. Ce n'est point par l'avoir prévu, et m'y être constamment opposé autant que le respect pour vous me l'a permis, que je fais ici mention de la chambre de justice, mais parce que les suites en sont telles qu'il n'est pas possible de n'en pas dire un mot. Je me garderai bien de retoucher aucune des raisons que j'eus l'honneur de vous représenter contre cet établissement, dès le premier moment que vous me fîtes celui de m'en parler, et que j'ai pris la liberté de vous répéter souvent. Mais en même temps qu'il étoit juste et nécessaire de punir les excès des gens d'affaires d'une manière qui remplît les coffres du roi au soulagement du peuple, ce qui est arrivé de l'interruption du commerce étoit infiniment à craindre de la voie qui a été prise, et d'un manque de confiance dont le remède est impossible tant que les suites en seront subsistantes, et que les états généraux ne paroissent pas propres à fournir.

En effet, bien que le tribunal de la chambre de justice ait terminé ses séances, l'examen de ce qu'elle a laissé imparfait se continue chez M. le duc de La Force. Il a eu peine à s'en charger sans un nombre de personnes suffisantes pour expédier promptement les matières et pour s'entr'éclaircir les uns les autres. Votre Altesse Royale avoit elle-même jugé sa demande si raisonnable qu'elle avoit destiné un bureau à ce travail. Mais d'autres raisons ont fait borner ce bureau à un seul homme avec M. le duc de La Force, qui tous deux y suffiront à peine en un an. Par cette lenteur un grand nombre de fortunes demeurent suspendues; et tant qu'elles ne seront point assurées de leur état, et par un cercle inévitable, beaucoup d'autres avec elles, il n'y a pas de circulation à espérer. M. le duc de La Force court risque de partager la haine des taxes avec les premiers auteurs par ce genre de travail tête à tête; mais la confiance en demeure nécessairement arrêtée, et avec elle, tout le mouvement de l'argent, et le salut de l'État pour ce qui concerne les finances.

La seule chose qui les soulage, en remédiant aux désordres du change, et en facilitant les payements, est l'établissement de la banque du sieur Law, à laquelle j'avoue que j'ai été très-contraire, et dont je vois le succès avec une joie aussi sincère que si j'en avois été d'avis, encore que je n'y aie voulu prendre aucun intérêt. Mais puisque ce soulagement ne promet pas assez pour se passer d'autres remèdes, voyons enfin, après tout cet exposé, ce qui se peut attendre d'une tenue d'états généraux.

Cette assemblée, infiniment respectable, et qui représente tout le corps de la nation, forme un conseil très-nombreux. Chaque député y est chargé des plaintes et des griefs de son pays et de son état, dont il est ordinairement plus instruit que des remèdes qu'il vient y demander au roi. Chacun y sent son mal d'autant plus vivement que c'est de l'effet de ce sentiment qu'il espère le soulagement qu'il est venu demander. Avec les maux généraux il y en a beaucoup de particuliers qui suivent la nature des productions et du genre de commerce de chaque province,

et encore la nature de chacun des trois ordres qui composent les états généraux; et l'homme est fait de manière qu'il est bien plus touché de son mal particulier que de celui qu'il souffre en commun avec tous les autres, conséquemment porté à se reposer sur qui il appartiendra du remède à ces maux généraux, et à n'agir vivement que sur ce qui en particulier le regarde. C'est ce qu'il est à craindre de voir arriver dans une assemblée tirée de tous les divers pays du royaume et des trois ordres de chaque pays, que chacun n'y pense qu'à sa propre chose, sans se mettre beaucoup en peine de la générale, ni de celle de son voisin, sinon par rapport à la sienne, et que cet intérêt particulier ne remplisse l'assemblée d'une foule de propositions de remèdes différents, contradictoires les uns aux autres, sans qu'il en résulte rien qui ait une application certaine au mal général pour la guérison duquel elle aura été convoquée. En ce cas, quelle confusion! et quel fruit de ces états généraux?

Mais parmi ceux qui y seront députés, peut-on espérer qu'il s'y en trouve de bien versés dans la science des finances, qui en aient fait une étude suivie et principale, qui s'y soient perfectionnés par l'expérience? Tous ceux de ce genre sont sûrement connus, et il n'est pas besoin d'une telle assemblée pour les avoir sous sa main et pour les consulter. Il est, au contraire, à présumer que, faisant un nombre, pour ainsi dire, imperceptible parmi la foule des députés, et parlant une langue étrangère à la plupart, ils leur deviendront aisément suspects, qu'ils en seront peut-être méprisés, et que leurs avis y deviendront au moins inutiles. Or ce succès ne vaut pas une tenue des états généraux.

Que si l'on objecte que c'est être hardi que de penser qu'une telle assemblée ne soit pas capable des bonnes raisons, et de goûter les bons remèdes que quelques députés y pourront proposer, et de n'espérer pas de cette foule un bon nombre de bonnes têtes remplies d'expédients de la discussion desquels il se puisse tirer d'excellents remèdes, il est aisé de répondre que tel est le malheur, non la faute, de la nation gouvernée depuis tant d'années sans avoir presque le temps ni la liberté de penser, que chacun a ses affaires domestiques, et encore avec les entraves qui ne sont pas cessées depuis un assez long temps pour qu'on ait pu les oublier. Il est difficile d'espérer qu'il se soit formé dans ce long genre de gouvernement un assez grand nombre de gens pour l'administration des affaires publiques à travers les périls attachés à cette sorte d'application, d'où il ne se peut qu'il n'étincelle toujours quelque chose, et dans le dégoût de l'inutilité qui s'y trouvoit jointe. Je dis donc, et à Dieu ne plaise que je pense autrement de ma nation, et d'une nation qui s'est toujours si fort distinguée parmi toutes les autres en tout genre! je dis donc qu'elle abonde en esprit et en talents, mais que cet esprit et ces talents ayant été si longuement enfouis à l'égard de ce dont il s'agit maintenant, ce seroit comme une création subite, si on voyoit le talent et l'art de l'administration, et en chose si difficile, paroître en un nombre suffisant de députés pour former avec succès des délibérations heureuses, et qui pussent remédier aux maux généraux pour lesquels on les auroit assemblés; que c'est un malheur, qu'on ne peut jamais assez

déplorer, et qui ne peut être assez fréquemment et assez fortement inculqué au roi, que d'avoir rendu inutiles tant d'excellents esprits, qui font maintenant un si grand besoin, par les avoir continuellement gouvernés sans aucune liberté d'application, et d'avoir commis cette faute dans une nation unique peut-être dans le monde, en théorie et en pratique, par sa fidélité, son obéissance, son attachement, son amour pour sa patrie et pour ses rois. Mais le mal est fait par une longue suite d'années écoulées sur le même ton. Il ne se peut réparer que par un autre espace de temps où il soit permis de s'instruire, de penser et de raisonner; et il s'agit présentement que ce temps ne fait que commencer sous les heureux auspices [de la régence] de toutes les régences la plus douce et la moins contredite, de se servir de ce que la nation peut offrir, et non de ce qu'on a ci-devant comme éteint en elle. Or, ce qui y sera toujours subsistant est un fonds d'esprit, de pénétration, d'activité, d'application, qui, ayant la liberté de germer dans les suites, produira les fruits excellents que la conduite passée a rendus si rares, au grand dommage de l'État, du roi, de Votre Altesse Royale, et en attendant [produira] cette fidélité, cette obéissance, cet attachement, cet amour du roi et de la patrie qu'on ne peut suffisamment exalter, et dont Votre Altesse Royale peut faire de sages et d'excellents usages.

Par ces tristes raisons, mais si sensiblement vraies, il me paroît, Monseigneur, qu'il n'y a point de remède à attendre des états généraux pour les finances. Si vous appelez remèdes ces grands coups que vous ne m'avez point encore confiés, mais qu'il est impossible de ne pas entrevoir dans la situation violente qui fait penser aux états généraux ceux peut-être dont l'emploi les éloigne le plus, il est bien à craindre que cette grande assemblée, essentiellement divisée d'intérêt, ne se divise en troubles à cette occasion. En effet, ce qui tombe le plus aisément dans la pensée dès qu'il est question des grands coups, c'est l'abolition, ou le retranchement peu différent, des rentes de la ville et suivant le besoin des autres pareilles créées sur le roi. Sans que Votre Altesse Royale sonde là-dessus les états généraux, ce qui seroit d'un danger infini pour elle, on peut se persuader que la proposition y en sera faite par tous les députés de la campagne, et vivement contredite par tous ceux des villes. Je m'exprime ainsi par rapport à l'intérêt contradictoire de ces deux espèces de personnes, et j'entends sans distinction d'ordres par députés de la campagne tous ceux des trois ordres qui n'ont rien ou très-peu sur le roi, et de même par ceux des villes, ceux dont la principale fortune roule sur ces sortes de rentes. De ce genre sont tous les magistrats de la haute et basse robe, et tout ce qu'on peut nommer suppôt de justice, comme avocats, procureurs, huissiers, payeurs des gages des compagnies, et avec eux tous les bourgeois et gens dont le patrimoine n'est point en terres. De tous ceux-là, qui sont en grand nombre, et qui par leur profession sont les plus en état de bien parler et de se faire entendre, la ruine est attachée à cette suppression. Les députés de la campagne, avec raison, y croiront trouver leur salut, parce que cette immense diminution de dépenses donnant lieu à une grande diminution de charges extraordinaires, les soulagera beaucoup sans

rien entamer de leur fonds de biens qui, au contraire, profitera d'autant plus qu'ils se trouveront plus en état de faire valoir leurs terres. A ce grand intérêt se joindra la jalousie de ceux-ci contre les autres, qui a déjà sourdement paru en bien des rencontres. Ils regardent comme le malheur et la ruine de l'État ces établissements de biens factices qui, par la facilité de leur perception, donnent occasion à un si grand nombre de personnes d'y placer leur bien pour en vivre à l'ombre et dans le repos, aux dépens des sueurs des gens de la campagne, dont presque tout le travail retourne au roi par l'excès des impôts dont il a besoin pour suffire aux rentes dont il s'est chargé, et qui par ce moyen met en sa main tout le bien de son royaume : ceux des terriens par ce qui vient d'être dit, ceux des rentiers en ouvrant ou fermant la main comme il lui plaît.

D'un intérêt aussi pressant et aussi contradictoire que peut-on se promettre qu'une division, dont le moindre mouvement sera de ne plus trouver assez de tranquillité dans l'assemblée générale pour en espérer les remèdes aux maux pour la cure desquels elle aura été convoquée? division d'autant plus grande que les ordres mêmes se trouveront dans un intérêt opposé. Le premier sera le moins désuni des trois sur ce point, excepté un petit nombre d'ecclésiastiques riches de patrimoine, et dont le patrimoine consistera pour la plus grande partie en rentes; tous les autres ou nés pauvres ou cadets de famille, ne vivent que de leurs bénéfices, c'est-à-dire des terres qui en font la consistance, et seront pour la suppression ou le retranchement des rentes. Le second [ordre] se portera avec rapidité au même avis. C'est de tous les trois le plus opprimé, celui qui a le moins de ressources, le seul néanmoins qui existât dans les temps reculés, celui qui a été constamment la ressource de l'État, le salut de la patrie, la gloire des rois, qui a mis sur le trône la branche régnante, et dont le zèle, l'amour de la vertu, de la patrie, de ses légitimes souverains, n'a point cessé, depuis la fondation de la monarchie jusqu'à maintenant, d'être en exemple illustre à toutes les nations, et de soutenir la sienne par les flots de son sang.

J'avoue, Monseigneur, que j'ai besoin de me faire violence pour me retenir sur la situation cruelle où le dernier gouvernement a réduit l'ordre duquel je tire mon être et mon honneur. Votre Altesse Royale a souvent été témoin de l'amour et du respect que je lui porte, et des élans qui m'ont trop souvent échappé aux traitements qui lui ont été faits. Réduit pour vivre à des alliances affligeantes, et à manger bientôt après pour s'avancer ce que ces alliances avoient produit, peu de cet ordre auront intérêt à soutenir les rentes; beaucoup moins le voudront faire, liés par vertu à l'intérêt général; moins encore l'oseront par rapport à tant d'autres qui, n'ayant point de cette sorte de bien, tomberoient rudement sur ce petit nombre. Les terres et l'épée, voilà tout le bien de la noblesse. Les rentes sont très-opposées au bien foncier; elles ne le sont pas moins à celui qui se peut acquérir par la récompense des armes. Plus le roi a de rentes à payer, moins il a de pensions et de grâces pécuniaires à répandre sur la noblesse qui sert, qui ruine ses terres en servant, et y contracte nécessairement des dettes qui transportent ses terres aux paisibles rentiers; et ces rentiers, qui ne

font aucune dépense de cour ni de guerre, profitent doublement du sang de la noblesse, et par la conservation de leur patrimoine, et par la ruine de ceux qui suivent les armes. On doit donc compter que tout notre ordre sera contraire aux rentes, avec ce feu françois qui est si utile à la guerre, mais qu'il n'est pas à propos d'allumer au milieu de la paix et de la régence.

Le troisième ordre sera d'un avis entièrement et tout aussi vivement différent, si la bonne manière de juger de ce que feront les hommes, et en choses de ce genre, se doit prendre par l'intérêt. Or l'intérêt de cet ordre est double à maintenir les rentes : premièrement elles font presque tout son bien, en total du plus grand nombre, en la plus grande partie de beaucoup, en quelque partie au moins de tous. D'ailleurs tout cet ordre est appliqué à des emplois, et tourné à un genre de vie qui ne lui permet guère de changer de goût et de méthode sur la nature de son bien. Ceux qui suivent l'administration de la justice et l'étude des lois n'ont pas le loisir de se détourner à la régie de leurs biens fonciers. La perception de leurs rentes ne les tire ni des tribunaux ni de leur cabinet. Le commerce des charges entre eux en puise toute sa facilité. L'augmentation de leur bien se fait de même d'une manière aisée, et la commodité de le partager dans leur famille s'y trouve toute pareille. Je ne parle point d'un petit nombre de cet ordre qui, portés aux armes par une élévation de courage, et soutenus de beaucoup d'application et de mérite, sont arrivés à faire honneur à la noblesse, et quelques-uns même à la commander avec réputation et gloire pour eux et pour l'État, ni d'un plus grand nombre de paresseux et libertins qui se sont comme fondus ou dans les troupes ou dans l'oisiveté. Les premiers, inscrits dans l'ordre de la noblesse par leur vertu, ne se sépareront point de l'intérêt de ceux dont ils tirent tout leur lustre, mais ce nombre est si petit qu'il n'est pas à compter; beaucoup moins ces libertins, la plupart ignorés jusque dans leurs familles. Les négociants se trouvent par leur état aussi attachés aux rentes; et pour ce qui est des bourgeois proprement dits, gens vivant de leur bien, presque tout est en rentes, et de ceux-là il n'y en a presque aucun qui [ne] songe à élever sa famille par quelque charge. Voilà pour la première raison.

La seconde n'est pas moins forte, parce que c'est celle de l'ambition. Nul moyen à cet ordre de se mêler avec le second que l'abondance de l'un et le malaise de l'autre; et comme de ce mélange résulte un honneur et un avantage dont le troisième ordre est très-jaloux, il est à présumer qu'il ne s'en laissera pas aisément fermer la porte, beaucoup moins celle que le dernier gouvernement lui a si largement ouverte, cette domination que le riche a toujours sur le pauvre, de quelque extraction qu'ils soient, et qu'il appuie par des emplois d'autorité où on n'arrive que par les charges vénales, dont les prix sont excessifs par rapport à leur revenu. Ces voies de s'égaler à la noblesse ne s'abandonneront pas aisément, d'autant plus qu'elles se terminent à quelque chose de plus fort, par le besoin continuel où la noblesse se trouve, depuis la plus illustre jusqu'à la moindre, des biens et de la protection (car il en faut dire le mot) des particuliers riches et en charge du troisième ordre, dont il est

presque tout entier composé. Ce n'est pas que je pense que tout le troisième ordre soit riche; mais je dis que, à la réserve d'un très-petit nombre, tous sont considérables à la noblesse ou par les biens ou par les emplois. En effet, pour un créancier du second ordre, on en trouveroit mille du troisième, et au contraire un débiteur du troisième pour mille du second. A l'égard des charges, outre que le nombre de celles de judicature, de plume et de finances, est infini, c'est qu'il n'en est aucune qui n'ait une autorité et un pouvoir direct ou indirect, qui ne souffre aucune comparaison avec quelque charge mllitaire que ce soit dont la proportion puisse être faite.

Par ce court détail il paroît que presque tout le premier et le second ordre seront très-animés contre les rentes, et le troisième, au contraire, très-ardent et très-attentif à les soutenir. De ce débat, qui est fondé sur la destruction de la fortune des uns et des autres, on ne peut attendre qu'aigreurs, cabales, animosités. Les *mezzo-termine* auront en ce genre, plus qu'en aucun autre, le sort d'amuser le tapis, de nourrir les intrigues, d'aiguiser les haines, et de demeurer inutiles. Aucun foncier ne voudra renoncer à une si belle occasion de se délivrer de ce qui l'opprime. Aucun rentier ne donnera son fonds, ni partie de son fonds, au bien public ni à l'avantage de la paix et de la tranquillité. Dans ce contraste que fera Votre Altesse Royale entre le clergé et la noblesse d'une part, et les parlements et autres cours, les négociants, tout le tiers état de l'autre? Ce mal sera en sus de tous les autres. N'est-il pas plus sage de le prévoir et de l'avoir de moins, puisque, au lieu d'un remède que vous voulez demander, et que vous voulez espérer des états généraux, non-seulement vous n'en aurez point, mais vous vous procurerez cette division de plus qui peut devenir très-embarrassante? Mais, après avoir examiné la chose par les ordres, recherchons-la par les provinces. Cela n'apprendra pas beaucoup de choses nouvelles, puisque les députations des provinces ne sauroient être que des trois ordres; mais cette manière achèvera d'approfondir.

Je pense qu'on n'y trouvera que peu de différence. Les provinces d'états[1] seront partagées. Les unes voudront se continuer la douceur de l'administration, les autres celle de la perception facile de ces rentes créées sur les états; d'autres, qui n'en sentent que le poids, et qui ont jalousie de l'autorité que cette gestion donne à ceux qui l'ont en quelque degré que ce soit, désireront s'en affranchir. Quelques gens voisins de Paris seront aussi pour les rentes; mais toutes les provinces qui n'ont point d'états y seront très-contraires, et, comme elles sont en plus grand nombre, le parti des fonciers contre les rentiers en sera d'autant plus fort. Ainsi, de quelque manière que cette affaire puisse être considérée, on ne peut la regarder que comme la pomme de discorde qui rendra la tenue des états généraux longue, difficile, infructueuse pour l'objet qu'on s'en propose, et périlleuse pour la division qui seule en résultera. En voilà suffisamment pour la première partie, quant aux

1. Voy., sur les provinces ou pays d'états, les notes à la fin du volume.

finances. Voyons si on s'en peut raisonnablement promettre un meilleur succès par rapport à l'affaire des princes.

Avant de mettre une affaire sur le tapis, il faudroit être bien d'accord avec soi-même pour savoir précisément quelle issue on lui désire d'une manière définitive. Par tout ce qui s'est passé (car je n'en puis juger que par là, et Votre Altesse Royale me pardonnera bien si je le lui dis avec franchise), il me paroît que l'événement lui en importe peu, pourvu qu'il ne roule pas sur elle. Par politique vous voulez une balance; par nature une indécision entre si proches, et c'est ce qui incruste cette balance à vos yeux; par sentiment Mme la duchesse d'Orléans d'une part, de l'autre M. votre fils et sa postérité, vous tiennent en suspens; d'où il résulte que de votre choix les choses en demeureroient où elles en sont, sans l'importunité d'une poursuite qui vous paroît ardente et qui se renouvelle trop souvent à votre gré. Je me garderai bien d'entrer dans aucun détail du fond de la question pendante, ni de la manière dont elle a été jusqu'à présent traitée par Votre Altesse Royale ni par les parties, moi-même j'en suis une, et c'est pour moi une surabondance de raisons pour m'en taire; mais il s'agit de savoir ce que vous prétendez en renvoyant la cause aux états généraux, et si ce moyen est bon pour arriver à la fin que vous vous proposez.

Vous n'en pouvez avoir que deux : 1° d'éviter tout jugement, pour conserver cette balance entre les princes; 2° de vous décharger de la haine de ce qui sera décidé. Mais si vous vous trompez dans l'une et dans l'autre de ces vues, certainement vous ne devez pas déférer cette affaire aux états généraux.

Portez-la-leur pour en attendre le jugement et l'avis? la chose est égale. Si c'est en apparence pour en avoir le jugement, ne comptez ni sur votre adresse ni sur votre autorité pour l'empêcher. Un tel jugement, proposé à une pareille assemblée, ne lui échappera jamais. C'est un monument trop important aux états généraux pour que rien l'emporte auprès d'eux sur cette sorte de conquête, et après une interruption si longue et si irritante, et dans un temps si affranchi. La multitude ne craint point la haine que redoutent les particuliers; et plus cette grande affaire a été présentée à différents juges, moins toutes sortes de jugements ont paru compétents, et plus, encore une fois, il sera du goût des états généraux de la décider nette et précise. Si vous vous contentez d'une consultation simple, peut-être ne s'en satisferont-ils pas; mais à tout le moins ils répondront à votre consultation d'une manière claire et publique. Ainsi, Monseigneur, au lieu d'échapper par cette voie, vous verrez très-certainement un jugement rendu, ou un avis si décisif et si public qu'il ne vous restera plus de refuites pour éviter de le tourner en jugement et de le prononcer vous-même. Vous n'éviterez donc point un jugement aux états généraux; et cette première vue vous la devez réputer fausse.

A l'égard de vous décharger de la haine du jugement, espérez-le aussi peu que d'éviter le jugement même par le moyen des états généraux. Je ne m'engagerai pas à détailler des personnes respectables; mais bien dirai-je à Votre Altesse Royale que vous avez affaire à des yeux très-

perçants, qui voient très-bien que rien du dehors ni du dedans ne vous engage à convoquer une pareille assemblée; conséquemment que, dès que vous la convoquerez pour les juger, ou dès que le jugement s'ensuivra, comme je crois l'avoir démontré, qui ne s'en prendront qu'à votre volonté, laquelle, laissée à elle-même par la situation des choses, se sera librement déterminée de son plein gré à ce parti, conséquemment à vous de ce qui en résultera à l'égard de la question qui y est décidée. Eh! que Votre Altesse Royale perde en ceci toute confiance aux adresses, aux négociations, aux interpositions. Tout se mesurera par la décision, et dans cette décision tout n'est qu'accessoire, hors un point unique qui est celui de la question.

De la manière dont cette question sera déterminée, tout dépendra donc pour vous, c'est-à-dire la haine certaine des uns, le gré médiocre des autres, qui à travers tout pénétreront, se porteront, ne considéreront que vous comme convocateur et moteur de l'assemblée : convocateur certain et d'autant plus assuré que vous l'aurez fait en toute liberté; moteur, personne n'en sauroit répondre que le dépit de ceux qui auront perdu leur procès; mais à l'égard de qui l'aura gagné, peu de gré à vous, un médiocre à l'assemblée, beaucoup à la nature de leur cause ou à celle de leurs établissements, non peut-être sans quelque indignation de tant de circuits et de peines à se voir enfin au bout des leurs. Au contraire, la haine et le dépit qui l'aura perdu, n'osant et ne pouvant mordre sur une telle assemblée avec laquelle il seroit trop imprudent de rompre toute mesure, tombera à plomb sur vous d'une manière d'autant plus envenimée que la solennité du jugement en aura infiniment augmenté la douleur et la confusion. Ainsi, Monseigneur, comptez d'en recueillir une haine d'autant plus dangereuse que cette voie de finir la question est plus solennelle et publique, conséquemment plus pénétrante; que cette haine sera trop forte pour ne tomber sur personne, que l'assemblée n'en est pas susceptible, que par les raisons touchées, et par mille autres, vous êtes le seul à qui elle puisse s'appliquer.

La double vue qui vous fait penser à porter l'affaire des princes aux états généraux, ne pouvant que vous faire plus lourdement tomber dans ce que vous voulez éviter et que vous attendiez de cette voie, la conclusion n'est pas difficile que les réflexions de Votre Altesse Royale doivent la porter à l'abandonner sur ce point. Or, celui des finances n'en tirant aucun secours, et Votre Altesse Royale ne pensant à une tenue d'états généraux que pour les finances essentiellement, et subsidiairement pour l'affaire des princes, il me paroît qu'elle ne peut être conseillée de les assembler. Mais ce n'est pas assez de vous les avoir démontrés parfaitement inutiles pour les desseins que vous vous en étiez proposés; il faut encore faire faire à Votre Altesse Royale l'attention nécessaire sur les inconvénients qu'ils pourroient produire à présent.

On ne peut les prévoir tous, et il est aisé qu'il en arrive de plus grands que ceux dont on va parler, tant de la combinaison et de l'entrelacement de ceux-là mêmes que des événements fortuits et de la nature des choses. Le premier qui se présente à l'esprit est l'embarras qui naîtra des compétences et des rangs qui seront respectivement prétendus. On

voit maintenant que ceux dont le droit est le plus certain, et [que] l'usage le plus constant et le plus suivi devroit avoir mis hors de toute contestation, deviennent chaque jour l'objet des plus vives disputes; combien plus dans une assemblée aussi générale, aussi longuement interrompue, dont toutes les relations qui nous restent de celles qui ont été tenues sont laconiques sur cette matière, parce qu'autrefois rien n'étoit mieux établi et observé que les rangs dans ces grandes solennités, et que personne n'osoit ni ne pensoit à outrepasser rien ! Le temps présent semble tout permettre en ce genre, et le pis aller d'une mauvaise cause est un *mezzo-termine*, par lequel elle gagne au moins, pour peu que ce soit, ce qu'elle n'avoit pas. Ainsi on doit s'attendre que les députés personnellement entre eux, que les députations, au nom de leurs bailliages et de leurs gouvernements, que les ordres mêmes, quelque décidé que soit celui des trois chambres entre elles, tous formeront des contestations qui dureront longtemps, et tous y seront si opiniâtres que Votre Altesse Royale en aura pour plusieurs mois avant de pouvoir travailler à aucune autre affaire; que celle-là deviendra très-importante par les haines, la division, l'esprit de contention, et que ce qui en résultera portera nécessairement sur toute la tenue des états généraux. J'abrége cet article, qui pourroit être prouvé et étendu à l'infini, mais qu'il suffit de présenter tout nu pour en faire apercevoir, du premier coup d'œil, toute l'importance à Votre Altesse Royale, et lui donner à méditer sur ses dangereuses conséquences.

Personne n'a une idée bien juste des états généraux. Le petit nombre de ceux qui se sont appliqués à l'examen de la nature de ces assemblées et de leur autorité, soit par une étude essentielle, soit par une étude historique par rapport à elles, ne peut être regardé que comme un point en comparaison de ceux qui en sont membres, dont la multitude n'écoutera que l'intérêt de son autorité, et par conséquent portera ses prétentions jusqu'où elles pourront aller. Après ce qui a été touché dans l'article précédent à l'occasion des rangs, il n'est pas aisé de se flatter, pour peu qu'on veuille raisonner sans prévention, que les états généraux s'en tiennent aux simples remontrances, aux demandes, à ne délibérer que sur les matières qui leur seront proposées par Votre Altesse Royale. Le nom d'états généraux est d'autant plus grand qu'il n'a paru qu'en éloignement depuis un grand nombre d'années, qu'il est accru dans l'esprit du public par l'idée mal approfondie que ces assemblées ne se sont tenues que dans les cas les plus importants, qu'elles ont toujours été redoutées par les rois, d'où on infère que rien de grand ne se peut sans elles et que par elles, et que leur autorité borne, balance, ajoute à celle des rois. Le bruit qui se répandit, lors des traités depuis conclus à Utrecht, qu'il s'en alloit tenir, ce qui se dit et s'écrit journellement à l'occasion de l'affaire des princes, grossit infiniment ces idées, qui flatteront trop ceux qui les composeront pour devoir s'attendre de leur part à une grande modestie dans un temps de minorité, sous un prince dont on connoît maintenant avec étendue et par des exemples la bonté, la facilité, le désir de plaire, sa peine de choquer le nombre, et qui, étant le premier sous un roi de huit ans, ne laisse pas de voir en Espa-

gne une branche qui est son aînée et qui se multiplie tous les ans. Les réflexions que cet article présente sont immenses en nombre et en poids; c'est à vous, Monseigneur, à les faire, et toutes, et à les pousser dans toute leur étendue. Vous n'êtes que le tuteur et l'administrateur de l'autorité royale; vous aurez un jour à en rendre un compte exact au jeune prince à qui vous la conservez comme dépositaire; vous devez la lui remettre tout entière, les rois en sont infiniment jaloux. Vous savez trop pour ignorer quelle est la différence que mettra entre vous-même et vous-même le jour de la majorité; c'est ce jour qui doit faire sans cesse l'objet de vos méditations. Elles sont trop hautes pour qu'il m'appartienne autre chose que de vous les représenter.

Mais, outre ce compte exact de l'autorité souveraine dont vous serez comptable au roi en ce grand jour, vous l'êtes à vous-même au dedans et au dehors, aux siècles futurs. Votre réputation dépendra tout entière de la conduite que vous aurez tenue aux états généraux, et encore plus de leur issue. Sur ce grand théâtre vous paroîtrez tout entier, et sans qu'aucune partie de vous-même puisse être cachée à tant d'yeux perçants, dont vous ferez l'objet et l'étude principale. Là, chacun apprendra à vous craindre ou à ne vous rendre que de vains respects de rang, à vous aimer, à aimer votre administration, ou à se lasser d'elle et de vous; et ce dégoût est un malheur que celui des temps a souvent attiré aux meilleurs princes, à ceux qui étoient le plus expressément nés pour faire l'amour et les délices des hommes, et qui avoient le mieux commencé. C'est donc en vain que de ce côté-là Votre Altesse Royale s'appuieroit sur la pureté de ses intentions, de ses desseins, de son travail, sur son désir et son soin de plaire, ajouterai-je sur son esprit et sur son industrie. Dans une situation aussi forcée qu'est celle du royaume depuis tant d'années, on ne peut plaire qu'à mesure qu'on soulage. Les promesses, les excuses, les espérances, jusqu'à l'évidence de l'impossibilité, tout est également usé. On en est réduit à ce point de ne vouloir plus se satisfaire que de réalités présentes et effectives, parce qu'on est réduit à toute espèce d'impuissance qui, par son genre de nécessité, passe par-dessus toute espèce de considération. Les trois états sont presque également sous le pressoir (je dis presque, car il est vrai que le second y est bien plus durement et en bien plus de manières que les deux autres), ne crieront pas moins les hauts cris, et leurs cris ne seront pas moins perçants. La noblesse, accoutumée de tout temps à postposer tout à l'honneur, à tirer tout le sien de son sang, et conséquemment à le verser avec prodigalité pour l'État et pour ses rois, en est moins attachée aux biens, ainsi qu'il n'y paroît que trop. Les deux autres ordres, dont la vertu et les dignités ne s'acquièrent point par les armes, sont plus attentifs : le premier à un bien dont il n'est que dépositaire et qui appartient aux autels; le troisième à un patrimoine qui fait toute sa fortune, toute son élévation, tout son établissement. Persuadez-vous donc, Monseigneur, que vous ne plairez aux états qu'autant que vous leur donnerez un soulagement actuel, présent, effectif, solide et proportionné à leurs besoins et à leur attente. C'est cette juste attente qui a amorti généralement partout la douleur de la perte du roi.

Vous l'avez promis solennellement et à diverses reprises, depuis que vous tenez les rênes du gouvernement, ce soulagement si nécessaire et si désiré. Jusqu'ici, c'est-à-dire depuis vingt mois, nul effet ne s'en est suivi; et il ne faut pas vous le taire, tout a été levé avec plus d'exactitude et de dureté que sous le dernier gouvernement, jusque-là que chacun s'en plaint, et avec une comparaison amère. Les provinces en retentissent. Le temps des états deviendra-t-il enfin celui du soulagement? Vous qui voyez avec tant de pénétration, espérez-vous le pouvoir donner tel qu'il plaise? et si la situation des finances ne le permet pas, croyez-vous pouvoir empêcher les états de le prendre aux dépens de ce qui en pourra arriver? et combien la lutte, s'il en naissoit une entre Votre Altesse Royale et eux, seroit-elle pénible et douloureuse, et quelles en pourroient être les suites dedans et dehors!

Ce seroit vous abuser d'une manière aussi dangereuse que facile d'espérer contenter en donnant peu et promettant davantage. Je le répète, et Votre Altesse Royale ne peut trop se persuader cette vérité, les promesses sont usées, et les vôtres comme toutes les précédentes. Vous en avez fait de publiques, par des lettres rendues telles par votre ordre aux intendants à l'entrée de votre régence, et vous n'avez pu les exécuter. Le haussement des monnoies, que je crois avoir été très-nécessaire, mais dont on devoit avoir prévu la nécessité de plus loin, a, au même temps, suivi de trois semaines une déclaration solennelle qui assuroit le public qu'elles ne seroient point augmentées. Je passe sous silence d'autres occasions qui, pour n'avoir pas regardé l'administration générale, n'en ont pas été moins publiques. Concluez de toutes que rien ne sera agréable ni admis que des soulagements présents, effectifs, certains, durables par leur nature et leur forme, et que toutes ces différentes qualités, qui n'y seront pas moins requises que les soulagements mêmes, ajouteront des embarras infinis à la nature de la chose, déjà de soi si difficile. De croire après l'issue des états sortir comme on pourroit des engagements pris avec eux, c'est-à-dire n'en tenir que le possible, ce seroit se précipiter dans les plus dangereuses confusions, donner lieu aux tumultes, aux refus appuyés du nom des états, à les voir [se] rassembler d'eux-mêmes d'une manière dont l'autorité royale ne pourroit souffrir sans y trop laisser du sien, ni peut-être l'empêcher sans de grands désordres, [sans] rompre à jamais toute confiance avec les trois ordres et avec chacun de ce qui les compose, et signaler un manquement de foi qui seroit un exemple à toute l'Europe, à profit certain contre vous et contre la France à tous vos ennemis et à tous les siens, en un mot [sans] vous diviser de l'État et de la nation, [ce] qui seroit le comble des plus irrémédiables malheurs, dont on ne peut trop méditer et craindre les suites funestes, qui dureroient non-seulement autant que votre régence mais que votre vie, par la juste indignation du roi et de la nation même. Ce seroit encore ici un vaste champ à s'étendre, mais la matière en est trop triste et trop palpable pour s'y arrêter plus longtemps.

5° Considérez donc bien attentivement, Monseigneur, de ne rien promettre aux états, soit pour la chose, soit pour la manière que ce que vous serez en état et en volonté de tenir avec une fidélité exacte et pré-

cise; et considérez avec la même application si vous serez en état et en volonté de leur accorder et tenir ainsi toutes les demandes, même justes, qu'ils vous pourront faire pour leur soulagement. Pour faire cette méditation avec fruit, portez d'abord votre vue sur vous-même, et ensuite sur eux. Sur vous-même, examinez bien si votre bonté naturelle, votre désir d'accorder et de plaire, la facilité qui en résulte, et le sérieux qu'imprime toute la nation assemblée, laissera assez de fermeté en vous pour ne vous point détourner, à leurs demandes, du discernement mûr que vous aurez fait de ce que vous pourrez et de ce que vous ne pourrez pas, et pour vous soutenir dans les pas glissants qui se présenteront souvent. Ne craignez-vous point que, pressé dans ces moments critiques par le poids du nombre, par l'évidence de la justice, par l'adresse, la louange, l'espérance, semées dans un beau et solide discours, par la majesté du spectacle, vous ne puissiez résister à tant de forces, et que votre imagination, trouvant alors possible ce que vous aviez bien connu ne l'être pas auparavant, vous ne veniez à accorder ce que vous aviez résolu de refuser; que si vous ne l'accordez pas tout à la fois, vous ne vous serviez de termes dont la douceur sera tournée après d'une manière équivoque, qui produira des discussions fâcheuses auxquelles vous succomberez par les mêmes voies qui les auront produites; enfin que vous ne fassiez souvent par impulsion subite ce que vous auriez bien résolu de ne faire pas? Alors par où se relever de ces sortes de chutes dont le principe est excellent, mais dont les suites peuvent devenir grandes? et permettez-moi d'aller plus loin. Je ne vous rappellerai point les choses, je ne ferai que vous les indiquer. Comparez les états avec l'assemblée du clergé qui étoit lors de la mort du roi, et avec une autre assemblée continuelle (le parlement), qui ne peut avoir de proportion avec celle des états généraux. Souvenez-vous-en vous-même, et de ce qui s'est passé à leur égard, et voyez si vous devez espérer de vous-même que l'assemblée de la nation vous imposera moins que n'ont fait ces deux assemblées particulières, toutes deux séparément l'une de l'autre.

Sur les états, examinez-en bien la multitude des membres, et que tout y passe, non au poids des voix, mais à leur pluralité. Or, sans manquer à l'amour, au respect, ni à l'estime que j'ai pour ma nation, je crois qu'il seroit bien téméraire d'avancer que, après une interruption si longue de ces sortes d'assemblées, qu'à la suite de tant d'années où il étoit si inutile, si difficile, si dangereux même d'être et de paroître instruit, le plus grand nombre sera le plus mesuré en demandes, et bien capable des raisons qui se pourront représenter là-dessus. Non, Monseigneur, le besoin extrême, le désir pareil, la justice du soulagement, le manque absolu de confiance régleront le fond et la forme pour les demandes, et c'est vouloir s'abuser que s'attendre à mieux. Votre Altesse Royale trouvera une foule de gens qui, dans le désir de se distinguer, lui promettront merveilles de leur crédit dans l'assemblée. Souvent elle les en payera d'avance, qui n'est pas un léger inconvénient en soi, et pour l'exemple et les suites, et ces merveilles s'en iront en fumée, ou parce que ces entremetteurs n'y auront pas le crédit dont

ils auront fait parade, ou parce que, contents du fruit personnel qu'ils en auront tiré de vous avant l'effet de leurs promesses, ils ne se voudront pas commettre à l'exécution, ou parce qu'eux-mêmes ne chercheront qu'à embarrasser les affaires pour avoir le brillant des entremises, un éclat de confiance et de crédit, et un moyen de se faire valoir aux états et à vous, comme il n'est pas que Votre Altesse Royale n'ait éprouvé de ces sortes de conduites en d'autres choses. L'issue de ces embarras n'est pas aisée à trouver, et il n'est pas facile de prévoir jusqu'à quel point ils peuvent conduire. C'est néanmoins ce qui mérite la plus sérieuse méditation.

6° Mais, outre le point capital du soulagement des peuples qui mettra tout le royaume du côté des états, sans peser ce qui est ou ce qui n'est pas possible, qui peut s'assurer du nombre et de la nature des propositions qui seront mises par eux sur le tapis? Plus la situation présente est violente, plus les remèdes sont difficiles, plus l'excuse en porte sur le gouvernement passé, plus les états se sentiront pressés de chercher des moyens solides d'en empêcher les retours, et par ce désir si naturel, si juste, même s'il étoit de leur ressort, plus ils essayeront de s'en donner l'autorité. Or, qui peut imaginer, d'une manière à peu près précise, quels seront ces moyens qui pourront être proposés? Tout ce qu'on en peut prévoir est qu'il n'y en a aucun de possible qui ne porte à plomb sur l'autorité royale, et qui ne soit mis en avant pour lui servir de frein.

C'est au prince qui exerce cette autorité d'une manière précaire et comptable, et qui est né moins éloigné de la couronne que son bisaïeul qui y est parvenu, à discuter avec soi-même s'il lui convient de s'embarquer sur une mer si orageuse et si pleine d'écueils de toutes les sortes, et à se jeter dans la nécessité d'irriter les états en refusant toutes les propositions de cette nature qui lui seront faites, ou à suer longtemps parmi les angoisses des négociations pour en diminuer le nombre et en rendre la forme plus tolérable, avec la majorité et le compte à rendre de l'autorité royale en perspective, ou, à ce qu'à Dieu ne plaise! la couronne même, que les états se croiront en droit et en force de faire tomber à ses aînés ou à lui, suivant la satisfaction qu'ils en auroient eue en leur assemblée et en ce qui en auroit suivi la tenue. Quelque heureuses que fussent ces négociations, que Votre Altesse Royale se persuade que les propositions les plus tolérables écorneront beaucoup le pouvoir des rois, et que, si par les événements elles cessent d'avoir tout leur effet dans la suite, votre réputation ne laissera pas d'y demeurer tout entière, sans que le gré, partagé dans la multitude, vous soit d'aucune consolation contre le mauvais gré que le roi aura lieu de vous en savoir, ou, à ce qu'à Dieu ne plaise qui arrive! contre le joug d'autant plus pesant et plus embarrassant que vous vous le serez laissé imposer à vous-même. Mais il y a une autre considération à faire, et qui ne peut être assez pesée : c'est qu'en cette sorte d'affaires il n'y auroit pour les états que la première de difficile. Une première proposition, comme que ce soit admise, seroit bientôt suivie d'une seconde, par le refus de laquelle il ne faudroit pas perdre l'amour et la confiance acquise

par la première concession; de là une troisième; et votre politique et naturelle bonté, et l'ardeur et la fécondité des états s'accroissant mutuellement, les bornes deviendroient bien difficiles.

Et que Votre Altesse Royale se garde bien de tirer les conseils, et ce qui s'y passe, en exemple pour les états. Nulle proportion, nul raisonnement, nulle conséquence à tirer des premiers pour les seconds. Les conseils, vous les avez établis. Quoique très-nombreux, ce n'est qu'un point par rapport à la multitude des députés aux états généraux, qui ne vous auront point une obligation personnelle de leur députation, au moins pour le grand nombre, quoi que vous puissiez faire lors de leurs élections, comme l'ont tous ceux qui de votre seul choix tiennent des places honorables et permanentes, mais seulement honorables autant que vos bontés et votre confiance, en quelque degré que ce soit, y est jointe, et permanente autant qu'il vous plaît; tous gens nés ou venus à la cour, et dont les emplois militaires ou civils ont ployé les manières à un respect et à une crainte de déplaire, qui pourra être aussi dans les états, mais différemment tournée, et qui y aura pour contre-poids l'appui mutuel, le zèle du patrimoine et de la liberté, le motif de se signaler pour son pays et de se faire un nom, celui du bien public, prétexte dans les uns, objet réel dans le plus grand nombre, mais objet d'autant plus dangereux qu'il est à craindre qu'il ne soit pas bien pris dans l'idée même sincère de ce plus grand nombre, et qu'il ne soit bien difficile de vaincre sa défiance sur ce point par des raisons qui le touchent. Alors les plus capables, ceux qui raisonneroient le plus juste, et qui tempéreroient le mieux par leurs sages réflexions l'esprit zélateur de l'assemblée, craindront de se commettre avec elle, et sans réussir d'y laisser trop du leur. Leurs maux passés et présents sont un aiguillon pressant qui, se joignant à celui de la liberté maintenant si à la mode, ou encore à celui de l'autorité que chacun s'arroge, qui n'y devient pas moins, et qui dans une pareille assemblée sera dans toute sa force, et n'y sera contredit d'aucun ou de bien peu de membres; la considération puissante, qu'ils auront toujours devant les yeux, que l'occasion passée, tout affranchissement est sans retour; toutes ces choses feront parler haut les états, dont aucune ne se trouve dans les conseils, qui se laissent aisément et doucement conduire à ceux qui leur président, et plus encore à Votre Altesse Royale, dans les yeux de laquelle sont souvent leurs avis, par une habitude de dépendance, augmentée par le respect pour sa personne, et par la conviction de la justesse de ses sentiments et de la pureté de ses intentions. Là personne n'a de nom à se faire, de liberté ni d'autorité à acquérir, de foule où se dérober, ni, pour ainsi dire, la nation en croupe pour asile. Il ne s'y agit que de voir les affaires qui y sont portées, point du tout de s'en former, ni de proposer des plans, des réformations, des prétentions. Tous, et chacun de ceux qui les composent, ne peuvent tirer de considération que de la portion de l'autorité royale que l'emploi qu'ils tiennent de vous leur donne à exercer; et messieurs de la régence, devant qui les affaires discutées ailleurs se rapportent, et qui en ont la voix définitive, n'exercent eux-mêmes aucune portion de l'autorité royale, mais opinent seulement de quelle

manière ils croient qu'elle doit être employée sur chaque affaire, sans en avoir l'exécution. Rien n'est donc en tout genre si dissemblable que les conseils et les états; et ce seroit se perdre que de raisonner et de conclure des uns par les autres.

7° Deux moyens sautent aux yeux pour couper la racine à ces propositions fâcheuses : le premier d'empêcher les états d'en mettre aucune sur le tapis, et de les réduire à la seule délibération de ce qui leur sera donné à discuter par Votre Altesse Royale; l'autre de refuser si fermement la première proposition qu'ils oseront vous porter, que cette conduite les empêche de s'y commettre une seconde fois. Rien, en effet, de si aisé à penser, mais rien aussi de plus difficile dans l'exécution, et de plus pernicieux dans la pratique. Assembler les états généraux après une interruption si longue, dans une minorité, au commencement d'une régence, non d'une mère, mais d'un prince cadet de la branche d'Espagne, au milieu d'une profonde paix, pour les consulter sur l'état fâcheux des finances, après y avoir inutilement essayé vingt mois et plus toute espèce de remède, et ne leur permettre pas de rien proposer d'eux-mêmes, c'est une contradiction dont l'évidence frappe, et frapperoit encore plus les états, contre qui elle porteroit tout entière, et avec une indécence qui les blesseroit vivement et justement. Nous ne sommes point en Angleterre, et Dieu garde un tuteur et un conservateur de l'autorité royale en titre aussi éclairé que l'est Votre Altesse Royale, de donner occasion aux usages de ce royaume voisin, dont nos rois se sont affranchis depuis bien des siècles, et dont le nôtre vous redemanderoit un grand compte! Nulle nécessité des états pour obtenir des secours des peuples de France; le roi y pourvoit lui seul par ses édits et déclarations enregistrés. Il ne pourra donc s'y en agir aux états, mais bien et principalement des remèdes pour les finances. Si leur difficulté a mis à bout vos lumières soutenues de tout votre pouvoir, après tant de moyens tentés, il est clair qu'on n'assemble les états que pour consulter un plus grand nombre de personnes éclairées et intéressées en cette matière, dont vous n'auriez pas eu besoin si vous aviez pu trouver des solutions par vous-même; par conséquent qu'il doit être moins question de leur en proposer là-dessus que de leur exposer l'état des affaires pour en recevoir leur avis après qu'ils en auront délibéré. Or quoi de plus contradictoire à cela que les empêcher de rien proposer? Quoi même de plus illusoire? qualité dans les affaires qui a constamment été l'écueil fatal de presque toutes les tenues d'états généraux. Et quoi encore de plus injurieux que de refuser si fermement la première proposition qui vous sera faite par eux qu'ils n'osent plus se commettre à vous en faire aucune? Ce moyen est bien plus propre à en faire naître d'étranges, et à roidir les états contre tout ce qui viendroit de Votre Altesse Royale, qu'à les lui soumettre. Ils se lasseront moins des refus que vous de refuser; et si après un premier refus commencé vous vous laissiez entamer, où ne pourroit-il pas vous mener? Ce seroit alors qu'irrités du refus, sans être apaisés par ce qui leur auroit été accordé, fiers de la conquête qu'ils croiroient ne devoir qu'à eux-mêmes, ils en essayeroient d'autres avec plus de chaleur, dont le refus et l'acquiescement auroient d'égaux

dangers, et qui commenceroient la funeste lutte que j'ai touchée plus haut, sans qu'on en pût prévoir les suites. Concluez donc de cet article, Monseigneur, que vous ne pouvez employer sagement les deux moyens qui le forment pour empêcher les propositions des états, comme vous devez avoir conclu de l'article précédent que les états en feront, sans qu'il soit possible d'en prévoir la nature ni le nombre, mais qu'il n'y en peut avoir aucune qui ne porte coup sur l'autorité royale.

8° J'ai eu l'honneur de vous observer, dès l'entrée de ce mémoire, qu'après tout ce qui a été tenté de différents remèdes sur la finance, Votre Altesse Royale résolue, puis détournée à mon cuisant regret, de convoquer les états généraux au moment de la déclaration de votre régence, ne peut revenir à cette pensée que par la nécessité de frapper de grands coups, par la peine que sa bonté et son équité en ressentent, et ceux qui sous elle gèrent les finances pour éviter d'en prendre les événements sur eux. Je le répéterai ici sans répugnance, Votre Altesse Royale ne m'a point fait l'honneur de me rien faire entendre sur la nature de ces grands coups, ainsi je n'en puis raisonner qu'en général, et trois mots suffiront à cet article.

Souvenez-vous de ce que je vous ai représenté, dans la première partie de ce mémoire, sur la suppression ou la diminution des rentes sur le roi. Considérez que la nature des choses est telle que, malgré vous, tous les remèdes que vous avez employés sont très-durs, et par conséquent très-peu propres à vous avoir bien disposé une assemblée aussi grande, et qui ne souffre pas moins de votre administration, pour ne rien dire de plus, que de celles qui l'ont précédée, malgré toutes les grandes et justes espérances conçues. Pesez avec tout ce que vous avez de pénétration s'il n'y a rien à craindre ni apparent, ce dernier terme n'est point trop fort, que la proposition que vous ferez de ces grands coups aux états n'y soit mal prise et refusée, ou par des instances et des supplications ardentes, fortes, réitérées, ou d'une manière encore plus fâcheuse; et en ce cas méditez infiniment quelles en peuvent être les suites au dedans et au dehors : l'affoiblissement de l'autorité royale entre vos mains, l'accroissement de vos embarras sur les finances, des difficultés sur toutes sortes d'affaires et de matières, la manifestation authentique d'impuissance et d'épuisement, sans y faire voir à côté aucun remède. Le nombre des paroles ne feroit qu'énerver cette expression, que Votre Altesse Royale est plus capable d'approfondir que personne. Son intérêt y est tout entier; elle ne trouveroit pas les mêmes ressources qui en peuvent attendre d'autres.

9° La bonne opinion qu'on doit avoir de tout le monde me persuade aisément que personne ne désire des cabales, ni moins encore des troubles. Ceux néanmoins qui, après de tranquilles commencements, ont agité toutes les régences, et qui ont donné lieu à la fixation de la majorité de nos rois à quatorze ans, puis à quatorze ans commencés, loi dont la louange se perpétue par l'expérience constante, ces troubles, dis-je, doivent être prévus. Dans la situation présente du royaume il seroit assez difficile d'en exciter. Rien n'y est ensemble, rien d'organisé. L'embarras seroit à qui s'adresser dans cette pernicieuse vue. Le der-

nier règne en a comme arraché toutes les racines, et il est bien important de ne les pas voir renaître. Mais lorsque toute la nation seroit assemblée en états généraux, on conçoit aisément que les assemblées nécessaires des divers membres dans chaque province pour faire l'instruction et la députation à l'assemblée générale, que la relation indispensable de ces députations à leurs provinces et des provinces à eux, que celle de tous les députés aux états généraux les uns avec les autres durant la tenue, forment des liaisons, découvrent les gens qui, par le crédit qu'ils y acquièrent, peuvent devenir ceux à qui s'adresser, et qui, pour conserver leur considération, peuvent succomber à des tentations qui, dans l'organisement qu'on ne peut éviter qui ne résulte entre les provinces, et dans chacune d'elles, après la tenue des états généraux, peuvent devenir dangereuses au royaume, tristes à Votre Altesse Royale, et fâcheuses à l'autorité royale. Ce dernier article mérite toutes vos réflexions, et a peut-être autant ou plus de poids qu'aucun des autres qui l'ont précédé en ordre.

10° Avant de quitter la considération des états généraux pris en entier pour venir au particulier des ordres qui les composent, il faut dire quelque chose de l'affaire des princes qui en regarde le gros, et qui reviendra après avec le détail.

Le dernier écrit abrégé, ou par réflexions signé de M. le Duc et de M. le prince de Conti, dit tout à cet égard à Votre Altesse Royale. Encore une fois, je n'entre point par ce mémoire dans la question, je me souviens trop que j'y suis partie pour n'y faire pas une entière abstraction d'intérêt particulier; mais ceci regarde la matière du mémoire : c'est à cela seul que j'ose rappeler votre attention. Les princes du sang vous disent qu'il ne faut pas une force différente, pour détruire, de celle dont il a été besoin pour édifier; que le feu roi a donné par des édits et des déclarations émanées de lui seul, et ensuite solennellement enregistrées, ce qui est maintenant en contestation; que c'est au roi à juger de la justice de ce qui est respectivement prétendu, et d'autant plus au roi qu'il s'agit de laisser subsister ou de casser un effet de la puissance royale dont nul autre que le roi n'est compétent; que la minorité empêchant le roi de décider par lui-même, c'est au dépositaire d'une autorité qui ne connoît en France que la maturité de l'âge, et qui n'est sujette à aucun affoiblissement, à juger pour le roi, ou à nommer des juges qu'ils offrent de reconnoître; que ces juges nommés par Votre Altesse Royale, quels qu'ils soient, exerceront en ce point l'autorité royale; et semblables à la vraie mère du jugement de Salomon, qui aime mieux donner son fils à l'étrangère que d'en souffrir le partage, ces enfants de la couronne insistent à être jugés par l'autorité seule de celui qui la porte.

C'est à Votre Altesse Royale à peser les grandes suites d'un tel procès déféré par un régent à des états généraux. Est-ce que le roi mineur n'a pas le même pouvoir que le roi majeur? Mais en Angleterre où les rois ont un pouvoir si limité en comparaison des nôtres, on a vu des échafauds dressés sur cette question, et des têtes coupées pour avoir contesté cette maxime d'égalité de pouvoir à tout âge, qui y a passé jusqu'en ce

jour en loi, et qui, en France, n'a jamais été disputée. Cette déférence aux états ne peut donc rouler que sur leur supériorité de puissance à celle des rois en ces matières, et alors, Monseigneur, où en êtes-vous et que faites-vous? Que si c'est seulement une consultation plus étendue que vous désirez, pensez-vous qu'un jugement de cette importance échappe aux états, comme je vous l'ai représenté à la fin de la première partie de ce mémoire, et que cette consultation à tout le moins ne passe pas pour un point de droit en ces matières, qui y met dès lors l'autorité des états au-dessus de celle du roi même. Or, si elle y est reconnue supérieure en quelque point que ce soit, où la bornerez-vous dans le reste, et quel frein lui pourrez-vous donner durant la tenue des états, à l'âge du roi et dans la situation personnelle où vous êtes? Quelles partialités ne feront point les princes mécontents dans les états? Quelles autres la constitution n'y excitera-t-elle pas? Mais ces matières appartiennent à la considération des états prise en particulier. C'est à Votre Altesse Royale à faire à ce dixième article toute l'attention qu'il mérite, et à moi à passer au détail de la considération des trois ordres qui composent les états généraux.

Le premier des trois est maintenant dans une agitation si grande à l'occasion de la constitution *Unigenitus*, qu'il est bien à craindre que ce mouvement d'ébullition ne s'étende aux matières temporelles dont il sera traité dans l'assemblée des états, et que beaucoup de ceux de cet ordre ne s'y conduisent par rapport aux préjugés et aux intérêts de sentiment où ils sont sur la bulle. On ne peut jamais s'assurer jusqu'où porte l'esprit de contention lorsqu'il est poussé au point où on le voit sur cette matière, ni si ce grand nombre de prélats et d'autres ecclésiastiques se trouvant ensemble ne voudroient pas se tourner en manière de concile national, et commencer par cette affaire avant de traiter d'aucune autre. Vous savez, Monseigneur, à quel point M. le cardinal de Bissy le désire; vous êtes instruit des sentiments de ceux que ces mouvements ont fait connoître sous le nom de Sulpiciens; vous n'ignorez pas la division qui commence à se glisser entre le premier et le second ordre de ce premier ordre de l'État [1]; combien l'esprit d'indépendance s'y introduit, et vous en serez encore plus convaincu, si vous vous faites rendre compte de l'écrit qui vient de paroître sous le titre de *Réponse au mémoire* qui vous a été présenté par plusieurs cardinaux, archevêques et évêques. Des prélats, touchés par les deux points les plus sensibles à des gens de leur profession, l'autorité et la doctrine; liés depuis longtemps par la nécessité de l'affaire, et dont fort peu ont des familles qui les retiennent; d'ailleurs appuyés de Rome et de cette clameur *à l'hé-*

1. Cette phrase, qui a été changée dans les éditions précédentes, s'entend parfaitement: Saint-Simon distingue dans le clergé, premier ordre de l'État, deux partis : celui du haut clergé (cardinaux, archevêques, évêques), et celui du clergé inférieur. La phrase avait été ainsi modifiée par les anciens éditeurs : « La division qui commence à se glisser entre le premier et le second ordre ; et *quant à* ce premier ordre, combien, etc. » Ils avaient supposé que Saint-Simon voulait parler des divisions entre le clergé et la noblesse, et non de scission dans l'ordre même du clergé.

résie, si bienséante dans la bouche des évêques lorsqu'elle est fondée, et qui devient maintenant si à la mode sur la question présente, ces prélats, dis-je, seront puissamment tentés d'user de l'occasion. Il vient d'échapper à M. le cardinal de Bissy, dans la douleur du dernier arrêt rendu contre M. l'archevêque de Reims, qu'il se falloit unir à la noblesse; et à M. de Nîmes, qu'il n'y a qu'un mot à dire et une chose à faire : *anathème*, et rompre de communion. Dans ces dispositions, qui peut vous assurer que les députés de cet ordre n'auront pas une double procuration dans leur poche, et qu'ils ne commencent par en tirer celle qui les autorise pour le concile national? Je sais combien elle seroit informe, en ce que votre autorité n'y auroit pas donné lieu. Je suis également instruit de toutes les répugnances de Rome à cet égard; mais ces répugnances n'ont point jusqu'à présent retenu tous ceux qui lui sont les plus attachés. Eh! qui sait si ce que le pape a refusé si opiniâtrément du temps du feu roi, par l'autorité duquel il espéroit de tout emporter de haute lutte, il ne le désireroit pas maintenant par l'expérience qu'il a acquise depuis sur cette affaire, pourvu qu'il n'y parût pas, et qu'au fond il se pût assurer du succès du concile. Pour le manque de forme et de pouvoir, parce que vous ne l'auriez ni convoqué ni permis, il s'y trouveroit tout entier, mais votre embarras n'en seroit pas moins grand à ce coup imprévu, entre refuser un si grand nombre, et en chose si sensible et si prétextée de la couleur de la religion, et par ce refus, d'indisposer de la manière la plus certaine et la plus forte une telle quantité de membres et des plus principaux du premier ordre avec lesquels vous auriez incontinent à compter, et dans cette première chaleur aux états généraux, ou accorder par une brèche si hors de tout exemple à l'autorité royale un concile ainsi frauduleusement convoqué et assemblé tout à coup, si justement suspect, pour ne pas dire odieux à tout l'autre parti, d'une si médiocre canonicité, et qui, outre la longueur et cependant la suspension des états tous assemblés, pourroit avoir de si grandes suites, dans lesquelles toute cette multitude de membres des deux autres ordres prendroit sûrement plus de part que vous ne voudriez. Il est inutile d'allonger la dissertation sur les inconvénients et très-aisément les troubles qu'on en verroit naître. Il suffit d'en avoir montré la possibilité à Votre Altesse Royale, pour que toutes les suites lui en deviennent présentes.

Mais sans pousser les choses si loin, sans concile peut-on espérer que le premier ordre, ainsi assemblé, n'en profite pas tout d'abord pour cette matière de la constitution qui se trouve maintenant de plus en plus échauffée. Chacun y voudra faire un personnage et y être compté dans l'un et dans l'autre parti : les évêques en plus grand nombre pour Rome, les autres députés presque tous contre, aigris de part et d'autre sur le point qui commence à paroître sur la scène, et que les prélats traitent de sentiments presbytériens. Quelle division dans un corps qui doit l'arrêter dans les autres par son exemple et par ses instructions, et quelle part tout le reste des états n'y prendra-t-il point, puisque déjà, sans être assemblés, il y a si peu de gens neutres! Combien de médiateurs dont la sincérité et l'amour de la paix de l'Église, de la patrie, ne

sera point [à] l'épreuve de l'amour-propre, et qui, peut-être sans le vouloir expressément, fomenteront plus qu'ils n'apaiseront! Et si, à l'exemple du cardinal du Perron aux états de la minorité de Louis XIII, dont Votre Altesse Royale ne peut trop lire la relation [1], quelque grand prélat s'avise de faire une harangue à la romaine; quelles en peuvent être les conséquences si on la laisse passer, ou si on prend le parti d'en réprimer les maximes et les abus! Rome, en ce temps-là, ne partageoit pas les esprits par une bulle adorée des uns, abhorrée des autres, suspecte au moins à nos libertés parmi toutes les personnes neutres sur le fond des propositions dogmatiques, mais qui sont instruites de nos maximes et de quelle importance en est la conservation; et cependant ce discours du cardinal du Perron scandalisa, troubla l'assemblée, et, jusqu'à la fin du dernier règne, ceux de son sentiment pour Rome ont su en tirer de grands avantages. Si quelque chose d'approchant arrivoit aux états, comme il est difficile que la nature de l'affaire ne le produise, quel embarras pour Votre Altesse Royale entre les deux partis dont l'un relèveroit vivement l'autre! Et si les parlements, singulièrement destinés à veiller au maintien des libertés de l'Église gallicane se portoient à quelque démarche à ces occasions, et que les états vinssent à prétendre que c'est attenter à la dignité et à la liberté de leur assemblée, quelle division dans le troisième ordre, et quelles nouvelles difficultés pour vous!

Si, après ces considérations, on se renferme uniquement dans la matière qui forme celle des délibérations des états, n'est-il pas à craindre qu'il n'y résulte de la division entre un grand nombre de députés du premier et du troisième ordre, de l'aigreur que les procédures de plusieurs prélats et les arrêts de plusieurs parlements ont fait naître, et que des personnes qui se croient avoir été réprimées mal à propos ne soient disposées à s'élever dans les délibérations d'autres matières contre les avis de celles des jugements desquelles elles sont encore mécontentes. C'est le moins qui puisse arriver, et une foiblesse de l'humanité qui ne se rencontre que trop partout, et qui néanmoins pourroit apporter une grande longueur et de grands mouvements aux affaires. Il y auroit bien d'autres considérations à représenter sur le premier ordre aux réflexions de Votre Altesse Royale. Celle de la juridiction ecclésiastique, trop bornée à son gré par les parlements, pourroit former ici un article long et important. On peut aisément prévoir que le premier ordre en fera un de demande là-dessus, qu'il pressera d'autant plus vivement que l'affaire de la constitution a donné lieu à renouveler ses désirs d'une autorité plus étendue. Cette même affaire a pu aussi faire sentir à Votre Altesse Royale la nécessité du contre-poids, et les parlements ne seront pas moins ardents à soutenir l'usage présent à cet égard, s'il vient à être attaqué par des demandes du premier ordre, nouvelles épines pour

1. La relation des états généraux de 1614, à laquelle renvoie Saint-Simon, est probablement celle de Florim. Rapine intitulée : *Recueil très-exact et très-curieux de tout ce qui s'est fait et passé de singulier aux états tenus à Paris en l'année* 1614 (Paris, 1651, in-4).

vous, et nouvelles longueurs pour terminer les affaires pour lesquelles vous auriez convoqué les états généraux. Il seroit donc infini de rapporter tout dans un mémoire. Il suffit d'y toucher les choses principales. C'est à l'excellent esprit de Votre Altesse Royale à suppléer au reste. Examinons maintenant le second ordre, autrefois le seul des états.

Oui, monseigneur, le seul de l'État. Ce n'a été qu'en vertu de grands fiefs et de la qualité de grands feudataires que les prélats ont commencé à être admis avec la noblesse aux délibérations de l'État. Les ecclésiastiques, dépourvus de cette libéralité de la piété de notre ordre, ne s'y mêloient point. Peu à peu la quantité des fiefs, jointe à celle du sacerdoce, sépara les grands feudataires ecclésiastiques d'avec les grands feudataires laïques, et fit des premiers le premier ordre par le respect de leur caractère, qui dans la suite admirent parmi eux d'autres ecclésiastiques moins considérables pour le temporel. Ces deux ordres subsistèrent seuls jusqu'après le malheur de la bataille de Poitiers[1], que les nécessités de l'État épuisé firent recourir à ceux qui le purent secourir et qui, en cette considération, furent consultés et furent admis en troisième ordre avec les deux premiers, ce qui a continué depuis Charles V. Je ne puis me refuser un souvenir si précieux de notre origine, une avec la monarchie, dans l'état d'abjection, de décadence, d'oppression où notre ordre se voit réduit, tandis que les deux autres, que nous avons vus naître, conservent une dignité que celle de l'autel communique au premier, et une autorité que notre ignorance, notre foiblesse, notre désunion, voilées du nom de la gloire et des armes, a laissé usurper au troisième, appuyé de la longueur du dernier règne et de l'esprit qui y a continuellement dominé. Mais, indépendamment d'un souvenir si cher, il n'est point étranger à la matière présente, et ma déférence pour ce troisième ordre, puisqu'il en fait un des trois qui composent l'État, m'auroit fait supprimer ce que j'ai dit et ce que j'ai encore à dire là-dessus, sans la nécessité qui va en être développée.

Le troisième ordre ne paroît que sous le quatorzième règne de la race capétienne[2], et il n'existe solidement que depuis; il est donc clair qu'il n'a eu aucune part à aucun des trois changements des trois maisons qui ont porté l'une après l'autre la couronnne de France, encore moins au choix des rois qui s'est fait plus d'une fois dans les deux premières races, ni à la fixation des aînés sur le trône, en vigueur non contredite depuis le roi Robert, fils de Hugues Capet, en faveur de Henri Ier. La célèbre querelle pour la couronne, et sur la loi salique, entre Philippe

1. Le tiers état figure déjà aux états généraux de 1302, sous le règne de Philippe le Bel. Voy. notes à la fin du volume.

2. Il est impossible de concilier cette assertion avec celle de la page précédente, où Saint-Simon déclare qu'il n'y eut que deux ordres jusqu'à la bataille de Poitiers, c'est-à-dire jusqu'au règne de Jean, en 1356. Ici, au contraire, Saint-Simon place l'apparition du tiers état beaucoup plus tôt, puisque le quatorzième roi de la dynastie capétienne est Charles IV le Bel, ou même son frère Philippe V, si l'on compte Jean Ier, fils de Louis X, qui ne vécut que quelques jours.

de Valois et le roi d'Angleterre, Édouard III, lequel Philippe de Valois étoit le grand-père de Charles V, a donc été jugée avant que le troisième ordre eût pris naissance, et il ne s'est point depuis présenté de contestation sur la couronne où il ait eu part. Vous en avez maintenant deux idéales qui, s'il plaît à Dieu, ne se réaliseront jamais : l'une regarde Votre Altesse Royale; l'autre MM. du Maine et de Toulouse et leur postérité. Cette dernière est portée en jugement, et les légitimés demandent les états généraux. Je n'entre point en raisonnement du droit. J'ignore ce que vous vous proposez sur cette grande affaire, mais elle sera jugée et restera indécise avant la tenue des états. Si vous les assemblez cette cause restant pendante, il n'est pas douteux que les parties ne la portent devant les états, et que tous auront la même ardeur d'être jugés que de juger. Alors qui seront les juges? Le troisième ordre pourra-t-il souffrir que sa compétence soit agitée si celle des deux autres ordres est reconnue; et les juges de Philippe de Valois, pour en demeurer au dernier exemple et à celui dont il reste des preuves moins obscures, voudront-ils prendre pour associés des serfs de ce temps-là? Si les princes du sang disent nettement, dans le dernier mémoire qu'ils viennent de signer et de présenter, et de rendre public, qu'ils se croiroient déshonorés de souffrir les légitimés dans le même ordre de succession, conséquemment dans les mêmes rang et honneurs qu'eux-mêmes en tiennent que de cette faculté innée en eux de succéder à la couronne, ceux qui en ont jugé de tout temps, ceux qui, non plus que les princes du sang pour la succession à la couronne et ce qui y est attaché, n'ont point de compagnon dans ces sortes de jugements si célèbres et si honorables, et qui tiennent cette faculté de juger ces grandes questions de leur naissance, comme les princes du sang tiennent leur faculté de succéder à la couronne, de leur tige et de leur descendance de mâle en mâle en légitime mariage, est-il à présumer que ces juges naturels consentent à partager leur pouvoir en ce genre, si éclatant et si unique, avec ceux qui n'ont jamais été dans le cas de prétendre à le partager avec eux, et que ces juges originaires ne s'en estimeroient pas déshonorés? Si ce débat s'émeut, quelles en seront les suites, quelle la fin qui le terminera? Vous n'y pourrez prononcer sans vous rendre irréconciliables ceux que vous condamnerez. Point de milieu entre être ou n'être pas juges, entre souffrir une égalité inconnue à nos pères et jusqu'à aujourd'hui, et une disparité si humiliante pour le tiers état. Et point de ressource dans l'exemple du lit de justice, car c'est un tribunal tout singulier, animé par la majesté royale, et qui sous sa présidence n'a d'existence que par la présence des pairs, quoi qu'on ait essayé depuis cette régence. Le roi y mène qui bon lui semble, ceux qu'il y mène y sont sans voix s'ils ne sont pas officiers de la couronne, ou en effet de son conseil d'État; ainsi rien de plus distinct des états, ni qui y ait moins d'influence et de rapport.

Que ce débat s'émeuve, très-assurément Votre Altesse Royale n'en peut douter. Elle voit les mouvements de plusieurs de la noblesse sur des prétextes où je suis trop intéressé pour en vouloir parler. Mon tendre amour pour mon ordre, je n'en crains point le terme, mon respect pour

lui me fera regarder sa division avec larmes, et me feroit déplorer en secret, mais sans en venir jusqu'aux plaintes, s'il venoit à être séduit jusqu'au point de renoncer, en faveur du désordre et de la confusion, à la seule récompense solide qu'il puisse prétendre, et à ce qui a toujours existé dans la monarchie, et à ce qui n'est pas moins en usage de tous les temps, dans tous les autres États que le nôtre, de quelque genre de gouvernement qu'ils soient chacun en leur manière, au lieu de s'unir tous ensemble comme frères au pied du trône, comme en 1649 par un si différent exemple, contre les excressences qui n'ont et ne prétendent que contre notre ordre, et comme n'étant d'aucun des trois ou hors de l'ordre naturel et commun des trois qui composent et forment la nation. Mais ce mouvement même si peu de la convenance d'un arrêt du conseil, s'il m'est permis que ce mot m'échappe, doit faire sentir à Votre Altesse Royale que le second ordre, poussé à bout de toutes les manières avant que vous soyez arrivé à la régence, a dessein et une grande volonté de travailler à son rétablissement; et que, d'accord en certaines matières, que quelques-uns d'eux ont avidement saisies, avec quelques notables du tiers état qui les leur ont artificieusement présentées, dans l'appréhension d'une union utile à l'État et à Votre Altesse Royale, mais propre aux vues particulières de ces notables, cette union ne peut durer parmi des intérêts si essentiels et si fort contradictoires qui se développeront chaque jour dans une tenue d'états, qui causeront un choc entre le droit d'une part et l'autorité accoutumée de l'autre, qui ne peut enfanter que des angoisses pour vous et des malheurs pour l'État.

Mais je dis plus, et me renfermant dans l'affaire des princes, vous ne pouvez ignorer l'extrême désir de la noblesse d'en être juge, et je m'étendrois inutilement à vous convaincre d'une chose dont vous l'êtes. De là à prétendre juger seule, il n'y a plus qu'un pas, et ce pas est si naturel que tout en persuade, et singulièrement tout ce qui se passe depuis ces mouvements commencés. Que si la tenue des états trouve l'affaire jugée, comptez, Monseigneur, que les mécontents du jugement rendu, et que la noblesse, qui ne le sera pas moins qu'une telle affaire lui ait échappé, voudront également la remettre sur le tapis, et que, quand notre ordre seroit convaincu de l'équité de ce que vous auriez prononcé, et ne pourroit que prononcer de même, il agira de concert avec ceux qui auront été condamnés pour arriver à revoir l'affaire, dût-il encore une fois y prononcer en mêmes termes qu'il auroit été fait. Nul plus grand intérêt ne se peut présenter à lui. Vous voyez à quel point plusieurs se montrent touchés de ce qu'ils devroient regarder avec d'autres yeux. Concluez du moins que ceux-là mêmes, et tous les autres avec eux, verront clair sur celui-ci qui porte avec soi toute la vérité et la solidité du plus grand et du plus sensible intérêt, et qu'ils ne se détourneront pour quoi que ce soit ni à droite ni à gauche.

Vous connaissez, Monseigneur, les princes du sang et les légitimés, la naissance des uns, les établissements des autres, le mérite de tous. Quelles partialités ne formeront-ils point parmi le second ordre, et encore parmi les deux autres! quels mouvements jusqu'à la décision entre

eux! Quelles suites de cette décision! Quel ralliement des esprits remuants et mécontents avec ceux de ces célèbres plaidants qui auront perdu leur cause! En envisagez-vous bien les conséquences et les suites durant et après les états? Pouvez-vous espérer quelque fruit heureux de leur tenue avec des accompagnements si turbulents? J'avoue pour moi qu'ils m'effrayent. Je les laisse à toutes les réflexions de Votre Altesse Royale, pour achever de lui présenter en raccourci quelques autres inconvénients qui peuvent arriver de notre ordre.

Plus vous avez fait de grâces, moins il vous en reste à faire; par conséquent peu d'espérance d'en obtenir, encore moins de tout ce que l'espérance fait faire. Cette considération, qui tombera dans l'esprit de tout le monde, en est une de plus, et puissante sur notre ordre, pour lui faire sentir plus vivement, en particulier, ce que tous les trois ordres sentiront en général, qu'il faut user de l'occasion des états, après laquelle plus de ressource, et qui vous privera de la plupart des instruments dont vous auriez pu espérer de vous servir avec succès pour aller au-devant des demandes embarrassantes. Nul des trois ordres plus opprimé que celui de la noblesse. Tous ses priviléges sont non-seulement blessés, mais anéantis, et il est exactement vrai de dire qu'elle paye la taille et tous les autres impôts autant et plus réèllement que les roturiers : la taille et fort peu d'autres tributs par d'autres mains et sous d'autres noms, mais de sa bourse; tout le reste sans aucune distinction. C'est sur quoi vous devez vous attendre à des représentations aussi fortes que justes, et à des propositions pour les formes aussi embarrassantes à rejeter qu'à accorder.

L'autorité des gens de plume et de finance ne s'est appesantie sur nul autre ordre à l'égal du nôtre. Le premier est en possession de s'imposer presque pour tout, lui-même, et le troisième a tant de rapport et de réciproque avec ces messieurs d'autorité, que l'expérience journalière et actuelle montre quels sont leurs ménagements; et combien à plomb ces ménagements retombent sur la noblesse, parce qu'il ne faut pas que le roi ni ses bien-tenants y perdent rien. De là, et de ce que la noblesse n'a nulle autre ressource ni métier en France que les armes, où elle se ruine encore, est arrivé le malaise des seigneurs les plus distingués, la chute des plus grandes maisons, et la pauvreté affreuse d'une infinité de noblesse. Le mépris qui en résulte achève d'accabler les uns et d'outrer les autres, et cette horrible extrémité ne peut manquer de produire des remontrances d'une justice infinie, mais qui, pour le fond et la forme, ne seront pas d'un moindre embarras.

Outre ceux qui naîtront du fonds général d'épuisement en matière de soulagement, c'est qu'il est impossible que le rejet des uns ne retombe en partie sur les autres, et que les formes proposées tant sur le fonds du soulagement que sur sa forme, par rapport aux priviléges de la noblesse et à l'autorité qui s'exerce tyranniquement sur elle, ne la commettent au tiers état, qui ne voudra point payer le soulagement d'autrui, ni aussi peu perdre les moyens auxquels il se trouve arrivé peu à peu de la tenir dans sa dépendance. Des intérêts si pressants et si contradictoires ne se poursuivent pas longtemps sans aigreur, que le temps

et les circonstances présentes ne semblent pas trop en état [de] réprimer suffisamment. Nouvelles difficultés pour Votre Altesse Royale, et toutes plus fâcheuses les unes que les autres.

Le militaire, nerf de l'État, élite de la noblesse, a infiniment souffert dans les dernières années du feu roi, et non depuis votre régence. Vos moyens à cet égard n'ont pu être d'accord avec votre inclination, mais ne comptez pas, Monseigneur, que le mécontentement en soit moindre. Les gens de guerre, remplis d'espérances proportionnées à leurs besoins, ont vu avec une extrême joie passer entre les mains de ceux de leur métier l'administration de tout ce qui le regarde sous un régent qui en a fait sa gloire, mais ce régent guerrier, ni ses ministres pris des armées, n'ont pu répondre à ses justes désirs, et ces désirs déçus causent un chagrin que l'espérance ne soutient plus, et qu'il n'est pas même permis de vous taire. Les conséquences de ce malheur, c'est à votre prudence à les prévenir; mais dans une telle situation je douterois beaucoup si ce ne seroit pas une raison de plus, et bien forte, contre une convocation d'états généraux, qui n'en seroient pas au moins plus dociles, ni peut-être moins hasardeux.

Le tiers état ne sera pas plus aisé que les deux premiers ordres. Après ce qui a été examiné sur ceux-là, la matière de celui-ci est dégrossie. Il ne laisse pas de présenter des réflexions qui lui sont particulières, et qui ne méritent pas moins d'attention que les précédentes.

Ceux dont il est composé forment une assemblée diverse. La magistrature en a si constamment qu'elle ne le peut nier, et que tous les exempts y sont précis. Quoique les dignités, les offices et les charges excitent plus que jamais de la contention dans les esprits, la règle est si certaine en France en leur faveur, au préjudice de toute autre considération, que sans nul égard pour l'extraction noble, dès que ceux qui en sont se trouvent revêtus de quelque magistrature que ce soit, et députés aux états généraux, ce n'est jamais que pour le troisième ordre. Je ne parle pas du chancelier qui y est dans son rang particulier d'officier de la couronne, ni du garde des sceaux qui, bien que commission amovible, a l'honneur d'y participer à cause de celui du dépôt dont il est chargé. Mais nul autre magistrat n'en est excepté, sur quoi il y auroit des remarques à faire dans des usages hors des états, qu'il est inutile d'expliquer ici, parce que la vérité qu'on avance n'a pas besoin de preuves. Il est pourtant vrai que cette identité d'ordre avec de simples bourgeois a quelquefois déplu à la première magistrature, et qu'elle a quelquefois voulu s'en séparer. Mais l'État n'étant composé que de trois ordres, et la magistrature ne pouvant entrer dans les deux premiers, il ne lui reste que le troisième. L'autorité qu'elle s'est acquise sous le dernier règne, et ce qui en paroît depuis la régence, ne laisse pas présumer que sa répugnance ait diminué à figurer dans le tiers état. Quelques assemblées rares et informes lui pourront donner lieu à prétendre diviser ce dernier ordre en deux distincts, et à en composer seuls la première partie; premier sujet de contestation dans tout cet ordre, qui aura droit de s'y opposer, et de soutenir les règles anciennes, et qui ont été suivies dans tous les vrais états. Les deux premiers ordres le vou-

dront-ils souffrir, et n'y va-t-il pas du leur de laisser intervertir l'ordre ancien et ordinaire? La noblesse, qui voit introduire des compétences inouïes jusqu'au milieu du dernier règne entre elle et la première magistrature, et qui les sent maintenant se tourner en des préférences encore plus nouvelles, n'aura-t-elle pas lieu de craindre enfin pour tout son ordre en corps? Si cette prétention a lieu, second sujet de dispute. Enfin quelle sera la manière d'opiner aux états lorsque ce sera par ordre, comme cela s'y pratique souvent en certaines affaires? troisième difficulté dont la solution ne paroît pas. Comme ce que Votre Altesse Royale traite volontiers légèrement l'est d'ordinaire avec ardeur par les parties intéressées, je la supplie de compter pour quatrième, et non moindre embarras, ceux du cérémonial de cette espèce d'ordre nouveau, également contestable et sûrement contesté par tous les trois ordres des états généraux; et pour cinquième, où poser les bornes de ce qui entreroit dans cet être nouveau? Voilà donc le tiers état divisé en lui-même si cette question est mue, divisé encore si la constitution donne lieu aux parlements d'agir durant la tenue des états à l'occasion des discours que les prélats attachés à Rome y pourroient faire, divisé de plus, ou commis avec le premier ordre, sur la juridiction ecclésiastique, divisé avec le second ordre sur les propositions qu'il pourra faire tant sur le fond que plus encore sur la forme de son juste soulagement, enfin commis avec les deux premiers ordres sur le jugement de l'affaire des princes, comme il a été expliqué plus haut sur tout cet article. Certainement, Monseigneur, en voilà beaucoup pour s'en tirer avec adresse et bonheur.

C'est en traitant ce qui regarde le tiers état qu'il faut particulièrement réfléchir sur ce que j'ai pris la liberté de vous représenter à l'entrée de ce mémoire, de la différence d'avoir assemblé les états généraux en prenant les rênes du gouvernement, ou de le faire maintenant que tout est entamé sur la finance. Je n'ai garde d'en vouloir presser le raisonnement en faveur de l'avis persévérant dont j'ai été là-dessus. Mais il est impossible de ne pas effleurer l'un pour venir plus utilement à l'autre. Je prévoyois ce qui arriveroit, et qu'on ne pourroit se tirer d'une matière si épuisée par le dernier gouvernement que par des coups également douloureux au dedans et éclatants au dehors. J'appréhendois que, sans le mériter, Votre Altesse Royale n'en recueillît toute la haine; et, tandis que vous étiez tout neuf encore, je voulois, par une exposition et une consultation toute sincère aux états généraux, leur faire frapper ces grands coups inévitables, dont la promptitude de votre confiance en eux n'eût reçu des applaudissements, sans avoir rien à craindre pour la suite des exécutions dont les résolutions ne seroient point émanées de vous, ni ensuite d'aucune gestion de votre part; et si, par un triste événement, les remèdes proposés par les états, et fidèlement employés ensuite sans les outre-passer, avoient été insuffisants, rien à craindre d'une nouvelle convocation d'états généraux, qui n'eût été qu'une suite de votre première confiance, un gage réitéré de votre amour pour la nation, et une solide confirmation du lien entre vous et elle, pour prendre ensemble des moyens plus efficaces : grand et rare exemple pour toute

l'Europe, qui eût fondé votre sûreté au dehors par le concert du dedans, et qui eût comblé votre gloire jusque par les malheurs du dernier gouvernement.

Mais présentement les choses n'en sont plus dans ces termes; et, quoique les bons desseins, la droiture des intentions, l'application et le travail de Votre Altesse Royale méritent toutes sortes de louanges, il n'est pourtant que trop vrai que le peuple, qui sent ses justes espérances tournées en augmentation de douleurs, n'est pas disposé à des jugements favorables, s'irrite de ce qu'il ignore, et peut-être encore de ce qu'il devroit ignorer. Ce n'est plus l'air de confiance ni la confiance même qui conduit aux états, ce sont les mêmes nécessités qui ont donné occasion à d'autres tenues dont le succès n'a pas été heureux. A bout de remèdes, vous y en voulez chercher; eux-mêmes n'ont plus rien à vous offrir en ce genre qui puisse être à leur goût, après avoir souffert tous ceux que vous avez tentés, mais que, convaincus de la nécessité publique, eux-mêmes, d'abord consultés, vous eussent peut-être proposés plus forts et plus utiles, avec un succès plus heureux, parce que le mal qu'on se fait à soi-même est infiniment moins douloureux et moins sensible.

Ces remèdes ont tous porté sur le tiers état d'une manière directe, et si les deux autres en ont souffert, ce n'a été que du rejaillissement de celui-ci. Ensuite ç'a été le militaire sur le prix de son sang et de ses travaux, dans les différentes révolutions des papiers du roi qu'il a été forcé de recevoir pour sa solde. Après des opérations si sensibles, se doit-on flatter que le tiers état le soit assez d'une consultation qu'il croira forcée par la pure nécessité pour chercher à présenter des remèdes à ses dépens, ou pour consentir sans émotion à ceux qui lui pourroient être proposés? Tels sont ceux qui portent sur les rentes, que j'ai suffisamment traités plus haut, et de même nature tout ce qui est sur le roi. N'y a-t-il point plutôt à craindre que, comme la consultation emporte un raisonnement nécessaire, il ne mette sur le tapis des questions embarrassantes, et que, l'humeur s'y joignant, on ne se contente pas aisément des réponses les plus solides? Je doute, par exemple, que, quelques avantages qu'on puisse montrer de la banque du sieur Law et des arrangements qu'on y a mis, tant de membres, alliés de parenté ou de bourse avec tout ce qu'il y a de banquiers et de commerçants d'argent que cet établissement ruine, s'en accommodent, aussi peu d'un étranger de pays et de religion pour un emploi si considérable, et moins encore de ce que tout l'argent du roi passe par ses mains, sur un simple arrêt du conseil, au préjudice d'édits enregistrés, non révoqués, qui le défendent sous de si grosses peines. Or, si cette banque générale devient l'aversion des états, c'est-à-dire du tiers ordre, à qui ces discussions seront familières, elle se décréditera. Si elle se décrédite, elle tombe, et sa chute ne peut être que bien importante. Dérobez-la par autorité aux yeux des états; que ne ferez-vous point dire? Elle en tombera plus tard; mais cette chute ne sera que différée. Alors, Monseigneur, tout le fruit que vous en avez déjà recueilli, et que vous en espérez pour l'avenir, sera perdu sans ressource; et, si cette banque en a fait une des principales depuis son établissement, c'est ici mieux qu'à la mort du roi, pour le changement

de résolution sur l'assemblée des états, qu'il faut appliquer le raisonnement qui vous fut suggéré, faux alors, vrai aujourd'hui : *De quoi vivrez-vous en attendant l'effet des remèdes des états?* Moins vous aurez de quoi les attendre, plus vous dépendrez d'eux; et, s'ils aperçoivent ce genre de dépendance, pouvez-vous, après ce qui a été dit, croire qu'ils ne voudront pas en profiter; et qui osera en poser les bornes?

Il n'y a point maintenant de duc de Guise; mais aussi n'êtes-vous pas roi. Henri IV l'étoit par son droit, par sa vertu, par son épée, lorsqu'il assembla les notables à Rouen. On ne peut lire le discours qu'il leur fit sans sentir tout à la fois une admiration et un amour pour ce grand prince qui émeut jusqu'aux larmes. Rien de si rempli de majesté, en même temps de tendresse pour son peuple, et d'une estime pour la nation, qui faisoit leur gloire réciproque, après leurs travaux communs qui avoient achevé de l'établir sur le trône. Chéri et révéré de tous ses sujets, il crut pouvoir leur faire des consultations et des demandes. Il n'avoit alors à leur montrer que la gestion d'un surintendant dont on admire encore les lumières et la droiture. Qu'en arriva-t-il? Des propositions qu'on eut grand'peine à modérer, et qui, dans toute la considération qu'on put obtenir par adresse, touchèrent sensiblement Henri IV, l'obligèrent à tout éluder et à congédier l'assemblée, dont il ne recueillit que ce seul fruit. C'est à vous, Monseigneur, à en faire l'application, et de cet exemple et de celui des états de la minorité de Louis XIII, sur lesquels vous ne pouvez suffisamment méditer. Craignez de vous voir obligé à supprimer beaucoup d'impôts tout d'un coup, et spécialement ceux de la capitation et du dixième, sans avoir en même temps d'autres ressources présentes, et peut-être peu à espérer des états. C'est le moins peut-être qui puisse arriver de leur tenue. Mais, pour dernier inconvénient, que seroit-ce si vous aviez à les vouloir dissoudre, comme Henri IV l'assemblée des notables, et comme il est arrivé à plusieurs tenues d'états? Que diroit le dedans, et que ne feroit point le dehors avec lequel vous êtes maintenant dans une situation si heureuse et si différente de votre avénement à la régence? Profitez-en, Monseigneur, et ne la troublez point par une résolution qui ne vous apportera pour tous remèdes que des embarras et des dangers.

Ce n'est pas que je voulusse m'engager à soutenir qu'il ne faut jamais plus d'états généraux; je les ai ardemment souhaités et conseillés à l'entrée de votre régence, et il se pourra trouver des conjonctures où il sera bon et utile de les assembler; mais ce ne sont pas celles d'aujourd'hui, où tout est enflammé, où tout est entamé sur les finances, où sans états vous avez tous ceux que vous pouvez consulter, et qui seroient peu écoutés dans cette assemblée, laquelle fourniroit autant de remèdes contradictoires, qu'il s'y trouveroit d'intérêts d'ordres et de provinces différents, et produiroit une funeste dispute entre les fonciers et les rentiers, où certainement les princes seroient jugés, ou bien Votre Altesse Royale réduite à les juger sur l'avis des états qui n'en auroient rien à craindre, et vous à recueillir seul la haine des perdants, sans gré aucun de ceux qui auroient gagné leur cause.

Dans des circonstances, dis-je, où tous les inconvénients ne peuvent

être prévus, ni l'effet de la combinaison de ceux qu'on aperçoit, le cérémonial, le danger de l'autorité royale; la nécessité du soulagement effectif, le précipice de promettre sans tenir, le péril d'accorder plus qu'il n'est possible; le hasard des propositions que les états pourroient faire sans moyens de les en empêcher qui ne soient pernicieux, les apparences évidentes d'y trouver des maux et des embarras nouveaux pour tout remède à ceux dont on se trouve déjà chargé; la faculté qui résulteroit de cette assemblée pour qui voudroit cabaler et troubler le royaume, la manifestation également inutile et dangereuse au dedans et au dehors d'un état d'impuissance, et par le bruit qui arriveroit nécessairement de division qui, bien connu des mauvais sujets et des étrangers, pourroit avoir de si grandes suites; la volonté sûre et suivie d'effet certain de juger ou rejuger les princes, volonté qui marqueroit la supériorité des états sur les rois, sont des inconvénients si naturels à la situation présente qu'on ne peut leur refuser toute l'attention qu'ils méritent par rapport aux états en général.

A l'égard des états par parties, le premier ordre présente ceux de sa division sur la constitution; le péril d'un concile national à souffrir ou à empêcher, celui de l'imitation du cardinal du Perron inévitable, et de ses suites en elles-mêmes, et à l'égard du parlement; enfin, ce qui naîtroit par rapport à la juridiction ecclésiastique parmi les états et avec les parlements.

Le second ordre, qui voudra juger ou rejuger les princes, dont rien ne le fera départir, qui se commettra très-possiblement avec le troisième ordre en ne voulant pas l'admettre à ce jugement, et très-certainement sur le fond et la forme de son soulagement, et du rétablissement solide de ses priviléges anéantis, sans possibilité de compatir ensemble avec des intérêts si grands et si opposés, malgré l'union qui paroît maintenant entre quelques membres de ces deux ordres, et qui n'embarrassera pas moins à refuser qu'à accorder ce soulagement avec le mécontentement général de tous les gens de guerre.

Le troisième ordre en scission en soi-même, et commis avec les deux autres ordres, pour de ce dernier ordre en faire comme deux, avec toutes les difficultés et les contentions qui en naîtroient, et séparément sur les points qu'on vient de voir avec chacun des deux autres ordres et avec les parlements; le danger de la banque du sieur Law; enfin, les exemples des notables de Rouen sous Henri IV, roi d'effet alors comme de droit, et des états tenus sous la minorité de Louis XIII.

Voilà, Monseigneur, en peu de lignes une vaste et sérieuse matière à vos réflexions. J'ai essayé de la développer avec le moins de confusion et de choses inutiles ou étrangères que j'ai pu dans le tissu de ce mémoire. Je l'aurois bien désiré plus court, et le dégoût de sa matière ne m'y a que trop convié; mais son étendue, plus propre à un volume qu'à un simple mémoire, ne me l'a pas permis; et je me suis souvenu que Votre Altesse Royale, chargée de tout le poids d'un gouvernement pénible, n'a pas le temps de faire toutes les réflexions nécessaires. J'ai donc cru y devoir suppléer en lui mettant sous les yeux celles qui me sont venues dans l'esprit. L'excellence du vôtre en fera un juste discerne-

ment, et la bonté de Votre Altesse Royale excusera la disproportion du mien. Qu'elle me permette de lui protester de nouveau le désintéressement entier, avec lequel je l'ai fait, et la peine que j'ai eue à des remarques que j'aurois omises si elles n'avoient pas été essentielles au sujet. Quoiqu'il ne soit que pour vous seul, on ne peut répondre absolument du secret d'un écrit. Celui-ci n'est pas fait de manière à pouvoir blesser personne; j'ai tâché d'y apporter une particulière attention; mais j'ai si cruellement éprouvé, et dès l'entrée de votre régence, que mes intentions les plus droites, et les plus soutenues par mes discours et par mes actions, n'en avoient pas moins été détournées à des interprétations et à des suppositions entières les plus éloignées de mon cœur et de mon esprit, malgré toute évidence et les preuves publiques, par un art que j'aimerai toujours mieux éprouver qu'employer, que j'avoue ingénument à Votre Altesse Royale que, ayant affaire aux mêmes personnes, je crains jusqu'aux choses les plus indifférentes et les plus innocentes, et qu'il ne m'a pas fallu des raisons moins fortes que le bien de l'État, l'importance de la matière et mon attachement à Votre Altesse Royale, pour lui obéir en cette occasion.

En effet ces états généraux étoient un abîme ouvert sous les pieds du régent dans les conjonctures où on se trouvoit de toutes parts, et qui par leurs divers rapports auroient jeté l'État dans la dernière confusion, avec la facilité, la mollesse et la timidité de celui qui en tenoit le gouvernail, en prise à tous les gens qui en auroient voulu profiter dans leurs divers intérêts. C'est ce qui me pressa de jeter ce mémoire sur le papier en si peu de temps, et de le porter tout de suite à M. le duc d'Orléans, pour l'arrêter par une première lecture, et barrer à temps les engagements que les propos spécieux du duc de Noailles sur les finances, et d'Effiat sur l'affaire des bâtards, lui pouvoient faire prendre avec eux à tous moments, et qu'ils auroient sur-le-champ rendus publics, et si subitement enfourner la chose qu'il n'y eût plus eu moyen de s'en dédire. Je compris bien aussi que si le mémoire réussissoit, comme je l'espérois bien, ces deux hommes en seroient enragés, et les bâtards avec toute leur cabale et leur prétendue noblesse; et qu'ils feroient retomber sur moi l'empêchement de la tenue des états généraux, avec tout le vacarme qu'ils en pourroient exciter, et que la nature de la chose exciteroit d'elle-même. C'est ce qui m'engagea à y faire mention des états généraux proposés par moi à la mort du roi, résolus sur mes vives raisons, empêchés par le duc de Noailles, et d'appuyer sur la différence de les avoir tenus alors à les tenir aujourd'hui. C'est aussi ce qui m'engagea à faire mention du projet là-dessus auquel j'avois travaillé sous Mgr le Dauphin, père du roi, pour bien mettre en évidence que, si j'étois contraire aux états généraux pour aujourd'hui, ce n'étoit qu'à cause des conjonctures, et non par aversion pour l'assemblée nationale, que j'avois voulue et fait résoudre en d'autres, et mettre par là à bout là-dessus la malignité de ceux dont j'en avois éprouvé les plus noires et les plus profondes.

Il est vrai que je n'ai pu m'y refuser quelques traits sur le duc de Noailles, tant pour remettre sous les yeux de M. le duc d'Orléans les

horreurs gratuites qu'il me fit à la mort du roi, que ses opiniâtres méprises dans sa gestion des finances, et l'abus de son crédit pour affubler le duc de La Force d'une besogne odieuse, pour s'en ôter la haine à ses dépens et la détourner toute sur lui par la longueur d'une besogne qui tenoit toutes les fortunes des particuliers en l'air, au grand détriment des affaires publiques. Je me doutois bien que M. le duc d'Orléans n'auroit pas la force de lui cacher mon mémoire, et je me proposois de lui ôter l'envie de tenir des propos sur moi en cette occasion par la crainte de voir courir ce mémoire, comme je l'avois bien résolu au premier mot qu'il auroit osé lâcher.

C'est dans la pensée d'en faire cet usage que j'ai adouci et enveloppé le plus qu'il m'a été possible ce qu'il n'y avoit pas moyen de dissimuler à M. le régent sur sa foiblesse et sa facilité, parce que ce défaut étoit un inconvénient capital qui eût grossi tous les autres, et donné naissance à quantité; et c'est aussi, outre ce que je devois à sa personne et à son rang en lui écrivant des choses si principales, ce qui m'a engagé à y employer plus de louanges et de tours pleins de respect.

Cette même foiblesse que les ducs avoient si cruellement éprouvée, les étranges conjonctures, et nos requêtes pour la restitution de notre rang à l'égard des bâtards, ne me permirent pas de faire aucune mention du droit des pairs sur le jugement de l'affaire des princes; c'est ce qui a fait que je me suis contenté de glisser sur cette matière avec une sage réticence, mais telle qu'elle-même ni rien qui soit dans le mémoire y puisse faire de tort. Du reste, j'ai tâché de ne rien dire qui pût blesser aucun corps ni aucun particulier, et à ne rapporter que des vérités connues et des inconvénients tels que, en y réfléchissant, on ne puisse disconvenir qu'ils sautent tous aux yeux. D'ailleurs on ne peut trouver mauvais ce que je dis à la louange et de l'oppression de la noblesse, ni de ce peu que j'ai laissé échapper sur le gouvernement du feu roi à cet égard, que j'ai même exprimé moins que je ne l'ai fait entendre. A l'égard du petit mot qui se trouve glissé sur la conduite de cette prétendue noblesse et sur le rang de prince étranger, par opposition à ce qu'on a vu qui se passa en 1649, il me semble qu'on n'en peut blâmer la ténuité, et, si j'ose le dire, la délicatesse; et que c'eût été une affectation de n'en point faire mention du tout qui auroit été très-susceptible d'être mal interprétée. Je m'explique toujours ici dans l'esprit où j'étois en faisant ce mémoire, quoique fort brusquement, de le rendre public, si je m'y trouvois forcé.

Heureusement je n'en eus pas besoin; car je hais les scènes et les plaidoyers publics.

CHAPITRE XV.

M. le duc d'Orléans, prêt à se rendre sur les états, se trouve convaincu par le mémoire, et on n'entend plus parler d'états généraux. — Mémoire sur les finances annoncé par le duc de Noailles. — M. le duc d'Orléans me parle du mémoire; d'un comité pour les finances; me propose à deux reprises d'en être, dont je m'excuse fortement. — Le duc de Noailles lit

son mémoire en plusieurs conseils de régence. — Quelle cette pièce. — Je suis bombardé du comité, au conseil de régence, où, malgré mes excuses, je reçois ordre d'en être. — M. de Fréjus obtient personnellement l'entrée du carrosse du roi, où jamais évêque non pair, ni précepteur, ni sous-gouverneur n'étoit entré, lesquels sous-gouverneurs l'obtiennent aussi. — Dispute sur la place du carrosse entre le précepteur et le sous-gouverneur, qui la perd. — Mariage de Fresnel avec Mlle Le Blanc; de Flamarens avec Mlle de Beauvau; de La Luzerne avec Mme de La Varenne; du marquis d'Harcourt avec Mlle de Barbezieux, dont le duc d'Albret veut épouser la sœur et y trouve des obstacles. — Arouet à la Bastille, connu depuis sous le nom de Voltaire. — Mort du vieux prince palatin de Birkenfeld. — Mort de la duchesse douairière d'Elbœuf. — Mort de M. de Montbazon. — Mort de la fameuse Mme Guyon. — Six mille livres de pension au maréchal de Villars. — Dix mille livres de pension au duc de Brissac. — Six mille livres de pension à Blancménil, avocat général. — Canillac lieutenant général de Languedoc. — Duel à Paris de Contade et de Brillac, dont il n'est autre chose. — Je fais acheter ce diamant unique en tout, qui fut nommé *le Régent*.

Je portai mon mémoire dès qu'il fut achevé, et tel de ma main que je l'avois écrit, tant j'étois pressé, par la raison que j'en ai dite, de le montrer à M. le duc d'Orléans. Le volume le surprit par la promptitude. Je le lui lus tout entier, nous arrêtant à chaque point pour en raisonner. Cela prit toute l'après-dînée jusque fort tard. Il convint qu'il s'alloit jeter dans un profond précipice, et me remercia fort de mon travail, et de l'en empêcher. Il lui échappa même dans le raisonnement qu'il étoit si pressé de l'embarras des finances et de celui de l'affaire des princes, et si rebattu par ceux qui vouloient les états, qu'il y étoit intérieurement rendu comme à sa seule ressource et à son repos, d'où je jugeai que de cette résolution intérieure à l'extérieure le pas étoit bien court, et bien facile avec les gens à qui il avoit affaire, et qu'il n'y avoit eu en effet rien de si pressé que mon mémoire pour l'en détourner. Ses yeux ne pouvoient lire ma petite écriture courante et pleine d'abréviations, quoique fort peu sujette aux ratures et aux renvois. Il me pria de lui faire faire une copie du mémoire, et de la lui donner dès qu'elle seroit faite. Il me parut si convaincu que je lui demandai sa parole que le pied ne lui glisseroit en aucune façon sur les états avant que je lui eusse remis cette copie, et qu'il se fût donné le temps de la lire à reprises, et d'y réfléchir à loisir. Je fis donc travailler, dès le lendemain matin, à une copie unique, car c'est sur mon original que je l'ai copié ici; et, dès que cette copie fut faite, je la portai à M. le duc d'Orléans. Nous raisonnâmes encore là-dessus, mais sans détail, parce qu'il me parut que son parti étoit bien pris de ne vouloir point d'états.

Je ne sais quel usage il fit de mon mémoire; mais, au bout de sept ou huit jours, il ne se parla plus du tout d'états généraux, dont le bruit avoit été fort grand et fort répandu, et, ce qui me fit grand plaisir encore, c'est qu'il ne se dit pas un mot du mémoire ni de moi à cette occasion.

Ce qui m'a le plus convié à ne pas rejeter ce mémoire, malgre sa longueur, parmi les Pièces, c'est qu'il s'y trouve plusieurs choses sur les

finances qui donnent une idée de leur état, de leur gestion et des embarras qui s'y trouvoient, dont il n'est guère parlé ailleurs ici; et de même de quelque chose sur la constitution, qui seront toujours à éclaircir, et qui sont deux matières dont on a vu, il y a longtemps, que je me suis expliqué de n'en point parler ici d'une manière expresse et suivie.

L'espérance des états évanouie, les bâtards ne songèrent plus qu'à retarder, embarrasser et accrocher leur affaire; les princes du sang à presser le régent de la juger; et ce prince, piqué enfin de voir son autorité si hardiment mise en compromis par la hardie déclaration de M. et de Mme du Maine de ne reconnoître pour juges que le roi majeur ou les états généraux, prit le parti de juger : c'est ce qui a été raconté.

Le duc de Noailles, de son côté, chercha aussi d'autres expédients sur les finances, mais surtout pour mettre sa gestion à couvert. Il fit travailler à un long mémoire, pour être lu par lui au conseil de régence, où il fut longuement annoncé. J'ai déjà fait remarquer, et par des exemples évidents, qu'avec tout son esprit, la multitude et la continuelle mobilité de ses idées et de ses vues qui se succédoient et se chassoient successivement ou en total ou en partie sur toutes sortes de sujets, de choses et de matières, le rendoient incapable d'aucun travail par lui-même, ni d'être jamais content de ceux qu'il faisoit faire et qu'il faisoit refondre (c'étoit son terme) jusqu'à désoler ceux dont il se servoit. C'est ce qui fit attendre si longtemps ce mémoire après l'avoir annoncé et, autant qu'il le put, préparé à l'admirer.

Huit ou dix jours avant qu'il parût au conseil de régence, M. le duc d'Orléans m'en parla et me le vanta comme en ayant vu des morceaux, puis me dit qu'il formeroit un comité (car on ne parloit plus qu'à l'angloise) de quelques-uns du conseil de régence, où le duc de Noailles vouloit avec plus de loisir et d'étendue exposer sa gestion et l'état des finances, et consulter ce comité sur les choses qu'il y proposeroit pour en suivre leur avis; que ce comité s'assembleroit chez le chancelier, et qu'il vouloit que j'en fusse.

Je témoignai au régent ma surprise et ma répugnance, je le fis souvenir de mon incapacité sur les finances, de mon dégoût pour cette matière, de ma situation avec le duc de Noailles. Je l'assurai que je ne pourrois être de ce comité que comme une [personne] nulle, qui n'entendroit rien, à qui on feroit accroire tout ce qu'on voudroit, que j'y serois parfaitement inutile, que j'y perdrois un temps infini, et que je le supplions de m'en dispenser. Il insista, et moi aussi, me dit force louanges sur mon esprit et ma capacité quand je voudrois bien prendre la peine de vouloir m'appliquer et entendre, et sur mon impartialité avec le duc de Noailles quand il s'agissoit de traiter d'affaires avec lui, dont il avoit été souvent témoin et charmé. Je répondis brusquement que ces louanges étaient belles et bonnes, mais que je n'étois pas encore assez sot pour m'en laisser engluer, et qu'en deux mots, il ne me persuaderoit pas d'aller ouvrir la bouche et de grands yeux pour n'entendre rien à ce qui se diroit et proposeroit, et que ce n'étoit pas la peine d'avoir refusé les finances aussi opiniâtrément que j'avois fait pour m'aller après fourrer dans un comité de finances, où je ne com-

prendrois rien du tout. Le régent me vit si résolu qu'il ne répliqua point, et me mit sur d'autres affaires.

Quatre jours après, travaillant avec lui, il me reparla encore du comité, et qu'il vouloit que j'en fusse. Je répondis que je croyois avoir dit de si bonnes raisons, auxquelles même, à la fin, il n'avoit plus répondu, que j'avois compté n'en plus ouïr parler; que je n'avois que les mêmes à lui alléguer, dont je ne me départirois pas. J'ajoutai, qu'étant avec le duc de Noailles hors de toutes mesures, même de la moindre bienséance, je ne comprenois pas quel plaisir il trouvoit à nous mettre vis-à-vis l'un de l'autre dans un examen de sa conduite et des propositions qui seroit long, et qui nous exposeroit très-aisément à des choses qui embarrasseroient la compagnie, et qui peut-être l'embarrasseroient lui-même; et comment il vouloit donner cette contrainte au duc de Noailles, qui sûrement y en auroit plus que moi. « Mais, me dit-il, c'est le duc de Noailles lui-même qui désire que vous en soyez, qui m'en a prié et qui m'en presse. — Monsieur, repris-je, voilà la dernière folie. A-t-il oublié, et vous aussi, comme je l'ai mené et traité, je ne sais combien de fois, tant en particulier devant vous qu'en plein conseil de régence? Quel goût peut-il prendre à des scènes où il a toujours ployé le dos et fait un si misérable personnage, et vous de donner lieu à les multiplier? » Je parlai tant et si bien, du moins si fort, que cela finit comme la première fois. Le régent me parla d'autres choses, et je m'en crus enfin quitte et débarrassé.

Mais je fis mes réflexions sur la singularité de ce désir du duc de Noailles que je fusse de ce comité, et tout ce que j'en pus comprendre, c'est que l'ivresse de la beauté de ce qu'il comptoit d'y exposer emporteroit mon suffrage, dont il se pareroit plus qu'aucun autre par la manière dont nous étions ensemble. Il avoit affecté plusieurs fois de se louer de mon impartialité en affaires quand je m'étois trouvé de son avis, et quand il m'étoit arrivé quelquefois de le soutenir, même contre d'autres au conseil de régence, ou en particulier entre quatre ou cinq chez M. le duc d'Orléans. Je crus donc que l'espérance du même succès, et du poids que ce manque total de ménagement que j'avois pour lui donneroit à sa besogne, [étoit le motif de sa conduite]; mais comme une funeste expérience m'avoit appris jusqu'où pouvoit aller la noirceur et la profondeur de cette caverne, je me sus extrêmement bon gré d'avoir su m'en préserver.

Trois ou quatre jours après cette dernière conversation, le duc de Noailles commença la lecture de son mémoire. Il dura plusieurs conseils de régence; il y en eut même d'extraordinaires pour l'achever. C'étoit une apologie de toute sa gestion avec beaucoup de tour pour l'avantager de tout, et beaucoup de louanges mal voilées d'une gaze de modestie.

Cette première étoit prolixe; l'autre rouloit sur la proposition d'un comité où il pût exposer sa gestion avec plus d'étendue, et ses vues sur ce qu'il seroit à propos de faire ou de rejeter. Ce fut là où la fausse modestie n'oublia rien pour capter les auditeurs par un air de désir de chercher à exposer ses fautes et ses vues à l'examen et à la correction

du comité, et à profiter de ses lumières. Rien de si humble, de si plein de flatterie, de si préparatoire à l'admiration qu'il espéroit donner au comité, ni de plus désireux d'en enlever l'approbation. Cette partie ne fut pas moins diffuse que l'autre, mais le spécieux le plus touchant y brilloit partout.

Quand il eut fini, M. le duc d'Orléans et presque tous les auditeurs, dans le nombre desquels étoient les présidents ou chefs des conseils, lui donnèrent des louanges. Ensuite M. le duc d'Orléans, passant les yeux sur toute la compagnie, dit qu'il ne s'agissoit plus que de nommer le comité. C'étoit un samedi après-midi, 26 juin. Il y avoit un mois que je vivois là-dessus dans une parfaite confiance, lorsque M. le duc d'Orléans déclara le comité tout de suite, qu'il se tiendroit toutes les semaines chez le chancelier autant de fois qu'à chaque comité il seroit jugé nécessaire, et que tout à coup je m'entendis nommer le premier.

Dans ma surprise, j'interrompis et je suppliai M. le duc d'Orléans de se souvenir de ce que j'avois eu l'honneur de lui représenter toutes les deux fois qu'il m'avoit fait l'honneur de m'en parler; il me répondit qu'il ne l'avoit pas oublié, mais que je lui ferois plaisir d'en être. Je répliquai que j'y serois entièrement inutile, parce que je n'entendois rien du tout aux finances, et que je le suppliois très-instamment de m'en dispenser. « Monsieur, » reprit M. le duc d'Orléans d'un ton honnête, mais de régent, et c'est l'unique fois qu'il l'ait pris avec moi, « encore une fois, je vous prie d'en être, et s'il faut vous le dire, je vous l'ordonne. » Je m'inclinai sur la table intérieurement fort en colère, et lui repartis : « Monsieur, vous êtes le maître; il ne me reste qu'à obéir; mais au moins vous me permettrez d'attester tous ces messieurs de ma répugnance et de l'aveu public que je fais de mon ignorance et de mon incapacité sur les finances, par conséquent de mon inutilité dans le comité. »

Le régent me laissa achever, puis, sans me rien dire davantage, nomma le duc de La Force, le maréchal de Villeroy, le duc de Noailles, le maréchal de Besons, Pelletier-Sousy, l'archevêque de Bordeaux et le marquis d'Effiat, qui tous s'inclinèrent à leur nom et ne dirent rien.

Mon colloque avec le régent avoit attiré sur moi les yeux de tous, et je remarquai de l'étonnement sur leurs visages. M. de Noailles eut l'air fort content, et bavarda un peu sur le bon choix et sur ce qu'il espéroit de ces assemblées, puis se mit à rapporter, car le samedi étoit un jour de finances à la régence.

N'ayant pu éviter cette bombe, par tout ce que j'avois fait pour m'en garantir, je ne crus pas devoir en montrer de chagrin, et donner ce plaisir au duc de Noailles, ni me faire tirer misérablement l'oreille pour l'assiduité au comité et l'exactitude aux heures.

Il s'assembloit trois fois la semaine au moins, entre trois et quatre heures, et duroit rarement moins de trois heures; on se mettoit en rang des deux côtés de la table, ou plutôt du vide d'une table longue comme au conseil de régence, mais dans des fauteuils, le chancelier seul au bout, et vis-à-vis de lui une table carrée pour les papiers du duc de Noailles, et lui assis derrière. Comme ce comité dura au moins trois

mois, il n'est pas temps d'en dire ici davantage, mais bien de revenir au courant, depuis si longtemps interrompu par des matières qui ne pouvoient comporter de l'être.

C'étoit plus que jamais le temps des entreprises les plus étranges et les plus nouvelles. M. de Fréjus et les sous-gouverneurs prétendirent entrer dans le carrosse du roi où jamais en aucun temps ils n'avoient mis le pied. Ils se fondèrent sur ce que les sous-gouverneurs, un à la fois, entroient dans le carrosse des princes, fils de Monseigneur. Cela étoit vrai. Mais jamais M. de Fénelon ne l'imagina ni M. de Beauvilliers pour lui, quoique tous deux dans l'intimité que l'on a vue. Saumery, insolent, entreprenant, cousin germain du duc de Beauvilliers, avoit commencé à y entrer en son absence, et alors le sous-gouverneur y est de telle nécessité que, sans préséance sur aucun, il y monteroit de préférence à qui que ce fût; mais le gouverneur présent, il est effacé et la nécessité est remplie. Néanmoins Saumery y monta, le duc de Beauvilliers présent, mais tellement à la dernière place qu'il faisoit à chaque fois des excuses, et souvent le duc de Beauvilliers pour lui, de ce qu'il ne pouvoit se mettre à la portière à cause de son ancienne blessure au genou, qui ne lui permettoit pas de le ployer. J'ai vu cela maintes fois, moi dans le carrosse. Je n'y ai jamais vu que lui des trois sous-gouverneurs. Le hasard apparemment à fait cela; et toujours avec cette excuse ne montoit que le pénultième pour se mettre au devant, et le dernier remplissoit de son côté la portière, où il ne se pouvoit pas mettre. Entrer dans le carrosse et manger avec le prince est de même droit, mais comme il n'y avoit point d'occasion où les princes fils de Monseigneur mangeassent avec personne, cela facilita l'effronterie de Saumery. M. de Fénélon étoit bien de qualité à l'un et à l'autre, mais il étoit précepteur, qui portoit l'exclusion, et comme il n'a rien à faire auprès du prince que pour l'étude, et qu'il n'y en a point en carrosse, point de nécessité pour lui d'y entrer comme pour le sous-gouverneur en l'absence du gouverneur; de plus il étoit prêtre, puis archevêque, autres exclusions; parce qu'il n'y a que les cardinaux et les évêques pairs, ou ceux qui ont rang de prince étranger qui entrent dans les carrosses et qui mangent. M. d'Orléans, depuis cardinal de Coislin, et M. de Reims, l'un premier aumônier, l'autre maître de la chapelle, charges bien inférieures, ont fait maintes campagnes avec le roi, et je les ai vus au siége de Namur. Jamais M. d'Orléans, bien mieux avec le roi que M. de Reims, n'a eu l'honneur de manger avec lui, tandis que l'archevêque de Reims, duc et pair, l'avoit souvent et tant qu'il lui plaisoit. Ainsi, nul exemple pour le précepteur d'entrer dans le carrosse, et un très-foible du sous-gouverneur, parce que, quelques grands que soient les fils de France, il y a bien loin encore du roi à eux.

Néanmoins M. le duc d'Orléans, qui faisoit litière de toutes choses, accorda l'entrée du carrosse à un sous-gouverneur et à M. de Fréjus. Il est vrai qu'il eut le courage de lui dire que ce n'étoit que personnellement et point comme précepteur ni comme évêque. Dieu sait à quels excès et à quelle lie ce carrosse et l'honneur de manger avec le roi ont été depuis étendus.

De cette grâce s'ourdit une dispute de préférence et de préséance dans le carrosse entre le précepteur et le sous-gouverneur. Comme ils n'y étoient jamais entrés en aucun temps, la question étoit toute nouvelle et sans exemple. Il est vrai que le précepteur n'a rien à dire au sous-gouverneur, et que les fonctions sont toutes indépendantes et séparées; mais le précepteur au moins est en chef à l'étude, et le sous-gouverneur ne se trouve en chef nulle part. Sa dépendance du gouverneur est totale en tout et partout; celle du précepteur est fort légère, lequel a sous lui des sous-précepteurs; et le sous-gouverneur n'a personne: aussi M. de Fréjus le gagna-t-il.

En même temps le maréchal de Villeroy cessa pour toujours d'étouffer le roi en troisième. Il se mit à la portière de son côté; mais l'indécence de M. du Maine à côté du roi demeura toujours, que, tout fils favori du feu roi qu'il étoit, ce monarque n'eût pas soufferte.

Fresnel épousa la fille de Le Blanc, lors du conseil de guerre, dont il fut bien parlé dans les suites; et Flamarens épousa une fille de M. de Beauvau, frère de l'évêque de Nantes. La fille aînée du maréchal de Tessé, veuve de La Varenne, petit-fils ou arrière-petit-fils de La Varenne de Henri IV, et qui passoit sa vie à la Flèche, épousa le jeune La Luzerne, son voisin, dont elle étoit éprise. Elle étoit fort riche, il avoit du bien et la naissance tout à fait sortable. Le marquis d'Harcourt, fils aîné du maréchal, épousa une fille de feu M. de Barbezieux et de la fille aînée de M. d'Alègre, qui fit la noce, et le duc d'Albret, qui voulut épouser la sœur de cette mariée, trouva des oppositions dans la famille, qui durèrent longtemps avec beaucoup de bruit.

Je ne dirois pas ici qu'Arouet fut mis à la Bastille pour avoir fait des vers très-effrontés, sans le nom que ses poésies, ses aventures et la fantaisie du monde lui ont fait. Il étoit fils du notaire de mon père, que j'ai vu bien des fois lui apporter des actes à signer. Il n'avoit jamais pu rien faire de ce fils libertin, dont le libertinage a fait enfin la fortune sous le nom de Voltaire, qu'il a pris pour déguiser le sien.

Le prince palatin de Birkenfeld mourut chez lui en Alsace, à près de quatre-vingts ans, peu riche, et le meilleur homme du monde. Il avoit fort servi. Il étoit lieutenant général, et avoit des pensions. Il venoit rarement à la cour, où il étoit toujours bien reçu du roi et fort accueilli du monde. Son fils avoit été fort de mes amis. Il avoit eu le Royal-allemand et est mort assez jeune, retiré chez lui, laissant deux fils, dont l'aîné par succession est devenu duc des Deux-Ponts depuis quelques années. Il n'y a plus que cette branche des palatins outre les deux électorales.

En même temps mourut la duchesse douairière d'Elbœuf d'une longue suite de maux qu'elle avoit gagnés de son mari, mort depuis longtemps. J'ai assez souvent parlé d'elle, pour qu'il ne me reste plus rien à en dire. Elle n'étoit pas fort âgée.

M. de Montbazon, fils aîné de M. de Guéméné, et gendre sans enfants de M. de Bouillon, mourut, jeune et brigadier d'infanterie, de la petite vérole.

Une autre personne, bien plus illustre par les éclats qu'elle avoit

faits, quoique d'étoffe bien différente, ne fit pas le bruit qu'elle auroit fait plus tôt. Ce fut là fameuse Mme Guyon. Elle avoit été longtemps exilée en Anjou depuis le fracas et la fin de toutes les affaires du quiétisme. Elle y avoit vécu sagement et obscurément sans plus faire parler d'elle. Depuis huit ou dix ans elle avoit obtenu d'aller demeurer à Blois, où elle s'étoit conduite de même, et où elle mourut sans aucune singularité, comme elle n'en montroit plus depuis ses derniers exils, fort dévote toujours et fort retirée, et approchant souvent des sacrements. Elle avoit survécu à ses plus illustres protecteurs et à ses plus intimes amis.

Le maréchal de Villars, gorgé de toutes espèces de biens, n'eut pas honte de prendre ni M. le duc d'Orléans de lui donner six mille livres de pension pour le dédommager de ses prétentions sur la vallée de Barcelonnette, disputée au gouvernement de Provence par La Feuillade, comme gouverneur de Dauphiné, qui fut jugée devoir être de ce dernier gouvernement.

Le maréchal de Villeroy obtint en même temps pour le duc de Brissac, qui étoit fort mal à son aise, dix mille livres de pension. Quelque temps après, Blancménil, avocat général, frère du président Lamoignon, eut aussi une pension de six mille livres; et Canillac eut pour rien la lieutenance générale de Languedoc, de vingt mille livres de rente, vacante par la mort de Peyre, qui n'avoit point de brevet de retenue.

Contade et Brillac, l'un major, l'autre capitaine aux gardes, avoient passé leur vie dans ce corps, sans avoir pu se souffrir l'un l'autre. Contade bien plus brillant, l'autre ne laissoit pas d'avoir des amis. Son frère étoit premier président du parlement de Bretagne, mais fort peu estimé. Je ne sais ce qui arriva de nouveau entre deux officiers généraux de cet âge; mais, le samedi 12 juin, Brillac vint, sur les quatre heures du matin, chez Contade, dans la rue Saint-Honoré, l'éveilla, le fit habiller et sortit avec lui. Ils entrèrent tout auprès dans une petite rue inhabitée, qui va de la rue Saint-Honoré vers le bout du jardin des Tuileries, près de l'orangerie, et là se battirent bel et bien. Brillac fut légèrement blessé, et disparut aisément. Contade le fut dangereusement, et il fallut le reporter chez lui. Ce fut un grand vacarme. Un cordier et sa femme, qui profitoient de la commodité de cette rue pour leur métier, étoient déjà levés pour leur travail, et furent témoins du combat. Ils babillèrent; cela embarrassa beaucoup; on les enleva; on cacha Contade dans le fond de l'hôtel de Noailles, là tout auprès, et comme il avoit beaucoup d'amis considérables, tout se mit en campagne pour lui. Les Grammont, les Noailles, les Villars, le premier président et bien d'autres en firent leur propre affaire; et le régent n'avoit pas moins d'envie qu'eux de l'en tirer. Il en coûta du temps, des peines et de l'argent; et l'affaire s'en alla en fumée. Pendant tout cela, Contade guérit. A la fin de tout, Contade et Brillac parurent une fois au parlement pour la forme, et il ne s'en parla plus. Néanmoins on voulut séparer deux hommes si peu compatibles, et qui se rencontroient si souvent par la nécessité de leurs emplois. Le gouvernement de l'île

d'Oléron vaqua. Il est bon, mais il demande résidence. Cela le fit donner à Brillac.

Par un événement extrêmement rare, un employé aux mines de diamants du Grand Mogol trouva le moyen de s'en fourrer un dans le fondement, d'une grosseur prodigieuse, et, ce qui est le plus merveilleux, de gagner le bord de la mer, et de s'embarquer sans la précaution qu'on ne manque jamais d'employer à l'égard de presque tous les passagers, dont le nom ou l'emploi ne les garantit pas, qui est de les purger et de leur donner un lavement pour leur faire rendre ce qu'ils auroient pu avaler, ou se cacher dans le fondement. Il fit apparemment si bien qu'on ne le soupçonna pas d'avoir approché des mines ni d'aucun commerce de pierreries. Pour comble de fortune, il arriva en Europe avec son diamant. Il le fit voir à plusieurs princes, dont il passoit les forces, et le porta enfin en Angleterre, où le roi l'admira sans pouvoir se résoudre à l'acheter. On en fit un modèle de cristal en Angleterre, d'où on adressa l'homme, le diamant et le modèle parfaitement semblable à Law, qui le proposa au régent pour le roi. Le prix en effraya le régent, qui refusa de le prendre.

Law, qui pensoit grandement en beaucoup de choses, me vint trouver consterné, et m'apporta le modèle. Je trouvai comme lui qu'il ne convenoit pas à la grandeur du roi de France de se laisser rebuter par le prix d'une pièce unique dans le monde et inestimable, et que plus de potentats n'avoient osé y penser, plus on devoit se garder de le laisser échapper. Law, ravi de me voir penser de la sorte, me pria d'en parler à M. le duc d'Orléans. L'état des finances fut un obstacle sur lequel le régent insista beaucoup. Il craignoit d'être blâmé de faire un achat si considérable, tandis qu'on avoit tant de peine à subvenir aux nécessités les plus pressantes et qu'il falloit laisser tant de gens dans la souffrance. Je louai ce sentiment; mais je lui dis qu'il n'en devoit pas user pour le plus grand roi de l'Europe comme pour un simple particulier, qui seroit très-répréhensible de jeter cent mille francs pour se parer d'un beau diamant, tandis qu'il devroit beaucoup et ne se trouveroit pas en état de satisfaire; qu'il falloit considérer l'honneur de la couronne et ne lui pas laisser manquer l'occasion unique d'un diamant sans prix, qui effaçoit ceux de toute l'Europe; que c'étoit une gloire pour sa régence, qui dureroit à jamais, qu'en tel état que fussent les finances, l'épargne de ce refus ne les soulageroit pas beaucoup, et que la surcharge en seroit très-peu perceptible. Enfin je ne quittai point M. le duc d'Orléans, que je n'eusse obtenu que le diamant seroit acheté.

Law, avant de me parler, avoit tant représenté au marchand l'impossibilité de vendre son diamant au prix qu'il l'avoit espéré, le dommage et la perte qu'il souffriroit en le coupant en divers morceaux, qu'il le fit venir enfin à deux millions avec les rognures en outre qui sortiroient nécessairement de la taille. Le marché fut conclu de la sorte. On lui paya l'intérêt des deux millions jusqu'à ce qu'on lui pût donner le principal, et en attendant pour deux millions de pierreries en gage qu'il garderoit jusqu'à entier payement des deux millions.

M. le duc d'Orléans fut agréablement trompé par les applaudissements

que le public donna à une acquisition si belle et si unique. Ce diamant fut appelé *le Régent*. Il est de la grosseur d'une prune de la reine Claude, d'une forme presque ronde, d'une épaisseur qui répond à son volume, parfaitement blanc, exempt de toute tache, nuage et paillette, d'une eau admirable, et pèse plus de cinq cents grains. Je m'applaudis beaucoup d'avoir résolu le régent à une emplette si illustre.

CHAPITRE XVI.

Le czar vient en France, et ce voyage importune. — Origine de la haine personnelle du czar pour le roi d'Angleterre. — Kurakin ambassadeur de Russie en France; quel. — Motifs et mesures du czar qui veut, puis ne veut plus être catholique. — Courte réflexion sur Rome. — Il est reçu à Dunkerque par les équipages du roi, et à Calais par le marquis de Nesle. — Il est en tout défrayé avec toute sa suite. — On lui rend partout les mêmes honneurs qu'au roi. — On lui prépare des logements au Louvre et à l'hôtel de Lesdiguières, qu'il choisit. — Je propose au régent le maréchal de Tessé pour le mettre auprès du czar pendant son séjour, qui l'attend à Beaumont. — Vie que menoit le maréchal de Tessé. — Journal du séjour du czar à Paris. — Verton, maître d'hôtel du roi, chargé des tables du czar et de sa suite, gagne les bonnes grâces du czar. — Grandes qualités du czar, sa conduite à Paris. — Sa figure; son vêtement; sa nourriture. — Le régent visite le czar. — Le roi visite le czar en cérémonie. — Le czar visite le roi en toute pareille cérémonie. — Le czar voit les places du roi en relief. — Le czar visite Madame, qui l'avoit envoyé complimenter; puis [va] à l'Opéra avec M. le duc d'Orléans, qui là lui sert à boire. — Le czar aux Invalides. — Mme la duchesse de Berry et Mme la duchesse d'Orléans, perdant espérance d'ouïr parler du czar, envoient enfin le complimenter. — Il ne distingue les princes du sang en rien, et trouve mauvais que les princesses du sang prétendissent qu'il les visitât. — Il visite Mme la duchesse de Berry. — Dîne avec M. le duc d'Orléans à Saint-Cloud, et visite Mme la duchesse d'Orléans au Palais-Royal. — Voit le roi comme par hasard aux Tuileries. — Le czar va à Versailles. — Dépense pour le czar. — Il va à Petit-Bourg et à Fontainebleau; voit en revenant Choisy, et par hasard Mme la princesse de Conti un moment, qui y étoit demeurante. — Le czar va passer plusieurs jours à Versailles, Trianon et Marly; voit Saint-Cyr; fait à Mme de Maintenon une visite insultante. — Je vais voir le czar chez d'Antin tout à mon aise sans en être connu. — Mme la Duchesse l'y va voir par curiosité. — Il en est averti; il passe devant elle, la regarde, et ne fait ni la moindre civilité ni semblant de rien. — Présents. — Le régent va dire adieu au czar, lequel va dire adieu au roi sans cérémonie, et reçoit chez lui celui du roi de même. — Départ du czar, qui ne veut être accompagné de personne. — Il va trouver la czarine à Spa. — Le czar visite le régent. — Personnes présentées au czar. — Maréchal de Tessé commande tous les officiers du roi servant le czar. — Le czar, en partant, s'attendrit sur la France et sur son luxe. — Il refuse le régent qui, à la prière du roi d'Angleterre, désiroit qu'il retirât ses troupes du Mecklembourg. — Il désire ardemment de s'unir avec la France, sans pouvoir réussir, à notre grand et long dommage, par l'intérêt de l'abbé Dubois et l'infatuation de l'Angleterre funestement transmise à ses successeurs.

Pierre Ier, czar de Moscovie, s'est fait avec justice un si grand nom chez lui et par toute l'Europe et l'Asie, que je n'entreprendrai pas de

faire connoître un prince si grand, si illustre, comparable aux plus grands hommes de l'antiquité, qui a fait l'admiration de son siècle, qui sera celle des siècles suivants, et que toute l'Europe s'est si fort appliquée à connoître. La singularité du voyage en France d'un prince si extraordinaire m'a paru mériter de n'en rien oublier, et la narration de n'être point interrompue. C'est par cette raison que je la place ici un peu plus tard qu'elle ne devroit l'être dans l'ordre du temps, mais dont les dates rectifieront le défaut.

On a vu en son temps diverses choses de ce monarque; ses différents voyages en Hollande, Allemagne, Vienne, Angleterre et dans plusieurs parties du nord; l'objet de ces voyages et quelques choses de ses actions militaires, de sa politique, de sa famille. On a vu aussi qu'il avoit voulu venir en France dans les dernières années du feu roi, qui l'en fit honnêtement détourner. N'ayant plus cet obstacle, il voulut contenter sa curiosité, et il fit dire au régent par le prince Kurakin, son ambassadeur ici, qu'il alloit partir des Pays-Bas où il étoit pour venir voir le roi.

Il n'y eut pas moyen de n'en pas paroître fort aise, quoique le régent s'en fût bien volontiers passé. La dépense étoit grande à le défrayer; l'embarras pas moins grand avec un si puissant prince et si clairvoyant, mais plein de fantaisies, avec un reste de mœurs barbares et une grande suite de gens d'une conduite fort différente de la commune de ces pays-ci, pleins de caprices et de façons étranges, et leur maître et eux très-délicats et très-entiers, sur ce qu'ils prétendoient leur être dû ou permis.

Le czar de plus étoit avec le roi d'Angleterre en inimitié ouverte qui alloit entre eux jusqu'à l'indécence et d'autant plus vive qu'elle étoit personnelle; ce qui ne gênoit pas peu le régent dont l'intimité avec le roi d'Angleterre étoit publique, et que l'intérêt personnel de l'abbé Dubois portoit fort indécemment aussi jusqu'à la dépendance. La passion dominante du czar étoit de rendre ses États florissants par le commerce. Il y avoit fait faire quantité de canaux pour le faciliter. Il y en eut un pour lequel il eut besoin du concours du roi d'Angleterre, parce qu'il traversoit un petit coin de ses États d'Allemagne. La jalousie du commerce empêcha Georges d'y consentir. Pierre, engagé dans la guerre de Pologne, puis dans celle du nord, dans laquelle Georges l'étoit aussi, négocia vainement. Il en fut d'autant plus irrité, qu'il ne se trouvoit pas en situation d'agir par la force, et que ce canal, extrêmement avancé, ne put être continué. Telle fut la source de cette haine, qui a duré toute leur vie et dans la plus vive aigreur.

Kurakin étoit d'une branche de cette ancienne maison des Jagellons, qui avoit longtemps porté les couronnes de Pologne, de Danemark, de Norwége et de Suède. C'étoit un grand homme bien fait, qui sentoit fort la grandeur de son origine, avec beaucoup d'esprit, de tour et d'instruction. Il parloit assez bien françois et plusieurs langues; il avoit fort voyagé, servi à la guerre, puis été employé en différentes cours. Il ne laissoit pas de sentir encore le russe, et l'extrême avarice gâtoit fort ses talents. Le czar et lui avoient épousé les deux sœurs, et en avoient

chacun un fils. La czarine avoit été répudiée et mise dans un couvent près de Moscou, sans que Kurakin se fût senti de cette disgrâce. Il connoissoit parfaitement son maître avec qui il avoit conservé de la liberté, de la confiance et beaucoup de considération; en dernier lieu, il avoit été trois ans à Rome, d'où il étoit venu à Paris ambassadeur. A Rome, il étoit sans caractère et sans affaires que la secrète pour laquelle le czar l'y avoit envoyé comme un homme sûr et éclairé.

Ce monarque, qui se vouloit tirer lui et son pays de leur barbarie et s'étendre par des conquêtes et des traités, avoit compris la nécessité des mariages pour s'allier avec les premiers potentats de l'Europe. Cette grande raison lui rendoit nécessaire la religion catholique, dont les grecs se trouvoient séparés de si peu qu'il ne jugea pas son projet difficile à faire recevoir chez lui en y laissant d'ailleurs la liberté de conscience. Mais ce prince instruit l'étoit assez pour vouloir être auparavant éclairci sur les prétentions romaines. Il avoit envoyé pour cela à Rome un homme obscur, mais capable de se bien informer, qui y passa cinq ou six mois, et qui ne lui rapporta rien de satisfaisant. Il s'en ouvrit, en Hollande, au roi Guillaume, qui le dissuada de son dessein, et qui lui conseilla même d'imiter l'Angleterre, et de se faire lui-même chef de la religion chez lui, sans quoi il n'y seroit jamais bien le maître. Ce conseil plut d'autant plus au czar que c'étoit par les biens et par l'autorité des patriarches de Moscou, ses grand-père et bisaïeul, que son père étoit parvenu à la couronne, quoique d'une condition ordinaire parmi la noblesse russienne.

Ces patriarches dépendoient pourtant de ceux du rite grec de Constantinople, mais fort légèrement. Ils s'étoient saisis d'un grand pouvoir et d'un rang prodigieux, jusque-là qu'à leur entrée à Moscou, le czar leur tenoit l'étrier et conduisoit à pied leur cheval par la bride. Depuis le grand-père de Pierre, il n'y avoit point eu de patriarche à Moscou. Pierre Ier, qui avoit régné quelque temps avec son frère aîné, qui n'en étoit pas capable, et qui étoit mort sans laisser de fils, il y avoit longtemps, n'avoit jamais voulu de patriarche non plus que son père. Les archevêques de Nowogorod y suppléoient en certaines choses comme occupant le premier siége après celui de Moscou, mais sans presque d'autorité que le czar usurpa tout entière, et plus soigneusement encore depuis le conseil que le roi Guillaume lui avoit donné, en sorte que peu à peu il s'étoit fait le véritable chef de la religion dans ses vastes États.

Néanmoins la passion de pouvoir ouvrir à sa postérité la facilité de faire des mariages avec des princes catholiques, l'honneur surtout de les allier à la maison de France et à celle d'Autriche, le fit revenir à son premier projet. Il se voulut flatter que celui qu'il avoit envoyé secrètement à Rome n'avoit pas été bien informé, ou qu'il avoit mal compris; il résolut donc d'approfondir ses doutes, de manière qu'il ne lui en restât plus sur le parti qu'il auroit à prendre.

Ce fut dans ce dessein qu'il choisit le prince Kurakin, dont les lumières et l'intelligence lui étoient connues, pour aller à Rome sous prétexte de curiosité, dans la vue qu'un seigneur de cette qualité s'ouvri-

roit l'entrée chez ce qu'il y avoit de meilleur, de plus important et de plus distingué à Rome, et qu'en y demeurant, sous prétexte d'en aimer la vie et de vouloir tout voir à son aise et admirer à son gré toutes les merveilles qui y sont rassemblées en tant de genres, il auroit loisir et moyen de revenir parfaitement instruit de tout ce qu'il vouloit savoir. Kurakin y demeura, en effet, trois ans mêlé avec les savants d'une part, et avec la meilleure compagnie de l'autre, d'où peu à peu il tira ce qu'il voulut apprendre avec d'autant plus de facilité que cette cour triomphe de ses prétentions temporelles, de ses conquêtes en ce genre, au lieu de les tenir dans le secret. Sur le rapport long et fidèle que Kurakin en fit au czar, ce prince poussa un soupir en disant qu'il vouloit être maître chez lui, et n'y en pas mettre un plus grand que soi, et oncques depuis ne songea à se faire catholique.

Tels sont les biens que les papes et leur cour font à l'Église, et qu'ils procurent aux âmes dont ce vicaire de Jésus-Christ, qui les a rachetées, est le grand pasteur, et dont sur la sienne il répondra au souverain Pasteur, qui a déclaré à saint Pierre comme aux autres apôtres que son royaume n'est pas de ce monde, et qui demanda à ces deux frères, qui le voulurent prendre pour juge de leur différend sur leur héritage, qui l'avoit établi sur eux en cette qualité? et qui ne s'en voulut point mêler quoique ce fût une bonne œuvre que d'accorder deux frères, pour enseigner aux pasteurs et aux prêtres par un si grand exemple et si précis, qu'ils n'ont aucun pouvoir ni aucun droit sur le temporel par quelque raison que ce puisse être, et qu'ils sont essentiellement exclus de s'en mêler.

Ce fait du czar sur Rome, le prince Kurakin ne s'en est pas caché. Tout ce qui l'a connu le lui a ouï conter; j'ai mangé chez lui et lui chez moi, et je l'ai fort entretenu et ouï discourir avec plaisir sur beaucoup de choses.

Le régent averti par lui de la prochaine arrivée du czar en France, par le côté maritime, envoya les équipages du roi, chevaux, carrosses, voitures, fourgons, tables et chambres, avec du Libois, un des gentilshommes ordinaires du roi, dont j'ai quelquefois parlé, pour aller attendre le czar à Dunkerque, le défrayer jusqu'à Paris de tout et toute sa suite, et lui faire rendre partout les mêmes honneurs qu'au roi même. Ce monarque se proposoit de donner cent jours à son voyage. On meubla pour lui l'appartement de la reine mère au Louvre, où il se tenoit divers conseils, qui s'assemblèrent chez les chefs depuis cet ordre.

M. le duc d'Orléans, raisonnant avec moi sur le seigneur titré qu'il pourroit choisir pour mettre auprès du czar pendant son séjour, je lui conseillai le maréchal de Tessé comme un homme qui n'avoit rien à faire, qui avoit fort l'usage et le langage du monde, fort accoutumé aux étrangers par ses voyages de guerre et de négociations en Espagne, à Turin, à Rome, en d'autres cours d'Italie, qui avoit de la douceur et de la politesse, et qui sûrement y feroit fort bien. M. le duc d'Orléans trouva que j'avois raison, et dès le lendemain l'envoya chercher et lui donna ses ordres.

C'étoit un homme qui avoit toujours été dans des liaisons fort con-

traires à M. le duc d'Orléans et qui étoit demeuré avec lui fort sur le pied gauche. Embarrassé de sa personne, il avoit pris un air de retraite. Il s'étoit mis dans un bel appartement aux Incurables. Il en avoit pris un autre aux Camaldules, près de Grosbois. Il avoit dans ces deux endroits de quoi loger toute sa maison. Il partageoit sa semaine entre cette maison de ville et cette maison de campagne. Il donnoit dans l'une et dans l'autre à manger tant qu'il pouvoit, et avec cela se prétendoit dans la retraite. Il fut donc fort aise d'être choisi pour faire les honneurs au czar, se tenir près de lui, l'accompagner partout, lui présenter tout le monde. C'étoit aussi son vrai ballot, et il s'en acquitta très-bien.

Quand on sut le czar proche de Dunkerque, le régent envoya le marquis de Nesle[1] le recevoir à Calais et l'accompagner jusqu'à l'arrivée du maréchal de Tessé, qui ne devoit aller que jusqu'à Beaumont au-devant de lui. En même temps on fit préparer l'hôtel de Lesdiguières pour le czar et sa suite, dans le doute qu'il n'aimât mieux une maison particulière avec tous ses gens autour de lui que le Louvre. L'hôtel de Lesdiguières étoit grand et beau, touchant à l'Arsenal, et appartenoit au maréchal de Villeroy, qui logeoit aux Tuileries. Ainsi la maison étoit vide, parce que le duc de Villeroy, qui n'étoit pas homme à grand train, l'avoit trouvée trop éloignée pour y loger. On le meubla entièrement et très-magnifiquement des meubles du roi.

Le maréchal de Tessé attendit un jour le czar à Beaumont à tout hasard pour ne le pas manquer. Il y arriva le vendredi 7 mai sur le midi. Tessé lui fit la révérence à la descente de son carrosse, eut l'honneur de dîner avec lui, et de l'amener le jour même à Paris.

Il voulut entrer dans Paris dans un carrosse du maréchal, mais sans lui, avec trois de ceux de sa suite. Le maréchal le suivoit dans un autre. Il descendit à neuf heures du soir au Louvre, entra partout dans l'appartement de la reine mère. Il le trouva trop magnifiquement tendu et éclairé, remonta tout de suite en carrosse et s'en alla à l'hôtel de Lesdiguières, où il voulut loger. Il en trouva aussi l'appartement qui lui étoit destiné trop beau, et tout aussitôt fit tendre son lit de camp dans une garde-robe. Le maréchal de Tessé, qui devoit faire les honneurs de sa maison et de sa table, l'accompagner partout et ne point quitter le lieu où il seroit, logea dans un appartement de l'hôtel de Lesdiguières, et eut beaucoup à faire à le suivre et souvent à courir après lui. Verton, un des maîtres d'hôtel du roi, fut chargé de le servir et de toutes les tables tant du czar que de sa suite. Elle étoit d'une quaran-

1. Le marquis d'Argenson rapporte sur ce personnage, l'anecdote suivante (*Mémoires*, édit. de 1825, p. 193-194): « Le marquis de Nesle avoit brigué la mission d'aller au-devant du czar Pierre et de lui faire les honneurs de la France, lors du voyage de ce prince au commencement de ce règne. On sait que le marquis se pique d'une extrême magnificence. Il avoit si bien pris ses mesures qu'il changeoit d'habit tous les jours. Toute l'attention que cette recherche lui attira du czar fut que ce prince dit à quelqu'un : « En vérité, je « plains M. de Nesle d'avoir un si mauvais tailleur qu'il ne puisse trouver un « habit fait à sa guise. »

taine de personnes de toutes les sortes, dont il y en avoit douze ou quinze de gens considérables par eux-mêmes ou par leurs emplois, qui mangeoient avec lui.

Verton étoit un garçon d'esprit, fort d'un certain monde, homme de bonne chère et de grand jeu, qui fit servir le czar avec tant d'ordre, et sut si bien se conduire, que le czar le prit en singulière amitié ainsi que toute sa suite.

Ce monarque se fit admirer par son extrême curiosité toujours tendante à ses vues de gouvernement, de commerce, d'instruction, de police; et cette curiosité atteignit à tout et ne dédaigna rien dont les moindres traits avoient une utilité suivie, marquée, savante, qui n'estima que ce qui méritoit l'être, en qui brilla l'intelligence, la justesse, la vive appréhension de son esprit. Tout montroit en lui la vaste étendue de ses lumières et quelque chose de continuellement conséquent. Il allia d'une manière tout à fait surprenante la majesté la plus haute, la plus fière, la plus délicate, la plus soutenue, en même temps la moins embarrassante quand il l'avoit établie dans toute sa sûreté avec une politesse qui la sentoit, et toujours et avec tous et en maître partout, mais qui avoit ses degrés suivant les personnes. Il avoit une sorte de familiarité qui venoit de liberté; mais il n'étoit pas exempt d'une forte empreinte de cette ancienne barbarie de son pays qui rendoit toutes ses manières promptes, même précipitées, ses volontés incertaines, sans vouloir être contraint ni contredit sur pas une. Sa table, souvent peu décente, beaucoup moins ce qui la suivoit, souvent aussi avec un découvert d'audace et d'un roi partout chez soi, ce qu'il se proposoit de voir ou de faire toujours dans l'entière indépendance des moyens qu'il falloit forcer à son plaisir et à son mot. Le désir de voir à son aise, l'importunité d'être en spectacle, l'habitude d'une liberté au-dessus de tout lui faisoit souvent préférer les carrosses de louage, les fiacres mêmes, le premier carrosse qu'il trouvoit sous sa main de gens qui étoient chez lui et qu'il ne connoissoit pas. Il sautoit dedans et se faisoit mener par la ville ou dehors. Cette aventure arriva à Mme de Matignon, qui étoit allée là bayer, dont il mena le carrosse à Boulogne et dans d'autres lieux de campagne, qui fut bien étonnée de se trouver à pied. Alors c'étoit au maréchal de Tessé et à sa suite, dont il s'échappoit ainsi, à courir après, quelquefois sans le pouvoir trouver.

C'étoit un fort grand homme, très-bien fait, assez maigre, le visage assez de forme ronde; un grand front; de beaux sourcils; le nez assez court sans rien de trop, gros par le bout; les lèvres assez grosses; le teint rougeâtre et brun; de beaux yeux noirs, grands, vifs, perçants, bien fendus; le regard majestueux et gracieux quand il y prenoit garde, sinon sévère et farouche, avec un tic qui ne revenoit pas souvent, mais qui lui démontoit les yeux et toute la physionomie, et qui donnoit de la frayeur. Cela duroit un moment avec un regard égaré et terrible, et se remettoit aussitôt. Tout son air marquoit son esprit, sa réflexion et sa grandeur, et ne manquoit pas d'une certaine grâce. Il ne portoit qu'un col de toile, une perruque ronde brune, comme sans poudre,

qui ne touchoit pas ses épaules, un habit brun juste au corps, uni, à boutons d'or, veste, culotte, bas, point de gants ni de manchettes, l'étoile de son ordre sur son habit et le cordon par dessous, son habit souvent déboutonné tout à fait, son chapeau sur une table et jamias sur sa tête, même dehors. Dans cette simplicité, quelque mal voituré et accompagné qu'il pût être, on ne s'y pouvoit méprendre à l'air de grandeur qui lui étoit naturel.

Ce qu'il buvoit et mangeoit en deux repas réglés est inconcevable, sans compter ce qu'il avaloit de bière, de limonade et d'autres sortes de boissons entre les repas, toute sa suite encore davantage; une bouteille ou deux de bière, autant et quelquefois davantage de vin, des vins de liqueur après, à la fin du repas des eaux-de-vie préparées, chopine et quelquefois pinte. C'étoit à peu près l'ordinaire de chaque repas. Sa suite à sa table en avaloit davantage, et [ils] mangeoient tous à l'avenant à onze heures du matin et à huit du soir. Quand la mesure n'étoit pas plus forte, il n'y paroissoit pas. Il y avoit un prêtre aumônier qui mangeoit à la table du czar, plus fort de moitié que pas un, dont le czar, qui l'aimoit, s'amusoit beaucoup. Le prince Kurakin alloit tous les jours à l'hôtel de Lesdiguières; mais il demeura logé chez lui.

Le czar entendoit bien le françois, et, je crois, l'auroit parlé s'il eût voulu; mais, par grandeur, il avoit toujours un interprète. Pour le latin et bien d'autres langues, il les parloit très-bien. Il eut chez lui une salle des gardes du roi, dont il ne voulut presque jamais être suivi dehors. Il ne voulut point sortir de l'hôtel de Lesdiguières, quelque curiosité qu'il eût, ni donner aucun signe de vie, qu'il n'y eût reçu la visite du roi.

Le samedi matin, lendemain de son arrivée, le régent alla voir le czar. Ce monarque sortit de son cabinet, fit quelques pas au-devant de lui, l'embrassa avec un grand air de supériorité, lui montra la porte de son cabinet, et, se tournant à l'instant sans nulle civilité, y entra. Le régent l'y suivit, et le prince Kurakin après lui, pour leur servir d'interprète. Ils trouvèrent deux fauteuils vis-à-vis l'un de l'autre; le czar s'assit en celui du haut bout, le régent dans l'autre. La conversation dura près d'une heure, sans parler d'affaires, après quoi le czar sortit de son cabinet, le régent après lui, qui, avec une profonde révérence médiocrement rendue, le quitta au même endroit où il l'avoit trouvé en entrant.

Le lundi suivant 10 mai, le roi alla voir le czar, qui le reçut à sa portière, le vit descendre de carrosse, et marcha de front à la gauche du roi jusque dans sa chambre où ils trouvèrent deux fauteuils égaux. Le roi s'assit dans celui de la droite, le czar dans celui de la gauche, le prince Kurakin servit d'interprète. On fut étonné de voir le czar prendre le roi sous les deux bras, le hausser à son niveau, l'embrasser ainsi en l'air, et le roi à son âge, et qui n'y pouvoit pas être préparé, n'en avoir aucune frayeur. On fut frappé de toutes les grâces qu'il montra devant le roi, de l'air de tendresse qu'il prit pour lui, de cette politesse qui couloit de source, et toutefois mêlée de grandeur, d'égalité

de rang, et légèrement de supériorité d'âge; car tout cela se fit très-distinctement sentir. Il loua fort le roi, il en parut charmé, et il en persuada tout le monde. Il l'embrassa à plusieurs reprises. Le roi lui fit très-joliment son petit et court compliment, et M. du Maine, le maréchal de Villeroy, et ce qui se trouva là de distingué fournirent la conversation. La séance dura un petit quart d'heure. Le czar accompagna le roi comme il l'avoit reçu, et le vit monter en carrosse.

Le mardi 11 mai, le czar alla voir le roi entre quatre et cinq heures. Il fut reçu du roi à la portière de son carrosse, et conduit de même, eut la droite sur le roi partout. On étoit convenu de tout le cérémonial, avant que le roi l'allât voir. Le czar montra les mêmes grâces et la même affection pour le roi, et sa visite ne fut pas plus longue que celle qu'il en avoit reçue; mais la foule le surprit fort.

Il étoit allé dès huit heures du matin voir les places Royale, des Victoires et de Vendôme, et le lendemain il fut voir l'Observatoire, les manufactures des Gobelins et le Jardin du Roi des simples. Partout là il s'amusa beaucoup à tout examiner et à faire beaucoup de questions.

Le jeudi 13 mai, il se purgea, et ne laissa pas l'après-dînée d'aller chez plusieurs ouvriers de réputation. Le vendredi 14, il alla dès six heures du matin dans la grande galerie du Louvre voir les plans en relief de toutes les places du roi, dont Asfeld avec ses ingénieurs lui fit les honneurs. Le maréchal de Villars s'y trouva aussi pour la même raison avec quelques lieutenants généraux. Il examina fort longtemps tous ces plans; il visita ensuite beaucoup d'endroits du Louvre, et descendit après dans le jardin des Tuileries, dont on avoit fait sortir tout le monde. On travailloit alors au Pont Tournant. Il examina fort cet ouvrage, et y demeura longtemps. L'après-dînée, il alla voir Madame au Palais-Royal, qui l'avoit envoyé complimenter par son chevalier d'honneur. Excepté le fauteuil, elle le reçut comme elle auroit fait le roi. M. le duc d'Orléans l'y vint prendre pour le mener à l'Opéra dans sa grande loge, tous deux seuls sur le banc de devant avec un grand tapis. Quelque temps après, le czar demanda s'il n'y auroit point de bière. Tout aussitôt on en apporta un grand gobelet sur une soucoupe. Le régent se leva, la prit, et la présenta au czar, qui, avec un sourire et une inclination de politesse, prit le gobelet sans aucune façon, but et le remit sur la coupe, que le régent tint toujours. En la rendant, il prit une assiette qui portoit une serviette, qu'il présenta au czar, qui, sans se lever, en usa comme il avoit fait pour la bière, dont le spectacle parut assez étonné. Au quatrième acte il s'en alla souper, et ne voulut pas que le régent quittât la loge. Le lendemain samedi, il se jeta dans un carrosse de louage, et alla voir quantité de curiosités chez les ouvriers.

Le 16 mai, jour de la Pentecôte, il alla aux Invalides, où il voulut tout voir et tout examiner partout. Au réfectoire, il goûta de la soupe des soldats et de leur vin, but à leur santé, leur frappant sur l'épaule, et les appelant camarades. Il admira beaucoup l'église, l'apothicairerie et l'infirmerie, et parut charmé de l'ordre de cette maison. Le maréchal de Villars lui en fit les honneurs. La maréchale de Villars y alla pour

le voir comme bayeuse. Il sut que c'étoit elle, et lui fit beaucoup d'honnêtetés.

Lundi 17 mai, il dîna de bonne heure avec le prince Ragotzi, qu'il en avoit prié, et alla après voir Meudon, où il trouva des chevaux du roi pour voir les jardins et le parc à son aise. Le prince Ragotzi l'y accompagna.

Mardi 18, le maréchal d'Estrées le vint prendre à huit heures du matin et le mena, dans son carrosse, à sa maison d'Issy, où il lui donna à dîner, et l'amusa fort le reste de la journée avec beaucoup de chose qu'il lui fit voir touchant la marine.

Mercredi 19, il s'occupa de plusieurs ouvrages et ouvriers. Mme la duchesse de Berry et Mme la duchesse d'Orléans, à l'exemple de Madame, envoyèrent le matin complimenter le czar par leurs premiers écuyers. Elles en avoient toutes trois espéré un compliment ou même une visite. Elles se lassèrent de n'en point entendre parler, et à la fin se ravisèrent. Le czar répondit qu'il iroit les remercier. Des princes et princesses du sang, il ne s'en embarrassa pas plus que des premiers seigneurs de la cour, et ne les distingua pas davantage. Il avoit trouvé mauvais que les princes du sang eussent fait difficulté de l'aller voir, s'ils n'étoient assurés qu'il rendroit une visite aux princesses du sang, ce qu'il rejeta avec grande hauteur, tellement qu'aucune d'elles ne le vit que par curiosité, en voyeuse, excepté Mme la princesse de Conti, par hasard. Tout cela s'expliquera dans la suite.

Jeudi 20 mai, il devoit aller dîner à Saint-Cloud, où M. le duc d'Orléans l'attendoit avec cinq ou six courtisans seulement, mais un peu de fièvre qu'il eut la nuit l'obligea le matin de s'envoyer escuser.

Vendredi 21, il alla voir Mme la duchesse de Berry au Luxembourg, où il fut reçu comme le roi. Après sa visite il se promena dans les jardins. Mme la duchesse de Berry s'en alla cependant à la Muette pour lui laisser la liberté de voir toute sa maison, qu'il visita fort curieusement. Comptant partir vers le 16 juin, il demanda des bateaux pour ce temps-là à Charleville, dans le dessein de descendre la Meuse.

Samedi 22, il fut à Bercy, chez Pajot d'Ons-en-Bray, principal directeur de la poste, dont la maison est pleine de toutes sortes de raretés et de curiosités, tant naturelles que mécaniques. Le célèbre P. Sébastien, carme, y étoit. Il s'y amusa tout le jour, et y admira plusieurs belles machines.

Le dimanche 23 mai, il fut dîner à Saint-Cloud, où M. le duc d'Orléans l'attendoit; il vit la maison et les jardins, qui lui plurent fort; passa, en s'en retournant, au château de Madrid, qu'il visita, et alla de là voir Mme la duchesse d'Orléans au Palais-Royal, où, parmi beaucoup de politesses, il ne laissa pas de montrer un grand air de supériorité, ce qu'il avoit bien moins marqué chez Madame et chez Mme la duchesse de Berry.

Lundi 24, il alla aux Tuileries de bonne heure, avant que le roi fût levé. Il entra chez le maréchal de Villeroy, qui lui fit voir les pierreries de la couronne. Il les trouva plus belles et en plus grand nombre qu'il ne pensoit, mais il dit qu'il ne s'y connoissoit guère. Il témoignoit faire

peu de cas des beautés purement de richesse et d'imagination, de celles surtout auxquelles il ne pouvoit atteindre. De là, il voulut aller voir le roi qui, de son côté, venoit le trouver chez le maréchal de Villeroy. Cela fut compassé exprès pour que ce ne fût point une visite marquée, mais comme de hasard. Ils se rencontrèrent dans un cabinet, où ils demeurèrent. Le roi, qui tenoit un rouleau de papier à la main, le lui donna, et lui dit que c'étoit la carte de ses États. Cette galanterie plut fort au czar, dont la politesse et l'air d'amitié et d'affection furent les mêmes, avec beaucoup de grâce, mais de majesté et d'égalité.

L'après-dînée il alla à Versailles où le maréchal de Tessé le laissa au duc d'Antin, chargé de lui en faire les honneurs. L'appartement de Mme la Dauphine étoit préparé pour lui, et il coucha dans la communication de Mgr le Dauphin, père du roi, qui fait à cette heure des cabinets pour la reine.

Mardi 25, il avoit parcouru les jardins, et s'étoit embarqué sur le canal dès le grand matin, avant l'heure qu'il avoit donnée à d'Antin pour se rendre chez lui. Il vit tout Versailles, Trianon et la Ménagerie. Sa principale suite fut logée au château. Ils menèrent avec eux des demoiselles qu'ils firent coucher dans l'appartement qu'avoit Mme de Maintenon tout proche de celui où le czar couchoit. Bloin, gouverneur de Versailles, fut extrêmement scandalisé de voir profaner ainsi ce temple de la pruderie, dont la déesse et lui qui étoient vieux l'auroient été moins autrefois. Ce n'étoit pas la manière du czar ni de ses gens de se contraindre.

Mercredi 26, le czar, qui s'amusa fort tout le jour à Marly et à la machine, manda au maréchal de Tessé à Paris qu'il y arriveroit le lendemain matin à huit heures à l'hôtel de Lesdiguières, où il comptoit le trouver, et qu'il le mèneroit en lieu de voir la procession de la Fête-Dieu. Le maréchal lui fit voir celle de Notre-Dame.

Le défrai de ce prince coûtoit six cents écus par jour, quoiqu'il eût beaucoup fait diminuer sa table dès les premiers jours. Il eut un moment envie de faire venir à Paris la czarine qu'il aimoit beaucoup; mais il changea bientôt d'avis. Il la fit aller à Aix-la-Chapelle ou à Spa, à son choix, pour y prendre des eaux en l'attendant.

Dimanche 30 mai, il partit avec Bellegarde, fils et survivancier de d'Antin pour les bâtiments, et beaucoup de relais pour aller dîner chez d'Antin à Petit-Bourg, qui l'y reçut et le mena l'après-dînée voir Fontainebleau où il coucha, et le lendemain à une chasse du cerf de laquelle le comte de Toulouse lui fit les honneurs. Le lieu lui plut médiocrement, et point du tout la chasse où il pensa tomber de cheval; il trouva cet exercice trop violent, qu'il ne connoissoit point. Il voulut manger seul avec ses gens au retour dans l'île de l'Étang de la cour des Fontaines. Ils s'y dédommagèrent de leurs fatigues. Il revint à Petit-Bourg seul dans un carrosse avec trois de ses gens. Il parut dans ce carrosse qu'ils avoient largement bu et mangé.

Mardi 1er juin, il s'embarqua au bas de la terrasse de Petit-Bourg pour revenir par eau à Paris. Passant devant Choisy, il se fit arrêter, et voulut voir la maison et les jardins. Cette curiosité l'obligea d'entrer

un moment chez Mme la princesse de Conti qui y étoit. Après s'être promené il se rembarqua, et il voulut passer sous tous les ponts de Paris.

Jeudi 3 juin, octave de la Fête-Dieu, il vit de l'hôtel de Lesdiguières la procession de la paroisse de Saint-Paul. Le même jour il alla coucher encore à Versailles, qu'il voulut revoir avec plus de loisir; il s'y plut fort, et voulut aussi coucher à Trianon, puis trois ou quatre nuits à Marly dans les pavillons les plus près du château qu'on lui prépara.

Vendredi 11 juin, il fut de Versailles à Saint-Cyr où il vit toute la maison et les demoiselles dans leurs classes. Il y fut reçu comme le roi. Il voulut aussi voir Mme de Maintenon qui dans l'apparence de cette curiosité s'étoit mise au lit, ses rideaux fermés hors un qui ne l'étoit qu'à demi. Le czar entra dans sa chambre, alla ouvrir les rideaux des fenêtres en arrivant, puis tout de suite tous ceux du lit, regarda bien Mme de Maintenon tout à son aise, ne lui dit pas un mot ni elle à lui, et sans lui faire aucune sorte de révérence, s'en alla. Je sus qu'elle en avoit été fort étonnée et encore plus mortifiée; mais le feu roi n'étoit plus. Il revint le samedi 12 juin à Paris.

Le mardi 15 juin, il alla de bonne heure chez d'Antin à Paris. Travaillant ce jour-là avec M. le duc d'Orléans, je finis en une demi-heure; il en fut surpris et voulut me retenir. Je lui dis que j'aurois toujours l'honneur de le trouver, mais non le czar qui s'en alloit, que je ne l'avois point vu, et que je m'en allois chez d'Antin bayer tout à mon aise. Personne n'y entroit que les conviés et quelques dames avec Mme la Duchesse et les princesses ses filles qui vouloient bayer aussi. J'entrai dans le jardin où le czar se promenoit. Le maréchal de Tessé qui me vit de loin vint à moi, comptant me présenter au czar. Je le priai de s'en bien garder et de ne point s'apercevoir de moi en sa présence, parce que je voulois le regarder tout à mon aise, le devancer et l'attendre tant que je voudrois pour le bien contempler, ce que je ne pourrois plus faire si j'en étois connu. Je le priai d'en avertir d'Antin, et avec cette précaution je satisfis ma curiosité tout à mon aise. Je le trouvai assez parlant mais toujours comme étant partout le maître. Il rentra dans un cabinet où d'Antin lui montra divers plans et quelques curiosités, sur quoi il fit plusieurs questions. Ce fut là où je vis ce tic dont j'ai parlé. Je demandai à Tessé si cela lui arrivoit souvent; il me dit plusieurs fois par jour, surtout quand il ne prend pas garde à s'en contraindre. Rentrant après dans le jardin, d'Antin lui fit raser l'appartement bas, et l'avertit que Mme la Duchesse y étoit avec des dames qui avoient grande envie de le voir. Il ne répondit rien et se laissa conduire. Il marcha plus doucement, tourna la tête vers l'appartement où tout étoit debout et sous les armes, mais en voyeuses. Il les regarda bien toutes et ne fit qu'une très-légère inclination de la tête à toutes à la fois sans la tourner le long d'elles, et passa fièrement; je pense à la façon dont il avoit reçu d'autres dames qu'il auroit montré plus de politesse à celles-ci, si Mme la Duchesse n'y eût pas été, à cause de la prétention de la visite. Il affecta même de ne s'informer pas laquelle c'étoit ni du nom de pas une des autres. Je fus là près d'une heure à ne le point quitter et à le regar-

der sans cesse. Sur la fin je vis qu'il le remarquoit : cela me rendit plus retenu dans la crainte qu'il ne demandât qui j'étois. Comme il alloit rentrer, je passai en m'en allant dans la salle où le couvert étoit mis. D'Antin toujours le même avoit trouvé moyen d'avoir un portrait très-ressemblant de la czarine qu'il avoit mis sur la cheminée de cette salle, avec des vers à sa louange, ce qui plut fort au czar dans sa surprise. Lui et sa suite trouvèrent le portrait fort ressemblant.

Le roi lui donna deux magnifiques tentures de tapisseries des Gobelins. Il lui voulut donner aussi une belle épée de diamants laquelle il s'excusa d'accepter; lui, de son côté, fit distribuer environ soixante mille livres aux domestiques du roi qui l'avoient servi, donna à d'Antin et aux maréchaux d'Estrées et de Tessé à chacun son portrait enrichi de diamants, cinq médailles d'or et onze d'argent des principales actions de sa vie. Il fit un présent d'amitié à Verton et pria instamment le régent de l'envoyer auprès de lui, chargé des affaires du roi, qui le lui promit.

Mercredi 16 juin, il fut à cheval à la revue des deux régiments des gardes, des gens d'armes, chevau-légers et mousquetaires. Il n'y avoit que M. le duc d'Orléans : le czar ne regarda presque pas ces troupes qui s'en aperçurent. Il fut de là dîner-souper à Saint-Ouen, chez le duc de Tresmes où il dit que l'excès de la chaleur de la poussière et de la foule de gens à pied et à cheval lui avoit fait quitter la revue plus tôt qu'il n'auroit voulu. Le repas fut magnifique; il sut que la marquise de Béthune qui y étoit en voyeuse étoit fille du duc de Tresmes; il la pria de se mettre à table; ce fut la seule dame qui y mangea avec beaucoup de seigneurs. Il y vint plusieurs dames aussi en voyeuses à qui il fit beaucoup d'honnêtetés, quand il sut qui elles étoient.

Jeudi 17, il alla pour le seconde fois à l'Observatoire, et de là souper chez le maréchal de Villars.

Vendredi 18 juin, le régent fut de bonne heure à l'hôtel de Lesdiguières dire adieu au czar. Il fut quelque temps avec lui, le prince Kurakin en tiers. Après cette visite, le czar alla dire adieu au roi aux Tuileries. Il avoit été convenu qu'il n'y auroit plus entre eux de cérémonies. On ne peut montrer plus d'esprit, de grâces ni de tendresses pour le roi que le czar en fit paroître en toutes ces occasions, et le lendemain encore que le roi alla lui souhaiter à l'hôtel de Lesdignières un bon voyage, où tout se passa ainsi sans cérémonies.

Dimanche 20 juin, le czar partit et coucha à Livry, allant droit à Spa où il étoit attendu par la czarine, et ne voulut être accompagné de personne, pas même en sortant de Paris. Le luxe qu'il remarqua le surprit beaucoup; il s'attendrit en partant sur le roi et sur la France, et dit qu'il voyoit avec douleur que ce luxe la perdroit bientôt. Il s'en alla charmé de la manière dont il avoit été reçu, de tout ce qu'il avoit vu, de la liberté qu'on lui avoit laissée, et dans un grand désir de s'unir étroitement avec le roi, à quoi l'intérêt de l'abbé Dubois et de l'Angleterre fut un funeste obstacle dont on a souvent eu et on a encore grand sujet de repentir.

On ne finiroit point sur ce czar si intimement et si véritablement grand, dont la singularité et la rare variété de tant de grands talents

et de grandeurs diverses, feront toujours un monarque digne de la plus grande admiration jusque dans la postérité la plus reculée, malgré les grands défauts de la barbarie de son origine, de son pays et de son éducation. C'est la réputation qu'il laissa unanimement établie en France, qui le regarda comme un prodige dont elle demeura charmée.

Je suis certain que le czar alla voir M. le duc d'Orléans dès les premiers jours, qu'il ne lui rendit que cette unique visite au Palais-Royal; que M. le duc d'Orléans le reçut et le conduisit à son carrosse, que leur conversation s'y passa dans un cabinet, seuls avec le prince Kurakin en tiers, et qu'elle dura assez longtemps. J'en ai oublié le jour.

Ce monarque fut très-content du maréchal de Tessé et de tout le service. Ce maréchal commandoit à tous les officiers de la maison du roi de tout genre qui servirent le czar. Beaucoup de gens se firent présenter à lui, mais de considération. Beaucoup aussi ne se soucièrent pas de l'être; aucune dame ne le fut, et les princes du sang ne le virent point, dont il ne témoigna rien que par sa conduite avec eux, quand il en vit chez le roi. En partant il s'attendrit sur la France, et dit qu'il voyoit avec douleur que son grand luxe la perdroit bientôt.

Il avoit des troupes en Pologne et beaucoup dans le Mecklembourg; ces dernières inquiétoient fort le roi d'Angleterre qui avoit eu recours aux officiers de l'empereur et à tous les moyens qu'il avoit pu pour engager le czar à les en retirer. Il pria instamment M. le duc d'Orléans de tâcher de l'obtenir de ce prince tandis qu'il étoit en France. M. le duc d'Orléans n'y oublia rien, mais sans succès.

Néanmoins le czar avoit une passion extrême de s'unir avec la France. Rien ne convenoit mieux à notre commerce, à notre considération dans le nord, en Allemagne et par toute l'Europe. Ce prince tenoit l'Angleterre en brassière par le commerce, et le roi Georges en crainte pour ses États d'Allemagne. Il tenoit la Hollande en grand respect et l'empereur en grande mesure. On ne peut nier qu'il ne fît une grande figure en Europe et en Asie, et que la France n'eût infiniment profité d'une union étroite avec lui. Il n'aimoit point l'empereur, il désiroit de nous déprendre peu à peu de notre abandon à l'Angleterre, et ce fut l'Angleterre qui nous rendit sourds à ses invitations jusqu'à la messéance, lesquelles durèrent encore longtemps après son départ. En vain je pressois souvent le régent sur cet article, et lui disois des raisons dont il sentoit toute la force, et auxquelles il ne pouvoit répondre. Mais son ensorcellement pour l'abbé Dubois, aidé encore alors d'Effiat, de Canillac, du duc de Noailles, étoit encore plus fort.

Dubois songeoit au cardinalat et n'osoit encore le dire à son maître. L'Angleterre, sur laquelle il avoit fondé toutes ses espérances de fortune, lui avoit servi d'abord à être de quelque chose par le leurre de son ancienne connoissance avec Stanhope. De là il s'étoit fait envoyer en Hollande le voir à son passage, puis à Hanovre; enfin il avoit fait les traités qu'on a vus, et s'en étoit fait conseiller d'État, puis fourré dans le conseil des affaires étrangères. Il avoit été, puis [étoit] retourné en Angleterre. Les Anglois qui voyoient son ambition et son crédit, le servoient à son gré pour en tirer au leur. Son but étoit de se servir du

crédit du roi d'Angleterre sur l'empereur qui étoit grand et de sa liaison alors intime et personnelle, pour se faire cardinal par l'autorité de l'empereur qui pouvoit tout à Rome, et qui faisoit trembler le pape.

Cette riante perspective nous tint enchaînés à l'Angleterre avec la dernière servitude, qui ne permit rien au régent qu'avec sa permission, que Georges étoit bien éloigné d'accorder à la liaison avec le czar, tant à cause de leur haine et de leurs intérêts, que par ménagement pour l'empereur : deux points si capitaux pour l'abbé Dubois que le czar se dégoûta enfin de notre surdité pour lui, et de notre indifférence qui alla jusqu'à ne lui envoyer ni Verton, ni personne de la part du roi.

On a eu lieu depuis d'un long repentir des funestes charmes de l'Angleterre, et du fol mépris que nous avons fait de la Russie. Les malheurs n'en ont pas cessé par un aveugle enchaînement, et on n'a enfin ouvert les yeux que pour en sentir mieux l'irréparable ruine scellée par le ministère de M. le Duc, et par celui du cardinal Fleury ensuite, également empoisonnés de l'Angleterre, l'un par l'énorme argent qu'en tira sa maîtresse après le cardinal Dubois, l'autre par l'infatuation la plus imbécile.

CHAPITRE XVII.

Mort du palatin de Livonie. — Nouveaux manéges d'Albéroni pour sa promotion. — Giudice à Gênes, misère de ses neveux. — Effet à Madrid de la promotion de Borromée. — Patiño depuis premier ministre et grand. — Vanteries d'Albéroni. — Le roi de Sicile inquiet désire être compris dans le traité projeté de l'Espagne avec la Hollande. — Réponse d'Albéroni. — Albéroni change tout à coup de système et en embrasse un fort peu possible, et encore avec d'étranges variations. — Ses ordres à Beretti là-dessus. — Les Hollandois désirent l'union avec l'Espagne. — Ils craignent la puissance et l'ambition de l'empereur et les mouvements du roi de Prusse. — Plaintes et dépit du roi de Prusse contre le roi d'Angleterre. — Cabales et changements en Angleterre. — Beretti propose d'attacher à l'Espagne plusieurs membres principaux des États généraux, qu'il nomme, par des pensions. — Lettre d'Albéroni à Beretti suivant son nouveau système, pour être montrée au Pensionnaire et à quelques autres de la république, et parle en même sens à Riperda. — Riperda découvre un changement dans le dernier système d'Albéroni, et prévoit le dessein sur la Sicile. — Esprit continuel de retour à la succession de France. — Double friponnerie d'Albéroni et d'Aubenton sur la constitution. — Artifices d'Albéroni pour sa promotion; ses éclats et ses menaces. — Mauvais état des finances d'Espagne. — Propos des ministres d'Angleterre et de Hollande à celui de Sicile, en conformité du dernier système d'Albéroni, et lui font une proposition étrange. — Il élude d'y répondre et fait une curieuse et importante découverte. — Albéroni, sous le nom de la reine, éclate en menaces, ferme l'Espagne à Aldovrandi, fait un reproche et donne une leçon à Acquaviva, avec l'air de le ménager. — Nouveaux efforts d'Albéroni pour sa promotion. — Rare bref du pape au P. Daubenton. — Le roi d'Espagne parle trois fois à Riperda suivant le système d'Albéroni. — L'ambassadeur de Sicile, alarmé sur la cession de cette île, élude de répondre aux propositions de l'ambassadeur de Hollande. — Albéroni change de batteries et veut plaire au pape pour obtenir sa promotion. — Embarras du pape. — Vénitiens mal avec la France et avec l'Espagne. — Acquaviva veut gagner le cardinal Ottobon. —

Vil intérêt des Romains. — Réflexion sur les cardinaux françois. — Changement de plus en plus subit de la conduite d'Albéroni sur sa promotion. — Ses raisons. — Conduite et ordres d'Albéroni à Beretti suivant son dernier système. — Raisonnements de Beretti. — Agitations intérieures de la cour d'Angleterre.

On apprit en même temps la mort du palatin de Livonie, qui avoit accompagné le prince électeur de Saxe dans tous ses voyages, qui avoit toute la confiance du père et du fils, et qui acquit par son esprit, par ses lumières et par sa conduite et celle de ce prince en France tant de réputation. Il étoit catholique, il eût été ravi de voir ce prince sur le trône de Pologne, et bien étonné s'il eût pu deviner que la fille de Stanislas seroit reine de France, et celle de son jeune prince Dauphine par le contraste le plus étrangement singulier.

Le pape étoit toujours en des frayeurs mortelles des préparatifs du Turc, et se réjouissoit de la diligence qu'on lui faisoit valoir de ceux de l'Espagne pour envoyer l'escadre promise en Levant, et Acquaviva en profitoit pour presser la promotion d'Albéroni, qui perdroit, disoit-il au pape, toute sa grâce s'il ne l'accordoit qu'avec toutes les précautions qu'il y vouloit apporter, c'est-à-dire que l'escadre fût dans les mers du Levant, la nonciature rouverte en Espagne et tous les différends entre les deux cours terminés. Giudice étoit encore à Gênes. Son neveu le prélat, témoin des exclamations de tous les cardinaux, lorsqu'ils entendoient parler de la promotion d'Albéroni, trembloit que la conduite de son oncle à Rome ne nuisît à sa fortune. Cellamare n'en avoit pas moins de frayeur pour lui-même, tous deux bien résolus de s'en tenir aux plus légères bienséances avec leur oncle, et se servir eux-mêmes en servant Albéroni. Ce dernier avait reçu la nouvelle de la promotion de Borromée avec beaucoup de fermeté; il parut qu'elle lui faisoit affecter de se montrer comme l'arbitre des affaires et de la cour d'Espagne; mais donnant toujours sa promotion comme l'affaire uniquement de la reine. Elle étoit lors en couches. On affecta de lui cacher la nouvelle de peur de nuire à sa santé, mais deux heures après l'arrivée du courrier qui l'apporta, il en fut dépêché un au prince Pio, vice-roi de Catalogne à Barcelone, avec ordre d'empêcher Aldovrandi d'entrer en Espagne, et de l'en faire sortir sur-le-champ s'il y étoit déjà entré. En chemin, ce nonce avoit reçu une lettre du cardinal Paulucci, par ordre du pape, qui lui donnoit pouvoir d'assurer Albéroni que sa promotion suivroit de près, pourvu que l'accommodement entre les deux cours se fît aux conditions proposées par le pape et comme acceptées, et qu'avant la conclusion la nonciature fût rouverte et l'escadre à la voile. C'étoit vendre et acheter un chapeau bien cher : aussi ces conditions furent-elles trouvées en Espagne d'une insolence extrême : ce terme n'y fut pas ménagé, et toutes les autres expressions mêlées de raisonnements qui y répondirent; on menaça de la fureur de la reine quand elle en seroit informée, et des plus grandes extrémités. Le roi écrivit cependant au pape en termes respectueux mais forts. Aldovrandi fut accusé à Madrid d'avoir suggéré au pape cette résolution par le désir qu'il avoit de faire rouvrir sa nonciature et de n'y être pas trompé.

Néanmoins Albéroni regardoit l'envoi de l'escadre comme le seul moyen d'opérer sa promotion. Il s'étoit rendu maître des fonds de l'armement, et pour être plus assuré de la diligence, il en avoit confié le soin à Patiño, avec le titre d'intendant général de la marine. C'étoit l'unique Espagnol qu'il eût jamais jugé digne de sa confiance et capable de bien servir. Il avoit été dix-huit ans jésuite; il figura depuis de plus en plus, et est mort enfin grand d'Espagne et premier ministre, avec autant de pouvoir et de probité qu'en avoit eu Albéroni. Il se vantoit, en attendant, d'avoir anéanti les conseils, rétabli le commerce et la marine, réparé les places et l'artillerie, construit et augmenté des ports, détruit la contractation[1] et le consulat de Séville, bridé pour toujours l'Aragon et la Catalogne par la construction de la citadelle de Barcelone, et [il se vantoit] de la santé du roi d'Espagne, suffisamment raffermie pour ne ralentir plus l'empressement des puissances étrangères de prendre des engagements avec lui.

Le roi de Sicile, toujours en crainte et mal avec l'empereur, fit presser Albéroni de le comprendre dans le traité de ligue dont il se parloit fort alors entre l'Espagne et la Hollande. Albéroni répondit à l'abbé del Maro, son ambassadeur, que la conclusion n'en étoit pas prochaine; que, s'il y avoit apparence de traiter, il seroit averti; que le motif de cette proposition avoit été de rompre le traité de ligue que l'empereur avoit proposé aux États généraux avec lui, et que le roi d'Espagne avoit été bien aise de trouver une occasion de déclarer que, si l'empereur attaquoit l'Italie, il prendroit ses mesures pour conserver ses droits et ceux de ses amis; enfin que toutes les fois que les Hollandois seroient raisonnables le roi d'Espagne seroit disposé à traiter avec eux, et qu'en ce cas les intérêts du roi de Sicile ne seroient pas oubliés.

Il dit assez vrai pour cette fois; car, dès qu'il fut assuré de n'avoir plus de traité à craindre entre l'empereur et les Hollandois, il manda à Beretti de semer soigneusement la défiance entre eux, et de se contenter de maintenir sur pied la négociation commencée, sans en presser la conclusion, parce que, dans l'heureuse situation du roi d'Espagne, il étoit en état d'être recherché de tout côté et n'avoit rien à craindre pour ses royaumes; d'où il concluoit qu'il falloit aussi aller très-lentement dans la négociation commencée avec l'Angleterre, en quoi on verra bientôt l'ignorance de sa politique. Il prescrivit donc à Beretti de mander à Stanhope que nul accommodement avec l'empereur ne convenoit à l'Espagne si on ne régloit, comme un préliminaire, le point de la sûreté de l'Italie, dont il pouvoit se rendre maître en vingt-quatre heures, et que l'Angleterre, ayant inutilement versé tant de sang et d'argent pour soutenir la dernière guerre, ne devoit rien oublier pour que les engagements qu'elle prendroit pour assurer le repos de l'Europe eussent un effet certain. Mais il voulut que Beretti écrivît en ce sens, comme de lui-même et sans ordre, seulement comme très-sûrement informé de l'intention de l'Espagne de maintenir l'équilibre de l'Europe.

Elle n'y pouvoit être selon lui, quelque précaution qu'on pût prendre

1. Ce mot espagnol signifie ici *chambre de commerce*.

contre les changements des temps et des conjonctures, tant que l'empereur posséderoit des États en Italie, surtout une place comme Mantoue. Il ne regardoit plus que comme des dispositions trop éloignées et trop casuelles pour y faire une attention sérieuse, l'offre du roi d'Angleterre d'obliger l'empereur de promettre aux enfants de la reine d'Espagne les successions de Parme et de Toscane, à faute d'enfants de ces deux maisons. Il prétendoit que Stanhope, qu'il avoit vu en Espagne, étoit fin et adroit. Il croyoit voir de l'artifice dans ses lettres. Pour le fixer, il vouloit l'engagement positif des Anglois d'obliger l'empereur à sortir d'Italie, et de Parme surtout. On ne peut s'empêcher d'admirer ici qu'un premier ministre d'Espagne, quelque peu habile qu'il pût être dans la connoissance des affaires, pût imaginer possible une pareille vision.

Il ne laissoit pas de prévoir que Stanhope se retrancheroit sur le traité d'Utrecht, auquel cette demande seroit une infraction, [traité] confirmé depuis par la ligue nouvellement faite entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Mais cela n'arrêtoit point Albéroni qui, dans l'engagement qu'il désiroit, ne voyoit point d'utilité pour l'Espagne à traiter avec l'empereur, parce que des affaires d'Italie dépendoit, selon lui, l'équilibre de l'Europe, qui ne pouvoit jamais subsister tant qu'il y auroit un Allemand en Italie. Cela pouvoit être vrai. Mais comment obliger l'empereur, puissant comme il étoit et les forces en main, de renoncer à l'Italie, qui faisoit un des plus beaux et des plus riches fleurons de sa couronne, et un des principaux fondements de son autorité en Europe, et comment persuader les Anglois, de tous temps liés avec lui et le roi d'Angleterre, lors son ami personnel et intime, et qui avoit tant d'intérêt de le ménager pour ses États d'Allemagne, de lui faire une proposition si folle et encore sans équivalent, et de le forcer à cet abandon qui, par leur situation, ne leur étoit à eux d'aucune considération?

Albéroni comptoit dire merveilles en protestant que le roi d'Espagne, content de ce qu'il possédoit, ne prétendoit rien en Italie pour lui-même, et se contentoit de ce qui devoit appartenir au fils de son second lit, par toutes les lois divines et humaines. Ce leurre en sus étoit par trop grossier. C'étoit néanmoins en ce sens que Beretti reçut ordre d'écrire et de parler si la négociation se portoit à Londres.

Albéroni ne jugeoit pas convenable de céder tant de droits et d'États usurpés pour une promesse vague garantie par l'Angleterre et la Hollande, qui, pour leur intérêt propre, à ce qu'il se figuroit, seroient obligées d'empêcher l'empereur de se rendre maître des États du grand-duc, si la succession s'en ouvroit sans héritiers; par conséquent que l'Espagne ne gagneroit rien et perdroit tout, en faisant ce traité avec l'empereur. Il en parla en ce sens au secrétaire d'Angleterre, toutefois dans l'intention d'entretenir le traité sans le rompre.

Le naturel froid et temporiseur d'Heinsius servoit Albéroni contre les empressements que Beretti redoubloit sans cesse pour le traité, avant que d'avoir reçu ses derniers ordres. Ce Pensionnaire l'assuroit de la bonne disposition de toutes les provinces; mais il ajoutoit qu'avant de

traiter et de conclure, il falloit voir ce que produiroient les soins de l'Angleterre et de la république, pour moyenner la paix entre l'empereur et l'Espagne; que, si cette paix ne réussissoit point, la république s'uniroit avec l'Espagne par une alliance, soit que les Anglois y voulussent entrer ou non. Amsterdam paroissoit le désirer; Beretti s'en applaudissoit comme du fruit de ses soins, et comptoit aussi sur les provinces d'Utrecht et de Gueldre. Les principaux membres de la république rejetoient sur l'Angleterre la lenteur de la négociation de la paix entre l'empereur et l'Espagne. Duywenworde se plaignoit de ces délais, qui laissoient perdre la conjoncture si favorable de la guerre de Hongrie pour rendre l'empereur plus facile. Il convenoit de l'intérêt commun que l'empereur ne se rendît pas maître de l'Italie, et assuroit que les États généraux l'abandonneroient s'il ne se rendoit pas raisonnable, et traiteroient avec l'Espagne pour leurs intérêts particuliers. Il se vanta, pour prouver ses bonnes intentions, d'avoir parlé très-fermement, en dernier lieu, dans l'assemblée des États de Hollande, sur les contraventions de l'empereur au traité de la Barrière, et prétendoit l'avoir engagé d'écrire au roi d'Angleterre, pour lui demander l'interposition de ses bons offices à Vienne, d'où il arriveroit qu'en le faisant la république auroit ce qu'elle désiroit, ou, s'il l'en refusoit, sa mauvaise foi seroit reconnue, et la république seroit en pleine liberté de traiter avec l'Espagne.

Elle venoit de réformer cinq régiments écossois. Albéroni en vouloit prendre deux à son service; mais Beretti qui en avoit écrit à Londres, n'en ayant point de réponse, auguroit mal du succès de cette demande.

Malgré cette réforme de troupes, que le mauvais état des affaires des Hollandois les avoit obligés de faire, ils étoient inquiets des nouvelles levées que le roi de Prusse faisoit : il vouloit avoir soixante-cinq mille hommes sur pied, sans que ses ministres, ni peut-être lui-même, sût ce qu'il en vouloit faire. Ces troupes faisoient des mouvements dans le pays de Clèves. Il remplissoit ses magasins, et donna tant d'alarme aux Hollandois, qu'ils firent travailler aux fortifications de Nimègue et de Zutphen, et lui payèrent cent vingt mille florins des subsides qu'ils lui devoient de la dernière guerre.

Le roi de Prusse inquiétoit aussi le roi d'Angleterre, son beau-père, par les plaintes qu'il faisoit de lui et par ses liaisons étroites avec le czar. Le gendre se déclaroit vivement piqué de trouver son beau-père opposé partout à ses intérêts, difficile sur les moindres bagatelles; dans son dépit, il protestoit qu'il ne tiendroit pas à l'empereur de l'attacher inviolablement à ses intérêts, parce qu'il étoit persuadé que le chef de l'empire devoit être et seroit l'arbitre de la paix du nord. Il se plaignoit qu'une escadre angloise eût bloqué le port de Gottembourg, et que Georges fît tenir le baron de Gœrtz si étroitement dans les prisons de Hollande, qu'il n'y avoit eu que le seul adoucissement d'y faire porter son lit.

En même temps, la cour de Londres étoit si remplie de cabales, que le roi d'Angleterre n'avoit pu conserver ses principaux ministres. Townshend, secrétaire d'État, avoit quitté cette place pour la vice-royauté

d'Irlande, qu'il perdit encore bientôt après. Methwin, aussi secrétaire d'État, et Walpole, premier commissaire de la trésorerie, furent démis aussi, ainsi que Pulteney de [la place] de secrétaire des guerres, et le duc de Devonshire, leur ami, et de même cabale, ne voulut pas demeurer président du conseil après leur disgrâce, et remit cette grande place. Stanhope changea la sienne de secrétaire d'État pour celle de premier commissaire de la trésorerie.

Parmi ces mouvements, la cour d'Angleterre étoit médiocrement occupée des affaires du dehors, et Stanhope encore moins, qui en avoit quitté la direction. Ainsi, ses réponses à Beretti étoient sèches, obscures, et désoloient l'activité de ce ministre sur une affaire dont il désiroit ardemment la conclusion pour en avoir l'honneur, et tous ses raisonnements tendoient à éprouver si Georges agissoit sincèrement, ou se contentoit d'amuser, ce qui ne se pouvoit qu'en le pressant extraordinairement de faire expliquer l'empereur avant la décision de la campagne en Hongrie. Il se confirmoit dans cette opinion par l'aveu que faisoient Heinsius et Duywenworde, autrefois impériaux si zélés, qu'ils ne pouvoient avoir de confiance en la sincérité de l'empereur dans la négociation commencée, en en éprouvant si peu de sa part sur l'exécution des conditions du traité de la Barrière.

Le Pensionnaire même, si mesuré, s'étoit emporté contre l'ambition de la cour de Vienne et le danger de la laisser en état de se rendre maîtresse de tous côtés, par conséquent de faire les derniers efforts sur le traité de paix avec l'Espagne pendant la campagne de Hongrie. Beretti proposoit la nécessité d'acquérir des amis encore plus sûrs à l'Espagne, par des pensions dont on flatteroit les plus propres à les recevoir, et en même temps les plus en état de bien servir, mais qui ne leur seroient données que lorsque l'alliance avec la république seroit comme certaine. Ceux qu'il nommoit pour ces pensions, des principaux membres de la république, étoient le comte d'Albemarle, les barons de Reenswonde, de Norwich et de Welderen. Ce dernier étoit député pour la Gueldre. Il le disoit fort autrichien, mais sensible à l'argent, et plus encore aux bons repas.

Albéroni, dans les principes qu'on a vus, étoit fort ralenti sur ces alliances. Il écrivit une lettre à Beretti, suivant ces mêmes principes, avec ordre de la montrer au Pensionnaire et aux bien intentionnés. Il y insistoit sur l'absolue nécessité de l'équilibre, sur son impossibilité tant que l'empereur conserveroit un pouce de terre et un soldat en Italie, sur l'indifférence du roi d'Espagne, sur la paix à faire avec l'empereur. Surtout, il y relevoit le bon état de l'Espagne, et ses espérances de le rendre encore meilleur avant qu'il fût cinq ou six ans.

En même temps, il manda Riperda, ambassadeur de Hollande. Il lui parla des propositions de l'Angleterre et de la Hollande, pour la paix entre l'empereur et l'Espagne, lui dit qu'il falloit compter que ce n'étoit que de belles paroles de la cour de Vienne, que la négociation seroit infructueuse, qu'il seroit même très-dangereux de l'entamer, tant que la sûreté pour l'équilibre de l'Europe ne seroit pas solidement établie; lui expliqua en quoi il le faisoit consister, et qu'il falloit que l'empereur

remît tout ce qu'il possédoit en Italie entre les mains de l'Angleterre et de la Hollande, pour en être disposé par ces deux puissances comme elles le jugeroient à propos, suivant la justice; et que le roi d'Espagne, dont il loua l'amour du bien public, consentoit d'en être parfaitement exclu. Il ajouta des plaintes de l'attachement des États généraux pour l'empereur; qu'il comprenoit bien les ménagements que le roi d'Angleterre avoit pour le chef de l'empire, par rapport à ses États d'Allemagne; qu'il ne voyoit donc qu'un esprit de dépendance à ses volontés dans cette conduite de la Hollande; que néanmoins il falloit une balance dans l'Europe. Il proposa comme un moyen d'y parvenir de procurer aux États généraux les Pays-Bas catholiques, et promit à Riperda, en lui en demandant le secret, que le roi d'Espagne feroit là-dessus ce qu'il jugeroit à propos. Il finit comme il avoit commencé, sur l'empereur et sur l'Italie.

Riperda sortit de cette conversation persuadé que l'Espagne ne feroit jamais la paix avec l'empereur aux conditions proposées par l'Angleterre et la Hollande. Il croyoit avoir découvert que le projet d'Albéroni, qui pourtant avoit insisté au commencement et à la fin de cette conversation qu'il n'y pouvoit avoir d'équilibre tant que l'empereur posséderoit un pouce de terre en Italie; Riperda, dis-je, croyoit avoir découvert que son projet étoit de laisser le Milanois à l'empereur, d'y faire ajouter Crémone et le Crémonois, donnant en échange Mantoue et le Mantouan à la république de Venise, de recouvrer pour l'Espagne Naples, Sicile et Sardaigne, et d'assurer au fils aîné du second lit du roi d'Espagne les successions de Florence et de Parme. Cet ambassadeur étoit même persuadé que l'Espagne recouvreroit la Sicile lorsqu'on s'y attendroit le moins.

Albéroni étoit bien aise d'insinuer aux États généraux ces différentes vues, parce qu'il craignoit plutôt qu'il ne souhaitoit la paix avec l'empereur. Dans la prévoyance des événements qui pouvoient arriver, il évitoit d'engager de nouveau le roi d'Espagne, soit en confirmant les engagements déjà pris, soit par de nouvelles cessions dont l'Europe deviendroit garante. Il disoit que la main de Dieu n'étoit pas raccourcie, et par ce discours il laissoit assez entendre ce qu'il avoit dans l'esprit. C'est une chose étrange qu'être possédé de l'esprit de retour, et de n'oser en laisser rien apercevoir ni à la France ni à l'Espagne.

Dans ce même esprit il profita de la conjoncture de plusieurs écrits contre la constitution qui avoient été brûlés publiquement à Rome. Il fit écrire au pape par leur fidèle Aubenton des merveilles de la piété du roi d'Espagne, et de son inséparable attachement au chef de l'Église, quoi qu'il pût arriver dans cette affaire. Ces mêmes écrits que Cellamare avoit envoyés furent livrés à l'inquisition d'Espagne pour y être brûlés. Cellamare eut ordre de ne plus envoyer d'écrits faits contre la constitution, mais tous ceux au contraire qui lui étoient favorables, tandis que le cardinal Acquaviva reçut ordre d'éviter avec soin de prendre aucun parti dans ces différends et de se contenter simplement de rendre compte des suites qu'ils pourroient avoir : c'est-à-dire qu'Albéroni vouloit donner au pape une grande idée de l'attachement du roi d'Espagne pour la saine doctrine, et de son horreur pour les nouveautés, en même temps

que ce ministre se vouloit ménager soigneusement la France, et ne pas donner aussi trop d'assistance au pape dans une conjoncture où il en étoit aussi mécontent.

Toutefois il pressoit l'armement de la flotte comme l'instrument unique de sa promotion, qui ne touchoit, disoit-il, que le reine. Il continuoit à garder le silence qu'il s'étoit imposé, et de dire qu'il savoit bien que, s'il proposoit quelques tempéraments, ses envieux diroient qu'il ne songeoit qu'à ses intérêts aux dépens de ceux de ses maîtres, jusque-là qu'il étoit convaincu de leur cacher les lettres d'Acquaviva : c'étoit un bon reproche qu'il lui faisoit de n'avoir pas été assez ferme à presser le pape; que les lénitifs n'étoient ni selon l'humeur du roi ni selon celle de la reine; qu'à l'avenir Rome seroit obligée à plus d'égards pour eux, que Leurs Majestés Catholiques donneroient enfin des marques de leur ressentiment à une cour pleine de brigands, aisée à châtier par l'intérêt; qu'étant lui-même homme d'honneur et désintéressé, il seroit content d'avoir préféré la décence du service de ses maîtres à sa propre élévation; que, s'ils avoient désiré un chapeau de cardinal, il leur conviendroit enfin de le mépriser, voyant l étrange procédé de Rome; qu'il ne doutoit pas que, si le roi d'Espagne changeoit de résolution sur l'envoi de ses vaisseaux, ce changement ne fût attribué à son ministère, et que quelque fripon ne répandît qu'il se seroit servi de son crédit pour ôter ce secours à la chrétienté; que le pape seul perdroit la religion, puisque, dans le même temps qu'il accordoit aux instances de ses parents la dignité de cardinal pour un homme vendu aux Allemands, il refusoit avec mépris la justice que le roi d'Espagne lui demandoit. Il établissoit pour principe (et ce principe est très-vrai, et c'est la seule vérité qu'Albéroni dise ici), il établissoit pour principe qu'il ne falloit pas filer doux avec la cour de Rome, que tous les remèdes mitoyens étoient mauvais, et que le temps détromperoit enfin de l'orviétan de cette cour; il ajoutoit que ses amis les plus dévoués ne pouvoient approuver sa conduite, que le confesseur même jetoit feu et flamme; mais Albéroni ne prétendoit pas lui en savoir gré, parce que, si ce jésuite en usoit autrement, il s'en trouveroit mal.

Cette flotte, dont Albéroni faisoit tant de parade, coûtoit prodigieusement. L'état des affaires n'étoit pas tel qu'Albéroni s'efforçoit de le montrer. Les dettes étoient en grand nombre et pressantes, les moyens de les acquitter difficiles; lui-même étoit contraint de l'avouer à ses confidents, mais il avoit le bonheur de faire accroire le contraire aux ministres étrangers qui étoient à Madrid. Ceux d'Angleterre et de Hollande qu'il caressoit le plus, assuroient l'ambassadeur de Sicile que le roi d'Espagne trouvoit en argent comptant au delà de l'opinion commune; qu'il pouvoit aider le roi de Sicile à devenir le libérateur de l'Italie, puisque le seul moyen d'empêcher l'empereur de s'en rendre enfin le maître, étoit d'unir par un traité le roi d'Espagne, le roi de Sicile et les princes d'Italie. L'abbé del Maro voulut savoir quel seroit à peu près le plan que l'Angleterre et la Hollande formeroient pour cette union. Les ministres de ces deux puissances parlèrent de faire céder la Sicile au roi d'Espagne, et de faire donner au roi de Sicile les États contigus

au Montferrat, et la partie du Milanois dont il étoit en possession. Quoique la proposition fût étrange, del Maro jugea qu'elle étoit faite de concert avec Albéroni, qui vouloit faire sa cour à la reine en trouvant le moyen de fonder un État pour ses enfants. Il tâcha de pénétrer un point plus important. Il remarquoit les ménagements que l'Angleterre et la Hollande avoient pour le roi d'Espagne. Il voulut découvrir quel parti prendroient ces puissances au cas d'ouverture à la succession de France. Mais il jugea par les réponses de leurs ministres que leurs égards étoient encore plus pour l'Espagne que pour la personne de Philippe V, et que, si jamais il entreprenoit de revenir contre les renonciations, elles emploieroient leur crédit et leurs armes pour traverser son entreprise.

La reine d'Espagne apprit enfin la promotion de Borromée, Albéroni sous son nom éclata en menaces. Outre le courrier dépêché à Barcelone dont on a parlé, il en avoit fait envoyer un autre à Alicante pour le même effet au cas qu'Aldovrandi eût pris la route de la mer pour l'empêcher d'y mettre pied à terre. Ce nonce avoit laissé à Madrid un nommé Giradelli, son secrétaire, qui étoit aussi agent du cardinal Acquaviva. Albéroni fut tenté de le chasser. Mais réfléchissant que cet homme ne pouvoit lui nuire, il s'en fit un mérite auprès d'Acquaviva, et lui donna en même temps une leçon. Le mérite fut de lui mander qu'à sa seule considération il avoit empêché que cet homme fût chassé, mais à condition qu'il ne feroit aucune fonction d'agent du pape, et qu'il ne parleroit ni ne présenteroit de mémoire au nom de Sa Sainteté.

Pour la leçon, Acquaviva pressoit depuis longtemps d'être délivré à Rome de la critique importune de don Juan Diaz, agent d'Espagne, qui censuroit toutes ses actions avec la liberté la plus outrée. Albéroni lui avoit promis de le rappeler. Le cardinal l'en avoit de nouveau sollicité. Albéroni, mécontent de sa mollesse et d'avoir laissé passer Borromée sans lui, ajouta à sa lettre qu'il falloit user de flegme à l'égard de cet homme, regardé par les Espagnols comme très-zélé pour le service et comme incapable de ménager personne quand il s'agissoit de l'intérêt des maîtres; que, de plus, il s'étoit encore acquis un nouveau crédit depuis la promotion de Borromée, parce qu'il avoit constamment assuré qu'elle seroit faite, et Leurs Majestés Catholiques trompées malgré les belles paroles du pape et les espérances dont lui Acquaviva s'étoit laissé flatter.

Ce reproche fait au pape et à lui étoit annoncer la vengeance; deux Italiens n'y pouvoient donner une autre interprétation. Aldovrandi, voyant sa fortune perdue si l'entrée d'Espagne lui demeuroit interdite, demanda instamment la permission de passer à Barcelone ou à Saragosse. La colère de la reine fut le prétexte de n'écouter aucune proposition que la promotion d'Albéroni ne fût faite. Mais pour en conserver le véritable appât, il fit savoir à Rome que l'escadre si désirée se rendroit incessamment à Gênes, et pourroit même s'avancer jusqu'à Livourne, mais que, dans l'un de ces deux ports, elle attendroit des nouvelles d'Acquaviva, d'où elle regagneroit les ports d'Espagne si la promotion tant de fois promise n'étoit pas faite, résolution dont Leurs Majestés Ca-

tholiques ne se départiroient jamais quand même le monde viendroit à tomber, parce que le roi d'Espagne se lassoit enfin d'être depuis seize ans le jouet de la cour de Rome.

Ce prince, dépeint à Rome avec tant de soin comme si soumis au pape pour le lui faire désirer en France, si malheureusement la succession venoit à s'ouvrir, ne vouloit pas qu'il lui fût permis de différer la promotion d'un si rare sujet, et se portoit à toute extrémité. Ainsi il menaça Rome à cette occasion de former une junte pour examiner les moyens et les mesures à prendre pour établir de justes bornes à son autorité en Espagne, et l'y réduire à celle qu'on lui permettoit en France et à Venise. Il ajoutoit que Leurs Majestés Catholiques seroient inflexibles sur ce point capital; que qui que ce soit n'oseroit entreprendre de tenter de les fléchir; qu'il aimeroit mieux être mort que d'en avoir ouvert la bouche, parce qu'on ne manqueroit pas de l'accuser de préférer ses intérêts à celui de ses maîtres. Que le confesseur avoit d'autant plus d'intérêt de garder le plus profond silence qu'il lui étoit très-sévèrement enjoint par le roi sur toutes les affaires de Rome, à laquelle d'ailleurs il passoit pour être vendu. Ainsi Albéroni vouloit que le pape connût tout le danger de différer sa promotion, et qu'il le regardât comme le seul maître de terminer les différends entre les deux cours.

Pour le confirmer dans cette pensée, il obtint du roi d'Espagne d'engager le duc de Parme à promettre au nom de Sa Majesté Catholique de se rendre garant que l'accommodement se feroit, et que le tribunal de la nonciature seroit rouvert dans le moment que la promotion seroit faite et déclarée.

Cet instant de la promotion d'Albéroni étoit le point critique de toute difficulté sur l'accommodement. Albéroni ne le vouloit point faire si cette condition n'étoit remplie; il avoit trop de peur d'être laissé après. Le pape, dans la même défiance qu'on ne se moquât de lui après la promotion, se tenoit ferme à sa promesse de la faire sitôt que l'accommodement seroit fait aux termes convenus déjà par Albéroni, et que l'escadre seroit à la voile sur la route de Corfou. Cette défiance mutuelle arrêtoit tout. Néanmoins le pape voulut d'avance lever toutes les difficultés préliminaires. Il écrivit à Daubenton un bref de sa main, portant pouvoir d'absoudre le roi d'Espagne de toutes les censures qu'il avoit encourues par les actes faits en son nom et par son autorité contre les droits du saint-siége, mais à condition que ces mêmes actes seroient annulés, et que Sa Majesté Catholique entreroit dans tous les projets d'accommodement proposés par Sa Sainteté. On ne peut s'empêcher de dire ici que les réflexions s'offrent en foule sur ce beau bref et sur cette rare invention d'envahir tout comme juge et partie.

Albéroni en même temps, attentif à l'objet qu'il s'étoit fait pour l'Italie, procura à Riperda qu'il avoit toujours particulièrement ménagé, trois audiences consécutives du roi d'Espagne en sa présence, dans lesquelles le roi d'Espagne, louant la candeur du Pensionnaire, dit qu'il souhaitoit qu'il devînt le directeur de la négociation entre lui et la cour de Vienne, et que les propositions y fussent portées et à Madrid en même temps par les offices de l'Angleterre et de la Hollande. Il insista sur la néces-

sité d'établir avant toutes choses la balance nécessaire pour la sûreté de l'Italie, et il renouvela ce qui avoit déjà été dit à cet ambassadeur de Hollande, pour exciter ses maîtres à profiter de l'occasion favorable qu'ils avoient de se rendre maîtres des Pays-Bas.

Riperda put aisément reconnoître aux conférences particulières qu'il avoit avec Albéroni que l'Italie étoit son objet principal. Il crut démêler que les instances que faisoit le roi de Sicile pour être compris dans ce traité n'auroient pas grand succès, et qu'on n'étoit pas disposé en Espagne à favoriser l'augmentation de sa puissance. Son ambassadeur travailloit à persuader le roi d'Espagne qu'une étroite intelligence entre lui et son maître étoit nécessaire pour leurs intérêts communs, et que l'ambassadeur de Hollande appuieroit sa pensée de ses offices. Riperda, en effet, dans une visite qu'il lui avoit faite, l'avoit fort entretenu de la nécessité de profiter de la guerre du Turc pour maintenir la liberté de l'Italie contre les invasions de l'empereur, d'où dépendoit la tranquillité de l'Europe; que les rois d'Espagne et d'Angleterre étoient persuadés de cette vérité, ainsi que les États généraux; qu'il falloit les unir et savoir si le roi de Sicile concourroit avec eux dans la même union; qu'il parloit par ordre du Pensionnaire, choisi par le conseil secret de la république pour seul commissaire et interprète dans cette négociation particulière; qu'il demandoit une réponse là-dessus du roi de Sicile, lequel ne devoit être surpris du silence qui se gardoit là-dessus avec son résident à la Haye, parce que la négociation devoit être concertée principalement avec l'Espagne, et qu'il étoit absolument nécessaire d'empêcher que le mystère n'en fût éventé.

Tous ces propos néanmoins furent suspects à del Maro, à qui Riperda avoit déjà tenu quelques discours désagréables sur l'idée de la cession de la Sicile à l'empereur moyennant un échange. Les offres de Riperda lui parurent de nouvelles preuves du concert fait entre les trois puissances de dépouiller son maître de la Sicile et de l'obliger à se contenter d'un échange tel qu'il leur plairoit pour faciliter la paix de l'empereur avec l'Espagne : ainsi il éluda de répondre positivement en demandant du temps de recevoir les ordres de son maître.

Albéroni, tout occupé de sa promotion qu'il vouloit obtenir par toutes sortes de voies, envoya ordre à Cadix de mettre à la voile pour le Levant, et avec cette nouvelle Acquaviva eut ordre d'assurer le pape qu'Aldovrandi seroit au plus tôt reçu en qualité de nonce. Le prétexte de ce changement subit fut de montrer la droiture et la sincérité du roi d'Espagne, mais dont il attendoit un juste retour de sa part par la promotion actuelle et déclarée à la réception de sa lettre. Le pape ne pouvoit s'aveugler sur l'indignité de cette promotion qu'il sentoit et voyoit. Les clameurs publiques en retentissoient et en frappoient ses oreilles. Mais de cette promotion, telle qu'elle fût, dépendoient l'accommodement à l'avantage de Rome, et le secours maritime contre les Turcs.

Le pape pleuroit donc, et les larmes lui coûtoient peu. Il se trouvoit dans les douleurs de l'enfantement. Il se servoit de la frayeur commune des Vénitiens pour agir par leur ambassadeur à Rome auprès d'Acqua-

viva, pour persuader l'Espagne de secourir l'Italie contre les Turcs, sans attendre la promotion. Ce ricochet étoit employé, parce que le noble résident à Madrid n'avoit pas encore pris caractère. L'Espagne prétendoit des satisfactions que la république éludoit encore sur ce qu'elle avoit reconnu l'archiduc roi d'Espagne, Acquaviva souhaitoit que le roi d'Espagne, secouant les Vénitiens, obtînt d'eux le rétablissement entier de la famille Ottoboni dans ses biens et prérogatives, et dans leurs bonnes grâces, dont elle étoit privée depuis que le cardinal Ottobon avoit, sans leur congé, accepté la protection de la France. Il considéroit qu'il étoit important pour un conclave d'acquérir un cardinal tel que celui-là, qui d'ailleurs avoit toujours bien mérité du roi d'Espagne.

On trouve à Rome quantité de gens empressés à témoigner leur zèle, soit à la France, soit à la maison d'Autriche suivant ce qu'ils appellent *il genio* qui les partage entre les deux. L'espérance des bienfaits est un puissant motif, même pour des personnes principales qui ne peuvent jamais espérer de la cour de Rome des récompenses approchant de celles qu'ils reçoivent des couronnes en bénéfices ou en pensions. Quelques-uns même, non contents d'en tirer de modiques d'un côté, tâchent d'en recevoir aussi de l'autre sous un titre de politiques ou de nouvellistes. On éprouva cette conduite d'un abbé Juliani, qui rapportoit au palais du pape, d'une part, et aux Espagnols, de l'autre, tout ce qu'il apprenoit du cardinal de La Trémoille, dont il avoit gagné la confiance. Il avoit une forte pension du roi, et son père en avoit aussi été fort bien payé.

On ne peut ici s'empêcher de déplorer l'aveuglement sur les cardinaux nationaux toujours inutiles, et c'est marché donné fort à charge, et impunément très-dangereux quand il leur plaît. Deux cent mille livres de rente est peu de chose en bénéfices pour un cardinal françois. Je laisse à part le rang et la considération personnelle qui porte sur tous les siens. Il n'y en a jamais qu'un demeurant à Rome pour les affaires du roi. Les autres vivent à Paris et à la cour comme bon leur semble. Vient-il un conclave, il faut les payer pour y aller : encore s'en excusent-ils tant qu'ils peuvent. En arrivant à Rome, ils trouvent les cabales formées et les partis pris. Ils n'y connoissent personne : aussi éprouve-t-on qu'on s'y moque d'eux avec force compliments. Le pape est-il fait, c'est à qui reviendra le plus vite. Tous les crimes leur sont permis, ceux même de lèse-majesté; quoi qu'ils attentent, ils sont inviolables et vont tête levée. Louis XI n'osa jamais punir les attentats et les trahisons avérées du cardinal Balue que par la prison, et encore avec combien de traverses, et on le vit sous son successeur triompher de son crime dans l'éclat de légat en France. Sixte V approuva tout ce qui s'étoit passé à Blois, et détestoit les horreurs de la Ligue; mais, lorsque, quelques jours après, il apprit la mort du cardinal de Guise, pour le moins aussi coupable que son frère, il excommunia Henri III, et trouva qu'il n'y avoit pas d'assez grands châtiments pour expier ce crime. On a vu le feu roi réduit à traiter avec le cardinal de Retz, et n'avoir pu châtier les forfaits du cardinal de Bouillon ni l'éclat de sa désobéissance. Les avantages et les inconvénients d'avoir des cardinaux françois ne se peu-

vent donc pas balancer. A l'égard des prétentions de Rome, on ne peut compter sur les cardinaux françois. On sent encore les suites des manéges et de la séditieuse harangue du cardinal du Perron en 1614, aux derniers états généraux qui se soient tenus. Si nos rois ne souffroient jamais de cardinaux en France, ils éviteroient ces funestes inconvénients et celui encore d'un attachement à Rome contre leurs intérêts de tous ceux qui se figurent arriver à la pourpre, et de quelques-uns qui y sont élevés malgré eux, comme le fut le cardinal Le Camus, malgré le feu roi, et le cardinal de Mailly malgré le roi d'aujourd'hui et le régent, à force de cabales, de sédition, de rage dans l'affaire de la constitution. En donnant la nomination à des sujets italiens bien choisis, ils auroient à Rome des cardinaux permanents, à eux, informés et au fait de tout sans cesse, qui, par eux, par leurs amis et leur famille, seroient continuellement utiles et infiniment dans les conclaves, et dont trois ou quatre seroient plus que contents à eux tous des bénéfices qui ne suffisent pas à un seul cardinal françois. L'espérance du cardinalat ne débaucheroit plus d'évêques contre les libertés de l'Église gallicane et contre l'autorité et la souveraineté temporelle de nos rois, et leur procureroit, au contraire, les services et l'attachement des plus considérables maisons et particuliers de Rome et de toute l'Italie, dont l'utilité se reconnoîtroit tous les jours. C'en est assez sur cet important article, dont l'évidence saute aux yeux.

Plusieurs cardinaux se flattoient d'avoir depuis peu détourné le pape de déshonorer leur collége en y mettant un si étrange sujet. Albéroni le savoit, et il reconnut qu'il n'étoit pas de son intérêt de porter trop loin le ressentiment du roi et de la reine, parce que, si le nouveau différend qu'il produiroit duroit trop lontemps, il en seroit la victime, que ses ennemis en si grand nombre seroient ravis de le voir embarqué dans une affaire qu'ils regardoient comme la cause inévitable de sa perte prochaine, à laquelle tous les Espagnols contribueroient à l'envi. Ces réflexions lui firent changer de conduite. Il pressa le départ de la flotte. Il manda au duc de Parme qu'elle mettroit à la voile le 26 mai, et il pressa Aldovrandi de se rendre à Ségovie, où la cour étoit, pour y terminer, à la satisfaction du pape, les différends entre les deux cours. Il laissa entrevoir qu'il sentoit toute la conséquence dont étoit pour lui de finir au plus tôt l'affaire de sa promotion et ce qu'il devoit craindre de l'empire que les Allemands, maîtres de l'Italie, prendroient sur l'esprit et sur les résolutions du pape. Ce fut l'excuse d'un changement si subit de conduite. On en verra dans la suite d'autres raisons.

Il avoit aussi changé de système sur les affaires générales de l'Europe. Il avoit fort désiré unir le roi d'Espagne avec l'Angleterre et la Hollande, et lui procurer la paix avec l'empereur par le moyen de ces deux puissances. Ces idées, qui avoient été si avant dans son esprit, ne subsistoient plus. Il éludoit la négociation de cette paix, que l'Angleterre vouloit entamer. Il se fondoit sur la situation avantageuse où ses soins avoient mis, disoit-il, l'Espagne, qui n'avoit nulle raison de rechercher l'amitié de personne, et dont le meilleur parti étoit de regarder l'embarras des autres puissances d'un œil tranquille et de bien jouer son

jeu. Il s'appuyoit sur les troubles intérieurs dont il croyoit l'Angleterre inévitablement menacée, et sur l'épuisement extrême où la dernière guerre avoit laissé la Hollande, qui obligeroient ces deux puissances à rechercher l'amitié du roi d'Espagne, en sorte que, le prix en étant connu des nations étrangères, il ne la donneroit qu'à bon escient à qui il jugeroit à propos. Ainsi, au lieu de presser Beretti, il modéroit son ardeur de négocier pour se faire valoir. Il l'occupoit à gagner et à faire passer en Espagne des ouvriers en laine pour des manufactures très-utiles qu'il méditoit, mais sur le succès desquelles il craignoit avec raison la paresse naturelle des Espagnols.

Beretti se fondoit en grands raisonnements pour persuader Albéroni de profiter du désir qu'il voyoit dans la république de s'unir à l'Espagne, d'entrer dans les mesures nécessaires à borner l'ambition de la maison d'Autriche, et de se garantir de l'impression que faisoit sur lui l'humeur vindicative des transfuges espagnols de son conseil. Il disoit que nul traité ne seroit solide si on n'établissoit préliminairement un équilibre parfait dans les affaires de l'Europe, sans lequel le roi d'Espagne ne devoit jamais s'engager, mais demeurer spectateur, et il traitoit de vaines les renonciations faites en faveur de la maison d'Autriche, parce qu'elle-même n'en avoit fait aucune en faveur de l'Espagne. Il convenoit qu'un refus absolu d'écouter rien sur la paix avec l'empereur pouvoit alarmer l'Angleterre et la Hollande, mais qu'il falloit savoir prolonger la négociation, et faire retomber sur la cour de Vienne l'odieux des délais.

Le fruit qu'il se proposoit de cette conduite étoit que l'Angleterre et la Hollande, irritées de celle de l'empereur sur la paix, l'en craindroient encore davantage et solliciteroient elles-mêmes l'alliance que le roi d'Espagne leur offroit. Il étoit vrai que l'Angleterre n'étoit pas tranquille dans l'intérieur : les partis y étoient plus animés que jamais, le roi et le prince de Galles brouillés jusqu'à ne plus garder aucunes apparences, les ministres anglois haïs d'une partie de la nation, les ministres allemands détestés de la nation entière, et regardés comme vendus à la cour de Vienne. Ils passoient pour tels au point que le ministre du roi de Sicile n'osa le solliciter de travailler à l'accommodement de son maître avec l'empereur.

CHAPITRE XVIII.

Attention générale sur le voyage du czar à Paris. — Le roi de Prusse tenté et détourné d'y venir. — Vues et conduite de ce prince. — Liaison entre le roi de Prusse et le czar. — Inquiétude du roi d'Angleterre sur le czar. — Il est forcé à réformer dix mille hommes. — Servitude de la Hollande pour l'Angleterre. — Union et traité entre le czar et le roi de Prusse. — Mesures du czar avec la France et avec le roi de Pologne. — Mesures sur le séjour des troupes moscovites dans le Mecklembourg. — Le pape veut lier le czar avec l'empereur contre le Turc. — Manéges d'Albéroni en France pour son chapeau. — Véritables raisons du changement de conduite d'Albéroni à l'égard du pape. — Le pape écrit au czar ; il le veut liguer avec

l'empereur et obtenir le libre exercice de la religion catholique dans ses États. — Le czar l'amuse et se moque de lui. — Il en parle très-sensément au maréchal de Tessé. — Molinez, inquisiteur général d'Espagne, revenant de Rome en Espagne, arrêté à Milan. — Embarras et caractère du pape. — Promotion d'Albéroni est l'unique affaire. — Il se moque de Molinez, s'assure du régent sur sa promotion. — Ses vanteries. — La cour d'Espagne à l'Escurial malgré la reine. — Aldovrandi y arrive. — Manéges d'Albéroni. — L'Angleterre reprend la négociation de la paix entre l'empereur et l'Espagne. — Divisions domestiques en Angleterre. — Son inquiétude sur le czar. — Troupes russiennes sortent de Mecklembourg. — Le Danemark, inquiet sur le nord, éprouve le mécontentement de la Russie. — Le czar veut traiter avec la France. — Obstacles du traité. — Le czar en mesure avec l'empereur à cause du czarowitz. — Plaintes et avis du roi de Prusse. — Office du régent sur le nord. — Scélératesse du nonce Bentivoglio. — Le Prétendant à Rome; y sert Albéroni. — Soupçons de nouveaux délais de sa promotion. — Hauteurs et manéges du pape. — Départ de Cadix de la flotte d'Espagne. — Scélératesse d'Albéroni. — Giudice à Rome. — Misère de sa conduite, de sa position, de sa réputation. — Friponnerie d'Ottobon. — Chiaous à Marseille. — Vie solitaire et pénitente de Ragotzi.

Le voyage du czar en France, au commencement de mai, devint l'attention de toute l'Europe, en particulier de l'Angleterre. Le roi de Prusse y seroit venu en même temps si on ne lui en eût fait craindre du ridicule, et que l'empereur n'en prît un violent ombrage. Ces deux princes étoient également mécontents du roi d'Angleterre, ils ne comptoient pas d'avoir rien à espérer de l'empereur. Leur vue étoit de conclure une paix avantageuse avec la Suède.

Le roi de Prusse sollicitoit le régent d'ordonner positivement au comte de La Marck, ambassadeur de France auprès du roi de Suède, d'engager promptement une négociation pour la paix entre eux et d'en poursuivre vivement la conclusion. Il insistoit à profiter de la guerre du Turc, dont l'empereur ne seroit pas plutôt débarrassé qu'il voudroit agir en maître des affaires de l'empire et de celles du nord, où il prendroit des liaisons préjudiciables à la France. Il avertissoit le régent de se défier de Georges tout occupé de ménager l'empereur à cause de ses États d'Allemagne, et de ceux qu'il avoit usurpés sur la Suède, et à qui il vouloit faire toucher deux cent cinquante mille livres sterling, que le parlement alloit lever pour le payement des arrérages dus aux alliés de l'Angleterre et des subsides de la dernière guerre. Irrité d'être frustré de sa part sur cette somme, il désiroit prendre avec la France des engagements plus forts que ceux qu'il avoit déjà avec elle par un traité secret. Il avoit paru éluder la proposition que le régent lui avoit faite d'entrer dans la triple alliance, alarmée aussi du bruit répandu que le roi d'Angleterre y faisoit admettre le Danemark. Il n'étoit pas aisé de compter sur le roi de Prusse, léger, inconstant, plein de variations subites, et qui prodiguoit à l'empereur tout ce qu'il espéroit lui pouvoir concilier sa protection.

Il fit savoir au czar, à Paris, en mai, qu'ils ne devoient compter ni l'un ni l'autre sur l'empereur pour la conservation de leurs conquêtes

sur la Suède; qu'il étoit de leur intérêt commun de ne pas attendre que l'empereur fût débarrassé de la guerre du Turc pour traiter avec la Suède, et qu'ils ne le pourroient faire avantageusement que par le moyen de la France. C'étoit lui dire de s'attacher à cette couronne. Cet avis étoit fondé sur ce qu'il lui étoit revenu que les ministres de Vienne avoient dit à celui de Russie que, sensible à la confiance du czar, l'empereur prendroit volontiers des mesures plus étroites avec lui pourvu qu'il ne s'agît point des affaires du nord, dont jusqu'alors il ne s'étoit point mêlé, et qu'il ne pouvoit dans ces affaires exercer que son office de juge supérieur. Que d'ailleurs, si le czar vouloit prendre avec lui quelques mesures sur la guerre du Turc, il en seroit fort aise.

Quelque temps après le roi de Prusse apprit que l'empereur, irrité plus que jamais du séjour des troupes moscovites dans le Mecklembourg, malgré les promesses de bouche et par écrit de les en retirer, avoit dit qu'il les en feroit sortir à main armée, et demandé à ceux qui lui représentoient les suites d'un pareil engagement s'ils craignoient les Moscovites, qu'il n'avoit, lui, aucun sujet d'appréhender. Le roi de Prusse fit communiquer ces avis au czar, et ses soupçons des desseins secrets du roi d'Angleterre de joindre à ses troupes celles du Danemark et des princes de la basse Allemagne pour chasser les Moscovites du Mecklembourg, sous le nom et l'autorité de l'empereur. Le czar répondit à la confiance du roi de Prusse, et l'assura qu'il pensoit sérieusement à un traité avec la France; qu'il lui communiqueroit tout ce qu'il y feroit, et lui promit de ne rien conclure sans sa participation.

Georges connoissoit très-bien le caractère de son gendre, capable d'entrer en beaucoup de choses contre lui. Mais, se reposant sur sa perpétuelle instabilité, il tournoit toute son inquiétude sur le voyage du czar à Paris, persuadé que c'étoit dans le dessein d'y prendre des liaisons étroites, dont le séjour des troupes moscovites dans le Mecklembourg augmentoit l'alarme. Il n'avoit plus de prétexte de conserver ses troupes. Le roi de Suède désavouoit ses ministres. Nul vaisseau ni préparatif dans le port de Gottembourg. Ainsi, Georges se trouva forcé de déclarer au parlement qu'il réformoit dix mille hommes. La France ne donnoit plus d'alarmes à l'Angleterre, surtout depuis la triple alliance, et la Hollande persévéroit dans son ancienne habitude de lui être soumise. Elle ne voulut admettre le roi de Prusse dans la triple alliance, dont il l'avoit fait sonder, qu'autant que le roi d'Angleterre le désireroit; et ce prince, voulant découvrir si le czar y étoit reçu, le Pensionnaire répondit au ministre de Prusse que l'alliance n'étoit qu'entre puissances voisines, pour maintenir l'amitié et la sûreté commune, et ne regardoit en aucune manière le czar; qu'elle deviendroit trop universelle si elle s'étendoit à des princes éloignés, et que, par même raison, il seroit étrange que le Danemark y voulût entrer. La clarté de cette réponse enraya le ministre de Prusse sur l'admission du czar, de peur de nuire à son maître.

Leurs ministres à Paris sembloient marcher fort de concert. Kniphausen, qui avoit la confiance du roi de Prusse, étoit venu de Hollande à Paris relever Vireck. Schaffirof, vice-chancelier du czar avoit aussi la

sienne et l'accompagnoit dans ses voyages. Ils convinrent que l'intérêt commun de leurs maîtres étoit de bien examiner laquelle de l'alliance avec l'empereur ou avec la France seroit plus avantageuse; qu'avant de s'engager avec la dernière, il falloit voir clairement si elle vouloit et pouvoit faire sincèrement quelque chose de solide pour eux, sinon la laisser et conclure un traité avec l'empereur, à condition qu'il promettroit de n'user d'aucune voie de fait pour les forcer directement ni indirectement à restituer les conquêtes qu'ils avoient faites, si, comme ils ne l'espéroient pas, ils ne pouvoient l'engager à les leur garantir. En attendant, ne rien faire qui pût le rebuter, entretenir même de la confiance avec lui, dans la crainte des mesures que le roi de Suède y pourroit prendre. Rien ne paroissoit mieux cimenté que leur union, et ils se promirent de s'avertir mutuellement de tout ce qu'ils apprendroient.

Un ministre de l'empereur fit entendre, en ce temps-là, à celui de Russie que, si la confiance s'établissoit entre leurs maîtres, l'empereur étoit disposé à étendre les traités; mais qu'il ne croyoit pas en devoir faire part au roi de Prusse que le traité ne fût bien digéré, et même les préliminaires convenus. Quelque temps après, Schaffirof remit à Kniphausen le projet d'un traité à faire entre leurs maîtres. L'objet principal étoit d'empêcher que le roi de Danemark, qui possédoit alors la Poméranie antérieure, ne la remît entre les mains du roi de Suède par une paix particulière, ou à quelque autre puissance suspecte aux princes ligués. Ce projet avoit sept articles.

1. Renouveler les traités signés à l'occasion de la guerre du nord, particulièrement les conventions nouvellement faites entre leurs maîtres dans la conférence d'Havelsberg;

2. Donner l'attention nécessaire pour empêcher que le roi de Suède ou quelque prince d'intelligence avec lui reprît Stralsund et Wismar;

3. Promettre d'observer le traité fait avec le roi de Danemark, tant que ce prince l'observeroit lui-même, et qu'il conserveroit ce qu'il possédoit dans la Poméranie antérieure en deçà de la rivière de Penne;

4. Engagement réciproque de secours mutuels pour s'opposer au roi de Danemark, s'il prétendoit disposer, sans concert avec eux, des pays dont il est en possession;

5. Promesse du czar, pour satisfaire à cet engagement, de faire marcher les troupes qu'il avoit dans le Mecklembourg, ou d'autres des plus prochains endroits, si elles en étoient sorties; qu'il les joindroit à celles du roi de Prusse; qu'elles agiroient conjointement pour chasser les Suédois ou autres puissances suspectes de l'île de Rugen et des autres lieux de la Poméranie antérieure, avec promesse du czar d'y employer encore des forces maritimes;

6. Le czar consentoit aux démarches que le roi de Prusse jugeroit à propos de faire, pour obtenir du roi de Danemark la cession de la Poméranie antérieure. Le czar promettoit d'y contribuer de tout son pouvoir, et la chose faite, de se porter pour garant de cette cession pendant la guerre jusqu'à la paix, suivant ce qui avoit été pratiqué à l'égard de Stettin;

7. Ils convenoient qu'après que Wismar seroit rasé, il seroit donné

au duc de Mecklembourg une indemnité des pertes par lui souffertes du roi de Danemark, suivant la promesse du roi de Prusse à ce prince. Le czar et le roi de Prusse s'engageoient à procurer cette cession, lors de la paix avec la Suède, et à solliciter pour cet effet le consentement de l'empereur et de l'empire, et des alliés du nord, de ne pas permettre qu'il fût disposé autrement de Wismar, et, si on l'entreprenoit, de s'y opposer avec le nombre de troupes qui seroit jugé nécessaire.

Ce dernier article fit tant de difficulté que Schaffirof céda, il pria seulement Kniphausen d'envoyer le projet au roi de Prusse, de faire ce qu'il pourroit pour en obtenir son agrément, et l'assura que ce changement n'empêcheroit pas la signature du traité, pourvu qu'on y voulût insérer qu'à l'égard de Wismar on s'en tiendroit à la déclaration donnée à Stettin.

Le czar en même temps cherchoit à traiter avec la France. L'article des subsides qu'il demandoit en faisoit la difficulté principale. La conduite de cette négociation sous ses yeux ne pouvoit se cacher à ses alliés alarmés des engagements qu'il pourroit prendre à leur préjudice. Le roi de Pologne, qui avoit un ministre à Paris, y en envoya un second, pour y veiller encore mieux, pendant le séjour du czar. Schaffirof les assura tous deux que le czar ne feroit jamais d'accommodement avec la Suède, sans la participation du roi de Pologne; que les François ne lui avoient encore fait aucune proposition là-dessus, et n'en feroient apparemment pas, avant d'avoir reçu des nouvelles du comte de La Marck, leur ambassadeur auprès du roi de Suède, et qu'il ne s'étoit parlé encore que d'un simple traité d'amitié. Il leur confia sous le secret que, si la France proposoit un traité d'alliance pareil à celui qu'elle avoit fait avec l'Angleterre et la Hollande, le czar y pourroit consentir, mais à bonnes enseignes, et à condition qu'elle abandonneroit la Suède. Il leur dit aussi qu'il n'avoit tenu qu'à l'empereur de se lier avec le czar; mais que, comme il avoit répondu avec mépris, quoique depuis il eût changé de ton, le czar pourroit aussi s'entendre avec la France, s'il y trouvoit son compte. Il ajouta que le czar avoit déjà la parole du roi de Prusse, qu'il souhaitoit de trouver le roi de Pologne dans les mêmes dispositions. Schaffirof les pria d'en écrire à leur maître, et leur demanda le secret, et les assura que, si le traité se concluoit, il y seroit laissé une porte ouverte au roi de Pologne pour y entrer. Les envoyés de Pologne jugeoient le succès de la négociation fort incertain à cause des garanties que le czar et la Prusse ne manqueroient pas de demander; mais comme ils pouvoient se tromper, leur but étoit de suspendre la négociation, s'il leur étoit possible, jusqu'à ce qu'ils eussent des nouvelles de leur maître.

On prétend que Los, un des envoyés de Pologne, conseilla au roi son maître d'engager, s'il pouvoit, la France à lui faire des propositions, parce que, si elles ne lui convenoient pas, elles lui serviroient à lui faire un mérite auprès de l'empereur. Ce même Los suivoit le czar partout où il alloit; en espion plutôt qu'en ministre.

L'empereur souffroit avec impatience le séjour des troupes russiennes dans le Mecklembourg. L'envoyé de Prusse en informa le czar, en

adoucissant les termes forts des Impériaux. Les ministres du czar avouèrent que, suivant les promesses du czar, elles en devoient sortir à la fin d'avril; que cette prolongation portoit plus de préjudice que d'avantage à leur maître, et promirent de presser le czar là-dessus; mais ils assurèrent que ce retardement n'étoit causé que par quelques ombrages qu'il avoit conçus des intérêts et de la conduite du roi d'Angleterre à son égard. Une des raisons qui retenoient encore le czar étoit sa propre sûreté. Il vouloit avoir des troupes en Allemagne pendant qu'il étoit hors de ses États, et à portée de se mettre à leur tête quand il sortiroit de l'empire.

Ses ministres étoient persuadés qu'il n'y avoit rien à craindre de la maison de Brunswick ni de l'empereur, malgré ses menaces, quoiqu'ils sussent qu'il se proposoit actuellement d'unir les forces des rois d'Angleterre et de Danemark pour chasser les Moscovites du Mecklembourg. Ils s'en plaignirent à un émissaire que le roi de Danemark avoit envoyé observer le czar à Paris, nommé Westphal. Ils lui reprochèrent que son maître avoit faussement publié que le czar prenoit les intérêts du duc de Holstein, et que c'étoit là-dessus que les Danois prenoient des engagements contraires aux Moscovites, le menacèrent d'une rupture ouverte si le Danemark faisoit le moindre acte d'hostilité sous quelque prétexte que ce fût. Ils nièrent aussi qu'il y eût aucune proposition de mariage entre le duc de Holstein et la fille aînée du czar, comme le bruit s'en étoit répandu, et qui s'accomplit depuis.

Ces plaintes étoient fondées. Il s'agissoit alors à Vienne de former une armée pour forcer les Moscovites à se retirer. L'empereur comptoit sur les troupes de Brunswick et de Danemark. Le roi d'Angleterre lui promettoit vingt-cinq mille hommes incessamment pour exécuter ses ordres. Sur cette assurance, le projet étoit fait à Vienne d'intimer au czar un terme fort court pour faire sortir ses troupes des terres de l'empire; s'il refusoit, le déclarer ennemi de l'empire et de tenir une diète pour cela. Le roi d'Angleterre, comme directeur du cercle de la basse Saxe, devoit agir ensuite au nom de l'empereur et de l'empire avec une armée composée des troupes de Danemark, Hanovre, Wolfenbuttel, Gotha et Munster, et camper le 15 juin aux environs de Lauenbourg. Le payement de ces troupes devoit être pris sur les vingt-cinq mille livres sterling accordées au roi d'Angleterre par son parlement.

Tandis que ces mesures se prenoient, dont le pape étoit très-mal informé, il pensoit à faire une ligue entre l'empereur et le czar pour la défense de la chrétienté, et il donna ordre à son nonce Bentivoglio, à Paris, de travailler secrètement et prudemment à la former. Il avoit trouvé plusieurs exemples de ses prédécesseurs, de saint Pie V entre autres, et d'Innocent XI, qui avoient écrit des brefs aux grands-ducs de Moscovie. Il résolut de les imiter, et il avertit Bentivoglio qu'il lui en enverroit un incessamment à remettre à ce prince.

Albéroni, qui s'étoit plaint avec tant d'éclat, sous le nom du roi d'Espagne, de la promotion de Borromée, comme vendu aux Allemands, et comme une marque du pouvoir prédominant de l'empereur à Rome, prit un ton tout différent en France, dans la crainte que cette couronne

ne se mît en prétention d'un chapeau, en équivalent. Il y devint l'avocat du pape, soutint que le ehapeau de Borromée n'étoit qu'une affaire de famille indispensable depuis le mariage d'un neveu du pape avec la riche nièce de ce prélat. Avec ces raisons, Cellamare eut ordre de représenter au régent que sa prétention ne feroit que retarder inutilement celle d'Albéroni, et il eut permission pour l'empêcher d'entrer en des engagements avec la France. A la vérité, il ne s'expliquoit pas sur quoi ni jusqu'où, apparemment pour avoir plus de liberté d'en désavouer Cellamare. Il voyoit une grande facilité à se servir de la flotte promise au pape, pour ses vues particulières sur l'Italie, pendant la guerre du Turc, qui lioit les bras à l'empereur. Il comptoit que la France le laisseroit faire, et l'Angleterre et la Hollande aussi, par leur intérêt d'empêcher que Livourne tombât entre les mains de l'empereur. Mais avant de tromper le pape sur l'usage de la flotte, dont l'espérance du secours lui devoit valoir le chapeau, il falloit le tenir bien réellement, à quoi tout délai étoit empêchement dirimant pour le chapeau et pour l'entreprise qu'il méditoit par cette flotte. Telles furent les véritables raisons du subit changement de conduite d'Albéroni qui, après tant d'éclats et de menaces, chercha à se faire un mérite auprès du pape de ce changement même, comme obtenu enfin par lui de Leurs Majestés Catholiques, et de faire partir l'escadre, et de mander Aldovrandi à la cour pour y terminer les différends entre les deux cours, ce qui le porta à faire écrire le roi d'Espagne au pape avec des engagements réitérés, sous la garantie du duc de Parme, pour emporter sa promotion à ce coup, et être libre après de l'emploi de sa flotte, sans avoir plus rien à ménager ni à craindre pour son chapeau.

Il avoit envie de pénétrer le motif du voyage du czar à Paris, ainsi que toutes les autres puissances. Le comte de Konigseck, ambassadeur de l'empereur, y étoit plus attentif qu'aucun des ministres étrangers. Il pria Vireck, nouvellement appelé à Berlin, de suivre le czar à Fontainebleau, où Kniphausen, qui le relevoit, alla aussi. Ils y virent Ragotzi entrer en conférence avec le czar, et Ragotzi ne cacha point à Kniphausen que les Turcs le pressoient de se rendre auprès d'eux, et que son dessein étoit d'y aller.

Le prince Kurakin, étant à Rome pour la raison qui a été expliquée en son lieu, avoit fait espérer au pape que le czar accorderoit le libre exercice de la religion catholique dans ses États. Le pape crut que Bentivoglio pourroit l'obtenir en parlant au czar ou à ses ministres, mais il voulut que ce fût comme sans dessein qu'il en embarquât la négociation, en parlant de cela à Kurakin, à propos de l'estime qu'il s'étoit acquise à Rome. Les papes, en écrivant aux grands-ducs de Moscovie, ne leur avoient jamais donné de Majesté. Celui-ci ne crut pas devoir être arrêté par des bagatelles. Il énonça toutes les qualités que le czar prenoit, dans le bref qu'il écrivit, et qu'il adressa à Bentivoglio pour le lui remettre, au cas qu'il reçût aussi la patente du libre exercice de la religion catholique, à condition toutefois que ce ne fût pas avec celle de la permission d'introduire le schisme grec dans aucun pays catholique, ce qui auroit rendu l'affaire impossible.

Craignant aussi que le peu de temps qu'il restoit au czar à demeurer à Paris fût trop court pour la consommer, il voulut que Bentivoglio lui fît agréer qu'il envoyât un ministre auprès de lui, avec ou sans caractère. Mais il ne crut pas devoir traiter avec ce prince dans Paris, sous les yeux du régent, sans l'informer de ce dont il s'agissoit. Il ordonna donc à son nonce de lui en rendre compte; mais de ne lui point parler des ordres secrets qu'il lui avoit envoyés de tâcher de lier le czar avec l'empereur, pour faire la guerre aux Turcs. Le nonce s'adressa donc au prince Kurakin, qui lui donna de bonnes paroles, et à qui il dit qu'il avoit un bref pour le czar, où toutes ses qualités étoient énoncées. Il eut une audience de ce prince, mais sans parler d'affaires.

Kurakin lui avoit dit que celle-là devoit passer par Schaffirof, comme vice-chancelier, parce qu'il s'agissoit d'une expédition de chancellerie. Kurakin lui dit aussi que les catholiques jouissoient actuellement de cette liberté en Moscovie, où il y avoit même déjà des maisons de jésuites et de capucins établies à Moscou. Le nonce revit Kurakin et Schaffirof; celui-ci lui dit les mêmes choses, et ajouta que le czar vouloit établir un couvent de capucins à Pétersbourg, qu'il n'y seroit de retour de plus de trois mois, qu'alors l'affaire se pourroit finir à la satisfaction du pape, et que le ministre que le pape enverroit prendroit alors caractère, pourvu que ce fût un homme de distinction.

Sur la ligue, Bentivoglio avoit cru toucher les Russes par la facilité de reprendre Azoff pendant la guerre de Hongrie, mais Kurakin lui fit voir par de bonnes raisons combien cette place leur étoit indifférente. Il dit pourtant au nonce dans une autre conversation que, dès que le czar seroit délivré de la guerre de Suède, il se lieroit non-seulement avec l'empereur, mais avec les Vénitiens, enfin avec le pape, parce qu'il vouloit être bien avec lui.

En effet, le czar avoit dit au maréchal de Tessé qu'il ne s'éloigneroit pas de reconnoître le pape pour premier patriarche orthodoxe, mais aussi qu'il ne s'accommoderoit pas de certains assujettissements que la cour de Rome prétendoit imposer aux princes, au préjudice de leur souveraineté; qu'il vouloit bien croire le pape infaillible, mais à la tête du concile général. C'est que la vérité et la raison sont de tous pays, et ce monarque, presque encore barbare, nous faisoit une excellente leçon.

La guerre subsistoit toujours entre l'empereur et le roi d'Espagne; mais l'éloignement des États suspendoit naturellement les actes d'hostilité. Ils étoient de plus interdits en Italie par le traité de neutralité d'Utrecht. Molinez, grand inquisiteur d'Espagne, voulant s'y rendre de Rome, prit néanmoins des passe-ports du pape pour plus de sûreté, et Paulucci prit encore assurance de Schrottembach, cardinal, chargé des affaires de l'empereur, en absence d'ambassadeur. Avec ces précautions, Molinez partit de Rome à la fin de mai, et ne laissa pas d'être arrêté à Milan par ordre du prince de Lœwenstein, gouverneur général du Milanois, qui étoit frère de Mme de Dangeau. Sur cette nouvelle, le cardinal Acquaviva alla trouver le cardinal Albane, qui, en l'absence du cardinal Paulucci, faisoit la charge de secrétaire d'État que son oncle

lui destinoit, à qui il fit ses plaintes, insistant sur le mépris des passeports du pape. Albane répondit que Schrottembach improuvoit cette violence, et que le pape feroit ce qu'il voudroit. Sur cette assurance, Acquaviva alla au pape, à qui il proposa d'en faire son affaire particulière, et d'en obtenir réparation, ou de la laisser démêler au roi d'Espagne. Si le pape s'en chargeoit, il falloit réclamer Molinez comme ecclésiastique et comme officier intime, principal et immédiat du saint-siége; ne s'amuser point à dépêcher inutilement des courriers à Vienne, mais parler haut, et marquer dans Rome combien il était blessé de la mauvaise foi des Allemands; le déclarer lui-même aux ministres de l'empereur, ou leur refuser toute audience, jusqu'à ce qu'il eût reçu toute satisfaction, et que Molinez fût en liberté. Si, au contraire, Sa Sainteté vouloit laisser au roi d'Espagne le soin de se venger de la mauvaise foi des Allemands, Acquaviva protestoit que ce monarque, regardant cet incident comme une infraction manifeste à la neutralité d'Italie, emploieroit les vaisseaux qu'il avoit actuellement en mer à tirer raison de la violation des traités.

Il sembloit que le pontificat de Clément XI fût destiné aux événements capables de l'embarrasser. Ils s'accumuloient; chaque jour en produisoit un nouveau dont il ne pouvoit se démêler. Il étoit plus susceptible qu'aucun de ses prédécesseurs, de frayeur, d'agitation et de trouble, et plus incapable que personne du monde de se décider et de sortir d'embarras. Il mécontentoit ordinairement tous ceux dont il n'avoit point affaire; il traitoit avec hauteur ceux dont il croyoit n'avoir rien à craindre; il se comportoit avec tant de bassesse et de timidité à l'égard de ceux dont il appréhendoit la puissance, qu'ils ne lui savoient aucun gré de ce qu'ils en arrachoient par force et par terreur. Il croyoit exceller à écrire en latin et à composer des homélies et des brefs. Il y perdoit beaucoup de temps. Il étoit sans cesse tiraillé dans son intérieur domestique. Son incertitude, ses variations, sa foiblesse avoit ôté toute confiance en ses paroles. Des cardinaux hardis, comme Fabroni et d'autres, hasardoient sous son nom quelquefois ce qu'il leur plaisoit, et ne le lui disoient que quand les choses étoient faites. Il étoit désolé, mais il n'osoit les défaire. Les larmes, dont il avoit une source et une facilité abondante, étoient sa ressource dans tous ses embarras; mais elles ne l'en tiroient pas. Au fond, un très-bon homme et honnête homme, doux, droit et pieux, s'il fût resté particulier sans affaires.

Effrayé au dernier point de la dernière partie du discours d'Acquaviva, il s'écria qu'il falloit bien se garder de prendre une voie si dangereuse; qu'il alloit dépêcher de vives plaintes à Vienne; qu'il ne perdroit point de vue cette affaire, qu'il avoit si bien regardée comme la sienne, avant qu'Acquaviva lui en eût parlé, qu'il lui montrât la réponse qu'il faisoit à l'archevêque de Milan qui lui avoit écrit qu'il avoit inutilement demandé au gouverneur général du Milanois de remettre Molinez à sa garde (car il faut remarquer que l'immunité ecclésiastique se mêle de tout et entre dans tout). Mais au fond, la détention de Molinez occupoit peu ceux qui devoient y être les plus sensibles. La promotion d'Albéroni étoit l'affaire unique que le pape vouloit éluder, malgré tant

de paroles positives, et malgré le départ tant désiré de l'escadre espagnole. Il craignoit de déplaire à l'empereur, de révolter Rome et le sacré collége; il cherchoit des délais, malgré la dernière lettre du roi d'Espagne et la garantie du duc de Parme. Il vouloit que les différends avec l'Espagne fussent accommodés à son gré auparavant.

Albéroni ne se découragea point, et comme le pape se défendoit sur l'équivalent du chapeau d'Albéroni, que les couronnes pourroient lui demander, si un motif public comme l'accommodement à son gré n'en étoit une raison à leur fermer la bouche. Albéroni commença par obtenir une lettre du régent au cardinal de La Trémoille, par laquelle il lui mandoit de suspendre toute demande capable de traverser sa promotion, et il se proposa de terminer au gré du pape les différends entre les deux cours, dès qu'Aldovrandi seroit arrivé, qu'il attendoit avec impatience.

Dans cette situation personnelle, il n'avoit garde de déranger le bon état de son affaire, en laissant donner par le roi d'Espagne des marques de ressentiment de l'arrêt de la personne de Molinez; il n'avoit nulle estime pour lui, et l'appeloit ordinairement *solemnissima bestia*. Il disoit qu'il méritoit bien cette aventure, qu'il demeureroit longtemps au château de Milan s'il en étoit cru, et qu'il ne valoit pas la peine de déranger les projets de l'escadre pour la délivrance de cet oracle des Espagnols. En même temps il se vantoit de ce qu'il avoit fait et prétendoit faire pour le service du roi d'Espagne. Il disoit qu'il avoit armé trente vaisseaux en moins de huit mois, envoyé six cent mille écus à la Havane, pour employer en tabac qui seroit vendu en Europe au profit du roi; employé cent cinquante mille écus en achats de provisions pour la marine, cent quatre-vingt mille écus en bronze pour l'artillerie, dont les places étoient dépourvues, et cent-vingt mille pistoles pour la citadelle de Barcelone. Enfin, ajoutoit-il, l'Espagne n'en avoit pas tant fait en trois siècles, et ne l'eût pu faire encore s'il eût laissé répandre et distribuer l'argent comme par le passé. A l'avenir il vouloit établir une marine, régler les finances de manière que les troupes fussent bien payées, [et] un fonds sûr pour le payement des maisons royales, en sorte que les rois ne vivroient plus dans la misère de leurs prédécesseurs. Il vouloit encore des troupes étrangères, et persistoit à demander au roi d'Angleterre la permission de lever dans ses États des Anglois ou des Irlandois. L'Angleterre, de son côté, et la Hollande aussi, le pressoient d'un règlement sur le commerce de Cadix. Patiño étoit chargé d'assembler là-dessus chez lui les marchands de toutes les nations, et son occupation de l'escadre servoit d'excuses aux délais.

Le roi d'Espagne eut des évanouissements qui firent craindre pour les suites. On en accusa l'air de Ségovie où il étoit depuis quelque temps. Il voulut aller à l'Escurial. On n'a point su pourquoi la reine s'y opposa fortement; mais le roi lui parla avec tant de hauteur, qu'étourdie d'un langage si inusité pour elle, elle n'osa hasarder une résistance, pour conserver son pouvoir despotique dans les choses importantes. Ainsi on fut à l'Escurial.

Aldovrandi, y arriva le 10 juin, et y fit la jalousie des ministres étrangers par les distinctions qu'il y reçut, et qui montrèrent qu'Al-

béroni ne connoissoit d'autre affaire que celle de sa promotion, et qu'il étoit inutile de lui parler d'aucune autre. Lui et Aubenton, en bons serviteurs du pape, se mirent à disposer avec le nonce les affaires à une heureuse fin. Ils lui conseillèrent d'attendre qu'elles fussent comme conclues avant de voir Leurs Majestés Catholiques, et il se conforma à leurs désirs. Il louoit sans cesse Albéroni sur l'escadre, et ce dernier se plaignoit du pape avec un modeste mépris. En même temps il rassura Cellamare sur la continuation de son amitié, quoi que pût dire et faire contre lui à Rome son oncle le cardinal del Giudice, qui alloit y arriver.

On laissoit dormir depuis quelque temps la négociation de la paix entre l'empereur et l'Espagne, lorsque Widword, envoyé d'Angleterre en Hollande, alla trouver Beretti, lui dire par ordre de Sunderland, nouveau secrétaire d'État, que le roi d'Angleterre avoit dépêché un courrier à l'empereur pour l'obliger enfin à déclarer s'il vouloit traiter la paix avec le roi d'Espagne; que ces instances se faisoient de concert avec la France : que, lorsqu'il en seroit temps, les États généraux seroient invités de prendre part à la négociation comme médiateurs et comme arbitres. Beretti, qui n'avoit point d'ordre, et qui n'avoit pas d'opinion du succès de cette démarche, n'oublia rien pour donner de la crainte à cet envoyé, des négociations secrètes du roi de Sicile avec l'empereur, de la mauvaise foi des Autrichiens, de l'ambition et de la puissance de leur maître.

L'Angleterre, en effet, n'étoit guère en état de se mêler beaucoup du dehors par les embarras du dedans. Le prince de Galles cabaloit ouvertement contre le roi son père, et faisoit porter contre Cadogan des accusations au parlement. Tout y étoit en mouvement sur celles du comte d'Oxford, prêtes à être jugées. Les ennemis de la cour, qui faisoient le plus grand nombre, étoient affligés de son union avec le régent, qui obtint enfin du czar, si pressé d'ailleurs, la sortie des troupes du pays de Mecklembourg, et des assurances de témoignages d'amitié pour le roi d'Angleterre qui, non plus que ses ministres, n'y compta guère, mais qui le ménageoit pour tâcher d'effacer les sujets qu'il lui avoit donnés de mécontentement et de plaintes.

Ils en étoient d'autant plus inquiets que le czar avoit été voir la reine douairière d'Angleterre, et avoit paru touché de son état et de celui du roi Jacques son fils. Les suites que cette compassion pouvoit avoir alarmèrent Stairs. Il prit une audience du czar, à qui il dit merveilles de l'estime et des intentions du roi d'Angleterre à son égard. Il vit après Schaffirof avec les mêmes protestations, et lui parla des troupes du Mecklembourg. Schaffirof se contenta de lui répondre qu'il en rendroit compte au czar, sans lui montrer que la résolution de la sortie de ces troupes étoit prise et l'ordre envoyé. Il conseilla à son maître de se faire un mérite auprès du roi d'Angleterre d'une affaire faite. Le czar le crut, et Schaffirof écrivit en conséquence à Stairs. Schaffirof avertit aussi l'envoyé de Prusse de l'ordre envoyé à ces troupes. Ainsi ils eurent l'adresse de faire valoir au régent et au roi d'Angleterre l'exécution d'une résolution, que la crainte de se voir tomber une puissante armée sur les bras ne leur avoit plus permis de différer.

En même temps le roi de Danemark s'inquiétoit de ce qu'on ne parloit point d'attaquer la Suède; il craignoit d'en être attaqué lui-même en Norwége. Il demandoit au czar une diversion qui l'en mît à l'abri. Le czar, peu content de ce prince, éluda ses demandes. Il répondit qu'il n'étoit pas en état de rien entreprendre contre la Suède sans le secours de vaisseaux que l'Angleterrre et le Danemark lui avoient promis; que d'ailleurs le roi d'Angleterre étoit seul, et sans lui assez puissant pour garantir les États du roi de Danemark d'une invasion des Suédois, et lui procurer une paix avantageuse. Les Danois, qui entendirent bien la signification de cette réponse, étoient, ainsi que les envoyés de Pologne, extrêmement inquiets de ce que le czar traitoit avec le régent. Ils se relayoient autour de ce monarque, et se communiquoient tout ce qu'ils pouvoient apprendre. Il partit enfin de Paris sans qu'ils fussent éclaircis de rien. Mais Schaffirof, qui y demeura quelques jours après lui, confia sous le dernier secret à un des agents du roi de Pologne tout ce qui s'étoit passé dans la négociation avec la France, et que le traité auroit été conclu si l'envoyé de Prusse n'en eût pas arrêté la signature. Il ajouta que le principal but du czar, en prenant avec la France des engagements apparents, qui dans le fond ne l'obligeoient à rien, avoit été de brouiller la France avec la Suède; qu'une convention vague d'assistance générale étoit si aisée à éluder qu'il étoit persuadé qu'elle ne pouvoit blesser l'empereur, qui en sentiroit aisément le peu de solidité; que sur ce fondement ils en presseroient la conclusion; et s'ouvrant tout à fait, il avoua qu'il la desiroit par l'espérance des présents aux ministres qui font la signature, et se plaignit amèrement du mauvais procédé de la cour de Berlin qui l'avoit retardée, et qu'il dit être connue de tout le monde pour être légère, et sans principes ni suite dans ses résolutions.

Schaffirof ne disoit pas tout. La Suède, bien moins que l'Angleterre, avoit été la pierre d'achoppement. La Suède étoit trop abattue pour faire ombrage à la Russie. D'ailleurs le czar, qui avoit beaucoup de grand, n'avoit pu refuser son estime au roi de Suède. Content de l'avoir réduit dans l'état où il se trouvoit, il ne vouloit pas l'accabler, mais il cherchoit, au contraire, à s'en faire un ami. Il ne vouloit pas moins conserver ses conquêtes. Ce but s'accordoit parfaitement avec sa haine pour le roi d'Angleterre, et avec son mécontentement du Danemark. Il cherchoit donc les moyens de les obliger à restituer ce qu'ils avoient pris ou usurpé sur la Suède, à s'en faire un mérite auprès d'elle, en conservant ce qu'il lui avoit pris. Mais il trouva l'Angleterre si absolue dans le cabinet du régent, qu'il perdit bientôt toute espérance de faire restituer par aucun moyen Brême et Verden enlevés à la Suède en pleine paix par les Hanovriens, dans les temps les plus calamiteux de la Suède.

Le czar avoit un autre embarras avec l'empereur, qui l'obligeoit à le ménager. Le czarowitz, dont la tragique histoire est entre les mains de tout le monde, s'étoit sauvé de Russie pendant l'absence du czar, et s'étoit réfugié à Vienne. L'empereur l'avoit promptement fait passer à Naples, où il n'avoit pu être si bien caché que le czar n'en fût informé. Il demandoit à l'empereur de le lui remettre entre les mains. Quoique

l'empereur n'eût pas lieu de s'intéresser beaucoup au sort d'un prince qui, ayant épousé la sœur de l'impératrice sa femme, l'avoit tuée, grosse, d'un coup de pied dans le ventre, sans autre cause que sa férocité, l'empereur ne laissoit pas de faire beaucoup de difficultés de rendre un prince qui s'étoit jeté entre ses bras, comme dans son unique asile, à un père aussi irrité qu'étoit le czar, qui adoroit la czarine, belle-mère de ce prince, et qui en avoit un fils qu'il préféroit à cet aîné fugitif pour lui succéder. Le roi de Prusse, de son côté, se plaignoit, dans la défiance qu'il avoit de ses alliés, que la France ne pressoit pas assez la paix entre la Suède et lui, et menaçoit que, si elle n'étoit faite avant la fin de la guerre de Hongrie, la ligue du nord se jetteroit entre les bras de l'empereur, dont elle achèteroit l'appui tout ce qu'il le lui voudroit vendre. Ces plaintes étoient injustes. Le régent n'oublioit rien pour calmer les troubles du nord. Il avoit disposé le roi d'Angleterre à relâcher le comte de Gyllembourg, dès que le roi de Suède eut désavoué ses ministres, et déclaré qu'ils avoient agi sans sa participation. La détention du baron de Gœrtz, en Hollande, apportoit un obstacle à la conclusion de cette affaire. Le roi d'Angleterre le regardoit comme un ennemi dangereux, et tâchoit de prolonger sa prison. Elle faisoit tort au commerce des Hollandois dans le nord, et ils se lassoient d'être les geôliers du roi d'Angleterre. Ses ministres en Hollande ne se sentant pas assez forts pour persuader la république contre ses intérêts, vouloient s'appuyer auprès d'elle de l'appui du régent, des amis duquel ils sentoient tout le poids auprès d'elle. Cette étroite intelligence entre le roi d'Angleterre et le régent étoit un des moyens dont le nonce Bentivoglio se servoit le plus pour décrier à Rome le régent, qui sacrifioit, disoit-il, la religion pour s'appuyer des protestants; car tout étoit bon à ce furieux pour mettre le feu du schisme, de l'interdit, de la guerre civile, s'il eût pu, en France, dans la folle persuasion que cela seul le feroit subitement cardinal. Il gémissoit amèrement sur le jugement rendu entre les princes du sang et les bâtards. Leur privation de l'habilité de succéder à la couronne étoit l'ouvrage des jansénistes, et le plus funeste coup porté à la religion. Il désiroit ardemment et il espéroit des conjonctures funestes au gouvernement, qui donneroient lieu à leur rétablissement. Pourroit-on imaginer que des propos si diamétralement contraires à l'Évangile sortissent de la bouche d'un archevêque, représentant le pape, écrivant à Rome? Mais sa vie publique répondoit à ses discours, et les désordres effrénés de la sienne étoient l'approbation signalée des ombres qui se remarquent dans la vie du feu roi.

Le Prétendant étoit alors à Rome, où le pape avoit pour lui tous les égards et les distinctions qu'il devoit, mais qui, à vingt mille écus près qu'il lui donna, n'alloient qu'à des honneurs et à des compliments pour lui et pour la reine sa mère. Il n'espéroit d'assistance que de l'Espagne. Il voulut donc flatter Albéroni, et dans une audience qu'il eut du pape, il le pressa sur sa promotion. Le pape lui répondit seulement qu'il attendoit un projet d'édit du roi d'Espagne qu'Aldovrandi devoit lui envoyer; mais après l'audience il lui en fit faire un reproche tendre par son neveu don Alexandre, et [le fit] avertir en même temps de se garder

de ceux qui ne lui donnoient de ces sortes de conseils que pour le trahir. Le pape, à l'occasion du premier consistoire, en parla au cardinal Gualtieri, qui fit si bien comprendre la nécessité où se trouvoit ce malheureux prince que le pape se repentit de ce qu'il lui avoit fait dire, chose qui lui arrivoit souvent après ses démarches.

Acquaviva, à qui le Prétendant avoit fort recommandé Castel-Blanco, qui lui avoit rendu de grands services, lui avoit dit ce qui s'étoit passé entre le pape et lui sur Albéroni. Il réfléchit sur cet édit attendu d'Espagne, dont jusque-là le pape n'avoit pas dit un mot. Il en inféra qu'il y vouloit trouver occasion de délais, pour laisser vaquer plusieurs chapeaux, et en contenter à la fois l'Espagne et les autres couronnes qui auroient à se plaindre d'un chapeau seul donné à Albéroni, et ce soupçon étoit très-conforme au caractère du pape. Sa Sainteté faisoit presser le roi d'Espagne de finir au plus tôt les affaires de la nonciature de Madrid. Si elles étoient terminées avant la promotion, il se proposoit de dire au consistoire qu'il y avoit plus de gloire pour lui de faire cardinal celui qui avoit tant contribué au bien du saint-siége, que pour le sujet même qu'il élevoit à la pourpre. C'étoit par là qu'il se préparoit à se défendre contre les plaintes, et [à] imposer silence aux prétentions des couronnes sur des chapeaux en équivalent de celui-là. Acquaviva ne se fioit ni à ces propos ni aux promesses du prélat Alamanni, qui répondoit de la promotion, même avant que le tribunal de la nonciature fût rouvert à Madrid, si le roi d'Espagne persistoit à la demander.

Le pape avoit écrit au roi d'Espagne et au duc de Parme comme des excuses sur la promotion de Borromée, et de nouvelles promesses de celle d'Albéroni, dont il vouloit leur persuader que le délai ne rouloit point sur la défiance de l'exécution des paroles du roi d'Espagne, et fit encore [écrire] par le cardinal Paulucci au P. Daubenton, son plus fidèle agent, pour presser le roi d'Espagne de finir tous les points à la satisfaction du pape avant la promotion. Cette lettre étoit pleine de tout ce qu'on y put mettre de raisons d'une part, et de témoignages d'estime, d'affection et de confiance, de l'autre, pour le jésuite.

Ces lettres étant demeurées sans effet jusqu'à l'arrivée d'Aldovrandi à l'Escurial, le pape redoubla de promesses que, sitôt que les différends seroient terminés à sa satisfaction, il feroit la promotion sans attendre de vacances. Il se plaignoit qu'elle seroit faite depuis deux mois si le roi d'Espagne ne les avoit perdus en plaintes inutiles sur celle de Borromée, et à tenir Aldovrandi à Perpignan; enfin qu'il étoit nécessaire qu'il pût annoncer au consistoire que la nonciature étoit rouverte, le nonce en possession de toutes ses anciennes prérogatives, que les nouveautés contraires à l'ancienne juridiction ecclésiastique étoient abolies, la flotte à la voile pour le secours de l'Italie et de la chrétienté, et qu'Albéroni avoit été le ministre auprès du roi d'Espagne de toutes ces grandes choses. Le pape, qui sentoit tout le parti qu'il pouvoit tirer de l'excès de l'ambition d'Albéroni, et de l'excès aussi de son pouvoir sur l'esprit du roi et de la reine d'Espagne, manda à Aldovrandi que, s'il ne pouvoit obtenir l'ouverture de sa nonciature avant que la promotion d'Albéroni fût faite et déclarée, il le trouvoit bon, mais à cette condition

que le décret que le roi d'Espagne devoit publier, suivant la minute jointe à ses instructions, fût signé avant la promotion sans aucune variation, et qu'il en fût remis un exemplaire authentique entre les mains d'Aldovrandi pour le lui envoyer. Il vouloit, de plus, recevoir par le duc de Parme des assurances précises de l'ouverture du tribunal de la nonciature après immédiatement la nouvelle de la promotion, et d'une pleine et entière satisfaction suivant les instructions qu'il avoit données à son nonce, qu'il avoit chargé, de plus, d'obtenir l'éloignement de quelques personnes notées à la cour de Rome : salaire trop accoutumé de la fidélité et de la capacité de ceux qui ont le mieux servi les rois contre les entreprises de cette dangereuse et implacable cour.

Malgré tant de dispositions apparentes, on soupçonnoit encore le pape de vouloir se préparer des délais, dans la crainte où il étoit du ressentiment de l'empereur. La flotte d'Espagne, si désirée du pape, partit enfin de Cadix, composée de douze vaisseaux de guerre, un pour hôpital, un pour les magasins, et deux brûlots. Albéroni flattoit toujours le pape qu'elle prenoit le plus court chemin du Levant, sans toucher aux côtes d'Italie, pour abréger de cent lieues. Albéroni, à ce qu'on a cru depuis, avoit averti le duc de Parme de la véritable destination de la flotte. Il l'avertit aussi d'éviter tout commerce avec les correspondants du Prétendant, dont la maison étoit toujours remplie de fripons et de traîtres, et duquel il blâmoit le voyage de Rome comme une curiosité dévote qui ne seroit pas applaudie en Angleterre. En même temps Albéroni, voulant tout mettre à profit pour plaire au pape dans cette crise de sa promotion, le pressoit de se faire obéir en France par quelque coup d'éclat sur la constitution.

Giudice, arrivé à Rome, y fut d'abord sèchement visité par Acquaviva; on le soupçonnoit de se vouloir donner à l'empereur. Il étoit accusé d'en avoir fort avancé le traité, en 1714, avec le comte de Lamberg, ambassadeur de l'empereur, et de l'avoir brusquement rompu, lorsque la princesse des Ursins fut chassée et qu'il fut rappelé en Espagne. Lamberg même ne le nommoit plus depuis que le double traître. Il avoit vu, en passant à Turin, le roi de Sicile, qui ne s'étoit ouvert en rien sur quoi que ce soit avec lui, et ne lui avoit parlé que de choses passées. Ses différends avec Rome étoient pour lors en assez grand mouvement, et le pape lui avoit fait une réponse extrêmement captieuse, et pleine des plus grands ménagements pour l'empereur. Giudice donc ne put rapporter aucune considération de son passage à Turin. Étant à Gênes, il avoit voulu visiter la princesse des Ursins, qui l'avoit crûment refusé, sous prétexte de son respect pour le roi d'Espagne, qui ne lui permettoit pas de voir personne qui fût dans sa disgrâce. La Trémoille fut moins réservé que sa sœur, qu'il n'aimoit guère, ni elle lui. Il étoit depuis longtemps ami de Giudice, il le vit souvent, et avec une confiance fort déplacée avec un homme moins franc et plus rusé que lui, sur un mauvais pied à Rome, et d'une réputation peu entière.

La cour de Rome est pleine de gens, et du plus haut rang, qui font métier d'apprendre tout ce qu'ils peuvent, et d'en profiter. On prétendit que le cardinal Ottobon ne s'oublia pas, dans ce qu'il sut démêler de

ces deux cardinaux, pour gagner la confiance du roi d'Espagne et se réconcilier l'empereur. Il s'empressoit pour la promotion d'Albéroni pendant qu'il faisoit tous ses efforts pour effacer les soupçons de la cour de Vienne, et retirer par ce moyen une partie des revenus de ses bénéfices situés dans l'État de Milan, que les Allemands avoient confisqués.

Un chiaoux, dépêché par le Grand Seigneur, arriva en France et m'y ramènera en même temps. La Porte vouloit savoir des nouvelles du gouvernement de France depuis la mort du roi, dans le dessein de vivre toujours bien avec elle. Elle vouloit aussi exciter des mouvements en Transylvanie, et proposer des partis avantageux à Ragotzi pour y retourner.

La vie qu'il menoit, surtout depuis la mort du roi, ne répondoit guère à une pareille proposition. Il s'étoit aussitôt après tout à fait retiré dans une maison qu'il avoit prise auparavant, et où il alloit quelquefois, aux Camaldules de Grosbois. Il y avoit peu de domestiques, n'y voyoit presque personne, vivoit très-frugalement dans une grande pénitence, au pain et à l'eau une ou deux fois la semaine, et assidu à tous les offices du jour et de la nuit. Presque plus à Paris, où il ne voyoit que Dangeau, le maréchal de Tessé et deux ou trois autres amis, M. le comte de Toulouse, avec qui, deux ou trois fois l'année, il alloit faire quelques chasses à Fontainebleau, le roi et le régent, uniquement par devoir et de fort loin à loin; d'ailleurs beaucoup de bonnes œuvres, mais toujours fort informé de ce qui se passoit en Transylvanie, en Hongrie et dans les pays voisins; avec cela, sincèrement retiré, pieux et pénitent, et charmé de sa vie solitaire, sans ennui et sans recherche d'aucun amusement ni d'aucune dissipation, et jouissant toujours de tout ce qu'on a vu en son temps que le feu roi lui avoit donné.

CHAPITRE XIX.

Le général et l'intendant de nos îles paquetés et renvoyés en France par les habitants de la Martinique. — Mort de la duchesse de La Trémoille; du fils unique du maréchal de Montesquiou; de Busanval; d'Harlay, conseiller d'État. — Caractère et singularités de ce dernier. — Mort de Dongois, greffier en chef du parlement. — Mort et deuil d'un fils du prince de Conti. — Affaire de Courson, intendant de Bordeaux et conseiller d'État, et de la ville, etc., de Périgueux. — Courson, cause de la chute de des Forts, son beau-frère; et seul coupable, se soutient. — Le maréchal de Tallard entre au conseil de régence. — Question de préséance entre le maréchal d'Estrées et lui, jugée en sa faveur. — Son aventure au même conseil. — Duc d'Albret gouverneur d'Auvergne. — Maréchal de Tessé quitte le conseil de marine. — Grâces accordées aux conseillers du grand conseil. — Le roi Stanislas près d'être enlevé aux Deux-Ponts; quelque temps après reçu en asile à Weissembourg en basse Alsace. — Naissance du prince de Conti et d'un fils du roi de Portugal. — Fête donnée par son ambassadeur. — La Forêt; quel; perd un procès de suite importante. — Le régent assiste, à la royale, à la procession de Notre-Dame, le 15 août. — Le parlement refuse d'enregistrer la création de deux charges dans les bâtiments. — Fête de Saint-Louis. — Rare leçon du maréchal de Villeroy.

Il arriva à la Martinique une chose si singulière et si bien concertée qu'elle peut être dite sans exemple. Varennes y avoit succédé à Phély-

peaux, qui avoit été ambassadeur à Turin, et comme lui étoit capitaine général de nos îles. Ricouart y étoit intendant. Ils vivoient à la Martinique dans une grande union, et y faisoient très-bien leurs affaires. Les habitants en étoient fort maltraités. Ils se plaignirent à diverses reprises et toujours inutilement. Poussés à bout enfin de leur tyrannie et de leurs pillages et hors d'espérance d'en avoir justice, ils résolurent de se la faire eux-mêmes. Rien de si sagement concerté, de plus secrètement conduit parmi cette multitude, ni de plus doucement ni de plus plaisamment exécuté. Ils les surprirent un matin chacun chez eux au même moment, les paquetèrent, scellèrent tous leurs papiers et leurs effets, n'en détournèrent aucun, ne firent mal à pas un de leurs domestiques, les jetèrent dans un vaisseau qui étoit là de hasard prêt à partir pour la France, et tout de suite le firent mettre à la voile. Ils chargèrent en même temps le capitaine d'un paquet pour la cour dans lequel ils protestèrent de leur fidélité et de leur obéissance, demandèrent pardon de ce qu'ils faisoient, firent souvenir de tant de plaintes inutiles qu'ils avoient faites, et s'excusèrent sur la nécessité inévitable où les mettoit l'impossibilité absolue de souffrir davantage la cruauté de leurs vexations. On auroit peine, je crois, à représenter l'étonnement de ces deux maîtres des îles de se voir emballés de la sorte, et partis en un clin d'œil, leur rage en chemin, leur honte à leur arrivée.

La conduite des insulaires ne put être approuvée dans la surprise qu'elle causa, ni blâmée par ce qui parut du motif extrême de leur entreprise, dont le secret et la modération se firent admirer. Leur conduite, en attendant un autre capitaine général et un autre intendant, fut si soumise et si tranquille, qu'on ne put s'empêcher de la louer. Varennes et Ricouart n'osèrent plus se montrer après les premières fois, et demeurèrent pour toujours sans emplois. On murmura fort avec raison qu'ils en fussent quittes à si bon marché. En renvoyant leurs successeurs à la Martinique, pour qui ce fut une bonne leçon, on n'envoya point de réprimande aux habitants par la honte tacite de ne les avoir pas écoutés et de les avoir réduits par là à la necessité de se délivrer eux-mêmes.

Le maréchal de Montesquiou perdit son fils unique, et la marquise de Gesvres mourut, dont on a vu en son temps l'étrange procès avec son mari. Le vieux et très-ennuyeux Busanval mourut aussi fort pauvre, lieutenant général, ayant été premier sous-lieutenant des gens d'armes de la garde. La duchesse de La Trémoille mourut aussi fort jeune et fort jolie, mais peu heureuse, ne laissant qu'un fils unique. Elle étoit fort riche et de grande naissance, Mottier de La Fayette, et héritière de son père mort lieutenant général, et de sa mère, fille de Marillac, doyen du conseil, qui avoit perdu ses deux fils sans enfants, en sorte que Mme de La Fayette étoit demeurée seule héritière.

En même temps mourut un homme avec l'acclamation publique d'en être délivré, quoiqu'il ne fût pas en place ni en passe de faire ni bien ni mal, étant conseiller d'État sans nulle commission extraordinaire. Ce fut Harlay, fils unique du feu premier président, digne d'être le fléau de son père, comme son père d'être le sien, et comme ils se le firent

sentir toute leur vie, sans toutefois s'être jamais séparés d'habitation. On a vu en son lieu quel étoit le père. Le fils, avec bien moins d'esprit et une ambition démesurée nourrie par la plus folle vanité, avoit un esprit méchant, guindé, pédant, précieux, qui vouloit primer partout, qui couroit également après les sentences qui toutefois ne couloient pas de source, et les bons mots de son père, qu'il rappeloit tristement. C'étoit le plus étrange composé de l'austère écorce de l'ancienne magistrature et du petit maître de ces temps-ci, avec tous les dégoûts de l'un et tous les ridicules de l'autre. Son ton de voix, sa démarche, son attitude, tout étoit d'un mauvais comédien forcé; gros joueur par air, chasseur par faste, magnifique en singe de grand seigneur. Il se ruina autant qu'il le put avec un extérieur austère, un fond triste et sombre, une humeur insupportable, et pourtant aussi parfaitement débauché et aussi ouvertement qu'un jeune académiste[1].

On feroit un livre et fort divertissant du domestique entre le père et le fils. Jamais ils ne se parloient de rien; mais les billets mouchoient à tous moments d'une chambre à l'autre, d'un caustique amer et réciproque presque toujours facétieux. Le père se levoit pour son fils, même étant seuls, ôtoit gravement son chapeau, ordonnoit qu'on apportât un siége à M. du Harlay, et ne se couvroit et ne s'asseyoit que quand le siége étoit en place. C'étoit après des compliments et dans le reste un poids et une mesure de paroles. A table de même, enfin une comédie continuelle. Au fond, ils se détestoient parfaitement l'un l'autre, et tous deux avoient parfaitement raison.

Le ver rongeur du fils étoit de n'être de rien, et cette rage le rendoit ennemi de presque tout ce qui avoit part au gouvernement, et frondeur de tout ce qui s'y faisoit. Sa foiblesse et sa vanité étoient là-dessus si pitoyables, que, sachant très-bien que M. le duc d'Orléans ne lui avoit jamais parlé, ni fait parler de rien, ni envoyé chez lui, et qu'il n'y avoit ni affaire ni occasion qui lui pût attirer de message de ce prince ni de visite de personne des conseils, il défendoit souvent et bien haut à ses gens devant ceux qui le venoient voir, de laisser entrer personne, quelque considérables qu'ils fussent, même de la part de M. le duc d'Orléans, parce qu'il vouloit être en repos, et qu'encore étoit-il permis quelquefois d'être avec ses amis et de reprendre haleine. Ses valets s'en moquoient, et ses prétendus amis en rioient, et au partir de là en alloient rire avec les leurs.

Sa femme, demoiselle de Bretagne, riche héritière et d'une grande vertu, en eut grand besoin, et fut avec lui une des plus malheureuses femmes du monde. Ils n'eurent qu'une fille unique qui épousa le dernier fils de M. de Luxembourg, dont le premier président étoit l'âme damnée, et ce fils est devenu maréchal de France.

1. Ce mot était employé, aux XVIIe et XVIIIe siècles, pour désigner les jeunes gens qui suivaient des écoles, appelées académies, où l'on enseignait l'équitation. Mme de Motteville, à l'année 1645, parlant de l'entrée des ambassadeurs de Pologne à Paris, dit : « Après eux venoient nos *académistes*. » Saint-Evremond a employé le mot *académistes* dans le sens d'académiciens, dans une pièce dirigée contre l'Académie française.

Harlay mourut comme il avoit vécu. Il avoit une bonne et nombreuse bibliothèque, avec quantité de manuscrits sur différentes matières. Il les donna à Chauvelin, depuis garde des sceaux, qui en sut faire un échelon à sa fortune, et parce qu'il n'étoit rien moins que dévot, il lui donna aussi tout ce qu'il avoit de livres de dévotion, et tout le reste de sa bibliothèque aux jésuites. Il n'avoit au plus que soixante ans, et se plut à ces legs ridicules. Je me suis peut-être trop étendu sur un particulier qui n'a jamais figuré. J'ai succombé à la tentation de déployer un si singulier caractère.

Dongois, greffier en chef du parlement, qui s'étoit bien réjoui en sa vie de la rareté de ces deux hommes, mourut en même temps à quatre-vingt-trois ans, et fut universellement regretté. C'étoit un très-honnête homme, très-droit, extrêmement instruit et capable, qui faisoit très-supérieurement sa charge; fort obligeant, très-considéré du parlement qui avoit souvent recours à ses lumières en beaucoup d'occasions, et qui avoit au dehors et parmi les seigneurs et à la cour beaucoup d'amis.

M. le prince de Conti perdit un fils enfant, qui étoit appelé comte de La Marche, dont le roi prit le deuil pour huit jours.

Courson, fils de Bâville, intendant ou plutôt roi de Languedoc, ne ressembloit en rien à son père. On a vu en son lieu qu'il pensa plus d'une fois être assommé à coups de pierres en divers lieux de son intendance de Rouen, dont il fallut l'ôter tant il s'y étoit rendu odieux; mais le crédit de son père le sauva et le fit envoyer intendant à Bordeaux. C'étoit dehors et dedans un gros bœuf, fort brutal, fort insolent et dont les mains n'étoient pas nettes, ni à son exemple celles de ses secrétaires qui faisoient toute l'intendance, dont il étoit très-incapable, et de plus très-paresseux.

Il fit, entre autres tyrannies, des taxes sèches[1] très-violentes dans Périgueux, par ses ordonnances en forme, sans aucun édit ni arrêt du conseil; et voyant qu'on ne se pressoit pas d'y satisfaire, les augmenta, multiplia les frais, et à la fin mit dans des cachots des échevins et d'autres honnêtes et riches bourgeois. Il en fit tant qu'ils députèrent pour porter leurs plaintes, et allèrent de porte en porte chez tous ceux du conseil de régence, après avoir été plus de deux mois à se morfondre dans les antichambres du duc de Noailles.

Le comte de Toulouse, qui étoit homme fort juste, et qui les avoit entendus, blessé de ce qu'ils ne pouvoient obtenir de réponse, m'en parla. J'en étois aussi indigné que lui. Je lui répondis que, s'il vouloit m'aider nous aurions raison de cette affaire. J'en parlai à M. le duc d'Orléans, qui n'en savoit rien que superficiellement. Je lui remontrai la nécessité de voir clair en des plaintes de cette nature; l'injustice de ruiner ces députés de Périgueux sur le pavé de Paris pour les lasser et ne les point entendre, et la cruauté de laisser languir d'honnêtes bourgeois dans des cachots sans savoir pourquoi, et de quelle autorité ils y étoient. Il en convint et me promit d'en parler au duc de Noailles. Au

1. Qui se payaient argent comptant.

premier conseil d'après pour finances, j'avertis le comte de Toulouse, et tous deux [nous] demandâmes au duc de Noailles quand il rapporteroit l'affaire de ces gens de Périgueux.

Il ne s'attendoit à rien moins, et voulut nous éconduire. Je lui dis qu'il y avoit assez longtemps que les uns étoient dans les cachots et les autres sur le pavé de Paris; que c'étoit une honte que cela, et ne se pouvoit souffrir davantage. Le comte de Toulouse reprit fort sèchement sur le même ton. M. le duc d'Orléans arriva et on se mit en place.

Comme le duc de Noailles ouvroit son sac, je dis fort haut à M. le duc d'Orléans que M. le comte de Toulouse et moi venions de demander à M. de Noailles quand il rapporteroit au conseil l'affaire de Périgueux; que ces gens-là, innocents ou coupables, n'avoient qu'un cri pour être ouïs et jugés; et qu'il me paroissoit de l'honneur du conseil de ne les pas faire languir davantage. En finissant je regardai le comte de Toulouse, qui dit aussi quelque chose de court mais d'assez fort. M. le duc d'Orléans répondit qu'il ne demandoit pas mieux. Le duc de Noailles se mit à barbouiller sur l'accablement d'affaires, qu'il n'avoit pas eu le temps, etc. Je l'interrompis et lui dis qu'il falloit le prendre, et l'avoir pris il y avoit longtemps, parce qu'il n'y avoit [rien] de si pressé que de ne pas ruiner des gens sur le pavé de Paris, et en laisser pourrir d'autres dans des cachots sans savoir pourquoi. M. le duc d'Orléans reprit un mot en même sens, et ordonna au duc de Noailles de se mettre en état de rapporter l'affaire à la huitaine.

D'excuses en excuses il différa encore trois semaines. A la fin je dis à M. le duc d'Orléans que c'étoit se moquer de lui ouvertement, et faire un déni de justice le plus public et le plus criant. Le conseil d'après il se trouva que M. le duc d'Orléans lui avoit dit qu'il ne vouloit plus attendre. M. le comte de Toulouse et moi continuâmes à lui demander si à la fin il apportoit l'affaire de Périgueux. Nous ne doutâmes plus alors qu'elle seroit aussitôt rapportée, mais les ruses n'étoient pas à bout.

C'étoit un mardi après dîner, où souvent M. le duc d'Orléans abrégeoit le conseil pour aller à l'Opéra. Dans cette confiance le duc de Noailles tint tout le conseil en différentes affaires. J'étois entre le comte de Toulouse et lui. A chaque fin d'affaire je lui demandois : « Et l'affaire de Périgueux? — Tout à l'heure, » répondoit-il, et en commençoit une autre. A la fin je m'aperçus du projet; je le dis tout bas au comte de Toulouse qui s'en doutoit déjà, et nous convînmes tous deux de n'en être pas la dupe. Quand il eut épuisé son sac il étoit cinq heures. En remettant ses pièces il le referma et dit à M. le duc d'Orléans qu'il avoit encore l'affaire de Périgueux qu'il lui avoit ordonné d'apporter, mais qui seroit longue et de détail; qu'il vouloit sans doute aller à l'Opéra; que ce seroit pour la première fois; et tout de suite, sans attendre de réponse, il se lève, pousse son tabouret et tourne pour s'en aller. Je le pris par le bras : « Doucement, lui dis-je, il faut savoir ce qu'il plaît à Son Altesse Royale. Monsieur, dis-je à M. le duc d'Orléans, toujours tenant ferme la manche du duc de Noailles, vous souciez-vous beaucoup aujourd'hui de l'Opéra? — Mais non, me répondit-il, on peut voir l'affaire de Périgueux. — Mais sans l'étrangler, repris-je. — Oui, dit M. le duc

d'Orléans qui, regardant M. le Duc qui sourioit : Vous ne vous souciez pas d'y aller, lui dit-il. — Non, monsieur ; voyons l'affaire, répondit M. le Duc. — Oh ! remettez-vous donc là, monsieur, dis-je au duc de Noailles d'un ton très-ferme en le tirant très-fort, reprenez votre siége et rouvrez votre sac. » Sans dire une parole il tira son tabouret à grand bruit, et s'assit dessus à le rompre. La rage lui sortoit par les yeux. Le comte de Toulouse rioit et avoit dit son mot aussi sur l'Opéra, et toute la compagnie nous regardoit, souriant presque tous, mais assez étonnée.

Le duc de Noailles étala ses papiers et se mit à rapporter. A mesure qu'il s'agissoit de quelque pièce, je la feuilletois, et par-ci, par-là, je le reprenois. Il n'osoit se fâcher dans ses réponses, mais il écumoit. Il fit un éloge de Bâville, de la considération qu'il méritoit, excusa Courson, et bavarda là-dessus tant qu'il put pour exténuer tout et en faire perdre les principaux points de vue. Voyant que cela ne finissoit point pour lasser et se rendre maître de l'arrêt, je l'interrompis et lui dis que le père et le fils étoient deux, qu'il ne s'agissoit ici que des faits du fils, de savoir si un intendant étoit autorisé ou non, par son emploi, de taxer les gens à volonté, et de mettre des impôts dans les villes et dans les campagnes de son département, sans édit qui les ordonne, sans même d'arrêt du conseil, et uniquement sur ses propres ordonnances particulières, et de tenir des gens domiciliés quatre ou cinq mois dans des cachots, sans forme ni figure de procès, parce qu'ils ne payoient point ces taxes sèches à volonté, et encore accablés de frais. Puis me tournant à lui pour le bien regarder : « C'est sur cela, monsieur, ajoutai-je, qu'il faut opiner net et précis, puisque votre rapport est fait, et non pas nous amuser ici au panégyrique de M. de Bâvillle, qui n'est point dans le procès. » Le duc de Noailles, hors de soi, d'autant plus qu'il voyoit le régent sourire, et M. le Duc qui me regardoit et rioit un peu plus ouvertement, se mit à opiner ou plutôt à balbutier. Il n'osa pourtant ne pas conclure à l'élargissement des prisonniers. « Et les frais, dis-je, et l'ordonnance de ces taxes, qu'en faites-vous ? — Mais en élargissant, dit-il, l'ordonnance tombe. » Je ne voulus pas pousser plus loin pour lors. On opina à l'élargissement, à casser l'ordonnance, quelques-uns au remboursement des frais aux dépens de l'intendant, et à lui faire défense de récidiver.

Quand ce fut à mon tour, j'opinai de même, mais j'ajoutai que ce n'étoit pas assez pour dédommager des gens aussi injustement et aussi maltraités ; que j'étois d'avis d'une somme à leur être adjugée, telle qu'il plairoit au conseil de la régler ; et qu'à l'égard d'un intendant qui abusoit de l'autorité de sa place au point d'usurper celle du roi pour imposer des taxes inconnues, de son chef, telles qu'il lui plaît, sur qui il lui plaît, par ses seules ordonnances, qui jette dans les cachots qui bon lui semble de son autorité privée, et qui met ainsi une province au pillage, j'étois d'avis que Son Altesse Royale fût suppliée d'en faire une telle justice qu'elle demeurât en exemple à tous les intendants.

Le chancelier, adorateur de la robe et du duc de Noailles, se jeta dans l'éloquence pour adoucir. Le comte de Toulouse et M. le Duc

furent de mon avis. Ceux qui avoient opiné devant moi firent la plupart des signes que j'avois raison, mais ne reprirent point la parole. M. le duc d'Orléans prononça l'élargissement et la cassation de l'ordonnance de Courson et de tout ce qui s'en étoit suivi; qu'à l'égard du reste, il se chargeoit de faire dédommager ces gens-là, de bien laver la tête à Courson, qui méritoit pis, mais dont le père méritoit d'être ménagé. Comme on voulut se lever, je dis qu'il seroit bon d'écrire l'arrêt tout de suite, et M. le duc d'Orléans l'approuva. Noailles se jeta sur du papier et de l'encre comme un oiseau de proie et se mit à écrire, moi à me baisser et à lire à mesure ce qu'il écrivoit. Il s'arrêta sur la cassation de l'ordonnance et la prohibition de pareille récidive sans y être autorisé par édit ou par arrêt du conseil. Je lui dictai la clause; il regarda la compagnie, comme demandant des yeux. « Oui, lui dis-je, il a passé comme cela; il n'y a qu'à le demander encore. » M. le duc d'Orléans dit qu'oui. Noailles écrivit. Je pris le papier et le relus; il l'avoit écrit. Il le reprit en furie, le jeta avec les autres pêle-mêle dans son sac, jeta son tabouret à dix pas de là en se tournant, et s'en alla brossant comme un sanglier, sans regarder ni saluer personne, et nous à rire. M. le Duc vint à moi, et plusieurs autres qui, avec M. le comte de Toulouse, s'en divertirent. Effectivement M. de Noailles se posséda si peu, qu'en se tournant pour s'en aller, il frappa la table en jurant et disant qu'il n'y avoit plus moyen d'y tenir.

Je sus par des familiers de l'hôtel de Noailles, qui le dirent à de mes amis, qu'en arrivant chez lui il s'étoit mis au lit sans vouloir voir personne, que la fièvre lui prit, qu'il avoit été d'une humeur épouvantable le lendemain, et qu'il lui étoit échappé qu'il ne pouvoit plus soutenir les algarades et les scènes que je lui faisois essuyer. On peut juger que cela ne m'en corrigea pas.

L'histoire en fut apparemment révélée par quelqu'un aux députés de Périgueux (car dès le soir elle se débita par la ville) qui me vinrent faire de grands remercîments. Noailles eut si peur de moi qu'il ne leur fit attendre leur expédition que deux jours.

Peu de mois après, Courson fut révoqué aux feux de joie de sa province. Cela ne le corrigea ni ne l'empêcha point d'obtenir dans les suites une des deux places de conseiller au conseil royal des finances, car il étoit déjà conseiller d'État lors de cette affaire de Périgueux. Des Forts, mari de sa sœur, étoit devenu contrôleur général. Il se fia à lui des actions de la compagnie des Indes et de leur mouvement sur la place. Courson et sa sœur, à l'insu de des Forts, dont la netteté des mains ne fut jamais soupçonnée, y firent si bien leurs affaires que le désarroi de la place éclata. Chauvelin, lors à l'apogée de sa fortune, ennemi déclaré de des Forts, le fit chasser d'autant plus aisément que le cardinal Fleury étoit excédé de Mme des Forts et de ses manéges, et le criminel Courson fut conservé à l'indignation publique, qui ne s'y méprit pas, parce que Chauvelin voulut tout faire retomber plus à plomb sur des Forts. J'ajoute cette suite qui excède le temps de ces Mémoires, pour achever tout de suite ce qui regarde Courson.

Le maréchal de Tallard, dont on a vu le caractère, t. II, p. 442, avoit

été mis dans le conseil de régence par le testament du feu roi. Enragé de n'être de rien, on a vu aussi qu'il se retira à la Planchette, petite maison près de Paris, criant, dans ses accès de désespoir, qu'il vouloit porter le testament du feu roi écrit sur son dos. Il mouroit de rage et d'ennui dans sa solitude, et n'y put durer longtemps. Son attachement aux Rohan, quoique servile, n'empêchoit pas qu'il n'en fût compté. Il n'en étoit pas de même du sien, de tous temps, pour le maréchal de Villeroy qui, le rencontrant même à la tête des armées, conserva toujours ses grands airs avec lui, et ne cessa en aucun temps de le traiter comme son protégé. L'autre, impatient du joug, se rebecquoit quelquefois; mais comme l'ambition et la faveur furent toujours ses idoles, il se rendit plus que jamais le très-humble esclave du maréchal de Villeroy, depuis le grand vol que Mme de Maintenon lui fit prendre après son rappel, qu'elle moyenna à la mort de Mme la duchesse de Bourgogne, lors Dauphine, et qu'il conservoit encore auprès de M. le duc d'Orléans, qui le craignoit et qui le ménageoit, jusqu'à aller sans cesse au-devant de tout ce qui lui pouvoit plaire, aussi misérablement qu'inutilement.

Villeroy prit son temps de l'issue de l'affaire des bâtards et de cette prétendue noblesse, dont on avoit su faire peur au régent, pour lui représenter la triste situation de Tallard et profiter du malaise qui troubloit encore ce prince. Le moment fut favorable; il crut s'acquérir Villeroy et les Rohan en traitant bien Tallard. Il imagina que, tenant tous aux bâtards, et par conséquent à cette prétendue noblesse, le bon traitement fait à Tallard plairoit au public et lui ramèneroit bien des gens. Les affaires importantes avoient déjà pris le chemin unique de son cabinet, et n'étoient presque plus portées au conseil de régence que toutes délibérées, et seulement pour la forme. Ainsi, le régent crut paroître faire beaucoup et donner peu en effet, en y faisant entrer Tallard, qui de honte, de dépit et d'embarras, ne se présentoit que des moments fort rares au Palais-Royal. La parole fut donc donnée au maréchal de Villeroy, avec permission de le dire à Tallard sous le secret, qui, dès le lendemain, se présenta devant M. le duc d'Orléans. Il avoit voulu se réserver de lui déclarer et de fixer le jour de son entrée au conseil de régence. Un peu après qu'il fut là en présence, parmi les courtisans, le régent lui dit qu'il le mettoit dans le conseil de régence, et d'y venir prendre place le surlendemain.

Dès que je le sus, je sentis la difficulté qui se devoit présenter sur la préséance entre lui et le maréchal d'Estrées qui y venoit rapporter les affaires de marine, et qui d'ailleurs y entroit avec les autres chefs et présidents des conseils quand on les y appeloit pour des affaires importantes. J'aimois bien mieux Estrées que Tallard, et pour l'estime nulle sorte de comparaison à en faire en rien. Le public même n'en faisoit aucune, et tout étoit de ce côté-là à l'avantage du maréchal d'Estrées, mais j'aimois mieux que lui l'ordre et la règle, et sans intérêt (car je n'y en pouvois avoir aucun entre eux), l'intégrité des dignités de l'État. Tous deux étoient maréchaux de France, et dans cet office de la couronne Estrées étoit l'ancien de beaucoup; mais il n'étoit point duc et Tallard l'étoit vérifié au parlement; il est vrai qu'Estrées étoit grand

d'Espagne, beaucoup plus anciennement que Tallard n'étoit duc, et que, comme aux cérémonies de la cour les grands d'Espagne, comme je l'ai expliqué ailleurs, coupoient les ducs, suivant l'ancienneté des uns à l'égard des autres, Estrées précédoit Tallard aux cérémonies de l'ordre et en toutes celles de la cour. Mais, dès la première fois que le conseil de régence s'étoit assemblé, il avoit été réglé, comme je l'ai rapporté en son lieu, que le maréchal de Villars précéderoit le maréchal d'Harcourt, celui-ci duc vérifié beaucoup plus ancien que l'autre, mais Villars plus ancien pair qu'Harcourt, parce que les séances du conseil de régence se devoient régler sur celles qui s'observent au parlement, et aux états généraux et aux autres cérémonies d'État où la pairie l'emporte. Il en résultoit qu'entre deux hommes qui n'étoient pas pairs, mais dont l'office de la couronne qu'ils avoient tous deux se trouvoit effacé par une autre dignité, c'étoit cette dignité qui devoit régler leur rang. Ils en avoient chacun une égale, mais différente : l'une étoit étrangère, l'autre de l'État. Cette dignité étrangère rouloit à la vérité par ancienneté avec la première de l'État dans les cérémonies de la cour; mais comme telle, elle ne pouvoit être admise dans une séance qui se régloit pour le rang par la pairie, parce qu'il s'y agissoit de matières d'État où elle ne pouvoit avoir aucune part; au lieu que la dignité de duc vérifié en étant une réelle et effective de l'État, avoit, comme telle, plein caractère pour être admise aux affaires de l'État, et ne l'y pouvoit être que dans le rang qui lui appartenoit, d'où il résultoit qu'encore que le maréchal d'Estrées eût dans les cérémonies de la cour la préséance sur le maréchal de Tallard, celui-ci la devoit avoir sur l'autre dans les cérémonies de l'État, et singulièrement au conseil de régence établi pour suppléer en tout à l'âge du roi pour le gouvernement de l'État.

Je ne pus avertir Tallard qu'aux Tuileries, un peu avant le conseil. Sa joie extrême alloit jusqu'à l'indécence, et ne lui en avoit pas laissé la réflexion; il en dit un mot au maréchal d'Estrées qui devoit rapporter ses affaires de marine, et tous deux en parlèrent à M. le duc d'Orléans, quand il arriva un moment après, qui leur dit que le conseil les jugeroit sur-le-champ. On se mit en place; les deux maréchaux se tinrent debout derrière la place où j'étois. Estrées parla le premier; Tallard, étourdi du bateau, s'embarrassa. Je sentis qu'il se tireroit mal d'affaire, je l'interrompis, et dis à M. le duc d'Orléans que, s'il avoit agréable de prier MM. les deux maréchaux de sortir pour un moment, je m'offrois d'expliquer la question en deux mots, et qu'on y opineroit plus librement en leur absence qu'en leur présence. Au lieu de me répondre, il s'adressa aux deux maréchaux, et leur dit qu'en effet il seroit mieux qu'ils voulussent bien sortir, et qu'il les feroit rappeler sitôt que le jugement seroit décidé. Ils firent la révérence sans rien dire, et sortirent.

J'expliquai aussitôt après la question en la manière que je viens de la rapporter, quoique avec un peu plus d'étendue, mais de fort peu. Je conclus en faveur de Tallard, et tous les avis furent conformes au mien. La Vrillière écrivit sur-le-champ la décision sur le registre du conseil;

puis alla, par ordre du régent, appeler les deux maréchaux, à qui La Vrillière ne dit rien de leur jugement. Ils se tinrent debout au même lieu où ils s'étoient mis d'abord; nous nous rassîmes en même temps que M. le duc d'Orléans, qui à l'instant prononça l'arrêt que le maréchal d'Estrées prit de fort bonne grâce et très-honnêtement, et Tallard fort modestement. Le régent leur dit de prendre place, se leva, et nous tous, et nous rassîmes aussitôt. Tallard, par son rang, échut vis-à-vis de moi, quelques places au-dessous.

L'excès de la joie, le sérieux du spectacle, l'inquiétude d'une dispute imprévue, firent sur lui une étrange impression. Vers le milieu du conseil, je le vis pâlir, rougir, frétiller doucement sur son siége, ses yeux qui s'égaroient, un homme en un mot fort embarrassé de sa personne. Quoique sans aucun commerce avec lui que celui qu'on a avec tout le monde, la pitié m'en prit; je dis à M. le duc d'Orléans que je croyois que M. de Tallard se trouvoit mal. Aussitôt il lui dit de sortir, et de revenir quand il voudroit. Il ne se fit pas prier, et s'en alla très-vite. Il rentra un quart d'heure après. En sortant du conseil, il me dit que je lui avois sauvé la vie; qu'il avoit indiscrètement pris de la rhubarbe le matin, qu'il venoit de mettre comble la chaise percée du maréchal de Villeroy, qu'il ne savoit ce qu'il seroit devenu sans moi, ni ce qui lui seroit arrivé, parce qu'il n'auroit jamais osé demander la permission de sortir. Je ris de bon cœur de son aventure, mais je ne pris pas le change de sa rhubarbe; il étoit trop transporté de joie pour avoir oublié le conseil, et trop avisé pour avoir pris ce jour-là de quoi se purger.

Le duc d'Albret obtint le gouvernement d'Auvergne, sur la démission de M. de Bouillon, qui avoit dessus cent mille écus de brevet de retenue : un pareil fut donné au duc d'Albret.

Le maréchal de Tessé entroit au conseil de marine comme général des galères. On a vu à propos du voyage du czar, auprès duquel il fut mis, la vie qu'il menoit depuis la mort du feu roi. Il étoit fort dégoûté de n'être de rien; je ne sais si l'entrée de Tallard au conseil de régence acheva de le dépiter; mais peu de jours après il pria le régent de lui permettre, retiré comme il étoit, ou plutôt comme il se croyoit, de se retirer aussi du conseil de marine. Mais il se garda bien d'en rendre les appointements. Ce vide ne fit aucune sensation.

La facilité de M. le duc d'Orléans se laissa aller à l'adoration du chancelier pour la robe, et aux sollicitations du duc de Noailles pour la capter, d'accorder aux gens du monde les plus inutiles, qui sont les conseillers du grand conseil, deux grandes et fort étranges grâces : l'une qu'ils feroient désormais souche de noblesse; l'autre, exemption de lods et ventes[1] des terres et maisons relevant du roi.

Le roi Stanislas pensa être enlevé aux Deux-Ponts par un parti qui avoit fait cette entreprise. Elle fut découverte au moment qu'elle alloit réussir. On prit trois de ces gens-là que le roi de Pologne avoit mis en

1. Droit que prélevait le seigneur pour la vente des terres comprises dans sa censive (domaine soumis à la redevance appelée cens).

campagne. Comme les affaires du nord n'étoient pas finies, il ne craignoit point de violer le territoire de la souveraineté, personnelle surtout, du roi de Suède. Quelque temps après, le régent, touché de l'état fugitif de ce malheureux roi, qui n'étoit en sûreté nulle part, lui donna asile à Weissembourg en basse Alsace.

Mme la princesse de Conti accoucha de M. le prince de Conti d'aujourd'hui, tandis que M. son mari étoit à l'Ile-Adam. L'ambassadeur de Portugal donna une superbe fête pour la naissance d'un fils du roi de Portugal. Il y eut un grand bal en masque, où Mme la duchesse de Berry, M. le duc d'Orléans et beaucoup de gens allèrent masqués.

La Forêt, gentilhomme françois, huguenot, et depuis longtemps attaché au service du roi d'Angleterre avant qu'il vînt à la couronne, étoit parvenu aux premières charges de la cour de Hanovre, et à être fort avant dans les bonnes grâces de son maître. Il se trouva dans un cas singulier sur la jouissance de ses biens en France, qui, avec le secours du crédit du roi d'Angleterre auprès de M. le duc d'Orléans, qu'il y employa tout entier, lui en fit espérer la restitution, dont il intenta la demande. L'affaire, très-soigneusement examinée par la considération du roi d'Angleterre, ne se trouva point dans le cas que La Forêt prétendoit, et très-dangereuse de plus à lui être adjugée, par la porte que cet arrêt eût ouverte aux autres réfugiés pour les mêmes prétentions. Ainsi La Forêt perdit son procès tout d'une voix au conseil du dedans, puis en celui de régence.

Le 15 août fut dans Paris l'étrange spectacle du triomphe du parlement sur la royauté, et de l'ignominie des deux augustes qualités réunies ensemble, de petit-fils de France et de régent du royaume, dont M. le duc d'Orléans, entraîné par le duc de Noailles, Effiat, les Besons, Canillac et autres serfs du parlement, se cacha merveilleusement de moi. On a vu sur l'année passée qu'il voulut aller à la procession du vœu du roi son grand-père, qui a montré plus d'une fois au parlement, de paroles et d'effet, qu'il savoit le contenir dans les bornes du devoir et du respect, et qui l'auroit étrangement humilié, s'il eût pu imaginer ce qui se passeroit entre son petit-fils et cette compagnie soixante-quatorze ans après sa mort, à l'occasion de la procession qu'il avoit pieusement instituée. La faute de l'année précédente auroit dû corriger; et puisque M. le duc d'Orléans avoit eu la foiblesse de ne pas faire rentrer le parlement dans ses bornes, au moins n'en falloit-il pas volontairement subir l'usurpation monstrueuse sans aucune sorte de nécessité. Une procession n'étoit ni de son goût, ni de la vie qu'il menoit, ni par cela même de l'édification publique. Ni le feu roi, ni aucune personne royale n'y avoit jamais assisté, et [ils] s'étoient toujours contentés de celle de leur chapelle. Il n'avoit donc qu'à rire avec mépris de la folle chimère du parlement, s'il n'avoit pas la force de mieux faire, et ne plus penser d'aller à cette procession.

Le parlement venoit de refuser très-sèchement d'enregistrer la création de deux charges dans les bâtiments, qui auroient été vendues quatre cent mille livres les deux, au profit du roi, sous prétexte, dirent Messieurs, que leurs gages augmenteroient les dépenses de l'État. Le même

esprit de misère qui venoit de mettre Tallard dans le conseil de régence fit aller M. le duc d'Orléans à la procession; et comme les *mezzo-termine* étoient de son goût, le premier président, de concert avec le duc et la duchesse du Maine, lui en suggérèrent un qui portoit tellement son excommunication sur le front, qu'il est incroyable qu'un prince d'autant d'esprit que M. le duc d'Orléans y pût donner, et que, de tous ceux qui l'excitèrent à cette procession, pas un ne s'en aperçut ou ne lui fut assez attaché pour l'en avertir; car le singulier est que je ne le sus que le matin même du 15, que la procession étoit pour l'après-dînée; et qu'il n'y avoit plus qu'à hausser les épaules. Ce *mezzo-termine*, si bien imaginé pour accommoder toutes choses, fut une procuration du roi à M. le duc d'Orléans pour tenir sa place à la procession, où en cette qualité il iroit des Tuileries à Notre-Dame, et en reviendroit comme le roi, et avec le même accompagnement de carrosses, pages, valets de pied, gardes du roi, Cent-Suisses, etc., ayant à Notre-Dame, et pendant la procession, le premier gentilhomme de la chambre en année, et le duc de Villeroy, capitaine des gardes du corps en quartier, avec le bâton, derrière lui, et le capitaine des Cent-Suisses devant lui, et les aumôniers du roi de quartier en rochet, manteau long et bonnet carré, pour le servir comme le roi. Avec cette royale mascarade, le parlement eut la complaisance de le vouloir bien souffrir à sa droite, et se réserva le plaisir de s'en bien moquer. On laisse à penser quel effet opéra une telle comparse, fondée sur aucune sorte d'apparence d'usage, de coutume, encore moins de nécessité, faite par un prince qui se donnoit publiquement, par ses discours et par sa conduite, pour se moquer de bien pis que d'une procession, et qui, par les renonciations, la paix d'Utrecht et l'âge où le roi [étoit], étoit encore pour longtemps l'héritier présomptif de la couronne. Quoi donc de plus simple et de plus naturel à répandre et à persuader que M. le duc d'Orléans, dans la soif et dans l'espérance de régner, avoit saisi une occasion de se donner la satisfaction de se montrer en roi en une cérémonie publique, en avant-goût de ce qui lui pouvoit arriver, et pour accoutumer Paris à lui en voir toute la pompe et la majesté en plein, comme il en exerçoit le pouvoir ?

Avec les horreurs semées lors de la perte des princes, père, mère, frère et oncle du roi, sans cesse rafraîchies par leurs pernicieux auteurs, on peut imaginer ce qui fut répandu dans Paris, dans les provinces, dans les pays étrangers et dans l'esprit du roi, par la facilité et l'autorité de l'accès auprès de lui de ceux qui vouloient accréditer ces exécrables soupçons et en grossir les idées. Aussi firent-elles un grand bruit, et la fête n'avoit été proposée ni imaginée pour autre chose. Après la chose faite, M. le duc d'Orléans n'osa jamais m'en parler, et l'indignation me retint autant de lui en rien dire aussi, que l'inutilité de le faire après coup. L'autre effet fut d'affermir le monde dans la folle idée de la supériorité, tout au moins de l'égalité du parlement avec le régent, qui se semoit depuis longtemps avec art, et qui de cette époque prit faveur générale, et d'enfler le parlement au point qu'on verra bientôt, rallié avec tous les ennemis du régent et d'une multitude de

fous qui ne doutoient pas de figurer et de faire fortune dans les troubles.

La fête de Saint-Louis donna dix jours après le contraste plénier de celle-ci. La musique de l'Opéra a coutume, ce jour-là, de divertir gratuitement le public d'un beau concert dans le jardin des Tuileries. La présence du roi dans ce palais y attiroit encore plus de monde, dans l'espérance de le voir paroître quelquefois sur les terrasses qui sont de plain-pied aux appartements. Il parut très-sensiblement cette année un redoublement de zèle, par l'affluence innombrable qui accourut non-seulement dans le jardin, mais de l'autre côté, dans les cours, dans la place, et qui ne laissa pas une place vide, je ne dis pas aux fenêtres, mais sur les toits des maisons en vue des Tuileries. Le maréchal de Villeroy persuadoit à grand'peine le roi de se montrer, tantôt à la vue du jardin, tantôt à celle des cours, et dès qu'il paroissoit, c'étoient des cris de : Vive le roi ! cent fois redoublés. Le maréchal de Villeroy faisoit remarquer au roi cette multitude prodigieuse, et sentencieusement lui disoit : « Voyez, mon maître, voyez tout ce peuple, cette affluence, ce nombre de peuple immense, tout cela est à vous, vous en êtes le maître ; » et sans cesse lui répétoit cette leçon pour la lui bien inculquer. Il avoit peur apparemment qu'il n'ignorât son pouvoir. L'admirable Dauphin son père en avoit reçu de bien différentes, dont il avoit bien su profiter. Il étoit bien fortement persuadé qu'en même temps que la puissance est donnée aux rois pour commander et pour gouverner, les peuples ne sont pas aux rois, mais les rois aux peuples, pour leur rendre justice, les faire vivre selon les lois, et les rendre heureux par l'équité, la sagesse, la douceur et la modération de leur gouvernement. C'est ce que je lui ai souvent ouï dire avec effusion de cœur et persuasion intime, dans le désir et la résolution bien ferme de se conduire en conséquence, non-seulement étant en particulier avec lui, et y travaillant pour l'avenir dans ces principes, mais je le lui ai ouï dire et répéter plusieurs fois tout haut en public, en plein salon de Marly, à l'admiration et aux délices de tous ceux qui l'entendoient.

CHAPITRE XX.

Comité pour les finances. — Ma conduite à cet égard. — Je propose en particulier au chancelier la réforme de quelques troupes distinguées, avec les raisons et la manière de la faire. — Il l'approuve; mais elle demeure entre nous deux par la foiblesse du régent. — Fin et résolutions du comité des finances mises en édit. — Démêlé ajusté entre le premier président avec les enquêtes pour le choix et le nombre des commissaires du parlement, quand il en faut nommer. — Le parlement veut qu'on lui rende compte des finances avant d'opiner sur l'enregistrement de l'édit, et l'obtient. — Il l'enregistre enfin avec peine. — Misère du régent; peur et valetage du duc de Noailles. — Evêques prétendent inutilement des carreaux à l'anniversaire du feu roi. — Entreprise de nouveau condamnée entre les princesses du sang, femmes et filles, au mariage de Chalmazel avec une sœur du maréchal d'Harcourt. — Mme la duchesse d'Orléans achète Bagnolet. — Maison donnée à Paris aux chanceliers; et Champ

donné à la princesse de Conti pour La Vallière, aux dépens du financier Bourvalais. — Ragotzi s'en va en Turquie; ce qu'il devient jusqu'à sa mort. — Victoire du prince Eugène sur les Turcs. — Prise de Belgrade. — Mort de Villette et d'Estrade. — Le fils du dernier obtient sa mairie de Bordeaux. — Mme de Mouchy et Rion, dame d'atours et premier écuyer en second de Mme la duchesse de Berry. — Changements parmi ses dames. — Diverses grâces de M. le duc d'Orléans. — Retour de Hongrie des Français. — Mort du duc de Ventadour; extinction de son duché-pairie. — Mort de Moncault. — J'achète pour mes enfants deux régiments de cavalerie. — Abbé Dubois repasse en Angleterre. — Peterborough arrêté dans l'État ecclésiastique.

Le comité s'assembloit plusieurs fois la semaine pour les finances alloit son train. Le duc de Noailles y montra, comme il voulut l'état présent des finances, en exposa les embarras, y présenta des expédients, lut des mémoires. J'étois là, comme on l'a vu, malgré moi, et cette langue de finance dont on [a] su faire une science, et, si ce mot se peut hasarder, un grimoire, pour que l'intelligence en soit cachée à ceux qui n'y sont pas initiés, et qui, magistrats et traitants, banquiers, etc., ont grand intérêt que les autres en demeurent dans l'ignorance; cette langue, dis-je, m'étoit tout à fait étrangère. Néanmoins ma maxime constante ayant toujours été que l'humeur doit être toujours bannie des affaires autant que l'acception des choses et des personnes et toute prévention, j'écoutois de toutes mes oreilles, malgré mon dégoût de la matière, et ce que je n'entendois pas, je n'étois pas honteux de le dire et de me le faire expliquer. C'étoit le fruit de l'aveu de mon ignorance en finances, que j'avois fait si haut et si clair en plein conseil de régence, lorsque je m'excusai d'être de ce comité, et que le régent finit par me le commander.

Il arriva assez souvent qu'y ayant diversité d'avis, quelquefois même assez vive, je me trouvai de celui du duc de Noailles, et que je disputai même assez fortement pour le soutenir. Le chancelier ravi m'en faisoit compliment après; et M. le duc d'Orléans à qui l'un et l'autre le dirent, et qui avoit remarqué la même chose quelquefois au conseil de régence, les assura qu'il n'en étoit point surpris, et ne laissa pas de m'en marquer sa satisfaction. Je lui dis, et au chancelier, que l'avis du duc de Noailles, bon ou mauvais, et sa personne, étoient pour moi deux choses absolument distinctes et séparées; que je cherchois partout le bon et le vrai, et que je m'y attachois partout où je le croyois voir, comme je me roidissois aussi contre ce que j'y croyois opposé; qu'il pouvoit bien être qu'en ce dernier cas, je parlois plus ferme et plus dur quand je trouvois l'avis du duc de Noailles à combattre, que si j'avois eu à attaquer celui d'un autre; mais aussi [que] j'étois de son avis sans répugnance quand je le trouvois bon, et que je m'élevois pour le soutenir fortement en faveur du bon et du vrai quand je le voyois disputer, sans que, pour tout cela, je changeasse de sentiment pour sa personne.

Comme ce travail se prolongeoit, les assemblées se multiplièrent; et une après-dînée, à la fin d'une, il fut convenu que nous nous rassemblerions le lendemain matin et encore l'après-dînée, et que, pour n'avoir

pas la peine de tant aller et venir, le chancelier donneroit à dîner à tout le comité. Le lendemain matin, au sortir de la séance, le chancelier, qui, dès la veille, m'avoit prié, outre le général, en particulier à dîner, s'approcha de moi en me disant, comme encore d'un air d'invitation, qu'on alloit dîner. Je le priai de me dire précisément à quelle heure il comptoit rentrer en séance, afin que je m'y trouvasse ponctuellement. A sa surprise et son redoublement de prières de rester, je lui avouai franchement que je ne pouvois me résoudre à dîner avec le duc de Noailles; que tant qu'il voudroit sans lui je réparerois ce que je perdois ce jour-là. Il me parut affligé au dernier point, me pressa, me conjura, me représenta le bruit que cela alloit faire. Je lui dis qu'il n'y auroit rien de nouveau, et que personne n'ignoroit à quel point nous étions ensemble. Ce colloque, qui se faisoit avec émotion sur le chemin de la porte, fut remarqué. Je vis par hasard le duc de Noailles, qui du fond de la chambre nous regardoit, et parlant aux uns et aux autres. Le duc de La Force vint en tiers, un instant après le maréchal de Villeroy, puis l'archevêque de Bordeaux, qui se joignirent au chancelier, et qu tous ensemble, comme par force, me retinrent. Je consentis donc enfin, mais avec une répugnance extrême, et à condition encore que le duc de Noailles se placeroit au plus loin de moi, sans quoi je lui déclarai que je sortirois de table. Ils s'en chargèrent, et cela fut exécuté. Le dîner fut grand et bon, et tout m'y montra qu'on étoit aise que j'y fusse demeuré. Le duc de Noailles y parut, tout désinvolte qu'il est, fort empêtré. Il voulut pourtant un peu bavarder; mais on voyoit qu'il avoit peine à dire. Vers le milieu du repas, il se trouva mal ou en fit le semblant, et passa dans une autre chambre. Un moment après, la chancelière l'alla voir et revint se mettre à table. Personne autre n'en sortit ni ne marqua de soin que le chancelier, qui y envoya une fois ou deux. On dit que c'étoit des vapeurs, et finalement il acheva de dîner dans cette chambre plus à son aise qu'il n'eût apparemment fait à table. Je n'en sourcillai jamais. Il se retrouva avec la compagnie à prendre du café, et peu après nous nous remîmes en séance, où il rapporta comme si de rien n'eût été. Je fus fort remercié de la compagnie, et particulièrement du chancelier et de la chancelière d'être demeuré à dîner, et je ne cachai à personne que ç'avoit été un vrai sacrifice de ma part, dont l'absence du duc de Noailles m'avoit fort soulagé dans la dernière moitié du repas. Ce dîner avec lui, ce qui s'étoit répandu que j'étois souvent de son avis, et grossi, dont lui-même étoit bien homme à s'être paré, fit courir quelque bruit que nous étions raccommodés, qui fut bientôt détruit par la continuité de la façon dont j'en usois avec lui. Ce fut la seule fois qu'il y eut comité matin et soir. Ils redoublèrent d'après-dînée et de longueur. Je crus que le chancelier n'avoit pas voulu, et sagement, nous exposer, le duc de Noailles et moi, à l'inconvénient d'un second dîner.

Le travail achevé, et tous les avis à peu près réunis sur chaque point, j'allai voir le chancelier en particulier. Je lui dis que je venois lui communiquer une pensée que je n'avois pas voulu hasarder dans le comité, raisonner avec lui, et, s'il trouvoit que ce que je pensois fût bon, le

proposer lui et moi à M. le duc d'Orléans, sinon l'oublier l'un et l'autre. Je lui dis que, peiné de voir toute la difficulté qui se trouvoit à égaler, du moins en pleine paix, la recette du roi à sa dépense, je pensois qu'il seroit à propos de réformer la gendarmerie, et même les gens d'armes et les chevau-légers de la garde, avec les deux compagnies des mousquetaires, en augmentant de deux brigades chacune des quatre compagnies des gardes du corps.

Mes raisons étoient celles-ci : il n'y a point d'escadron de ces troupes, l'un dans l'autre, qui en simples maîtres et en officiers, tout compris, ne coûte quatre escadrons de cavalerie ordinaire. Quelque valeureuses qu'on ait éprouvé ces troupes, on ne peut espérer qu'elles puissent battre leur quadruple, ni même qu'elles puissent se soutenir contre ce nombre. Ainsi, quant aux actions, rien à perdre de ce côté-là; au contraire à y gagner, si en temps de guerre on juge à propos de faire la même dépense pour avoir le quadruple d'escadrons ordinaires en leur place; et en attendant une épargne de plusieurs millions dont la supputation est évidente. Le courant du service dans les armées y gagneroit en toute façon. C'est une dispute continuelle sur les prétentions de la gendarmerie, qui vont toujours croissant et qui la rend odieuse à la cavalerie, jusqu'à causer toutes les campagnes des embarras et des accidents. Les maîtres ne sont point officiers, et ne veulent point passer pour cavaliers. Ils se prétendent égaux aux gens d'armes et aux chevau-légers de la garde, lesquels sont maison du roi. De là des disputes pour marcher et pour obéir, pour des préférences de fourrages, pour des distinctions de quartier, pour des difficultés avec les officiers généraux et avec ceux du détail, et pour toutes sortes de détachements; et comme tout cela est soutenu par un esprit de corps (on n'oseroit dire de petite république par ce nombreux essaim d'officiers, triplés et quadruplés en charges par compagnie, dont chacun se pique à qui soutiendra plus haut ce qu'ils appellent l'honneur du corps), personne ne se veut brouiller jusqu'aux querelles avec tant de têtes échauffées, et le général lui-même a plus court de céder, mais d'éviter de les avoir dans son armée, où ils ne font presque aucun service par ces difficultés, et les renvoie le plus tôt qu'il est possible, eux-mêmes étant dans la prétention d'arriver les derniers à l'armée et d'en partir les premiers, en sorte qu'il est rare qu'ils fassent une campagne entière, dont les armées mêmes se sentent fort soulagées. Voilà ce qui est particulier à la gendarmerie.

A l'égard de ce qui lui est commun avec les gens d'armes et les chevau-légers de la garde et les mousquetaires, le voici : deux grands inconvénients pour la guerre, par le grand nombre des officiers de tous ces corps, qui font une foule d'équipages qui sont fort à charge pour les subsistances, et qui augmentent très-considérablement l'embarras des marches et des mouvements d'une armée. Mais ce nombre d'officiers en produit un autre plus fâcheux : c'est qu'ils ne sont en effet que des capitaines, des lieutenants, des cornettes de cavalerie, et ce qui est la même chose sous le nom d'enseigne qu'on a donné pour avoir quatre officiers, qui quelquefois sont doublés, comme ils le sont toujours dans les gens d'armes et chevau-légers de la garde et dans les deux compa-

gnies de mousquetaires. Or, n'étant que tels, ils en sont bornés au même service quand ils sont en détachement, et comme ils vieillissent dans ces charges, ils y deviennent anciens officiers généraux sans savoir plus et souvent moins qu'un lieutenant de cavalerie; d'où il est aisé de juger de ce qui en peut arriver quand ils se trouvent chargés de quelque chose. Le feu roi, de la création duquel sont les mousquetaires gris et noirs et la gendarmerie, et qui se plaisoit aux détails et aux revues des troupes et à leur magnificence, mit les officiers de ces troupes sur le pied peu à peu de devenir officiers généraux à leur rang, et les fit presque tous colonels par leurs charges, et fort tôt après les avoir achetées ceux dont les charges ne les font pas. Cela fait donc dans les armées un amas très-nombreux de colonels, brigadiers, officiers généraux, qui n'ont ni n'ont jamais eu de troupes, qui n'ont jamais été en détachement que comme simples cornettes, lieutenants ou capitaines de cavalerie, et qui, nonobstant leurs grades, continuent, tant qu'ils ont ces charges, d'être détachés sur le même pied. Il est vrai que sur le gros de l'armée ils marchent à leur tour suivant leur grade d'armée, mais, au nombre qu'ils sont de chaque grade, marcher ainsi se borne à deux ou trois fois par campagne, qui n'est pas le moyen d'apprendre, quand précédemment surtout on n'a rien appris ni eu occasion d'apprendre. Cette double façon d'être détaché produit une cacophonie ridicule en ce que le lieutenant, détaché avec sa troupe distinguée, et qui dans le total du détachement ne sert que comme un lieutenant de cavalerie à la tête de quinze ou vingt maîtres, est souvent brigadier[1] et même maréchal de camp, aux ordres, non-seulement de son cadet de même grade ou même inférieur qui commande le tout, mais à ceux des colonels et des lieutenants-colonels détachés avec lui à leur tour de marcher, et qui, sous le chef, commandent à tout le détachement. Voilà en peu de mots pour la guerre; venons aux autres inconvénients.

Celui de la gendarmerie est unique : c'est ce qu'il en coûte de plus au roi que pour ses troupes ordinaires, en place de fourrages pour les officiers, et en traitements de quartiers d'hiver pour le total de la gendarmerie, ainsi qu'en routes et en étapes, ce qui gît encore en un calcul bien aisé. Pour ce qui est des gens d'armes, chevau-légers et mousquetaires, c'est une autre manière de compter avec eux qui va encore plus loin. Ces troupes, en si petit nombre pour la guerre, quand même (ce qui ne peut être) les quatre cempagnies iroient tout entières, parce qu'il en demeure toujours pour le guet et par force congés, ne sont, ou d'aucun usage ailleurs, ou d'un usage inutile. Jamais leur guet n'est auprès du roi dans pas un lieu de ses demeures; ce guet l'accompagne seulement de Versailles à Fontainebleau ou à Compiègne, ou en de vrais voyages. Dans ces voyages même ils ne sont jamais dans les lieux où le roi couche, excepté que, en des cas assez rares, un petit détachement de mousquetaires des deux compagnies [s'y trouve], pour fournir aux sentinelles extérieures et suppléer au régiment des gardes ou autre garde d'infanterie par les chemins, les gardes du corps envi-

1. Général de brigade.

ronnant toujours le carrosse du roi aux deux côtés et derrière, et quelques-uns devant; qu'en avant de tout et en arrière de tout, il y a un détachement de gens d'armes et de chevau-légers, et quatre mousquetaires à la tête de l'attelage du roi, qui tous se relayent de distance en distance. De service de cour, aucun autre qu'un officier principal de chacun de ces corps en quartier, qui prend l'ordre du roi au sortir de son souper, quand le capitaine ne s'y trouve pas, et un maître de chaque corps, botté, en uniforme, qui prend l'ordre du roi tous les jours sur son passage, pour aller à la messe; et à ces deux ordres du matin et du soir jamais rien à faire, parce que, s'il y avoit quelque ordre à donner pour la guerre, pour une revue, pour un voyage, etc., cela se passoit toujours du roi au capitaine, si la chose pressoit, et qu'il n'y fût pas, à l'officier de quartier. Par ce court détail je ne voyois point d'utilité pour la guerre ni pour le service, encore moins pour celui de la cour, ni [pour] sa décoration, à entretenir des troupes si chères, et qui, à la valeur près, n'étoient bonnes que pour la magnificence et la décoration des revues, auxquelles le feu roi ne s'étoit que trop plu.

Question après de la manière de s'en soulager. Rien de plus aisé pour la gendarmerie : la réformer, laisser crier les intéressés, continuer une pension aux maréchaux des logis, et rembourser toutes les charges. Pour y parvenir, s'imaginer après la réforme qu'elle n'est point faite, faire en tout genre de dépense pour la gendarmerie les même fonds que si elle subsistoit, rembourser de cette somme tous les ans un nombre de charges en entier, et continuer les appointements de toutes jusqu'au jour de leur remboursement, le rendre libre de toute dette qui n'auroit point dessus des hypothèques spéciales, promettre (et tenir parole) à ceux qui seroient mestres de camp et brigadiers de la préférence pour des régiments; moyennant quoi, en trois ans ou quatre au plus, on seroit soulagé de toute cette dépense.

Pour ce qui est des gens d'armes, des chevau-légers, je sentis bien la difficulté de la foiblesse de M. le duc d'Orléans pour le prince de Rohan et le duc de Chaulnes, qui les commandoient. Je proposois la même forme que je viens d'expliquer pour la gendarmerie, et je dis au chancelier que c'étoit son affaire pour ôter ce nombre d'exempts de taille et d'autres impositions, et cette quantité de lettres d'État, la plupart très-indirectes, qui, pour de l'argent que les plaideurs donnoient à des gens d'armes ou à des chevau-légers, se mêloient sans intérêt dans leurs affaires sous quelque couleur forcée, et arrêtoient de leur chef les procédures et les jugements tant qu'il leur plaisoit. Pour les mousquetaires, la difficulté des capitaines n'étoit pas la même, mais la manière de réformer et de rembourser [étoit] pareille. Les huit brigades d'augmentation dans les gardes du corps n'étoient pas une dépense en comparaison de l'épargne qu'on eût faite. Ceux-là au moins auroient servi utilement à la guerre et à la cour.

Je trouvois leur guet trop foible, outre qu'on pouvoit remettre cette augmentation à l'ouverture d'une guerre ou au mariage du roi. Les deux hôtels des mousquetaires les auroient logés dans Paris, chacun à leur tour, où on auroit eu des troupes plus nombreuses et plus sages que

cette jeunesse à qui il falloit des gouverneurs. De plus, il pouvoit y avoir des temps difficiles où la foiblesse du guet est un grand inconvénient, et où de l'augmenter en est un autre qui marque de la crainte et enhardit ceux qui se proposent d'en donner, et dans d'autres temps où il vient un dauphin, une dauphine et des fils de France qui n'ont pas encore leur maison, le guet, au nombre qu'il est, et qui ne peut être plus fort par rapport à la force des compagnies, ne peut suffire au service, et n'y suffisoit même pas par cette raison du temps du feu roi, qu'il étoit plus nombreux, parce que les compagnies étoient plus nombreuses. Il en arriveroit une augmentation d'escadrons de gardes du corps pour la guerre, qui répareroient en grande partie et bien moins chèrement ceux des gens d'armes, chevau-légers, mousquetaires et gendarmerie, dont le service seroit sans embarras et se feroit bien mieux, étant d'un même corps.

Enfin on éviteroit, en réformant les mousquetaires, d'autres inconvénients qui n'y sont compensés d'aucun avantage. On en a voulu faire une école militaire, et y faire passer sans exception toute la jeunesse qui demande de l'emploi. Or, cette école n'apprend rien pour la guerre ni pour la discipline des troupes, on n'y apprend que l'exercice et à escadronner, à obéir, et force pédanteries, dont on se moque tout bas en attendant qu'on en sorte et qu'on en puisse rire tout haut. Ainsi cette jeunesse passe le temps d'une année au moins, et souvent davantage, à se débaucher dans Paris et à y dépenser très-inutilement; et quand elle entre dans les troupes, elle y est neuve à tout, comme si elle sortoit de sa province, et c'est alors qu'elle commence à apprendre utilement et qu'elle oublie tout ce qu'elle a appris d'inutile. Les détachements qui vont à la guerre ne l'instruisent pas davantage. Ils y servent en simples maîtres, ou, s'il y a des attaques à un siége, en simples grenadiers. Or la jeunesse noble, beaucoup moins l'illustre, qui est à la vérité destinée à la guerre et à tous ses hasards, ne l'est pas à ce genre de service; et c'est en abuser d'une façon barbare que de la prodiguer en troupes au service de simples maîtres et de simples grenadiers.

Avant l'invention de cette étrange mode, la jeunesse ne perdoit point ainsi son temps, et n'étoit point prodiguée à tas à des attaques d'ouvrages. Chacun d'elle avoit un parent ou un ami de son père, avec qui il se mettoit cadet, et qui en prenoit soin pour tout. Ils devenoient bientôt officiers, et toujours sous les mêmes yeux. Cela faisoit des enfants du corps, et de ces corps une famille; et le soin et la dépendance du jeune homme le préservoient d'une infinité d'inconvénients, lui apprenoient à vivre, à s'instruire, à se conduire, et en avançant ainsi, à devenir bons officiers, et capables d'en élever d'autres comme eux-mêmes l'avoient été. Il est vrai que la beauté des revues et des camps de plaisir et de magnificence ne seroit plus la même. Mais le feu roi n'étoit plus, et c'étoit un gain, à bien de différents égards, que d'en perdre l'usage et de se bien garder de le renouveler.

Le chancelier goûta infiniment toutes ces raisons. Mais quand nous discutâmes ensuite, non le moyen de les persuader au régent, parce que leur évidence étoit palpable, mais d'exécuter cette réforme, nous con-

vînmes aisément que nous ne viendrions jamais à bout de lui en inspirer la résolution, ou que, s'il la prenoit, contre notre espérance, jamais les cris et les brigues des intéressés ne la lui laisseroient exécuter. Cette prodigieuse foiblesse, qui perdit constamment une régence qui auroit pu être si belle, si utile au royaume, si glorieuse au régent, et dont les suites auroient été en tout d'un aussi grand avantage, fut l'obstacle continuel à tout bien, et la cause perpétuelle de la douleur de tous ceux qui désiroient sincèrement le bien de l'État et la gloire du régent. Nous comprîmes enfin, le chancelier et moi, qu'en proposant au régent une réforme si utile, elle ne se feroit jamais, et que tout le fruit que nous retirerions de notre zèle seroit la haine de tant d'intéressés. Cette considération nous ferma donc la bouche, et la chose en demeura entre nous deux.

Le long et ennuyeux travail du comité étoit fini, il s'assembla plusieurs fois chez M. le duc d'Orléans, où les dernières résolutions furent prises unanimement. Les principales furent de ne point toucher aux rentes de l'hôtel de ville; d'ôter le dixième, tant pour tenir la parole si solennellement donnée en l'imposant de le supprimer à la paix, que parce que, dans le fait, on n'en pouvoit presque plus rien tirer. Le fonds de un million deux cent mille livres destiné par an aux bâtiments fut réduit à la moitié; [il y eut] plusieurs retranchements de pensions fort inutilement données, et des diminutions sur d'autres. Les menus plaisirs du roi de dix mille livres par mois, et sa garde-robe de trente-six mille livres, furent réduits, les menus plaisirs à moitié, la garde-robe à vingt-quatre mille livres. A l'âge du roi tout cela s'en alloit en pillage. Il y eut encore d'autres choses retranchées, et de la diminution sur les intérêts des sommes empruntées au denier vingt.

Les chefs et présidents des conseils furent mandés à un conseil extraordinaire du jeudi après-dîner, 19 août, où le duc de Noailles rendit compte de ce qui avoit été concerté. Il fut réglé que l'édit en seroit dressé en conformité, pour être envoyé enregistrer au parlement. Le lendemain le comité s'assembla encore chez M. le duc d'Orléans pour voir le projet d'édit et le perfectionner.

Le premier président avoit un démêlé avec les enquêtes et les requêtes sur le nombre et le choix des députés quand il s'agiroit d'en nommer aux occasions qui le demanderoient. La grand'chambre sembloit partiale pour le premier président, parce que, maître du choix dans cette chambre, il vouloit exclure les autres, qui cependant ne sont pas moins qu'elle des chambres du parlement. Après bien du bruit, ils convinrent que la grand'chambre auroit seule sept députés, et les cinq chambres des enquêtes et les deux des requêtes chacune un, ce qui en fait sept autres; ainsi à elles sept la moitié des députés, et la grand'chambre seule une autre moitié. Cette affaire ne se passa pas bien pour le premier président, qui demeura assez mal avec la compagnie, laquelle depuis longtemps le regardoit comme un double fripon, dont le métier étoit de tirer tant qu'il pouvoit d'argent de M. le duc d'Orléans.

L'édit porté au parlement lui parut une trop belle occasion pour n'en

pas profiter. Messieurs opinèrent qu'il leur falloit faire voir un détail des revenus et des dépenses du roi avant qu'ils décidassent s'ils enregistreroient l'édit. Le premier président alla en rendre compte au régent, et le lendemain après dîner, il reçut une députation du parlement, à laquelle il dit qu'il ne souffriroit point qu'il fût donné la moindre atteinte à l'autorité royale, tandis qu'il en seroit le dépositaire. Les quatorze commissaires députés s'assemblèrent. Les gens du roi furent ensuite au Palais-Royal. Le parlement s'assembla ensuite, et enregistra la suppression du dixième, de beaucoup de francs salés, et d'autres articles. Sur ceux qui restoient, M. le duc d'Orléans eut la foiblesse, poussé par la frayeur qui avoit saisi le duc de Noailles, et son désir de faire sa cour au parlement, de les faire discuter par ce duc en sa présence, le dimanche matin 5 septembre, aux quatorze députés du parlement, et il y fit aussi entrer le sieur Law pour leur expliquer les avantages qui en reviendroient pour la compagnie du Mississipi[1]. De tout cela pas un mot au conseil de régence, et, s'il se pouvoit, beaucoup moins à moi en particulier; aussi n'en dis-je pas une parole à M. le duc d'Orléans, suivant ma coutume, quand il s'agissoit du parlement.

Il s'assembla le lendemain matin, et après-dîner, pour entendre le rapport des commissaires, et comme il ne fut pas encore pour achever l'enregistrement, et qu'il étoit le 6 septembre, il fut prorogé par le roi jusqu'au 14. Il demanda jour et heure au régent pour venir faire des remontrances au roi. Ils y vinrent le jeudi 9; le régent les présenta, et le roi leur dit que le chancelier leur expliqueroit sa volonté. La députation fut nombreuse. Enfin, le lendemain matin vendredi 10, l'édit entier fut enregistré avec une déclaration du roi qui en expliquoit quelques endroits. Aussitôt après, le parlement eut liberté d'entrer en vacance, et les conseils en eurent aussi une de trois semaines. Ainsi, le parlement, qui se prétend le tuteur des rois mineurs et des majeurs aussi quand il peut, voulut montrer ici que ce n'est pas en vain, et en fit une fonction solennelle.

La foiblesse du maître et du ministre à qui il eut affaire ne servit à rien à tous deux. Le parlement s'enorgueillit jusqu'à l'ivresse, l'autorité du régent déchut; il ne tarda pas à s'apercevoir de l'un et de l'autre. Pour le duc de Noailles, qui mouroit toujours de peur de la robe à qui il étoit accoutumé de faire une cour servile, il ne s'en fit que mépriser, et il ne fut pas longtemps à l'éprouver. A l'égard de Law, qui pensoit mieux là-dessus, il ne put qu'obéir. Le régent, en tenant bon et se moquant d'une prétention aussi dangereuse qu'inepte, auroit hautement forcé le parlement à enregistrer son édit, ayant le public derrière lui pour la suppression du dixième et d'autres points qui l'intéressoient si fortement. Ce prince ne sut pas profiter de cet avantage, dont il eût pu tirer un si utile parti, et il encouragea, au contraire, et ouvrit la voie à ceux qui par divers intérêts se réunissoient entre eux, pour brouiller,

1. Les lettres patentes qui établissaient la compagnie d'Occident ou du Mississipi sont de la fin d'août 1717; elles furent enregistrées au parlement de Paris le 6 septembre de la même année.

réduire son autorité, et le mettre au point de dépendre de leurs volontés, qui n'étoient pas, à beaucoup près, de lui laisser le gouvernement des affaires, et qui bientôt lui en donnèrent beaucoup.

L'anniversaire qui se fait tous les ans à Saint-Denis pour le roi dernier mort produisit une prétention toute nouvelle. La reconnoissance n'est plus à la mode depuis longtemps. Il y eut très-peu de gens de la cour; M. du Maine et son second fils, quelque peu d'évêques et le cardinal de Polignac. Ces évêques s'avisèrent de vouloir avoir des carreaux; le rare est qu'il n'y eut que le cardinal de Polignac qui s'y opposa, et qui l'empêcha, sur quoi les évêques osèrent s'en aller et se plaindre au régent. Jamais ils n'en avoient eu ni prétendu, et j'ai dit ailleurs que la règle des honneurs c'est que chacun est en présence du corps ou de sa représentation comme il étoit en présence de cette même personne vivante; or, les évêques n'ont jamais eu ni imaginé d'avoir des carreaux en aucun lieu où est le roi. Ces messieurs se pouvoient contenter de leurs conquêtes sur les évêques pairs en ces cérémonies, à qui ils ne voulurent pas souffrir leurs carreaux, étant avec eux en corps de clergé, et qui l'emportèrent sur la foiblesse des prélats pairs. C'étoit bien là une preuve que les autres évêques n'en avoient jamais eu ni prétendu. Ils pouvoient encore se souvenir qu'il n'y avoit pas un grand nombre d'années qu'ils y étoient sur la même ligne avec les cardinaux, derrière qui, même s'il n'y en avoit qu'un seul, ils avoient toujours été placés auparavant.

Le mariage de Chalmazel, aujourd'hui premier maître d'hôtel de la reine, et qui est homme de condition, avec une sœur d'Harcourt, fit renaître une autre prétention, quoique solennellement et contradictoirement jugée et condamnée par le feu roi, entre les femmes et les filles des princes du sang, comme on l'a vu en son lieu, et comme le jugement en avoit sans cesse été exécuté depuis. Mme la duchesse d'Orléans fit signer à Mlles ses filles ce contrat de mariage avec elle, et immédiatement après elle; en sorte que les femmes des princes du sang ne trouvèrent plus d'espace lorsqu'on leur présenta ce contrat où elles pussent signer au-dessus de ces princesses filles. Mme la duchesse d'Orléans au désespoir du jugement du feu roi, comme on l'a vu en son temps, n'avoit pu se résoudre de démordre de sa prétention qu'elle conserva toujours *in petto*, dont le but étoit de faire de ses enfants un ordre nouveau, d'arrière-petits-fils de France, dont le rang seroit supérieur à celui des princes du sang, et de s'élever par là imperceptiblement elle-même à celui des fils et filles de France. La régence de M. le duc d'Orléans lui parut un temps favorable à réussir en cette entreprise.

Elle s'y trompa. Les princes du sang et les princesses leurs femmes firent grand bruit. Elles portèrent leurs plaintes à M. le duc d'Orléans, le règlement du feu roi à la main; M. le duc d'Orléans leur fit des excuses, et leur promit que ce dont elles se plaignoient n'arriveroit plus. Il ne s'étoit jamais mis cette prétention dans la tête; il avoit laissé faire Mme la duchesse d'Orléans du temps du feu roi, pour ne se donner pas la peine de la contrarier dans une fantaisie qu'elle avoit fort à cœur; il ne se soucia en aucune façon de la condamnation que le feu roi en fit,

et ne pensa jamais à en revenir. D'ailleurs il étoit fatigué des riottes qui se perpétuoient sur des riens entre Mme la duchesse de Berry et Mme la duchesse d'Orléans, et bien plus encore de ne pouvoir apaiser la dernière sur ce qui avoit été jugé entre les princes du sang et ses frères sur l'habilité de succéder à la couronne. Ainsi Mme la duchesse d'Orléans eut tout le dégoût de son entreprise, que M. le duc d'Orléans ne s'embarrassa pas de lui donner.

Dans sa mauvaise humeur, dégoûtée de son appartement de Montmartre, d'où elle ne voyoit que des toits, des minuties des religieuses pour des clefs et des passages, de l'éloignement des jardins qu'elle y avoit fait ajuster avec beaucoup de goût et de dépense, elle acheta la maison de Bagnolet, et peu à peu plusieurs voisines, dont elle fit un lieu immense et délicieux. Madame passoit presque toute l'année à Saint-Cloud; c'étoit aussi la seule maison de campagne à portée qu'eût M. le duc d'Orléans. Elle en voulut une qui ne fût qu'à elle et que pour elle, et dont elle fût à portée de jouir à tout moment.

Le duc de Noailles fit une galanterie aux dépens du roi à son ami le chancelier. Il y avoit à Versailles et à Fontainebleau une maison pour la demeure du chancelier, qu'on appeloit *la Chancellerie;* mais il n'y en avoit jamais eu à Paris, où jusqu'alors les chanceliers avoient toujours logé à leurs dépens chez eux. Bourvalais, un des plus riches traitants et des plus maltraités par la chambre de justice, fut dépouillé d'une superbe maison qu'il avoit bâtie dans la place de Vendôme, et d'une maison de campagne à Champ, qu'il avoit rendue charmante, et que, d'une maison de bouteille, il avoit fait chef-lieu d'une grande et belle terre à force d'acquisitions. Mme la princesse de Conti eut Champ pour une pièce de pain qu'elle donna à La Vallière, et la maison de Paris devint la chancellerie, qui, outre le don du roi, lui coûta fort cher par tout ce que d'Antin y fit pour faire sa cour au chancelier qui jusqu'alors étoit demeuré très-mal logé dans son ancienne maison de la rue Pavée, qu'il louoit auprès de celle de son père.

Le chiaoux, principalement venu pour débaucher le prince Ragotzi, y réussit. Jamais on ne vit mieux qu'en lui la petitesse des personnages à qui le hasard a fait faire grand bruit dans le monde quand ils sont rapprochés. Ragotzi étoit un homme sans talents et sans esprit que des plus communs, grand homme de bien et d'honneur, d'une pénitence également austère et sincère qui, différente de celle des camaldules chez qui il étoit retiré, n'étoit guère moins dure, qui y gardoit une solitude véritable et suivie, qui n'en sortoit que par des bienséances nécessaires, et qui, sans rien de contraint ni de déplacé, vivoit, lorsqu'il étoit parmi le monde, comme un homme qui en est, et qui toutefois se souvient bien qu'il n'y est que par emprunt. De grandes aumônes étoient jointes à sa pénitence, une grande règle dans son domestique et dans sa maison, et cependant avec toutes les décences d'un fort grand seigneur. Il est inconcevable comment un homme qui, après tant de tempêtes, goûte un tel port, se rejette de nouveau à la merci des vagues, et trouve des gens de bien qui, consultés par lui de bonne foi, lui conseillent de s'y rembarquer; et mille fois plus inconcevable encore com-

ment il s'est pu conserver dans son même genre de vie jusqu'à la mort, pendant plusieurs années, et chez les Turcs, et parmi un faste et des dissipations qu'il ne put éviter. Il sut avant son départ la défaite des Turcs dont on parlera tout à l'heure, et ne laissa de poursuivre sa pointe. Arrivé à Constantinople et à Andrinople, il y fut reçu et traité avec une grande distinction, mais sans avoir pu y être d'aucun usage, à cause du changement des conjonctures. Il y demeura peu, et s'en alla habiter un beau château sur la mer Noire, à quinze ou vingt lieues de Constantinople, magnifiquement meublé pour lui par le Grand Seigneur, où la chasse et la prière partagèrent presque tout son temps au milieu d'une nombreuse suite. Les convenances entre l'empereur et la Porte le tirèrent après quelques années d'un voisinage qui inquiétoit la cour de Vienne. Il fut envoyé dans une des plus agréables îles de l'Archipel, où il vécut comme il faisoit sur les bords de la mer Noire, avec la même splendeur, avec la même piété, et y est mort au bout de quelques années, laissant deux fils fort au-dessous du rien. Il écrivoit rarement au comte de Toulouse, aux maréchaux de Villeroy et de Tessé, à Mme de Dangeau, et à quelques autres amis d'ici, en homme qui auroit mieux aimé y être demeuré, mais toutefois content de son sort, et tout abandonné à la Providence.

On apprit que le prince Eugène, ayant formé le siége de Belgrade, s'y étoit trouvé assiégé lui-même par une puissante armée de Turcs, commandée par le grand vizir, qui le serroit de si près entre elle et la place, qu'ils étoient à vue, et qu'elle ôtoit à celle de l'empereur tous moyens de mouvements et de subsistance, et qui en deux jours se retrancha parfaitement et très-régulièrement. Dans cette extrémité subite, le prince Eugène ne vit de ressource que dans le hasard d'une bataille. Il profita de la sécurité des Turcs, qui n'imaginèrent jamais qu'avec Belgrade derrière lui, et nulle retraite, il osât les attaquer dans leurs retranchements. Un grand et long brouillard couvrit ses promptes dispositions. Il commença son attaque un peu avant qu'il fût dissipé, au moment que les Turcs s'y attendoient le moins, et il eut le bonheur de remporter une victoire complète le 16 août, en quatre heures de temps. M. le comte de Charolois et le prince de Dombes s'y distinguèrent. Estrades eut une jambe emportée auprès de lui, dont il mourut peu après; et Villette, qui s'étoit battu à Paris avec Jonsac, y fut tué. Les Turcs y perdirent infiniment de monde, tous leurs canons et tous leurs bagages. Ils se retirèrent avec assez de confusion. Belgrade capitula aussitôt. Le prince Eugène perdit aussi considérablement, et plusieurs officiers distingués.

Il profita le reste de la campagne d'une victoire qui l'en laissa maître, et dans laquelle il eut divers succès dont le plus grand pour l'empereur fut de reculer sa frontière aussi loin, et de faire avec les Turcs une paix prompte et avantageuse.

La mairie de Bordeaux de vingt mille livres de rente qu'avoit d'Estrades après son père, et le maréchal son grand'père, fut donnée à son fils qui s'étoit trouvé à la bataille.

J'ai expliqué en son temps quelle étoit Mme de Mouchy, favorite con-

fidente de Mme la duchesse de Berry, et quel étoit Rion, son favori d'une autre sorte. Elle voulut doubler en leur faveur les charges de dame d'atours et de premier écuyer, qu'avoient Mme de Pons et le chevalier d'Hautefort, qui en furent fort affligés. Il y avoit longtemps que Mmes de Beauvau et de Clermont s'ennuyoient des préférences et des façons de Mme de Mouchy, et qu'elles ne restoient dans la maison que par amitié et par considération pour Mme de Saint-Simon. Mme de Mouchy n'y avoit point de place; elles ne purent soutenir de la voir tout à coup dame d'atours, elles vinrent trouver Mme de Saint-Simon, et lui dire que cela étoit plus fort qu'elles. Elles allèrent parler à M. le duc d'Orléans, avec lequel elles ne se contraignirent pas sur Mme de Mouchy, et quittèrent leurs places avec grand éclat, dont Mme la duchesse de Berry fut vivement piquée. Il en vaqua en même temps une troisième par la mort de la jeune Mme d'Aydic, sœur de Rion. Mmes de Laval et de Brassac furent choisies pour ces places dont leur peu de bien avoit besoin. C'étoit aussi des femmes de mérite et de nom qui, en laissant regretter les autres, pouvoient aussi les remplacer. La première étoit sœur du chevalier d'Hautefort, l'autre fille du maréchal de Tourville.

M. le duc d'Orléans donna trois mille livres de pension à un gentilhomme nommé Marsillac, dont les mains étoient fort estropiées de blessures. Il y aura lieu de parler de lui dans la suite, et de voir de plus en plus que ce prince n'étoit pas toujours heureux à placer ses bienfaits. Il plaça mieux l'archevêché de Besançon qu'il donna à l'abbé de Mornay, qui faisoit très-dignement et capablement l'ambassade de Portugal depuis que le feu roi l'y avoit envoyé. C'étoit le frère de MM. de Grammont-Franc-Comtois, et lieutenants généraux; il l'avoit après son oncle, et qui étoit mort; et M. le duc d'Orléans après quelques longueurs avoit obtenu pour le roi le même indult pour la Franche-Comté que le feu roi avoit eu. Il donna à l'abbé de Tressan, évêque de Vannes, son premier aumônier, l'évêché de Nantes, vacant par la mort d'un Beauvau qui l'avoit possédé fort longtemps, et je lui proposai l'abbé de Caumartin pour Vannes, à qui il le donna, et qui est mort depuis évêque de Blois. C'est le même dont j'ai parlé à propos de M. de Noyon et de sa réception à l'Académie françoise. Il accorda l'abbaye de Montmartre à Mme la duchesse d'Orléans pour Mme de Montpipeau de la maison de Rochechouart, et l'agrément de la charge de secrétaire du cabinet du président Duret, à Verneuil, qui a eu depuis la plume et une charge d'introducteur des ambassadeurs. Son père avoit été lieutenant des gardes de Monsieur; son nom est Chassepoux, sieur de Croquefromage; celui de sa femme est Bigre. Je n'ai pu retenir le ridicule de ces noms.

Le prince de Dombes, et ce qui étoit allé en Hongrie de François en revinrent, excepté M. le comte de Charolois.

Le duc de Ventadour mourut retiré, depuis quelques années, aux Incurables, séparé de sa femme depuis un grand nombre d'années, ne laissant qu'une très-riche héritière mariée au prince de Rohan, qui s'étoit chargé de tous ses biens et de ses dettes moyennant quarante mille livres de rente qu'il lui payoit par quartier. C'étoit un homme fort laid et fort contrefait qui, avec beaucoup d'esprit et de valeur, avoit tou-

jours mené la vie la plus obscure et la plus débauchée. Par sa mort son duché-pairie fut éteint.

Moncault, soldat de fortune, et qui la devoit au maréchal de Duras et à son esprit, mourut en même temps. Il étoit lieutenant général et gouverneur de la citadelle de Besançon. Il avoit su s'enrichir et marier son fils à une fille d'Armenonville.

Dès l'hiver dernier on me pressa de présenter mes enfants au roi et au régent, et il est vrai qu'ils étoient en âge où cela ne pouvoit plus se différer. Néanmoins j'y résistai, parce que je voulus leur apprendre ce qu'ils devoient à la mémoire de Louis XIII, qui nous doit être si précieuse et si sacrée, et que les prémices de leurs hommages lui fussent rendues. Je les menai donc à son anniversaire à Saint-Denis, où je ne manquois jamais à l'exemple de mon père, et ce devoir si principal pour nous rempli, je les présentai. Je trouvai en ce temps-ci deux régiments à vendre, tous deux de cavalerie, et gris. Le régent m'en accorda l'agrément, et je les achetai pour eux du duc de Saint-Aignan, ambassadeur en Espagne, et de Villepreux qui se retiroit par vieillesse.

L'abbé Dubois partit dans le même temps pour retourner à Londres, et on apprit que le comte de Peterborough avoit été arrêté voyageant en Italie par ordre du légat de Bologne. C'étoit un homme fort remuant, qui toute sa vie s'étoit mêlé de beaucoup d'affaires en Angleterre et de beaucoup d'autres au dehors, tant de guerre que de paix et de différentes intrigues, et à qui les plus grands et les plus fréquents voyages ne coûtoient rien. Il avoit la Jarretière, tantôt bien, tantôt mal avec le gouvernement d'Angleterre, mais craint et ménagé.

CHAPITRE XXI.

Mépris d'Albéroni pour la détention de Molinez. — Ses réflexions sur la situation de l'Europe. — Son dégoût de Beretti. — Conduite et pensées de cet ambassadeur. — Inquiétude et avis de Beretti. — Différents sentiments sur l'empereur en Angleterre. — Manége intérieur de cette cour. — Même diversité de sentiments sur l'union établie entre le régent et le roi d'Angleterre. — Empressement et offres des ministres d'Angleterre au régent pour l'unir avec l'empereur et y faire entrer l'Espagne. — Saint-Saphorin employé par le roi d'Angleterre à Vienne; quel. — Son avis sur les traités à faire. — Roi de Prusse suspect à Vienne et à Londres. — Son caractère et sa conduite. — Ministres hanoviens dévoués à l'empereur, qui veut tenir le roi d'Angleterre en dépendance. — Complaisance de ce dernier à lui payer un reste de subsides, qui excite du bruit en Angleterre et dans le nord. — Hauteur de l'empereur sur Peterborough. — Secret profond de l'entreprise sur la Sardaigne. — Conseils du duc de Parme au roi d'Espagne. — Colère du pape sur l'accommodement signé en Espagne. — Contre-temps du Prétendant. — Adresse hardie d'Acquaviva. — Congrégation consultée favorable à Albéroni, contraire à Aldovrandi, qui excuse Albéroni sur la destination de la flotte espagnole. L'entreprise de l'Espagne, au-dessus de ses forces sans alliés, donne lieu à beaucoup de divers raisonnements. — Albéroni se moque d'Aldovrandi et de Mocenigo. L'entreprise généralement blâmée, colorée de l'enlèvement de Molinez. — Vanteries et fausseté impudente d'Albéroni. — Inquiétude pour la Sicile. — Le

secret confié au seul duc de Parme. — Ses avis et ses conseils. — Albéroni fait cardinal dans le consistoire du 12 juillet. — Cris sur sa promotion. — Giudice s'y distingue. — Malaise du roi d'Angleterre dans sa cour et dans sa famille. — Comte d'Oxford absous en parlement. — Éclat entre le roi d'Angleterre et le prince de Galles. — Inquiétude sur l'entreprise d'Espagne moindre en Hollande qu'à Londres. — Applaudissements et avis de Beretti. — Son intérêt personnel. — Les Impériaux somment le roi d'Angleterre de secours, avec peu de succès. — Caractère du comte de Peterborough. — Secret profond de la destination de l'entreprise de l'Espagne. — Double hardiesse d'Albéroni. — Plaintes et menaces de Gallas, qui font trembler le pape. — Frayeur de toute l'Italie. — Hauteur et sécurité d'Albéroni. — Aldovrandi veut persuader que l'entreprise se fait malgré Albéroni. — Mouvements partout contre cette entreprise, et opinions diverses.

L'accommodement des différends entre les cours de Rome et de Madrid avoit été conclu entre Aldovrandi et Albéroni, et signé par eux. Il avoit été porté au duc de Parme par un courrier dépêché de l'Escurial le 17 juin, et les deux plénipotentiaires attendoient avec impatience l'approbation du pape sur un ouvrage dont l'élévation de l'un et la fortune de l'autre dépendoient également. Dans cette attente Albéroni s'inquiétoit peu de la prison de Molinez. Il l'accusoit d'imprudence d'avoir passé par Milan, et il disoit qu'il n'y auroit pas grand mal quand ils n'arriveroit jamais en Espagne. Quelque occupé qu'il fût de se voir enfin revêtu incessamment de la pourpre, il ne laissoit pas que de tenir les yeux ouverts sur la situation de l'Europe. Il n'étoit point alarmé de la trouver pleine de semences de troubles; il mettoit le point de sagesse à savoir en profiter quand ils arriveroient.

L'affaire des bâtards et celle de la constitution étoient sur la France la matière de ses réflexions. Son dessein, depuis longtemps, étoit de fortifier le roi d'Espagne pour les événements à venir par des alliances avec l'Angleterre et la Hollande. Il s'étoit ralenti sur la première, jugeant que les Anglois ayant un intérêt capital d'assurer leur commerce avec l'Espagne, ils feroient les premières avances, et qu'il seroit dangereux de leur marquer trop d'empressement. Il se persuadoit que la Hollande désiroit sincèrement de faire une ligue avec l'Espagne, dont la seule crainte de l'empereur retardoit l'accomplissement.

Beretti, son homme de confiance, lui étoit devenu insupportable. Il se repentoit de l'avoir choisi pour l'ambassade de Hollande. Il manda au duc de Parme que, depuis qu'il étoit dans cet emploi il s'étoit fait connoître pour un homme vain, ardent, d'une vivacité dangereuse, difficile à corriger, injuste en ses demandes, importun pour les obtenir. Il ne voulut pas même laisser Beretti dans l'ignorance de tout ce qu'il pensoit de lui; car après lui avoir reproché souvent la prolixité de ses lettres et l'inutilité de ses raisonnements, il lui déclara franchement que le roi d'Espagne se passeroit très-bien d'entretenir à grands frais un ambassadeur en Hollande, et qu'il suffiroit à son service d'avoir un bon espion à la Haye.

Mais plus il recevoit de ces reproches, plus il vantoit ses services d'avoir ouvert les yeux aux principaux de la république sur le danger des desseins et de la grandeur de l'empereur, dont il prétendoit avoir

fait échouer les négociations, et il étoit vrai qu'il avoit obtenu là-dessus les assurances les plus positives des membres des États les plus accrédités. Il étoit en même temps persuadé que les Anglois étoient portés à favoriser l'alliance de l'empereur avec les Provinces-Unies. Il prétendoit que Stanhope, qui avoit été longtemps à la suite de l'empereur, conservoit pour lui un attachement personnel, que Cadogan étoit dans les mêmes sentiments, et bien plus encore Bernsdorff et Bothmar, ministres hanovriens du roi d'Angleterre.

Beretti, peu rassuré par les protestations de Châteauneuf que la France ne concourroit jamais à l'alliance des États généraux avec l'empereur, s'alarmoit d'avoir ouï dire que cet ambassadeur et l'abbé Dubois seroient chargés de traiter l'accommodement en Hollande entre l'empereur et l'Espagne. Il croyoit cette négociation très-prochaine sur ce que Widword, envoyé d'Angleterre à la Haye, lui avoit dit que Sunderland lui mandoit que Stairs avoit communiqué un plan du traité au régent, que ce prince l'avoit approuvé, et qu'il étoit prêt à contribuer efficacement au succès de ce projet. Ainsi Beretti pressoit infiniment pour qu'on lui envoyât de Madrid des instructions de la manière dont il auroit à se conduire si cette négociation s'ouvroit à la Haye. Il craignoit, ou en faisoit le semblant, que le roi d'Espagne ne fût trahi de tous côtés, peut-être davantage que cette négociation ne sortît de ses mains pour passer en celles des ministres de France.

L'empereur avoit donné ses pouvoirs au marquis de Prié et au baron d'Heems, pour terminer ce qui restoit de différends avec les États généraux sur le traité de la Barrière, et pour traiter une alliance avec eux et avec l'Angleterre. Ces deux affaires paroissoient encore éloignées, surtout celle de l'alliance. Beretti en fit tant de plaintes et de bruit, que le Pensionnaire s'en plaignit à Widword. Son inquiétude étoit extrême de ne rien recevoir de Madrid. Enfin, pour forcer Albéroni à s'expliquer, il lui manda qu'il étoit souvent pressé par Widword de lui rendre enfin réponse des intentions de l'Espagne sur la négociation de paix qu'il s'agissoit d'entamer avec l'empereur, et s'étendoit sur sa réponse en termes généraux et en de grands raisonnements qu'il avoit faits à ce ministre, dont il se vantoit d'avoir la confiance et de ceux de Londres aussi, même de quelques-uns qu'il ne connoissoit pas, pour se faire croire le plus propre à conduire cette négociation, qu'il mouroit de peur de se voir enlever. Il assura qu'il savoit du même Widword que les Impériaux convenoient d'assurer aux enfants de la reine d'Espagne la succession de Toscane; qu'ils vouloient réserver le point de Mantoue à discuter lors du traité; qu'on n'en pouvoit demander davantage sans prétendre tout mettre en préliminaires; que Widword lui avoit dit que le roi d'Angleterre avoit grande impatience de voir si les intentions de l'empereur étoient sincères ou artificieuses sur cette paix; que le régent n'en avoit pas une moindre, et que, si l'empereur usoit de mauvaise foi, la France, l'Angleterre et la Hollande prendroient ensemble les mesures nécessaires pour le contraindre par la force à concourir au repos de l'Europe, parce qu'il étoit de leurs intérêts de borner ses vastes desseins et sa trop grande puissance en Italie et en Allemagne.

Georges avoit autant lieu de craindre cette puissance démesurée, soit comme prince de l'empire, soit comme roi d'Angleterre. Il ménageoit avec soin les bonnes grâces de l'empereur, auquel ses ministres allemands étoient dévoués, et lui représentoient sans cesse le besoin qu'il avoit du chef de l'empire pour conserver les États qu'il avoit enlevés à la Suède, dont il n'avoit d'autre titre que de les avoir achetés du Danemark après qu'il s'en étoit emparé. Les Anglois pensoient différemment. Ils auroient mieux aimé que leur roi fût moins puissant au dehors de leurs îles, et il n'y avoit pas lieu de se flatter qu'ils voulussent l'aider à soutenir la querelle de Brême et de Verden aux dépens de leur commerce avec la Suède.

Pour tâcher de rompre cet obstacle, Georges, étant à Hanovre la dernière fois, s'étoit laissé persuader par ses ministres allemands de donner la place de secrétaire d'État au comte de Sunderland, à condition qu'il le serviroit dans cette affaire. Mais ce comte, petit-fils de celui qui, en la même qualité, avoit si cruellement abusé de la confiance de Jacques II, qu'il trahissoit pour le prince d'Orange, ne fut pas plutôt de retour en Angleterre, qu'il soutint qu'il étoit de l'intérêt de la nation de presser la restitution de ces deux duchés, pour obtenir plus promptement par là le rétablissement du commerce avec la Suède.

Quoique la cessation des hostilités entre cette couronne et celle d'Angleterre fût également désirée des Anglois et des Hollandois, Georges continuoit à se rendre difficile à renvoyer Gyllembourg en Suède, et à consentir à la délivrance du baron de Gœrtz de sa prison en Hollande, dont les vaisseaux, arrêtés en Suède, animoient les villes de commerce qui en souffroient considérablement, contre les délais de Georges et la lâche complaisance des chefs de la république pour lui.

Widword n'espéroit plus d'empêcher l'élargissement de ce ministre suédois que par les offices du régent, dont le poids en Hollande et en Angleterre faisoit faire de grandes réflexions aux ministres d'Espagne sur les mesures que le roi d'Angleterre et le régent prenoient ensemble et sur leur intérêt de s'unir pour les événements à venir. Les Anglois même en étoient peinés. Ils disoient librement que l'Angleterre n'avoit jamais été si malheureuse que dans les temps où elle s'étoit trouvée unie avec la France. Les ministres d'Angleterre pensoient tout autrement. Ils paroissoient travailler de bonne foi à rendre l'alliance plus étroite, en y faisant entrer l'empereur. Ils pressoient le régent d'y concourir pour ses propres intérêts, et l'assuroient que la cour de Vienne étoit disposée à suivre le plan que Stanhope y avoit donné pour assurer la tranquillité de l'Europe. Ils souhaitoient que le roi d'Espagne y voulût entrer. S'ils le refusoient, ils assuroient le régent que l'empereur et le roi d'Angleterre prendroient avec Son Altesse Royale les mesures nécessaires pour lui garantir ses droits sur la couronne en cas d'ouverture de la succession. Ils offroient même d'insérer dans le traité la clause de laisser le roi d'Espagne jouir tranquillement des États qu'il possédoit, et la faculté d'accéder à l'alliance après qu'elle auroit été conclue, croyant que ce monarque, la voyant faite, se désabuseroit des espérances qu'il conservoit apparemment sur la couronne de France.

Un nommé Saint-Saphorin, Suisse du canton de Berne, fort décrié depuis longtemps par plusieurs actions contre l'honneur et la probité, et par ses manéges encore et ses déclamations contre la France, étoit celui dont le roi d'Angleterre se servoit à Vienne, et croyoit se pouvoir confier à lui. Il s'applaudissoit d'avoir su conduire les choses au point où elles en étoient. Il conseilloit de ne pas songer au roi de Prusse, quoique la France le désirât, mais d'attendre que tout fût réglé et d'accord, parce qu'on auroit alors ce prince à bon marché. Il mandoit que la seule proposition d'y faire intervenir le roi de Prusse alarmeroit les Impériaux au point de renverser les bonnes dispositions où les offices du roi d'Angleterre avoient mis l'empereur pour le régent, que ses ministres avoient déjà dit que, s'ils s'apercevoient que le régent voulût comme les forcer par les alliances qu'il contracteroit dans l'empire, ils rejetteroient toute proposition et prendroient tout autre parti plutôt que de subir la loi qu'on leur voudroit imposer, parce que enfin l'empereur ne s'étoit rendu aux instances du roi d'Angleterre que par considération pour lui, et non par la nécessité de ses affaires; qu'il étoit même persuadé que, demeurant libre de tout engagement et attendant tranquillement les occasions favorables de faire valoir ses prétentions, il trouveroit des avantages plus grands qu'en se pressant de traiter, qu'il falloit donc suivre le sentiment de ces ministres de Vienne, achever premièrement l'alliance avec la France et convenir après, de concert, du choix des princes qu'il seroit à propos d'y faire entrer. Alors l'empereur ne s'opposeroit pas à mettre le roi de Prusse dans ce nombre, s'il se gouvernoit bien, mais qu'il falloit compter que l'empereur romproit toute négociation, si l'Angleterre et la Hollande insistoient à comprendre quelque autre puissance dans l'alliance avant qu'elle fût signée. Les intentions du roi de Prusse étoient également suspectes à Vienne et à Londres, parce que son caractère étoit également connu dans les deux cours.

Ce prince, uniquement occupé de son intérêt, embrassoit tous les moyens propres à y parvenir. Souvent il se trompoit dans le choix; mais la route qu'il croyoit la plus sûre étoit d'exciter les troubles dans l'Europe. Il se flattoit d'être assez habile pour en profiter, et dans cette confiance, il entreprenoit légèrement et se désistoit encore plus légèrement lorsqu'il craignoit le péril ou l'engagement qu'il avoit pris. La crainte étoit ce qui agissoit le plus sur lui. Il n'étoit pas difficile, surtout à l'empereur, d'user de ce moyen pour le contenir. Il trembloit à la moindre menace de Vienne, et la moindre apparence de faveur de cette cour auroit pu rompre les traités les plus solennels qu'il auroit faits. Ce prince, lié avec la France, ne cessoit de protester à Vienne qu'il étoit dévoué à la maison d'Autriche. Absolument détourné, comme on l'a vu, par ses ministres de venir en France pendant que le czar y étoit, il avoit fait dire à l'empereur que la crainte de lui déplaire avoit rompu son voyage. Ainsi on conseilloit au régent d'abandonner la pensée de faire entrer le roi de Prusse dans le traité comme un projet inutile, en ce que l'accession de ce prince ne fortifieroit pas l'union qu'il s'agissoit de former avec l'empereur, et dangereux en ce que les instan-

ces que Son Altesse Royale continueroit en faveur du roi de Prusse seroient à Vienne un sujet d'ombrage et de jalousie qu'il seroit difficile de dissiper. C'est ce que disoient les ministres les plus confidents du roi d'Angleterre, les Allemands surtout, qui avoient beaucoup de complaisance pour l'empereur, lequel n'y répondoit pas avec la même franchise.

Il étoit bien aise que le roi d'Angleterre, comme prince de l'empire, eût besoin de lui, pour conserver les États usurpés sur la Suède, et il le vouloit tenir toujours dans sa dépendance. Saint-Saphorin crut même s'apercevoir que cette cour étoit fâchée que les offices du régent eussent contribué à la sortie des troupes moscovites du Mecklembourg, parce qu'elle auroit cru profiter de leur plus long séjour pour disposer encore plus aisément du roi d'Angleterre.

Ce prince avoit demandé à l'empereur de faire sortir des Pays-Bas les partisans du Prétendant. L'empereur le lui avoit promis. Cependant il restreignit ses ordres aux principaux chefs, et il en écrivit même si foiblement au marquis de Prié, que les ministres d'Angleterre ne lui en surent nul gré, et qu'ils crurent que plus la France abandonnoit ce malheureux prince, plus l'empereur lui étoit favorable. Cela ne refroidit pas néanmoins les ménagements du roi d'Angleterre pour l'empereur. Ses ministres, surtout les Allemands, engagèrent la nation angloise à lui payer les restes des subsides dus de la guerre précédente. Le projet étoit de lui faire donner sous ce prétexte cent mille livres sterling. L'empereur prétendoit que la dette se montoit bien plus haut. Les Anglois qui n'étoient pas dans le ministère soutenoient au contraire que la nation n'en devoit rien, et ils traitoient de fort étranges les demandes que faisoit l'empereur d'être payé d'un reste de subsides d'une guerre dont il avoit seul profité, et que l'Angleterre avoit faite uniquement pour l'intérêt de la maison d'Autriche. Les rois de Danemark et de Prusse se plaignoient de la complaisance que les Anglois avoient pour l'empereur, pendant qu'ils ne recevoient aucun payement des subsides qu'ils devoient toucher pour la guerre du nord qu'ils soutenoient actuellement de concert avec le roi d'Angleterre.

Cette complaisance n'empêchoit pas que la cour de Vienne ne se plaignît, à la moindre occasion, de tout ce qui pouvoit lui déplaire de la part des Anglois. Elle prétendoit que le comte de Peterborough avoit donné des conseils inconsidérés aux princes d'Italie. L'empereur en fit porter ses plaintes à Londres, avec des menaces de le faire arrêter s'il traversoit en Italie des pays occupés par ses troupes. Peterborough reçut une réprimande et avis d'éviter d'entrer dans les États de l'empereur. Ce prince informa ses ministres en France des propositions qu'il recevoit de l'Angleterre pour conserver, disoit-il, la paix universelle dans l'Europe, et former une amitié plus étroite avec le régent. Mais l'avis qu'il en donna, vers le mois de juillet, au comte de Kœnigseck, son ambassadeur à Paris, n'étoit que général. Il lui apprenoit seulement que la cour d'Angleterre attendoit de nouveaux avis de Paris; qu'elle ne vouloit rien proposer que sur un fondement solide; qu'elle avoit cependant laissé entendre que, si la cour de Madrid étoit trop difficile, l'ouvrage s'achèveroit avec le régent à l'exclusion de l'Espa-

gne. L'empereur ordonnoit de plus à Kœnigseck des assurances agréables d'entretenir avec Stairs une intelligence étroite.

Kœnigseck se persuadoit assez que le régent n'avoit nulle part à l'entreprise de Sardaigne, et qu'il verroit avec peine une occasion de renouveler la guerre. Cependant il ne pouvoit croire qu'il n'en eût pas été informé avant l'exécution. Il étoit vrai pourtant que le régent n'en avoit eu nulle connoissance. On ne croyoit pas qu'aucun prince d'Italie, non pas même le duc de Parme, eût eu part au secret si bien gardé par Albéroni. Au moins l'ignoroit-il au commencement de juillet, qu'il conseilloit au roi d'Espagne de tenir parole au pape sur l'envoi et la destination de sa flotte. Il l'exhortoit en même temps à donner quelques marques de ressentiment de la détention de Molinez, qui étoit une telle infraction au droit das gens, qu'elle ne pouvoit être passée sous silence, mais d'y employer des paroles, non les armes; de s'adresser aux garants de la neutralité de l'Italie, et d'exciter les autres princes de l'Europe à prendre des mesures contre les desseins de l'empereur, qu'il montroit assez, d'usurper le souverain domaine de toute l'Italie.

Ce prince s'étendoit à remontrer le danger de laisser l'Italie en proie à l'empereur, qui rendroit même le roi d'Espagne vacillant sur son trône. Il disoit savoir de bonne part que le comte de Gallas avoit des instructions et des pouvoirs fort étendus pour faire en sorte d'assurer à l'empereur, dont il étoit ambassadeur à Rome, la succession du grand-duc; qu'il devoit faire de grandes offres aux parents du pape; qu'il avoit pouvoir de leur promettre un État en souveraineté dans la Toscane; qu'il se flattoit de conduire le pape jusqu'où il voudroit par le cardinal Albane, tout autrichien, et par plusieurs autres cardinaux; que l'empereur deviendroit ainsi aisément maître des États de Toscane, où, Libourne étant compris, il se trouveroit encore en état d'avoir des forces maritimes et de se rendre maître de la Méditerranée comme il le seroit de l'Italie. A quoi le duc de Parme ajoutoit des raisonnements puissants et qui marquoient qu'il n'avoit encore aucune connoissance de ce que l'Espagne méditoit sur la Sardaigne et ensuite à l'égard de l'Italie.

Le courrier qui portoit de l'Escurial à Rome l'accommodement entre les deux cours arriva au commencement de juillet. Au lieu d'y causer de la joie, il mit le pape dans une colère étrange, parce que l'Espagne n'avoit pas voulu annuler par un décret ceux qui avoient été précédemment faits, et que le pape prétendoit blesser l'honneur du saint-siége. Il s'emporta contre Aldovrandi; dit qu'il lui avoit menti dans le fond et dans la forme; s'expliqua en termes très-vifs à Santi, envoyé de Parme; maintint qu'Aldovrandi lui avoit offert la satisfaction qui se trouvoit refusée, dont il lui avoit montré la minute concertée avec Albéroni et Aubenton, sur quoi lui-même avoit dressé un nouveau projet de décret, dont Aldovrandi, qui le trahissoit, avoit emporté la minute; lequel, malgré ses ordres les plus positifs là-dessus, venoit de conclure l'accommodement sans obtenir une pièce si importante, et qu'il devoit regarder comme principale. Mais ceux qui connoissoient les mouvements impétueux de sa colère n'en prirent pas une grande alarme.

Le Prétendant, prêt à quitter Rome, vint prendre congé du pape. Il

savoit l'accommodement signé, il crut la conjoncture heureuse, et il pressa le pape de tenir sa parole sur Albéroni, puisque les différends étoient terminés. Le contre-temps étoit complet. Le pape répondit froidement qu'il exécuteroit ses promesses, mais que les affaires avoient été si mal digérées, qu'il n'étoit pas encore en état de le faire. Les deux Albane déclamèrent contre Aldovrandi, et parlèrent fortement contre lui à Acquaviva.

Ce cardinal, ayant appris qu'il y auroit consistoire le lundi suivant, voulut avoir auparavant une audience du pape, qui la lui donna. Le pape y parut content du roi et de la reine d'Espagne et d'Albéroni, mais outré contre Aldovrandi. Acquaviva le défendit. Il fit convenir le pape que l'écrit signé entre son nonce et Albéroni étoit le même qu'il avoit donné à ce nonce. Les plaintes les plus vives tombèrent sur l'omission du décret. Plus le pape montra de colère, plus Acquaviva le pressa de déclarer Albéroni cardinal au consistoire du lendemain. Le pape, pressé, s'en tira par alléguer que le temps étoit trop court, et qu'il n'y auroit point de consistoire. C'étoit ce qu'Acquaviva vouloit, parce que, n'espérant pas que la promotion d'Albéroni y fût faite, son but avoit été d'éloigner le consistoire, et cependant le pape s'engageoit à n'en point tenir sans contenter en même temps le roi d'Espagne.

Toutefois, il forma une congrégation de cardinaux pour avoir leur avis sur l'accommodement. Ils conclurent que le roi d'Espagne avoit fait tout ce qui dépendoit de lui pour satisfaire le pape, qui par conséquent ne pouvoit se dispenser d'accomplir la parole qu'il lui avoit donnée; mais, suivant la maxime des cours de flatter le maître aux dépens du ministre absent et indéfendu, ils blâmèrent unanimement Aldovrandi. Ses amis n'en furent pas fort émus, et moins encore de la colère du pape. Ils connoissoient la légèreté des promesses et des menaces de Sa Sainteté, et combien il les oublioit promptement et entièrement, et consolèrent le nonce sur ce principe qu'il connoissoit comme eux.

Quoique persuadé de cette vérité, Aldovrandi étoit inquiet des résolutions que prendroit le pape quand il seroit instruit que le roi d'Espagne avoit refusé de passer ce décret qu'il désiroit. Un autre sujet d'agitation étoit l'entreprise que l'escadre d'Espagne alloit faire, dont le public ignoroit encore l'objet, et dont il parloit fort diversement. Le nonce, à dessein de servir Albéroni, appuyoit l'opinion de ceux qui la croyoient destinée pour Oran, et se fondoit sur une lettre mystérieuse, mais consolante, qu'il avoit reçue de lui sur l'objet de cette escadre. Ainsi trompé par ce ministre tout-puissant, ou de concert avec lui, il donnoit pour véritable tout ce qu'il paroissoit lui confier. Il assura le pape, sur sa parole, que si elle étoit destinée contre la Sardaigne, ou si elle pouvoit causer quelque préjudice au repos de l'Italie, l'entreprise étoit certainement formée contre le sentiment et l'avis d'Albéroni; qu'il s'y étoit particulièrement opposé à cause du grand préjudice qu'en recevroit le duc de Parme. Il ajoutoit que, s'en étant voulu plus éclaircir, il s'étoit adressé à Daubenton qu'il lui avoit répondu qu'il ne s'étoit jamais mêlé des vaisseaux du roi d'Espagne, qu'il avoit seulement donné toute son attention à l'accommodement entre les deux cours.

Quoique cet armement eût coûté fort cher, qu'on y eût embarqué un nombre de troupes assez considérable, que dix galères l'eussent joint à Barcelone, ces préparatifs ne suffisoient pas pour exécuter les grands desseins qu'on attribuoit à l'Espagne sans le secours d'autres princes et la connivence de plusieurs. Cette vérité multiplioit les raisonnements des politiques. Les uns croyoient l'entreprise concertée avec la Hollande, même avec l'Angleterre, fondés sur l'intimité qui se remarquoit entre Albéroni et les ministres que ces puissances tenoient à Madrid. Avec cette supposition de leur jalousie des desseins de l'empereur, ils jugeoient que l'Espagne, ou gagneroit un royaume, ou, ne réussissant pas, se retrouveroit au même état qu'auparavant. Le ressentiment de l'empereur inutile contre elle ne pouvant retomber que sur l'Italie, peu de gens pensoient que la France y prît part; on la jugeoit plus occupée de ses affaires domestiques qu'à se mêler d'affaires qui lui étoient étrangères, et qui étoient capables de l'entraîner dans une nouvelle guerre. Enfin, la plupart jugeoient que le projet étoit communiqué au roi de Sicile, qui agiroit de concert avec d'autres princes d'Italie dans la même ligue.

L'ambassadeur de ce prince à Madrid en pensoit bien différemment; il étoit persuadé que l'entreprise regardoit plus la Sicile que la Sardaigne, et se fondoit sur l'impénétrable secret qui en couvroit les desseins, Patiño et don Miguel Durand, secrétaire d'État pour la guerre, étant les deux seuls dont Albéroni se fût servi. Lorsque l'affaire éclata, Aldovrandi et Mocenigo, destiné ambassadeur de Venise, allèrent trouver Albéroni au Prado à qui ils représentèrent fortement les malheurs qu'il alloit attirer sur l'Italie s'il donnoit à l'empereur un sujet légitime de rompre la neutralité. Albéroni leur répondit seulement qu'il étoit étonné de voir deux hommes aussi consommés ajouter foi aux chansons de Madrid, et les assura que l'escadre étoit destinée et seroit employée au service du pape et de la république. Tous deux se contentèrent de cette réponse.

Enfin, la nouvelle de l'entreprise devenue publique, à n'en pouvoir plus douter, elle fut universellement blâmée et ses suites prédites comme funestes à l'Europe. Le secrétaire d'Angleterre s'éleva tellement contre, à Madrid, qu'il effaça tout soupçon de concert avec l'Angleterre. Riperda en fit autant d'abord, mais il changea depuis. Les ministres étrangers disoient tout haut qu'Albéroni ne se soucioit pas d'allumer une nouvelle guerre pourvu qu'il rendît son nom glorieux.

Ce premier ministre auroit bien désiré que sa promotion eût précédé la publicité de son entreprise; mais voyant qu'elle ne pouvoit plus se différer, il tâcha d'y préparer et de gagner des suffrages en se plaignant hautement de l'arrêt de la personne de Molinez. On peut se souvenir de l'indifférence qu'il avoit eue là-dessus, du mépris qu'il avoit témoigné du grand inquisiteur, qu'il n'appeloit que *solemnissima bestia*. Mais il lui convenoit alors de se récrier sur cette violence, comme de la continuation des outrages que les Impériaux n'avoient cessé de faire au roi d'Espagne, dont il seroit enfin contraint de se venger malgré sa répugnance, par rapport au repos de l'Europe. Il paraphrasoit ce texte, et y ajoutoit qu'il en souffriroit en son particulier, parce qu'il prévoyoit que les mesures prises pour son chapeau en seroient rompues, sur quoi il

s'expliquoit en style d'ancien Romain. Il se complaisoit d'avoir rétabli la marine d'Espagne en si bon état, n'en ayant trouvé aucune, surtout des magasins de Cadix, qu'il publioit être plus remplis que ne l'étoient ceux de Brest, Toulon et Marseille. A quoi il ajoutoit toutes sortes d'utiles vanteries.

Aldovrandi le servoit à Rome en tâchant d'y persuader que l'entreprise regardoit Oran. Il trouvoit les préparatifs trop grands pour la Sardaigne, insuffisants pour Naples et la Sicile. Il en concluoit pour Alger, et se rabattre après sur Oran; et n'osant plus amuser le pape que cette escadre iroit au Levant, il le flattoit au moins qu'elle alloit tomber sur les Barbaresques.

Del Maro, de plus en plus persuadé par la profondeur du secret que cet orage regardoit la Sicile, cherchoit des voies détournées pour en avertir son maître, persuadé que toutes ses lettres étoient interceptées, et que sa maison étoit environnée d'espions. Il fit passer un courrier à Turin, qui lui revint à Madrid malgré toutes les précautions dont la nature, qui alloit à la violence, confirma tous ses soupçons.

Le duc de Parme méritoit d'être distingué des autres princes, parce qu'il étoit à la reine d'Espagne et par ce qu'Albéroni lui devoit, qui étoit encore son ministre à Madrid. Il sut donc enfin sous le dernier secret la véritable destination de l'escadre d'Espagne. Il donna tous les avis qu'il put pour en faciliter les desseins. Il avertit que les préparatifs de Barcelone avoient jeté les ministres impériaux à Naples dans la consternation; qu'ils connoissoient parfaitement leur foiblesse si le royaume étoit attaqué, et le vœu général des grands et des peuples d'être délivrés du joug des Allemands; qu'un de ces ministres avoit avoué que l'enlèvement de Molinez étoit insoutenable, que c'étoit une infraction manifeste de la neutralité d'Italie, et qu'elle auroit de fâcheuses suites. Le vice-roi, qui ne vouloit pas montrer leur agitation commune, avoit donné des ordres secrets de fortifier plusieurs places, et redoubla de soins pour la sûreté du royaume. La justice y étoit abolie, le négoce cessé, l'administration et les gouvernements en vente au plus offrant. Le désespoir y étoit, et les vœux peu retenus de voir paroître l'escadre espagnole, et le roi d'Espagne étoit fortement exhorté de profiter de cette conjoncture pendant la campagne de Hongrie. Le duc de Parme appuyoit de toutes ses forces l'avis de la conquête de Naples, par la crainte qu'il avoit de la puissance et des desseins de l'empereur. Il prétendoit qu'elle étoit facile, et n'avoir qu'à s'y présenter pour opérer une révolution subite; qu'une fois faite, elle se conserveroit aisément parce que les princes d'Italie, gémissants et tremblants sous l'autorité de l'empereur, concourroient tous à la défense quand ils se verroient soutenus, surtout le roi de Sicile, certain de la haine que l'empereur lui avoit jurée, et les Vénitiens enveloppés de tous côtés par les États de l'empereur; que le pape seroit le premier à s'engager, auquel il exhortoit le roi d'Espagne de donner promptement la satisfaction à laquelle il se bornoit. Ce n'étoit plus ce décret refusé par l'Espagne, mais une simple lettre secrète du roi d'Espagne à lui, par laquelle il désavoueroit, non pas le livre que le duc d'Uzeda avoit fait imprimer il y avoit

quelques années, mais la partie seulement de ce livre qui contenoit des choses injurieuses à sa personne; et comme le duc de Parme cherchoit à plaire au pape et à lui faire voir son crédit à Madrid, il demandoit que cette lettre lui fût adressée pour la faire passer entre les mains de Sa Sainteté.

Enfin le pape, ne pouvant plus résister aux menaces du roi d'Espagne et à la frayeur de la vengeance d'Albéroni, le fit cardinal le 12 juillet. Cette promotion ne fut approuvée de personne lorsqu'elle fut déclarée au consistoire. Aucun cardinal ne loua le nouveau confrère. Quelques-uns la désapprouvèrent ouvertement, entre autres Dadda, Barberin, Borromée, Marini. Giudice y dit qu'il ne pouvoit y consentir en sûreté de conscience, et le cardinal de Schrottembach, ministre de l'empereur, ne se trouva pas au consistoire. Toutes ces choses furent interprétées diversement. Ce qui est vrai, c'est que Giudice avoit dressé une partie d'opposition qui dans la crise lui manqua tout net, et qu'Acquaviva, qui ne l'aimoit pas et qui vouloit plaire en Espagne, n'y laissa pas ignorer.

Le roi d'Angleterre étoit fort mal à son aise au milieu de sa cour. Parmi tous ses ménagements pour l'empereur, on prétendoit qu'il avoit personnellement plus d'éloignement que d'amitié pour lui; qu'il étoit entraîné par ses ministres allemands, dévoués à la cour de Vienne pour en obtenir des grâces pour eux et pour leurs familles, et en opposition fréquente avec les ministres anglois, qui ne se contraignoient à leur égard sur l'aversion et le mépris que lorsque quelque intérêt particulier les engageoit à vouloir plaire au roi leur maître. Ce prince venoit d'avoir le dégoût, malgré ses efforts, de voir sortir avec honneur et justice le comte d'Oxford de l'accusation capitale intentée contre lui, et la division s'accroître entre les gens qui lui étoient les plus attachés. Elle augmentoit sans cesse entre lui et le prince de Galles, et s'il ne le pouvoit ramener à lui par la douceur, il avoit résolu d'user de rigueur et d'éloigner de lui ceux qui, dans le parlement, avoient voté contre le général Cadogan. C'étoit là un autre point de discorde qui intéressoit la nation, laquelle, aussi bien que le prince, prétendoit que la prérogative royale ne s'étendoit pas jusque-là.

La haine entre le père et le fils éclatoit jusque dans les moindres choses. Elle devint tout à fait publique à l'occasion d'une revue d'un régiment qui portoit le nom du prince, dont le roi ne voulut pas s'approcher que le prince, qui étoit à la tête en habit uniforme, ne se fût retiré. Il obéit et dit en s'en allant que ce coquin de Cadogan en étoit cause.

Parmi ces inquiétudes Georges en avoit beaucoup de l'entreprise de l'escadre d'Espagne, dont il n'avoit aucune connoissance, et dont il en cherchoit vainement par Monteléon, qui en étoit lui-même en parfaite ignorance. On y étoit aussi très-attentif en Hollande, mais avec moins d'intérêt qu'en Angleterre, parce que la république n'en avoit rien à craindre et n'étoit obligée par aucun traité de secourir l'empereur, et qu'il ne lui étoit pas inutile qu'il survînt des embarras à ce prince qui le rendissent plus traitable et plus facile à terminer ce qui restoit de dif-

férends à régler sur la Barrière. On s'y apercevoit même déjà d'un grand et prompt changement de ton là-dessus du baron de d'Heems, envoyé de l'empereur à la Haye.

Beretti s'applaudissoit de cette douceur nouvelle. Il l'attribuoit aux soins qu'il avoit pris d'ouvrir les yeux aux Hollandois sur le danger des desseins et de la puissance de l'empereur, et de seconder, au contraire, ceux du roi d'Espagne. Il assuroit ce prince que la moitié de l'Angleterre lui désiroit un bon succès, moins à la vérité par affection que pour le plaisir de voir l'embarras du gouvernement d'Angleterre sur le parti qu'il auroit à prendre, et Beretti se persuadoit toute bonne volonté de la part des États généraux; il les croyoit même peu contents de remarquer tant d'attachement du roi d'Angleterre pour l'empereur, il comptoit que les plaintes qu'il s'attendoit de recevoir de leur part sur l'entreprise de l'Espagne ne seroient qu'accordées à la bienséance et aux clameurs des Impériaux. Cet ambassadeur d'Espagne n'oublioit rien pour donner à sa cour de la confiance aux dispositions des Hollandois pour elle, et tout ce qu'il pouvoit de défiance de celles de la cour d'Angleterre pour détourner la négociation d'être portée à Londres, où il craignoit qu'elle tombât entre les mains de Monteléon, et pour la faire ouvrir au contraire à la Haye, dans l'espérance qu'elle n'y sortiroit pas des siennes. Il conseilloit aussi de faire quelque réponse aux propositions que l'Angleterre lui avoit faites, pour éviter le reproche de ne vouloir point de paix avec l'empereur, dont il étoit persuadé que les prétentions paroîtroient si déraisonnables, qu'il seroit très-facile de faire tomber sur lui ce même reproche.

Le silence de Madrid étoit mal interprété à Paris, à la Haye, à Londres. L'envoyé d'Angleterre à la Haye s'en plaignit à Beretti et Duywenworde aussi. Il pressoit donc Albéroni de lui prescrire quelque réponse à Stanhope, non plus en espérance de négocier, mais pour faire cesser le démérite du refus de s'expliquer. Il ne comptoit nullement sur le succès de la négociation; il représentoit, au contraire, que l'objet principal de tout l'ouvrage étoit de travailler pour les intérêts du régent, de l'Angleterre et de l'empereur, sous le nom du roi d'Espagne et sous prétexte d'agir en sa faveur. Il étoit aussi très-embarrassé des questions sur la véritable destination de l'escadre espagnole, dont il ne savoit rien.

Monteléon n'étoit pas à Londres dans une moindre presse, ni dans une moindre ignorance là-dessus. Il apprit par les ministres d'Angleterre que le régent avoit dit à Stairs et à Kœnigseck que l'entreprise regardoit Naples, et que, la France étant garante de la neutralité d'Italie, Son Altesse Royale avoit dépêché à Madrid, pour savoir les intentions de Sa Majesté Catholique. Wolckra, envoyé de l'empereur à Londres, et Hoffmann, qui y étoit depuis longtemps de sa part en qualité de résident, demandèrent tous deux l'assistance du roi d'Angleterre comme garant de la neutralité d'Italie, et comme engagé par le dernier traité à secourir l'empereur, s'il étoit attaqué dans ses États; mais les ministres d'Angleterre suspendirent la réponse.

Peterborough se disposoit alors à passer en Italie. Quelques-uns

crurent que ce voyage cachoit quelque mystère; mais ni le roi d'Angleterre ni pas un de ses ministres ne se floient en lui; pas un des partis n'avoit pour lui ni estime ni confiance. Bien des gens crurent que son but étoit de se faire considérer par les cours de l'empereur et de France, en les informant de ce qu'il pourroit pénétrer réciproquement de chacune. On lui rendoit justice sur l'esprit et le courage, dont il avoit beaucoup, même trop, et que toutes ses idées alloient à le mettre dans l'embarras, lui et ceux qu'il pouvoit engager dans ses vues.

Cependant on ignoroit également à Paris, à Londres et à Vienne, le véritable dessein du roi d'Espagne. Patiño étoit seul dans le secret du cardinal Albéroni; et le marquis de Lede, chef des troupes embarquées, ne devoit ouvrir ses ordres qu'en mer. Ainsi les raisonnements étoient infinis sur le but de cette expédition. Outre les propos généraux que tenoit Albéroni, et fort obscurs, il fit dire précisément au Pensionnaire qu'il falloit que la Hollande choisît ou d'unir ses forces à celles de l'empereur contre l'Espagne, ou au roi d'Espagne pour donner l'équilibre à l'Europe, en commençant par l'Italie. Il avouoit à ses amis que, si sa promotion au cardinalat n'avoit pas été déclarée le jour même qu'elle la fut, il auroit lieu de la regarder comme fort éloignée; mais qu'ayant obtenu ce qu'il désiroit, les considérations particulières ne l'empêcheroient plus d'agir pour la gloire et les intérêts du roi son maître (vérité digne de servir de leçon aux rois). Acquaviva et d'autres encore l'exhortoient à profiter de la conjoncture pour venger l'Espagne du mépris et de la mauvaise foi de la maison d'Autriche, et de l'enlèvement de Molinez.

Gallas, ambassadeur de l'empereur à Rome, ne tarda pas à se plaindre fortement au pape que le roi d'Espagne employoit l'indult qu'il lui avoit accordé sur le clergé, non contre les Turcs, mais pour faire la guerre à l'empereur; et s'étendit sur des projets qui attentoient à la neutralité de l'Italie. Le pape répondit qu'il n'avoit point encore à se plaindre du roi d'Espagne, qui lui avoit promis un secours maritime contre les Turcs; qu'il n'étoit pas en droit de trouver mauvais qu'après avoir exécuté sa promesse, l'escadre s'employât à quelque chose d'utile à son service; et qu'à l'égard de la neutralité d'Italie, il n'en pouvoit rien dire, parce que jamais on ne lui avoit fait part du traité pour l'établir; qu'il étoit vrai que le roi d'Espagne lui avoit offert de ne point inquiéter l'empereur pendant la guerre de Hongrie, mais avec une condition réciproque, que l'empereur avoit refusée. Gallas, court de raisons, mais qui connoissoit le terrain, répondit par des menaces que l'empereur feroit incessamment une trêve avec les Turcs, et qu'il enverroit quarante mille hommes en Italie, dont l'État ecclésiastique et celui de Parme entendroient parler les premiers.

Il n'en falloit pas tant pour effrayer le pape. Aussitôt après l'audience, il manda l'envoyé de Parme, et le conjura de dépêcher à l'instant un courrier à Madrid, d'y représenter vivement le péril imminent où le duc de Parme se trouvoit exposé, et de n'y rien oublier pour détourner toute entreprise capable de troubler le repos de l'Italie.

Outre ces menaces, les projets de la cour de Vienne inquiétoient

cruellement les princes d'Italie, et faisoient trembler les Vénitiens, environnés en terre ferme par les États et les troupes de l'empereur, qui vouloit encore se rendre maître de leurs mers par de nouveaux ports dans le golfe Adriatique, et les assujettir par les forces maritimes qu'il se proposoit d'y établir. On disoit de plus qu'il prétendoit mettre dans Livourne une garnison allemande, et qu'il avoit fait demander des subsides au grand-duc en des termes de la dernière hauteur. D'autre part, les ministres du roi d'Espagne l'avertissoient que l'empereur persistoit toujours dans la maladie de retourner en Espagne, par conséquent de la nécessité de le prévenir.

Au contraire, Rome redoubloit ses instances pour détourner le roi d'Espagne de toute entreprise sur l'Italie, et n'oublioit aucune raison d'honneur, d'intérêt ni de conscience. Mais le pape parloit à un sourd qui, ne craignant plus rien de sa part depuis qu'il en avoit reçu le chapeau, s'inquiétoit peu de ses exhortations et de ses menaces.

Stairs s'étoit déchaîné à Paris contre Albéroni à l'occasion de l'entreprise, quoique encore ignorée pour le lieu. Albéroni lui rendoit la pareille, et disoit que le roi d'Espagne demanderoit justice au roi d'Angleterre de cet homme vendu à l'empereur. Albéroni ne vouloit plus écouter les sollicitations de l'Angleterre d'envoyer un ministre à Londres travailler à la paix avec l'empereur, par la médiation de la France et de l'Angleterre. Il trouvoit que cette démarche ne se pouvoit faire avec honneur, que l'affaire étoit sans lueur ni apparence de succès, vision ou piége de la cour de Vienne. Il disoit que l'offre d'assurer la succession de Parme aux enfants de la reine, tandis que le duc de Parme et son frère n'étoient ni vieux, ni hors d'espérance d'avoir des enfants, troubleroit plutôt l'Italie qu'elle n'apporteroit d'avantage à ces princes collatéraux. On étoit à la fin d'août sans être plus éclairci; mais on ne doutoit plus qu'il ne s'agît de la Sardaigne.

Aldovrandi, pour faire sa cour au cardinal Albéroni, publioit que l'entreprise se faisoit contre son avis, qu'il s'y étoit opposé en vain, qu'il avoit eu la sage précaution d'en conserver les preuves; que, voyant enfin qu'il ne la pouvoit empêcher, il avoit au moins détourné le plus grand mal, et fait résoudre la Sardaigne pour préserver l'Italie. Il falloit nommer l'auteur d'un conseil dont Albéroni vouloit se défendre. Sur sa parole Aldovrandi répandit que c'étoit le conseil d'État dont l'emportement avoit été extrême. Sur la même foi, que ce nonce prétendoit très-sincère, il donnoit les Hollandois pour favoriser sous main l'entreprise, pour occuper l'empereur loin des Pays-Bas.

L'Angleterre ne laissoit pas seulement soupçonner ses intentions. Ses embarras domestiques faisoient juger que son intérêt la portoit à voir avec beaucoup de peine l'Europe prête à s'embraser de nouveau.

Pour la France, elle s'étoit expliquée. Le duc de Saint-Aignan avoit représenté que le roi, garant de la neutralité d'Italie, ne pouvoit approuver une entreprise qui y contrevenoit. Il avoit excité le nonce de solliciter le pape d'employer les offices de père commun; enfin il avoit essayé de toucher par la fâcheuse situation du duc de Parme, à qui l'empereur demandoit hautement de fortes contributions. Ce prince

manquoit d'argent. Il avoit inutilement recours à l'Espagne, qu'il exhortoit toujours, et avec aussi peu de succès, de donner au pape la dernière satisfaction qu'il désiroit, sur le livre du duc d'Uzeda dont on a parlé. Del Maro ne cessoit d'avertir son maître que l'entreprise regardoit la Sicile; et les ministres d'Angleterre, de Hollande et de Venise à Madrid, s'épuisoient en inquiétudes et en raisonnements.

CHAPITRE XXII.

L'Espagne publie un manifeste contre l'empereur. — Déclaration vague de Cellamare au régent. — Efforts d'Albéroni pour exciter toutes les puissances contre l'empereur; veut acheter des vaisseaux dont il manque; en est refusé. — Ses bassesses pour l'Angleterre inutiles. — Singulières informations d'Albéroni sur Riperda. — Cet ambassadeur cru vendu à Albéroni et soupçonné de vouloir s'attacher au service du roi d'Espagne. — Aldovrandi cru, à Rome et ailleurs, vendu à Albéroni. — Artifices de ce dernier sur son manque d'alliés. Ses offres à Ragotzi. — Fureur d'Albéroni contre Giudice. — Crainte et bassesse de ses neveux. — Le roi d'Espagne défend à ses sujets de voir Giudice à Rome et tout commerce avec lui. — Point de la succession de Toscane. — Manéges des ministres hanovriens pour engager le régent à s'unir à l'empereur. — L'Angleterre désire la paix de l'empereur et de l'Espagne, et veut envoyer faire des efforts à Madrid. — Ruses à Londres avec Monteléon. — Soupçons et vigilance de Kœnigseck à Paris. — Entreprise sur Ragotzi sans effet. — Les Impériaux lui enlèvent des officiers à Hambourg. — Baron de Gœrtz mis en liberté. — Le czar plus que froid aux propositions du roi d'Angleterre, lequel rappelle ses vaisseaux de la mer Baltique. — Situation personnelle du roi d'Angleterre avec les Anglois. Il choisit le colonel Stanhope, cousin du secrétaire d'État, pour aller en Espagne. — Visite et singulier conseil de Châteauneuf à Beretti. — Sentiment des ministres d'Angleterre sur l'entreprise de l'Espagne en soi. — Wolckra rappelé à Vienne; Penterrieder attendu à Londres en sa place pour y traiter la paix entre l'empereur et l'Espagne avec l'abbé Dubois. — Artifices de Saint-Saphorin auprès du régent de concert avec Stairs. — Vaine tentative de l'empereur pour de nouveaux honneurs à son ambassadeur en France. — Inquiétude de l'Angleterre; ses soupçons du roi de Sicile. — Misérables flatteries à Albéroni. — Cellamare excuse et confie le secret de l'entreprise de l'Espagne au régent, dont la réponse nette ne le satisfait pas. — Nouveau complot des Impériaux pour se défaire de Ragotzi, inutile. — Sèche réponse des ministres russiens aux propositions de l'Angleterre. — La flotte espagnole en Sardaigne. — Le pape, effrayé des menaces de Gallas, révoque les indults accordés au roi d'Espagne; lui écrit une lettre à la satisfaction des Impériaux; désire au fond succès à l'Espagne; offre sa médiation. — Misérables flatteries à Albéroni. — Il fait ordonner à Giudice d'ôter les armes d'Espagne de dessus la porte de son palais à Rome. — Sa conduite et celle de ses neveux. — Victoire du prince Eugène sur les Turcs. — Il prend Belgrade, etc. — Soupçons de l'empereur à l'égard de la France. — Entreprise inutile sur la vie du prince Ragotzi. — Deux François à lui arrêtés à Staden. — Scélératesse de Welez. — Artifices de l'Angleterre et de Saint-Saphorin pour lier le régent à l'empereur, et en tirer des subsides contre les rois d'Espagne et de Sicile. — Artifices du roi de Prusse auprès du régent sur la paix du nord. — Gœrtz à Berlin; y attend le czar. — Propositions de ce ministre pour faire la paix de la Suède. — Soupçons du roi de Prusse à l'égard de la France, à qui il cache les

propositions de Gœrtz. — Hasard à Paris qui les découvre. — L'Angleterre liée avec l'empereur par des traités précis, et craignant pour son commerce de se brouiller avec l'Espagne, y envoie par Paris le colonel Stanhope. — Objet de cet envoi, et par Paris. — Artifices de l'Angleterre pour unir le régent à l'empereur. — Georges et ses ministres en crainte du czar et de la Prusse, en soupçon sur la France. — Leur haine pour Châteauneuf. — Bolingbroke secrètement reçu en grâce par le roi d'Angleterre. — Opiniâtreté d'Albéroni. — Leurres sur la Hollande. — État et suite de la vie de Riperda. — Venise se déclare pour l'empereur. — Colère d'Albéroni. — Ses étranges vanteries et ses artifices pour se faire un mérite de se borner à la Sardaigne cette année, sentant l'impossibilité de faire davantage. — Sa fausseté insigne à Rome. — Embarras et conduite artificieuse et opiniâtre d'Albéroni. — Sa réponse à l'envoyé d'Angleterre. — Albéroni se fait un bouclier d'un équilibre en Europe; flatte bassement la Hollande; n'espère rien de l'Angleterre. — Plan qu'il se propose pour objet en Italie; il le confie à Beretti et lui donne ses ordres en conséquence. — Propos d'Albéroni; vanteries et fourberies insignes et contradictoires.— Conduite d'Aubenton et d'Aldovrandi, qui lui sont vendus pour leur intérêt personnel. — Les Impériaux demandent qu'Aldovrandi soit puni; effrayent le pape. — Il révoque ses indults au roi d'Espagne; lui écrit au gré des Impériaux; en même temps le fait ménager et adoucir par Aldovrandi, à qui il écrit, et à Daubenton, de sa main. — Frayeurs du duc de Parme, qui implore vainement la protection du pape et le secours du roi d'Espagne.— Plaisant mot du cardinal del Giudice au pape. — Le pape dépêche à Vienne sur des propositions sauvages d'Acquaviva, comptant sur le crédit de Stella, qui vouloit un chapeau pour son frère. — Molinez transféré du château de Milan dans un des colléges de la ville. — Vastes projets d'Albéroni, qui en même temps sent et avoue sa foiblesse. — Propos trompeurs entre del Maro et Albéroni. — Ses divers artifices. — La Hollande inquiète est touchée de l'offre de l'Espagne de reconnoître sa médiation. — Cadogan à la Haye, son caractère. — Ses plaintes, sa conduite. — Inquiétude de l'Angleterre sur le nord. — Ses ministres détrompés sur le régent, reprennent confiance en lui; font les derniers efforts pour faire rappeler Châteauneuf. — Substance et but du traité entre la France, le czar et la Prusse. — Abbé Dubois à Londres et le colonel Stanhope à Madrid. — Le czar parti de Berlin sans y avoir rien fait ni voulu écouter sur la paix du nord. — Le roi de Prusse, réconcilié avec le roi d'Angleterre, cherche à le tromper sur la paix du nord; se plaint de la France, qui le contente. — Poniatowski à Paris, confident du roi de Suède, consulté par Kniphausen, lui trace le chemin de la paix du nord. — Ardeur du roi d'Angleterre, et sa cause, pour pacifier l'empereur et l'Espagne, qui ne s'en éloigne pas. — Sentiment de Monteléon sur les Anglois. — Sa situation redevenue agréable avec eux. — Caractère du roi d'Angleterre et de ses ministres. — Bassesse du roi de Sicile pour l'Angleterre, inutile. — Son envoyé à Londres forme une intrigue à Vienne pour y réconcilier son maître. — Opinion prétendue de l'empereur sur le régent et sur le roi de Sicile. — Crainte publique des princes d'Italie. — Sages pensées de Cellamare. — Avis envenimés contre la France de Welez à l'empereur. — Conseils enragés de Bentivoglio au pape, qui fait entendre qu'il ne donnera plus de bulles sans conditions et précautions.

Enfin le moment arriva d'éclaircir l'Europe. L'Espagne fit publier par ses ministres dans les cours étrangères, un manifeste contenant les raisons qui l'engageoient d'attaquer l'empereur, et de tourner ses armes sur la Sardaigne, au lieu de joindre sa flotte à l'armée chrétienne,

comme elle avoit fait l'année précédente, et comme elle l'avoit promis et résolu encore pour cette année. Ce manifeste rappeloit tous les manquements de parole, les déclamations injurieuses, le détail de tout ce qui s'étoit passé depuis le traité d'Utrecht jusqu'à l'enlèvement du grand inquisiteur par les Impériaux. Il finissoit en montrant la nécessité où l'honneur et toutes sortes de raisons obligeoient le roi d'Espagne de se venger. Cellamare, avec ce manifeste, reçut ordre de déclarer au régent que la conquête de la Sardaigne n'empêcheroit pas le roi d'Espagne de donner à l'Europe l'équilibre nécessaire à sa sûreté, lequel étoit impossible tant que l'empereur conserveroit la supériorité qu'il avoit en Italie. Albéroni n'oublioit rien pour faire peur à toutes les puissances de celle de l'empereur, qui vouloit tout envahir, et qui n'avoit ni règle, ni parole, ni justice, et qui n'entreroit jamais sincèrement dans aucune négociation de paix, quoiqu'il en voulût amuser l'Espagne par artifice, par l'intervention de la Hollande et de l'Angleterre, et avec lequel il n'y avoit plus d'autre parti que celui de se bien préparer à faire la guerre. La Sardaigne, en effet, n'étoit qu'un essai. Albéroni prétendoit bien avoir une armée plus considérable l'année suivante, et plus de forces sur mer. Mais le temps étoit court, sa marine ne répondoit pas à ses desseins. Il voulut acheter des navires en Hollande et en Angleterre, et il en fut refusé. Néanmoins il la ménageoit beaucoup. Il lui offrit de cesser tout commerce avec le Prétendant, et de faire incessamment avec les Anglois un traité de commerce à leur satisfaction.

On le croyoit sûr de la Hollande. Riperda eut la sotte vanité de laisser croire qu'il avoit eu part au secret de l'entreprise. Les traitements qu'il recevoit du roi d'Espagne confirmoient cette opinion. On savoit encore qu'Albéroni s'étoit exactement informé en Hollande du caractère de cet ambassadeur, quoiqu'il le connût par lui-même, de son bien, de ses charges, des distinctions dont il jouissoit dans sa province; et on en soupçonnoit que, s'il agissoit par ordre de ses maîtres, il agissoit encore plus pour son intérêt, et dans la vue de s'attacher au service du roi d'Espagne.

Le nonce n'étoit pas moins soupçonné que lui d'être vendu à Albéroni. Tout ce qui s'étoit passé de publiquement intime entre eux, depuis son arrivée à l'Escurial, jusqu'à le faire loger dans son appartement, ces circonstances faisoient croire à quelques-uns que le pape étoit d'intelligence avec l'Espagne, à la plupart que son nonce étoit livré à Albéroni. Cette dernière opinion régnoit à Rome, d'où le nonce recevoit les reproches les plus durs.

Il étoit trop difficile au premier ministre d'imposer au monde sur les sentiments de l'Angleterre et de la Hollande à l'égard de son entreprise. Quoique sans alliés, il vouloit pallier cette vérité, espérant que [ce que] le roi de Suède pensoit là-dessus étoit moins démêlé. Il essaya d'en profiter pour laisser croire que ce prince étoit de concert avec l'Espagne.

Pour la France, il étoit évident qu'elle ne vouloit point de guerre, et qu'elle ne prendroit point de part à celle que l'Espagne alloit faire. Mais on laissoit entendre avec succès qu'elle ne seroit pas fâchée de voir les

principales puissances en guerre entre elles, pour avoir le temps de remédier à ses désordres domestiques.

Albéroni fut ravi du passage de Ragotzi en Turquie. Il lui promit un vaisseau pour en faire le trajet, s'il n'en pouvoit obtenir un en France, et lui fit espérer des secours s'il en avoit besoin dans la suite. Cette négociation passa fort secrètement par Cellamare, qui étoit d'autant plus attentif à plaire à Albéroni que ce cardinal étoit irrité au dernier point de la manière dont Giudice avoit parlé au consistoire de sa promotion. Il faisoit de son ressentiment celui de Leurs Majestés Catholiques, vouloit persuader que la conduite de ce cardinal étoit également offensante pour elles et pour le pape même, protestoit qu'elle auroit perdu Cellamare si son amitié personnelle pour lui n'en avoit détourné le coup. Le prélat Giudice, frère de Cellamare, avoit écrit avec toute la bassesse possible à Albéroni, qui résolut de faire tomber toute sa colère sur le cardinal leur oncle. Le roi d'Espagne manda donc à Acquaviva qu'il regardoit désormais ce cardinal comme livré à l'empereur, et travaillant à la négociation pour assurer la possession de la Toscane à l'empereur, et un État souverain en Toscane aux neveux du pape; qu'il lui défendoit de le voir, et tout commerce direct ou indirect avec lui; et lui ordonnoit d'intimer la même défense à tous ses sujets et affectionnés à Rome.

Cette succession de Toscane faisoit alors un grand point dans les négociations entamées pour assurer le repos de l'Europe. Les ministres hanovriens du roi d'Angleterre, étoient parvenus à faire exclure le roi de Prusse dans le traité, jusqu'à ce que la négociation fût achevée. Ce point gagné sur le régent, comme on l'a déjà vu, ces mêmes ministres, dévoués à l'empereur pour leurs intérêts particuliers de famille, firent entendre au régent, pour l'intimider, que, si la campagne de Hongrie étoit heureuse, la négociation qu'il avoit commencée seroit bien plus difficile; qu'il ne devoit donc pas laisser échapper l'occasion de s'assurer l'appui de l'empereur, parce que, étant uni avec lui et avec le roi d'Angleterre, il se mettroit à couvert des entreprises des malintentionnés de France. Ils lui rendoient suspects ceux qui le détournoient de suivre cette route, comme étant des créatures de l'Espagne. Ils vouloient persuader au régent que plus ces gens-là s'acharnoient à traverser la négociation, plus il devoit avoir d'empressement de la conclure; qu'il pouvoit aisément le faire jusqu'à la signature, sans leur en donner connoissance, après quoi, sûr qu'il seroit des principales puissances de l'Europe, rien ne l'empêcheroit d'envoyer promener des ministres si opposés à une négociation si avantageuse. Dans le désir de l'avancer, l'Angleterre pressoit la cour de Vienne d'envoyer à Londres le secrétaire Penterrieder, comme le seul capable de la conduire à une bonne fin. Mais il ne suffisoit pas de traiter seulement avec l'empereur, il falloit obtenir le consentement de l'Espagne, puisqu'il ne s'agissoit pas d'exciter une nouvelle guerre, mais d'assurer le repos de l'Europe.

Le roi d'Angleterre résolut donc d'envoyer à Madrid un homme de confiance et de poids, pour représenter au roi d'Espagne que l'Angleterre, engagée par son dernier traité avec l'empereur de lui garantir gé-

néralement tous les domaines dont il étoit en possession, à l'exception seulement de la Hongrie, ne pouvoit s'empêcher de le secourir lorsque les armes espagnoles l'attaqueroient en Italie. On proposa pour cette commission le général Cadogan, en qui le roi d'Angleterre avoit une confiance particulière, et de faire passer en même temps une escadre dans la Méditerranée, pour donner plus de force à ses discours, ou pour contenir les Espagnols, s'ils vouloient faire quelque entreprise en Italie. Stanhope, alors secrétaire d'État, feignoit d'être ami particulier de Monteléon, et, sous couleur d'amitié, tous ses propos ne tendoient qu'à l'intimider sur les résolutions que le roi d'Angleterre seroit obligé de prendre, et par l'engagement du traité et par les ménagements qu'il devoit comme prince de l'empire, auxquels ses ministres allemands étoient fort attentifs; que quelques Anglois, des principaux même, s'y laissoient entraîner, se souciant peu du préjudice que le commerce de la nation pourroit souffrir de la rupture avec l'Espagne.

Tandis qu'il lui parloit comme ami, Sunderland lui disoit les mêmes choses avec la hauteur naturelle aux Anglois. Il reprochoit en termes durs à l'Espagne de vouloir allumer une guerre générale. Il l'assura qu'elle ne seroit suivie de personne; que le régent déclaroit vouloir maintenir la neutralité d'Italie; que l'Angleterre étoit dans les mêmes sentiments, et particulièrement obligée par son traité de garantie avec l'empereur; que la Hollande suivroit les traces de l'Angleterre; que, si l'Espagne comptoit sur des mouvements à Naples, elle devoit savoir qu'on y voudroit changer de gouvernement toutes les semaines; et que, si le roi de Sicile avoit quelque part aux desseins de l'entreprise de l'Espagne, il auroit bientôt lieu de s'en repentir. On soupçonnoit beaucoup en effet cette prétendue intelligence, parce qu'il n'entroit dans la tête de personne que l'Espagne seule et sans alliés entreprît d'attaquer l'empereur.

Les Impériaux, plus persuadés que personne du mauvais état de l'Espagne, travailloient de tous côtés à en pénétrer les intelligences secrètes. La France leur étoit toujours suspecte. Kœnigseck y redoubloit d'attention pour découvrir s'il se faisoit dans le royaume quelques mouvements de troupes, quelques préparatifs capables d'augmenter les soupçons. Ne trouvant rien, il se réduisoit à veiller sur la conduite de Ragotzi et sur les secours qu'il pouvoit espérer. Un coquin, nommé Welez, qui avoit été envoyé de Ragotzi en France, s'offrit à Kœnigseck. Son maître l'avoit disgracié. Il promit à l'ambassadeur de l'empereur de l'informer de tout ce qu'il pourroit découvrir. Il lui donna une lettre de la princesse Ragotzi à ce prince, qu'il prétendit avoir interceptée. Il l'assura qu'il y avoit un traité fait, à Paris, entre le czar et Ragotzi, où les rois de Suède et de Pologne étoient compris; et que le moyen le plus sûr d'en empêcher l'effet étoit d'assassiner Ragotzi, passant dans l'État d'Avignon, parce qu'il n'y avoit rien à craindre dans la souveraineté du pape. Il l'avertit aussi de faire arrêter à Hambourg un officier, appelé Chavigny, que Ragotzi envoyoit en Pologne, et cela fut exécuté de l'autorité de l'empereur.

Les États de Gueldre, sans consulter les États généraux, rendirent.

au commencement d'août, la liberté au baron de Gœrtz, lassés d'être les geôliers du roi d'Angleterre qui en fut très-fâché, et encore plus d'une course que le czar, encore en Hollande, fit alors au Texel, qu'on crut moins de curiosité que pour conférer avec Gœrtz. Ce soupçon fut confirmé par la froideur queWidword, envoyé d'Angleterre, trouva dans ce monarque. L'amiral Norris, que le roi d'Angleterre lui crut agréable, et par lequel il lui fit proposer un traité de commerce et quelques projets pour la paix du nord, ne fut pas mieux reçu.

Les vaisseaux anglois qui se trouvoient dans la mer Baltique eurent ordre de revenir dans les ports d'Angleterre. Georges vouloit se trouver en état de les employer comme il le jugeroit à propos, suivant les mouvements de ceux d'Espagne, en continuant néanmoins d'assurer le roi d'Espagne de la correspondance parfaite qu'il vouloit entretenir avec lui. Quelques ménagements qu'il eût pour l'empereur, ses plaintes contre l'Espagne étoient froidement écoutées à Londres, d'où néanmoins, pour apaiser un peu les Impériaux, on fit partir le colonel Guillaume Stanhope, cousin du secrétaire d'État, pour aller en Espagne. Il devoit d'abord passer en Hollande avec Cadogan, et le mener peut-être en Espagne; mais, outre que ce général y étoit fort suspect, le ministère anglois crut en avoir besoin à Londres pour manéger dans le parlement qui devoit bientôt se rassembler. Georges n'avoit pu parvenir à se concilier l'affection des Anglois depuis qu'il étoit monté sur le trône. Ils le croyoient dévoué à l'empereur, eux l'étoient à leur commerce; et on parloit haut à Londres, à la Bourse, contre la rupture avec l'Espagne.

Châteauneuf, ambassadeur de France à la Haye, alla un soir trouver Beretti. Il lui dit, sous le plus grand secret, qu'il avoit un conseil à lui donner, dont il étoit moins l'auteur que le canal. Ce conseil fut que l'Espagne ne devoit pas s'alarmer des raisons ni des menaces de l'Angleterre pour l'engager à se désister de son entreprise, mais témoigner son étonnement de voir que cette couronne, après avoir si tranquillement souffert tant d'infractions de l'empereur au traité dont elle étoit garante, tant pour la sortie des troupes allemandes de la Catalogne que pour la neutralité d'Italie, rompît aujourd'hui le silence, et prît un ton si différent de celui dont elle avoit usé à l'égard de l'empereur. Il ajouta que le roi d'Espagne devoit dire que, n'ayant jamais fait de paix avec la maison d'Autriche, il se lassoit enfin d'en recevoir tant d'insultes; qu'il s'étonnoit de la protection qu'il sembloit que le roi d'Angleterre vouloit donner à la conduite de la cour de Vienne, après tous les avantages obtenus par les Anglois de Sa Majesté Catholique pour leur commerce; mais qu'il étoit aisé de l'interdire, et de donner des marques de ressentiment, si cette nation continuoit à favoriser les seuls ennemis de l'Espagne, qui étoit un argument bien fort pour les contenir.

Cela fut dit avec un air si naturel et si sincère que Beretti ne fut embarrassé que sur l'auteur du conseil, entre des membres principaux des États généraux, ou par ordre du régent. En ce dernier cas Beretti conclut que la France seroit bien aise de voir l'Italie délivrée du joug de la maison d'Autriche, dont la puissance devenoit formidable, et la devenoit encore davantage alors par les victoires que le prince Eugène ve-

noit de remporter sur les Turcs et la prise de Belgrade. Néanmoins les ministres d'Angleterre craignoient que l'empereur ne fût attaqué en Italie. Ils dirent même à Monteléon que, si l'entreprise regardoit la Toscane, même [s'il s'agissoit] de mettre garnison dans Livourne du consentement du grand-duc, la conséquence en seroit bien moins grande pour l'Angleterre que si elle se faisoit à Naples ou en d'autres États appartenant à l'empereur. Les ministres de ce monarque à Londres ne cessoient de presser l'exécution de la garantie par des secours effectifs, avec peu de succès, soit qu'on y voulût voir celui de l'entreprise d'Espagne, ou que leurs personnes ne fussent pas agréables. Wolckra fut en ce temps-là rappelé à Vienne pour faire place à Penterrieder pour traiter la paix de l'empereur avec le roi d'Espagne, par la médiation de la France, de l'Angleterre et de la Hollande, sur le fondement des propositions faites l'année précédente à Hanovre, concertées avec l'abbé Dubois, qui depuis avoit toujours suivi cette négociation, et qui devoit la venir reprendre jusqu'à son entière décision.

Saint-Saphorin, qui la conduisoit à Vienne pour le roi d'Angleterre, cherchoit plus à se faire valoir qu'à la mener au gré du régent. Il ne chercha dans les commencements qu'à lui inspirer des défiances des personnes qui l'environnoient et qu'il pouvoit consulter. Il disoit que le comte de Zinzendorff lui avoit souvent parlé des cabales qui se formoient contre lui, et vouloit, sur ce qu'il avoit tiré de ce ministre et de quelques autres à Vienne, qu'il étoit de l'intérêt de l'empereur de soutenir ceux du régent, dont les ennemis attachés aux maximes du gouvernement précédent vouloient exciter des brouilleries dans l'Europe, et réunir ensemble les deux monarchies de France et d'Espagne; que l'unique moyen de s'y opposer étoit une union étroite entre l'empereur et le régent, qui lui donnât courage et force nécessaire d'anéantir ses ennemis qui étoient aussi ceux de l'empereur, et c'étoit, disoit-il, l'avis de Zinzendoff. Stairs, sous une apparente affection, avoit souvent tenu les mêmes langages. Il s'étonnoit de la douceur et de la patience du régent, qui à son avis, s'il avoit un procès devant le conseil de régence ne l'y gagneroit pas. Lui et Saint-Saphorin, par qui la négociation passoit, tâchoient d'inspirer, à Vienne, l'opinion du peu d'autorité du régent, en quoi ils ne pouvoient se déguiser leur mensonge, surtout Stairs qui étoit sur les lieux. Kœnigseck n'étoit chargé de rien que du cérémonial. L'empereur vouloit qu'il obtînt les mêmes distinctions dont jouissoit le nonce, mais avec un ordre secret de s'en désister s'il ne pouvoit soutenir cette prétention sans se mettre hors d'état de traiter les affaires dont il pourroit être chargé.

La cour de Vienne embarrassée dans la guerre de Hongrie, avoit une grande inquiétude que l'entreprise d'Espagne ne se bornât pas à la Sardaigne. L'Angleterre, qui lui trouvoit trop d'ennemis, ne se pouvoit persuader que le roi de Sicile ne fût du nombre par son intérêt et par celui de l'Espagne, qu'on n'imaginoit pas pouvoir s'en passer; et les ministres du roi d'Angleterre ne se pouvoient rassurer sur les réponses constantes que La Pérouse, ministre de ce prince à Londres, faisoit à leurs questions. Les ministres allemands de Georges, aussi ardents que

ceux de l'empereur, ne cessoient de le presser d'aider ce prince et de hâter le départ du colonel Stanhope. Bothmar étoit le plus ardent, mais Bernsdorff, plus modéré, concouroit en tout avec lui.

Les flatteurs d'Albéroni le louoient particulièrement de son impénétrable secret, inconnu depuis tant d'années en Espagne; mais il avoit été trop poussé à l'égard de la France; elle s'en plaignoit. Enfin, vers la fin d'août, Cellamare reçut ordre du roi d'Espagne de rompre le silence, et de dire au régent que, s'il ne lui avoit pas communiqué plus tôt son projet, il ne le devoit pas attribuer à manque de confiance, mais à égard et à considération, pour ne l'exposer à aucun embarras à l'égard de l'empereur, et ajouta Cellamare de lui-même, à celui de mécontenter le conseil de régence en ne lui en faisant point part, ou en la lui faisant d'en exposer le secret. Il n'oublia rien pour faire goûter ce long mystère; mais il n'eut pas lieu d'être content de trouver le régent persuadé de l'intérêt de la France à conserver la paix, et que, loin d'entrer dans les vues du roi d'Espagne, il ne devoit rien oublier pour empêcher la moindre altération dans la tranquillité publique. Cellamare attribua cette disposition à des vues futures et personnelles. Cet ambassadeur, qui vouloit faire sa cour, regardoit comme le point capital l'établissement des droits de sa reine sur la succession de Toscane, et comme celle qui devoit être soutenue avec le plus de force, l'épée et la plume à la main. Mais il se plaignoit du peu de prévoyance qu'il trouvoit en France, où le présent seul faisoit impression sur les esprits. En même temps des émissaires de l'empereur tâchoient de lui faire accroire que la France agissoit de concert avec l'Espagne pour le dépouiller de ce qu'il possédoit en Italie, ainsi que le roi de Sicile.

Supposant aussi les mouvements des mécontents de Hongrie comme une branche du projet, ils firent arrêter à Hambourg des officiers attachés à Ragotzi, et prirent des mesures pour le faire enlever ou tuer lui-même, soit qu'il voulût passer en Hongrie, ou joindre les Espagnols en Italie; et on sut que l'un d'eux devoit recevoir six livres par jour, outre les dédommagements des frais de la suite de ce prince, auquel on détacha aussi d'autres espions.

L'inquiétude des Impériaux étoit tellement étendue qu'une espèce d'agent du czar, nommé Le Fort, étant parti alors de Paris pour Turin, ils en inférèrent des liaisons secrètes de ce prince avec le roi de Sicile. Le czar étoit très-suspect aux Anglois. On a vu que Widword et l'amiral Norris l'avoient inutilement caressé en Hollande sur le commerce et sur les vues de la paix du nord, et sur l'amitié du roi d'Angleterre. Les Moscovites, pour toute réponse, avoient insisté sur le projet agité l'hiver précédent; que c'étoit uniquement sur ce pied-là, et d'une garantie mutuelle, qu'ils traiteroient avec le roi d'Angleterre; qu'ils ne l'engageroient pas à former un concert pour la paix, non plus qu'à tenter aucune entreprise, quand l'engagement ne seroit que pour un an. Les Anglois, dans ce mécontentement du czar, s'en consolèrent sur l'espérance, qu'ils commencèrent à prendre, que les dispositions du régent étoient sincères, qu'il observeroit la triple alliance, qu'il agiroit de bonne foi avec eux pour empêcher le renouvellement de la guerre.

On sut enfin que la flotte d'Espagne ayant fait voile de Barcelone le 15 juillet, une partie étoit arrivée devant Cagliari le 10, l'autre le 21 août; que le marquis de Lede, général des troupes, ayant fait toutes les dispositions nécessaires pour la descente, avoit fait sommer le marquis de Rubi, vice-roi pour l'empereur, que, sur son refus, dix-huit mille hommes[1] avoient mis pied à terre; que le vice-roi, sommé une seconde fois, avoit répondu comme à la première; qu'il n'avoit que cinq cents hommes de garnison, et qu'on doutoit qu'il pût se défendre six ou sept jours au plus. Ce commencement de guerre conduisoit à un embrasement général de l'Europe, selon les raisonnements des politiques.

Le vice-roi de Naples, craignant d'avoir bientôt les Espagnols sur les bras, prenoit toutes les mesures qui lui étoient possibles; et Gallas, soupçonnant le pape d'être d'intelligence avec l'Espagne, ne se contentoit d'aucunes raisons. Il le menaçoit et demandoit qu'il se justifiât par des déclarations publiques, en répandant dans Rome les grands et imminents secours des princes engagés dans la triple alliance, et à la garantie de la neutralité de l'Italie. Le pape, épouvanté, résolut d'apaiser l'empereur. Il rassembla devant lui la congrégation qui avoit examiné l'accommodement des cours de Rome et de Madrid. Il y résolut de révoquer les concessions qu'il avoit faites au roi d'Espagne pour lui donner moyen d'équiper la flotte destinée contre les Turcs, qu'il employoit contre l'empereur, et d'écrire au roi d'Espagne une lettre dont les Impériaux fussent contents; cela fait, d'offrir sa médiation à l'empereur pour calmer ces mouvements de guerre.

Ces mesures, et la nouvelle que reçut le pape en même temps d'Aldovrandi, qu'il étoit en pleine possession de la nonciature, le rendirent plus traitable dans l'audience qu'il donna à Acquaviva. Ce cardinal crut même s'apercevoir qu'il craignoit que l'entreprise de Sardaigne ne réussît pas, ou que, si elle étoit heureuse, l'Espagne ne s'en tînt là. Le pape voyoit qu'il y en avoit assez pour faire venir les Impériaux en Italie, et pas assez pour les en chasser, parce qu'il commençoit à paroître clair que l'Espagne étoit seule, et s'étoit embarquée sans aucuns alliés. Les flatteurs d'Albéroni le berçoient de la jonction du pape, des Vénitiens et du roi de Sicile, dès que les Espagnols auroient mis le pied en Italie. Il étoit pourtant difficile que ces mêmes gens-là en crussent rien. Il sembloit que, dans cette conjoncture critique, il eût été du service du roi d'Espagne de réparer par des attentions et des grâces l'avantage, qu'il avoit perdu avec l'Italie, d'avoir, comme ses prédécesseurs, beaucoup de cardinaux dépendants, attachés et affectionnés. Au contraire d'y travailler, l'animosité d'Albéroni et d'Acquaviva contre Giudice lui attira des désagréments publics. Le roi d'Espagne lui fit ordonner d'ôter de dessus sa porte à Rome les armes d'Espagne. Ses représentations furent inutiles, ainsi que les offices du régent qu'il réclama, et que ce prince lui accorda. Il protesta de son attachement pour la France, de son empressement à le marquer. Il chercha à se lier au cardinal de La

1. Le manuscrit porte dix-huit mille hommes. La plupart des historiens disent que l'armée de débarquement n'était que de huit mille hommes.

Trémoille, son ancien ami, malgré tout ce qui s'étoit passé entre la princesse des Ursins et lui. Il étoit de la congrégation du saint-office. La Trémoille le ménagea par cette raison pour les affaires de France, que Bentivoglio et ses adhérents embrasoient plus que jamais.

Ce fut en ce temps-ci que la position dangereuse de l'armée impériale, enfermée entre celle du grand vizir, qui venoit secourir Belgrade, et cette place assiégée, tenoit les amis et les ennemis de la maison d'Autriche dans une merveilleuse attente. Elle ne dura pas, et la victoire complète que le prince Eugène remporta sur les Turcs, la prise de Belgrade, et tous les succès qui la suivirent rapidement, fut une nouvelle incontinent répandue partout. Le régent, livré à l'Angleterre, s'étoit rendu à ses instances sur son union avec l'empereur; mais ce prince, malgré la situation heureuse dans laquelle il se trouvoit, et les propositions qu'il recevoit de la part du régent, se défioit de ses desseins cachés, qui est le caractère le plus facile, et en même temps le plus de celui de la cour de Vienne.

On a vu les desseins de cette cour sur Ragotzi. Ses ministres n'oublioient rien pour veiller ses actions, et pour l'exécution de leurs ordres. Son séjour étoit encore matière d'un continuel soupçon à l'égard de la France. Welez, espion de l'empereur, dont on a déjà parlé, étoit chargé de le défaire de cet ancien chef des mécontents de Hongrie, à condition des plus grandes récompenses. Il avoit ordre de communiquer à Kœnigseck tout ce qui regardoit cette importante affaire. Sur les avis qu'il donna, l'empereur fit arrêter à Staden deux François, qui étoient à Ragotzi : Charrier, son écuyer; l'autre avoit pris le nom de comte de L'Hôpital. Welez informa Kœnigseck du départ de Ragotzi, de la route qu'il avoit prise, et des détails les plus précis, avec des réflexions qui donnoient au régent toute la part de ce dessein, et tous les secours pour l'exécution. Ses preuves étoient que Ragotzi ayant permis au jeune Berzini d'aller joindre son père dans l'armée des Turcs, son rang de colonel et ses appointements lui étoient conservés au service de France. Welez sut positivement le jour que Ragotzi arriva à Marseille, la maison où il logeoit, ses conférences avec l'envoyé turc, le vaisseau qu'il devoit monter, et qu'il lui avoit été préparé par ordre du comte de Toulouse, d'où il concluoit qu'il n'y avoit pas lieu de douter des secours et des intentions de la France contre l'empereur. Cet homme se persuada que le prince Ragotzi ne continueroit pas son voyage à Constantinople, lorsqu'il apprendroit la victoire et les conquêtes des Impériaux en Hongrie, et se flatta bien à son retour de ne pas manquer son coup, pour en délivrer l'empereur, et se procurer les grâces sans nombre qui lui étoient promises. Il crut en même temps que l'empereur voudroit que le coup fût précédé ou suivi de quelques plaintes au régent. Il offrit de fournir telles preuves qu'on pourroit désirer pour justifier que le régent étoit pleinement imformé des desseins de ce prince, et par conséquent qu'il avoit manqué à la parole qu'il avoit donnée là-dessus à Penterrieder, pendant que ce secrétaire étoit à Paris.

Cependant l'empereur écoutoit les propositions faites par l'Angleterre, et avoit promis de faire partir dans un mois Penterrieder, pourvu que

l'abbé Dubois se rendît en même temps à Londres. Il doutoit néanmoins toujours des véritables intentions du régent. Il se proposoit de les examiner de près, par la conduite qu'il tiendroit sur le mouvement des Espagnols vers l'Italie. Il ne prétendoit s'engager qu'autant qu'il trouveroit ses avantages, et ne se pas contenter de peu. Le roi d'Angleterre, bien plus enclin à l'empereur qu'au régent, n'oublioit rien pour se donner le mérite de ses services à la France, et Saint-Saphorin vantoit ses soins qui valoient au régent la considération personnelle de l'empereur qui, à cause de lui, vouloit bien laisser un terme à l'Espagne pour accepter le traité, et qu'il consentoit en cas de refus qu'il fût libre à la France d'assister Sa Majesté Impériale d'argent sans être obligée à prendre les armes contre le roi d'Espagne. La même complaisance étoit accordée en cas qu'il fût question de faire la guerre au roi de Sicile, pour l'obliger à céder cette île.

Saint-Saphorin relevoit beaucoup cette modération de l'empereur, et les soins et l'habileté qu'il avoit mis en usage pour l'y conduire. Il louoit ce prince de donner cette marque du désir sincère qu'il avoit de concourir à l'affermissement du repos public. En même temps le roi d'Angleterre avertissoit le régent d'être fort sur ses gardes contre le parti du roi d'Espagne en France, appuyé de toute l'ancienne cour, lequel, suivant tous les avis de Hollande, étoit persuadé que, s'il arrivoit malheur au roi, le régent n'auroit pas assez d'amis pour le porter sur le trône. Enfin on ajoutoit que le czar offroit ses secours au roi d'Espagne dans la vue de se conserver toujours une part considérable dans les affaires de l'Europe, et un prétexte de renvoyer et tenir de ses troupes en Allemagne. De tout cela Georges concluoit que, s'il s'élevoit une guerre civile en France, le régent avoit grand intérêt d'acquérir, à quelque prix que ce fût, des amis assez puissants pour maintenir ses droits contre ses ennemis. Mais pour une guerre civile, il faut des chefs en premier et en divers ordres, une subordination, des têtes et de l'argent. Il n'y avoit rien de tout cela en France. L'inanition étoit son grand mal; elle n'avoit rien à craindre de la réplétion. Nulle harmonie, nulle audace qu'au coin du feu, une habitude servile qui dominoit partout, et qui, au moindre froncement de sourcil, faisoit tout trembler, ceux qui pouvoient figurer en premier et en second encore plus que les autres.

Chaque prince se croit habile de couvrir ses intérêts du prétexte de zèle pour ceux de son allié. Ainsi dans ce même temps le roi de Prusse, sous le même prétexte de l'intérêt de la France, la pressoit d'agir vivement pour la paix du nord, de peur que l'empereur n'en eût le mérite, à l'exclusion de la France, parce que, depuis sa victoire de Hongrie, les princes du nord paroissoient portés à recourir à sa médiation préférablement à toute autre. Ensuite il se plaignoit du peu de secret gardé sur le traité que la France avoit conclu avec lui. Il prioit le régent de lui faire savoir ce qu'il devoit répondre aux questions fréquentes des ministres de l'empereur, de l'Angleterre et du czar, lequel il attendoit à Berlin vers le 15 septembre, avec lequel il espéroit décider alors de la paix ou de la continuation de la guerre avec la Suède.

Gœrtz, sorti des prisons de Hollande, retournant en Suède toujours honoré de la confiance de son maître, s'étoit arrêté à Berlin, où il avoit promis d'attendre le czar, et en l'attendant avoit agité avec les ministres de Prusse quelques projets pour parvenir à la paix. Ils auroient voulu le trouver plus facile. C'étoit selon eux une espèce d'impossibilité de prétendre la restitution des États envahis par l'Angleterre et le Danemark sur la Suède, dureté ou défiance à Gœrtz de refuser, comme il faisoit, de se contenter pour cela des simples offices du roi de Prusse. Ce prince vouloit traiter avec lui et le préféroit à Spaar, son ennemi, qui n'avoit pas la même confiance du roi de Suède. Le point capital du roi de Prusse étoit d'obtenir la cession de Stettin et de son district. Gœrtz demandoit pour conditions :

La restitution des provinces et des places conquises sur la Suède par le czar, à l'exception de Riga;

Celle de Stralsund, Rügen et du reste de la Poméranie;

Celle de Brême et de Verden;

Que le roi de Prusse s'engageât par un traité particulier avec le roi de Suède à faire rétablir le duc de Holstein dans son État;

Enfin, que le roi Stanislas fût appelé au trône de Pologne et assuré d'y monter après la mort du roi Auguste, et qu'il jouît en attendant d'un revenu sûr et convenable à son rang.

Quelque difficiles que fussent ces conditions, le roi de Prusse craignoit de laisser échapper un commencement de négociation directe avec la Suède. La France lui devenoit très-suspecte parce qu'il la croyoit tout à l'Angleterre. Il trouvoit les instances du comte de La Marck lentes et froides auprès du roi de Suède. Il se tenoit pour bien averti que le landgrave de Hesse agissoit pour obtenir de la Suède que le roi d'Angleterre conservât Brême et Verden; qu'en ce cas les intérêts de la Prusse seroient sacrifiés, et que le landgrave seroit, en récompense du succès de cette négociation, porté à la tête des Provinces-Unies en qualité de stathouder. Ainsi le roi de Prusse se contentoit de continuer à solliciter les offices du roi auprès de la Suède; mais il ordonna à Kniphausen, son ministre à Paris, d'y cacher avec grand soin les propositions de Gœrtz et l'état de la négociation commencée à Berlin. Ce ministre en avoit entamé une à Paris pour faciliter le payement des subsides dus à la Suède en vertu du traité qu'elle avoit fait avec le feu roi. Gœrtz s'étoit figuré un prompt et facile payement s'il pouvoit gagner le sieur Law, et lui avoit fait offrir une gratification de six pour cent. Le négociateur étoit un secrétaire que Gœrtz avoit envoyé exprès à Paris. Comme il agissoit indépendamment de l'envoyé de Suède, celui-ci se plaignoit du préjudice que cette négociation indépendante pouvoit causer aux affaires dont il étoit chargé, et de plus Law n'étoit pas homme à se prêter à des choses de cette nature, et à n'en pas avertir. Les plaintes de cet envoyé ne nuisirent pas aussi à découvrir la tentative infructueuse de Gœrtz. Ce fut en ce temps-là que les Suédois découvrirent si à propos l'entreprise d'enlever le roi Stanislas aux Deux-Ponts, qui fut sur le point de réussir, comme on l'a déjà dit.

L'Angleterre, garante de la neutralité d'Italie, et de plus engagée

avec l'empereur, par leur traité de l'année précédente, à lui garantir les États dont il étoit en possession, se plaignit vivement de l'infraction de l'Espagne; mais comme il n'étoit pas de l'intérêt des Anglois de rompre avec elle, ils protestèrent que leur roi maintiendroit toujours une intelligence et une amitié constantes avec le roi d'Espagne; et pour confirmer ces assurances, il fut résolu de faire partir incessamment le colonel Stanhope pour Madrid, qui y étoit destiné depuis longtemps. L'objet de cet envoi étoit de préparer de loin la cour d'Espagne à concourir au traité que le roi d'Angleterre se proposoit de faire entre l'empereur et cette couronne. Georges pressoit l'arrivée de Penterrieder à Londres, et pria en même temps le régent de ne point faire partir l'abbé Dubois pour s'y rendre, qu'il n'eût appris que Penterrieder étoit en chemin. Ce prince ne cessoit de représenter au régent l'intérêt pressant qu'il avoit de s'unir étroitememt avec l'empereur, et d'avoir de puissants amis qui maintinssent son autorité, qu'il croyoit fort ébranlée par les mouvements du parlement de Paris et des cabales qui, selon lui, s'étendoient jusque dans le nord, et qui avoient engagé le czar d'envoyer un ministre à Madrid et un autre à Turin. Stairs eut ordre de lui tenir le même langage et de l'avertir que le baron de Schemnitz, qui venoit en France de la part du czar, s'attacheroit à la même cabale, surtout à d'Antin et aux maréchaux de Tessé et d'Huxelles. Il n'y avoit qu'à connoître les personnages pour n'en avoir pas grand'peur.

Le ministère de Londres en avoit beaucoup du czar, qui ne cachoit point ses mauvaises dispositions pour Georges. Ce dernier monarque et ses ministres, surtout les Allemands, haïssoient le roi de Prusse et ses ministres Ilghen et son gendre Kniphausen, lequel ils croyoient avoir fabriqué une ligue avec le vice-chancelier du czar, fort contraire à l'Angleterre, qu'ils nioient depuis la victoire de Hongrie, mais qui leur faisoit craindre des mouvements du Prétendant, qui avoit des gens à lui à Dantzig, peut-être même le duc d'Ormond. Ils crurent avoir trouvé plus de froid dans le czar depuis que ses ministres avoient conféré avec ceux de France et de Prusse. Leur inquiétude sur la France ne put être rassurée par les assurances que Châteauneuf leur donna de n'avoir été à Amsterdam que pour marquer son respect au czar, sans avoir eu la moindre affaire à traiter avec lui. Châteauneuf avoit été employé par le feu roi, et c'en étoit assez pour mériter toute la haine du ministère de Georges. Aussi n'oublièrent-ils rien pour le faire rappeler, et pour engager le régent d'envoyer un autre ambassadeur en Hollande.

Ce fut en ce temps-ci que le vicomte de Bolingbroke fut reçu, mais secrètement, en grâce, et que Stairs eut ordre de le dire au régent, et de le prier de le regarder désormais comme un sujet que le roi d'Angleterre honoroit de sa protection. Stanhope, passant en France pour aller en Espagne, eut ordre aussi de faire voir au régent les instructions dont il étoit chargé. Le régent ne les ayant pas trouvées assez fortes, le colonel offrit de recevoir celles qu'il lui voudroit dicter, ayant ordre de se conformer d'agir avec un parfait concert en Espagne avec l'ambassadeur de France. Stairs et lui eurent de longues conférences avec l'abbé Dubois, et tous deux en parurent très-contents. Ils dirent même que le

duc de Noailles et le maréchal d'Huxelles sembloient se disputer à qui seconderoit le mieux les vues du roi d'Angleterre. C'est un éloge que je n'ai jamais mérité.

Albéroni, se flattant du succès immanquable de son entreprise et plus encore des suites qu'il s'en promettoit, éloignoit toute proposition de traités et de négociations, et s'il étoit forcé de les entendre, les vouloit remettre à l'hiver. Il comptoit beaucoup sur la Hollande. Beretti, pour le flatter et faire valoir ses services, ne doutoit point de l'en assurer. L'intimité avec laquelle Albéroni vivoit avec Riperda le faisoit croire aussi au dehors. Cet ambassadeur étoit d'une maison illustre de la province d'Over-Yssel, mais sans biens. Il ne subsistoit que des appointements de l'ambassade. Il avoit été catholique, mais il s'étoit perverti pour entrer dans les charges de son pays. Il n'avoit pu néanmoins en obtenir aucune, et comme il n'étoit nullement estimé, son choix avoit étonné tous ses compatriotes.

La république de Venise ne laissa pas le monde dans une si longue incertitude. Le noble Mocenigo étoit, sans caractère à Madrid, chargé de ses ordres; on y fut bien étonné de lui entendre dire que sa république étoit obligée par son traité avec l'empereur de lui fournir dix mille hommes, en cas d'infraction à la neutralité de l'Italie.

Albéroni entra dans une furieuse colère qu'il ne prit pas le soin de lui déguiser. Ses vanteries étoient sans mesure sur les ressources et la puissance que l'Espagne montreroit dans peu, et qui n'étoient dues qu'à ses soins. L'entreprise de Sardaigne n'étoit qu'un coup d'essai. Il promettoit, pour l'année suivante, une telle irruption en Italie, où il vouloit engager tout le monde à l'aider à en chasser les barbares, que l'empereur occupé en Hongrie, dont il falloit profiter, n'auroit pas le temps d'y envoyer des troupes, et le tout pour mettre l'équilibre dans l'Europe. Il n'étoit point touché de la conquête de Naples, qu'il ne pouvoit soutenir que par mer, tandis que l'empereur y pouvoit envoyer des secours de plain-pied, outre que ce royaume tomberoit de soi-même, si les succès étoient heureux en Italie.

Il étoit résolu à se borner cette année à la Sardaigne; mais il voulut se faire en France, surtout à Rome, un mérite de cette modération forcée par la saison qui n'en permettoit pas davantage. Cellamare eut ordre de la faire valoir comme une complaisance pour les instances du régent et du pape, et la suspension de l'embarquement pour l'Italie comme une marque de disposition à la paix; que le roi d'Espagne espéroit aussi que cette complaisance engageroit le régent et le pape de se joindre à lui pour donner l'équilibre à l'Italie, et le repos, par conséquent, à l'Europe. En même temps il eut l'audace d'écrire au pape qu'il se représentoit la joie qu'il auroit d'apprendre, par une lettre de la main du premier ministre d'Espagne, que ses instances avoient eu le pouvoir d'arrêter l'embarquement prêt à passer en Italie, satisfaction qu'il n'auroit pas obtenue s'il n'avoit pas eu en Espagne un cardinal sa créature. Cette feinte complaisance n'abusa personne; elle fut attribuée à Rome et à Paris, non à déférence, mais à nécessité.

Albéroni, qui, comme on l'a vu, s'étoit déjà servi d'Aldovrandi pour

faire accroire à Rome que l'entreprise étoit entièrement contre son avis et sa volonté, persévéroit si bien à vouloir persuader cette fausseté insigne que peu s'en fallut qu'il n'obtînt une lettre de la main du roi d'Espagne pour la lui certifier. Le premier ministre voyoit et sentoit les suites que pouvoit avoir l'engagement où il venoit de se mettre, et son propre péril, si l'Espagne venoit à lui reprocher les conséquences fatales de ses conseils. Il désiroit donc ménager le pape, et faire en sorte qu'il s'interposât pour concilier l'empereur et le roi d'Espagne, et qu'il procurât une paix utile et nécessaire à l'Europe. La partie étoit trop inégale.

La paix du Turc paroissoit prochaine; les Allemands menaçoient déjà l'Italie, et parloient hautement de mettre des garnisons impériales dans Parme et dans Plaisance. Dans cette situation, Albéroni, sans nul allié, se montroit aussi opiniâtre aux représentations des princes amis de l'Espagne que si toute l'Europe se fût déclarée pour elle.

Le roi d'Angleterre lui fit dire l'embarras où le mettroit l'engagement qu'il avoit pris avec la France et avec l'empereur, si ce prince lui demandoit en conséquence la garantie des États qu'il possédoit en Italie, ne voulant d'ailleurs rien faire qui pût troubler la bonne intelligence qu'il avoit, lui Georges, avec le roi d'Espagne, et qu'il prétendoit entretenir fidèlement. Sur ce fondement, l'envoyé d'Angleterre à Madrid demanda l'explication précise des desseins du roi d'Espagne, en sorte que le roi d'Angleterre pût juger certainement du parti qu'il avoit à prendre. Albéroni répondit que l'expédition de Sardaigne n'avoit d'autre motif que la juste vengeance des insultes continuelles et des infractions des traités; qu'il ne vouloit mettre aucun trouble en Europe; qu'il étoit particulièrement éloigné de tout ce qui pouvoit altérer le repos et la tranquillité de l'Italie; qu'il contribueroit de toutes ses forces à maintenir la paix, qui ne pouvoit être solidement établie que par un juste équilibre qu'il étoit impossible de former, tant que la puissance de l'empereur seroit prédominante en Italie. Cet équilibre étoit le bouclier dont il couvroit les entreprises qu'il méditoit.

Comme il croyoit le roi d'Angleterre trop étroitement lié avec l'empereur pour en rien espérer, il se tournoit tout entier vers la Hollande, à qui, par Riperda, il faisoit entrevoir les avantages qu'elle pouvoit attendre d'une amitié et d'une alliance particulière avec l'Espagne, laquelle étoit disposée à faire ce qu'une aussi sage république jugeroit nécessaire pour le repos de l'Europe. En même temps, il essayoit de lui indiquer la route que lui-même y jugeoit la meilleure.

Il avoit enfin confié à Beretti le plan qu'il s'étoit proposé de suivre, qu'il falloit ménager adroitement, sans laisser entendre que ce fût un projet véritablement formé en Espagne, en parler à propos et dans les occasions, ne le pas expliquer d'abord entièrement, mais suivant les conjonctures en découvrir une partie, ensuite une autre, exciter le désir d'en savoir davantage et d'être admis à une plus grande confiance. C'étoit par ces manéges que Beretti devoit marquer les talents qu'il prétendoit avoir pour les négociations.

L'objet d'Albéroni étoit 1° de sauver l'honneur du roi d'Espagne;

2° d'établir et confirmer le repos de l'Italie; 3° d'assurer les successions de Toscane et de Parme aux fils de la reine d'Espagne. Le projet, dressé sur ce fondement, étoit de partager les États d'Italie;

Obtenir pour le roi d'Espagne Naples et Sicile, et les ports de Toscane, et l'assurance réelle des États du grand-duc et du duc de Parme pour un des fils de la reine, si ces princes mouroient sans héritiers;

Diviser l'État de Mantoue en donnant une partie du Mantouan au duc de Guastalla, et l'autre partie, avec la ville de Mantoue, aux Vénitiens;

Le Milanois entier, avec le Montferrat, à l'empereur, et la Sardaigne, au duc de Savoie, pour le dédommager de la Sicile, et lui conserver le titre de roi qu'il auroit perdu avec la Sicile;

Enfin la restitution de Commachio au pape, pour faire acte de sa créature.

A l'égard des Pays-Bas catholiques, il les partageoit entre la France et la Hollande.

Tel étoit le plan qu'Albéroni s'étoit fait. Il rejetoit toute autre proposition, principalement la simple assurance des successions de Toscane et de Parme à un fils de la reine, qu'il appeloit un appât trompeur, un leurre des amis de l'empereur pour lui laisser loisir et liberté de s'emparer de toute l'Italie en moins de deux mois. Il représentoit soigneusement ce prince comme en état d'imposer des lois à toute la terre après ses victoires de Hongrie, mais dont il n'étoit pas impossible d'arrêter les vastes desseins par de justes bornes, si toute la terre ne se laissoit pas saisir d'une terreur panique. Il vouloit persuader que les troupes impériales étoient fort diminuées par les maladies, et que les Turcs reparoîtroient en Hongrie plus en force que jamais. De tout cela on concluoit que ce cardinal vouloit allumer un incendie en Italie qui embrasât toute l'Europe, et qui obligeât les puissances les plus éloignées à s'unir pour donner des bornes à celle de l'empereur, persuadé que, si le succès étoit heureux, la gloire et l'avantage en demeureroient à l'Espagne, sinon qu'elle ne recevroit aucun préjudice d'avoir fait une tentative inutile. De là, il disoit que l'Espagne se contenteroit pour cette année de ce qu'elle n'avoit pu refuser à son honneur blessé, donneroit le temps de l'hiver aux puissances de l'Europe de chercher à mettre l'Italie à couvert; que si cela n'étoit pas, au printemps il y allumeroit un incendie, qu'elles seroient forcées d'y accourir, et de le venir éteindre. Il s'emportoit ensuite contre chacune d'elles, surtout contre l'Angleterre, en plaintes, en reproches, en menaces.

Ainsi, il s'avouoit partout l'auteur de la guerre, excepté à Rome, où il vouloit persuader au pape qu'il verroit clair quelque jour à tout ce qu'il avoit fait pour empêcher le mal; lui promettoit de susciter tant d'embarras au second convoi qu'il l'empêcheroit de partir de Barcelone (d'où en effet il ne pouvoit ni ne vouloit le faire partir); proposoit, comme un expédient glorieux au pape, d'offrir sa médiation; faisoit l'embarrassé de parler au roi d'Espagne contre son goût et sa volonté; se faisoit valoir de s'occuper et de chercher à en saisir les moments favorables, comme si tout n'eût pas dépendu de lui uniquement, comme

il l'avoit tant de fois fait dire au pape par toutes sortes de voies, lorsqu'il s'agissoit de presser sa promotion, comme il étoit vrai aussi, et comme personne n'en doutoit en Europe. Il donnoit pour témoins de sa conduite contraire à cette entreprise le P. Daubenton et le nonce Aldovrandi, tous deux en esclavage sous lui pour conserver leurs postes, qui répétoient ce qu'il leur dictoit, jusqu'aux particularités les plus imaginaires, pour prouver que le conseil d'État l'avoit emporté sur lui, ce conseil qu'il avoit anéanti, et de la destruction duquel il s'étoit vanté à Rome et dans les autres cours. En un mot, selon eux, la capture de Molinez avoit tellement irrité le roi et le conseil d'État qu'Albéroni n'avoit pu faire que des efforts inutiles. Ainsi, Aldovrandi, avouant que l'Espagne avoit manqué de parole, en détournoit la faute sur le conseil d'État, exhortoit le pape à ne pas prendre des conseils violents, qui, par la rupture avec l'Espagne, seroient d'un grand préjudice à la cour de Rome, et n'obtiendroient pas grande reconnoissance de l'empereur; appuyoit sur l'offre de sa médiation, surtout à ménager Leurs Majestés Catholiques et leur premier ministre, l'unique qui pût obtenir quelque chose d'elles. Ce même homme, qui ne pouvoit rien sur cette grande affaire, étoit pourtant le seul qui pût tout, et cela dans la même bouche et dans les mêmes dépêches d'Aldovrandi. C'est ainsi que l'artifice et l'imposture se trahissent, même avec grossièreté.

Les Impériaux n'ignoroient pas la conduite de ce nonce. Maîtres de l'Italie, rien n'étoit secret pour eux à Rome. Le pape, effrayé de leurs menaces, n'étoit occupé qu'à se laver auprès d'eux de toute intelligence avec l'Espagne; et eux répliquoient qu'il ne le pouvoit que par le châtiment d'un ministre ignorant, s'il n'avoit rien découvert de cette entreprise, infidèle si, l'ayant l'ayant sue, il n'en avoit pas averti le pape. Ce pontife, qui croyoit déjà voir l'État ecclésiastique en proie aux Allemands, chercha à les apaiser par des brefs qu'il écrivit en Espagne, et à en adoucir la dureté des expressions par le moyen d'Aldovrandi.

Celui qu'il adressa au roi d'Espagne étoit rempli de plaintes et de reproches vifs de son entreprise. Il en attribuoit le projet à ses ministres; il lui demandoit de réparer au plus tôt le mal qu'il faisoit à la chrétienté, par la diversion des troupes de l'empereur, occupées avec gloire et succès contre les infidèles. Ceux qui furent adressés au premier ministre et au confesseur étoient de la main du pape. Il faisoit au premier l'exhortation la plus pathétique du côté de Dieu et des hommes, pour employer tout son crédit à obtenir sur le repos de l'Italie ce qu'Aldovrandi lui diroit, et les instances étoient d'autant plus pressantes, que l'agitation étoit extrême à Rome sur la prochaine paix du Turc, et une guerre imminente en Italie, où l'empereur ne désiroit qu'un prétexte de porter ses armes.

Le duc de Parme, qui comptoit bien être exposé tout le premier à la vengeance de ce prince, imploroit vainement la protection du pape, comme de son seigneur suzerain, pour mettre Parme et Plaisance à couvert à l'ombre d'une garnison des troupes de l'Église, et celle d'Espagne en représentant à Albéroni le triste état de sa situation.

Ce n'étoit plus le temps où ce premier ministre étoit le sien et son

sujet en Espagne; il n'avoit plus besoin de lui pour hâter sa promotion; elle étoit faite, et désormais il n'avoit plus rien qui le pût détourner de suivre ses vues et son entreprise, ni d'écouter aucune représentation, encore moins les reproches; qu'il ne devoit la pourpre qu'aux promesses d'envoyer la flotte d'Espagne contre les Turcs, [reproches] qui l'irritèrent, et qu'il crut devoir l'affranchir de toute reconnoissance.

Le pape, outré de ne pouvoir rien gagner sur lui, eut la foiblesse de dire au cardinal del Giudice qu'il savoit bien qu'il se damnoit en élevant un tel sujet à la pourpre, mais qu'il s'étoit trouvé engagé si fortement au roi et à la reine d'Espagne qu'il n'y avoit pas eu moyen de les refuser; sur quoi Giudice lui répondit plaisamment qu'il se feroit toujours honneur de suivre Sa Sainteté partout où elle iroit, hors à la maison du diable.

Dans ces détresses, Acquaviva lui dit que l'Espagne borneroit ses conquêtes à la Sardaigne, s'il pouvoit promettre que l'empereur observeroit exactement la neutralité d'Italie, qu'il n'y enverroit point de troupes au delà du nombre stipulé par les traités, qu'il n'y lèveroit point de contributions, qu'enfin il ne mettroit point de garnisons dans les places de Toscane. Le pape fit mine de sacrifier avec peine son ressentiment du manque de parole de l'Espagne au bien public. Il en parla à Gallas, et tous deux dépêchèrent à Vienne en conséquence. Le pape y comptoit peu sur son crédit. Rien n'égaloit le mépris où il étoit dans cette cour, persuadée qu'il ne cherchoit que les avantages de sa maison, et d'envoyer, à l'occasion de cette négociation, son neveu Alexandre à la cour impériale. Le pape en sentoit le mépris, mais il comptoit aussi que le crédit de Stella sur l'esprit de l'empereur lui obtiendroit ce qu'il n'osoit espérer par lui-même, et qu'il disposeroit aisément de ce favori moyennant un chapeau pour son frère.

Molinez étoit sorti du château de Milan, et avoit été conduit dans un collége de la ville, où il étoit gardé par des soldats de l'Église. Cela pouvoit satisfaire les vastes prétentions de l'immunité ecclésiastique, mais non pas l'Espagne, ni la violation en sa personne de la neutralité de l'Italie. Son âge et sa santé le rendoient incapable de pouvoir plus rendre aucun service; sa captivité étoit le dernier qu'il avoit rendu pour servir de prétexte aux vues et aux projets d'Albéroni, après l'avoir d'abord si publiquement méprisée.

Il travailloit avec grand soin à la marine d'Espagne. Il se flattoit pour le printemps prochain de mettre en mer trente navires, tant grands que petits, chargés de douze mille hommes. Mais il avouoit en même temps que, s'ils n'étoient pas soutenus des secours de France, d'Angleterre et de Hollande, l'Espagne ne se pouvoit rien promettre de ses efforts en Italie. Il y falloit transporter non-seulement les troupes et les vivres par mer, mais généralement toutes les provisions nécessaires pour une armée. C'étoient des frais immenses. Ceux de la Sardaigne, jusqu'au temps du débarquement, alloient déjà à un million de piastres. L'empereur, au contraire, envoyoit des troupes en Italie de plain-pied; il y trouvoit partout des vivres; il en tiroit de l'argent, de gré ou de force, tout autant qu'il en vouloit des princes d'Italie. L'Espagne ne

pouvoit les garantir de ces vexations, ni même d'une invasion totale, et elle étoit obligée de l'avouer au duc de Parme. Albéroni, qui ne se pouvoit flatter de réussir lui tout seul en Italie par la force, lui faisoit espérer le secours de la négociation.

Le seul allié considérable à envisager étoit le roi de Sicile, intéressé autant que nul autre à borner la puissance de l'empereur; mais Albéroni ne l'avoit pas ménagé. Del Maro, son ambassadeur, lui avoit déplu par son application à pénétrer ses desseins, et par ses avis réitérés à son maître qu'on en vouloit à la Sicile. Albéroni s'en étoit grièvement offensé. Le roi de Sicile s'étoit tenu dans une grande réserve, et del Maro ne s'étoit pas montré au palais depuis l'expédition de Sardaigne. On ne peut s'empêcher d'admirer jusqu'où les faux raisonnements d'Albéroni l'emportèrent, en s'engageant seul dans une guerre insoutenable, et l'ensorcellement des monarques abandonnés à un premier ministre. Del Maro eut pourtant ordre de voir Albéroni après le débarquement en Sardaigne, de l'assurer des vœux de son maître en faveur de l'Espagne, mais de lui dire que tout étoit à craindre, surtout après les victoires de Hongrie, s'il n'étoit assuré de la France, dont il n'y avoit que le secours qui pût arriver de plain-pied en Italie.

Albéroni répondit que le dessein de l'Espagne n'étoit pas de faire des conquêtes en Italie, mais de réprimer les infractions et les violences des Allemands contre les traités, et de montrer en même temps sa sincérité, en se bornant à la conquête de la Sardaigne; que l'Espagne ne craignoit ni les desseins ni la puissance de l'empereur; que, si les princes d'Italie vouloient traiter de concert avec elle, elle y contribueroit de ses soins et de ses forces. Il ajouta des vanteries sur la modération et la puissance de l'Espagne, et ne laissa pas d'appuyer sur le droit des enfants de la reine sur la succession de Toscane. Son prétexte étoit toujours l'équilibre en Italie, et de ne travailler que pour le repos public. Il promit au régent et au roi d'Angleterre, comme il avoit fait au pape, de leur laisser tout l'hiver à travailler à un accommodement convenable à tous les partis. Il ne leur donnoit rien en cela que la saison avancée ne lui prescrivît aussi bien que l'impuissance actuelle. En attendant, il travailla sans relâche à ramasser l'argent et toutes les choses nécessaires à une grande expédition. Il reçut très-mal un mémoire que le roi d'Angleterre lui fit donner par son ministre, contenant des représentations très-vives. Il se plaignit avec emportement à Londres et à Paris des discours que Stairs y avoit tenus.

Il ne comptoit plus sur la cour de Londres, trop dévouée à celle de Vienne; toute sa ressource étoit la Hollande, à qui il n'oublioit rien pour rendre l'empereur odieux, et pour la persuader de prendre des mesures avec lui pendant l'hiver, pour établir un juste équilibre en Italie. Il étoit principalement touché de diviser ce que l'empereur et le roi de Sicile y possédoient, et de partager cette partie de l'Europe, comme il a déjà été dit. Il promettoit aux Hollandois que l'Espagne doubleroit ses forces l'année prochaine, sans avoir besoin d'aucun emprunt, et il donnoit des commissions d'acheter des vaisseaux de guerre en Angleterre et en Hollande. Riperda, tout dévoué au cardinal, y écrivoit ce qu'il lui

dictoit. Beretti mandoit que la proposition de prendre cette république pour médiatrice de la paix y avoit beaucoup plu; et, dans le dessein, peut-être de s'attirer la négociation, il soutenoit qu'il la falloit traiter à la Haye, parce que le ministère du roi d'Angleterre étoit tellement impérial qu'on se défioit de lui en Hollande, jusque-là que le Pensionnaire, quoique si autrichien de tout temps, lui avoit dit qu'on ne songeoit à Londres qu'à entraîner la Hollande en des engagements dont l'Angleterre auroit tout l'honneur, et dont la dépenee retomberoit toute sur les Provinces-Unies. Ainsi Beretti croyoit que la seule démarche que feroient les Hollandois seroit d'employer leurs offices pour la paix. On pensoit de même à la Haye du régent. Il étoit vrai qu'on avoit été fort touché en Hollande de la confiance du roi d'Espagne sur la médiation.

Cadogan, arrivé depuis peu à la Haye de la part du roi d'Angleterre, étoit d'un caractère à ne ménager personne. Il avoit eu la guerre passée toute la confiance du duc de Marlborough, et par lui du prince Eugène et du Pensionnaire, et, comme eux, haïssoit parfaitement la France, surtout le gouvernement du feu roi et tous ceux dont il s'étoit servi. Il parla à Beretti de l'entreprise de l'Espagne avec toute la fureur autrichienne. Inquiet du traité fait depuis peu entre le régent, le czar et le roi de Prusse, il se plaignit aigrement de n'en avoir point de connoissance. Là-dessus Châteauneuf eut ordre de le lui communiquer. Il prétendit qu'il ne l'avoit fait qu'en termes généraux, et que, depuis la triple alliance, le Pensionnaire et plusieurs autres membres des États généraux s'étoient attendus qu'il le communiqueroit en forme. Cela fit courir le bruit que le roi d'Angleterre avoit demandé le rappel de Châteauneuf, pour avoir négocié et signé ce traité. Le fond étoit la mésintelligence de Georges avec son gendre et le czar, son chagrin et celui de ses ministres de les voir unis avec la France, et leur inquiétude de leur voir faire une paix séparée avec la Suède, en se détachant de la ligue du nord.

Gœrtz, principal ministre de Suède, étoit à Berlin. Le czar, plus animé que jamais contre Georges et contre la personne de ses deux ministres allemands, se trouvoit aussi à Berlin, et il s'y étoit dressé un plan de paix particulière avec la Suède, à l'exclusion des rois d'Angleterre et de Danemark. Ce projet passoit en Hollande pour être concerté avec la France, et le régent pour en presser l'exécution. Cadogan et quelques autres assuroient que le régent n'y avoit point de part, mais un autre parti en France qui empêchoit souvent l'exécution des volontés de ce prince, qui vouloit borner son autorité, et pour cela embraser l'Europe, pour y embarrasser la France et encore plus le régent, dont l'intérêt personnel étoit de concourir avec l'Angleterre à rétablir le repos du nord et à prévenir les troubles de l'Italie, et [il ajoutoit] que la Hollande étoit disposée à prendre les mesures nécessaires pour cela contre l'opinion de Beretti. La haine des Anglois pour Châteauneuf étoit extrême. Ils voulurent lui faire un crime personnel auprès du régent sur une insolence de la gazette de Rotterdam, dont ils prétendirent avoir découvert la trame venue de la vieille cour et du parti contraire au régent. Ils ignoroient, même Stairs, que ce traité avec le czar et la Prusse eût été communiqué par le régent au roi d'Angleterre. Ils commencèrent

à compter sur la sincérité de la conduite de Son Altesse Royale avec leur roi; mais ils ne purent revenir sur Châteauneuf, quoiqu'il eût enfin communiqué ce traité aux États généraux, où on vit qu'il n'y avoit que de simples assurances et liaisons d'amitié, et que l'objet n'en étoit que d'engager les puissances engagées dans la guerre du nord à reconnoître la France pour médiatrice de cette paix.

L'abbé Dubois étoit parti pour Londres le 20 septembre, et, deux jours auparavant, le colonel Stanhope, que le roi d'Angleterre envoyoit à Madrid par Paris, en étoit parti pour s'y rendre. Penterrieder étoit sur le point de partir de Vienne pour l'Angleterre. Ainsi la scène des grandes négociations s'alloit ouvrir de tous côtés.

On commençoit aussi à parler de négociations secrètes prêtes à s'ouvrir à Abo, entre les ministres de Suède, de Russie et de Prusse; mais le czar étoit parti de Berlin sur la fin de septembre sans avoir pris de nouvel engagement, et ses ministres disoient qu'à l'exception de la Finlande, il ne vouloit rien rendre à la Suède: ainsi les choses étoient encore peu disposées à la paix. Le roi de Prusse ne le paroissoit pas plus par les protestations d'union à ses alliés du nord, qu'il faisoit au roi d'Angleterre, avec lequel il s'étoit réconcilié, et dont il ne se départiroit point, pour forcer la Suède à une paix raisonnable, pourvu qu'il n'eût pas lieu de croire par des démarches qu'on voulût traiter sans lui, et le laisser dans l'embarras. Pour preuve de sa sincérité, il assura le roi d'Angleterre de ce qui vient d'être dit du czar à son départ de Berlin, qu'on n'y étoit convenu d'aucun projet avec Gœrtz, et que, dans la vérité, il auroit été difficile à ce Suédois de traiter avec ce prince, qui s'étoit expliqué avec tant de hauteur sur les conditions de la paix, qu'on ne les pouvoit entendre sans indignation. Cette confiance en son beau-père ne l'empêchoit pas de se plaindre que la France lui eût communiqué [le traité] fait entre elle, le czar et lui sans concert. On lui répondit qu'il avoit été impossible de le tenir caché plus longtemps. L'article séparé en étoit demeuré fort secret. Le roi de Prusse voulut aussi savoir de quel œil ou voyoit en France les prospérités de l'empereur en Hongrie. Le maréchal d'Huxelles dit à son envoyé qu'elles méritoient de sérieuses réflexions, dont on lui feroit bientôt part, ainsi que du motif du voyage de l'abbé Dubois à Londres.

Nonobstant de si beaux propos et si clairs du roi de Prusse au roi d'Angleterre son beau-père, il ne perdoit point de vue sa paix particulière avec la Suède. Kniphausen, son envoyé à Paris, reçut ordre de s'informer du général Poniatowski, qui s'y trouvoit aussi et qui avoit la confiance du roi de Suède, si le landgrave de Hesse-Cassel étoit un bon canal pour ménager cette paix particulière, et si le roi de Prusse pouvoit prendre confiance en lui. Poniatowski lui répondit que cette voie n'étoit pas bonne; que le landgrave avoit perdu son crédit depuis que le roi de Suède s'étoit aperçu qu'il avoit des liaisons trop étroites avec le roi d'Angleterre; que la maison de Holstein avoit plus d'amis en Suède que celle de Hesse, et Gœrtz beaucoup plus de part en la confiance de son maître que le landgrave; que, si le roi de Prusse vouloit conduire sûrement une négociation particulière avec succès, il falloit

premièrement qu'il fît en sorte de suspendre la démolition des fortifications de Wismar; hâter ensuite le retour du baron de Gœrtz en Suède; enfin que, s'il étoit possible de trouver quelque expédient au sujet de Revel, la paix seroit bientôt conclue entre la Suède, la Russie et la Prusse. Il s'en falloit bien qu'il y eût une égale disposition à la paix entre les rois d'Angleterre et de Suède. Malgré les instances de la France, les Suédois assuroient que jamais le roi de Suède ne consentiroit à la cession de Brême et de Verden. Ce prince, dont les sujets étoient épuisés, sollicitoit vivement en France le payement de ses subsides, cherchoit dans Paris, sous de bonnes conditions, deux millions d'espèces réelles, et autorisa son envoyé en France de donner des commissions à des armateurs qui voudroient faire la course sous le pavillon de Suède.

Plus il y avoit d'agitation dans le nord, plus le roi d'Angleterre se croyoit intéressé à pacifier l'empereur et l'Espagne, en procurant des avantages à l'empereur. Il comptoit s'en faire un puissant protecteur pour conserver les États usurpés sur la Suède, et que néanmoins le roi d'Espagne lui auroit obligation de l'avoir délivré du seul ennemi qu'il eût, et de lui assurer ainsi la possession tranquille de ses États. Lui et ses ministres redoubloient donc d'empressement, et l'Espagne alors ne paroissoit pas s'en éloigner. Monteléon eut ordre d'assurer Stanhope que son cousin seroit bien reçu à Madrid. Monteléon se persuadoit que l'extrême répugnance que la nation angloise avoit à se brouiller avec l'Espagne à cause de son commerce retiendroit Georges et ses ministres sur la partialité, et les borneroit aux offices pour ménager la paix.

Il paroissoit que cet ambassadeur avoit regagné la confiance du roi d'Angleterre et de ses principaux ministres, et qu'il avoit eu en même [temps] l'adresse de se conserver celle des principaux personnages opposés à la cour. Stanhope l'employoit comme son ami en des affaires particulières, et il mena, en même temps, dans son carrosse à Hampton-Court le duc de Buckingham, qui n'avoit pas vu le roi d'Angleterre depuis qu'il lui avoit ôté la place de président du conseil. Monteléon avoit toujours été attaché à la France, et fidèle dans ses principes et dans sa conduite à l'union intime entre la France et l'Espagne, qu'il croyoit avec raison absolument nécessaire aux deux couronnes. Cette maxime, qui n'étoit pas dans les vues ni dans les intérêts de la cour d'Angleterre, y avoit déplu. Elle en étoit moins choquée depuis qu'elle ne pouvoit plus douter des plaies que cette union recevoit, ni de celle que le régent vouloit avoir avec elle, pour ne pas dire même dépendance entière fondée sur les vues, l'intérêt et l'étrange crédit de l'abbé Dubois.

Cette confiance néanmoins de la cour d'Angleterre en un ministre étranger étoit d'autant plus marquée que le roi d'Angleterre étoit défiant et parloit peu. Ce silence étoit moins attribué à la politique qu'à la crainte de parler mal à propos ou de parler contre le sentiment de ses ministres, desquels le public prétendoit que la principale application étoit de se conserver dans leurs places, et d'être si appliqués à leur intérêt particulier qu'ils n'écoutoient qu'avec répugnance et dégoût ce qui pouvoit regarder les intérêts étrangers.

C'étoit à ces dispositions que l'envoyé du roi de Sicile attribuoit le

peu d'égards et d'effet de ses représentations et de ses protestations, que son maître n'avoit nulle part aux projets de l'Espagne, qu'il observeroit fidèlement les traités, surtout qu'il s'attacheroit constamment aux sentiments de l'Angleterre quand il s'agiroit de prendre parti; mais le ministère connoissoit le caractère du roi de Sicile; il croyoit lui faire honneur d'écouter les propos de son ministre, et de lui laisser croire, par son silence, s'il vouloit qu'il les avoit persuadés. Cet envoyé se défioit de l'union de la France et de l'Angleterre, et que plus attentives à leurs intérêts qu'à ceux du roi de Sicile, elles ne traversassent même sa réunion avec l'empereur. Il chercha donc à y travailler lui-même sans la participation des ministres d'Angleterre. Il se servit pour cela de l'envoyé de Modène à Londres, dont le frère étoit à Vienne, lequel prétendoit traiter directement avec l'empereur indépendamment de ses ministres, et qui assuroit avoir bonne opinion de cette négociation.

L'envoyé, son frère, fondoit ses espérances sur ce que l'empereur savoit que le roi de Sicile avoit constamment refusé toute ligue nouvelle avec le régent, qu'il avoit répondu que les engagements déjà pris suffisoient, et que cette réponse lui avoit attiré la haine et les soupçons du régent; que de là l'empereur inféroit que le régent lui seroit toujours contraire, et que, si ce prince témoignoit tant d'empressement pour empêcher le renouvellement de la guerre dans l'Europe, ce n'étoit pas par aucun attachement pour lui qu'il craignoit et n'aimoit point, mais pour empêcher la réunion que cette guerre produiroit infailliblement entre lui empereur et le roi de Sicile; que c'étoit le motif du voyage de l'abbé Dubois à Londres; que l'intelligence étoit parfaite entre le roi d'Angleterre et le régent; qu'on savoit que le projet du roi d'Espagne, qui venoit de la reine, étoit, pour assurer la Toscane à la maison de Parme, d'y joindre le royaume de Sardaigne, et d'en tirer un titre pour faire porter au duc de Parme celui de roi de Sardaigne.

Quel que fût le projet, tous les princes d'Italie craignoient également d'être soupçonnés d'y participer. Leurs ministres en France le désapprouvoient publiquement, et ne cessoient de dire que leurs maîtres étoient bien éloignés d'entrer dans aucun projet capable de porter le moindre préjudice à l'empereur.

Cellamare étoit témoin de ces apologies continuelles, et très-inquiet du voyage de l'abbé Dubois à Londres. Mais c'étoit un homme sage, qui espéroit peu de l'entreprise d'Espagne, et qui croyoit que le mieux, pour le roi son maître, seroit de suivre la voie que la France et l'Angleterre lui ouvroient pour entrer en négociation avec l'empereur.

Une guerre sans alliés lui paroissoit téméraire, et c'étoit, à son sens, un foible fondement que de compter uniquement sur la diversion des Turcs. Ragotzi étoit le seul qui assurât qu'ils feroient la campagne suivante, et dans cette confiance il avoit fait voile de Marseille à Constantinople.

Welez, cet espion de l'empereur, l'avoit exactement informé de son départ, des circonstances de son voyage, des voies dont ses amis se servoient pour lui envoyer des lettres. Il prétendoit avoir découvert que quelques-unes passoient par le comte de Toulouse, d'autres par le bu-

reau des affaires étrangères, et nommoit ses banquiers à Paris et à Vienne. Welez offrit encore à l'empereur de faire enlever l'abbé Brenner avec tous ses papiers. Il concluoit que si Ragotzi n'avoit eu d'autre protection que celle des Turcs, il n'auroit pas trouvé en France toutes les facilités qu'il y avoit eues pour son départ et son embarquement; qu'il étoit donc certain que la France et l'Espagne étoient d'intelligence pour susciter à Sa Majesté Impériale un ennemi qu'elles croyoient dangereux et redoutable.

Bentivoglio, toujours le plus violent ennemi de la France où il étoit nonce, avoit fait tous ses efforts pour empêcher le pape d'accorder l'indult pour la nomination à l'archevêché de Besançon, duquel au fond on pouvoit très-bien se passer et nommer; et outre les difficultés que l'indécision du pape y apporta, il le persuada de faire entendre qu'il n'accorderoit plus de bulles sans des précautions et des conditions à l'égard de ceux que le roi nommeroit aux évêchés et aux autres bénéfices. Bentivoglio reprit ses anciennes exhortations et les plus vives pour engager le pape à se rendre le maître en France, par faire avec l'empereur cette ligue dont le baron d'Hohendorff lui avoit, quelque temps auparavant, communiqué le projet. Il assuroit le pape, avec ses mensonges et sa hardiesse accoutumée, que tous les bons catholiques de France désiroient cette union. Il ajoutoit que ce seroit la preuve la plus forte pour dissiper les soupçons de l'empereur, et le meilleur et le plus sûr moyen de s'attirer un respect nouveau de la part de tous les princes. Mais il vouloit attirer la république de Venise dans cette ligue, qui, selon lui, ne la refuseroit pas. Mais sa politique raffinée vouloit que le pape gardât un juste milieu entre l'empereur et l'Espagne sans pencher de côté ni d'autre, pour être toujours en état d'offrir sa médiation; et de là ce digne ministre de paix pressoit le pape, avec les plus étranges efforts, de prendre et d'effectuer les plus violentes résolutions contre la France.

CHAPITRE XXIII.

Saint-Albin coadjuteur de Saint-Martin des Champs. — Infamie de l'abbé d'Auvergne. — Disputes encore entre le grand et le premier écuyer. — Le duc de Noailles et Law, brouillés, se raccommodent en apparence. — Noailles obtient le gouvernement et capitainerie de Saint-Germain par la mort de Mornay. — Plénœuf, relaissé à Turin de peur de la chambre de justice, imagine d'y traiter le mariage d'une fille de M. le duc d'Orléans avec le prince de Piémont, pour se faire de fête. — Je suis chargé de ce commerce malgré moi, et je m'en décharge sur l'abbé Dubois, à son retour d'Angleterre. — Querelle entre le maréchal de Villeroy et le duc de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre en année, qui la perd. — Autres disputes des premiers gentilshommes de la chambre. — Le maréchal de Villeroy refuse la prolongation du don de cinquante mille livres de rente sur Lyon. — Son motif; sa conduite; explication de ce qu'il n'y perd rien. — Quatre-vingt mille livres au duc de Tresmes. — Le prince électoral de Saxe se déclare catholique à Vienne. — Abbé de Louvois refuse l'évêché de Clermont; quel. — Rion gouverneur de Cognac. — Mort d'Oppède, mari secret de Mme d'Argenton, et de l'abbé de Langlée. — Mort et famille de la com-

tesse de Soissons. — Appel du cardinal de Noailles devenu public. — La Parisière, évêque de Nîmes, exilé dans son diocèse. — Affaire du pays de Lalleu, où je sers adroitement le duc de Boufflers. — Anecdote singulière de l'étrange indécision du chancelier. — Capacité singulière de d'Antin. — Reconnoissance des députés du pays de Lalleu. — Les ducs de La Force et de Noailles brouillés. — Mme d'Arpajon dame de Mme la duchesse de Berry, et Bonivet maître de sa garde-robe. — Mort du cardinal Arias, archevêque de Séville. — Mort de Mme de Monjeu et de Richard Hamilton. — Caractère de ce dernier. — Assassinats et vols. — Teneurs de jeux de hasard mis en prison. — États de Bretagne orageux et rompus. — Mme d'Alègre entre avec moi en mystérieux commerce qui dure plus d'un an. — Abbé Dubois revient pour peu de jours d'Angleterre à Paris; y laisse sa correspondance à Nancré; trouve le roi d'Angleterre et le prince de Galles fort brouillés. — Cause originelle de leur éloignement.

Rome venoit pourtant d'approuver, en faveur de M. le duc d'Orléans, la coadjutorerie du riche prieuré de Saint-Martin des Champs dans Paris, et qui a beaucoup de collations, pour l'abbé de Saint-Albin, bâtard non reconnu de ce prince et de la comédienne Florence. Le cardinal de Bouillon, comme abbé de Cluni, avoit donné autrefois ce prieuré à l'abbé de Lyonne, fils du célèbre ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères. Cet abbé de Lyonne, dont j'ai parlé ailleurs, étoit un homme de mœurs, de vie, d'obscurité, de régime même, fort extraordinaires, gouverné par un fripon que lui avoient donné les jésuites, qui s'y enrichit au trafic de ses collations et à la régie de son bien, connu du feu roi pour si scélérat, et de tout le monde, que le P. Tellier et Pontchartrain, comme on l'a vu ailleurs, échouèrent à le faire évêque, et qui l'est, depuis ceci, devenu de Boulogne. L'abbé de Lyonne fut donc tonnelé pour cette coadjutorerie qui au fond ne lui faisoit aucun tort, et l'abbé d'Auvergne, comme abbé de Cluni, se fit un mérite auprès du régent, non-seulement d'y consentir, mais d'y contribuer de tout son pouvoir. Il est vrai que ce prince n'eut pas plutôt les yeux fermés, que l'abbé d'Auvergne ne rougit point d'attaquer son bâtard, devenu archevêque de Cambrai, et qui, depuis deux ans, étoit en possession paisible du prieuré, sans réclamation quelconque, par la mort de l'abbé de Lyonne. L'abbé d'Auvergne, lors archevêque de Vienne, cria à la violence, contre la notoriété publique, intenta un procès et le perdit avec infamie. La vérité est qu'il n'y laissa point son honneur, parce qu'il y avoit longues années que, de ce côté-là, il n'avoit plus rien à perdre; ce qui n'a pas empêché que le cardinal Fleury ne l'ait fait cardinal pour n'avoir point de similitude importune.

M. le Grand qui, comme on l'a vu en son lieu, avoit perdu contradictoirement toutes ses prétentions contre le premier écuyer, et à qui M. le duc d'Orléans avoit eu la foiblesse de permettre des protestations, n'avoit presque point cessé depuis de faire des tentatives et des entreprises de fait, qui devinrent si fortes qu'il fallut encore que M. le duc d'Orléans en fut importuné. Ce fut en vain. Les *mezzo-termine* lui plaisoient trop pour rien finir. Ce harcelage dura longtemps encore et abrégea la vie du premier écuyer par le chagrin et le dépit; mais sa charge n'y perdit pas un pouce de terrain, jusqu'à ce que enfin le cardinal Fleury, qui avoit

été de ses amis, se trouvant le maître, décida si nettement en faveur de son fils, que le grand écuyer cessa pour toujours de le troubler et d'entreprendre sur la petite écurie.

Le duc de Noailles, jaloux de la confiance du régent pour Law et du succès de sa banque, la troubloit tant qu'il pouvoit. Law couloit et quelquefois se plaignoit modestement. Noailles, qui le vouloit perdre pour être pleinement maître de toutes les parties des finances, redoubla de machines pour le culbuter. Cette banque étoit lors une des principales ressources pour rouler. Le régent voulut qu'ils se raccommodassent. Law s'y présenta de bonne foi, le duc de Noailles ne put reculer; il fit le plus beau semblant du monde.

Précisément en ce moment heureux, Mornay mourut fort promptement. Il étoit lieutenant général, et il étoit aussi gouverneur et capitaine de Saint-Germain après Montchevreuil, son père. Le duc de Noailles, alerte sur tout, l'apprit à son réveil et courut sur-le-champ demander cet emploi à M. le duc d'Orléans, qui le lui donna à l'instant. Mon père l'avoit eu. Je ne sus la mort de Mornay que l'après-dînée et en même temps la diligence du duc de Noailles. Il n'étoit pas aisé de se lever plus matin que lui. Il y avoit cent mille francs de brevet de retenue à payer. M. de Noailles, grand politique et grand serviteur du parlement, demanda aussitôt la distraction de Maisons et de Poissy de la capitainerie de Saint-Germain, et s'en fit un grand mérite. La situation des lieux en montre l'absurdité. Aussi y ont-ils été remis, à l'instance du même duc de Noailles, à la mort du dernier président de Maisons.

Mme la duchesse d'Orléans me chargea vers ce temps-ci d'un commerce fort peu de mon goût, et dans lequel M. le duc d'Orléans me pria aussi d'entrer. Plénœuf, dont la femme et la fille, Mme de Prie, ont fait depuis, par leur jalousie de beauté et leurs querelles, tant de fracas dans le monde, avoit gagné des monts d'or dans les partis[1], et depuis dans les vivres. La chambre de justice l'avoit mis en fuite, et il s'étoit retiré à Turin.

Je n'avois jamais eu aucun commerce avec pas un de ces sortes de gens; de celui-là en particulier, j'en étois mécontent, parce que, étant devenu un des principaux commis du bureau de la guerre sous Voysin, dans les derniers temps du feu roi, la majorité de Blaye vaqua, et sur-le-champ il la fit donner à un de ses parents. Le roi m'avoit toujours conservé la distinction, après mon père, de ne remplir les places de l'état-major de Blaye que de ceux que je demandois, et c'étoit la première fois qu'on en remplissoit une sans moi. Voysin en ce temps-là étoit dans la plus haute faveur, et insolent à proportion. C'étoit alors, comme on l'a vu, l'homme de Mme de Maintenon et de M. du Maine, et le directeur et le rédacteur de l'apothéose des bâtards et du testament du roi. Je compris donc que je ne gagnerois que du dégoût à résister à contre-temps, et que bientôt les choses changeroient de face. En effet, la première chose que je fis aussitôt après la mort du roi fut de chasser ce major et d'en mettre un autre.

1. Dans les traités pour affaires de finances.

Plénœuf avoit de l'esprit et de l'intrigue; il vouloit ne rien perdre à sa déconfiture, et revenir à Paris riche et employé, s'il pouvoit. Il se fourra donc dans le subalterne de la cour de Turin; par là eut quelque accès auprès des ministres, imagina de travailler au mariage d'une fille de M. le duc d'Orléans avec le prince de Piémont. Sa femme, fort intrigante et de beaucoup d'esprit, manégea si bien qu'elle vit Mme la duchesse d'Orléans plusieurs fois en particulier, et lui donna tant d'espérance que la négociation ne pouvant demeurer entre les mains du mari et de la femme avec décence aux yeux des ministres de la cour de Turin, Mme la duchesse d'Orléans proposa de m'en charger. Mme de Plénœuf ne me connoissoit point; elle dit seulement à Mme la duchesse d'Orléans que je n'aimois pas son mari, et lui conta ce qui vient d'être expliqué. Cela ne rebuta point Mme la duchesse d'Orléans : elle me pria de passer pour l'amour d'elle sur ce mécontentement d'un homme de plus si infime, et de vouloir recevoir Mme de Plénœuf et entrer en commerce direct avec Plénœuf sur ce mariage.

Par ce qu'on a vu de la situation du régent et du roi de Sicile, l'un à l'égard de l'autre, cette négociation de mariage étoit fort déplacée : c'étoit ce qu'il ne m'étoit pas permis de dire à Mme la duchesse d'Orléans; mais quand M. le duc d'Orléans m'en parla, deux jours après, je ne lui cachai pas ce que j'en pensois, et ma surprise de sa complaisance. Il en convint : « Mais, après tout, me dit-il, c'est un coup d'épée dans l'eau; et, quoique sans apparence, il est des choses bizarres qui réussissent quelquefois : ce ne sont que quelques lettres perdues qu'il nous en coûtera à tout hasard. » Je ne pus donc m'en défendre.

Mme de Plénœuf vint chez moi bien parée, bien polie, bien louangeuse, bien éloquente, et bien pleine de son affaire. Force soumission sur son mari, et tout aussitôt les lettres mouchèrent. De réalité, je n'en vis jamais ombre; mais force langage d'un homme qui vouloit plaire et se faire valoir. Ce commerce dura quelques mois; mais sitôt que l'abbé Dubois fut revenu d'Angleterre, je priai M. le duc d'Orléans de m'en décharger sur lui, et Mme la duchesse d'Orléans de le trouver bon, sous prétexte que je ne voulois point choquer un homme si jaloux d'affaires, qui traverseroit celle-là entre mes mains, et qui pouvoit réussir entre les siennes. Je la lui remis donc, et il convint avec moi que c'étoit une vision en la situation où étoient les choses entre les deux princes. Aussi n'eut-elle point de suite, et je n'en entendis plus parler depuis.

Un amusement de l'âge du roi fit une querelle sérieuse. On lui avoit tendu une tente sur la terrasse des Tuileries, devant son appartement et de plain-pied. Les jeux des rois sentent toujours la distinction. Il imagina des médailles pour les donner aux courtisans de son âge qu'il voudroit distinguer, et ces médailles, qu'ils devoient porter, leur donnoient le droit d'entrer dans cette tente sans y être appelés : cela s'appela l'ordre du Pavillon. Le maréchal de Villeroy donna l'ordre à Lefèvre de les faire faire. Il obéit, et les apporta au maréchal, qui les présenta au roi. Lefèvre étoit argentier de la maison du roi, et, comme tel, sous la charge des premiers gentilshommes de la chambre. Le duc de Mortemart étoit en année. Il avoit déjà eu des démêlés sur le maréchal de

Villeroy. Il prétendit que ç'avoit été à lui à commander les médailles, et à lui de les présenter au roi. Il se fâcha que le tout se fût fait à son insu, et le voilà aux champs et en plaintes à M. le duc d'Orléans. C'étoit une bagatelle qui ne valoit pas la relever, et à laquelle aussi les trois autres premiers gentilshommes de la chambre ne prirent point de part. Ainsi seul vis-à-vis du maréchal de Villeroy, la partie ne fut pas égale. M. le duc d'Orléans, avec ses *mezzo-termine* ordinaires, dit que Lefèvre ne les avoit point fait faire ni portées au maréchal comme argentier, mais comme ayant reçu par lui l'ordre du roi, et qu'il n'en falloit pas parler davantage. Le duc de Mortemart fut outré, et ne s'en contraignit pas sur le maréchal.

Une autre querelle combla celle-ci. Le duc de Mortemart prétendit une place derrière le roi, et l'ôter à un chef de brigade des gardes du corps qui la prenoit. Les capitaines des gardes soutinrent leur officier, et M. de Mortemart ôta des entrées qu'avoient les officiers des gardes du corps. Les trois autres gentilshommes de la chambre se joignirent au duc de Mortemart. Ils plaidèrent tous huit devant M. le duc d'Orléans plusieurs fois, à cause de la pièce du trône différemment placée qu'à Versailles, où M. de Mortemart renouvela la défense aux huissiers de laisser entrer les officiers des gardes du corps. Là-dessus, autre *mezzo-termine*. M. le duc d'Orléans fit ôter le trône, pour ôter ce sujet de contestation. M. de Mortemart, piqué de cette décision, cessa d'aller chez le roi, quoique en année, et les premiers gentilshommes de la chambre firent un mémoire et le présentèrent à M. le duc d'Orléans.

L'affaire en demeura là jusqu'à une autre qui arriva un mois après entre le duc de Mortemart et le maréchal de Villeroy, pour des bagatelles de service. Les autres premiers gentilshommes de la chambre prirent fait et cause, et pas un d'eux ne se présenta plus chez le roi. Cela dura huit ou dix jours, après lesquels ils y retournèrent. Le régent ne put se résoudre à prononcer; mais le maréchal, battu de l'oiseau, s'abstint depuis d'entreprises pour quelque temps. Néanmoins, M. de Mortemart piqué voulut envoyer la démission de sa charge. M. le duc d'Orléans m'en parla fort en colère; et en effet c'étoit tous les jours quelque chose de nouveau avec lui. J'apaisai le régent comme je pus par le souvenir de M. de Beauvilliers, et je détournai l'orage.

Les premiers gentilshommes de la chambre eurent encore une dispute avec les maîtres d'hôtel du roi, à qui l'avertiroit que sa viande étoit servie; et comme les maîtres d'hôtel sont sous le grand maître, M. le Duc les soutenoit; car tout étoit en prétention et en entreprises. Au dîner du feu roi, j'ai vu toute ma vie le maître d'hôtel avertir le premier gentilhomme de la chambre, et celui-ci entrer dans le cabinet du roi seul, et l'avertir; et le soir que le roi étoit chez Mme de Maintenon, le maître d'hôtel avertir le capitaine des gardes qui entroit seul dans la pièce où le roi étoit, et l'avertissoit que son souper étoit servi.

Le maréchal de Villeroy, mal dans ses affaires par une magnificence sans règle ni mesure, avoit obtenu du feu roi cinquante mille livres par an, sur la ville de Lyon, pendant six ans, et une continuation encore pendant autres six années, qui se renouvela de six en six ans. Jamais

le feu roi ne pensa à les lui accorder pour toujours, et on ne lui a vu donner de tout son règne cinquante mille livres de rente à personne à prendre sur lui pour toujours, excepté des appointements de gouvernements ou de charges dont le taux y étoit attaché; et à l'égard des pensions, personne, hors le premier prince du sang et ses bâtardes en les mariant, n'eut jamais de pensions approchantes, sinon, comme on l'a remarqué, Chamillart qui en eut une de soixante mille livres en le renvoyant, ce qui fut une chose unique en tout son règne. C'étoit en cette année et dans ce temps-ci, que les six années du don au maréchal de Villeroy finissoient; M. le duc d'Orléans le voulut renouveler, même pour toute sa vie. Le maréchal fit le généreux, s'excusa de l'accepter pour toujours, ni même par aucun renouvellement, dit qu'il étoit riche par les successions et les bienfaits qui lui étoient arrivés, et qu'il n'étoit pas juste que, dans un temps où tant de gens souffroient, il abusât des bontés qui lui étoient offertes. Il fut pressé, résista constamment, mais pour s'en vanter publiquement et se parer dans le monde de la faveur de la considération et du désintéressement. Le bout de cela est que lui personnellement est mort ruiné, et que son fils a été obligé de payer ses dettes qui étoient grandes, et sur les fins de le faire subsister. Ce n'est pas qu'avec de l'économie du fils et du petit-fils il ne leur soit demeuré des biens immenses des successions de Lesdiguières et de Retz; mais ce n'a pas été la faute des désordres du maréchal.

C'étoit un homme qui n'avoit point de sens, et qui n'avoit d'esprit que celui que lui en avoit donné l'usage du grand monde, au milieu duquel il étoit né et avoit passé une très-longue vie. On a eu si souvent occasion de parler de lui, qu'il suffit ici de faire souvenir de ce caractère, de l'orgueil dont il étoit pétri, que ses fréquentes et cruelles déconvenues, toutes arrivées par faute de sens, n'avoient pu émousser, et de l'éclat où les passions et l'intérêt de Mme de Maintenon et de M. du Maine l'avoient mis dans les derniers temps de la vie du feu roi, surtout à sa mort, qui avoit porté cet orgueil à son comble. Depuis qu'il se vit dans les places où cette mort l'établit et dans la considération qui en étoit une suite, la tête lui tourna : il se crut le père, le protecteur du roi, l'ange tutélaire de la France, et l'homme unique en devoir et en situation de faire en tout contre au régent.

Sa fatuité lui avoit fabriqué un autre devoir qui fut d'épouser contre ce prince toute la haine de la Maintenon, sa patronne, et toute la mauvaise volonté qu'elle avoit arrachée contre lui du roi mourant. Il s'applaudit sans cesse des démarches infatigables que le régent faisoit vers lui, qui ne faisoient que rehausser son courage à lui nuire; il abusoit continuellement de la confiance et de la facilité à condescendre à tout ce qu'il vouloit d'un régent doux, timide, qui redoutoit les éclats, à qui ses grands airs avec feu Monsieur, et en commandant les armées où M. le duc d'Orléans avoit commencé à servir, lui avoient imposé au point qu'il lui imposoit toujours. Ainsi ce prince vouloit et croyoit le gagner à force de flatter son incroyable avidité, et d'aller au-devant de tout ce qui lui pouvoit plaire, sans jamais lui rien refuser pour les siens ni pour personne; tandis que, déterminé à figurer en grand aux dépens du régent,

ce qu'il ne croyoit pas possible autrement, il s'unissoit à tous ses ennemis, à ceux que l'ambition ou l'amour des nouveautés rendoient tels, les excitoit, les encourageoit, les grossissoit pour se former un parti; et pour cela, très-attentif à un apparent désintéressement qui augmentât sa réputation et la confiance, tellement que, par principes, il étoit incapable d'être arrêté par les grâces et les bienfaits de M. le duc d'Orléans. En le refusant des cinquante mille livres de rente sur Lyon, il ne refusoit rien en effet; mais il suivoit son plan : il se donnoit un éclat propre à éblouir la multitude, surtout le parlement en particulier et la robe en général qu'il cultivoit soigneusement, à s'attacher des partisans, à augmenter la confiance de ceux qu'il vouloit capter, à blâmer avec l'autorité de ce refus et de la manière la plus publique, et en apparence la plus innocente, la facile prodigalité du régent, et sans en demeurer plus pauvre.

De tout temps ses pères, son oncle et lui étoient maîtres absolus et uniques à Lyon. Dès le temps du feu roi les intendants n'y avoient pas la plus légère inspection. L'autorité du maréchal y étoit encore plus devenue sans bornes dans une régence qui ne songeoit qu'à lui plaire, et à aller au-devant de tout à son égard. De tout temps il étoit, après ses pères et son oncle, en possession de nommer seul le prévôt des marchands de Lyon, qui avoit tout le pouvoir bursal dans la ville, sans inspecteur ni conseiller. Il disposoit seul sous le maréchal de Villeroy des immenses revenus de la ville, d'en diriger de même tout le commerce, et d'y être le maître des commerçants. Il ne comptoit de la recette et de la dépense de ces immenses revenus, qu'avec le maréchal de Villeroy seul, et les comptes ainsi arrêtés entre eux deux seuls, où le maréchal étoit de droit le maître, ne se trouvoient plus, et ne se voyoient jamais plus, tellement que c'est parler exactement que dire que le maréchal de Villeroy étoit le seul roi de Lyon, que le prévôt des marchands y étoit son vice-roi *ad nutum*, et qu'ils mettoient en poche tout ce qu'il leur plaisoit de prendre, sans le moindre embarras, sans formalité aucune, et sans la moindre crainte d'aucune suite pour l'avenir, ni même qu'on pût jamais savoir ce qui se passoit là-dessus entre eux deux. Il est donc clair que, maître tous les ans de ces prodigieux revenus et de tout le commerce de la plus florissante place du royaume en ce genre, le maréchal de Villeroy prenoit en toute liberté tout ce qu'il vouloit, et qu'en refusant le don que le régent lui vouloit continuer, il ne refusa rien en effet. Aussi ceux de Lyon savoient bien qu'en dire, malgré toute la protection qu'il leur donnoit à tous. Mais pas un d'eux n'osa jamais se plaindre ni branler devant lui sous le dernier règne; combien moins pendant cette régence, à la posture où se trouvoit leur gouverneur. Son fils, qui l'a peu survécu, soutint encore cette puissance, mais plus foiblement. Enfin le duc de Villeroy d'aujourd'hui en a sauvé de grandes bribes, mais les finances y ont mis la main, et ont fort borné ce pouvoir si pécunieux et si fort illimité.

Le duc de Tresmes ne fut pas si délicat que le maréchal de Villeroy : aussi étoit-ce un honnête homme qui étoit bien éloigné des mêmes projets. Il eut quatre-vingt mille livres en dédommagement du deuil.

dont il devoit et n'avoit pas profité à la mort du roi, où il étoit en année de premier gentilhomme de la chambre.

Le prince électoral de Saxe, catholique dès qu'il étoit à Rome, avec une permission du pape de le demeurer caché, le déclara en ce temps-ci à Vienne, où il étoit allé voyager et voir l'empereur; le roi de Pologne son père étoit du secret et avoit fort contribué à le faire catholique, pour lui frayer le chemin à lui succéder en Pologne. Mais la mère et l'épouse de ce roi, qui étoient des piliers de leur religion, y étoient si opposées, que le roi de Pologne ne put, depuis qu'il fut catholique, avoir presque de commerce avec l'électrice sa femme que des moments rares quand il alloit en Saxe, où même ce n'étoit qu'en visite, sans qu'elle voulût demeurer dans le même lieu que lui ni qu'elle voulût ouïr parler d'aller en Pologne, ni souffrir le titre, ni aucun des honneurs, ni des traitements de reine. Le roi son mari supportoit cela avec toujours beaucoup de considération pour elle, mais il s'en consoloit avec ses maîtresses. L'électrice sa mère étant morte, il ne fit plus difficulté de laisser déclarer son fils catholique.

L'abbé de Louvois refusa l'évêché de Clermont, sous prétexte de sa santé, en effet parce qu'il s'étoit attendu longtemps aux plus grands postes, et qu'il se trouvoit vieux pour en accepter un si médiocre. Il n'étoit pas sans mérite, il avoit de l'esprit, du monde et du savoir, et remplissoit, par lui-même et avec réputation, la belle place dans les lettres de bibliothécaire du roi. A peine commençoit-il à poindre lors de la mort de son père, qui étoit perdu bien auparavant. Barbezieux, crossé par le roi comme un jeune homme des débauches et des disparates duquel il étoit très-souvent mécontent, n'eut pas loisir de mûrir et de s'accréditer assez pour vaincre auprès du roi les soupçons que les jésuites et Mme de Maintenon, par Saint-Sulpice, lui donnoient sans cesse de l'éducation ecclésiastique du neveu de l'archevêque de Reims, que les jésuites avoient toujours regardé comme leur ennemi, et donné, par conséquent, pour un dangereux janséniste. Ce manége avoit perdu l'abbé de Louvois dans l'esprit du roi, et quelques bagatelles de première jeunesse, qu'en ce genre il ne pardonnoit jamais. Ainsi l'abbé de Louvois avoit vu les premiers postes lui échapper. Mais il n'avoit pu s'accoutumer à en perdre l'espérance, depuis même que sa situation étoit devenue ordinaire par la perte du ministère de son frère et de son oncle. Il étoit demeuré assez de crédit et d'établissements parmi ses frères et sœurs pour la nourrir, et tout attendre de la facilité du régent. Quand il vit ses espérances trompées par l'évêché de Clermont, il ne put en digérer l'humiliation, et il aima mieux hasarder de ne sortir point du second ordre. Le P. Massillon, père de l'Oratoire, célèbre par ses sermons, en profita. Crosat, le cadet, paya pieusement et noblement ses bulles.

Mme la duchesse de Berry fit donner au vieux Saint-Viance, très-galant homme, qui avoit été lieutenant des gardes du corps, et lieutenant général, cinquante mille livres, et deux mille livres de pension pour son gouvernement de Cognac, de douze mille livres de rente, sans obliger à résidence, et fit présent de ce gouvernement à Rion.

Mme d'Argenton, longtemps depuis que M. le duc d'Orléans l'eut

quittée, avoit vécu avec le chevalier d'Oppède, jeune et bien fait, qui étoit dans les gardes du corps, et dont le nom étoit Janson, fort proche du feu cardinal de Janson. Ensuite elle pensa à accommoder ses plaisirs à sa conscience, lui fit des avantages pour un cadet qui n'avoit rien, l'obligea à quitter le service et l'épousa. Mais tous deux, par honneur, voulurent que ce fût secrètement. Elle n'en eut point d'enfants, et le perdit en ce temps-ci. Il la traitoit avec grande rudesse, et lui donna tout lieu de se consoler. L'abbé de Langlée, singulier ecclésiastique, frère de Langlée dont il a été quelquefois parlé, mourut aussi. Il n'avoit presque rien qu'une pension de six mille livres que lui donnoit Mme de Villequier, fille de sa sœur, Mme de Guiscard.

La comtesse de Soissons mourut en même temps à Paris, point vieille, et belle encore comme le jour. On n'a rien à en dire de plus que ce qui s'en trouve t. IV, p. 60. Elle fut depuis pauvre, malheureuse, errante [1]. De fois à autre M. le duc d'Orléans lui faisoit donner quelque gratification. Elle laissa deux fils qui moururent jeunes, sans alliances, dont le prince Eugène leur oncle prenoit soin. Il avoit destiné l'aîné à être son héritier, et avoit arrêté son mariage avec l'unique héritière de la maison Cybo, qui a depuis porté les petits États de Massa et Carrara, avec d'autres grands biens, au fils aîné du duc de Modène et d'une fille de M. le duc d'Orléans, qui l'a épousée. La comtesse de Soissons laissa aussi une fille dont le roi de Sicile prenoit soin, dans un couvent à Turin, que le prince Eugène, qui a survécu ses deux neveux, a fait son héritière, et qui a épousé à Vienne le prince de Saxe-Hilbourghausen, et qui a tant fait parler de lui, plus en partisan hasardeux qu'en officier principal, dans l'armée impériale en Italie, contre les troupes unies de France, Espagne et Savoie, dont les maréchaux de Coigny et de Broglio eurent le commandement sous le roi de Sicile, après la mort du maréchal de Villars. Ainsi finit la branche de Soissons de la maison de Savoie.

L'appel du cardinal [de Noailles] devint public, et fut imprimé avec une instruction admirable, dont il n'a paru que la première partie par ce qui arriva depuis, dont il eut tout lieu de s'en repentir, ainsi que de n'avoir pas fait paroître son appel bien plus tôt, dans le temps que je l'en pressai, comme je l'ai raconté en son lieu. Je n'en dis pas davantage pour ne pas effleurer une matière si étendue et qui se trouve traitée exprès.

La Parisière, évêque de Nîmes, qui écrivoit à tous les prélats et aux universités étrangères pour avoir leur adhésion à la constitution, eut ordre de se retirer dans son diocèse, mais la cabale le fit rappeler au bout de huit ou dix mois. On a vu ailleurs que, pigeon privé du P. Tellier, il s'éleva en Languedoc contre la constitution; dans les commencements gagna peu à peu la confiance des prélats, des communautés et des principaux ecclésiastiques; et, pour se l'acquérir entièrement, poussa les choses si loin, de concert avec le P. Tellier, qu'étant nommé député des états de Languedoc pour en venir apporter les cahiers, il y

1. Voy., à la fin du t. IV, la note rectificative de M. de Chantérac.

eut un ordre du roi d'en choisir un autre. Quand il se fut bien instruit de tout ce qu'il vouloit découvrir, qu'il en eut rendu compte au P. Tellier, et qu'il n'eut plus rien à apprendre, il chanta la palinodie dès qu'il fut retourné à Nîmes, y monta en chaire et fit amende honorable à la constitution. Aussitôt le roi lui fit rendre la députation, et il vint triomphant jouir de son crime dans les caresses et les promesses du P. Tellier, qui ne l'empêcha pas de devenir l'horreur du monde. Il avoit bien d'autres choses encore sur son compte, et est mort enfin escroc et banqueroutier, et d'une façon déplorable.

Il se présenta une affaire au conseil de régence qui me donna lieu à un petit trait qu'il faut que je m'amuse un moment à rapporter. M. d'Elbœuf étoit gouverneur de Picardie et d'Artois, où il ne tenoit pas ses mains dans ses poches, et se moquoit des intendants. M. le duc d'Orléans le considéroit et le ménageoit, et il en abusa au point qu'il le força d'y mettre quelque ordre. Il y a un petit canton riche et abondant, entre l'Artois et la Flandre, qui s'appelle le pays de Lalleu, qui de tout temps étoit du gouvernement de Flandre et des états de Lille. M. d'Elbœuf, qui étoit bien aise d'y allonger ses mains et l'étendue aussi de son gouvernement, demanda que ce pays de Lalleu fût incorporé aux états d'Artois, et ne fût plus de ceux de Lille. Je supprime les raisons de part et d'autre, qui ne feroient qu'ennuyer.

La maréchale de Boufflers vint m'apprendre cette prétention qui devoit être incessamment jugée au conseil du dedans du royaume, puis rapportée par d'Antin au conseil de régence pour l'être définitivement. Peu importoit à la maréchale de quels états seroit ce petit pays, mais elle sentoit que la prétention du duc d'Elbœuf étoit un chausse-pied s'il la gagnoit, pour les états d'Artois, de le prétendre après de son gouvernement, quoiqu'il ne s'en agît pas encore. Je lui conseillai d'en faire parler par son frère à M. le duc d'Orléans. Mais depuis l'affaire du régiment des gardes, il n'y avoit plus guère que de l'extérieur entre eux, et elle me le laissa bien sentir. Je voulus lui persuader de parler elle-même sans l'y pouvoir résoudre. Elle me dit qu'elle mettoit toute sa confiance en moi pour conserver au gouvernement de Flandre, qu'avoit son fils, toute son intégrité. Elle avoit raison, car j'étois fort de ses amis, et on a pu voir que je l'étois intimement de son vertueux mari. Je ne lui dis point ce que je ferois, car je l'ignorois encore, et après toute réflexion faite je crus plus à propos de ne faire rien, dans la connoissance de la foiblesse de M. le duc d'Orléans, qui ne tiendroit jamais, pour un petit garçon de l'âge du duc de Boufflers, à l'audacieuse ardeur du duc d'Elbœuf, soutenue de celle de M. le Grand, dont le fils avoit la survivance du gouvernement de Picardie. J'attendis donc sans dire mot à personne et sans voir depuis la maréchale de Boufflers, que l'affaire se rapportât au conseil de régence, où les chefs ou présidents des autres conseils furent appelés.

Dès que nous fûmes en place, d'Antin mit les papiers sur la table et voulut commencer son rapport. « Un moment, monsieur, » lui dis-je. Et me tournant vers le régent, je lui dis que, s'il le trouvoit bon, il falloit, avant de commencer l'affaire, savoir si, au cas que les états

d'Artois la gagnassent, M. d'Elbœuf prétendoit distraire du gouvernement de Flandre le pays de Lalleu et le joindre à celui d'Artois, parce que, en ce cas, nous étions plusieurs qui étions trop proches de M. d'Elbœuf pour être ses juges, à commencer par M. d'Antin, son cousin germain, moi, issu de germain, M. le maréchal d'Estrées et d'autres encore.

Ce n'étoit pas que j'ignorasse qu'en ce conseil les parentés ne font rien, parce que devant le roi, qui à tout âge y est censé présent, on n'a que voix consultative pour débattre et l'informer, et que sa seule voix décide, et que sur cette question que le chancelier d'Aguesseau, tout au commencement qu'il le fut, avoit voulu remuer sous prétexte de l'âge et de l'absence réelle du roi, il avoit passé en plein conseil qu'il demeureroit de la sorte, et comme le roi âgé et présent; mais j'espérois qu'on n'y songeroit plus, et cela arriva comme je l'avois pensé et à tout hasard tenté.

M. le duc d'Orléans dit que j'avois raison, et tout de suite demanda à d'Antin ce qui en étoit. Il répondit qu'il n'en étoit point question; que M. d'Elbœuf ne lui avoit point parlé de gouvernement, et que sûrement il ne demandoit rien là-dessus. Je repris la parole, et dis au régent que, puisque cela étoit, la chose méritoit d'être constatée à cause de la proche parenté des juges, et que dès que M. d'Elbœuf ne songeoit point, quoiqu'il fût jugé, à demander que le pays de Lalleu fût mis de son gouvernement, il seroit bon que Son Altesse Royale voulût bien ordonner à M. d'Antin d'écrire présentement sur son dossier qu'en cas que le pays de Lalleu fût jugé séparé des états de Lille et joint à ceux d'Artois, ce jugement n'auroit aucune influence à l'égard de l'état du gouverneur du pays de Lalleu, qui demeuroit toujours à l'avenir du gouvernement de Flandre comme par le passé. Le régent regarda la compagnie, disant qu'il n'y trouvoit point d'inconvénient. D'Antin dit que l'écrire ou ne l'écrire pas étoit de même, parce que M. d'Elbœuf ne demandoit rien. « Mais, monsieur, repris-je, cela sera plus régulier, et Son Altesse Royale l'approuve. — A la bonne heure, » dit d'Antin, et se mit à l'écrire. Un moment après, tandis qu'il écrivoit, je dis au régent qu'il me sembloit à propos aussi, puisque M. d'Antin en mettoit la note sur le dossier du procès, que M. de La Vrillière l'écrivît en même temps sur le registre du conseil, pour que cela fût uniforme. Cela parut si simple que le régent, sans regarder la compagnie comme la première fois, répondit : « A la bonne heure, il n'a qu'à l'écrire. » A l'instant je regardai La Vrillière, qui aussitôt prit la plume et l'écrivit sur le registre du conseil. Dès que cela fut fait, d'Antin commença le rapport. J'y reviendrai pour une anecdote singulière.

Le soir la maréchale de Boufflers vint chez moi, bien en peine de ce que les états d'Artois avoient gagné, et s'il n'y avoit eu rien de fait sur le gouvernement. « Pardonnez-moi, madame, lui dis-je, il a été question du gouvernement, et on y a fait quelque chose. » Et tout de suite, après lui avoir donné la souleur[1], je lui contai ce qui s'étoit passé. Elle m'en embrassa bien et fut ravie.

1. Frayeur, saisissement.

Tandis qu'elle étoit chez moi, M. d'Elbœuf étoit chez La Vrillière, à qui il dit, sans seulement paroître en douter, que puisque le pays de Lalleu étoit adjugé membre des états d'Artois, et ne l'être plus de ceux de Lille, il étoit de son gouvernement aussi, et que l'un emportoit l'autre. Sur la mine que fit La Vrillière : « Comment, lui dit-il, monsieur, avec l'air de la plus grande surprise du monde, est-ce que vous en pouvez douter? eh! ce pays n'a été du gouvernement de Flandre que comme membre des états de Lille, et l'arrêt d'aujourd'hui, qui l'en distrait pour le faire membre des états d'Artois, décide la question et n'y laisse pas l'ombre de difficulté. » La Vrillière lui répondit modestement que le conseil ne l'avoit pas entendu ainsi, et qu'il croyoit qu'il feroit bien de n'y pas songer. M. d'Elbœuf lui demanda, avec émotion, où il avoit pris cette intention du conseil qui ne pouvoit être avec l'arrêt qu'il avoit rendu et qui décidoit tout seul. Alors La Vrillière lui montra le registre, et lui dit de lire ce qu'il avoit écrit en plein conseil par ordre de M. le duc d'Orléans et du conseil. Voilà le duc d'Elbœuf en furie, qui dit qu'il alloit parler à M. le duc d'Orléans, et qu'il feroit bien changer cette belle décision. Il y fut en effet, mais comme il s'agissoit d'effacer ce qui avoit été écrit sur le dossier et sur le registre en plein conseil, et de l'avis de tout le conseil, ou explicite ou tacite, sans opposition d'aucun, et en changer la disposition du blanc au noir, le régent se défendit d'y pouvoir toucher et de pouvoir reporter au conseil une chose qu'il avoit décidée. M. d'Elbœuf tempêta et cria, mais ce fut tout, l'affaire étoit bridée, et le pays de Lalleu demeura du gouvernement de Flandre et en est encore aujourd'hui.

Je m'étois bien attendu au but et au vacarme de M. d'Elbœuf contre lequel la foiblesse du régent auroit besoin d'une barrière, et je me sus bon gré de l'avoir adroitement su introduire, et poser si forte, sans que personne se fût aperçu ni douté de mon but, qu'elle ne pût après recevoir d'atteinte. La maréchale de Boufflers alla le lendemain remercier le régent.

Je reviens maintenant à l'anecdote qui confirmera pleinement ce que j'ai marqué du caractère indécis, à l'extrême, du chancelier d'Aguesseau. M. le duc d'Orléans avoit ordonné que cette affaire de Lalleu, qui étoit longue, seroit rapportée en deux conseils, le même jour, le matin et l'après-dînée; que le matin seroit pour le rapport uniquement, sans que d'Antin s'ouvrît en rien de son opinion; que l'après-dînée il commenceroit par opiner; que tout le conseil opineroit après et que l'arrêt seroit rendu. D'Antin fit un très-long rapport qui tint jusqu'à une heure après midi. Comme on sortoit du conseil le chancelier me prit auprès de la porte, et me dit tout bas qu'il mouroit d'envie de prendre avec moi une liberté qu'il ne voudroit pas prendre avec un autre, et qu'il espéroit que je ne trouverois pas mauvaise, c'étoit de me demander l'avis que j'avois pris sur le rapport, et que j'opinerois l'après-dînée. Je lui répondis qu'on effet je ne m'en ouvrirois pas à un autre, et après quelques compliments je lui dis, et, aussi sommairement que le temps et le lieu l'exigeoient, les raisons principales qui m'y déterminoient. Il m'embrassa et me dit, plus que très-obligeamment, que je lui faisois le

plus grand plaisir du monde d'avoir bien voulu le lui dire, parce que c'étoit le sien aussi, et que le mien l'y confirmoit, avec force compliments flatteurs. Nous nous séparâmes de la sorte.

Cette affaire, dans laquelle je n'entrerai pas ici, étoit susceptible de trois sortes d'opinions : laisser le pays de Lalleu comme il étoit, membre des états de Lille; l'en distraire et l'adjoindre à ceux d'Artois; enfin, laisser ce petit pays indépendant de ces deux états, et qu'il en eût pour lui tout seul. C'est ce que ce petit pays demandoit, consentant toutefois à demeurer comme il étoit, uni si on le vouloit aux états de Lille, mais se défendant d'être uni à ceux d'Artois. Mon avis étoit qu'il eût des états particuliers pour lui, et qu'il ne fût membre ni de ceux de Lille ni de ceux d'Artois. C'étoit aussi celui du chancelier quand nous sortîmes du conseil du matin, comme je viens de le dire.

Nous n'eûmes que le temps de dîner. A trois heures le conseil commença. Quoiqu'on y fût fort accoutumé aux beaux rapports de d'Antin, l'exactitude, la précision, l'explication foncière, la netteté, la force, l'agrément de son rapport avoit enlevé la compagnie, qui ne la fut pas moins de sa belle, longue et forte opinion l'après-dînée. Il se peut dire qu'il excelloit en ce genre sur tous les magistrats; avec cela une mémoire qui n'oublioit pas les plus petites choses; qui ramenoit tout avec ordre, justesse et clarté, qui ne se méprenoit jamais en aucun fait, circonstances, nom propre, date, et qui, à mesure qu'il en citoit, disoit à l'évêque de Troyes, devant qui d'ordinaire il mettoit la pile de ses papiers, le cahier, la liasse, la page par numéro et par chiffre, où il trouveroit ce qu'il citoit, et dans le moment même, M. de Troyes le trouvoit et le lisoit tout haut. D'Antin, qui n'opinoit jamais pour soi-même, et qui ne faisoit que rapporter l'avis du conseil du dedans, ainsi que tous les autres chefs des autres conseils sur les affaires qu'ils en rapportoient au conseil de régence, fut pour les états d'Artois. Presque tous le suivirent, le peu d'autres furent pour ceux de Lille.

Mon rang d'opiner étoit immédiatement avant le chancelier, après lequel il n'y avoit plus que les deux bâtards et les princes du sang. Je vis donc que j'allois ouvrir un avis, et, comme je savois que le chancelier seroit du même, je ne voulus pas en épuiser les raisons pour en laisser de nouvelles à dire au chancelier, qui donnassent lieu aux préopinants de s'y accrocher pour revenir à son avis avec moins de répugnance qu'ils n'en auroient eu à revenir au mien, et de couvrir leur petite vanité du poids de la place, de l'état et de la capacité du premier magistrat. Néanmoins, comme il falloit des raisons pour soutenir un avis tout neuf, je ne laissai pas de parler assez longtemps tant [pour] le faire bien entendre et valoir, que pour affoiblir et réfuter les deux autres avis. Je fus surpris d'y être souvent interrompu par des voix qui disoient tout haut : « Mais M. de Saint-Simon a raison. » Cela arriva si souvent et par tant de personnes, que je me tournai à la fin vers le conseil, car on opinoit un peu tourné vers le régent, et je dis que, puisqu'on trouvoit que j'avois raison, rien n'empêchoit de revenir à mon avis, ceux qui le trouvoient le meilleur, puisque l'arrêt n'étoit point fait. Des voix dirent : « Cela est vrai, » et encore, pendant le reste

de mon opinion, que j'avois raison; cependant elles s'en tinrent là, et personne ne prit la parole pour se rendre à mon avis. Je compris la petite foiblesse, et je m'en sus plus de gré de laisser quelques raisons nouvelles au chancelier à dire et à appuyer, qui donneroient lieu aux préopinants de revenir à son avis avec moins de peine qu'au mien.

Le chancelier, quand j'eus fini, débuta par l'éloge de mon avis, dont il loua en détail la justice, les raisons et la force. Il balança ensuite les trois avis en avocat général; puis, se rabattant sur la politique et les événements fâcheux de la dernière guerre du feu roi en Flandre, il s'étendit sur son regret d'être obligé de faire taire le droit, la raison, l'équité devant les motifs majeurs et pressants de l'intérêt de l'État, paraphrasa longuement et gauchement, quoique éloquemment, cette politique, protesta encore de sa répugnance et de son regret d'être entraîné par des considérations si fortes, nonobstant le droit et l'équité, et conclut pour les états d'Artois. Je l'écoutois avec une attention extrême. Je ne pouvois comprendre d'abord qu'il eût changé d'avis depuis qu'il m'avoit parlé en sortant du conseil deux heures auparavant, et ma surprise fut extrême quand à la fin je n'en pus douter. J'oublie de dire qu'en finissant il loua encore mon avis, et me fit un petit compliment direct sur la peine où il étoit de n'en pouvoir être par la seule raison d'État.

Dès que je m'aperçus qu'il avoit tourné, je dis tout bas au comte de Toulouse que je ne pouvois revenir d'un étonnement dont je lui dirois la cause en sortant; mais que je le priois de ne pas prendre la parole après le chancelier, parce que je voulois parler encore. Ce n'étoit pas que j'espérasse faire revenir personne à ce que je voyois, mais je ne crus pas juste de taire les raisons que je n'avois retenues que pour les laisser neuves dans la bouche du chancelier, par la raison que j'en ai dite. Ainsi, quand il eut fini, je priai le régent de me permettre d'ajouter un mot à mon opinion. Je le fis donc avec étendue et avec les mêmes applaudissements que j'avois raison, mais sans autre succès. Le surplus des opinions se conforma au chancelier, et l'arrêt suivit de même.

En sortant du conseil, le comte de Toulouse me prit à part, curieux de savoir la cause de mon extrême surprise, et fut étonné au dernier point, lorsque je la lui dis. Le chancelier et moi ne nous cherchâmes point en sortant de ce second conseil, et jamais depuis nous ne nous en sommes parlé.

Le pays de Lalleu, qui est riche, mais qui n'a que de gros laboureurs, mais gens de bon sens et de bon gros raisonnement, en avoit député à la suite de cette affaire qui les intéressoit beaucoup. On me les annonça pour la première fois comme j'allois sortir pour le conseil du matin, où leur affaire fut rapportée. Ils voulurent me parler et me présenter leur mémoire; je l'avois eu d'ailleurs avec ceux des états, et je les avois tous fort étudiés. Je voyois que ces paysans avoient raison, et j'étois fâché qu'ils vissent et instruisissent si tard leurs juges. Je n'avois pas alors le temps de les entendre : c'étoit l'heure du conseil. Je les rabrouai donc au lieu de les écouter, et je montai devant eux en carrosse. Je fus tout étonné de les voir revenir le surlendemain matin, avec

deux prodigieuses mannes du plus beau linge de table que j'aie jamais vu et en la plus grande quantité. Ils avoient su que j'avois été seul pour eux au conseil, et que j'avois longuement opiné. Ils venoient avec ce présent me témoigner leur reconnoissance. J'eus beau leur dire ce que je devois là-dessus, je ne pus les empêcher de déployer quelques nappes et quelques serviettes; mais quand ils virent qu'il leur falloit les remporter, ils se mirent à pleurer et à dire que je les méprisois, quoique je leur eusse parlé avec toute l'honnêteté possible. Je fus si touché de leur douleur de si bonne foi, que je leur dis enfin que, pour leur montrer combien j'étois éloigné de mépris et touché de leur sentiment pour moi, ils me feroient faire ce que je n'avois jamais fait et ne ferois jamais pour personne. Je pris donc une nappe et une douzaine de serviettes; cela les consola un peu. Ils remportèrent tout le reste en me comblant de bénédictions. Je le dis à M. le duc d'Orléans. Pour l'histoire du chancelier, je n'en parlai qu'au comte de Toulouse.

Il y eut une assez forte brouillerie entre les ducs de Noailles et de La Force sur quelques affaires de finances. La Force avoit été mis dans le conseil des finances à l'insu, puis malgré le duc de Noailles, contre tout ce que j'avois pu lui dire d'une place en troisième, après le maréchal de Villeroy et le duc de Noailles, dont il étoit si fort l'ancien en dignité, sans compter la naissance, et place subalterne encore pour le travail et le détail, et qui, sous le nom personnel de vice-président, n'étoit pas supérieure en effet aux emplois des autres de ce conseil, qui, plus rompus aux affaires de finances que lui et appuyés du duc de Noailles, lui feroient passer sans cesse la plume par le bec, et avec force révérences se moqueroient de lui. Il fut en effet exposé à toutes les niches que le duc de Noailles ne lui épargna pas. L'esprit et la capacité, joints à sa qualité, le soutinrent, mais n'empêchèrent pas tous les effets de la jalousie du duc de Noailles contre un seigneur qui pour le moins le valoit et lui étoit égal, et qu'il voyoit lié avec Law, qui étoit sa bête. Ces démêlés finirent avec beaucoup d'autres qui avoient moins éclaté, mais ce ne fut qu'en apparence, par un département fort étendu qui fut donné à M. de La Force, avec assez d'autorité; mais à quelque sauce que cela pût se mettre, ce n'étoit être, en bon françois, qu'intendant des finances un peu renforcé, et par conséquent être fort déplacé, comme il n'en pouvoit être autrement, dès qu'il avoit bien voulu se fourrer si bassement dans le conseil des finances.

J'avois oublié deux bagatelles sur Mme la duchesse de Berry. Elle choisit Mme d'Arpajon pour la place d'une de ses dames qui vaquoit par la mort de Mme d'Aydie, sœur de Rion. Arpajon, l'un des plus sots hommes de France, sans contredit, et des plus avares, avoit acheté le gouvernement de Berry du duc de Noailles, et obtenu assez légèrement la Toison en Espagne, où il avoit servi longtemps avec les troupes de France. Il étoit lieutenant général et petit-fils du bonhomme Arpajon, duc à brevet, chevalier de l'ordre, et distingué en son temps par son mérite et ses emplois; la naissance ancienne et fort boune. Mme d'Arpajon avoit une figure extrêmement noble et agréable, peu d'esprit, beaucoup de douceur et de politesse; très-vertueuse et d'une

piété qui n'a toujours fait qu'augmenter. Elle étoit fille de Le Bas de Montargis, un des trésoriers de l'extraordinaire des guerres, et d'une fille de Mansart, qui avoit les bâtiments. Elle étoit extrêmement riche et peu heureuse avec un mari qui ne la méritoit pas; mais elle le cachoit avec grand soin, et lui rendoit des devoirs infinis. Ils n'ont eu qu'une fille, qui a épousé, avec de grands biens, le second fils du duc de Noailles. Mme la duchesse de Berry la choisissoit volontiers, avec la marquise de La Rochefoucauld, fille de Prondre, pour aller avec elle coucher aux Carmélites, et leur disoit toujours : « Je vous amène mes deux bourgeoises. »

Cette princesse si haute et si fière, avec qui les seuls princes du sang pouvoient manger, et encore point à l'ordinaire ni en public, hors à des mariages, mais à la campagne et en particulier, mangeoit avec tous les roués de M. le duc d'Orléans, et chez elle avec des hommes de peu de chose, et avec un jésuite d'esprit et de manége, qui s'appeloit le P. Riglet, qu'elle avoit connu de jeunesse par ses femmes, et qui en disoit des meilleures.

Elle imagina aussi d'avoir un maître de la garde-robe. C'est une charge de valet. Joyeux, mort premier valet de chambre de Monseigneur, l'avoit été de la reine. Ceux de la reine mère et des deux Dauphines ne valoient pas mieux. Elle trouva une manière de chevalier d'industrie, grand spadassin de son métier, bâtard d'un Gouffier, qui se faisoit appeler Bonivet, qui ne vouloit point être bâtard, et qui pourtant n'a pu être autre chose ni reconnu comme légitime de pas un de la maison de Gouffier. Il trouva là quelques petits gages dont il avoit besoin, et y espéra quelque fortune par son manége. Mme la duchesse de Berry le prit, et dit en confidence à Mme de Saint-Simon, qui ne lui en parloit point, que c'étoit une espèce de nom qu'elle mettoit dans sa maison, de plus un homme de main qu'elle étoit bien aise d'avoir, parce que, bien aujourd'hui avec M. le duc d'Orléans, cela pouvoit changer, et qu'il falloit avoir chez soi de quoi se faire compter. Tels étoient la tête et le cœur de cette princesse.

On apprit la mort du cardinal Arias, archevêque de Séville, un des plus honnêtes hommes et des meilleures têtes d'Espagne, et qui avoit le plus contribué au testament de Charles II, étant conseiller d'État et commandeur dans l'ordre de Malte. On a vu quel il étoit lorsqu'on a parlé ici de l'avénement de Philippe V à la couronne, la part qu'Arias eut au gouvernement, et comme la princesse des Ursins sut s'en défaire, ainsi que du cardinal Portocarrero et de tous les autres, pour demeurer seule maîtresse du gouvernement. Arias fut aussi bon prêtre et évêque, qu'il avoit été bon ministre d'État, ravi de n'avoir plus à se mêler de rien, uniquement appliqué à son diocèse, d'où il ne sortit plus, et à s'occuper de son salut sous la pourpre romaine, qu'il n'avoit point briguée, mais que la pudeur lui fit donner par le roi d'Espagne, pour une marque de son estime et de sa satisfaction de ses services, qui fut universellement applaudie. Arias méprisa le monde et la cour, et se trouva mieux à Séville qu'il n'avoit fait à Madrid, quoique ce grand archevêché ne lui eût été donné que comme un exil honorable et pour se défaire de

lui. Il étoit assez vieux, et fut regretté de toute l'Espagne, et infiniment dans son diocèse.

La comtesse d'Harcourt, qui se fit appeler depuis comtesse de Guise, comme on l'a vu ailleurs, perdit Mme de Monjeu sa mère, qui étoit Dauvet des Marests.

En même temps mourut aussi Richard Hamilton. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, qui savoit, qui amusoit, qui avoit des grâces et beaucoup d'ornement dans l'esprit, qui avoit eu une très-aimable figure et beaucoup de bonnes fortunes en Angleterre et en France, où la catastrophe du roi Jacques II l'avoit ramené. Il avoit servi avec distinction, et la comtesse de Grammont, sa sœur, l'avoit initié dans les compagnies de la cour les plus choisies; mais elles ne lui procurèrent aucune fortune, pas même le moindre abri à la pauvreté. Il étoit catholique, et sa sœur l'avoit mis dans une grande piété qui l'avoit fait renoncer aux dames, pour qui il avoit souvent fait de très-jolis vers et des historiettes élégantes. Sa demeure étoit à Saint-Germain. Il alla mourir à Poussay chez sa nièce, qui en étoit abbesse, pauvre elle-même, mais moins pauvre que lui, pour ne pas mourir de faim.

Vers le milieu de décembre, l'abbé de Bonnœil fut trouvé tué dans sa chambre de coups de bâton sur la tête, et de coups d'épée dans le corps par devant et par derrière, et son valet de chambre, qui étoit son seul domestique, au même état près de lui, son épée nue auprès de lui, et un couteau de chasse nu auprès de l'abbé. Il étoit grand joueur, avoit beaucoup gagné depuis peu et voyoit assez bonne compagnie. On le trouva volé. La femme du valet de chambre fut arrêtée sur quelques indices. Elle avoua qu'elle étoit en commerce avec un soldat aux gardes, qui entra dans la maison pour tuer le valet de chambre et voler le maître, qui, pour son malheur, rentra chez lui bien plus tôt qu'à l'ordinaire, comme l'expédition s'achevoit. Le soldat fut arrêté à Bar un matin dans son lit, qui, se voyant pris, se tua tout roide d'un poignard qu'il avoit sous son chevet. On prit aussi un laquais de Mme du Guesclin, chanoinesse, qui voulut tuer sa maîtresse. Elle eut le courage de lui arracher son épée et la charité de lui dire de se sauver. Sa femme de chambre, qui étoit du complot, fut prise aussi. Ces tragiques aventures firent redoubler les défenses des jeux de hasard, et mettre en prison une trentaine de tailleurs au pharaon, qui continuoient leur métier malgré les premières défenses.

Les états de Bretagne s'ouvrirent de façon à ne pas laisser douter qu'il n'y eût du bruit, et qu'on ne s'y fût préparé dans la province. La noblesse qui vint au-devant du maréchal de Montesquiou arrivant à Rennes pour les tenir, se formalisa de ce qu'il ne sortit point de sa chaise de poste pour monter à cheval avec elle, et de ce qu'au lieu d'aller aux états de son logis à pied, avec une foule de noblesse venue chez lui pour l'y accompagner, il s'y fit porter en chaise. En ces deux points la noblesse n'avoit pas tort; mais elle en prit occasion de traiter fort mal le maréchal de Montesquiou, à qui ils disputèrent tout, et de là, non contents de refuser le don gratuit par acclamations, comme ils l'avoient toujours fait depuis 1672, et peu satisfaits d'un million de di-

minution qui leur avoit été accordé dessus, ils ne parlèrent que de leurs priviléges du temps de leurs ducs, et voulurent changer une infinité de choses, sans que le prince de Léon, qui présidoit à la noblesse, et qui y étoit considéré, pût rien gagner. On y envoya neuf bataillons, outre deux qui y étoient déjà, et on y fit marcher en même temps dix-huit escadrons. On s'attendoit depuis quelque temps à y voir arriver du désordre. Le maréchal de Montesquiou avoit été chargé de séparer les états s'il les voyoit disposés à ne pas obéir à la volonté du roi. Il différa quelques jours; mais les états ayant déclaré qu'ils ne changeroient point d'avis, il congédia l'assemblée. Ce fut le commencement des troubles de ce pays-là, et le fruit des pratiques de M. et de Mme du Maine.

Il y avoit quelque temps que j'étois dans un commerce secret et encore plus obscur qui, en voulant me mettre le doigt sur la lettre, m'en montroit assez pour me faire voir en gros de dangereuses cabales, et me faisoit une énigme suivie de tout ce qui m'en pouvoit éclaircir. Mme d'Alègre, dont le mari a été longtemps depuis maréchal de France, m'envoya un prêtre un matin me demander chez moi une audience fort secrète, et me prier surtout de ne point aller chez elle. Je ne la connoissois en façon du monde, et je n'avois jamais été en aucun commerce avec son mari. L'aventure me parut fort singulière, aussi cette femme l'étoit-elle beaucoup. J'en ai parlé assez pour la faire connoître, à l'occasion du mariage de sa fille Mme de Barbezieux, et des suites de ce mariage. Mme d'Alègre vint donc chez moi à l'heure marquée.

Ce fut d'abord des compliments sans fin et des louanges merveilleuses; je répondois courtement et voulois venir au fait; mais je reconnus bientôt que l'embarras d'y entrer multiplioit la préface. De là elle vint aux louanges de M. le duc d'Orléans, à celles de mon attachement pour lui, à la constitution, au gouvernement. Elle épuisa tous les entours et les environs avec une impatience de ma part inexprimable. Enfin elle se mit sur le ton des oracles, serrant la bouche, tournant les yeux, accommodant sa coiffe, frottant son manchon, tantôt me regardant à me pénétrer, puis baissant les yeux et jouant de l'éventail, disant deux mots coupés et laissant le sens suspendu, tombant dans un morne silence. Ce manége fut constant dans toutes les visites que j'en reçus depuis, et qui furent assez fréquentes pendant quatre ou cinq mois. Enfin elle me fit entendre qu'il se brassoit beaucoup de choses très-importantes contre M. le duc d'Orléans et contre son gouvernement, qu'elle n'en pouvoit douter, et sans rien spécifier ni nommer lieux ou gens, elle ne cessoit d'appuyer sur la certitude de ses connoissances, et de m'exhorter d'y prendre garde, et d'avertir M. le duc d'Orléans pour qui elle me dit merveilles de son attachement et de l'obligation qu'elle se croyoit en conscience de venir à moi par mon attachement pour lui, et la confiance qu'il avoit en moi. J'eus beau lui dire que, dans les avis qu'elle avoit la bonté de me donner, je ne voyois qu'une inquiétude inutile à prendre, sans aucune lumière qui pût conduire aux précautions nécessaires, je n'en pus jamais tirer davantage, sinon qu'elle me reverroit quelquefois avec le même mystère, qu'elle verroit quand et comment elle m'en pourroit dire davantage; revint à

appuyer la certitude de ses connoissances, revint aux compliments et aux protestations, et surtout exigea le plus entier secret de M. le duc d'Orléans et de moi, et que je n'allasse jamais chez elle, parce que le moindre soupçon qu'on auroit d'elle la perdroit. Tout ce verbiage dura près de deux heures, et le mystère fut poussé jusqu'à exiger que je fermerois la porte de mon cabinet sur elle sans la conduire un pas.

Je savois bien qu'il se brassoit quelque chose en Bretagne, où les états n'étoient point encore asssemblés. Mais Mme d'Alègre étoit de Toulouse, son mari d'Auvergne. Je ne leur voyois point d'entours bretons. Sa singularité, sa vie dévote et assez retirée, son esprit, car elle en avoit, qui passoit pour tourné à la chimère, me fit soupçonner qu'elle cherchoit à s'intriguer. Je ne fis donc pas grand cas de tout ce qu'elle me dit, et comme il n'y eut rien que de fort vague, je ne crus pas en devoir alarmer le régent.

Après l'éclat des états de Bretagne, elle revint, me dit qu'elle étoit bien informée d'avance de ce qui venoit d'arriver, et encore par quels ressorts; que le régent se trompoit s'il pensoit que l'affaire fût finie, ou que les prétentions des états en fussent l'objet, et me prenant les mains et les appuyant sur mes genoux avec des roulis d'yeux : « Tout cela, monsieur, assurez-vous-en bien et ne le laissez pas ignorer au régent, n'est que le chausse-pied, vous en verrez bien d'autres; mais.... et.... car.... » Et d'autres mots coupés, comme une femme qui sait et qui se retient, et tout de suite se lève pour s'en aller. J'eus beau faire, je n'en pus rien tirer de plus. En passant la porte : « Il n'est pas temps encore, me dit-elle, mais je vous reverrai, mais ne vous endormez pas, ni M. le duc d'Orléans. » En disant cela, elle ferme la porte et s'en va.

Quelque obscure que fût cette seconde visite, je crus devoir pourtant en rendre compte à M. le duc d'Orléans. Quoiqu'il connût bien ce que c'étoit que Mme d'Alègre, et qu'il ne vît pas plus clair dans ses langages que moi, il me parut en faire plus de cas que je n'aurois pensé. Il voulut que je suivisse ce commerce, c'est-à-dire que je me tinsse toujours prêt à la recevoir et à l'entendre, puisque sa maison m'étoit interdite, que je lui témoignasse reconnoissance de sa part, et que je fisse de mon mieux pour en tirer tout ce qu'il seroit possible. J'aurai à revenir à ce commerce plus d'une fois.

L'abbé Dubois revint d'Angleterre les premiers jours de décembre, et y retourna avant la fin du même mois. C'étoit Nancré qu'il avoit établi son correspondant et par qui ses lettres passoient au régent et du régent à lui. Par ce qu'on a vu ici en quelques endroits de Nancré, on comprend qu'il étoit très-propre à vouloir être et à devenir en effet l'homme de confiance de l'abbé Dubois. Nocé l'avoit été un temps, mais il étoit trop singulier et trop roide pour que cette liaison pût durer; elle se tourna depuis en froideur et puis en haine ouverte. Nancré avoit tout le liant, le ployant, la patience, l'intelligence et la conformité d'âme, qui l'y rendoit merveilleusement propre. Il étoit souple et flatteur avec Canillac et admirateur avec Noailles, valet à tout faire avec Law pour en tirer et pour plaire, et grand courtisan de Stairs. J'ai parlé

de lui ailleurs plus en détail. En un mot, il vouloit être et surtout s'enrichir et faire encore fortune.

L'abbé Dubois trouva le prince de Galles en arrêt dans son appartement, sans pouvoir être vu que de son plus nécessaire service. Il écrivit de là deux lettres au roi son père, qui l'irritèrent encore plus. Il eut ordre ensuite de sortir du palais. Il fut loger chez le lord Lumley à Londres, puis s'établit à une lieue de Londres au village de Richmont. Toute l'Europe a su l'horrible catastrophe du comte de Kœnigsmarck que Georges, n'étant que duc de Hanovre, fit jeter dans un four chaud, et mit la duchesse sa femme dans un château bien gardé, où elle n'a eu un peu de liberté que depuis que Georges a été roi d'Angleterre. Ce prince ne pouvoit souffrir son fils dans la persuasion qu'il n'étoit pas de lui, et le fils ne pouvoit souffrir le père dans le dépit de cette persuasion continuellement marquée, et des mauvais traitements faits à sa mère. Charlotte de Brandebourg-Anspach, sa femme, étoit une princesse d'esprit, liante, sage, aimée extrêmement en Angleterre, fort bien avec son mari et son beau-père, qui se mettoit sans cesse entre-deux. Le roi d'Angleterre lui offrit de demeurer au palais avec ses enfants, mais elle voulut suivre son mari.

CHAPITRE XXIV.

Idées et précautions d'Albéroni. — État embarrassant du roi d'Espagne. — Capacité de del Maro odieuse à Albéroni, qui le décrie partout. — Ses exhortations et ses menaces au pape en faveur d'Aldovrandi. — Manéges d'Aldovrandi. — Sagacité de del Maro. — Première audience du colonel Stanhope peu satifaisante. — Chimères d'Albéroni. — Craintes d'Albéroni parmi sa fermeté. — Son espérance en la Hollande fomentée par Beretti. — Découverte de ce dernier sur le roi de Sicile. — Faux raisonnements de Beretti sur les Hollandois. — Abbé Dubois à Londres. — Monteléon y est leurré ; cherche à pénétrer et à se faire valoir. — Audacieux avis des Anglois au régent sur son gouvernement intérieur, qu'ils voudroient changer à leur gré. — Réflexions. — Projets du czar à l'égard de la Suède, et ceux du roi de Prusse. — Offres de la Suède. — Conduite suspecte de Gœrtz, et celle du czar et du roi de Prusse en conséquence. — Avis de ce dernier au régent. — Ses chimères. — Objet du roi d'Angleterre dans son désir de moyenner la paix entre l'empereur et l'Espagne à Londres. — Penterrieder y arrive. — Divers sentiments en Hollande. — Conditions fondamentales proposées à l'Espagne pour la paix. — Albéroni, aigri contre Stairs, est contenté par Stanhope, qui l'amuse sur l'affaire principale par une équivoque. — Grande maladie du roi d'Espagne. — Solitude de sa vie. — Albéroni veut interdire toute entrée à Villena, majordome-major, qui, dans la chambre du roi d'Espagne, la reine présente, donne des coups de bâton au cardinal, et est exilé pour peu de temps. — Le roi d'Espagne fait un testament.

Albéroni ne vouloit ouïr parler d'aucun accommodement avec l'empereur. Il se forgeoit des chimères que lui-même n'espéroit pas, et qu'il ne laissoit pas de faire proposer pour attaquer l'Italie et les Pays-Bas à la fois par la France d'un côté avec les Hollandois, et de l'autre avec le roi de Sicile, tandis que l'Espagne attaqueroit le royaume de Naples,

et en chasser ainsi l'empereur. Mais, se voyant seul, il n'oublioit rien pour avoir de grandes forces pour faire craindre l'Espagne, et obtenir de meilleures conditions quand il faudroit traiter.

Il comptoit tellement sur la mauvaise disposition de l'Angleterre, qu'il vouloit, pour premier point préliminaire, que la négociation ne se traîtât point à Londres. Il se flattoit qu'il y auroit bientôt des mouvements considérables en ce pays-là. Il se mit à caresser le Prétendant, sans toutefois lui donner le plus petit secours, et il lui fit passer par le cardinal Gualterio l'avis de se marier, comme étant celui de tous les Anglois, même les plus opposés à son rétablissement, et la chose la plus agréable à toute l'Angleterre, comme le sachant d'un homme principal et fort mêlé dans le gouvernement.

Albéroni n'avoit laissé que le nom et les places aux conseillers d'État, qui est ce que nous appelons ici les ministres. Il ne leur communiquoit que des choses indifférentes; les secrétaires d'État n'avoient même aucune part à rien de son entreprise. Il en avoit écrit et signé de sa main tous les ordres. Patiño seul en conduisoit l'exécution sous lui. Il vouloit le même secret dans toutes les affaires, et que les ministres d'Espagne dans les cours étrangères ne rendissent compte qu'à lui tout seul. Il avoit de plus la raison de l'état du roi d'Espagne, accablé de vapeurs qui le faisoient juger plus mal qu'il n'étoit. Sa mélancolie étoit extrême, et, quoique extérieurement soumis à la reine et aux volontés du cardinal, qui disposoit seul en effet de toutes les affaires, il y en avoit néanmoins de particulières, où la mauvaise humeur du roi éclatoit au dehors assez pour y être connue et remarquée par les ministres étrangers.

L'abbé del Maro, ambassadeur du roi de Sicile à Madrid, étoit celui [qui, par] la vigilance à être des mieux informés et la pénétration qu'Albéroni ne pouvoit tromper, lui étoit le plus odieux comme un surveillant insupportable. Il prit aussi un soin particulier de le décrier dans sa cour et dans les autres où cet abbé pouvoit avoir quelque relation, et à le faire passer à Rome pour le plus grand fourbe du monde et le plus grand ennemi du pape.

Il en tiroit avantage pour exhorter le pape à la patience, à la dissimulation, et à se mesurer en sorte qu'il ne le mît pas hors d'état de lui rendre le moindre service. Il consentoit qu'il criât, qu'il se plaignît de l'Espagne pour contenter les Impériaux, mais à condition qu'il ne laisseroit jamais imprimer le bref qu'il avoit écrit au roi d'Espagne, parce que, s'il le permettoit, on ne pourroit plus répondre d'empêcher les grands désordres qui en arriveroient; que c'étoit pour les prévenir qu'il avoit empêché Aldovrandi de le présenter au roi d'Espagne, déférence et prudence dont il vouloit que le pape louât son nonce et lui en sût gré. Comme le cardinal jugeoit que cette complaisance d'Aldovrandi exciteroit puissamment les Allemands à le perdre, il protestoit au pape que, s'il le rappeloit, il pouvoit assurer de voir la nonciature fermée pour longtemps, et le roi d'Espagne marcher sans mesure avec la hauteur et la dignité qui lui convenoit. Il lui disoit que le seul moyen de travailler utilement pour l'un et pour l'autre étoit que le roi d'Espagne

fût puissammeent armé par mer et par terre. Aussi le cardinal y travailloit-il de toutes ses forces.

Il trouvoit inutile d'acquérir pour l'Espagne des partisans à Rome par des grâces pécuniaires, dont elle ne tireroit nul service, si les affaires demeuroient en l'état où elles étoient, qui, venant à changer, on verroit bien des gens principaux de cette cour briguer à genoux la protection de cette couronne. Il menaçoit ceux de cette cour qui recevoient des grâces de celle de Vienne. Il prétendoit que le cardinal d'Albane en touchoit vingt mille écus de pension, que l'empereur l'avoit menacé de lui ôter sur le soupçon du pape avec l'Espagne depuis le mouvement de ses troupes. Là-dessus, il déclamoit contre ce cardinal neveu qui vendoit son honneur et son oncle.

Il avertissoit le pape de tenir la balance égale entre le roi d'Espagne et l'empereur, de l'indignité de se rendre l'esclave des Allemands, en consentant de retirer qui leur déplairoit des emplois, et Acquaviva fut chargé de déclarer de la part du roi et de la reine d'Espagne que si les mauvais offices qu'à l'instigation de Gallas Albane rendoit continuellement à Aldovrandi faisoient rappeler ce nonce, on n'en recevroit point d'autre en sa place, et que la nonciature demeureroit fermée pendant tout ce pontificat, aussi bien qu'une bonne partie de la daterie.

Albéroni en effet ne pouvoit avoir un nonce plus à sa main, ni plus souple à ses volontés qu'Aldovrandi. Celui-ci étoit persuadé de la nécessité de l'union des deux cours; qu'elle ne pouvoit subsister qu'autant qu'il se rendroit agréable à celle où il étoit envoyé. C'est ce qui l'avoit rendu si docile à remettre les brefs d'indults avant l'accommodement, et à ne les point retirer contre les ordres positifs du pape. Le désir de profiter de sa nonciature le fit insister auprès du pape à ne plus parler de ces deux griefs. Les brefs en dépôt entre les mains d'Albéroni et du confesseur y étoient en sûreté; on n'en pouvoit de plus faire usage que de l'autorité de la nonciature, par conséquent sans la permission du pape; et de plus le roi s'en pouvoit passer, en demandant à son clergé le même don gratuit, qui aimeroit mieux se faire un mérite de l'accorder que d'y être forcé par les bulles.

Ce nonce tâchoit de persuader au pape que la conquête de la Sardaigne pouvoit devenir un moyen de paix par les offices commencés de la France et de l'Angleterre. Il reconnoissoit que le roi de Sicile y pouvoit contribuer; mais il ne jugeoit pas qu'on pût se fier à un prince aussi capable que lui de faire les mêmes manéges à Vienne et à Madrid.

L'abbé del Maro y paroissoit, depuis quelque temps, plus souvent à la cour, et Albéroni moins aigre à son égard. Ce changement qui, mal à propos, fit soupçonner quelque négociation entre les deux cours n'en fit aucun dans l'esprit de cet abbé. Il crut toujours que le projet d'Albéroni avoit été la Sicile; que le roi d'Espagne s'y étoit opposé; que la Sardaigne n'avoit été qu'un amusement pour occuper et ne pas laisser la flotte et les troupes inutiles.

Le colonel Stanhope arriva cependant à Madrid, où il trouva Bubb, secrétaire, chargé jusqu'alors des affaires d'Angleterre. Tous deux virent

ensemble Albéroni. Ils l'assurèrent d'abord de l'amitié du roi d'Angleterre pour le roi d'Espagne, motivèrent après ses plaintes de l'infraction de la neutralité d'Italie, dirent qu'il espéroit que le roi d'Espagne, acceptant sa médiation, enverroit incessamment un ministre à Londres pour y travailler à un bon accommodement pour prévenir un embrasement en Europe; ils ajoutèrent qu'en ce cas le roi d'Angleterre avoit les pouvoirs nécessaires pour entamer un traité à des conditions avantageuses et honorables à l'Espagne et utiles pour assurer le repos de l'Europe. Albéroni s'emporta d'abord, invectiva contre le traité d'Utrecht qui, en donnant tant à l'empereur, avoit ôté la balance; dit qu'il étoit contre toute politique et contre l'intérêt général de permettre que l'empereur se rendît maître de l'Italie, et conclut que le roi d'Espagne n'entreroit en aucune négociation, et n'enverroit personne à Londres s'il n'étoit auparavant informé des conditions qu'on proposoit pour l'accommodement. Les Anglois répondirent qu'il s'expliquoit d'une manière bien opposée à l'avis du régent, qui de concert avec le roi d'Angleterre avoit déjà envoyé l'abbé Dubois à Londres; qu'à l'égard des conditions de l'accommodement ils étoient prêts de les lui expliquer.

Le cardinal les interrompit, et dit que si leurs propositions regardoient les successions de Toscane et de Parme, il en étoit suffisamment instruit; que le roi d'Espagne ne faisoit nul cas de pareilles offres; que, si on prenoit de telles mesures, il faudroit que le roi d'Espagne mît une garnison dans Livourne dans le moment que le traité seroit conclu; en un mot, qu'il étoit impossible de rien déterminer si les puissances de l'Europe ne s'accordoient à diminuer et à borner le pouvoir excessif de l'empereur. Les Anglois représentèrent que l'Europe ne s'armeroit pas pour dépouiller l'empereur des États qu'il possédoit, que les principales puissances s'étoient obligées à lui garantir; que l'unique moyen d'empêcher qu'il fît de nouveaux progrès seroit de s'obliger nouvellement par un traité à se déclarer contre ce prince s'il vouloit faire quelque entreprise. Ils soutinrent que rien ne seroit plus désagréable au grand-duc que de mettre une garnison dans Livourne, mais que cette difficulté ne devoit pas rompre un traité si nécessaire à la tranquillité publique.

Malgré ces facilités, les Anglois ne trouvèrent qu'emportements et fureurs. Albéroni protesta que le roi d'Espagne n'auroit jamais l'infamie de faire à sa postérité le tort de céder pour rien ses justes prétentions en Italie : qu'il n'y avoit ni confiance ni sûreté à prendre en toutes les garanties du monde, qui n'empêcheroient pas l'empereur de se saisir de ce qu'il voudroit envahir. La conférence finit ainsi sans se persuader.

Albéroni, néanmoins, assez satisfait de la modestie des Anglois, en conclut que le roi d'Angleterre se trouvoit embarrassé de s'être trop engagé, et que l'intérêt du commerce ne permettroit pas à son parlement de lui fournir de quoi faire la guerre à l'Espagne pour l'empereur. Il ne doutoit pas d'une autre campagne encore en Hongrie; il comptoit sur une grande diminution des troupes impériales en ce pays-là, et sur un grand désordre dans ses finances. Sur ce ruineux fondement il résolut de répondre, en général, que le roi d'Espagne seroit toujours

disposé à la paix quand le traité produiroit la sûreté de l'Italie et un juste équilibre en Europe, et qu'il ne pouvoit envoyer à Londres que de concert avec le régent qui avoit offert ses offices, dont il falloit savoir les sentiments avant de répondre positivement.

Le cardinal avoit déjà laissé pénétrer ses mauvaises intentions à l'égard du roi de Sicile. Del Maro avoit remarqué son affectation à retarder l'accommodement de quelques différends de peu de conséquence avec ce prince. Il jugea qu'il les réservoit peut-être pour servir un jour de prétextes aux projets qu'il méditoit.

Le mauvais état de la santé du roi d'Espagne et sa mélancolie profonde n'arrêtoit point Albéroni. Il insista toujours sur l'impossibilité de compter sur aucunes garanties par l'exemple de Majorque et de l'évacuation de la Catalogne. Il en concluoit que l'empereur, maître de l'Italie, le seroit de s'emparer des successions de Toscane et de Parme, et de fomenter encore des troubles dans l'intérieur de l'Espagne; enfin, il déclara que le roi d'Espagne ne consentiroit à aucun accommodement, si l'empereur n'étoit auparavant dépouillé d'une partie des États qu'il possédoit en Italie, seul moyen d'assurer la balance absolument nécessaire au bien public de l'Europe. Quand les Anglois opposoient la parole et la garantie de leur maître, il répondoit que la parole des princes n'avoit lieu qu'autant qu'elle n'étoit pas contraire au bien public et au bien particulier de leurs peuples, et prétendoit faire voir que rien n'étoit plus préjudiciable aux intérêts de l'Angleterre que de faire la guerre à l'Espagne, même que toute alliance avec l'empereur. Si les Anglois lui représentoient que l'intention de leur maître n'étoit pas de porter la guerre en Espagne, mais d'accorder à l'empereur un secours de vaisseaux pour garder les côtes d'Italie, il répondoit qu'il seroit bien singulier de voir l'Angleterre tenir une armée navale dans la Méditerranée, uniquement pour le service de l'empereur, et que si les puissances souffroient l'usurpation de Parme et de Ferrare, que l'empereur projetoit, elles commettroient une indignité dont elles auroient tout lieu de se repentir. Les ministres d'Espagne au dehors eurent ordre de s'expliquer dans les mêmes sentiments du premier ministre, avec toute la confiance qu'il faisoit paroître dans les forces de l'Espagne. Il craignoit les desseins de l'Angleterre et les effets de sa partialité pour l'empereur. Les discours que Stairs tint là-dessus à Paris lui déplurent tellement, qu'il voulut que les ambassadeurs d'Espagne en France et en Angleterre s'en plaignissent formellement.

Celui de Hollande à Madrid tenoit une conduite très-opposée à celle des Anglois. Il fut le seul des ministres étrangers qui illumina sa maison pour la prise de Cagliari. Ses démonstrations différentes de joie firent soupçonner faussement que sa république avoit approuvé cette entreprise sur la Sardaigne. Beretti se flattoit d'y trouver beaucoup de penchant pour l'Espagne, et l'Espagne affectoit une grande confiance pour la république. Cadogan même en marqua obligeamment sa jalousie à Beretti.

Ce dernier prétendoit avoir appris du baron de Rensworde qu'en même temps que la flotte espagnole mit à la voile pour la Sardaigne,

le roi de Sicile envoya secrètement déclarer à Vienne qu'il n'avoit point de part à l'entreprise; qu'il avoit ordonné à tous les ports de Sicile de tout refuser aux Espagnols, et qu'il prendroit avec l'empereur tous les engagements qu'il pourroit désirer, s'il vouloit le reconnoître comme roi de Sicile, approuver le traité fait et ratifié avec l'empereur Léopold en 1703. Beretti se faisoit un mérite de ces avis, et se paroit de la confiance intime qu'avoient en lui les principaux membres des États généraux. Il assuroit qu'ils ne permettroient point que l'empereur se rendît maître de Livourne, et que l'Angleterre même concourroit à l'empêcher. Il se fondoit en raisonnements pour persuader en Espagne que les Hollandois craignoient qu'on traitât à Londres, et vouloient que ce fût dans une ville de leur État. Il inféroit de la route que Penterrieder devoit prendre pour se rendre à Londres en évitant la Haye, malgré les instances de la république, que l'empereur craignoit la partialité des Hollandois, et que les Anglois vouloient se réserver à eux seuls la négociation, et n'en donner connoissance aux Hollandois que lorsque toutes choses seroient absolument réglées. Il se trompoit en tous points. Ceux qui étoient au timon de la république étoient dépendants de l'Angleterre et n'osoient s'écarter de ses intérêts. Il étoit donc nécessaire qu'elle agît de concert avec l'Angleterre. Cadogan en étoit bien persuadé, et il attendoit Penterrieder à la Haye, qu'il avoit prié d'y passer.

L'abbé Dubois prévint par son arrivée à Londres celle de Penterrieder. Il y guérit les ministres de la crainte qu'ils avoient conçue que le maréchal d'Huxelles ne fût contraire à la négociation qui s'alloit commencer. Le roi d'Angleterre et ses ministres ne cessoient d'assurer Monteléon d'une amitié et d'une correspondance entière avec le roi d'Espagne, et que la négociation tourneroit à sa satisfaction, et cet ambassadeur s'en flatta plus encore sur la réponse du roi d'Angleterre à l'envoyé de l'empereur. Ce ministre, en prenant congé de lui, insista sur la garantie, et lui demanda pressamment et avec hauteur s'il vouloit ou non satisfaire aux traités et donner à l'empereur les secours de troupes et de vaisseaux nécessaires pour conserver les États qu'il possédoit en Italie. A quoi le roi d'Angleterre répondit qu'en l'état où se trouvoient les affaires générales de l'Europe, il avoit besoin de plus de temps pour faire ses réflexions, avant de prendre une résolution.

D'autre part, l'abbé Dubois assuroit Monteléon d'une manière qui lui paroissoit sincère que ses ordres du régent étoient très-positifs en faveur de l'Espagne, dont il regardoit les intérêts comme inséparables de ceux de la France, et l'avoit expressément chargé d'y veiller avec une égale attention. Néanmoins Monteléon cherchoit à pénétrer s'il disoit bien vrai, et si sa mission ne regardoit que la négociation qui paroissoit, et peut-être en même temps pacifier les troubles du nord, ou s'il y avoit quelque cause secrète et quelque mystère plus profond. La confiance qui paroissoit entre Stanhope et lui donnoit celle de pénétrer ce qu'il en étoit, parce que Stanhope étoit le principal acteur. Mais, jusqu'à l'arrivée de Penterrieder, il ne se pouvoit agir que de propos généraux. En attendant, Monteléon vantoit en Espagne ses services et ses soins, et au duc de Parme, qu'il y croyoit tout-puissant, l'attention

qu'il apportoit à ses intérêts, les conseils qu'il donnoit en sa faveur à l'abbé Dubois et les démarches qu'il continueroit de faire en sa faveur, sans que l'Espagne fût instruite de tout ce qu'il faisoit à cet égard.

On croyoit à Londres que le duc de Parme et les autres princes d'Italie désiroient la conclusion du traité qui alloit s'y négocier, pour éviter la guerre dont ils étoient menacés; mais quelques-uns d'eux, qui étoient dans la confiance d'Angleterre, doutoient de la sincère intention de la France, non du régent, dont ils croyoient l'intérêt d'être uni au roi d'Angleterre, mais d'une puissante cabale, fort contraire au régent, et fort attachée au roi d'Espagne.

Bernsdorff, celui des ministres hanovriens qui avoit le plus de crédit auprès du roi d'Angleterre, et Robeton, réfugié françois, imaginèreni et prièrent Stairs de conseiller au régent de choisir cinq ou six bonnes têtes dévouées à ses intérêts, de se conduire par leur conseil, de les prendre parmi les évêques et les ecclésiastiques réputés jansénistes, où il y avoit des gens habiles; qu'étant sans famille, ils seroient plus hardis que les laïques, et qu'ennemis des jésuites, ils tiendroient tête à cette canaille, auteurs de libelles répandus contre lui, en dernier lieu de celui de la *Gazette de Rotterdam* très-certainement sorti de leur boutique. Ces deux hommes attribuoient à cette cabale d'avoir mis et de soutenir en place Châteauneuf en Hollande, Rottembourg en Prusse, Poussin à Hambourg, le comte de La Mark en Suède, Bonac à Constantinople. Ce dernier, disoient-ils, instruit par la cabale, avoit proposé une alliance entre la Suède et la Porte pour continuer la guerre en Hongrie, et averti Ragotzi de ce qu'il devoit faire pour détourner les Turcs de faire la paix. Châteauneuf menaçoit les Hollandois du ressentiment de la France, s'ils accordoient à leurs sujets des lettres de représailles contre les Suédois. La Marck travailloit à une paix particulière contre le czar et la Suède, avec un zèle et une partialité extrême pour celle-ci, tandis qu'elles se plaignoit amèrement de l'engagement pris par la France de lui refuser tout subside et tout autre secours après le terme expiré porté par le dernier traité d'alliance. Rottembourg étoit l'entremetteur d'une négociation secrète entre Ilghen, ministre du roi de Prusse et Gœrtz, ministre de Suède, auquel il avoit offert de le tenir caché dans sa maison. On voit avec surprise et avec quelque chose de plus, jusqu'à quel point l'intérêt et le crédit de l'abbé Dubois et celui de ses croupiers pour le leur à lui plaire, jusqu'à quel point, dis-je, se portoit la hardiesse des Anglois dans l'intérieur du régent, d'essayer de lui donner un nouveau conseil à leur gré, et de lui faire changer tous les ministres au dehors, c'est-à-dire de faire de ce prince leur vice-roi en France, et d'y montrer à tous les François qu'aucun ne pouvoit espérer aucune de toutes les places du gouvernement au dedans, ni au dehors, ni de conserver dans aucune que par leur choix ou par leur permission. Les imputations faites à ceux du dehors portoient encore cette hardiesse au delà de tout ce qui se pouvoit comprendre.

Quelque insensée que fût l'entreprise d'Albéroni sans alliés, le fourreau étoit jeté, et il étoit véritable que, si, contre toute apparence, elle eût pu réussir, il étoit de l'intérêt de la France que l'empereur devînt

moins puissant en Italie, et que l'Espagne s'y accrût de partie de ce qu'elle y avoit perdu. Bonac servoit donc utilement de chercher les moyens de prolonger la guerre de Hongrie, de laquelle uniquement l'Espagne pouvoit espérer des succès en Italie, et d'obliger l'empereur à se prêter à des conditions de paix désirables.

A l'égard de la Suède, il n'y avoit que le désespoir de la pouvoir rétablir, aussi démontré qu'il l'étoit alors, qui pût faire cesser les efforts de la France en faveur d'un ancien allié, dont la descente en Allemagne avoit été la première borne de l'énorme vol que la puissance de la maison d'Autriche avoit pris en Europe, et que les possessions demeurées en Allemagne à la Suède avoient sans cesse empêchée de reprendre. Le rétablissement de cette couronne devoit donc être infiniment cher à la France, si, dans la ruine des malheurs de Charles XII, elle avoit pu la procurer. A ce défaut, l'intérêt de la France, qui l'empêchoit de se commettre seule avec toutes les puissances conjurées contre la Suède, étoit de procurer avec adresse et sagesse une paix qui sauvât à la Suède tout ce qu'il seroit possible de ses débris pour la laisser respirer, et en situation d'oser songer à se rétablir un jour dans l'état d'où elle étoit déchue. C'est ce qui ne se pouvoit espérer qu'en travaillant à des paix particulières qui rompissent la ligue qui l'accabloit, qui en missent, s'il étoit possible, les membres aux mains les uns contre les autres, qui intéressassent contre les opiniâtres ceux qui auroient fait leur paix particulière, à soutenir la Suède contre eux, et par ce moyen lui sauver enfin des provinces en Allemagne qui lui laissassent un pied dans l'empire, une voix dans les diètes, et les occasions d'y contracter des alliances et d'y figurer encore, de cheminer vers son rétablissement, et d'y balancer à la fin la puissance de la maison d'Autriche, et la grandeur naissante de la maison de Hanovre.

Ainsi le comte de La Marck et Rottembourg servoient très-utilement l'État de travailler à séparer et à brouiller cette ligue du nord, si utile aux vues et à la puissance de l'empereur et de la maison de Hanovre, qui étoit si occupée de se conserver ses usurpations de Brême et de Verden sur la Suède; et ces ministres ne pouvoient mieux s'y prendre qu'en procurant à la Suède des paix particulières. Châteauneuf aussi avoit grande raison d'empêcher, tant qu'il pouvoit, la Hollande de se joindre aux ennemis de la Suède, en troublant et infestant le peu de commerce qui lui restoit. On ne peut donc assez admirer que l'Angleterre osât vouloir, à visage découvert et sous prétexte d'avis d'amitié, tourner la France à un intérêt si contradictoire à ceux de cette couronne, tonneler le régent en l'effrayant de cabales, et l'obliger à se défaire de ceux qui servoient le mieux les vrais intérêts de leur maître, pour leur en substituer d'autres qui ne prendroient ordres ni instructions que des ministres de Georges, comme on l'a vu depuis pratiquer à découvert après que l'abbé Dubois eut totalement subjugué le régent et par lui tout le royaume.

La paix du nord, sans l'intervention de Georges, auroit été l'événement qui l'auroit le plus sensiblement touché. Il compoit les intérêts et son établissement sur le trône d'Angleterre sujet aux caprices et aux révo-

lutions pour rien en comparaison de ses États d'Allemagne et de leur agrandissement. Le czar désiroit sa paix particulière avec la Suède par les avantage qu'il y trouvoit, et par la difficulté pécuniaire d'en soutenir plus longtemps la guerre. La base du traité étoit le rétablissement de Stanislas, de s'emparer de Dantzig, d'y mettre des troupes moscovites et de l'y faire régner pendant la vie de l'électeur de Saxe, dont il auroit été le successeur à la couronne de Pologne, moyennant quoi le czar espéroit faire beaucoup relâcher le roi de Suède sur les conditions de sa paix.

Le roi de Prusse entroit dans ce projet; mais, se défiant du czar, il traitoit séparément avec la Suède. Il y eut divers projets proposés à Berlin pendant le séjour que le baron de Gœrtz, ministre confident du roi de Suède, fit en cette ville. Quoique le traité ne fût qu'entre la Suède et la Prusse, ce dernier prince affectoit de veiller aux intérêts du czar, son allié. Gœrtz offrit de laisser au czar Pétersbourg, une lisière des deux côtés du golfe de Finlande avec tous les ports et havres qui en dépendoient en l'état qu'ils se trouvoient alors, et promettoit sur Revel qu'on trouveroit des expédients pour aplanir la difficulté de cet article. La cession de Stettin et de son district étoit ce qui touchoit le plus le roi de Prusse. Gœrtz disoit qu'il n'avoit pouvoir d'y consentir qu'à condition que le roi de Prusse promettroit en même temps la restitution de toutes les conquêtes de ses alliés, excepté Pétersbourg. C'étoit un engagement qu'il étoit impossible que le roi de Prusse pût prendre. Le czar avoit déclaré positivement qu'à l'exception de la Finlande, il ne restitueroit absolument rien. Il avoit particulièrement dit qu'il vouloit la Livonie et qu'il feroit la guerre plutôt vingt ans encore que de changer quoi que ce soit à la résolution qu'il avoit prise.

Gœrtz augmenta les difficultés en déclarant qu'il ne feroit pas un seul pas dans la négociation si la démolition des fortifications de Wismar n'étoit suspendue. Le roi de Prusse, qui le connoissoit bien, lui fit offrir cent mille écus; mais pour cette fois ce moyen si sûr avec lui ne réussit pas, et on jugea que Gœrtz avoit pris ailleurs des engagements dont il croyoit tirer davantage; le soupçon fut que c'étoit avec le roi de Pologne. En effet, Gœrtz demeuroit en Pologne pendant la négociation; il refusa de se trouver à une conférence avec les ministres de Russie et de Prusse, qui devoit se tenir près de Berlin. Il partit brusquement sans dire adieu, sans avertir, sans déclarer où il vouloit aller, se rendit à Breslau, terre fort suspecte dans ses conjonctures pour le roi de Prusse et pour ses alliés, parce que le roi d'Angleterre avoit averti l'empereur que le czar avoit offert à la France d'attaquer les États héréditaires de la maison d'Autriche, si le régent vouloit donner des subsides pour entreprendre et pour soutenir cette guerre, qui auroient été bien mieux employés que ceux que l'abbé Dubois lui fit donner bientôt après contre l'Espagne. L'avis ajoutoit que la proposition s'étoit faite avant la prise de Belgrade qui avoit fait changer de ton au czar. Mais c'en étoit bien plus qu'il ne falloit pour le rendre suspect à Vienne, et pour faire craindre à ce prince et à ses alliés que cette cour ne fût informée de l'état de la négociation entamée pour la paix du nord.

Le roi de Prusse, irrité de l'infidélité de Gœrtz, ne songea plus qu'à se lier intimement avec le czar. Il résolut d'envoyer un ministre aux conférences qu'on parloit de tenir aux environs de Pétersbourg, où le czar et lui souhaitèrent également qu'il n'y vînt personne de la part de la France, qui traverseroit sûrement le traité si le roi d'Angleterre n'y étoit compris, avec lequel elle s'étoit si étroitement liée, et qu'ils accusoient sans doute de l'avoir averti des propositions que le czar lui avoit faites, qu'on vient de voir être allées par Georges jusqu'à l'empereur : autre ouvrage de l'abbé Dubois, si le fait étoit vrai.

Toutefois, il n'y avoit pas alors un mois que le roi de Prusse avoit exhorté le régent à penser sérieusement à former un parti dans l'empire capable de borner l'autorité de l'empereur, il avoit offert d'y donner ses soins et ses offices; il se disoit sûr du landgrave de Hesse et du duc de Wurtemberg; il travailloit à s'unir plus étroitement au duc de Mecklembourg qui avoit dix ou douze mille hommes; il espéroit d'y attirer les Hollandois qui vouloient traiter avec lui; il demandoit à la France de travailler à une harmonie parfaite entre le roi d'Angleterre et lui, chose bien contradictoire à tout le reste. Le landgrave étoit fort lié avec Georges, de l'appui duquel, en Hollande, il espéroit procurer au prince de Nassau, gouverneur de Frise, son petit-fils, la charge de stathouder des Sept-Provinces, et celle de capitaine général au prince Guillaume son fils. Le roi de Prusse attribuoit le défaut d'intelligence entre le roi son beau-père et lui à l'intérêt particulier de Bernsdorff, et croyoit que l'abbé Dubois pourroit terminer ces difficultés particulières; mais la base de tout ce projet étoit la fin de la guerre du nord ou de celle en particulier du roi de Prusse, pendant la durée de laquelle il ne pouvoit rien entreprendre, et se trouvoit obligé de ménager l'empereur.

Il n'étoit pas aisé de faire revenir la cour de Londres sur le roi de Prusse, dont la légèreté et le peu de fidélité ne permettoient pas de compter sur lui avant que les mesures projetées entre l'empereur et la France fussent réglées, et les Anglois mêmes se plaignoient de Rottembourg comme dévoué à Ilghen et à la cour de Berlin. Ils étoient fort attentifs à la négociation commencée entre la Suède et le czar qu'ils croyoient en désir d'une paix avantageuse en abandonnant ses alliés, et qui, haïssant le roi Georges et parlant de lui sans mesure, pourroit former une liaison intime avec la Suède, et faire dans leur traité une condition principale de soutenir les droits du Prétendant et de concourir à son rétablissement. Ces considérations, vivement imprimées dans l'esprit des ministres anglois attachés à Georges, leur faisoient sentir la nécessité de lui attacher les principales puissances de l'Europe, pour s'en assurer contre de nouvelles entreprises de ce malheureux prince, et pour cela même l'importance de procurer par sa médiation la paix entre l'Espagne et l'empereur que, comme chef de l'empire où Georges avoit ses plus précieux États, il avoit plus besoin d'obliger et de s'acquérir. C'est ce qui avoit engagé ces ministres anglois à ne rien omettre pour engager cette négociation à Londres.

Penterrieder y arriva à la fin d'octobre, fort content des dispositions qu'il croyoit avoir remarquées à la Haye d'entrer sans peine dans toutes

les mesures que la France et l'Angleterre jugeroient nécessaires pour affermir le repos de l'Europe. Cadogan, qui connoissoit mieux que Penterrieder les Hollandois, desquels il avoit un long usage, n'en jugeoit pas si favorablement que lui; il comptoit bien sur leur principe d'intelligence parfaite avec l'Angleterre, et d'entrer autant qu'il seroit possible dans les mêmes alliances. Mais, quoique tous les particuliers convinssent en cela, ils différoient dans les voies pour arriver au même but. La Hollande, comme les autres pays, étoit partagée en partis, en divisions et en subdivions, et ces différents sentiments se portoient aux États généraux. Cadogan remarquoit aussi que Châteauneuf, plus fidèle à ses anciens préjugés qu'à ses derniers ordres, travailloit à détruire plutôt qu'à fortifier la confiance entre l'Angleterre et la Hollande. Beretti, mal instruit des démarches de Penterrieder à la Haye, crut qu'il n'avoit traité d'affaires qu'avec Cadogan et Widword, et qu'il s'étoit contenté de se plaindre aux États généraux de l'entreprise de l'Espagne en termes fort aigres et fort hauts, que les Anglois avoient approuvés; sur quoi il s'étendit en grands raisonnements en Espagne sur la partialité de Georges et de ses ministres pour l'empereur, à qui Cadogan avoit un ancien attachement personnel, et sur la sagesse de la résolution de ne point traiter à Londres, mais à la Haye, où la partialité pour l'empereur seroit infiniment moins dangereuse. Cadogan n'avoit point caché à Beretti que le roi d'Angleterre travailloit fortement à la paix de l'empereur avec l'Espagne, ni les conditions qui en étoient le fondement.

Elles étoient que l'empereur reconnoîtroit Philippe V roi des Espagnes et des Indes; qu'il donneroit à un des fils de son second mariage l'investiture des États de Toscane et de Parme quand les successions en seroient ouvertes; que les mesures seroient si bien prises que la Toscane n'appartiendroit jamais à l'empereur, ni spécialement Livourne, moyennant quoi l'Espagne y trouveroit ses avantages, les princes d'Italie leur sûreté, l'équilibre seroit conservé, et la tranquillité publique.

Cadogan, loin d'en demander le secret, dit à Beretti que le régent avoit chargé le duc de Saint-Aignan de communiquer ce projet en Espagne, et qu'étant avantageux, il y avoit lieu d'en espérer des réponses favorables, dont dépendoit tout le succès de la négociation. Beretti en jugea de même, mais il n'osa s'en déclarer, en attendant d'être informé des sentiments d'Albéroni. Ce cardinal, comme on l'a vu, s'étoit offensé des propos que Stairs avoit tenus sur l'entreprise de Sardaigne. Il s'en étoit plaint en forme par un mémoire qu'il remit au secrétaire d'Angleterre. Stairs, à son tour, se plaignit de la vivacité du mémoire. Cellamare, sans ordre, mais dans l'opinion du grand crédit de Stairs auprès du régent, s'entremit pour le calmer. Stanhope écrivit là-dessus à Albéroni d'une manière respectueuse pour le roi d'Espagne, tendre pour lui, par laquelle il l'assuroit que l'Angleterre ne donneroit jamais de secours à l'empereur pour faire la guerre à l'Espagne. Le cardinal goba l'équivoque, triompha, brava, et s'engoua de ses idées plus que jamais.

Parmi tous ces soins, le roi d'Espagne tomba véritablement et dangereusement malade. Albéroni avoit eu grand soin de le conserver dans l'habitude que Mme des Ursins lui avoit fait prendre d'être continuelle-

ment enfermé avec la reine et elle, et de le rendre inaccessible, non-seulement à sa cour et aux seigneurs les plus distingués, mais à ceux même dont les charges étoient les plus intérieures. C'étoit par là qu'elle s'étoit mise seule en possession du gouvernement de l'État et de disposer de toutes les affaires et de toutes les grâces. Albéroni, qui en avoit été témoin du temps de M. de Vendôme et depuis sa mort, comme envoyé de Parme, et de cette sorte de prison du roi, encore plus resserrée depuis la mort de la reine, où il ne voyoit que la princesse des Ursins avec qui il passoit sa vie perpétuellement enfermé, profita de la leçon pour la nouvelle reine et pour sa propre fortune. Comme l'habitude étoit prise, il n'eut pas de peine à la faire continuer; mais il resserra le roi bien plus étroitement qu'il ne l'avoit été du temps de la première reine, dont l'habitude a duré autant que la vie de Philippe V. C'est un détail que j'aurai lieu de faire à l'occasion de mon ambassade, si Dieu permet que j'achève ces Mémoires. Je me contenterai de dire ici ce qui fait à la matière présente.

Qui que ce soit n'approchoit de l'intérieur indispensable du roi d'Espagne, c'est-à-dire lever, coucher, repas; car cet intérieur nécessaire se bornoit à trois ou quatre valets françois et deux seuls gentilshommes de la chambre; aucun ministre qu'Albéroni, le confesseur un quart d'heure tous les matins à la suite du lever, le duc de Popoli et les autres gouverneurs ou sous-gouverneurs des infants à leur suite, mais un quart d'heure à la toilette de la reine le matin, où le roi alloit après avoir congédié son confesseur; le cardinal Borgia, patriarche des Indes, rarement le marquis de Villena, majordome-major, les deux gentilshommes de la chambre, seuls en exercice; les mêmes, excepté les infants et leurs gouverneurs, pouvoient entrer au dîner et au souper sans y rester longtemps. Les soirs, les infants et leurs gouverneurs venoient voir le roi et la reine seuls; leur visite ne duroit qu'un moment. Les premiers médecin, chirurgien et apothicaire avoient ces mêmes entrées dont, à l'exception du lever, ils usoient sobrement. De femmes, la nourrice seule voyoit la reine au lit quand le roi en sortoit, et la chaussoit. C'étoit là le seul moment qu'elle eût seule avec elle, qui s'allongeoit tant qu'on pouvoit, à la mesure de l'habiller du roi, qui se faisoit dans une pièce joignante. La reine passoit à sa toilette, où elle trouvoit la camarera-mayor, trois ou quatre dames du palais, autant de *señoras de honor*, et quelques femmes de chambre. A dîner et à souper, la camarera-mayor, deux dames du palais de jour et deux *señoras de honor* de jour servoient, et les femmes de chambre apportoient de la porte les plats et à boire, et les y rendoient aux officiers. La bouche du roi ne lui préparoit rien et étoit absolument inutile. Il n'étoit servi que de celle de la reine. Le majordome-major étoit donc exclu, ainsi que le sommelier du corps, qui est de tous les grands officiers le plus intérieur, et tous les gentilshommes de la chambre, dont il y a une vingtaine, desquels auparavant deux étoient de service par semaine tour à tour. Ainsi le service intérieur étoit réduit à ce très-court nombre de valets et d'officiers de santé, aux deux gentilshommes de la chambre seuls, toujours en fonction, et au majordome-major de

la reine, qui étoit aussi l'un de ces deux gentilshommes de la chambre toujours en service, à ce peu de dames de la reine tour à tour et à ces deux ou trois autres que j'ai nommées, qui, sans service, entroient quelquefois à la toilette ou au dîner : le duc d'Escalone, qu'on appeloit toujours marquis de Villena, étoit majordome-major du roi, un des plus grands seigneurs d'Espagne en tout genre, et le plus respecté et révéré de tous, avec grande raison, par sa vertu, ses emplois et ses services. J'en ai parlé, t. II, p. 318, et de son fils aîné, le comte de San Estavan de Gormaz, grand d'Espagne aussi, gendre de la camarera-mayor, et premier capitaine des gardes du corps alors.

La maladie du roi fit réduire ce court intérieur dont je viens de parler, à la reine unique de femme et à sa nourrice, aux deux gentilshommes de la chambre toujours en service, aux officiers de santé, qui n'étoient que quatre parce que le premier médecin de la reine y fut admis, et aux quatre ou cinq valets intérieurs, Albéroni sur le tout. Le reste sans exception fut exclu; le P. Daubenton même n'y étoit admis qu'avec discrétion.

La médecine du roi est tout entière sous la charge de son majordome-major. Elle lui doit rendre compte de tout, il doit être présent à toutes les consultations, et le roi ne doit prendre aucun remède qu'il ne sache, qu'il n'apppouve et qu'il ne soit présent. Villena voulut faire sa charge. Albéroni lui fit insinuer que le roi vouloit être en liberté, et qu'il feroit mieux sa cour de se tenir chez lui, ou d'avoir la discrétion et la complaisance de ne point entrer où il étoit, et d'apprendre de ses nouvelles à la porte. Ce fut un langage que le marquis ne voulut point entendre.

On avoit tendu au fond du grand cabinet des Miroirs un lit en face de la porte où on avoit mis le roi, et comme la pièce est vaste et longue, il y a loin de cette porte, qui donne dans l'extérieur, jusqu'au fond où étoit le lit. Albéroni fit encore avertir le marquis que ses soins importunoient, qui ne laissa pas d'entrer toujours. A la fin, de concert avec la reine, le cardinal résolut de lui fermer la porte. Le marquis s'y étant présenté une après-dînée, un de ces valets intérieurs l'entre-bâilla et lui dit avec beaucoup d'embarras qu'il lui étoit défendu de le laisser entrer. «Vous êtes un insolent, répondit le marquis, cela ne peut pas être;» pousse la porte sur le valet et entre. Il eut en face la reine, assise au chevet du lit du roi. Le cardinal, debout auprès d'elle, et ce peu d'admis qui n'y étoient pas même tous, fort éloignés du lit. Le marquis, qui étoit avec beaucoup de gloire fort mal sur ses jambes, comme on l'a vu dans ce que j'ai dit de lui, s'avance à petits pas, appuyé sur son petit bâton. La reine et le cardinal le voient et se regardent. Le roi étoit trop mal pour prendre garde à rien, et ses rideaux étoient fermés, excepté du côté où étoit la reine. Voyant approcher le marquis, le cardinal fit signe avec impatience à un des valets de lui dire de s'en aller, et tout de suite, voyant que le marquis sans répondre avançoit toujours, il alla à lui, et lui remontra que le roi vouloit être seul et le prioit de s'en aller. « Cela n'est pas vrai, lui dit le marquis, je vous ai toujours regardé, vous ne vous êtes point approché du lit, et le roi ne vous a rien dit. »

Le cardinal, insistant et ne réussissant pas, le prit par le bras pour le faire retourner. Le marquis lui dit qu'il étoit bien insolent de vouloir l'empêcher de voir le roi et de faire sa charge. Le cardinal, plus fort que lui, le retourna, l'entraînant vers la porte, et se disant mots nouveaux, toutefois le cardinal avec mesure, mais le marquis ne l'épargnant pas. Lassé d'être tiraillé de la sorte, il se débattit, lui dit qu'il n'étoit qu'un petit faquin, à qui il sauroit apprendre le respect qu'il lui devoit; et dans cette chaleur et cette pousserie le marquis, qui étoit foible, tombe heureusement dans un fauteuil qui se trouva là. De colère de sa chute il lève son petit bâton et le laisse tomber de toute sa force dru et menu sur les oreilles et sur les épaules du cardinal, en l'appelant petit coquin, petit faquin, petit impudent qui ne méritoit que les étrivières. Le cardinal, qu'il tenoit d'une main à son tour, s'en débarrassa comme il put et s'éloigna, le marquis continuant tout haut ses injures, le menaçant avec son bâton. Un des valets vint lui aider à se lever du fauteuil, à gagner la porte, car, après cette expédition, il ne songea plus qu'à s'en aller. La reine regarda de son siége toute cette aventure en plein, sans branler ni mot dire; et le peu qui étoit dans la chambre, sans oser remuer. Je l'ai su de tout le monde en Espagne, et de plus j'en ai demandé l'histoire et tout le plus exact détail au marquis de Villena, qui étoit la droiture et la vérité même, qui avoit pris de l'amitié pour moi, et qui me l'a contée avec plaisir toute telle que je l'écris. Santa Cruz et l'Arco, les deux gentilshommes de la chambre, qui me l'ont aussi contée, rioient sous cape. Le premier avoit refusé de lui aller dire de sortir; et après l'accompagnèrent à la porte. Le rare est que le cardinal, furieux, mais saisi de la dernière surprise des coups de bâton, ne se défendit point, et ne songea qu'à se dépêtrer. Le marquis lui cria de loin que, sans le respect du roi et de l'état où il étoit, il lui donneroit cent coups de pied dans le ventre et le mettroit dehors par les oreilles. J'oubliois encore cela. Le roi étoit si mal qu'il ne s'aperçut de rien.

Un quart d'heure après que le marquis fut rentré chez lui, il reçut un ordre de se rendre en une de ses terres à trente lieues de Madrid. Le reste du jour sa maison ne désemplit pas de tout ce qu'il [y] avoit de plus considérable à Madrid, à mesure qu'on apprenoit l'aventure, qui fit un furieux bruit. Il partit le lendemain avec ses enfants. Le cardinal toutefois demeura si effrayé que, content de l'exil du marquis et de s'en être défait, il n'osa passer aux censures pour en avoir été frappé. Cinq ou six mois après il lui envoya ordre de revenir, sans qu'il en eût fait la plus légère démarche. L'incroyable est que l'aventure, l'exil, le retour ont été entièrement ignorés du roi d'Espagne jusqu'à la chute du cardinal. Le marquis n'a jamais voulu le voir ni ouïr parler de lui, pour quoi que ce pût être, depuis qu'il fut revenu, quoique le cardinal fût absolument le maître, dont l'orgueil fut fort humilié de cette digne et juste hauteur, et d'autant plus piqué qu'il n'oublia rien pour se replâtrer avec lui, sans autre succès qu'en recueillir les mépris, qui accrurent beaucoup encore la considération publique où étoit ce sage et vertueux seigneur.

Le roi fut assez mal pour faire son testament, dicté par le cardinal et

concerté avec la reine. Personne n'en eut connoissance et ne douta que la régence et toute autorité ne lui fût donnée, avec le cardinal pour conseil. Tout fut en trouble, et peu de gens étoient persuadés que la régence d'une belle-mère du successeur fût reconnue si le roi venoit à mourir, et une belle-mère aussi haïe que celle-là l'étoit de toute l'Espagne, et qui n'avoit d'appuis que le duc de Parme et Albéroni si parfaitement détesté.

CHAPITRE XXV.

Opiniâtreté d'Albéroni contre la paix. — Le pape fait imprimer son bref injurieux au roi d'Espagne, qu'Aldovrandi n'avoit osé lui présenter. — Ce nonce fait recevoir la constitution aux évêques d'Espagne. — Anecdote différée. — Servitude du pape pour l'empereur, qui le méprise et fait Czaki cardinal. — Le pape fait arrêter le comte Péterborough, et, menacé par les Anglois, le relâche avec force excuses. — Sa frayeur, et celle du duc de Parme, de l'empereur. — Conseils furieux et fous contre la France de Bentivoglio au pape. — Son extrême embarras entre l'empereur et l'Espagne. — Ses tremblantes mesures. — Le pape avoue son impuissanee pour la paix. — Avis à l'Espagne et raisonnements sur Naples. — Mesures militaires d'Albéroni, et sur la paix qu'il ne veut point. — Mystère du testament du roi d'Espagne. — Foiblesse d'esprit du roi d'Espagne guéri. — Vanteries des forces d'Espagne, et conduite d'Albéroni. — Ses mesures. — L'Angleterre arme une escadre. — Forts propos entre le duc de Saint-Aignan et Albéroni. — Chimères de ce cardinal. — Riperda, tout à Albéroni, tient à del Maro d'étranges propos. — Dons faits au cardinal Albéroni, qui est nommé à l'évêché de Malaga, puis à l'archevêché de Séville. — Il montre à del Maro son éloignement de la paix, qui en avertit le roi de Sicile. — Le cardinalat prédit à Albéroni. — Aldovrandi, pensant bien faire d'engager les prélats d'Espagne d'accepter la constitution, est tancé avec ordre de détruire cet ouvrage comme contraire à l'infaillibilité. — Aldovrandi fort malmené. — Griefs du pape contre lui. — Demandes énormes de l'empereur au pape. — Hauteur incroyable de l'empereur avec le pape, qui tremble devant lui, et qui est pressé par l'Espagne. — Reproches entre le cardinal Acquaviva et le prélat Alemannni, de la part du pape. — Mouvements inutiles dans le royaume de Naples. — Soupçons sur le roi de Sicile, qui envoie le comte de Provane à Paris. — Le duc de Modène n'ose donner sa fille au Prétendant, qui est pressé de tous côtés de se marier. — Les neveux du pape vendus à l'empereur. — Foiblesse entière du pape pour le cardinal Albane, sans l'aimer ni l'estimer. — Crainte de ce neveu à l'égard d'Aldovrandi. — Gallas et Acquaviva également bien informés par l'intérieur du palais du pape. — [Le pape] veut se mêler de la paix entre l'empereur et l'Espagne. — Hauteur et menaces des Impériaux sur la paix, qui déplaisent en Hollande. — Manéges intéressés de Beretti. — Friponnerie de l'abbé Dubois. — Manéges intéressés de Monteléon, qui compte sur Chavigny, amené par l'abbé Dubois à Londres, et en est trompé. — Inquiétude chimérique des Anglois d'un mariage du prince de Piémont avec une fille du régent. — Même inquiétude, et personnelle, de La Pérouse. — Il apprend de Penterrieder que l'empereur veut absolument la Sicile, avec force propos hauts et caressants. — Il l'assure de tout l'éloignement de la France pour le roi de Sicile. — Court voyage de l'abbé Dubois à Paris. — Cajoleries du roi d'Angleterre à la reine d'Espagne et à Albéroni, en cas de mort du roi d'Espagne. — Proposition du roi d'Espagne pour entrer en traité avec l'empe-

reur par l'Angleterre. — Manége des ministres du roi d'Angleterre. — Ils n'ont point de secret pour Penterrieder. — Résolution du régent sur le traité, mandée par l'abbé Dubois en Angleterre. — Inquiétude des ministres de Sicile à Londres et à Paris. — Éclat entre le roi d'Angleterre et le prince de Galles. — Manége et embarras de la Pérouse. — L'Angleterre arme doucement une escadre pour la Méditerranée. — Plaintes de Monteléon. — Réponse honnête, mais claire, des ministres anglois. — Chimère imaginée par les ennemis du régent, qu'il vouloit obtenir de l'empereur la succession de la Toscane pour M. son fils. — Beretti, trompé par de faux avis, compte avec grande complaisance sur la Hollande, dont il écrit merveilles en Espagne, et de la partialité impériale des Anglois.

Au milieu de ces confusions et du péril où étoit la vie du roi d'Espagne, le cardinal déclara qu'il ne trouvoit pas les propositions des Anglois suffisantes pour assurer le repos de l'Italie, et qu'il n'enverroit point de ministre à Londres. Il dit à ses amis qu'il ne se laisseroit point endormir par des négociations apparentes; qu'il avoit tout l'hiver devant lui pour prendre ses mesures; qu'il falloit marcher à pas lents, et voir si les nuages du nord ne produiroient pas des tonnerres et des grêles; que, si le roi d'Espagne pouvoit armer une bonne flotte, plusieurs pourroient changer de ton. Il comptoit sur les assurances que Riperda lui donnoit que l'intérêt du commerce ne permettroit point à ses maîtres de s'opposer à l'Espagne; et dans cette confiance Albéroni parloit plus haut même au pape, dont le bref au roi d'Espagne, dont on a parlé, et qu'Aldovrandi n'avoit osé lui présenter, avoit été imprimé en Hollande par ordre du nonce de Cologne. Aldovrandi, fort embarrassé, chercha à faire sa cour au pape par engager les évêques d'Espagne, à qui il écrivit, d'accepter la constitution. Je n'en dirai pas davantage ici sur cette matière. On verra, à l'occasion de mon ambassade en Espagne, ce que l'archevêque de Tolède, qui étoit lors et qui étoit le même [à l'époque de mon ambassade], m'en dit lui-même sous le dernier secret. Il est mort depuis cardinal.

Le pape, tremblant devant l'empereur, n'en usoit pas avec lui comme il faisoit avec la France et l'Espagne, qui avoient une plus dommageable simplicité. Non-seulement il faisoit à l'instant tout ce qu'il plaisoit à l'empereur, mais sans attendre qu'il le demandât, et sans que ce prince daignât même le remercier. Ainsi l'empereur ayant voulu la promotion de Czaki, archevêque de Colveza et évêque de Varadin, et sans nomination aucune de sa part, ce prélat fut déclaré cardinal aussitôt, malgré tant de paroles données du premier chapeau à Gesvres, archevêque de Bourges, qui languissoit après depuis si longtemps, et que le pape amusa encore de discours pathétiques.

Une autre affaire embarrassa davantage le pape. Il eut avis que Péterborough, se promenant en Italie, avoit de mauvais desseins sur la vie du Prétendant. Il le fit arrêter et garder étroitement dans le fort Urbin. Péterborough étoit comte d'Angleterre, pair du royaume, chevalier de la Jarretière. Les Anglois prirent feu sur cet affront, et le roi d'Angleterre éclata en menaces de bombarder Civita-Vecchia. Le duc de Parme s'entremit. Le pape eut grand'peur, fit force compliments à Pé-

terborough, le mit en liberté, et l'orage se dissipa. Le duc de Parme étoit encore bien plus alarmé pour lui-même : il comptoit sur l'indignation de l'empereur qui ne demanderoit qu'un prétexte pour l'accabler. La proposition d'assurer à un fils de la reine d'Espagne la succession de Toscane, de Parme et de Plaisance lui faisoit déjà voir une garnison impériale dans ces deux places, et se croire perdu sous le joug des Allemands. Il eut recours au cardinal Albéroni, et conseilla au roi d'Espagne de s'armer au commencement de l'hiver, et avec éclat, pour tenir les Allemands en crainte.

Cellamare donnoit les mêmes conseils, surtout depuis la prise de Cagliari. Le pape étoit dans les mêmes frayeurs. Il souhaitoit ardemment la neutralité de l'Italie; il ne l'espéroit que de l'établissement de la paix entre l'empereur et l'Espagne. Il ordonna à son nonce à Paris de presser le régent d'agir pour la procurer, mais par insinuations seulement, tant il redoutoit de choquer la cour de Vienne, et d'entretenir sur cette affaire une correspondance exacte avec son nonce à Madrid.

Il se trouvoit alors en d'étranges embarras entre les cours de Madrid et de Vienne, par les engagements où la frayeur de la dernière l'avoit fait entrer. Bentivoglio, tout nouvellement, n'avoit rien oublié pour l'épouvanter des alliances que la France faisoit avec les protestants, et pour le presser de se lier avec l'empereur. Il vouloit aussi qu'il travaillât au rétablissement du Prétendant, avec son peu de sens et de jugement ordinaire, comme si ce projet avoit pu être compatible avec une alliance étroite avec l'empereur, si lié avec le roi d'Angleterre. Les Impériaux, maîtres en Italie, et qui savoient que la frayeur étoit le seul moyen d'obtenir tout du pape, l'effrayèrent tellement, par la persuasion et la colère qu'ils feignirent de ce qu'il étoit de concert de l'entreprise de l'Espagne, que, pour s'en laver, il avoit écrit ce bref au roi d'Espagne, dont on a parlé, et qu'il avoit depuis approuvé son nonce de ne l'avoir pas rendu. Mais menacé de plus en plus, il le fit imprimer, comme on l'a dit, en distribua des copies à tous ses nonces, exigea non-seulement de celui d'Espagne de le remettre enfin au roi, mais prétendit encore qu'il en tirât réponse, qu'il se croyoit due, pour démentir aux yeux de toute l'Europe l'énorme calomnie qu'on lui imputoit d'être de concert de son entreprise contre l'empereur, dont il paraphrasoit la nécessité de se laver. Il écrivit d'une manière pathétique et personnelle à Albéroni, dont la promotion n'avoit été faite que sur une parole à laquelle il avoit si cruellement manqué; et comme les indults qu'il avoit accordés au roi d'Espagne sur le clergé d'Espagne et des Indes, qu'il avoit révoqués, comme on l'a dit, en même temps qu'il avoit écrit ce bref au roi d'Espagne, mais que ces indults étoient entre les mains d'Albéroni et d'Aubenton, il ordonna à Aldovrandi, qu'au cas qu'ils refusassent de les lui remettre, d'écrire à tous les prélats d'Espagne qu'ils étoient révoqués, de leur défendre d'en rien payer, et de montrer à Albéroni la lettre par laquelle il lui ordonnoit de le faire. Le pape ne put tellement se couvrir, et se parer du devoir d'impartialité de père commun, et de l'obligation de manifester la pureté de sa conduite, qu'il n'avouât à Aldovrandi sa crainte des plaintes que l'empe-

reur faisoit des indults qu'il avoit accordés, et de ses menaces, qui suivoient toujours les moindres complaisances de Rome pour l'Espagne. Il étoit d'autant plus embarrassé que ses différends avec cette cour n'étoient pas terminés : il ne prétendoit rien moins que d'obliger le roi d'Espagne d'annuler par un décret tous ceux qu'il avoit faits depuis neuf ans contre les prétentions de la juridiction ecclésiastique, et il comptoit pour l'obtenir sur la reconnoissance d'Albéroni de sa promotion si nouvelle, sur l'attachement pour lui d'Aubenton, et sur le crédit de tous les deux.

En même temps il fit voir à l'empereur, par son nonce à Vienne, ce bref si offensant qu'il avoit écrit au roi d'Espagne, et depuis fait imprimer et répandre, et il espéroit par là se laver du soupçon d'intelligence avec l'Espagne, et détourner l'orage qu'il craignoit, peut-être même faire accepter sa médiation. Mais la froideur et la sécheresse de la cour de Vienne répondoit peu et souvent point à tant de prostitution. La suspension d'armes en Italie, que le pape lui avoit proposée de concert avec l'Espagne, ne reçut pas la moindre réponse. Les uns crurent que l'empereur n'y consentiroit point par la médiation du pape; d'autres qu'il avoit dessein d'envahir l'Italie, dont il ne vouloit point perdre l'occasion. Le pape avoua au cardinal Acquaviva que ses démarches n'avoient et n'auroient aucun succès, qu'il n'en falloit attendre que par la France et l'Angleterre, mais que l'empereur étoit prévenu au dernier point contre tous ceux qui lui parloient de paix, et qu'il protestoit tous les jours qu'il renonceroit plutôt à la couronne impériale qu'à ses prétentions sur celle d'Espagne.

Acquaviva, autant pour son intérêt que pour celui du roi d'Espagne, le sollicitoit de profiter du désordre et de la consternation où étoient les Allemands du royaume de Naples, de l'empressement que tous les habitants témoignoient de changer de domination; d'y accorder un pardon général, et l'abolition, non de tout impôt, mais de tous ceux que les Allemands y avoient mis, parce qu'on n'y pouvoit rien espérer de la force, mais de la seule bonne volonté des nombreux habitants; de ne pas laisser le temps aux Impériaux de finir la guerre de Hongrie; enfin d'envoyer au commencement du printemps une forte escadre en Italie, et une puissante armée pour y maintenir l'équilibre et protéger le duc de Parme. Mais rien n'étoit disposé pour entreprendre sur Naples, de sorte qu'Acquaviva ne voulut pas risquer beaucoup de seigneurs napolitains qui s'étoient offerts à lui d'exposer leur vie en se déclarant, et les maintint seulement dans les bonnes dispositions où ils étoient. Acquaviva ajoutoit à ses conseils au roi d'Espagne que, s'il n'étoit pas en état de secourir les princes d'Italie et qu'il voulût faire la paix avec l'empereur, il ne la pouvoit obtenir que par la France et l'Angleterre, et ne [devoit] point compter sur les offices du pape, que Vienne méprisoit parfaitement.

Albéroni jugeoit, comme Acquaviva, des propositions que les Napolitains lui faisoient. Il auroit pourtant voulu que le mécontentement général se fît sentir quelquefois pour exciter le châtiment, et par conséquent aliéner encore plus les peuples. Il faisoit ses dispositions pour

avoir au printemps une escadre de trente navires de guerre, vingt mille hommes de débarquement, un train d'artillerie de cent cinquante pièces de canon. Il envoya en Hollande le chef d'escadre Castañeda pour acheter sept vaisseaux équipés et armés en guerre, et à Ragotzi un François nommé Boissimieux, bien instruit de tout ce que le roi d'Espagne pouvoit et vouloit faire pour entretenir la guerre en Hongrie, et pour l'être lui-même en quel état elle étoit et quel fondement il y pouvoit faire. Il ne vouloit point de paix; mais, comme il ne le pouvoit témoigner avec bienséance, il fit part aux cours étrangères de ce qui s'étoit passé en gros entre le colonel Stanhope et lui sur les propositions de paix. Il y fit entendre que le colonel Stanhope et le sieur Bubb avoient trouvé ses réponses raisonnables, et dépêché en Angleterre. Il se paroit en même temps de la suspension du second embarquement en considération des offices de la France et de l'Angleterre, insistoit sur l'équilibre, et sur être en liberté d'agir si la négociation ne réussissoit pas. Son but étoit de ne prendre aucun engagement et de conserver la liberté de prendre, suivant les conjonctures, les partis qu'il jugeroit à propos. L'état dangereux du roi d'Espagne les pouvoit bientôt changer.

On le crut, ou on le voulut croire si mal qu'on lui fit faire, comme on l'a dit, un testament sur la fin d'octobre, duquel, outre la reine et Albéroni, il n'y eut que le P. Daubenton et le duc de Popoli qui en en eussent connoissance. Il fut signé par un notaire de Madrid très-obscur. Six grands furent appelés ensuite, qui signèrent que c'étoit la signature du roi et son testament, mais sans qu'ils sussent rien de ce qu'il contenoit. Cela renouvela les bruits ci-devant remarqués sur la reine, et on fit plusieurs réflexions sur la confiance du contenu du testament, dont Popoli était le seul seigneur qui en eût le secret, à l'exclusion même des ministres, ce qui surprit d'autant plus qu'il étoit gouverneur du prince des Asturies, et publiquement mal avec le cardinal, qu'il se piquoit de mépriser.

Ce triste état du roi d'Espagne servit au cardinal à éluder les nouvelles instances du pape, dont on vient de parler, mais il ne parut pas abattre le courage du premier ministre. Ses discours ne témoignèrent ni frayeur ni foiblesse. Il brava même, et fort en détail, sur la puissance qu'on vouloit attribuer à l'empereur, en entretenant l'ambassadeur de Sicile. Celui de Hollande parloit comme le cardinal, ce qui faisoit croire la Hollande unie avec l'Espagne. La même confiance ne paroissoit pas à l'égard de la France, beaucoup moins encore pour l'Angleterre. On ne doutoit pas que le cardinal ne choisît la médiation des États généraux.

Vers la fin de novembre, la santé du roi d'Espagne fut tout à fait rétablie : le sommeil, l'appétit, les forces, l'embonpoint; mais l'esprit demeura si frappé de sa fin comme imminente qu'il vouloit sans cesse son confesseur auprès de lui. Il le retenoit souvent jusqu'au moment qu'il se mettoit au lit avec la reine. Souvent encore il l'envoyoit chercher au milieu de la nuit; mais cette foiblesse ne s'étendoit pas sur d'autres choses, et il ne paroissoit pas au dehors qu'il eût été malade.

Albéroni ne pensoit qu'à ses préparatifs de guerre. Il publioit qu'en mai suivant le roi d'Espagne auroit cinquante mille hommes de pied effectifs, et quinze mille chevaux, et trente vaisseaux de guerre bien armés, non pour faire aucunes conquêtes, mais pour maintenir ses droits et ses amis, si aucun étoit molesté en haine de cette amitié. Mais il ne persuadoit personne, parce que personne ne pouvoit croire que tant de dépense n'eût d'objet que celui qu'Albéroni publioit. Le colonel Stanhope en fut d'autant plus inquiet qu'il le pressoit souvent de lui apprendre le motif de l'armement d'une escadre qui se faisoit en Angleterre pour la Méditerranée. On disoit à Vienne que c'étoit contre l'Espagne. Monteléon mandoit que c'étoit contre le pape, sur l'affaire de Péterborough. Mais Albéroni avoit si peu de confiance en ce ministre qu'on ne doutoit pas que, s'il consentoit enfin que la paix fût traitée à Londres, il n'y fît passer Beretti.

C'étoit à quoi ce cardinal pensoit bien moins qu'à conserver ses conquêtes, et à en faire de nouvelles. Il fit laisser en Sardaigne neuf bataillons et huit cents chevaux, prit ses mesures pour faire croiser tout l'hiver des frégates depuis les côtes de Toscane jusqu'au phare de Messine, envoya de Gênes à Cagliari trente-cinq mille pistoles, pourvut toutes les places du roi d'Espagne de tout en abondance. Il refusa de traiter, en s'expliquant différemment à l'Angleterre et à la France. Il s'excusa au général Stanhope sur ce qu'il attendoit les réponses du régent, sans lesquelles l'union inséparable des deux couronnes l'empêchoit de rien faire; au duc de Saint-Aignan que, si le régent tenoit le même langage sur l'union des deux couronnes, il joueroit dans le monde un rôle différent de celui qu'il y jouoit. Il paraphrasa l'indignité de sa servitude pour l'Angleterre, la terreur panique qu'on prenoit de l'empereur, les grandes choses qui résulteroient, à l'avantage des deux couronnes, d'une union effective et stable. Il avoit raison sans doute, mais pour cela il auroit fallu chasser Albéroni et Dubois dans les pays les plus éloignés de la France et de l'Espagne, qui toutes les deux n'eussent jamais tant gagné.

Saint-Aignan lui représenta que les choses étoient déjà bien avancées; que le régent étoit d'accord avec l'Angleterre sur les conditions de la paix; que, si l'Espagne étoit attaquée, la France ne pourroit la secourir, l'état du royaume obligeant à conserver la paix dont il jouissoit. Albéroni répondit que le roi d'Espagne ne s'éloigneroit jamais d'un accommodement à des conditions équitables; qu'il se défendroit jusqu'à la dernière goutte de son sang si l'empereur étoit injuste dans ses demandes; finit en disant qu'il ne pouvoit croire que, si le roi d'Espagne étoit attaqué dans le continent de son royaume, une nation qui l'avoit porté et maintenu sur ce trône le voulût voir retourner en France simple duc d'Anjou; que si ce prodige arrivoit, il faudroit bien s'accommoder à la nécessité.

Ce discours fit un grand bruit, et fut interprété fort diversement. Ce qui est certain, c'est qu'Albéroni éloigna toujours la négociation; qu'il avoit des motifs cachés d'espérance qu'on ne pénétra point; qu'il croyoit se faire une ressource d'une ligue qu'il formeroit entre le czar et la

Suède; qu'il comptoit qu'il pouvoit naître de jour en jour des événements favorables à l'Espagne. Il jugeoit pouvoir faire agir les armées au dehors sans avoir rien à craindre pour les provinces de l'Espagne, et se repaissoit ainsi de chimères.

Il désiroit sur toutes choses de ménager les Hollandois, de les aigrir contre l'empereur, et de profiter de l'occasion de se délivrer de sa crainte et de ses desseins en modérant sa puissance. Mais ses exhortations étoient vaines. Les Hollandois sentoient la nécessité du repos pour le rétablissement de leur État, et quoiqu'il y eût différents partis dans la république, tous se réunissoient à conserver la paix. Ceux qui y avoient le plus de part aux affaires ne pouvoient sortir de leurs maximes : que l'intérêt de la république étoit de s'attacher indissolublement à suivre les résolutions de l'Angleterre, et suivre ses mouvements, même avec dépendance.

Rien n'étoit plus éloigné des sentiments de la république que le concert avec l'Espagne, que les discours de Riperda, tout à Albéroni, faisoient plus que soupçonner. Il parla un jour à l'ambassadeur de Sicile de la formidable puissance que l'Espagne auroit la campagne suivante, supérieure aux forces délabrées de l'empereur, qui ne pouvoit faire sa paix avec les Turcs; lui vanta le bonheur de la conjoncture pour établir un équilibre; proposa l'union du roi de Sicile avec le roi d'Espagne, pour attaquer à la fois : l'un l'État de Milan, l'autre le royaume de Naples. Del Maro, étonné d'un pareil propos de l'ambassadeur de Hollande, répondit qu'il faudroit, avant de prendre un engagement dont les suites pouvoient être si périlleuses, être bien assuré des secours que pourroient et voudroient donner la France, l'Angleterre et la Hollande. Riperda osa l'assurer que la France favoriseroit secrètement l'exécution de ce qu'il proposoit. Sur l'Angleterre, il avoua qu'il n'y falloit pas compter; mais il assura que, outre qu'il ne convenoit pas aux Anglois, par l'intérêt de leur commerce, de se brouiller avec l'Espagne, il prévoyoit tant d'embarras à Londres, que Georges n'auroit ni le temps ni le moyen de songer ni de se mêler des affaires des autres. A l'égard de sa république, il dit que, encore qu'il ne fût pas de la bonne politique de rompre avec l'empereur dans l'état où elle se trouvoit alors, cette extrémité étoit encore moins fâcheuse que de [se] brouiller avec l'Espagne, son commerce avec elle étant ce que ses maîtres avoient de plus capital à conserver. Son objet à lui étoit que la Hollande se maintînt neutre, mais en aidant l'Espagne de tout ce qu'il seroit possible sans se déclarer. Avec de tels propos de l'ambassadeur de Hollande, il n'est pas surprenant que les soupçons d'intelligence de sa république avec l'Espagne ne grossissent; à quoi en effet beaucoup furent trompés.

La mort de l'évêque de Malaga donna lieu de nommer Albéroni à cet évêché de trente mille écus de rente, qu'il ne reçut que comme l'introduction aux plus grands et aux plus riches siéges de l'Espagne, quand ils viendroient à vaquer. Le roi d'Espagne lui donna encore vingt mille ducats, à prendre sur les confiscations de ceux qui avoient suivi le parti de l'empereur, et tous les meubles qui avoient appartenu au duc d'U-

zeda. Peu de temps après, le cardinal Arias, archevêque de Séville, étant mort, Albéroni fut nommé à ce riche archevêché.

Il s'expliqua, sur la fin de cette année, avec tant d'emportement sur la négociation de Londres pour la paix, à l'abbé del Maro, que ce dernier assura le roi de Sicile qu'il n'y auroit point de paix; que l'Espagne, peu disposée à jeter tant d'argent mal à propos, et qui ne pouvoit craindre d'invasion de la part de l'empereur, ne feroit pas des préparatifs si considérables, si ce n'étoit pour entreprendre; et que ces vues étoient conformes au caractère d'esprit d'Albéroni, dont l'ambition étoit d'atteindre à la gloire des cardinaux Ximénès et de Richelieu. Il prétendoit qu'un nommé Zanchini, qui demeuroit à Gênes, lui avoit prédit son cardinalat. Quelque temps après y être parvenu, il l'envoya chercher, mais il ne put jamais le retrouver.

Aldovrandi, croyant faire sa cour à Rome de procurer l'acceptation formelle de la constitution par les évêques d'Espagne, y avoit souverainement déplu. La folie de l'infaillibilité étoit souverainement blessée qu'on pût imaginer qu'elle eût besoin d'autre autorité que de la sienne, ni du concours de soumission explicite des évêques, pour donner toute la force nécessaire aux bulles dogmatiques. La seule pensée étoit un abus si terrible qu'il ne pouvoit être compensé par aucune utilité qu'Aldovrandi eût pu imaginer. Il eut donc ordre de détruire son propre ouvrage, et d'empêcher les évêques d'Espagne d'accepter ce qu'ils devoient adorer d'adoration de latrie, les yeux bandés et les oreilles bouchées, *provoluti ad pedes*, expression si chérie à Rome et si barbare dans l'Église. Ce pauvre nonce étoit depuis quelque temps si malmené de sa cour que le cardinal Paulucci, secrétaire d'État, en prit honte et pitié, le consoloit et lui en faisoit comme des excuses. Le manquement de parole d'Albéroni sur la flotte, celui de n'avoir pas présenté ce bref injurieux au roi d'Espagne, la complaisance d'avoir remis au premier ministre et au confesseur les brefs de révocation des indults, les soins du nonce d'excuser toujours Albéroni et les procédés de cette cour, étoient les griefs qui irritoient le pape, dans l'extrême dépit et l'embarras où le jetoit la hauteur sans mesure de l'empereur.

Ce monarque, qui sentoit ses forces en Italie, et qui connoissoit bien à qui il avoit affaire, écrivit moins une instruction d'un prince catholique à Gallas, son ambassadeur auprès du souverain pontife, qu'une déclaration de guerre et des lois d'un vainqueur sans ménagement pour le vaincu, et parfaitement impossibles. Il manda à Gallas qu'il vouloit bien croire que le pape n'avoit point de part à l'entreprise de l'Espagne contre lui; mais qu'il ne suffisoit pas qu'il voulût bien avoir pour lui cette complaisance, que ses actions en devoient aussi persuader le monde; que pour y réussir l'empereur demandoit ce que le pape prétendoit faire contre le roi d'Espagne; mais prévoyant qu'il auroit peine à se porter à des partis extrêmes, Sa Majesté Impériale vouloit bien se contenter de lui demander :

Qu'Aldovrandi fût rappelé et privé de tous ses emplois, pour avoir été l'instrument de l'intelligence secrète entre le pape et le roi d'Espagne;

Qu'Albéroni fût cité à Rome pour y rendre compte de sa conduite, ou que le pape fît passer un de ses ministres en Espagne pour lui faire son procès;

Que le roi d'Espagne fût privé de toutes les grâces que le saint-siége avoit accordées non-seulement à lui, mais à tous ses prédécesseurs;

Que la croisade fût levée au profit de Sa Majesté Impériale dans le royaume de Naples et le duché de Milan;

La promotion au cardinalat du comte d'Althan sur-le-champ et sans aucun délai;

Des quartiers d'hiver dans l'État ecclésiastique pour ses troupes qu'il vouloit faire passer incessamment en Italie. Véritablement on voit bien qu'il étoit difficile de rien demander de plus modeste.

Le pape pria Gallas de lui laisser ces demandes par écrit. Il vouloit répondre dans le premier mouvement que, si l'empereur en venoit à la violence, il iroit le recevoir le crucifix à la main. Son nonce en même temps n'étoit plus admis chez l'empereur. Il eut grande peine à en obtenir audience pour l'informer de la promotion de Czaki. Elle ne lui fut accordée qu'à condition qu'il n'y parleroit d'aucune autre affaire. Quoique l'empereur eût fort désiré et pressé cette promotion, il répondit dédaigneusement au nonce qu'il ne savoit encore s'il accepteroit la grâce que le pape faisoit à cet archevêque. Ainsi la cour de Vienne exigeoit avec empire les grâces qu'elle vouloit obtenir de Rome, les méprisoit après les avoir obtenues, la gouvernoit par cette politique, et la tenoit toujours tremblante devant le prince qu'elle regardoit comme le maître de l'Italie, toujours prête à suivre et à prévenir même ses désirs. Néanmoins les choses s'adoucirent de manière qu'il y eut lieu de soupçonner qu'il y avoit eu du concert.

Quoique l'Espagne, en perdant l'Italie, eût perdu en même temps son poids et son ressort principal auprès du pape, ses ministres ne laissoient pas de s'y expliquer avec assez de hauteur pour que le pape s'en trouvât souvent embarrassé. Dès qu'Acquaviva eut appris les demandes que Gallas avoit faites, il écrivit au pape pour le presser de répondre enfin au roi d'Espagne sur la médiation qu'il lui avoit offerte, de lui mander s'il y avoit quelque apparence à cette médiation, ou de lui laisser la liberté d'agir, puisque la cour de Vienne ne songeoit qu'à l'amuser pendant qu'elle prenoit ses mesures, et qu'elle faisoit les dispositions nécessaires pour envahir l'Italie.

Sur ce billet, le pape envoya à Alamanni, secrétaire des chiffres, dire à Acquaviva qu'il n'avoit pu proposer à Vienne la suspension d'armes, parce qu'il n'avoit point reçu de réponse du roi d'Espagne, quoiqu'il l'eût prié de lui mander ce qu'il pensoit sur cet article; que, dans cette incertitude, il n'avoit pu donner aucun projet, d'autant plus que l'empereur avoit demandé pour première condition la restitution de la Sardaigne, ce que le pape ne pouvoit assurer sans savoir les intentions du roi d'Espagne.

Acquaviva témoigna sa surprise que depuis deux mois que le pape lui faisoit accroire qu'il avoit proposé sa médiation à Vienne, fondée sur le

consentement du roi d'Espagne, il n'eût encore fait aucune démarche à Vienne. Alamanni répondit à cette plainte par celle de l'offre du roi d'Espagne de la médiation aux États généraux, déplora la malheureuse situation du pape. Acquaviva riposta par celle de l'impression du bref injurieux au roi d'Espagne, qui paroissoit même dans toutes les gazettes. Ainsi la visite se passa en reproches. Quelle que fût la foiblesse du pape, Acquaviva ne pouvoit se persuader qu'il se laissât aller à quelque démarche violente contre le roi d'Espagne, mais bien que ce prince n'avoit rien à attendre de Sa Sainteté. Ce cardinal fut en même temps averti de l'intérieur du palais qu'on avoit vu sur la table du pape une lettre d'Albéroni, contenant que le roi d'Espagne étoit suffisamment pourvu de troupes et de vaisseaux pour faire par mer toutes sortes de débarquements et toutes sortes d'entreprises par terre, et que le traité en question seroit bientôt conclu.

Acquaviva, bien servi de cet intérieur du palais, en apprit en même temps qu'il s'étoit trouvé sur la table du pape une lettre du cardinal Pignatelli, archevêque de Naples, qui lui mandoit les mouvements de la ville et des provinces, où les partisans d'Espagne étoient partout fort supérieurs à ceux de l'empereur, et que tout étoit à craindre d'une subite révolution. Acquaviva recevoit lui-même souvent les mêmes avis et des sollicitations pressantes d'assistance d'Espagne. Mais cette couronne n'étant pas en état ni préparée à en pouvoir donner, on s'en tint à l'avis déjà pris de n'exposer pas les bien intentionnés pour son service.

On ne pouvoit comprendre que l'Espagne pût soutenir la guerre sans alliés, ni qu'à commencer par le pape, aucun prince d'Italie eût le courage ni les forces d'entrer dans cette ligue, ni d'y apporter quelque poids. Ils étoient tous environnés des États de l'empereur dont les derniers progrès en Hongrie fortifioient leurs chaînes. Il n'y avoit que le roi de Sicile qui pût faire pencher la balance du côté qu'il voudroit embrasser. Il envoya le comte de Provane à Paris, et fit en même temps des dispositions pour prendre un corps de Suisses à son service, ce qui fit croire qu'il avoit dessein d'entrer dans une alliance avec la France et l'Espagne pour affranchir l'Italie du joug des Allemands.

On a déjà vu les justes frayeurs du duc de Parme, à qui l'empereur ne pardonnoit pas son inclination françoise dans la dernière guerre du feu roi en Italie, et l'attachement naturel que lui donnoit le second mariage du roi d'Espagne. Le duc de Modène, qui avoit toujours fort ménagé la cour de Vienne et qui avoit eu l'honneur d'être beau-frère de l'empereur Joseph, refusa par cette considération de donner sa fille au Prétendant, qu'Albéroni, le foible parti de ce prince et ses amis pressoient de se marier. Les Anglois même, et protestants, et les plus aliénés de sa maison, le désiroient aussi pour avoir toujours un droit légitime à montrer à leur roi, le faire souvenir de leur choix, et le contenir par cette perspective. Le pape étoit entré dans ce mariage de Modène, et vouloit aller lui-même le célébrer à Lorette, et donner la bénédiction nuptiale, honneur peu conforme aux intérêts du Prétendant en Angleterre, et à un triste état qu'il ne cherchoit qu'à cacher.

Outre le pouvoir que donnoit à l'empereur sa situation de maître de l'Italie, il y pouvoit tout encore par le moyen des neveux du pape. On doutoit qu'il fût informé de leurs engagements secrets et des grâces qu'ils en retiroient, mais on parloit tout haut à Rome et avec le dernier scandale de la dépendance du cardinal Albane de la cour de Vienne, et des sommes considérables qu'il touchoit sur Naples, dont le payement étoit régulier ou interrompu, selon que Gallas étoit satisfait ou mal content de sa conduite. Il avoit été suspendu à la promotion d'Albéroni, parce que Gallas trouva qu'Albane ne s'y étoit pas assez opposé. Dans la suite, ils se raccommodèrent, et le robinet de Naples fut rouvert. On croyoit communément que personne n'osoit instruire le pape de la vénalité de ses neveux; on voyoit sa nonchalance sur un désordre dont l'évidence ne pouvoit lui être inconnue. Ceux qui étoient le plus à portée de lui parler savoient certainement qu'ils se perdroient s'ils touchoient cette corde, parce que le cardinal Albane étoit le maître de les ruiner dans l'esprit de son oncle, quoiqu'il n'eût pour lui ni estime ni tendresse. Ce neveu en étoit lui-même si persuadé qu'il craignoit la vengeance d'Aldovrandi qui, dans la persécution qu'il souffroit des neveux, pour plaire à l'empereur, et soutenu du roi d'Espagne, avoit menacé de publier bien des choses, s'il étoit pressé de faire connoître que ses ennemis étoient ceux qui trahissoient le pape, parce qu'ils étoient vendus à l'empereur. Le cardinal Albane, qui se reconnut aisément à ce portrait, et fort en peine des dénonciations qu'Aldovrandi pouvoit produire, fit divers manéges pour l'adoucir, sans toutefois risquer de déplaire aux Allemands qu'il informoit des affaires les plus secrètes, que la foiblesse du pape lui confioit sans réserve. Quand il étoit nécessaire de les instruire avec plus de détail, il ne se faisoit aucun scrupule de prendre sur les tables du pape les mémoires qu'on lui donnoit et de les remettre à Gallas.

Cet ambassadeur n'étoit pas le seul bien informé de l'intérieur du palais. Acquaviva l'étoit fort bien aussi. Il sut qu'Aldovrandi mandoit au pape que le roi d'Espagne pourroit consentir à la restitution de la Sardaigne, non comme préliminaire, mais comme acte de concorde, si d'ailleurs il recevoit les satisfactions qu'il demandoit. Malgré l'obscurité de cette expression, le pape crut avoir beaucoup obtenu. Il s'en servit avec art auprès des Allemands; il dit à Gallas qu'il s'excuseroit auprès du roi d'Espagne de se charger de la médiation parce qu'il voyoit qu'on se défioit à Vienne des offices qu'il s'étoit proposés pour la pacification entre les deux cours. Gallas, surpris de la proposition et n'ayant point d'ordre de son maître, n'osa prendre sur soi de la rejeter. Il pria le pape de lui permettre de lui en écrire. Le pape y consentit, et donna ses ordres en même temps à son nonce à Vienne. Mais ces propositions de paix ne suspendirent pas les instances que Gallas faisoit au pape de rompre ouvertement avec l'Espagne. Ceux qui connoissoient bien le pape n'étoient pas surpris de l'entendre menacer de se porter à des résolutions extrêmes, et parler imprudemment; mais ils étoient bien persuadés qu'il n'exécuteroit rien du tout, et qu'il ne prendroit jamais d'engagements à craindre, tant qu'il seroit maître de suivre sa pente naturelle et sa propre volonté.

La restitution de la Sardaigne étoit en effet la condition que l'empereur posoit pour base du traité à faire, s'il y en avoit de possible entre lui et l'Espagne. Ses ministres le disoient ainsi partout. Ils comptoient que l'intérêt personnel du roi d'Angleterre l'emporteroit sur celui du commerce des Anglois, et qu'ils ne pourroient l'empêcher d'employer la force pour procurer la restitution de la Sardaigne. Ils ne laissoient pas de craindre l'inquiétude que la nation angloise pourroit prendre de cette violence, et que les Hollandois n'eussent le bon sens de profiter de la division de l'Angleterre et de l'Espagne.

Les ministres d'Angleterre tenoient un langage uniforme à celui des Impériaux. Cadogan, prêt à partir de la Haye, dit à Beretti que Penterrieder étoit à Londres uniquement pour écouter les propositions qui seroient faites à l'empereur, non pour en faire aucune; qu'il n'entreroit point en négociation, si la restitution de la Sardaigne n'étoit accordée comme une condition préliminaire du traité, et se jeta de là en reproches mal fondés et en menaces d'invasion facile de l'Italie, où le duc de Parme seroit la première victime de l'indignation de l'empereur.

Les propos si impériaux de Cadogan ne plurent pas à Heinsius, qui ne le cacha pas à Beretti. Celui-ci crut voir de la jalousie sur la médiation et Duywenworde, qui se flattoit de l'aller exercer à Londres pour les États généraux, en fut encore plus mécontent. Beretti, qui pour que la négociation ne lui échappât pas, la souhaitoit à la Haye, n'oublia pas d'insister en Espagne sur la partialité déclarée du roi d'Angleterre et de ses ministres, et sur le danger de traiter à Londres sous leurs yeux. L'abbé Dubois écrivit de Londres à ses amis que ce seroit un grand bien, si le roi d'Espagne vouloit bien envoyer promptement Beretti en Angleterre, parce que certainement le ministère anglois travailleroit pour ses intérêts; que les ordres du régent étoient de les soutenir; qu'il le feroit aussi de bonne sorte, et que Beretti en seroit convaincu s'il passoit la mer. Ce sincère abbé en écrivit autant à Basnage, en Hollande, de manière que Beretti, qui avoit toujours crié en Espagne contre toute négociation qui se feroit à Londres, n'osa changer subitement d'avis. Mais croyant sur cette lettre de l'abbé Dubois voir jour à y être employé, ce qu'il n'espéroit plus, il se contenta de s'offrir en Espagne, si on vouloit s'y servir de lui, quoiqu'il fût toujours dans la même opinion sur une négociation traitée à Londres.

Monteléon, que cet emploi regardoit si naturellement comme ambassadeur d'Espagne en Angleterre depuis si longtemps, n'en vouloit pas manquer l'honneur. Il fit donc entendre qu'outre la confiance des ministres d'Angleterre qu'il avoit intimement, il étoit encore particulièrement instruit des sentiments des ministres de France.

Il prétendoit avoir tiré des lumières de Chavigny, que l'abbé Dubois avoit amené avec lui à Londres. C'est ce même Chavigny dont j'ai raconté l'impudente et célèbre imposture, et l'éclatante punition qui le déshonora à jamais, l'expatria jusqu'après la mort du roi, et fut sue de toute l'Europe. Quoique ses aventures ne pussent être ignorées de Monteléon, il crut en pouvoir faire usage. Il l'avoit vu en Hollande, il le cajola sur ce qu'il le voyoit employé dans les affaires étrangères. Il sut

de lui que le maréchal d'Huxelles étoit entièrement pour s'opposer à l'agrandissement et aux entreprises de l'empereur, et que sur ce principe Chavigny prétendoit que le maréchal avoit soutenu que, si l'empereur refusoit de contenter le roi d'Espagne, [ce] qui devoit être la première condition du traité, il falloit se préparer à la guerre offensive et défensive en union avec l'Espagne et le roi de Sicile, et que c'étoit l'avis de presque tous ceux qui composoient le conseil de régence, surtout depuis l'arrivée à Paris du comte de Provane.

Sur cette friponnerie, Monteléon se donnoit en Espagne comme pleinement instruit des intentions de la France et de celles de l'Angleterre. Stanhope lui avoit dit en confidence que l'empereur ne s'éloigneroit pas d'un accommodement, à condition de reconnoissance et de renonciations réciproques; qu'il consentiroit à donner des sûretés pour la succession de Toscane, et qu'il entreroit encore en d'autres tempéraments, mais qu'il vouloit la cession de la Sicile, et des secours pour la conquérir. Monteléon avertissoit l'Espagne que c'étoit sur ces conditions qu'elle devoit régler ses résolutions et ses mesures. Mais cet ambassadeur ne réussissoit pas à pénétrer, comme il le croyoit, le véritable état de la négociation de l'abbé Dubois et de Stanhope.

Elle étoit peu avancée avec Penterrieder à la fin de novembre. L'empereur avoit personnellement une telle répugnance à renoncer à la monarchie d'Espagne pour toujours, que ses ministres, même Espagnols, n'osoient lui en parler. A peine laissoit-il entendre qu'il pourroit renoncer à l'Espagne et aux Indes, en faveur de Philippe V et de sa postérité; mais il ne vouloit pas aller plus loin, ni ouïr parler de la postérité d'Anne d'Autriche, quelque juste que cela fût, par les traités et les renonciations. Il vouloit bien accorder l'investiture de Parme et de Plaisance à un fils de la reine d'Espagne, mais avec un refus absolu de celle de Toscane. On faisoit valoir comme une grande complaisance qu'elle ne pût tomber à la maison d'Autriche, et qu'elle fût assurée au duc de Lorraine. Toutes sortes de manéges étoient employés pour faire consentir à de si déraisonnables articles. Toutefois les Anglois assurèrent l'abbé Dubois qu'il pouvoit absolument compter sur la fermeté du roi d'Angleterre, s'il se pouvoit promettre celle du régent, et qu'il ne se laisseroit point ébranler par la cabale du roi d'Espagne en France. C'étoit le galimatias que cet abbé écrivoit.

Les Anglois étoient en peine du voyage du comte de Provane à Paris, et d'une liaison entre le roi de Sicile qui prenoit confiance en ce ministre, et le régent dont le mariage du prince de Piémont avec une fille du régent seroit le lien. Le ministre de Sicile à Londres en prit une vive alarme. On a vu qu'il avoit lié une négociation directe avec l'empereur, même par le frère de l'envoyé de Modène à Londres qui étoit à Vienne, et à portée de cette confiance avec l'empereur à ce qu'il prétendoit. Un des points de cette négociation étoit le mariage d'une archiduchesse avec le prince de Piémont, ce qui auroit été renversé si ce qu'on disoit de celle du comte de Provane se trouvoit véritable. La Pérouse ne cessoit d'aliéner son maître du régent; il se défioit beaucoup de l'abbé Dubois, et n'étoit pas plus content de Penterrieder. Ce dernier parla à l'envoyé

de Modène : il ne le laissa en aucun doute qu'il ne fût instruit de la négociation dont La Pérouse avoit chargé son frère à Vienne. Il ne lui déguisa point que l'empereur vouloit avoir la Sicile de gré ou de force; que, s'il étoit possible de convenir de cette condition par un traité, il faudroit qu'il y eût un ministre piémontois à Vienne; mais qu'il savoit qu'il n'y seroit pas reçu s'il n'avoit le pouvoir de faire cette cession; que l'empereur avoit des moyens sûrs de conquérir cette île, mais qu'il aimoit mieux en avoir l'obligation au roi de Sicile, aussi instruit qu'il l'étoit de la situation des affaires de l'Europe; qu'on prendroit après les mesures nécessaires pour lui conserver les titres d'honneur et d'autres avantages encore dont il auroit lieu d'être content. L'envoyé de Modène eut curiosité de savoir quel seroit l'échange, et s'il se prendroit dans le Milanois. Penterrieder répondit que l'empereur ne pouvoit céder dans tout cet État un seul pouce de terre, mais qu'en un mot le roi de Sicile seroit satisfait. La Pérouse, fort inquiet d'une réponse si générale, pressa son ami de lui en dire davantage. Soit que l'envoyé de Modène en sût plus en effet, ou que ce ne fût qu'un soupçon, il lui fit entendre qu'on proposeroit la Sardaigne. Cela fut soutenu de tous les langages fermes, mais caressants et flatteurs, que Penterrieder sut tenir à La Pérouse, en l'assurant bien surtout des mauvaises dispositions de la France pour le roi de Sicile, dont lui-même se citoit pour témoin lorsqu'il étoit à Paris.

L'abbé Dubois s'étoit embarqué à la fin de novembre pour aller chercher, disoit-il, de nouvelles instructions, avec promesse d'un très-prompt retour. On le savoit trop instruit des intentions du régent pour les croire le motif de son voyage. On crut donc qu'il ne le faisoit que pour concilier les différents sentiments de ceux qui composoient le conseil de régence. Comme j'en étois un, je puis assurer que ceux qui le crurent ne rencontrèrent pas mieux.

Pendant cet intervalle de négociations, le colonel Stanhope eut ordre de faire entendre par Albéroni à la reine d'Espagne que si Dieu disposoit du roi d'Espagne, qu'on croyoit alors très-mal, cet événement n'apporteroit aucun changement aux dispositions favorables du roi d'Angleterre pour elle et pour lui, et qu'ils devoient compter tous deux sur un appui solide et sur des assistances effectives de sa part; qu'il maintiendroit les dispositions que le roi son mari auroit faites en sa faveur, et pour gage de cette bonne volonté, Stanhope devoit citer ce que son maître faisoit actuellement pour procurer par le traité de paix les avantages des infants du second lit.

Pendant ce temps-là le roi d'Espagne fit dire à Bubb et au colonel Stanhope, que, pour complaire au roi d'Angleterre, il entreroit dans la négociation qu'il proposoit, si l'empereur promettoit pour préliminaire de ne point envoyer de troupes en Italie, et de n'y point demander de contributions. Le colonel Stanhope tâcha de persuader à Monteléon son désir que la proposition fût acceptée à Vienne, où Penterrieder venoit de l'envoyer par un courrier. Il le prépara aux réponses hautaines de cette cour, mais il ajouta que Georges étant content des bonnes intentions du roi d'Espagne, il faudroit nécessairement que la médiation

d'Angleterre, soutenue de celle de France, réduisît les parties intéressées à la raison. Bernsdorff, vendu à l'empereur dont il attendoit tout, voulut tourner en poison la réponse du roi d'Espagne; dit qu'elle étoit concertée avec la cabale de France opposée au régent, laquelle vouloit traîner la négociation en longueur, en représentant à ce prince que, puisque le roi d'Espagne vouloit bien entrer en traité, Son Altesse Royale ne devoit rien conclure sans la participation et l'intervention de Sa Majesté Catholique. Bernsdorff savoit peut-être que les Impériaux, peu disposés à traiter, se rendroient encore plus difficiles quand ils sauroient cette réponse, et insisteroient plus fortement sur la restitution préliminaire de la Sardaigne. Les Allemands du conseil de l'empereur souhaitoient et lui conseilloient d'accorder la renonciation que le roi d'Angleterre lui demandoit comme base du traité. Mais le conseil destiné aux affaires d'Espagne, tout d'Espagnols et d'Italiens rebelles et réfugiés à Vienne, s'y opposoient de toutes leurs forces; et entretenoient l'opiniâtreté de l'empereur là-dessus. Le ministre d'Angleterre relevoit toutes ces circonstances, l'embarras et la difficulté de la négociation que leur maître entreprenoit, par conséquent le mérite de ses bonnes intentions et de ses peines.

Stanhope, dont la conduite parut toujours la plus franche dans tout le cours de cette affaire, témoigna beaucoup de joie d'apprendre par une lettre que l'abbé Dubois lui écrivit, immédiatement après son arrivée à Paris, que le régent étoit ferme dans sa résolution de conclure et de signer le traité, même sans l'intervention du roi d'Espagne, pourvu que l'empereur fît la renonciation dans les termes convenables, et qu'il accordât la satisfaction demandée pour le roi d'Espagne sur l'article de la Toscane. Le roi d'Angleterre promit d'appuyer fortement à Vienne des demandes si raisonnables. Les ministres d'Angleterre en usoient avec tant de confiance à l'égard de Penterrieder, qu'elle alloit à lui montrer les lettres qu'ils écrivoient et celles qui leur étoient écrites.

Cette union alarmoit beaucoup La Pérouse. Plus il voyoit ce ministère appliqué à plaire à l'empereur, plus il sentoit le danger de remettre la médiation des intérêts du roi de Sicile entre les mains qui les sacrifieroient au désir qu'ils ne cachoient pas de procurer tous les avantages à la maison d'Autriche. Provane n'étoit pas moins inquiet à Paris, il n'oublioit rien pour découvrir l'état de la négociation, voyoit souvent le régent, hasardoit de lui faire des questions. L'arrivée de l'abbé Dubois redoubla sa vigilance. Le régent lui promit que, lorsqu'il renverroit Dubois à Londres, il lui donneroit ordre précis de communiquer à l'envoyé de Sicile tout ce qui, dans la négociation, auroit rapport aux intérêts de ce prince. Provane n'en pouvoit pas demander davantage; mais sortant de la cour de Turin, il comptoit peu sur les promesses et sur la sincérité des princes.

Ce fut en ce temps-ci qu'arriva l'éclat dont on a parlé ailleurs entre le roi d'Angleterre et le prince de Galles, à qui il étoit né un fils, et qui, mécontent de ce que le roi son père avoit nommé le duc de New-Castle pour en être le parrain, s'emporta contre ce seigneur jusqu'à le traiter fort injurieusement. Cette affaire, précédée de la continuelle mésintelli-

gence entre le père et le fils, dont la cause a été aussi expliquée, fit augurer des troubles en Angleterre et des révolutions qui inquiétèrent fort les étrangers sur la possibilité de prendre des liaisons solides avec cette couronne. La Pérouse, qui le pensoit comme les autres, étoit persuadé aussi avec le public du peu de sincérité des négociateurs entre le père et le fils, conseilloit au roi de Sicile de ne pas compter sur les offices ni sur la médiation de l'Angleterre, mais de négocier directement à Vienne, et se flattoit que, persuadé de la solidité de ce conseil, il en estimeroit davantage la négociation directe qu'il y avoit entamée par le frère de l'envoyé de Modène à Londres, lequel frère étoit, comme on l'a vu, à Vienne. L'envoyé, son frère, qui de son côté s'entremettoit à Londres entre Penterrieder et La Pérouse, mourut, dans cette conjoncture. Il fallut chercher un canal en attendant le retour de l'abbé Dubois, dont l'absence suspendoit toutes ces négociations.

L'opinion qu'elles auroient un bon succès engagea le gouvernement d'Angleterre à commencer doucement les dispositions nécessaires pour obliger le roi d'Espagne à souscrire au traité dont la conclusion paroissoit prochaine. On travailla donc, quoique lentement, à l'armement d'une escadre pour la Méditerranée. Monteléon, informé de cette destination, déclara à Sunderland que le roi d'Espagne regardoit avec raison cet armement comme fait contre ses intérêts. Sunderland répondit que jusqu'alors le roi d'Angleterre n'avoit nulle intention d'envoyer cette escadre dans la Méditerranée; qu'on ne l'armoit que pour intimider la cour de Rome et la forcer à donner une juste satisfaction sur l'arrêt du comte de Péterborough dans le fort Urbin; que le roi d'Angleterre espéroit si bien de la négociation pour la paix qu'il n'y auroit point lieu d'employer aucunes forces maritimes, ce qu'il étoit bien résolu de ne faire que lorsqu'il verroit toutes voies fermées à la conciliation, parce qu'alors il seroit obligé de ne pas laisser allumer en Italie une guerre qui embraseroit toute l'Europe. Stanhope tint le même langage à Monteléon; il lui dit de plus que l'abbé Dubois ne différoit son retour à Londres que pour savoir les dernières intentions de la cour d'Espagne et pour attendre aussi les réponses de la cour de Vienne. Il lui fit valoir la ferme résistance du roi d'Angleterre aux instances continuelles des Impériaux qui ne cessoient de lui demander la garantie du traité de 1716. Mais le roi d'Angleterre vouloit attendre l'effet de l'offre qu'il avoit faite à Madrid de sa médiation, conjointement avec celle de la France, et qu'il souhaite que l'Espagne contribue de son côté à un accommodement raisonnable et que la haine du refus retombe sur la cour de Vienne, en sorte que, par ce moyen, l'Angleterre se trouve libre et dégagée de la garantie si répétée et si sollicitée par les Impériaux. Les deux ministres firent fort valoir à Monteléon les peines infinies qu'ils avoient à obtenir de l'empereur la renonciation qu'il avoit en horreur, dont néanmoins ils espéroient bien venir à bout, mais qu'ils ne se flattoient pas d'un succès égal sur l'article de la Toscane.

Comme les difficultés augmentoient à Vienne sur cette succession, les ennemis du régent imaginèrent de persuader les Espagnols que ce prince les faisoit naître secrètement. Beretti fut averti que le régent ménageoit

le refus de l'expectative pour l'infant don Carlos, dans la vue de l'obtenir pour le duc de Chartres, et comme Beretti n'avoit jamais pu tirer de Stanhope, dans tout leur commerce, sur quel prince le roi d'Angleterre jetoit les yeux pour la Toscane, il se confirmoit dans ce soupçon. Il cherchoit donc avec encore plus d'inquiétude à découvrir les véritables projets. Duywenworde lui dit un jour que la cour de Vienne proposeroit bientôt un second plan, qui seroit d'ajouter, en faveur de l'empereur, la Sicile à Naples, et Mantoue, avec le petit État de Guastalla, au Milanois; donner la Toscane au duc de Guastalla et la Sardaigne à M. de Savoie. Soit que ce fût de bonne foi ou dans le dessein de pénétrer mieux les pensées de Beretti, il déclama contre la mauvaise volonté des Anglois, dit qu'il savoit de bon lieu que le régent appuieroit les raisons du roi d'Espagne, que l'abbé Dubois avoit ordre de parler de manière à réussir et que, quand ce ne seroit pas même le sentiment du régent, il y avoit dans le conseil de régence des hommes assez courageux pour lui résister.

Beretti, flatté de ces dispositions de la France, se tenoit encore plus assuré de celles de la Hollande. Il les regardoit comme son ouvrage, assuroit que [les États] ne se laisseroient point entraîner par l'Angleterre contre l'Espagne, laquelle ils serviroient même s'ils pouvoient. Il vantoit le changement entier du Pensionnaire à cet égard, qui trouvoit très-raisonnables les conditions que le roi d'Espagne avoit demandées, qui lors de la maladie de ce prince avoit marqué beaucoup de tendresse, et qui lui témoignoit à lui une confiance entière, au lieu qu'à Londres, où il n'étoit pas, tout étoit partial pour l'empereur. Beretti attribuoit à cette partialité les plaintes que l'Angleterre avoit portées aux États généraux du refus qu'avoit fait Riperda de se joindre aux envoyés d'Angleterre, pour faire de concert les représentations que les Anglois avoient faites seuls sur l'entreprise de Sardaigne. Il ajoutoit que les principaux de la république, et qui toujours avoient été les plus Anglois, comme Duywenworde et d'autres, ne pouvoient souffrir l'ingratitude de l'Angleterre, qui vouloit exclure la Hollande de la négociation. Il répondoit de l'inutilité des cabales des Impériaux, qui ne pourroient rien opérer par l'Angleterre sans le concours de la Hollande, et que sûrement Riperda, haï à Londres et à Vienne, parce que ses relations étoient favorables à l'Espagne, n'auroit point d'ordre d'adhérer aux instances ni aux menaces des Anglois qui, dans la bouche de Cadogan, à la Haye, y avoient fort gâté les affaires de l'Angleterre.

Beretti prétendoit que les Hollandois ne pardonnoient point aux Anglois la hauteur de vouloir que les ministre de Hollande dans les pays étrangers fussent choisis, envoyés et rappelés suivant le caprice de la cour d'Angleterre, comme ils le vouloient pour Riperda et même pour Châteauneuf, ambassadeur de France à la Haye, qui ne se conduisoit pas selon leurs sentiments; et qu'ils disoient qu'il falloit savoir s'il agissoit par ceux des mécontents de France ou par ceux du régent, pour s'éclaircir des véritables intentions de ce prince. Widword pourtant, qui sembloit plus modéré à Beretti, avouoit que ce qu'il y avoit de plus sensé dans la république étoit cordialement disposé à

maintenir le régent suivant le traité de la triple alliance, et persuadé que tant que ce prince agiroit avec amitié et confiance à l'égard de l'Angleterre et de la Hollande, il n'auroit rien à craindre du dedans ni du dehors.

CHAPITRE XXVI.

Mouvements du roi de Prusse à divers égards. — Son caractère et ses embarras. — Tentatives pleines d'illusions de Cellamare, qui découvre avec art la vraie disposition du régent sur les affaires présentes. — Mouvements en Bretagne. — Idées d'Albéroni. — Il s'emporte contre les demandes de l'empereur au pape, surtout sur celle qui le regarde personnellement. — Déclaration du roi d'Espagne sur la paix. — Propos, sentiments, conduite d'Albéroni. — Ses préparatifs. — Son profond secret. — Sa toute-puissance en Espagne. — Monti à Madrid. — Le roi d'Espagne inaccessible. — Souverain mépris d'Albéroni pour Rome. — Sa conduite sur le bref injurieux au roi d'Espagne. — Aldovrandi occupé de rapprocher les deux cours, et de se justifier à Rome sur ce qu'il avoit fait à l'égard de l'acceptation de la constitution en Espagne. — Délicatesse de Rome étrangement erronée. — Anecdote importante sur la constitution entre l'archevêque de Tolède et moi. — Son caractère. — La nonciature chassée de Naples. — Le pape, n'osant rien contre l'empereur, s'en prend à l'Espagne. — Rare expédient du pape sur la non-résidence d'Albéroni en son évêché de Malaga. — Réflexion. — Délicatesse horrible de Rome. — Fureurs de Bentivoglio qui dégoûtent de lui les siens mêmes. — Il donne au pape des conseils extravagants sur les affaires temporelles. — D. Alexandre Albane passe pour vendu à l'Espagne. — Mauvais gouvernement du pape. — Il refuse les bulles de Séville à Albéroni. — Frayeur du duc de Parme et ses conseils à l'Espagne. — Conduite et sentiments d'Albéroni. — Forces de l'Espagne diversement regardées. — Sage avis de del Maro au roi de Sicile. — Riperda, vendu à Albéroni, lui propose l'union du roi de Sicile au roi d'Espagne. — Singulière aventure d'argent entre Bubb, Riperda et Albéroni. — Triste état personnel du roi d'Espagne et du futur [roi]. — Insolentes vanteries d'Albéroni. — Ses efforts auprès des Hollandois. — Son opinion de l'Angleterre. — Ses bravades. — Riche arrivée des galions. — Haute déclaration des ambassadeurs d'Espagne en France, en Angleterre et ailleurs. — Propos d'Albéroni sur l'Angleterre et la Hollande. — Mesures militaires d'Albéroni. — Il veut engager une guerre générale. — Les Anglois ne laissent pas de le ménager. — Triste état personnel du roi d'Espagne, quoique rétabli — Mesures d'Albéroni pour être seul et bien le maître de sa personne. — Docteur Servi, médecin parmesan. — Proposition en l'air de marier le prince des Asturies à une fille du prince de Galles. — Roideur de l'empereur soutenu des Anglois. — Inquiétude du roi de Sicile. — Propos de son envoyé en Angleterre avec Stanhope, qui l'augmente. — La Pérouse est la dupe de Penterrieder sur la France. — Le czar prend la protection du duc de Mecklembourg, et rassure le roi de Prusse sur un traité particulier avec la Suède. — Mort de la maréchale de Duras. — Quatre gentilhommes de Bretagne mandés par lettre de cachet pour venir rendre compte de leur conduite.

M. le duc d'Orléans travailloit alors à réunir le roi de Prusse avec les États généraux. Il se faisoit un mérite auprès de Son Altesse Royale de presser la république, par déférence pour lui, de conclure l'alliance avec lui, où il auroit désiré d'attirer le roi d'Angleterre. Mais Georges

en paroissant éloigné, il prioit le régent de presser la Hollande de conclure avec lui sans le roi d'Angleterre. Le roi de Prusse étoit encore plus agité des affaires du nord. Il souhaitoit faire sa paix particulière avec la Suède, et craignoit l'abandon de ses alliés, s'ils découvroient ses démarches là-dessus. Le désir d'acquérir et la crainte de perdre ne s'accordoient en lui ni avec ses lumières ni avec son courage. Il ne savoit ni se résoudre ni soutenir ses résolutions. Il étoit, comme on l'a déjà dit, léger, changeant, facile à regarder les mauvaises finesses comme un trait d'habileté, et la mauvaise foi comme la politique la plus fine. Le roi de Pologne avoit découvert et publié les propositions qu'il avoit faites à l'insu de ses alliés. Lui, avoit donné de fausses interprétations à sa négociation. Il n'avoit persuadé personne, mais ses alliés ne vouloient pas le perdre, pour ne pas affoiblir le nom et l'apparence de la ligue du nord. Eux-mêmes, chacun à part, se sentoient coupables du même crime.

Le roi de Prusse se plaignoit d'avoir été trahi par Gœrtz, ministre de Suède, voulant faire entendre que, s'il avoit voulu traiter secrètement, il n'eût fait que suivre l'exemple du roi d'Angleterre; il fit avertir que le comte de La Mark s'étoit rendu suspect au roi de Suède, en traitant avec trop de chaleur pour les intérêts de la maison d'Hanovre, et qu'il eût mieux réussi s'il eût commencé à traiter sa paix à lui. Il demanda même qu'en vertu des obligations secrètes, la France cessât de payer des subsides à la Suède. Il représentoit le danger de l'agrandissement de l'empereur, et des alliances qu'il contractoit dans l'empire, celle surtout avec la maison de Saxe. Il offroit de prendre des mesures contre cette énorme supériorité de l'empereur, la nécessité d'y faire entrer la Suède, et pour cela celle de sa paix avec lui, parce qu'il protestoit qu'il ne pouvoit rien faire tant qu'il seroit occupé de la guerre du nord. On voyoit ainsi le caractère du roi de Prusse, qui étoit tremblant devant l'empereur, bien éloigné d'oser rien entreprendre qui lui pût déplaire, et qui, parlant à la France, déclamoit et proposoit tout contre lui.

Cellamare, par d'autres motifs, fit à peu près les mêmes représentations au régent. Il le pressa d'agir de concert avec l'Angleterre, pour mettre un frein à l'ambition des Impériaux. Il se flatta de mettre l'abbé Dubois, arrivant de Londres, dans ses intérêts là-dessus. Il vouloit persuader que la France, pour trop désirer de conserver la paix, se verroit entraînée à la guerre. S'il trouva l'abbé trop dévoué au ministère d'Angleterre pour le persuader, il gagna du moins à acquérir assez de lumières dans une longue conversation qu'il eut avec lui, pour les communiquer à Madrid, par un courrier exprès. Il voulut voir si les sentiments étoient uniformes entre les principaux du gouvernement. Il mit le maréchal d'Huxelles sur la matière du traité, le contredit, l'opiniâtra exprès, et en tira qu'il ne s'éloignoit point des sentiments de l'abbé Dubois. Le maréchal convint de la nécessité de borner l'ambition et l'orgueil des Allemands; mais il soutint que la France et l'Espagne unies, mais seules ensemble, n'étoient pas bastantes pour arrêter les entreprises des Impériaux; que la France étoit trop épuisée et hors d'état de s'exposer au péril de faire renouveler la dernière ligue contre les deux

couronnes. Cellamare combattit ce raisonnement, moins pour convaincre que pour découvrir de plus en plus. Le maréchal demeura ferme dans l'opinion que la France se tînt dans une indifférence apparente, qu'elle achevât de gagner le roi d'Angleterre et ses ministres, déjà bien disposés; que ce seroit du même coup gagner la Hollande, inséparable de l'Angleterre; que le roi d'Espagne devoit marquer beaucoup de promptitude et de docilité à tout accommodement raisonnable; s'accréditer par quelque démonstration extérieure, comme d'envoyer un ministre à Londres, pour assister à la négociation, avec des instructions secrètes pour faire avec adresse tomber sur les Allemands la haine de former des prétentions déraisonnables. Il n'en fallut pas davantage à Cellamare pour se convaincre des maximes présentes que le gouvernement de France se proposoit de suivre. Il conclut que son unique objet étoit d'éviter une guerre qu'on croyoit généralement que la France ne pourroit soutenir, que Cellamare traitoit de terreur panique, ce que les mouvements de la Bretagne imprimoient encore plus fortement. Cellamare, qui en voyoit un apparent mépris dans le gouvernement, ne les crut ni si méprisables ni si indifférents qu'on les vouloit donner. Ils n'étoient pas non plus si considérables ni si pernicieux que les malintentionnés le vouloient persuader. Le plus grand mal, selon cet ambassadeur, étoit la foiblesse du gouvernement, agité par la diversité des intérêts et des passions, manquant d'argent, et accablé par les dettes de l'État.

Albéroni, véritable roi d'Espagne absolu, et seul, étoit persuadé que les négociations de Londres seroient sans effet, que l'intérêt du roi d'Espagne étoit de les regarder avec grande indifférence, et d'attendre du temps les avantages qui seroient refusés par un traité. Il croyoit avoir beaucoup fait que d'accepter la médiation du régent et d'y persister; il se faisoit un grand mérite, à son égard, d'avoir suspendu le second embarquement, ce qu'il n'avoit fait que par impuissance; il comptoit que l'Italie ne seroit jamais tranquille tant que l'empereur y posséderoit un pouce de terre; il se flattoit que la conquête de la Sardaigne encourageroit les Turcs à continuer la guerre; il se moquoit et se plaignoit de la foiblesse du pape, qui étoit une des sources de la fierté des Allemands et de l'insupportable hauteur de leurs demandes, surtout de celle d'envoyer un commissaire pour lui faire son procès à Madrid; il s'exhala en injures et en épithètes, dit qu'il ne conseilleroit pas au pape de le hasarder, parce qu'il ne seroit pas sûr que son commissaire fût bien reçu; qu'à l'égard de la citation il pourroit se rendre à Rome si le roi d'Espagne y consentoit, mais que ce seroit avec une telle compagnie qu'elle pourroit déplaire au pape, et plus encore à l'auteur de la demande, dont il prit occasion de déclamer contre la domination tyrannique que les Allemands entreprenoient d'étendre sur le genre humain, et la nécessité et l'intérêt pressant de toutes les nations de s'unir contre leur ambition. Loin de croire que la négociation de Londres fût propre à la borner, il la décrioit comme un artifice concerté entre l'empereur et le roi d'Angleterre pour tenir en panne la France et l'Espagne, et se moquer après de toutes les deux. Mais pour éviter l'odieux de ne vouloir entendre à rien qui pût conduire à la paix, il déclara que le roi d'Espagne étoit

prêt à intervenir dans la négociation par un ministre, quand le régent jugeroit que l'empereur se porteroit véritablement à une paix solide et sûre pour le repos de l'Italie; mais s'il se voyoit obligé d'envoyer un ministre à Londres, Albéroni comptoit bien d'y prolonger la négociation, de la suspendre, d'en arrêter la conclusion, suivant qu'il le jugeroit à propos, et d'armer pour cela son ministre de propositions équivalentes à celles des Impériaux, comme de prétendre, pour condition préliminaire, le remboursement des dépenses de la conquête de la Catalogne et de Minorque, que l'empereur, contre ses promesses, avoit longtemps défendues, même le remboursement de l'expédition de la Sardaigne. Mais son intention, disoit-il, étoit de les tenir secrètes, de laisser à la France et à l'Angleterre le soin de rédiger et de faire les propositions qui pouvoient conduire à la paix, surtout au repos de l'Italie, et de se réserver la faculté de les approuver ou non, selon ce qui conviendroit le mieux aux intérêts du roi d'Espagne. Il ordonna donc à tous les ministres d'Espagne, dans les cours étrangères, de les assurer que Sa Majesté Catholique ne s'éloigneroit jamais de contribuer de sa part au repos de l'Europe.

En même temps il songeoit à faire acheter en Hollande des vaisseaux de guerre, de la poudre, des boulets, des munitions de marine. Il se flattoit de trouver toute facilité dans la république par son intérêt de commerce à l'égard de l'Espagne. Il se répandit un bruit que le roi d'Espagne avoit offert aux États généraux de leur céder les Pays-Bas ou la meilleure partie, s'ils vouloient entrer avec lui dans une alliance particulière, et on prétendit que le Pensionnaire en avoit averti l'empereur. Albéroni nia le fait avec aigreur, et dit que, si l'Espagne vouloit adhérer à de certaines propositions, la Hollande n'y trouveroit peut-être pas son compte. Il ne s'expliqua pas davantage; mais il gémissoit de voir l'amour de la patrie éteint dans les républiques, leurs divisions, leurs factions, leurs principaux membres sordidement vendus aux puissances étrangères. Il assuroit en même temps le colonel Stanhope et Bubb que le roi d'Angleterre connaîtroit bientôt par expérience que la cour de Vienne ne songeoit qu'à ses intérêts, et qu'elle n'avoit d'égard pour personne.

Il pressoit cependant tous les préparatifs pour la campagne et les recrues de l'infanterie, et disposoit toutes choses pour embarquer les troupes dès que la saison le permettroit. On disoit que le roi d'Espagne vouloit avoir des troupes étrangères, engager à son service celles que les Hollandois réformoient, principalement les bataillons suisses. On parloit fort aussi des négociations secrètes d'Albéroni pour engager les Turcs, par le moyen de Ragotzi, à ne faire ni paix ni trêve avec l'empereur.

Mais le secret de ce premier ministre étoit réservé à lui tout seul. Qui que ce soit n'avoit sa confiance, ses accès très-difficiles; les ministres étrangers ne lui parloient que par audiences qu'il leur falloit demander par écrit. Tout le gouvernement étoit renfermé dans sa seule personne. Chaque secrétaire d'État venoit lui rendre compte de son département et recevoir ses ordres. La stampille[1] même étoit entre ses mains, par les-

1. Il a été question de la stampille ou sceau, t. II, p. 186.

quelles passoient toutes les expéditions et les ordres secrets du roi d'Espagne, qui étoit inaccessible, qu'on ne voyoit que le moment qu'il s'habilloit, et qui ne disoit jamais mot à personne. Monti même, l'ami intime d'Albéroni de tous les temps, allé à Madrid pour le plaisir de le voir revêtu de la pourpre, et logeant chez lui, eut peine à voir le roi et la reine d'Espagne. On n'a point su s'il y eut entre ces deux amis quelque affaire particulière et quelque mesure prise par rapport aux affaires de France : on remarqua seulement qu'Albéroni affecta de répandre qu'il ne voyoit Monti qu'à dîner qui, accoutumé aux sociétés de Paris, s'ennuieroit bientôt de la solitude de Madrid. Chalais y arriva alors rappelé par le roi d'Espagne; on crut que c'étoit pour l'employer dans la marine. Albéroni triomphoit du bon et glorieux état où il avoit remis l'Espagne, et en insultoit au cardinal del Giudice et aux précédents ministères, qui n'avoient pu la tirer de son abattement.

Il témoignoit à ses amis que rien ne le surprenoit de ce qui se passoit à Rome. La reine et lui avoient pour cette cour le plus profond mépris. Il fit déclarer dans toutes les cours étrangères que ce bref injurieux que le pape avoit fait imprimer n'avoit jamais été présenté au roi d'Espagne, et fit valoir au pape cette déclaration comme un moyen le plus doux qui se pût proposer dans une matière si grave, où à peine la grande piété du roi d'Espagne l'avoit empêché d'user des remèdes proportionnés à l'affront qu'il recevoit, mais qui deviendroient inévitables si le pape, non content de ce qu'il avoit fait, se portoit à passer à de nouvelles explications. Albéroni profitoit de la commodité d'avoir un nonce persuadé que sa fortune dépendoit de l'union entre les deux cours, et qui en écartoit autant qu'il le pouvoit tout sujet de mésintelligence, et qui représentoit sans cesse au pape la nécessité, pour l'intérêt du saint-siége, de ménager le zèle et les bonnes intentions du roi d'Espagne. Il voulut aussi s'excuser sur ce qu'il avoit fait pour l'acceptation des prélats d'Espagne de la constitution; il fit entendre que l'Espagne avoit aussi ses novateurs, contre lesquels la vigilance des évêques et l'autorité même de l'inquisition ne suffisoient pas, et qui n'étoient retenus que par la crainte du châtiment : galimatias faux dans son principe, faux dans sa conséquence, parce que rien n'est plus redouté en Espagne que l'inquisition, ni plus redoutable, en effet, que sa toute-puissance, et que sa cruauté sur laquelle, comme je l'ai vu moi-même, les sollicitations ni l'autorité du roi ne peut rien.

Aldovrandi continuoit à tirer de cette prétendue situation de l'Espagne qu'il falloit pour y remédier des choses extraordinaires. Il représenta au pape qu'en partant de Rome le cardinal Fabroni, moteur principal, et le prélat Alamanni, spécialement chargé de l'affaire de la constitution, lui avoient dit tous deux qu'il seroit bon, à son arrivée en Espagne, de porter les évêques de marquer leur obéissance au saint-siége par un acte public et par une acceptation formelle de la bulle; que là-dessus il s'étoit adressé aux universités d'Espagne; que le pape avoit approuvé les insinuations qu'il leur avoit faites par une lettre qu'il avoit reçue de sa part du cardinal Paulucci, dont il lui envoyoit copie, et qu'il avoit eu une attention particulière à bien mesurer les termes de sa

lettre aux évêques pour prévenir les conséquences que les malintentionnés pourroient tirer de la recherche de l'acceptation des évêques d'Espagne, comme si Rome croyoit qu'une acceptation de tous les évêques de la chrétienté pût donner la force aux constitutions apostoliques qu'elles avoient par elles-mêmes ou que cette acceptation y fût le moins du monde nécessaire, supposition la plus mal fondée. L'énormité de cette chimère saute aux yeux et porte l'indignation avec elle. C'est à elle néanmoins que Rome sacrifie tout, habile à écarter tout ce qui lui peut porter préjudice et à se parer de tout avantage qu'elle peut usurper.

Elle ne répliqua rien aux raisons du nonce, mais elle lui fit savoir qu'il y avoit quelques expressions dans la lettre de l'archevêque de Tolède au pape qui lui déplaisoient. Celle-ci surtout : *Comme le nonce de Votre Sainteté nous a fait exposer depuis peu.* La délicatesse de l'infaillibilité et de l'indépendance du consentement même de l'approbation de l'Église, assemblée ou séparée, étoit blessée de ce qu'on pouvoit inférer de ces termes que l'archevêque eût été sollicité d'accepter la constitution. Le fond de la lettre plut tellement au pape qu'il promit, si l'archevêque lui écrivoit une autre lettre pareille où ces mots fussent omis, non-seulement de lui répondre, mais de lui donner toutes les louanges qui lui convenoient. Ainsi se débite l'orviétan de Rome pour en masquer la tyrannie. Le pape suspendit donc sa réponse, parce qu'il s'assuroit que l'archevêque de Tolède la mériteroit incessamment par une prompte obéïssance. Je ne puis mieux placer qu'en cet endroit l'anecdote que j'ai promise, où elle se trouvera plus à propos et plus naturellement que si je la différois au temps de mon ambassade en Espagne, quatre ans après ceci.

Diegue d'Astorga y Cespedez, gentilhomme espagnol, né en 1666, est le prélat duquel il vient d'être parlé. D'inquisiteur de Murcie il fut fait évêque de Barcelone, à la mort de ce furieux cardinal Sala, en 1715, dont j'ai parlé en son lieu, et pour son mérite et ses services signalés à Barcelone, transféré cinq ans après, sans qu'il pût s'en douter, à l'archevêché de Tolède, où je le trouvai placé à mon arrivée à Madrid, qui est du diocèse de Tolède et le séjour ordinaire de ses archevêques. Il fut cardinal de la promotion du 27 novembre 1727, de la nomination du roi d'Espagne. Il n'a point été à Rome, et est mort en 17..[1]. C'étoit un homme plein de partout, de taille médiocre, qui ressembloit parfaitement à tous les portraits de saint François de Sales, dont il avoit toute la douceur, l'onction et l'affabilité. Il fréquentoit peu la cour, n'[y] alloit que par nécessité ou bienséance; fort appliqué à son diocèse, à l'étude, car il étoit savant, à la prière, aux bonnes œuvres, étudioit et travailloit toujours; si modeste dans une si grande place qu'il n'en avoit d'extérieur que ce qui en étoit indispensable. Son palais, beau et vaste, dans Madrid, appartenant à son siége, étoit sans tapisseries ni ornement, que quelques estampes de dévotion, le reste des meubles dans la même simplicité. Il jouissoit de plus de huit cent mille livres de rente et ne dépensoit pas cent mille francs par an, en toute espèce de dé-

1. La date n'a pas été complétée par Saint-Simon.

pense. Tout le reste étoit distribué aux pauvres du diocèse avec tant de promptitude qu'il étoit rare qu'il ne fût pas réduit aux expédients pour achever chaque année. Il joignoit avec aisance la dignité avec l'humilité et il étoit adoré à la cour et dans tout son diocèse, et dans une singulière vénération. Nous nous visitâmes en cérémonie; bientôt après nous nous vîmes plus librement et nous nous plûmes réciproquement. Un de ses aumôniers nous servoit d'interprète. Étant un jour chez lui, il me demanda s'il n'y auroit pas moyen de nous parler latin, pour parler plus librement et nous passer d'interprète. Je lui répondis que je l'entendois passablement, mais qu'il y avoit longues années que je ne m'étois avisé de le parler. Il me témoigna tant d'envie de l'essai, que je lui dis que le plaisir de l'entretenir plus librement me feroit passer sur la honte du mauvais latin et de tous les solécismes. Nous renvoyâmes l'interprète, et depuis nous nous vîmes toujours seuls et parlions latin.

Après plusieurs discours sur la cour, le gouvernement d'Espagne, et quelques-uns aussi sur celui de France et sur les personnages, où nous parlions avec confiance, il me mit sur la constitution, et ne pouvoit revenir de la frénésie françoise qui là-dessus l'étonnoit au dernier point : « Hélas ! me dit-il, que vos évêques se gardent bien de faire comme nous. Peu à peu Rome nous a, non pas subjugués, mais anéantis au point que nous ne sommes plus rien dans nos diocèses. De simples prêtres inquisiteurs nous font la leçon : ils se sont emparés de la doctrine et de l'autorité. Un valet nous apprend tous les jours qu'il y a une ordonnance de doctrine ou de discipline affichée à la porte de nos cathédrales, sans que nous en ayons la moindre connoissance. Il faut obéir sans réplique. Ce qui regarde la correction des mœurs est encore de l'inquisition. Les matières de l'officialité, il ne tient qu'à ceux qui y ont affaire de laisser les officialités et d'aller au tribunal de la nonciature, ou s'ils ne sont pas contents des officialités, d'appeler de leurs jugements au nonce, en sorte qu'il ne nous reste que l'ordination et la confirmation sans aucune sorte d'autorité, et que nous ne sommes plus évêques diocésains. Le pape est diocésain immédiat de tous nos diocèses, et nous n'en sommes que des vicaires sacrés et mitrés uniquement pour faire des prêtres et des fonctions manuelles, sans oser nous mêler que d'être aveuglément soumis à l'inquisition, à la nonciature, à tout ce qui vient de Rome, et s'il arrivoit à un évêque de leur déplaire en la moindre chose, le châtiment suit incontinent, sans qu'aucune allégation ni excuse puisse être reçue, parce qu'il faut une soumission muette et de bête. La prison, l'envoi liés et garrottés à l'inquisition, souvent à Rome, sont des exemples devenus rares, parce qu'ils ont été fréquents et qu'on n'ose plus s'exposer à la moindre chose, quoiqu'il y en ait encore eu de récents en cette dernière sorte. Voyez donc, monsieur, ajouta-t-il, quelle force peut donner à la constitution l'acceptation des évêques des pays réduits dans cette soumission d'esclaves tels que nous sommes en Espagne, et en Portugal, et en Italie, à plus forte raison les universités et les docteurs particuliers, et les corps séculiers, réguliers et monastiques. Mais je vous dirai bien pis, ajouta-t-il avec un air pénétré. Croyez-vous que pas un de nous eût osé accepter la constitution, si le

pape ne nous l'eût pas fait commander par son nonce ? l'accepter eût été un crime qui eût été très-sévèrement châtié ; c'eût été entreprendre sur l'autorité infaillible et unique du pape dans l'Église, parce que oser accepter ce qu'il décide, c'est juger qu'il décide bien. Or, qui sommes-nous pour joindre notre jugement à celui du pape ? Ce seroit un attentat : dès qu'il parle, nous n'avons que le silence en partage. L'obéissance et la soumission muette et aveugle, baisser la tête sans voir, sans lire, sans nous informer de rien, en pure adoration. Ainsi, même bien loin d'oser contredire, proposer quelque chose, demander quelque explication, il nous est interdit d'approuver, de louer, d'accepter en un mot toute action, tout mouvement, toute marque de sentiment et de vie. Voilà, monsieur, la valeur des acceptations de toutes les Espagnes, le Portugal, l'Italie, dont j'apprends qu'on fait tant de bruit en France, et qu'on y donne comme un jugement libre de toutes les Églises et de toutes les écoles. Ce ne sont que des esclaves à qui leur maître a ouvert la bouche par permission spéciale pour cette fois, qui leur a prescrit les paroles qu'ils devoient prononcer, et qui, sans s'en écarter d'un iota, les ont servilement et littéralement prononcées. Voilà ce que c'est que ce prétendu jugement qu'on fait tant sonner en France que nous avons tous unanimement rendu, parce qu'on nous a prescrit à tous la même chose. » Il s'attendrit sur un malheur si funeste à l'Église et si contraire à la vérité et à la pratique de tous les siècles, et me demanda un secret tel qu'on peut se l'imaginer, que je lui ai fidèlement gardé tant qu'il a vécu, mais que je me suis cru obligé aussi de révéler dès que son passage à une meilleure vie, auquel toute la sienne ne fut qu'une continuelle préparation, l'eut mis hors d'état de rien craindre de m'avoir parlé selon la vérité et la religion.

L'empereur commençoit à faire sentir son mécontentement au pape. Le vice-roi de Naples trouva mauvais, par son ordre, que le collecteur apostolique usurpât la qualité de nonce. Il le fit sortir de Naples en vingt-quatre heures, et en quarante-huit de tout le royaume, et avec lui tous les officiers de la nonciature. Rien n'en put retarder l'exécution. Rome, qui la traita d'attentat, n'osa s'en plaindre qu'à l'Espagne comme la partie la plus foible, et déclara que c'étoit à elle à qui elle attribuoit cette offense, pour lui avoir manqué de parole sur l'usage de sa flotte, et donné lieu de croire que le pape étoit d'intelligence avec elle pour enlever la Sardaigne à l'empereur. Aldovrandi eut ordre de se fonder sur un si beau raisonnement pour demander que les choses fussent remises dans leur ancien état, à faute de quoi le pape déclaroit le roi d'Espagne redevable à Dieu et au monde de toutes les vexations où Sa Sainteté se trouveroit exposée, laquelle gardoit en même temps un silence de frayeur à l'égard de l'empereur.

L'évêché de Malaga avoit été proposé en consistoire pour Albéroni par le pape. Il en avoit reçu de sanglants reproches des Allemands. Il chercha donc à les apaiser à la première occasion. Elle se présenta bientôt, et la sagacité du pontife y parut incomparable, aussi bien que la délicatesse de la conscience d'Albéroni. Il avoit voulu être évêque, bien que cardinal, et avoir quatre-vingt-dix mille livres de rente de l'évêché de

Malaga, mais il n'y vouloit pas s'ennuyer et perdre sa toute-puissance. Il demanda donc une dispense de ne point résider. Le pape le refusa. Il dit que les motifs qu'il alléguoit n'étoient pas suffisants; que, pour l'amour de lui, il avoit essuyé tant de désastres, surtout pour sa promotion au cardinalat, qu'il n'avoit pas résolu d'exposer davantage sa conscience pour le favoriser. Mais comme il sentoit qu'il n'étoit pas politique de perdre le fruit de tout ce qu'il avoit fait pour lui, et de s'aliéner le maître et le dispensateur de toutes choses en Espagne, content d'un refus pour plaire à l'empereur, il fit dire à Albéroni que tout ce qu'il pouvoit faire étoit de lui accorder la permission de s'absenter six mois l'année de son église; que la disposition des conciles lui en permettoit l'absence autres six mois, et que, par cet expédient si heureusement trouvé, il auroit ce qu'il demandoit de n'y point aller du tout. Ainsi, dans ce temps, on pouvoit alléguer les conciles pour dispenser un évêque de six mois par an de résidence; mais Rome regardoit comme une erreur et comme une offense à la personne et à la dignité du pape de parler de concile quand il s'agissoit de la constitution.

Quelque sujet qu'il eût d'être satisfait du zèle aveugle et emporté que témoignoient pour son autorité et pour la plénitude de sa toute-puissance plusieurs évêques françois, il craignoit toujours dans leurs écrits quelque marque de leur prévention pour l'autorité de l'Église universelle, soit assemblée, soit dispersée. Rome eût regardé comme un grand manque de respect et comme une erreur punissable si les évêques eussent dit que la constitution faisoit loi et obligeoit les fidèles parce qu'elle avoit été reçue dans l'Église, comme si, disoit cette cour, la cause nécessaire qui produisoit cet effet étoit l'acceptation de l'Église. Rome craignoit toujours ce qu'elle appeloit les maximes et les phrases françoises, et plus encore la frayeur des prélats françois vendus à Rome de s'exposer aux attaques des parlements.

Bentivoglio, dont les furieuses folies pour mettre tout à feu et à sang en France pour hâter sa promotion faisoient demander aux plus attachés à Rome un nonce plus traitable et moins enragé, ne put se contenter de parler au pape des choses de France; il voulut lui donner ses conseils sur l'événement de la nonciature de Naples; et après l'avoir si souvent et si fortement importuné de faire une ligue étroite avec l'empereur pour se soumettre la France, il le pressa de chercher à borner l'insupportable ambition et puissance de l'empereur, qui vouloit mettre toute l'Europe aux fers. Son jugement parut également en ces deux conseils si contradictoires. Il pressa le pape de former une ligue avec l'Espagne, le roi de Sicile et les Vénitiens également intéressés à diminuer la puissance de l'empereur. Il lui recommanda le secret et la diligence, lui dit que les hérétiques s'armoient contre lui, tandis que ses enfants l'insultoient. Il chercha à l'effrayer de l'escadre que l'Angleterre armoit.

Don Alexandre, frère du cardinal Albane, passoit pour l'espion secret des Espagnols dans l'intérieur du pape son oncle, et pour avoir reçu d'eux quinze mille pistoles à la fois, sans compter d'autres grâces. Le pape mécontentoit tous les princes, n'en ramenoit pas un, n'avoit encore

terminé aucun de tous les différends nés sous son pontificat. Il sembloit éloigner tout accommodement sitôt qu'il étoit proposé; la France et l'Espagne en fournissoient continuellement des exemples. Il refusa les bulles de Séville à Albéroni. Acquaviva, qui haïssoit personnellement Giudice, l'accusa d'y fortifier le pape, qui faisoit valoir la prompte expédition des bulles de Malaga, qui lui avoit attiré les reproches de faire des grâces à qui méritoit des châtiments. Il assuroit qu'il essuieroit bien pis, s'il accordoit les bulles de Séville dans un temps où les soupçons de l'empereur étoient sans bornes, et où il ne cherchoit que des prétextes d'opprimer les terres de l'Église. Il trembloit de se voir enlever l'État de Ferrare. Il imputoit tous ses malheurs à la promotion d'Albéroni, et à sa facilité pour l'Espagne, et se plaignoit amèrement que le roi d'Espagne ni ses ministres n'eussent seulement pas pris l'absolution de tant d'entreprises faites contre l'autorité du saint-siége : c'étoit plutôt de s'être défendus des siennes, et de n'avoir pas la bêtise de croire avoir besoin d'absolution, forge si principale des fers romains.

L'empereur ne menaçoit pas moins tous les princes d'Italie que le pape. Le duc de Parme, le plus exposé de tous à sa vengeance, ne cessoit d'exhorter l'Espagne de hâter son escadre, et d'augmenter ses troupes de vingt mille hommes, parce que l'empereur augmentoit tous les jours celles qu'il avoit en Italie. Albéroni affectoit d'en douter, de croire une grande diminution dans les troupes impériales, et les Turcs éloignés de faire la paix. Mais il ne laissoit pas d'appliquer tous ses soins à hâter tout ce qui étoit nécessaire pour attaquer les Allemands en Italie, toujours persuadé qu'il n'y avoit point de traité à faire avec eux, et que l'Europe ne seroit jamais tranquille, tandis que l'empereur auroit un soldat et un pouce de terre en Italie. Son dessein étoit d'avoir trente vaisseaux de guerre en mer, avec tous les bâtiments nécessaires pour le service de cette flotte, et d'avoir des forces de terre proportionnées. Les ministres étrangers résidents à Madrid étoient étonnés, et quelques-uns bien aises de voir l'Espagne sortir comme par miracle de sa foiblesse et de sa léthargie; d'autres en craignoient les effets, persuadés que si les premiers succès de ces forces répondoient aux désirs du premier ministre, il ne s'y borneroit pas, autant pour son intérêt particulier que pour celui de son maître.

L'abbé del Maro ne cessoit d'avertir le roi de Sicile qu'il avoit tout à craindre des projets d'Espagne : que tout concouroit à croire qu'ils regardoient le royaume de Naples; que s'ils en faisoient la conquête, ils attaqueroient après la Sicile, ces deux royaumes étant nécessaires l'un à l'autre, surtout à l'Espagne, pour s'assurer les successions de Toscane et de Parme, le plus cher objet des vues de la reine d'Espagne. Riperda étoit l'émissaire le plus secret d'Albéroni auprès des ministres étrangers à Madrid, il alla trouver del Maro, et raisonnant avec lui sur les préparatifs qui faisoient alors la matière de toutes les conversations, il lui fit entendre que le dessein étoit de faire passer le printemps prochain quarante mille hommes en Italie, pour attaquer le royaume de Naples, et que si le roi de Sicile vouloit s'unir au roi d'Espagne pour attaquer le Milanois en même temps, ils chasseroient infailliblement les

Allemands de l'Italie. L'ambassadeur de Hollande étoit connu pour trop partial pour persuader celui de Sicile. D'autres soupçons tomboient encore sur lui. Bubb, résident d'Angleterre, s'étoit adressé à Riperda pour engager Albéroni à recevoir du roi d'Angleterre une gratification très-considérable. Riperda s'étoit chargé de la commission, à condition que Bubb n'en parleroit jamais directement ni indirectement au cardinal. La somme avoit été remise entre les mains de Riperda, mais loin qu'Albéroni en donnât quelques marques indirectes de reconnoissance, il avoit, en différentes occasions, et d'un air assez naturel, traité d'infâmes les ministres qui recevoient de l'argent des princes étrangers. Ainsi Riperda, suspect au peu de gens qui surent cette aventure secrète, n'étoit guère propre à les persuader. Mais qui pouvoit répondre qu'Albéroni ne fût pas assez fourbe pour avoir su profiter de l'argent sans y laisser de sa réputation, et sans être tenu de reconnoissance, et que Riperda, trop enfourné avec lui, et mal dans son pays où il ne vouloit pas retourner, n'en ait été la dupe, et forcé de se laisser affubler du soupçon d'avoir profité de l'argent?

On doutoit alors de la vie du roi d'Espagne, quelque soin qu'Albéroni prît de publier le rétablissement parfait de sa santé. Ses anciennes vapeurs le reprirent sur la fin de décembre, et lui causèrent des foiblesses. On sut que sa tête étoit ébranlée au point de ne pouvoir ranger un discours; en sorte que, supposé qu'il vécût, il seroit incapable de gouverner, et que toute l'autorité demeureroit au cardinal et à la reine, et que la même chose arriveroit s'il venoit à mourir, parce que le testament qu'il avoit fait leur étoit en tout favorable. Les grands et les peuples anéantis, les conseils pour le moins autant, sans talents, sans moyens, sans courage pour s'affranchir du joug d'Albéroni, maître des troupes et des finances; d'ailleurs, nulle espérance du prince des Asturies, tendrement aimé des Espagnols, qui se flattoient d'apercevoir en lui de bonnes qualités. Mais c'étoit un enfant, élevé dans la crainte, tenu de fort court par un gouverneur italien perdu d'honneur et de réputation sur tous chapitres, dont le plus grand mérite étoit d'empêcher que qui que ce soit ne pût parler ni même approcher du prince; capable de tout pour augmenter sa fortune, et qu'on ne doutoit pas qu'il ne fût vendu à la reine, même au cardinal, quoique faisant profession de le mépriser. Ce gouverneur étoit le duc de Popoli, dont j'aurai lieu de parler davantage si j'ai le temps d'écrire jusqu'à mon ambassade. Albéroni, en attendant, se plaignoit audacieusement de son sort, disoit qu'il n'étoit retenu d'abandonner le chaos des affaires que par sa tendresse pour le roi et la reine d'Espagne; qu'il trouvoit à la vérité des ressources dans la monarchie, et se livroit à des comparaisons pompeuses, et à se donner de l'encens, et jusque de l'encensoir.

Les galions arrivèrent tout à la fin de cette année 1717, fort richement chargés, et apportèrent pour le compte du roi d'Espagne dix-huit cent mille piastres, secours arrivé fort à propos dans une conjoncture où on ne voyoit point d'alliés à l'Espagne, pour les entreprises qu'elle méditoit.

Albéroni s'épuisoit en vain pour s'attirer l'union des Hollandois. Il les

prenoit par l'intérêt de leur commerce, par la crainte de la puissance et des desseins de l'empereur, par la honte de leur servitude des Anglois, par leur opinion que Georges ne se pouvoit maintenir sur le trône sans l'assistance de la France et la leur. Ce même roi, il le regardoit comme le plus grand ennemi du roi d'Espagne, qui, par son intérêt de duc d'Hanovre, n'emploieroit jamais les forces de l'Angleterre qu'en faveur de l'empereur, ce qui ne se pouvoit selon lui empêcher qu'en excitant les troubles dans son royaume et dans l'intérieur de sa cour, qui lui feroit quitter le soin des affaires étrangères, et terminer bientôt les négociations de Londres. Sur quoi il disoit que la bonté et la modération excessive du roi d'Espagne, jusqu'alors si peu utile, lui devoit servir de leçon pour en changer, et en devoit servir aussi aux autres princes à l'égard des Anglois, que cette douceur rendoit si insolents. De là à braver, à se vanter, à se louer, à soutenir qu'une conduite toute opposée étoit le seul chemin de la paix, non à la mode de l'empereur et de Georges, mais d'une paix raisonnable, sûre et solide, telle que le roi d'Espagne l'offroit, et que la demandoient sa dignité, le bien de ses peuples et celui de toute la chrétienté

Ce fut en ces termes que les ministres d'Espagne au-dehors eurent ordre de s'expliquer aux cours où ils résidoient, Cellamare surtout; Monteléon de renouveler à Londres les protestations du désir d'une paix solide, mais dont la condition principale devoit être l'engagement pris par l'empereur de ne plus tirer de contributions d'aucun prince ni État d'Italie, et de n'y plus envoyer de troupes; que le mal devenoit tel, qu'il ne pourroit plus trouver de frein si la paix se faisoit en Hongrie; qu'il ne falloit donc pas perdre un moment pour assurer le bien et le repos de l'Europe. Quoique Albéroni fût bien persuadé de la partialité du roi d'Angleterre, il affectoit de répandre qu'il ne pouvoit croire que la nation angloise prît les intérêts de l'empereur assez à cœur pour se déclarer contre l'Espagne.

Il parloit des Hollandois avec plus d'assurance, se fondant sur l'intérêt de leur commerce; mais il se plaignoit qu'ils pussent compter que l'Espagne leur sauroit gré de leurs ménagements et de leur neutralité, tandis qu'il falloit agir pour assurer la tranquillité de l Europe, et prendre des mesures sages telles que l'Espagne se les proposoit, non par des négociations, pour arrêter l'ambition de la cour de Vienne, sur laquelle il ne ménageoit pas les expressions.

Les mesures qu'il prenoit consistoient à faire payer les troupes exactement, à fournir abondamment l'argent pour les recrues, les remontes, les habits, les armes, l'approvisionnement des places, les magasins; quatre fonderies pour des canons de bronze. On en fabriquoit en même temps de fer, des fusils de toutes sortes d'armes, six vaisseaux de ligne au Passage, que les constructeurs s'obligèrent à livrer tout prêts en avril 1719, en attendant une remise envoyée en Hollande de quatre cent mille piastres pour acheter six navires. Les seuls revenus du roi d'Espagne suffisoient à ces dépenses sans recourir à aucune voie extraordinaire. Albéroni se faisoit honneur d'avoir connu que le malheur de l'Espagne venoit d'avoir jusqu'alors dépensé prodigiuement en

choses inutiles, et de manquer de tout pour les nécessaires. Il s'épuisoit sur ses propres louanges; disoit que l'Espagne ne se pouvoit flatter d'un accommodement raisonnable si elle ne se montroit armée, espérant d'obliger les plus indifférents à entrer en danse, et de faire venir à chacun l'envie de danser par les bons instruments qu'on accordoit à Madrid. Ainsi il étoit évident qu'il ne songeoit qu'à la guerre et point à traiter; que sa répugnance étoit entière pour la médiation d'Angleterre; qu'il ne traiteroit même pas par celle des États généraux malgré sa prédilection pour eux. Nonobstant ces notions claires, les Anglois ne laissoient pas de le ménager, et ne désespéroient pas encore de parvenir à leurs fins. Georges fit renouveler à la reine et au cardinal tout ce qu'il leur avoit déjà fait promettre en cas de mort du roi d'Espagne.

Sa santé se rétablissoit, mais il étoit plongé dans une mélancolie profonde, et tellement dévoré de scrupules, qu'il ne pouvoit se passer un moment de son confesseur, quelquefois même au milieu de la nuit. Albéroni, qui vouloit être maître absolu de tous ceux qui approchoient familièrement du roi d'Espagne, fit venir un médecin de Parme, nommé le docteur Servi. Il se défioit du premier médecin, chirurgien et apothicaire du roi, tous trois François, tous trois fort bien dans l'esprit du roi et de la reine; mais le cardinal les trouvoit trop rusés et trop adroits pour les laisser en place. Tous les premiers ministres se ressemblent en tous pays. La principale qualité d'un médecin, selon celui-ci et tous les premiers ministres, étoit de n'être point intrigant; l'intrigue, selon eux, est la peste des cours. Tout est cabale, et en est qui ils veulent en accuser. Le cardinal prétendoit que celle d'Espagne en étoit pleine, et se mettoit peu en peine de la capacité du médecin. Celle de Servi étoit des plus médiocres; mais le hasard y devoit suppléer. Le point étoit qu'il eût du flegme, de la patience, du courage pour éluder les panneaux et les traits des trois François, qui ne manqueroient pas de le tourner en ridicule, et s'ils pouvoient, de le dégoûter assez pour lui faire reprendre le chemin d'Italie. Il s'en est bien gardé. Il a figuré depuis, et a été premier médecin de la reine, et puis du roi jusqu'à sa mort, et l'est encore de la reine sa veuve.

Ces dispositions faites, Albéroni, voyant la santé du roi d'Espagne rétablie, sentit l'inutilité des offres du roi d'Angleterre. Il y répondit comme il devoit pour la reine et pour lui, mais sans donner au fond à ces compliments plus de valeur qu'ils n'en méritoient. Il ne parla pas même au colonel Stanhope d'une proposition que le P. Daubenton lui avoit faite, et à laquelle il n'auroit eu garde de s'avancer sans l'ordre du cardinal : c'étoit le mariage du prince des Asturies avec une fille du prince de Galles. Le colonel, qui n'étoit pas instruit des intentions du roi son maître, n'osa répondre précisément sur une matière dont il sentoit les difficultés et les conséquences par rapport à la religion, et à la jalousie que le régent d'une part, et l'empereur de l'autre, en pourroient prendre. Albéroni donc n'en ouvrit pas la bouche; il se contenta dans ses conférences avec le colonel Stanhope de lui faire quelques questions sur la personne et le caractère de la princesse. Ainsi la défiance étoit mutuelle parmi tous ces témoignages d'amitié. L'escadre qui s'armoit

en Angleterre l'augmentoit beaucoup. Monteléon ne le cacha pas au roi d'Angleterre, qui protesta toujours de son désir de venir à bout de la paix et que l'escadre ne regardoit point le roi d'Espagne, mais l'insulte que la nation angloise avoit reçue en la personne du comte de Peterborough.

Il paroissoit plus d'union et de sincérité entre la France et l'Angleterre. Néanmoins, les ministres de Georges, surtout les Hanovriens, trouvoient mauvais que le régent se montrât si opiniâtre à vouloir la renonciation absolue de l'empereur à la monarchie d'Espagne, et l'assurance des successions de Parme et de Toscane en faveur d'un fils de la reine d'Espagne. Penterrieder assuroit que jamais l'empereur ne consentiroit à l'une ni à l'autre de ces conditions; que c'étoit une nouveauté directement contraire au plan dont l'abbé Dubois étoit convenu lorsqu'il étoit à Hanovre. Bernsdorff et ceux qui dépendoient de lui secondoient Penterrieder. Ils traitoient la fermeté et les instances du régent de dispositions équivoques de la France et d'irrésolutions sans fin du régent. Robeton, ce réfugié que Bernsdorff avoit insinué dans les affaires, décidoit et déclaroit que, si le régent ne se relâchoit sur ces deux articles, il étoit inutile de négocier; que ce n'étoit que par des tempéraments qu'on pouvoit conduire les choses à une heureuse fin.

Si les principales puissances intéressées dans la négociation étoient dans une telle défiance réciproque, le roi de Sicile, plus soupçonneux et plus persuadé que qui que ce fût que la défiance est une partie essentielle de la politique, craignoit à proportion de son caractère les effets d'une négociation commencée et conduite à son insu, dont vraisemblablement une des premières conditions seroit de le dépouiller de la Sicile. On ne lui en avoit pas fait encore la moindre ouverture tout à la fin de cette année. Il se plaignit à l'Angleterre d'un mystère si long à son égard, qui ne pouvoit lui annoncer rien que de mauvais. Stanhope y répondit qu'il étoit vrai qu'on avoit quelques espérances de procurer le repos à l'Europe, en particulier à l'Italie, mais si foibles jusqu'alors et si incertaines, qu'il étoit impossible de faire aucun plan et de ne rien dire. La Pérouse représenta que son maître, plein de confiance pour le roi d'Angleterre, auroit dû en espérer un retour réciproque. Il assura que ce prince ne plieroit jamais mal à propos, qu'il hasarderoit tout plutôt que de souffrir une injustice; que l'Angleterre étoit garante des avantages qu'elle lui avoit procurés par le traité d'Utrecht; qu'ils étoient proprement le fruit des services qu'il avoit rendus pendant la grande alliance; qu'ainsi les deux partis tory et whig étoient également engagés à la maintenir dans la possession de la Sicile, qui l'avoit acquise par la protection de l'Angleterre. Stanhope répondit en homme embarrassé et qui craignoit de s'engager. Il mit des révérences à la place des raisons; dit que pendant le séjour du roi d'Angleterre à Hanovre il avoit agi auprès de l'empereur pour procurer la paix au roi de Sicile, inutilement à la vérité, mais que les ministres piémontois en avoient été avertis. Il ne voulut rien dire de plus précis, et moyennant cette circonspection, il laissa La Pérouse pleinement persuadé que la France et l'Angleterre avoient une égale intention de donner atteinte aux traités

d'Utrecht. Il jugea même que le roi d'Espagne ne seroit pas fâché que ces traités fussent enfreints, pour avoir la liberté de recouvrer les États autrefois dépendants de sa couronne, et pour revenir contre ses renonciations à celle de France. Enfin La Pérouse, soufflé d'ailleurs par les émissaires de Penterrieder, se persuada que la France et l'Espagne s'entendoient ensemble et que le régent n'avoit laissé aller Monti à Madrid que pour gagner Albéroni, et qu'il y avoit réussi. Cette opinion néanmoins contredisoit un autre discours tenu quelques jours auparavant. On disoit qu'Albéroni assuroit la cour d'Angleterre que, si l'empereur vouloit renoncer à l'Espagne et promettre pour un fils de la reine d'Espagne l'expectative de Toscane et de Parme, le roi d'Espagne uniroit ses forces à celles de l'empereur pour le mettre en possession de la Sicile.

Ainsi tout conspiroit, selon l'opinion publique, à l'agrandissement de l'empereur. Toutefois ses ministres prétendoient, mais sans faire pitié à personne, que chacun vouloit alors faire la loi dans l'empire. Penterrieder le dit ainsi à Londres à l'occasion d'une déclaration que le ministre de Moscovie fit à Bernsdorff. Elle portoit que le czar ne pourroit s'empêcher de protéger le duc de Mecklembourg son parent, si on entreprenoit de l'opprimer sous de vains prétextes. On croyoit alors que la paix entre la Suède et la Moscovie seroit incessamment conclue, et comme il n'étoit question que d'un accommodement particulier, le roi de Prusse avoit lieu de se croire abandonné. Mais le czar démentit les bruits publics. Il écrivit au roi de Prusse, et l'assura positivement qu'il détestoit les traités secrets , et qu'il n'avoit jamais pensé à en conclure.

C'est en cet état que se trouvoient, à la fin de cette année 1717, les affaires générales de l'Europe. Elle finit en France par la mort de la maréchale de Duras à soixante-quinze ou soixante-seize ans, sœur du dernier duc de Ventadour, fort retirée dans une terre près d'Orléans. C'étoit une femme singulière, boiteuse, fort grosse et de beaucoup d'esprit. J'avois oublié d'en faire mention; car elle mourut dès le mois de septembre. Mais tout à la fin de l'année, on envoya en Bretagne quatre lettres de cachet, pour ordonner à quatre gentilshommes de Bretagne qui y avoient paru les plus opposés aux volontés de la cour, d'y venir rendre compte de leur conduite. Leur nom étoit MM. de Piré, Bonamour, Noyan et Guesclairs.

CHAPITRE XXVII.

1718. — Manéges du duc de Noailles à l'égard de Law. — Mort de Mornay. — Duc de Noailles obtient sur-le-champ le gouvernement et capitainerie de Saint-Germain. — Liaison de l'abbé Dubois et de Law, et sa cause. — Duc de Noailles, agité de crainte pour sa place, veut me regagner, et me propose de rétablir le temporel ruiné de la Trappe. — Sourds préparatifs à déposter le duc de Noailles et son ami le chancelier. — Édit en faveur de la compagnie d'Occident; quel. — Le régent travaille à la Raquette avec Law, le chancelier et le duc de Noailles, sur lequel il achève de s'indisposer. — La Raquette et les Biron. — Grâce pécuniaire au Languedoc, d'où

Bâville se retire avec douze mille livres de pension. — Inondations vers le nord. — Mme la Duchesse enlève à Mme la maréchale d'Estrées une loge à l'Opéra. — Morville ambassadeur en Hollande. — Mariage de Chauvelin, depuis si haut et si bas. — Grâces pécuniaires aux comtes de Roucy et de Médavy. — Le comte de Rieux s'excuse au régent de ses pratiques. — Son caractère. — Mouvements, lettres et députation de Bretagne. — Incidents du maréchal de Montesquiou.— Gentilshommes bretons mandés, puis exilés. — Embarras et projets sur les tailles. — On me fait, par deux différentes fois, manquer la suppression de la gabelle. — Tout bien impossible en France. — Manéges d'Effiat et du premier président. — Duperie du régent. — Conspiration très-organisée pour le culbuter. — Mouvements du parlement. — Singulière colère et propos entre M. le duc d'Orléans et moi sur les entreprises du parlement. — Manéges contre Law, du duc de Noailles et du chancelier. — Ma conduite à cet égard. — Abbé Dubois lié de plus en plus avec Law contre le duc de Noailles. — Son double intérêt. — Caractère d'Argenson. — Raisons qui me déterminent pour Argenson, à qui je fais donner les sceaux et les finances. — Je l'en avertis la veille, et tâche de le capter en faveur du cardinal de Noailles. — Le chancelier perd les sceaux; est exilé à Fresnes. — Le duc de Noailles se démet des finances; entre au conseil de régence. — Argenson a les finances et les sceaux. — Politesse fort marquée d'Argenson à mon égard. — Courte digression sur le chancelier. — Survivance de la charge et des gouvernements du duc de Noailles donnée à son fils enfant, sans l'avoir demandée. — Rouillé quitte les finances avec douze mille livres de pension. — Machault lieutenant de police; son caractère. — Grâces faites à Châteauneuf; à Torcy, qui marie sa fille à Duplessis-Châtilloh; au duc d'Albret, qui veut épouser la fille de Barbezieux.

Un événement, que nous verrons bientôt, puisqu'il arriva le 28 janvier de cette année 1718, en laquelle nous allons entrer, m'a paru mériter d'en approcher les choses un peu précédentes qui l'ont préparé, et de préférer pour cette fois une suite plus éclaircissante des choses qui l'ont amené, à un scrupule trop exact des temps mêmes peu éloignés, et qui auroit fait perdre de vue ce qui peu à peu a produit l'événement, lorsqu'il sera temps de le raconter.

On a vu (ci-dessus, p. 329), la brouillerie du duc de Noailles et de Law, le replâtrage qui s'y fit, le gré sensible que M. le duc d'Orléans sut au duc de Noailles de sa complaisance et de ses protestations à cet égard, et l'âpreté avec laquelle il en sut profiter pour en tirer le gouvernement et la capitainerie de Saint-Germain, qu'il avoit toute sa vie muguetée, et que la fortune lui livra précisément dans ce favorable instant par la prompte mort de Mornay sans enfants. Il y avoit longtemps que Noailles, jaloux de Law, troubloit sa banque et ses desseins. Non-seulement il le barroit en tout par les manœuvres et l'autorité de sa place dans les finances; mais il lui suscitoit dans les conseils et dans le parlement tous les contradicteurs qu'il pouvoit, et qui très-souvent arrêtoient et faisoient même échouer ses propositions les plus raisonnables. Law, qui, comme je l'ai expliqué, venoit chez moi tous les mardis matin, m'en faisoit continuellement ses plaintes, et m'en prouvoit d'autant plus aisément la raison et le mal que faisoit aux affaires cette contradiction perpétuelle, qu'on a vu, d'une part, comment j'étois avec le

duc de Noailles, et, d'autre part, mon incapacité souvent avouée sur la matière des finances. Mais il y a pourtant des choses qui dépendent quelquefois plus du bon sens que de la science, et de plus Law, avec un langage fort écossois, avoit le rare don de s'expliquer d'une façon si nette, si claire, si intelligible, qu'il ne laissoit rien à désirer pour se faire parfaitement entendre et comprendre.

M. le duc d'Orléans l'aimoit et le goûtoit. Il le regardoit et tout ce qu'il faisoit comme l'ouvrage de sa création. Il aimoit de plus les voies extraordinaires et détournées, et il s'y attachoit d'autant plus volontiers, qu'il voyoit échapper les ressources devenues si nécessaires à l'État, et toutes les opérations ordinaires des finances. Ce goût du régent blessoit Noailles comme étant pris à ses dépens. Il vouloit être seul maître dans les finances. Law y avoit une partie indépendante. Cette partie plaisoit au régent, et Noailles qui le prétendoit gouverner et atteindre par là au premier ministère, dont il ne perdit jamais les vues ni l'espérance, trouvoit en Law un obstacle dans sa propre gestion, lui qui empiétoit tant qu'il pouvoit sur toutes celles des autres. Toutes ses bassesses sans fin et sans mesure prodiguées au maréchal de Villeroy n'avoient pu l'accoutumer à n'être que de nom à la tête du conseil des finances. Ainsi il protégeoit souvent Law contre lui, encore qu'il n'aimât pas au fond ce que le régent pouvoit rendre utile, et qu'il fomentât sous main les mouvements sourdement commencés du parlement, à qui il falloit des prétextes, et qui se proposoit bien de s'en faire un de la gestion des finances et de la singularité de celle de cet étranger.

L'abbé Dubois, qui, pour regagner l'esprit de M. le duc d'Orléans, avoit eu besoin d'entours, ne se fut pas plutôt emparé de lui par ses négociations avec l'Angleterre et la Hollande, que ceux dont il s'étoit servi lui devinrent suspects dès que son crédit n'eut plus besoin du leur. Son plan alloit aussi au premier ministère. Il n'y vouloit point de concurrents ni de contradicteurs. Celui de tous qu'il craignoit davantage étoit le duc de Noailles, parce qu'il avoit le même dessein et bien d'autres moyens que lui pour s'y porter. Il résolut donc de l'écarter de bonne heure sans rien marquer de personnel. La partie eût été trop inégale, et d'ailleurs la soumission du duc de Noailles, qui augmentoit pour lui à la mesure du crédit qu'il reprenoit auprès de son maître lui en ôtoit jusqu'au prétexte. On a vu combien pour lui plaire il avoit mérité les louanges des Anglois. Dubois se lia donc avec Law. Leurs intérêts à former cette union étoient pareils. Un étranger, aboyé d'un nombre de gens autorisés par leur être, par leur état, par leurs places, avoit à chaque instant tout à craindre de la foiblesse du régent. En le favorisant Dubois flattoit le goût de son maître et portoit indirectement des bottes à Noailles qu'il vouloit perdre, sans oser le montrer et sans que Noailles s'en doutât lui-même, ni dans ces commencements le régent non plus avec tous ses soupçons. Tout se passoit à cet égard dans un intérieur que tout l'art de Noailles ne pouvoit percer.

Law ne me cacha point cette liaison naissante et l'usage qu'il commençoit à en tirer, mais il ne disoit pas ce qu'il lui en coûtoit pour l'accroître et pour le rendre tout à fait solide. Il commençoit à avoir de

l'argent à répandre par ce négoce naissant, si connu depuis et si fatal par l'abus qui s'en fit sous le nom de Mississipi. Il étoit doux à l'abbé Dubois de trouver une ressource secrète dont il n'eût obligation à personne qu'à celui qui avoit autant d'intérêt, pour sa propre défense, d'acheter sa protection, que de lui accorder à ce prix et les moyens en même temps d'énerver de bonne heure un compétiteur à la première place de toute autorité et de toute grandeur, à la cheville du pied duquel il ne pouvoit encore atteindre.

Telle fut la chaîne qui serra l'amitié entre ces deux hommes et qui les a portés si haut ou si loin l'un et l'autre. Je ne sais si, à travers les ruses et les caresses de Dubois, Noailles s'aperçut de quelque chose, car l'odorat de tous les deux étoit bien fin. Ce qui me l'a fait soupçonner, c'est ce qui m'arriva et qui, à la façon dont j'étois avec le duc de Noailles, ne lui parlant et ne le saluant jamais et ne lui épargnant pas, comme on l'a vu, les algarades publiques, me jeta dans le dernier étonnement.

Vers la fin de l'été de 1717, étant un samedi après dîner au conseil de régence pour finance, assis, à mon ordinaire, entre le comte de Toulouse et le duc de Noailles, il se mit la bouche dans mon oreille tandis qu'on commençoit à opiner sur une affaire qu'il venoit de rapporter et me demanda si je n'étois pas toujours fort ami de l'abbaye de la Trappe; un oui tout court, et sans plus que ce monosyllabe, fut toute ma réponse. « Mais, ajouta-t-il, ne sont-ils pas fort mal dans leurs affaires? — On ne sauroit plus, répondis-je. — Mais seriez-vous bien aise, continua-t-il, de les rétablir? — Il n'y a rien, dis-je, que je ne souhaitasse davantage. — Oh bien, monsieur, me dit-il, j'aime aussi beaucoup l'abbaye de Septfonts, qui n'est pas mieux dans ses affaires; ayez la bonté de demander à la Trappe un état de leurs dettes et de me le donner, et j'espère trouver moyen de les raccommoder l'une et l'autre. » Je lui dis, mais sans aucune sorte de remercîment, que j'en serois fort aise et que j'écrirois à la Trappe. Les opinions vinrent à nous et il n'en fut pas dit davantage, même en nous levant du conseil.

Le samedi au soir étoit justement le jour d'y écrire. Je reçus en réponse l'état que je demandois, et je le donnai le samedi suivant au duc de Noailles. En le recevant, assis en place, il me dit de ne rien faire, et qu'il m'avertiroit. Le samedi d'après, étant en place, il me dit qu'il avoit prévenu M. le duc d'Orléans, et que je ferois bien de lui parler. Je le fis et avec succès, tant la voie se trouva aplanie. Quinze jours après les payements commencèrent à couler par Law. C'étoit la chose qui me tenoit le plus au cœur, et sur laquelle je savois le moins comment m'y prendre avec un homme fait comme l'étoit M. le duc d'Orléans. La Providence y pourvut de la sorte d'une façon bien singulièrement marquée : il n'est pas le temps d'aller plus loin là-dessus.

Le reste de l'année 1717 s'écoula en démêlés continuels entre Law et les finances, c'est-à-dire le duc de Noailles, Rouillé et ceux dont ils se servoient le plus, et en plaidoyers que Law étoit forcé d'aller faire chez les principaux des conseils et du parlement. L'abbé Dubois, revenu de Londres à Paris où il passa jusqu'au mois de janvier, en sut profiter.

Le chancelier n'avoit pas réussi dans cette grande place. Sa servitude pour le duc de Noailles fit peur à tout le monde, jusqu'à M. le duc d'Orléans. Son louche et son gauche en matière d'État le déprisa beaucoup. Son esprit incertain, esclave des formes, puant le parquet en matière de justice et de finance, ennuya et souvent impatienta; ses hoquets continuels à arrêter les opérations de Law déplurent et donnèrent beau jeu à l'abbé Dubois de s'espacer. Comme il connoissoit le terrain, il parla au maréchal de Villeroy, à qui il faisoit extrêmement sa cour, et l'aiguillonna à parler au régent. Il me montra aussi assez où il en vouloit venir sur le duc de Noailles pour m'exciter à en profiter, et Law m'y exhortoit pour la nécessité et le bien des affaires, qui indépendamment de celles que Noailles gâtoit entre ses mains, périssoient entre les siennes. Le public, indigné de la dureté de sa gestion, de l'insolence et des indécences brutales de Rouillé, crioit bien haut; les travailleurs effectifs du conseil des finances n'en louoient pas la besogne. Dubois et Law cavoient en dessous auprès du régent et faisoient tout valoir. Villeroy, avoit un air d'autorité modeste, se mesuroit par eux auprès de lui, et frappoit ses coups. Le régent m'en parloit quelquefois, quoique en garde contre ma haine. Je fus peut-être celui de tous qui lui fis le moins de mal, mais je savois par Law et par le maréchal de Villeroy tout ce qui se faisoit par jour, et quelquefois, quoique avec plus de réserve, par l'abbé Dubois. En voilà assez pour la préparation et pour servir de préface à l'année 1718 dans laquelle nous allons maintenant entrer.

Cette année 1718 s'ouvrit, dès le premier jour, par la publication de l'édit en faveur de la compagnie d'Occident. Son fonds y fut fixé à cent milllions, et tout y fut déclaré non saisissable, excepté les cas de banqueroute ou de décès des actionnaires. C'est ce nom qui fut enfin substitué à celui de Mississipi, qui ne laissa pas de prévaloir, dont les actions ruinèrent et enrichirent tant de gens, et où les princes et les princesses du sang, surtout Mme la Duchesse, M. le Duc et M. le prince de Conti trouvèrent plus que les mines de Potosi, dont la durée entre leurs mains a fait celle de cette compagnie si funeste à l'État dont elle a détruit tout le commerce. La protection qu'ils lui ont toute leur vie donnée, et publique, envers et contre tous, pareille aux profits immenses qu'ils en ont tirés sans partage d'aucune perte, l'a maintenue à tous risques et périls, et après eux les puissants magistrats des finances qui en ont eu la conduite et l'engrais jusqu'à présent.

Le régent de plus en plus aiguillonné et importuné des entraves continuelles que le duc de Noailles mettoit aux opérations de Law, et des points sur les *i* qu'y mettoit son ami le chancelier, qui ajoutoit un poids qui accabloit Law par l'autorité de sa charge et par celle de sa personne, dont la réputation étoit lors tout entière, le régent, dis-je, embarrassé à l'excès de ces deux adversaires qui arrêtoient tout, l'un pour le fond, l'autre pour la forme, et malgré ces obstacles déterminé aux vues et aux routes de cet Écossois voulut faire un dernier effort pour les rapprocher de Law et pénétrer lui-même ce qu'il y avoit de vrai et de bon de part et d'autre. Ce fut pour y travailler sans distraction, avec plus d'appli-

cation et de loisir, qu'il voulut aller passer avec eux toute une après-dînée à la Raquette[1], où le duc de Noailles lui donna ensuite à souper. Ce fut le 6 janvier.

La Raquette est une dépendance du faubourg Saint-Antoine, où le duc de Noailles avoit emprunté une fort jolie maison d'un financier appelé du Noyer, recrépi d'une charge de greffier du parlement. Ce richard, pour ses péchés, s'étoit dévoué à la protection des Biron qui, en bref, le sucèrent si parfaitement qu'il est mort sur un fumier, sans que pas un d'eux en ait eu souci ni cure. C'étoit leur coutume; plusieurs autres les ont enrichis de toute leur substance, et en ont éprouvé le même sort. Mme de Biron en rioit comme d'une fine souplesse, et comptoit leur avoir fait encore trop d'honneur.

Le chancelier et Law se rendirent de bonne heure à la Raquette. La séance y fut longue et appliquée de tous côtés; mais elle fut l'extrême-onction des deux amis. Le régent prétendit n'avoir trouvé que mauvaise foi dans le duc de Noailles, aheurtement aveugle dans le chancelier esclave de toutes formes contre des raisons péremptoires et les ressources évidentes de Law. Je l'ai déjà dit, cet Écossois, avec une énonciation de langue peu facile, avoit une netteté de raisonnement et un lumineux séduisant, avec beaucoup d'esprit naturel qui, sous une surface de simplicité, mettoit souvent hors de garde. Il prétendoit que les obstacles qui l'arrêtoient à chaque pas faisoient perdre tout le fruit de son système, et il en sut si bien persuader le régent, que ce prince les força tous pour s'abandonner à lui.

Les esprits qui commençoient à s'échauffer en plus d'une province, par les pratiques sourdes qui s'y faisoient, eurent part à une diminution de huit cent mille livres sur la capitation, et à quelques autres grâces accordées aux états de Languedoc. Bâville, depuis trente ans roi et tyran de cette grande province sous le nom d'intendant, y contribua beaucoup; il en étoit la terreur et l'horreur, si on en excepte un bien petit nombre de personnes. Sa surdité étoit venue à un point qu'on ne pouvoit presque plus s'en faire entendre. Il voulut quitter un emploi qu'il ne pouvoit plus exercer, et il désira en sortir avec une apparence de bonne grâce de la province en lui procurant ce soulagement. Il revint, en effet, quelque temps après avec une pension de douze mille livres, et vécut le reste de sa carrière à Paris sans aucune fonction, dont ses oreilles le rendoient incapable, fort retiré dans sa famille, et ne voyant que quelques amis particuliers. C'étoit un dangereux homme, que les ministres avoient toujours tenu éloigné en le consolant par une autorité absolue, et une des meilleures têtes qu'il y eût en France, dont la capacité et le naturel absolu, avec beaucoup d'esprit, se fit également craindre de tous les gens successivement en place.

1. Le manuscrit porte *la Raquette* et non *la Roquette*, comme ont lu les précédents éditeurs. D'anciens plans de Paris désignent sous le nom de *Raquette*, une maison de plaisance située au faubourg Saint-Antoine et entourée de vastes jardins. Le nom de Roquette a fini par prévaloir et s'applique encore aujourd'hui à une maison d'hospitalières du faubourg Saint-Antoine et à une rue qui aboutit à la place de la Bastille.

On apprit que la mer avoit rompu les digues de la Nort-Hollande et inondé beaucoup de pays, et que les environs de Hambourg avoient essuyé une pareille disgrâce.

Mme la Duchesse enleva de haute lutte une petite loge à l'Opéra, qu'avoit la maréchale d'Estrées, quoique amie de toute sa vie et dans le commerce le plus intime avec les sœurs du maréchal, et fort bien avec les Noailles. Cela fit grand bruit, et tout ce qui tenoit aux Estrées cessa de voir Mme la Duchesse. On eut recours au régent pour décider, qui ne voulut point s'en mêler. Pareille chose avoit toute la grâce de la nouveauté, même de n'avoir jamais été imaginée. Mais ce qu'on n'eût osé sous le feu roi, quelque indulgent qu'il fût à ses filles et au respect des princes du sang, se hasarda après d'autres essais de la patience et de la timidité du monde. Mme la duchesse laissa crier et garda sa conquête. Peu à peu ceux qui avoient cessé de la voir y retournèrent, et le maréchal et la maréchale d'Estrées, après s'être assez longtemps soutenus, lâchèrent pied comme les autres. Ainsi la hauteur des princes du sang monta fort au-dessus de celle du feu roi même qui se piqua toujours d'être fort considéré, jusque dans les choses de cette nature, pour contenir tout dans l'ordre et la raison, et qui ne souffroit ces entreprises dans qui que ce pût être, au point que les plus grands de son sang ne s'y hasardèrent jamais.

Morville, procureur général du grand conseil, fils d'Armenonville, vendit sa charge à Héraut, avocat du roi au Châtelet, et fut nommé ambassadeur en Hollande à la place de Châteauneuf, qui déplaisoit aux Anglois, et qui demandoit son retour. Je parle de la vente de cette charge parce qu'on a vu depuis Morville secrétaire d'État des affaires étrangères, et Héraut, lieutenant de police, se signaler par son inquisition.

Chauvelin, avocat général, si connu depuis par l'essor de sa fortune et la profondeur de sa chute [1], épousa la fille et nièce des plus riches marchands d'Orléans, belle et bien et noblement faite. Elle avoit été promise à un autre, qu'elle-même auroit voulu épouser. L'autorité de magistrature s'en mêla et l'emporta. Mais la peur qu'ils eurent de quelque parti violent fit garnir par le guet tout le chemin de la maison à la paroisse, ce qui parut fort étrange : autre entreprise qui ne se seroit pas tentée sous le feu roi. Mme Chauvelin s'est fait considérer par sa conduite et sa vertu, et a eu à la cour un maintien qui l'a fait estimer, et qui s'est bien soutenu dans la disgrâce en vivant également bien avec un mar. qu'elle n'avoit pas choisi.

Le comte de Roucy, fort mal dans ses affaires, arracha cinquante mille écus du régent en billets d'État, et Médavy cinquante mille livres sur une vieille prétention d'un brevet de retenue du maréchal de Grancey, son grand-père, sur le gouvernement de Thionville.

1. Voy., sur ce Chauvelin, les notes à la fin du t. VII, p. 455. On y trouvera avec le nom de sa femme, une appréciation assez piquante des moyens par lesquels Chauvelin s'éleva à la dignité de garde des sceaux et de ministre des affaires étrangères.

Le comte de Rieux eut une audience du régent, pour se justifier d'avoir animé la noblesse de Bretagne. Il y avoit conservé, malgré sa pauvreté, beaucoup de considération et de crédit, qu'il entretenoit par beaucoup d'esprit et de manéges. Homme obscur, très-glorieux de sa grande naissance, toujours travaillant en dessous sans se commettre, lié sourdement avec des personnages et avec la maison de Lorraine, plein des plus hautes pensées et des plus grands projets, heureux à se faire des dupes par son langage, ennemi de tout gouvernement, désireux de faire jouer des mines, et peu retenu par l'honneur, la probité, la vérité, sous le masque des plus vertueux propos. Tout se cuisoit de loin en Bretagne. On y flattoit les Bretons d'une conquête d'indépendance qui ne seroit due qu'à leur union et à leur fermeté. Rieux étoit à Paris leur homme de confiance; ils ne pouvoient la placer mieux, par l'intérêt qu'il avoit, et qu'il se proposoit de faire tout à coup une grande figure, et il avoit assez d'esprit pour y parvenir, quoiqu'il n'eût jamais vu la guerre, ni la cour, ni le grand monde, si l'affaire eût réussi.

La noblesse de Bretagne écrivit une lettre au régent, soumise et respectueuse en apparence, plus que forte en effet, dont les copies inondèrent Paris. Deux présidents et quatre conseillers, députés du parlement de Bretagne, arrivèrent avec une lettre de ce parlement au régent, en même sens que celle de la noblesse. Ces députés furent admis, après plusieurs jours, à faire la révérence au régent, mais sans lui parler d'aucune affaire. Le maréchal de Montesquiou, commandant en Bretagne, en avoit plusieurs de procédés avec ce parlement, qui en cherchoit et entreprenoit. Le maréchal, de son côté, avoit très-mal débuté avec la noblesse. Quatre ou cinq cents gentilshommes étoient allés au-devant de lui à quelque distance de Dinan. Au lieu de s'arrêter à eux, et de monter à cheval pour entrer avec eux à Rennes, il se contenta de mettre la tête hors sa chaise de poste, et de continuer son chemin. La noblesse, avec raison, en fut extrêmement choquée. Néanmoins il en alla un grand nombre le prendre chez lui pour l'accompagner au lieu des états pour leur ouverture. Au lieu d'y aller à pied avec eux, il monta dans sa chaise à porteurs, et acheva ainsi de les offenser, tellement que tout se tourna en procédés, et presque en insultes. MM. de Piré, Noyan, Bonamour et du Guesclairs, venus par lettre de cachet à la cour rendre compte de leur conduite, furent exilés séparément en Bourgogne, Champagne et Picardie. Piré, demeuré malade en Bretagne, évita le voyage et l'exil.

Les désordres inévitables de la manière de lever les tailles occupoient d'autant plus le régent, que la fermentation devenoit palpable dans le parlement et dans quelques provinces. On avoit voulu établir la taille proportionnelle dans la généralité de Paris. Plusieurs personnes y travailloient depuis un an, sans autre succès qu'une dépense de huit cent mille livres. On pensa ensuite à la dîme royale du maréchal de Vauban, qu'on donna à rectifier à l'abbé Bignon et au petit Renault, qui s'offrit d'aller à ses dépens en faire des essais dans quelques élections, et qui dans la suite y alla en effet. Tous ces essais furent funestes par la dépense qu'ils causèrent sans aucun succès. Soit que les projets fussent

vicieux en eux-mêmes, soit qu'ils le devinssent par la manière de les exécuter, peut-être encore par les obstacles qu'y semèrent l'intérêt et la jalousie de la cruelle gent financière, toujours appuyée des magistrats des finances, il est certain que les bonnes intentions du régent, qui en cela ne cherchoit que le soulagement du peuple, furent entièrement trompées, et il en fallut revenir à la manière ordinaire de lever les tailles.

Quoique je n'aie jamais voulu me mêler de finances, je n'ai pas laissé d'avoir une expérience personnelle de ce que je viens de dire des financiers, et des intendants et autres magistrats des finances. J'étois demeuré frappé de ce que le président de Maisons m'avoit expliqué et montré sur la gabelle, de l'énormité de quatre-vingt mille hommes employés à sa perception, et des horreurs qui se pratiquent là-dessus aux dépens du peuple. Je l'étois encore de cette différence de provinces également sujettes du roi, dans une partie desquelles la gabelle est rigoureusement établie, tandis que le sel est franc dans les autres, dont le roi ne tire pas moins pourtant, et qui jouissent d'une liberté à cet égard qui fait regarder avec raison les autres comme étant dans la plus arbitraire servitude de tous les fripons de gabeleurs, qui ne vivent et ne s'enrichissent que de leurs rapines. Je conçus donc le dessein d'ôter la gabelle, de rendre le sel libre et marchand, et pour cela de faire acheter par le roi, un tiers plus que leur valeur, le peu de salines qui se trouvent appartenir à des particuliers; que le roi les eût toutes; qu'il vendît tout le sel à ses sujets, au taux qui y seroit mis, sans obliger personne d'en acheter plus qu'il ne voudroit. Il n'y avoit guère que les salines de Brouage à acquérir. Le roi gagnoit, par la décharge des frais de cette odieuse ferme, et outre tout ce que le peuple y gagnoit par la liberté, et l'affranchissement des pillages sans nombre qu'il souffre de ce nombre monstrueux d'employés, qui mourroient de faim s'ils s'en tenoient à leurs gages; l'État y auroit considérablement profité du côté des bestiaux, comme il se voit à l'œil, par la différence de ceux à qui on donne un peu de sel, dans les pays qui n'ont point de gabelle, d'avec ceux à qui la cherté de la contrainte du sel empêche d'en donner.

Je le proposai au régent qui y entra avec joie. L'affaire, mise sur le tapis, alloit passer, quand Fagon et d'autres magistrats des finances qui n'avoient pu s'y opposer d'abord, prirent si bien leurs mesures qu'ils firent échouer le projet. Quelque temps après j'y voulus revenir, et j'eus tout lieu de croire la chose assurée et qu'elle seroit faite dans la huitaine. Les mêmes, qui en eurent le vent, la firent encore avorter. Outre les avantages que je viens d'expliquer, c'en eût été un autre bien essentiel de réduire cette armée de gabeleurs, vivant du sang du peuple, à devenir soldats, artisans ou laboureurs.

Cette occasion m'arrache une vérité que j'ai reconnue pendant que j'ai été dans le conseil, et que je n'aurois pu croire, si une triste expérience ne me l'avoit apprise, c'est que tout bien à faire est impossible. Si peu de gens le veulent de bonne foi, tant d'autres ont un intérêt contraire à chaque sorte de bien qu'on peut se proposer. Ceux qui le désirent ignorent les contours, sans quoi rien ne réussit, et ne peuvent parer aux

adresses ni au crédit qu'on leur oppose, et ces adresses appuyées de tout le crédit des gens de maniement supérieur et d'autorité, sont tellement multipliées et ténébreuses, que tout le bien possible à faire avorte nécessairement toujours. Cette affligeante vérité, et qui sera toujours telle dans un gouvernement comme est le nôtre, depuis le cardinal Mazarin, devient infiniment consolante pour ceux qui sentent et qui pensent, et qui n'ont plus à se mêler de rien.

La fermentation du parlement augmentoit à mesure que les espérances augmentoient du côté de la Bretagne. Cette compagnie, qui a toujours voulu troubler et se mêler du gouvernement avec autorité pendant les régences, avoit un chef qui vouloit figurer, qui étoit également nécessiteux et prodigue, qui, dans son ignorance parfaite de son métier de magistrat, avoit les propos à la main, l'art de plaire quand il vouloit, et la science du grand monde; que les paroles les plus positivement données, que l'honneur, que la probité ne retenoient jamais, et qui regardoit la fausseté et l'art de jouer les hommes comme une habileté, même comme une vertu dont on ne se pouvoit passer dans les places : en ce dernier point malheureusement homogène au régent jusqu'à lui avoir su plaire par un endroit qui auroit dû lui ôter toute confiance.

Livré, comme on l'a vu, pieds et poings liés au duc et à la duchesse du Maine, il étoit informé des progrès de ce qu'ils brassoient en Bretagne et partout, et il mettoit tout son art à se conduire au parlement en conséquence, mais avec les précautions nécessaires pour se le rendre au régent et tout à la fois le rançonner et le trahir. Il y avoit d'autant plus de facilité que d'Effiat étoit toujours l'entremetteur dont le régent se servoit sur tout ce qui regardoit le parlement, d'Effiat, dis-je, tout dévoué de longue main au duc du Maine, et accoutumé à trahir son maître dès le temps du feu roi, de concert avec le duc du Maine, comme on l'a vu lors de la mort de Mgr [le Dauphin] et de Mme la Dauphine, et toujours depuis. Ainsi le régent, avec tout son esprit, avoit mis toute sa confiance en deux scélérats qui s'entendoient pour le trahir et le jouer sans qu'il s'en voulût douter le moins du monde, persuadé que l'argent immense que le premier président tira de lui à maintes fortes reprises étoit un intérêt supérieur à tout, qui l'attachoit à lui en effet, en ne gardant pour M. du Maine que les apparences nécessaires de l'ancienne amitié. D'Effiat, intime du premier président et du duc du Maine, l'entretenoit dans cette duperie pour continuer la pluie d'or dans la bourse du premier président et une confiance nécessaire aux desseins de ses deux amis. Tel fut l'aveuglement d'un prince qui se persuadoit que tout étoit fripon, excepté le très-petit nombre de ceux que l'éducation avoit trompés et raccourcis, et qui aimoit mieux se servir de fripons connus pour tels que d'autres, persuadé qu'il les manieroit mieux et qu'il s'en laisseroit moins tromper. Cette préface est nécessaire à ce qui est raconté ici entre le régent et le parlement. Tout se préparoit ainsi à donner bien des affaires au régent et à le culbuter.

Les menaces au dedans et au dehors par l'Espagne s'avançoient vers le but que l'ambition et la vengeance se proposoient, et que les prestiges répandus avec art parmi les fous, les ignorants et les sots, qui font tou-

jours le très-grand nombre, avançoient à souhait. L'intelligence entre Albéroni et M. et Mme du Maine étoit parfaite. Leurs liaisons prises dès le temps du feu roi, de M. de Vendôme, de la campagne de Lille, avoient toujours subsisté. L'art employé alors contre Mgr le duc de Bourgogne, et depuis, à sa mort, contre M. le duc d'Orléans, fut toujours le même et toujours soutenu, et plus ou moins entretenu. On a vu, en parlant des affaires étrangères, quel étoit le génie d'Albéroni, sa toute-puissance en Espagne, sa haine personnelle pour M. le duc d'Orléans, qui avoit encore la simplicité de faire entretenir commerce avec lui par d'Effiat, son ancien ami, par les bâtards, enfin la passion du roi et de la reine d'Espagne de venir régner en France s'il arrivoit faute du roi, et celle d'Albéroni de leur plaire en flattant ces idées, en en préparant les voies, et en servant la haine qu'il entretenoit en eux contre le régent, tant sur les choses personnelles et anciennes, que sur les modernes, en empoisonnant les démarches les plus innocentes du régent, même les plus favorables à l'Espagne.

Cellamare, tout occupé de sa fortune, pour laquelle la haine déclarée et sans mesure des cardinaux del Giudice, son oncle, et Albéroni, le faisoit trembler continuellement, et qu'on a vu lui avoir fait faire tant de bassesses, n'en étoit que plus occupé à plaire au formidable ennemi de son oncle dans le point qui lui étoit le plus sensible et sur lequel il étoit éclairé de si près par le duc et la duchesse du Maine, l'âme et les inventeurs et promoteurs de tout ce qui se tramoit.

Le maréchal de Villeroy, Villars, et bien d'autres gens qui se donnoient pour fort importants, y donnoient tête baissée par une soif de considération et de figurer que rien de tout ce que le régent faisoit sans cesse en leur faveur ne pouvoit rassasier ni gagner. Le maréchal de Villeroy, pour marcher mieux en cadence, n'oublioit aucune des plus énormes messéances pour renouveler et autoriser les anciens bruits. Il tenoit sous la clef le linge du roi, son pain et diverses autres choses à son usage. Cette clef ne le quittoit ni jour ni nuit. Il affectoit de faire attendre après pour qu'on remarquât son soin et son exactitude à enfermer ces choses et faire sottement admirer de si sages précautions pour conserver la vie du roi, comme si les viandes et leurs assaisonnements, sa boisson et mille autres choses dont il se servoit nécessairement, qui ne pouvoient être sous sa clef, n'eussent pu suppléer au crime. Mais cela faisoit et entretenoit le bruit, les soupçons, les discours, augmentoit les prestiges et tendoit toujours au but qu'on se proposoit. Villeroy, ayant toujours M. de Beaufort dans la tête et sa royauté des halles, se tenoit trop nécessaire pour en essuyer le sort et le court règne, étant, comme il l'étoit, soutenu du gros du public, trop appuyé du parlement qu'il courtisoit avec servitude et qui réciproquement s'appuyoit sur lui pour inculquer au roi de bonne heure toutes ses prétentions et pour faire contre au régent, comme il faisoit tant qu'il pouvoit; il osoit le mépriser d'autant plus qu'il en tiroit plus de grâces et qu'il s'en trouvoit plus considéré et, si je l'ose dire, infatigablement courtisé.

Je voyois clair, dès lors, en la plupart de ces choses, c'est-à-dire au but de M. du Maine, du parlement, du maréchal de Villeroy, en éloi-

gnement confus encore l'Espagne, et je gémissois en silence de la mollesse et de l'aveuglement de M. le duc d'Orléans. Outre qu'elle ne lui étoit que trop naturelle, la misérable crainte du parlement qui de longue main l'avoit saisi, comme on l'a vu, lui avoit toujours depuis été de plus en plus inculquée par l'intérêt de Canillac, qui s'étoit figuré de gouverner cette compagnie par le crédit qu'il croyoit avoir hérité de Maisons et par celui dont se paroit sa veuve qui en tenoit chez elle de petites assemblées; par la perfidie d'Effiat, qui servoit ses deux amis et qui se rendoit un personnage par ses entremises entre son maître et le parlement auquel il le vendoit; par la frayeur du duc de Noailles, si longtemps son instrument pour tout et dont les transes l'avoient, comme on l'a vu, jeté dans la bassesse de compter des finances devant des commissaires du parlement, en présence du régent qu'il y avoit entraîné avec lui; enfin, par l'écho d'un gros de valets et de bas courtisans qui vouloient plaire à la mode ou qui connoissoient la foiblesse de leur maître. Ce prince, dont la confiance en moi n'étoit point refroidie, étoit pourtant en garde contre moi sur tout ce qui regardoit le duc de Noailles, d'Effiat, le premier président et le parlement, et comme je m'en étois bien aperçu depuis longtemps et que cette prévention rendroit tous mes conseils à ces égards inutiles, depuis longtemps aussi j'évitois avec grand soin de lui en jamais rien dire, et si quelquefois il m'en parloit, je répondois vaguement, courtement avec une transition prompte et affectée à d'autres choses.

La pièce principale pour l'exécution pourpensée et projetée de toute cette cabale, étoit le parlement. Il le falloit remuer par les vues du bien public, l'exciter par les profusions et les mœurs du régent. Le système de Law et sa qualité d'étranger de nation et de religion furent d'un grand usage pour en imposer aux honnêtes gens du parlement et au gros de cette compagnie. La vanité de devenir les modérateurs de l'État l'aiguillonnoit tout entière. Il falloit cheminer par degrés pour accoutumer le parlement à une résistance qui aigrît le régent ou qui l'abattît, dont on pût tirer de grands avantages et se conduire peu à peu où on tendoit, sans que presque personne de ce très-grand nombre qu'on pratiquoit partout sût jusqu'où on le vouloit mener, et le forcer après par la nécessité où on l'auroit poussé, des conjonctures et des engagements. L'autorité des lois et du parlement étoit un abri nécessaire à qui vouloit le plus les enfreindre. Il en falloit nécessairement rendre cette compagnie complice pour les violer impunément : tel fut le projet bien suivi et avec toute apparence du plus grand succès, mais que la Providence, protectrice des États et des rois foibles et enfants, sut confondre.

Ils trouvèrent donc qu'il étoit temps de commencer. Le parlement sema force plaintes pour préparer le public, tant sur les finances et sur Law, que sur la forme du gouvernement, par les conseils qu'il prétendit allonger fort les affaires et les rendre beaucoup plus coûteuses qu'elles n'étoient avant leur établissement. Ces précautions prises, le parlement s'assembla le matin et le soir du 14 janvier, sous le prétexte d'enregistrer l'édit de création des deux charges, l'une de trésorier des bâtiments, l'autre d'argentier de l'écurie, qu'ils avoient longtemps sus-

pendue, et où ils firent plusieurs modifications. En ces deux assemblées, qui continuèrent le matin et l'après-dînée du lendemain, ils résolurent des remontrances et force demandes des plus hardies, et mandèrent le prévôt des marchands à leur venir rendre compte de l'état des affaires de l'hôtel de ville. Le premier président et les gens du roi vinrent rendre compte au régent de ce qui s'étoit passé au parlement, au sortir de chacune des deux premières séances.

Les mêmes assemblées continuèrent les deux jours suivants et le troisième encore, mais chez le premier président, pour rédiger leurs remontrances par écrit et leurs demandes. Law, sans y être nommé, y étoit fortement attaqué, ainsi que l'administration du régent au fond et en la forme. Elles ne tendoient pas à moins qu'à se mêler de tout avec autorité, et à balancer celle du régent de manière à ne lui en laisser bientôt plus qu'une vaine et légère apparence.

Informé à peu près de ce qui se préparoit, il m'en parla avec plus de feu et de sensibilité qu'il n'en avoit d'ordinaire. Je ne répondis rien. Nous nous promenions tout du long de la galerie de Coypel et du grand salon qui est au bout sur la rue Saint-Honoré. Il insista, et me pressa de lui parler. Alors je lui dis froidement qu'il savoit bien qu'il y avoit longtemps que je ne lui ouvrois pas la bouche sur le parlement ni sur rien qui pût y avoir rapport, et que, lorsqu'il m'en avoit quelquefois ouvert le propos, j'en avois toujours changé et évité d'entrer en aucun discours là-dessus; que, puisqu'il me forçoit aujourd'hui, je lui dirois que rien ne me surprenoit dans cette conduite; qu'il se pouvoit souvenir que je la lui avois prédite, et que je lui avois dit, il y avoit longtemps, que sa mollesse à légard du parlement le conduiroit enfin à n'être plus régent que de nom, ou à la nécessité d'en reprendre l'autorité et les droits par des tours de force très-hasardeux. Là-dessus il s'arrêta, se tourna à moi, rougit, se courba tant soit peu, mit ses deux poings sur ses côtés, et me regardant en vraie et forte colère : « Mort!... me dit-il, cela vous est bien aisé à dire à vous qui êtes immuable comme Dieu, et qui êtes d'une suite enragée. » Je lui répondis avec un sourire et un froid encore plus marqué que devant : «Vous me faites, monsieur, un grand honneur de me croire tel que vous dites; mais si j'ai trop de suite et de fermeté, je voudrois vous en pouvoir donner mon excédant, cela feroit bientôt deux hommes parfaits, et vous en auriez bon besoin.» Il fut tué à terre, ne répondit mot et continua sa promenade à plus grands pas, la tête basse, comme il avoit accoutumé quand il étoit embarrassé et fâché, et ne proféra pas un mot depuis le salon où cela se passa jusqu'à l'autre bout de la galerie. Au retour, il me parla d'autre chose, que je saisis avidement pour rompre la mesure sur le parlement.

Le 26 janvier, le parlement alla, sur les onze heures du matin, faire ses remontrances au roi en présence de M. le duc d'Orléans. Le premier président les lut tout haut : elles étoient de la dernière force contre le gouvernement, et en faveur des prétentions du parlement, et par plusieurs demandes qui étoient autant d'entreprises les plus fortes. Le régent ne dit pas un mot; le roi, que son chancelier leur rendroit sa ré-

ponse; le chancelier, que, lorsque le roi auroit assemblé son conseil, il leur enverroit ses ordres auxquels il espéroit (terme bien chétif et bien foible) qu'ils obéiroient sans remise.

Le soir même, M. le duc d'Orléans fit répandre force copies des lettres patentes enregistrées au parlement le 21 février 1641, Louis XIII présent, qui réduisent le parlement aux termes de son devoir et de son institution de simple cour de justice pour juger les procès entre les sujets du roi, sans pouvoir prétendre à plus, et singulièrement à entrer, ni se mêler en sorte quelconque du gouvernement de l'État, ni d'aucune de ses parties : cette défense et réduction, appuyée de citations de pareilles du roi Jean, François Ier, Charles IX, et plusieurs pareilles ordonnances du même Louis XIII. On auroit pu et dû y en ajouter de Louis XIV, surtout lorsqu'il alla seoir au parlement en habit gris, une houssine à la main[1], dont il le menaça en parlant bien à lui.

Il a fallu faire tout de suite le récit des premières démarches publiques du parlement, pour n'en pas interrompre un autre, dont l'événement éclata le lendemain que le premier président eût rendu compte au parlement de ses remontrances, c'est-à-dire le 28 janvier, surlendemain du jour qu'il les avoit été lire au roi aux Tuileries.

A mesure que le régent se trouvoit plus embarrassé, il se rapprochoit de moi sur les gens et les matières sur lesquelles on l'avoit mis en garde. Il m'avoit parlé plus d'une fois du duc de Noailles et du chancelier, avant la séance de la Raquette, de la jalousie du premier contre Law, de l'ineptie du second en affaires d'État, de finances, du monde. Il ne m'avoit pas caché son dégoût de tous les deux, et d'une union intime qui rendoit en tout et pour tout le chancelier esclave volontaire du duc de Noailles. Le langage de celui-ci lui plaisoit : son désinvolte et des mœurs toujours à la mode, quelle qu'elle fût, le mettoient à l'aise avec lui. Son esprit et sa tribu si établie lui donnoient de la crainte. D'autre part, Law et son système étoit ce dont il ne se pouvoit déprendre par ce goût naturel des voies détournées, et par ces mines d'or que Law lui faisoit voir tout ouvertes et travaillées par ses opérations. A bout d'espoir de faire compatir ensemble le duc de Noailles et Law après tout ce qu'il avoit fait pour y parvenir, son malaise devint extrême quand il vit enfin qu'il falloit choisir entre les deux. Il m'en parla souvent, et j'étois instruit par Law de tout ce qui se passoit là-dessus.

Quel que fût son système, il y étoit de la meilleure foi du monde; son intérêt ne le maîtrisoit point; il étoit vrai et simple; il avoit de la droiture; il vouloit marcher rondement. Il étoit donc doublement outré des obstacles qui lui étoient suscités à chaque pas par le duc de Noailles, et de la duplicité de sa conduite à son égard; il ne l'étoit pas moins des lenteurs multipliées du chancelier pour, de concert avec Noailles, arrêter et faire échouer chaque opération; il lui falloit souvent aller persuader des principaux du parlement, son premier président et celui de la chambre des comptes que Noailles suscitoit, et dont il faisoit peur au régent, et il arrivoit que, quand Law les avoit persuadés, les ruses ne

1. Voy., t. VII, notes à la fin du volume, p. 451.

manquoient pas à Noailles, et les lenteurs affectées au chancelier, pour rendre inutiles les opérations qui sembloient résolues et ne trouver plus de difficulté. Law me venoit conter ses chagrins et ses peines, souvent près de tout quitter, et s'alloit plaindre au régent à qui il faisoit toucher au doigt tous ces manéges. Le régent m'en parloit avec amertume, mais ne tiroit de moi que de le plaindre de ces contrastes, et des aveux de mon ignorance en finance qui m'empêchoit de lui donner aucun conseil.

Dès avant le départ de l'abbé Dubois pour l'Angleterre, pressé par Law et par son double intérêt, il avoit porté de rudes coups à Noailles auprès du régent et au chancelier par contre-coup. Son intérêt en cela étoit double; il commençoit à tirer gros de Law. Ce qu'il en tiroit demeuroit dans les ténèbres; il pensoit déjà au cardinalat, et au besoin qu'il auroit de forcer d'argent à Rome. C'est ce qu'il ne pouvoit espérer que de Law, et cela seul l'eût entraîné; mais il en avoit un autre : il vouloit dès lors, comme je l'ai déjà expliqué, se préparer à gouverner seul son maître. Il falloit pour cela écarter de lui peu à peu ceux qui, de façon ou d'autre, avoient le plus de part en sa confiance. La charge des finances l'entraînoit nécessairement, et lui étoit redoutable dans un homme tel que le duc de Noailles. Il saisit donc l'occasion de l'écarter, persuadé qu'après l'éclat de l'avoir sacrifié à Law, Noailles ne reprendroit plus de confiance, et ne seroit plus un homme qu'il pût craindre.

Je savois par Law que les coups de Dubois avoient porté, et c'étoit ce qui le désoloit de son absence. Il eût bien voulu m'engager à y suppléer; mais je connoissois trop les défiances du régent, pour me presser : il me regardoit avec raison comme l'ennemi déclaré et sans mesure du duc de Noailles, mes discours à son égard auroient porté à faux. D'ailleurs je me trouvois hors d'état de me décider moi-même sur le meilleur parti à prendre pour les finances entre eux, et je ne voulois pas prendre sur moi, quelque haine que j'eusse contre Noailles, de jeter l'État et le régent entre les bras de Law, et d'un système aussi nouveau que le sien. Je laissois donc aller les choses, attentif cependant à en être bien instruit et à me tenir dans un milieu à l'égard du régent, à ne le pas refroidir de me parler là-dessus avec confiance, mais surtout à ne me point avancer et à ne me point commettre. Cette conduite dura jusqu'à la séance de la Raquette, après laquelle je vis le parti pris, et qui n'étoit retardé que par la foiblesse qui s'arrête toujours au moment d'exécuter.

Alors le maréchal de Villeroy s'ouvrit entièrement à moi, comme à l'ennemi du duc de Noailles, qu'il ne pouvoit souffrir par le dépit de n'être qu'un vain nom dans les finances, dont Noailles avoit tout le pouvoir et l'administration. Le maréchal m'apprit les bottes qu'il lui portoit depuis qu'il le voyoit ébranlé, et m'instruisoit des divers avancements de sa chute. Pour l'entretenir à m'informer, je lui disois ce que je pouvois lui confier sans crainte de ses indiscrétions, et je voyois un homme ravi de joie, qui n'oublioit rien pour précipiter la chute de celui dont l'autorité dans les finances lui étoit si odieuse.

A la fin, M. le duc d'Orléans s'expliqua tout à fait avec moi, et mit

en délibération à qui il donneroit les finances et les sceaux. Son objet étoit de disposer des finances, en sorte que Law ne trouvoit plus d'obstacle en ses opérations. Law et moi avions souvent traité cette matière. Il avoit eu souvent recours à d'Argenson, qui étoit fort entré dans ses pensées, et c'était à lui qu'il désiroit les finances, parce qu'il comptoit être avec lui en pleine liberté.

Argenson étoit un homme d'infiniment d'esprit et d'un esprit souple, qui, pour sa fortune s'accommodoit à tout. Il valoit mieux, pour la naissance, que la plupart des gens de son état, et il faisoit depuis longtemps la police et avec elle l'inquisition d'une manière transcendante. Il étoit sans frayeur du parlement, qui l'avoit souvent attaqué, et il avoit sans cesse obligé les gens de qualité, en cachant au feu roi et à Pontchartrain des aventures de leurs enfants et parents, qui n'étoient guère que des jeunesses, mais qui les auroient perdus sans ressource, s'il ne les eût accommodées d'autorité et subitement tiré le rideau dessus. Avec une figure effrayante, qui retraçoit celle des trois juges des enfers, il s'égayoit de tout avec supériorité d'esprit, et avoit mis un tel ordre dans cette innombrable multitude de Paris, qu'il n'y avoit nul habitant, dont jour par jour il ne sût la conduite et les habitudes, avec un discernement exquis pour appesantir ou alléger sa main à chaque affaire qui se présentoit, penchant toujours aux partis les plus doux avec l'art de faire trembler les plus innocents devant lui. Courageux, hardi, audacieux dans les émeutes, et par là maître du peuple. Ses mœurs tenoient beaucoup de celles qui avoient sans cesse à comparoître devant lui, et je ne sais s'il reconnoissoit beaucoup d'autres divinités que celle de la fortune. Au milieu de fonctions pénibles et en apparence toutes de rigueur, l'humanité trouvoit aisément grâce devant lui, et quand il étoit en liberté avec des amis obscurs et d'assez bas étage, auxquels il se fioit plus qu'à des gens plus relevés, il se livroit à la joie, et il étoit charmant dans ces compagnies. Il avoit quelques lettres, mais peu ou point de capacité d'ailleurs en aucun genre, à quoi l'esprit suppléoit, et une grande connoissance du monde, chose très-rare en un homme de son état[1].

Il s'étoit livré sous le feu roi aux jésuites, mais en faisant tout le moins de mal qu'il lui étoit possible, sous un voile de persécution qu'il se sentoit nécessaire pour persécuter moins en effet, et secourir même les persécutés. Comme la fortune étoit sa boussole, il ménageoit également le roi, les ministres, les jésuites, le public. Il avoit eu l'art, comme on l'a vu en son lieu, de se faire un grand mérite auprès de M. le duc d'Orléans, alors fort maltraité, de ce cordelier amené d'Espagne par Chalais, qu'il fut chargé d'interroger à la Bastille, et M. le duc d'Orléans n'avoit pu l'oublier. Depuis, il m'avoit courtisé sans bassesse, sans visites, mais dans toutes les choses où il avoit pu me témoigner toute son attention, et il avoit bien voulu se laisser charger du temporel fort dérangé du monastère de la Visitation de Chaillot en qualité de commissaire, où Mme de Saint-Simon avoit une sœur d'un vrai

1. Voy. sur d'Argenson notes à la fin du volume.

mérite, que nous aimions fort, monastère d'ailleurs rétabli par la famille de Mme la maréchale de Lorges.

Law avoit trouvé beaucoup d'accès auprès de ce magistrat, qui lui-même s'en étoit fait auprès de l'abbé Dubois, et qui n'aimoit point du tout M. de Noailles, sans être pourtant mal avec lui. Le parlement lui en vouloit cruellement, dont on a vu des traits bien forts. Sa charge ne le rendoit pas réconciliable avec cette compagnie, et le régent et lui avoient eu souvent besoin l'un de l'autre. De sa nature il étoit royal et fiscal, il tranchoit, il étoit ennemi des longueurs, des formes inutiles ou qu'on pouvoit sauter, des États neutres et flottants. Mais comme il cherchoit à se concilier tout, il avoit, du temps du feu roi, et cultivé depuis, des liaisons avec ses bâtards, beaucoup plus étroites que nous ne nous en doutions M. le duc d'Orléans et moi.

Cette ignorance, les raisons tirées de ce qui vient d'être expliqué de son caractère et de sa conduite, beaucoup aussi l'éloignement extrême qui étoit entre le parlement et lui dans un temps où il s'agissoit d'avoir le dessus sur cette compagnie, qui se mettoit en état de dominer, me détermina à lui pour les finances et pour les sceaux, afin de lui donner plus d'autorité, et au régent un garde des sceaux en sa main, ferme, hardi, et qui, pour sa propre vade[1], se trouveroit intéressé à ne pas menager le parlement. Je m'expliquai donc en sa faveur à Law qui goûta infiniment mes raisons, et au régent à qui je les détaillai. La chose demeura entre nous trois et fut bientôt déterminée. Alors je pressai le régent de finir, dans la crainte de quelque transpiration qui déconcertât la résolution prise, et le coup à frapper fut fixé au vendredi 28 janvier pour laisser passer les remontrances du parlement au roi, dont j'ai parlé avant ceci.

Je priai le régent de me permettre d'avertir et de disposer Argenson. Ce n'étoit pas que je fusse en peine qu'il n'acceptât une telle décoration, mais je voulois profiter du moment pour concilier le futur garde des sceaux avec le cardinal de Noailles, et que ce prélat ne perdît au chancelier que tout le moins qu'il se pourroit. Je présentai donc au régent la nécessité de faire entendre à d'Argenson d'avance le parfait concert, pour ne rien dire de plus, qu'on souhaitoit de lui dans les finances avec Law, et de corriger ce que cela pouvoit avoir d'amer par l'éclat des sceaux. M. le duc d'Orléans le trouva bon, de sorte que je mandai par un billet à d'Argenson le jeudi matin de se trouver chez moi le soir même, entre sept et huit heures du soir, pour chose pressée et importante, où je l'attendrois portes fermées. Rien ne transpiroit encore, et quoiqu'on commençât depuis deux fois vingt-quatre heures tout au plus à se douter de quelques nuages sur le duc de Noailles et sur le chancelier, on n'avoit pas été plus avant.

Argenson se rendit chez moi à l'heure marquée. Je ne le fis pas languir. Je trouvai un homme effarouché du poids des finances, mais bien flatté de la sauce des sceaux, et assez à lui-même, dans cette extrême surprise pour me faire bien des difficultés sur les finances, sans néan-

1. Pour sa propre cause.

moins risquer les sceaux. Je lui expliquai au long les volontés du régent par rapport à Law, et je ne m'expliquai pas moins nettement avec lui par rapport au parlement et à tout ce que le régent comptoit trouver en lui à cet égard. Law et les finances étoient conditions *sine qua non*, qu'il fallut bien passer. Pour le parlement, il pensoit comme moi et comme M. le duc d'Orléans, et de ce côté-là il étoit l'homme qu'il falloit. Ses lumières, la cabale en mouvement, son personnel, tout l'y portoit. On peut juger de tout ce qu'il me dit de flatteur sur un honneur tel que celui des sceaux, qu'il crut avec raison me devoir, et sur lequel je fus modeste, mais toutefois en lui laissant sentir toute la part que j'y avois.

J'avois pour cela mes desseins, et, la conversation importante à peu près finie, je saisis un renouvellement de son éternelle reconnoissance et de son attachement entier pour moi, pour lui demander amitié et secours pour le cardinal de Noailles, que je lui déclarai très-nettement que je ne distinguois pas de moi-même. Nous entrâmes en matière. Je ne lui cachai pas que j'étois bien instruit de ses liaisons avec les jésuites et avec tout le parti de la constitution, que je comprenois parfaitement que sa place le demandoit sous le feu roi, mais que je sentois aussi qu'il étoit trop éclairé sur le fond des choses, et encore plus par tant de détails qui avoient passé par ses mains, pour ne porter pas un jugement sain de la chose, par rapport à la religion et à l'État, et de la violence et de la tyrannie des procédés, qui n'avoient de fondement que les plus insignes faussetés et les plus atroces friponneries : par conséquent, que les temps étant changés et lui monté à la première place tout à coup d'une fort subalterne, il ne vît, avec tant d'esprit, d'expérience et de lumière, quel étoit le bon parti et celui où la religion, l'État, la vérité, l'honneur le devoient attacher sans lever d'étendard, ce qui ne convenoit pas à la première place de la magistrature. La discussion là-dessus fut longue, et j'y sentis de sa part plus de discours et de compliments que de réalité. Je me persuadai que la palinodie le retenoit, sa vieille et ancienne peau, ses engagements de plusieurs années, et qu'une conversation avec le cardinal de Noailles enlèveroit ce que je voyois que je n'emportois pas. Je la lui demandai, et il s'y prêta de bonne grâce; mais il me pria que ce fût chez moi et le soir, pour la dérober à la connoissance du monde, et il me promit de m'avertir et de me donner le premier soir que la nouveauté de l'état où il alloit entrer lui laisseroit la première liberté. Nous nous séparâmes de la sorte sur les dix heures du soir, avec de grandes protestations de sa part de n'oublier jamais qu'il me devoit toute son élévation et sa fortune, et dans l'attente certaine du grand événement du lendemain vendredi 28 janvier.

Ce jour-là La Vrillière, qui avoit été mandé au Palais-Royal la veille au soir, assez tard, alla sur les huit heures du matin redemander les sceaux au chancelier et lui dire de la part du régent de s'en aller jusqu'à nouvel ordre en sa maison de Fresnes, sur le chemin de Paris à Meaux. Le chancelier lui dit qu'il portoit un nom bien fatal aux chanceliers. Il lui demanda avec fermeté et modestie s'il ne pouvoit pas voir le

régent, et, sur le refus, de lui écrire; La Vrillière lui dit qu'il se chargeroit de la lettre. Le chancelier l'écrivit, la lut à La Vrillière, la ferma devant lui et la lui donna. De là il écrivit un billet d'avis au duc de Noailles et alla apprendre sa disgrâce à sa femme qui étoit en couche. Il s'en alla le lendemain à Fresnes, n'ayant laissé sa porte ouverte, à Paris, qu'à sa plus étroite famille ou amis plus intimes, et sa femme le fut trouver quand sa santé le lui permit.

Noailles, averti de la bombe par le billet du chancelier, ne douta plus de ce qui alloit arriver sur les finances. Il résolut de prévenir le régent et de se mettre en situation d'en tirer bon parti. Il l'alla trouver sur-le-champ et eut la fausseté de lui demander ce que signifioient les sceaux qu'il voyoit sur la table. Le régent eut la bonté de lui dire qu'il les avoit envoyé redemander au chancelier. Noailles, d'un air le plus dégagé qu'il put, lui demanda à qui il les donnoit, et le régent eut la complaisance de le lui dire. Alors Noailles répliqua qu'il voyoit que la cabale l'emportoit et qu'il ne pouvoit mieux faire que de céder et de rendre sa commission des finances. Tout de suite le régent lui dit : « Ne demandez-vous rien? — Rien du tout, répondit Noailles. — Je vous destine, ajouta le régent, une place dans le conseil de régence. — J'en ferai peu d'usage, » répondit-il arrogamment, profitant de la foiblesse du prince; et mentit bien puamment, car il vint au premier conseil de régence et n'en manqua plus aucun. Il tint sa porte fermée les premiers jours.

Un moment après, d'Argenson arriva mandé par le régent. Il rencontra le duc de Noailles dans les appartements, qui sortoit; ils se saluèrent sans se parler. Il fut un peu de temps seul avec le régent. A sa sortie, il fut déclaré garde des sceaux et président des finances. Au sortir de dîner, La Vrillière lui apporta ses commissions, et sur les trois heures, il prêta son serment entre les mains du roi, en présence du régent et en public aux Tuileries, et emporta les sceaux, que le roi lui remit.

J'avois envoyé aux nouvelles au Palais-Royal, parce que j'aime à être assuré que les choses sont faites. Comme j'étois à dîner chez moi en grande compagnie, un valet de chambre d'Argenson m'apporta une lettre de lui. Il imita dans cette lettre, que j'ouvris et montrai à la compagnie, la modestie du célèbre cardinal d'Ossat, qui devoit sa fortune et sa promotion à M. de Villeroy, et à qui au sortir de chez le pape qui lui avoit donné la barrette, [il] le manda, et pour la dernière fois lui écrivit encore *monseigneur*. Argenson me traita de même, et me manda qu'il venoit d'être déclaré; en même temps que, prévoyant les affaires qu'il auroit toute la journée, il avoit été dès le matin de bonne heure à Chaillot, et me rendoit compte de ce qu'il avoit fait. Les remercîments et les marques d'attachement et de reconnoissance terminoient la lettre, et toujours *monseigneur* dessus et dedans.

Ainsi le chancelier fut la victime du duc de Noailles, et le bouc émissaire qui expia les péchés de son ami, et qui lui rendit tous les effets de l'innocence. Noailles se servit de lui comme d'un bouclier, et lui faisoit voir et faire tout ce qui lui convenoit sans ménagement aucun

et sans le plus léger voile. Il abusa ainsi sans cesse de l'amitié, de la reconnoissance, de la confiance entière d'un homme de bien et d'honneur, qui, dans l'ignorance parfaite des finances et du monde, et dans les ténèbres de sa nouvelle vie, ne comptoit de guide sûr que celui qui l'avoit mis dans cette grande place. Elle lui a été si fatale que, quoique je me sois étendu ailleurs sur son caractère, je ne puis me refuser d'en ramentevoir encore ici quelque chose.

Avec un des plus beaux et des plus lumineux esprits de son siècle, et c'est peu dire, vastement et profondément savant, fait exprès pour être à la tête de toutes les académies et de toutes les bibliothèques de l'Europe, et pour se faire admirer à la tête du parlement, jamais rien si hermétiquement bouché en fait de finance, d'affaires d'État, de connoissance du monde, ni de si incapable d'y rien entendre. Le parquet, où il avoit si longtemps brillé en maître, l'avoit gâté pour tout le reste par l'habitude de cet exact et parfait balancement de pour et de contre de toutes les affaires contentieuses. Sa science et ses lumières le rendoient fécond en vues : sa probité, son équité, la délicatesse de sa conscience s'y embarrassoient, en sorte que plus il examinoit, plus il voyoit, et moins il se déterminoit. C'étoit pour lui un accouchement que de prendre un parti sur les moindres choses. De là, devenu le père des difficultés, c'étoient des longueurs infinies. Il étoit arrêté tout court par les moindres vétilles, mais surtout par la forme qui le maîtrisoit plus qu'un procureur qui en vit, en sorte qu'à qui ne connoissoit pas le fonds sincère et solide de sa justice, de sa piété, de l'honneur, même de la bonté dont il étoit pétri, et véritablement vertueux en tout, on auroit pris sa conduite pour un déni de justice, parce qu'elle en avoit tous les dehors et tous les inconvénients. Telle fut la cause et la source des variations en affaires de toutes les sortes, qui du faîte de la plus grande réputation, la plus accomplie, la mieux méritée, l'a précipité dans un état si différent à cet égard, où il est tombé par degrés, et à ce changement si prodigieux de lui-même, qui l'a rendu méconnoissable dans des points capitaux sous lesquels il est demeuré accablé, et dont sa considération et sa réputation ne se relèveront jamais, quoiqu'il n'ait jamais cessé d'être le même. Une correction, une perfection trop curieusement recherchée dans tout ce qu'il veut qui sorte de sa plume, naturellement excellente, décuple son travail, tombe dans la puérilité, dans la préférence de la justesse de la diction sur l'exposition nette et claire des choses, dans une augmentation de longueurs insupportables. Il épuise l'art académique, se consume en des riens, et l'expédition en souffre toutes sortes de préjudices.

Un autre défaut, qui vient du préjugé, de l'habitude de cet orgueil secret que les plus gens de bien ignorent souvent en eux, parce que l'amour-propre, si inhérent en nous, le leur sait cacher, est une prévention si étrange en faveur de tout ce qui porte robe, qu'il n'y a si petit officier de justice la plus subalterne, qui puisse avoir tort à ses yeux, ni friponnerie si avérée qui, par la forme dont il est esclave, ne trouve des échappatoires qui méritent toute sa protection. Est-il enfin à bout de raisons, on le voit qui souffre, que sa souffrance l'affermit en

faveur de cette vile robe, dont l'impalliable afflige sa sensible délicatesse, sans le déprendre de la soutenir. Je dis vile robe, telle qu'un procureur du roi ou un juge royal de justice très-subalterne, dont les friponneries et les excès, demeurés à découvert et incapables d'excuses, en trouvent dans son cœur et dans son esprit, et jusque dans sa raison et sa justice, quand elles ont perdu toutes ressources d'ailleurs. Alors il se jette sur les exhortations à pardonner les choses les moins pardonnables et les plus susceptibles de recommencer de nouveau : il allègue comme un grand malheur les conséquences du châtiment qui obscurcit tout un petit siége; sur la nécessité de procéder dans les formes, en attaquant juridiquement ce petit officier, et quelque cher et long que cela puisse être, de se rendre partie contre lui. Ces exemples arrivent tous les jours sur les faits les plus criants, sans qu'aucunes suites qui, pour ce premier exil et première perte des sceaux lui ont été fatales, ni aucunes considérations aient jamais pu avoir aucune prise sur lui à cet égard, d'où naissent des inconvénients sans nombre par la certitude que toute robe a sa protection, que rien ne peut affoiblir. Oser se pourvoir en cassation d'arrêts des parlements, ou contester quoi que ce soit à ces compagnies en général ou en détail personnel en aucun genre, est une profanation qui lui est insupportable, quoiqu'il ait été plus d'une fois et en face bien mal récompensé de cette espèce de culte et en pleine séance au parlement, sans que rien l'en ait pu détacher. S'il voit que, malgré ce qu'il a pu tenter pour parer, la cassation passe au conseil, il interrompt contre la règle, harangue, se rend l'avocat du parlement et de son arrêt, et cela des autres parlements comme de celui de Paris. Il reprend les voix, il intimide les maîtres des requêtes, cherche à embarrasser le rapporteur et les commissaires, il reprend les avis. Tout le conseil s'en plaint et s'accoutume à lui résister respectueusement mais fermement, et ne s'en cache pas. S'il sent enfin qu'il ne gagne rien, et que l'arrêt passe, il ne peut toutefois se résoudre à prononcer le blasphème de cassation. Il a inventé pour l'éviter une formule jusqu'à lui inconnue. Il prononce que, « sans s'arrêter à l'arrêt du parlement, etc., qui demeurera comme non avenu, etc.; » et les parlements qui sentent et comptent sur cette vénération si loin poussée pour eux, n'ont cessé d'en abuser, et tout cela pourtant de la meilleure foi, et avec l'intégrité la plus parfaite.

On peut juger de là combien d'Aguesseau étoit peu propre à soutenir l'autorité royale résidente dans un régent, contre les entreprises du parlement; et je ne craindrai point de le dire, combien, à l'entrée de ces mouvements, qui annonçoient tant de choses, il étoit important de renvoyer ce premier magistrat, d'ailleurs si digne de toute autre place, mais si peu propre à la première de son état, où le duc de Noailles l'avoit bombardé en un instant, uniquement pour soi, en abusant en cela, comme en bien d'autres choses, de la facilité du régent, qui, ébloui de la grande réputation de celui qu'il lui proposa à l'instant de la vacance, l'en crut sur sa parole, sans connoissance de celui qu'il mettoit si subitement dans une place si importante. Ce prince n'avoit guère tardé à se repentir d'un choix si brusque, dont il s'étoit enivré

d'abord ; mais il fut sensible au cri public, à la louange du chancelier, et à le plaindre.

Toute la robe, vivement intéressée à un chef qui étoit véritablement idolâtre d'elle, et tout ce qui cabaloit d'ailleurs contre le régent, aidés des échos qui répètent tout ce qu'ils entendent, élevèrent d'autant plus d'Aguesseau que le contre-coup naturel portoit davantage en aigre censure contre le régent et contre son gouvernement. Il avoit bien et longtemps combattu, avant de se résoudre à ce tour de force. Il n'y étoit venu qu'à la dernière extrémité. Épuisé de l'avoir fait et abattu, de la manière dont il étoit reçu du monde, il retomba dans sa foiblesse naturelle à l'égard de l'autre parti. L'esprit et la tribu de Noailles lui fit peur. Non content d'avoir mis le duc de Noailles dans le conseil de régence, quoique le véritable criminel, tandis qu'il exiloit le chancelier et ne lui ôtoit les sceaux que pour avoir été l'esclave de Noailles, il jeta tout de suite à la tête de ce dernier la survivance de sa charge et de ses gouvernements pour son fils à la jaquette, qui n'avoit pas encore cinq ans, lui fut obligé d'avoir bien voulu l'accepter, et ne lui marqua jamais tant de considération et d'amitié. Si le public s'irrita de la disgrâce du chancelier, il ne se scandalisa pas moins aigrement des grâces prodiguées au duc de Noailles, et n'applaudit dans tout cet événement, qu'à lui voir ôter les finances où il s'étoit extrêmement fait haïr de tout ce même public et des particuliers. Mais il tenoit le bon bout encore. Les propos le touchèrent peu, et il a montré par toute la suite de sa vie et par son propre exemple, le peu de cas qu'on peut et doit faire de sa réputation, qu'il a sans cesse vendue pour ce qu'il a estimé être plus réel.

Par une suite nécessaire, Rouillé du Coudray, qui avoit été son bras droit et souvent son conducteur dans les finances, n'y put être conservé. Depuis assez longtemps, il n'y faisoit presque plus rien que continuer à se faire mépriser et détester par ses brutalités et ses continuelles indécences, abruti par le vin et par toutes sortes de débauches. Il s'y plongea de plus en plus depuis qu'il n'eut plus l'occupation des finances, et acheva ainsi une assez longue vie dans les vices dont il faisoit trophée, laissant admirer qu'avec une capacité très-médiocre, une grossièreté et une brutalité extrême, une indécence continuelle qui n'avoit honte de rien, il fût devenu sous le feu roi directeur des finances et conseiller d'État, et depuis, tout-puissant dans les finances, et le tout, comme on l'a vu, par la protection de MM. de Noailles père et fils. Il eut, en quittant les finances, douze mille livres de pension.

Machault, maître des requêtes, eut la police dont il fit la moindre de ses occupations, sur le pied plus que scabreux où Argenson l'avoit mise. Aussi n'y satisfit-il ni soi ni le régent, et n'y put demeurer longtemps. C'étoit un homme intègre et capable, exact et dur, magistrat depuis les pieds jusqu'à la tête, fantasque et bourru, qui ne se radoucissoit qu'avec des créatures de mauvaise vie, dont il ne se laissoit jamais manquer.

Châteauneuf, revenant de Hollande où il avoit très-bien servi, et qui avoit une pension de six mille livres, en eut une pareille en augmenta-

tion, une place de conseiller honoraire au parlement, et promesse de la seconde place de conseiller d'État qui vaqueroit, la parole de la première étant engagée à Bernage, qui alloit intendant en Languedoc, en la place de Bâville.

Torcy eut cent cinquante mille livres d'augmentation de brevet de retenue, qui lui en fit un de quatre cent mille livres sur sa charge des postes, et maria sa seconde fille assez tristement à Duplessis-Châtillon.

Le duc d'Albret, occupé à se marier à une fille de Barbezieux, malgré toute sa famille, et à y intéresser le régent, en obtint une augmentation d'appointements et une de brevet de retenue de cent mille livres sur son gouvernement d'Auvergne.

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.

NOTES.

I. CAUSES DE LA DISGRACE DE FOUQUET. — SON PROCÈS.

Page 36.

Saint-Simon parlant de la disgrâce de Fouquet, dit que la principale cause de son malheur fut *un peu trop de galanterie et de splendeur* (p. 36 de ce volume). Le jugement de l'histoire est plus sévère. Tout le monde sait que le château de Vaux [1] coûta des sommes énormes, et que Louis XIV indigné fut sur le point de faire arrêter Fouquet au milieu des fêtes qu'il donnait à la cour. Quant à la *galanterie* de Fouquet, il suffira de rappeler que les lettres trouvées dans sa cassette ne furent pas toutes détruites, comme on l'a souvent répété; elles existent encore pour la plupart, et attestent les folles prodigalités du surintendant[2]. On prétend que Fouquet, enivré de sa fortune, osa élever ses prétentions jusqu'à Mlle de La Vallière. Cette accusation, reproduite dans quelques Mémoires du temps [3], reçoit une nouvelle confirmation de la lettre suivante qu'une des entremetteuses de Fouquet lui écrivait [4] :

« Je ne sais plus ce que je dis ni ce que je fais lorsqu'on résiste à vos intentions. Je ne puis sortir de colère lorsque je songe que la petite demoiselle de La Vallière a fait la capable avec moi. Pour captiver sa bienveillance, je l'ai assurée sur sa beauté, qui n'est pourtant pas grande [5]; et puis lui ayant fait connoître que vous empêcheriez qu'elle manquât jamais de rien, et que vous avez vingt mille pistoles pour elle, elle se gendarma contre moi, disant que deux cent cinquante mille livres n'étoient pas capables de lui faire faire un faux pas; et elle me répéta cela avec tant de fierté, quoique je n'aie rien oublié pour l'adoucir avant de me séparer d'elle, que je crains fort qu'elle n'en parle au roi, de sorte qu'il faut prendre des devants pour cela [6]. Ne trouvez-vous pas à propos

1. Vaux-le-Vicomte (départem. de la Marne).

2. Ces lettres ont été conservées par Baluze, bibliothécaire de Colbert, et font aujourd'hui partie des manuscrits de la Bibliothèque impériale. C'est de là que j'ai tiré plusieurs des pièces citées dans cette note.

3. Voy. principalement les Mémoires du jeune Brienne (H. L. de Loménie).

4. La copie de cette lettre se trouve dans les manuscrits Conrart, bibliothèque de l'Arsenal, in-4°, t. XI, p. 152. On comprend que l'original d'une pareille lettre ait été détruit; mais, comme on retrouve dans les papiers de Fouquet plusieurs lettres dont les copies, données par Conrart, reproduisent l'esprit, sinon les expressions, il n'y a pas de motif suffisant pour rejeter cette lettre comme apocryphe. La copie est de la main de Conrart.

5. C'est aussi l'avis de plusieurs écrivains contemporains.

6. On a prétendu, en effet, que Louis XIV fut instruit de la passion du surintendant pour Mlle de La Vallière, et que ce fut une des causes de l'acharnement avec lequel il poursuivit Fouquet.

de dire, pour la prévenir, qu'elle vous a demandé de l'argent et que vous lui en avez refusé? Cela rendra suspectes toutes ses plaintes. Pour la grosse femme[1], Brancas et Grave vous en rendront bon compte; quand l'un la quitte, l'autre la reprend. Enfin je ne fais point de différence entre vos intérêts et mon salut. En vérité, on est heureux de se mêler des affaires d'un homme comme vous; votre mérite aplanit tous les obstacles. Si le ciel vous faisoit justice, nous vous verrions un jour la couronne fermée. » La couronne fermée était un signe de souveraineté, et on peut se figurer l'indignation du jeune roi à la lecture d'une lettre qui lui montrait dans son ministre un rival d'amour et de puissance. Je n'insiste pas sur les expressions injurieuses dont l'entremetteuse se servait pour désigner la mère de Louis XIV. Cette princesse avait encore une haute influence, et Fouquet s'était efforcé de la gagner peu de temps avant la mort du cardinal Mazarin, qui arriva en mars 1661.

Une lettre écrite de la main même de Fouquet renferme les propositions qu'il lui faisait adresser[2]. « On ne veut point, disait le surintendant, que la bonté qu'elle a lui soit à charge; on aime mieux prendre tout sur soi que de la commettre. Si on a quelques sentiments ou quelque conduite qu'elle n'approuve pas, on lui demande en grâce de le dire. Un mot règlera tout sur le pied qu'il lui plaira. On conjure d'accorder sa confiance et de faire connoître toutes les choses qu'elle affectionnera, de quelque nature qu'elles soient, et celles qu'elle voudra faire réussir sans y paroître, et on demande cela avec la plus grande instance du monde, n'ayant point de plus forte passion que de rendre quelque service agréable, et le zèle n'empêchera pas que l'on ait la discrétion nécessaire. Tout le monde appréhende la domination nouvelle de M. le Prince (Louis de Bourbon), et que son Éminence ne puisse résister à ses flatteries[3], et que l'on ait le déplaisir de le voir, sous divers prétextes, triompher de ceux qui ont servi longtemps contre lui. Secret et dissimulation,

1. La reine mère Anne d'Autriche.

2. La reine mère n'est pas nommée dans ces propositions; mais il est très-vraisemblable qu'elles devaient lui être soumises, puisqu'elles sont jointes à la lettre suivante écrite par une des personnes que Fouquet avait chargées de surveiller et de gagner Anne d'Autriche : « J'attendois toujours d'avoir l'honneur de vous entretenir pour vous dire bien des choses. Je ne sais si vous savez le pouvoir que la mère de la Miséricorde a sur la reine et l'intrigue secrète qui s'y fait. M. Le Tellier et M. de L'Estrade la voient tous les jours. On m'en a dit bien des choses avec le secret. Si cela vous est utile, faites-le-moi savoir; vous savez que je suis tout à vous et qu'il n'y a rien que je ne fasse pour vous le témoigner. »

3. Le prince de Condé avait quitté la Belgique pour rentrer en France le 29 décembre 1659; Mazarin mourut le 9 mars 1661; c'est entre ces deux dates, probablement vers le commencement de 1660, que cette lettre de Fouquet a dû être écrite. Quant aux flatteries de Condé envers Mazarin, on en trouve la preuve dans une lettre que le prince écrivait au cardinal le 24 décembre 1659, peu de jours avant de quitter Bruxelles : « Pour vous, monsieur, lui disait-il, quand je vous aurai entretenu une heure, vous serez bien persuadé que je veux être votre serviteur, et je pense que vous vous voudrez bien aussi m'aimer. »

sans exception, à tout le monde. M. Le Tellier vit fort honnêtement en apparence, mais peut avoir jalousie et craindre que la faveur n'aille d'un autre côté. Si elle trouve bon qu'on lui rende compte de ce qu'on apprend, ou s'il y a quelque chose dont elle désire savoir la vérité, en s'ouvrant un peu, on tâchera de le satisfaire. »

Fouquet ne paraît pas avoir réussi à gagner Anne d'Autriche. Il prit alors les plus minutieuses précautions pour pénétrer ses secrets : il l'entoura d'espions et gagna jusqu'à son confesseur. Nous avons les lettres d'un anonyme qui servait d'intermédiaire entre Fouquet et le cordelier confesseur de la reine. En voici quelques extraits : « Le cordelier dit hier[1] à la personne dont j'ai parlé à monseigneur que la reine mère lui avoit conté un mécontentement qu'elle avoit eu du roi, sur ce que l'autre jour, entrant fort brusquement dans sa chambre, il lui fit reproche de ce qu'elle avoit prié M. de Brienne[2] de quelque affaire, et qu'il lui dit en propres termes et fort en colère : *Madame, ne faites plus de pareilles choses sans m'en parler ;* qu'à cela la reine ne répondit rien et ne fit que rougir. Il a encore dit que Monsieur[3] se plaignoit, et qu'il avoit dit depuis à quelqu'un que le roi le traitoit comme un chien. Au reste, il assure que la reine mère croit que M. le Prince[4] pense fort à se mettre dans les affaires ; qu'elle dit avoir remarqué une patience extrême en lui pour faire sa cour ; que le roi l'estime fort, et que, sur toutes les choses qu'il fait, il demande aux gens si M. le Prince les approuve. Il est même très-constant qu'il tâche à cabaler. Il a été voir ce bonhomme de cordelier ; et la reine mère, quoiqu'elle ait une furieuse défiance de lui, l'aimeroit encore mieux que rien ; car il la recherche. Je tâcherai d'écrire quelque chose à monseigneur du P. Annat[5] ; mais comme c'est un homme fort réservé, je n'ose rien promettre. »

Peu de jours après, le même espion écrivait à Fouquet : « Je n'ai point osé m'empresser ce matin à vous suivre pour vous apprendre, monseigneur, ce que le bon religieux que vous savez me dit hier. J'en appris, entre autres choses, qu'il croyoit qu'il pourroit bien n'y avoir plus de conseil de conscience ; et qu'il y avoit deux jours que quelqu'un donna avis et envie au roi de voir une lettre que ces messieurs du conseil de conscience écrivoient à Rome par son ordre. Le paquet étant déjà entre les mains du courrier fut reporté au roi, qui trouva que, dans cette lettre qu'il n'avoit point vue, ces messieurs écrivoient qu'ils tenoient le roi dans l'obéissance exacte qu'il devoit au saint-siége et s'attribuoient comme la gloire de le gouverner. Cela le choqua extrêmement, et, jaloux comme il est de son autorité, il parut si irrité qu'il protesta qu'il ne les assembleroit plus.

« Au reste, Mme de Chevreuse[6] continue toujours à faire de grandes

1. Cette lettre est du 22 avril 1661.
2. Secrétaire d'État chargé des affaires étrangères.
3. Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV.
4. Louis de Bourbon, dont il était question dans la pièce citée précédemment.
5. Jésuite confesseur de Louis XIV.
6. Marie de Rohan, née en décembre 1600 ; elle avait épousé en 1617 Charles d'Albert, duc de Luynes ; veuve en 1621, elle se remaria l'année sui-

recherches à ce bonhomme-ci ; mais assurément cela ne servira de rien, et vous apprendrez précisément tout ce qu'elle lui dira. Il persiste à croire ce que je vous ai écrit du roi et de Mlle de La Vallière, et pense que ce qu'il en dit il y a quelque temps est absolument vrai.

« Comme j'ai appris depuis peu que le P. Leclerc, que je pensois qui devoit être confesseur du roi après le P. Annat, le sera de Monsieur, je puis vous assurer que, si cela est de quelque chose, j'aurai des habitudes et des liaisons aussi étroites avec lui que j'en ai auprès du bon père. »

L'influence de Mme de Chevreuse inquiétait particulièrement Fouquet, et il chargea la personne qui lui transmettait ces renseignements de découvrir les projets de cette dame. Il en reçut, le 21 juillet 1661, la réponse suivante : « Je n'ai pu rien savoir de plus particulier de chez Mme de Chevreuse ; mais depuis peu le bonhomme de confesseur est venu ici pour voir la personne dont j'ai eu l'honneur de vous parler autrefois. Il lui a conté tout ce qu'il savoit, et, entre autres choses, lui a dit que depuis quelque temps Mme de Chevreuse lui avoit fait de grandes recherches ; qu'elle lui avoit envoyé Laigues[1] plusieurs fois ; qu'il lui avoit parlé fort dévotement pour le gagner, mais surtout qu'il lui avoit parlé contre vous, monseigneur. Je ne m'étendrai point de quelle sorte ; car ce bonhomme-ci a dit qu'il l'avoit conté à M. Pellisson[2]. Il me suffira donc de vous faire savoir sur cela que le bonhomme de cordelier se plaint un peu de ce qu'en faisant un éclaircissement à la reine mère, vous l'aviez comme cité ; et que lui disant qu'elle alloit à Dampierre[3] parmi vos ennemis, et qu'on lui avoit dit des choses contre vous, comme elle nioit qu'on lui eût jamais parlé de cette sorte, vous lui dites de le demander au père confesseur ; que le lendemain la reine lui avoit dit qu'elle ne pouvoit comprendre comment vous saviez toutes choses, et que vous aviez des espions partout.

« La reine a encore dit qu'elle voyoit une cabale dans la cour fort méchante qu'elle ne connoissoit point et qu'elle ne pouvoit encore pénétrer[4] ; qu'elle a su que depuis peu on avoit fait coucher le roi avec une jeune personne, de laquelle ce bonhomme n'a pu redire le nom ; et que la reine avoit encore ajouté que le roi se relâchoit fort sur la dévotion ; qu'il ne se confessoit ni ne communioit pas si souvent, et que le P. Annat étoit un pauvre homme, et si timide qu'il n'osoit dire aucune chose au monde au roi, de peur que cela n'allât contre ses intérêts.

« Il a encore dit que la reine mère, en parlant des mécontentements qu'elle avoit sur Madame[5], lui avoit assuré qu'elle étoit une

vante avec Claude de Lorraine, duc de Chevreuse ; elle mourut le 12 août 1679. Mme de Chevreuse, dont le nom reparaît plusieurs fois dans ces lettres, était une des ennemies de Fouquet.

1. Laigues était le *mari de conscience* de Mme de Chevreuse. Voy. les *Mémoires du jeune Brienne.*

2. Pellisson était un des principaux commis de Fouquet.

3. Château de Mme de Chevreuse.

4. Il s'agit probablement de la cabale de la comtesse de Soissons.

5. Henriette d'Angleterre, femme de Philippe d'Orléans.

profonde coquette et une artificieuse; mais qu'aussi la jeune reine[1] lui donnoit bien de la peine avec ses larmes et toutes ses façons de faire.

« Elle a ajouté encore que depuis peu le roi lui avoit dit que M. le cardinal, en mourant, lui avoit protesté, en lui parlant contre elle, *qu'elle ne se passeroit jamais d'homme*[2]; qu'il prît garde à elle, et qu'assurément elle feroit un mariage de conscience avec quelqu'un. Au reste, ce bonhomme assure que la reine mère reçoit tous les jours des avis contre tous les ministres, et que tantôt vous êtes bien et tantôt mal dans son esprit; qu'on vous y rend souvent de très-méchants offices, et que dans ces temps-là elle est fort déchaînée contre vous. »

Ce correspondant de Fouquet lui donnoit quelquefois de bons conseils. Il lui écrivait le 2 août 1661 : « Le zèle et la passion extrême que j'ai pour votre service, monseigneur, m'avoient fait penser en général, comme à plusieurs de vos serviteurs, qu'il ne vous seroit point avantageux en aucune sorte de vous défaire de votre charge de procureur général. Cependant, par la connoissance et par l'admiration que j'ai pour votre prudence et pour votre jugement, j'étois entièrement persuadé qu'il n'y avoit rien de mieux, et que personne ne pouvant aller si loin ni juger si bien par ses propres lumières que vous, vous ne deviez prendre conseil que de vous-même. Cependant, monseigneur, j'ai appris aujourd'hui que vos ennemis sont ceux-là mêmes qui souhaitent avec passion que vous fassiez ce que vous avez résolu en cette rencontre; que ce sont eux qui vous y portent sous main, et que vous devez même vous défier du bon accueil et du bon visage que vous fait le roi, et des vues qu'on vous donne sur d'autres choses.

« Mme de Chevreuse a été ici, et l'on m'a promis de m'apprendre des choses qui vous sont de la dernière conséquence sur cela, sur le voyage de Bretagne[3], sur certaines résolutions très-secrètes du roi, et sur des mesures prises contre vous. Comme je n'ai pas voulu paroître fort empressé pour savoir ce qu'on avoit à me dire, je n'ai pas osé presser la personne qui m'a parlé, ni m'opiniâtrer à demander une chose que je saurai demain naturellement et sans affectation.

« La reine mère dit dimanche dernier, sur vous, que M. le cardinal avoit dit au roi que si l'on pouvoit vous ôter les bâtiments et les femmes de la tête, vous étiez capable de grandes choses; mais que surtout il falloit prendre garde à votre ambition; et c'est par là qu'on prétend vous nuire. J'ai compris aussi que, de plusieurs personnes qui vous rapportent ce qu'ils peuvent attraper, il y en a beaucoup qui s'y gouvernent étourdiment, et qui font les choses d'une manière qui fait voir qu'ils ne veulent savoir que pour vous rapporter ce qu'ils savent. Ce qui a fait dire à la reine mère, encore depuis peu, que vous aviez des espions partout. »

1. Marie-Thérèse d'Autriche.
2. Ces mots sont soulignés dans le manuscrit.
3. Le voyage de Bretagne et l'arrestation de Fouquet eurent lieu au commencement de septembre.

La lettre suivante contenait encore des avis menaçants sur les dispositions du roi :

« L'on me dit hier qu'il y a peu de jours la reine mère, en parlant de vous, monseigneur, dit : « Il se croit à cette heure bien mieux que « M. D. à la charge de maître de la chapelle du roi, qu'on a achetée « trois fois plus qu'elle ne valoit ; il verra, il verra à quoi cela lui a servi, « et ce qu'a fait sur l'esprit du roi tout l'argent qu'il a baillé de sa pro- « pre bourse pour le marquis de Créqui[1]. Le roi aime d'être riche, et « n'aime pas ceux qui le sont plus que lui, puisqu'ils entreprennent des « choses qu'il ne sauroit faire lui-même, et qu'il ne doute point que les « grandes richesses des autres ne lui aient été volées. »

« Mme de Chevreuse, lorsqu'elle fut ici, fut voir deux fois le confesseur de la reine mère. Cependant ce bonhomme cacha cela à M. Pellisson, qui, l'ayant été voir, lui demanda s'il ne l'avoit point vue ; ce qu'il lui nia, comme il a dit depuis. Il a encore dit ici des choses qu'il a données sous un fort grand secret, et qui sont de très-grande conséquence. La personne qui les sait fait difficulté de me les dire, parce que Mme de Chevreuse y est mêlée, et que lui étant aussi proche, elle a peine à me les dire. Je ne manquerai point de vous les apprendre lorsque je les saurai, ne doutant point qu'on ne me les dise enfin. Si M. Pellisson voit le bonhomme, il ne faut pas qu'il fasse l'empressé avec lui, ni qu'il témoigne savoir ce qu'il n'a pas voulu lui dire. »

Ces avis n'arrêtèrent point Fouquet dans la voie qui le menoit à l'abîme. Il crut, après la mort de Mazarin (9 mars 1661), que la puissance du cardinal allait passer tout entière entre ses mains. La plupart de ses partisans l'entretenaient dans cette illusion ; leurs lettres apprennent qu'ils le nommaient l'*avenir*, et voyaient déjà en lui l'arbitre de la France. L'un deux lui écrivait de Bordeaux, le 29 août 1661, quelques jours avant son arrestation : « Si les ennemis de monseigneur ont fait courir des bruits à son désavantage, ils sont bien punis. Tout le monde présentement, dans ces provinces, ne parle que du crédit qu'il a sur l'esprit du roi, et dit cent choses avantageuses que je ne puis mettre sur ce papier. »

Jusqu'à quel point Fouquet porta-t-il ses vues ambitieuses ? Voulut-il, comme on l'a souvent répété, faire de Belle-Ile une forteresse, où il aurait pu, en cas de disgrâce, braver l'autorité du roi ? On ne peut nier l'authenticité du plan trouvé dans ses papiers pour fortifier cette île et prendre toutes les mesures nécessaires afin de se mettre à l'abri de la vengeance du roi. Jamais ni Fouquet ni ses défenseurs n'ont prétendu que ce plan eût été inventé par leurs ennemis. On voit d'ailleurs, par les lettres adressées au commandeur de Neuchèse[2], que Fouquet comp-

1. François de Créqui avait épousé la fille de Mme du Plessis-Bellière, qui avait une grande influence sur le surintendant.

2. Ce commandeur de l'ordre de Malte avait été nommé vice-amiral et intendant général de la marine le 7 mai 1661, en remplacement de Louis Foucault de Saint-Germain.

tait avec les galères de cet amiral, et que Neuchèse faillit être compromis dans son procès[1]. Il se tint même caché pendant quelque temps, comme le prouve la lettre suivante que lui adressait le duc de Beaufort à la fin d'octobre 1661 : « Monsieur, vous vous tenez caché sur tous les bruits qui ont couru à la cour, et les démarches de votre secrétaire sont cause que ces bruits se confirment. Pour moi, comme votre ami, lorsqu'on parle, je réponds des épaules, et je ne sais que dire, puisque vous vous êtes caché de moi comme des autres. Vous êtes bon et sage, mais la Toussaint vous trouve encore non embarqué. Croyez que cela vous fait grand tort, et plus que je ne saurois dire. Remédiez-y promptement[2].» L'affaire du commandeur de Neuchèse fut étouffée; mais les lettres que nous venons de citer confirment les soupçons qu'avait inspirés le plan trouvé à Saint-Mandé, dans la maison de Fouquet. Neuchèse y est indiqué comme s'étant engagé à servir le surintendant *envers et contre tous.*

D'ailleurs les dilapidations de Fouquet étaient parfaitement établies, et Louis XIV n'avait que trop de motifs pour le livrer à la rigueur de la chambre de justice[1]; mais la violence que l'on mit dans la poursuite, les efforts des amis de Fouquet, la pitié qui s'attache naturellement au malheur, la longueur même du procès, concilièrent peu à peu au surintendant l'opinion publique. On voulut exercer sur les juges, et principalement sur l'un des rapporteurs, Olivier d'Ormesson, une influence inique. D'Ormesson lui-même raconte dans son journal inédit, la démarche que fit Colbert auprès de son père[3] pour se plaindre de la longueur du procès. Voici ce passage important :

« Samedi [3 mai 1664], étant après le dîner avec mon père dans son cabinet, et le P. d'Ormesson[4], auquel je faisois entendre qu'il ne devoit plus avoir aucun commerce avec Berryer[5], parce qu'il abusoit de sa franchise et lui faisoit dire bien des choses au-delà de celles qu'il avoit dites et en prenoit avantage, et ayant fait entendre à mon père l'injustice de leur conduite, l'on nous vint dire que M. Colbert entroit. Nous étant retirés, il resta seul avec mon père près d'une demi-heure. Étant sorti avec un visage fort sérieux, mon père nous dit qu'après les premières civilités, il lui avoit dit qu'il avoit ordre du roi de lui venir dire qu'il reconnoissoit que je n'apportois pas toutes les facilités que je pouvois pour terminer le procès de M. Fouquet, et qu'il sembloit que j'affec-

1. Un des amis du commandeur de Neuchèse lui écrivait le 19 octobre 1661 : « On vous a servi ici de bonne manière, *et en vérité vous en aviez grand besoin.* On n'a jamais vu une telle rage que celle de M. Fouquet; car il a fait tout son possible pour perdre amis et indifférents. » La lettre se termine par le post-scriptum suivant : « Assurément on fera le procès à M. Fouquet. Si vous aviez le temps, on vous pourroit bien mander de venir ici *dire votre projet;* mais n'y songez pas, si on ne vous l'ordonne. »

2. Voy. plus haut le récit de l'arrestation de Fouquet.

3. André d'Ormesson, doyen du conseil d'État.

4. Nicolas Lefèvre d'Ormesson, religieux minime, était frère d'Olivier d'Ormesson.

5. Berryer, un des commis de Colbert, avait été chargé de l'inventaire des pièces du procès de Fouquet, et accusé de les avoir falsifiées.

tois la longueur; que le roi étoit persuadé que je ferois justice au fond; et ne prétendoit pas contraindre mes sentiments; mais qu'il vouloit faire finir ce procès; que la chambre de justice ruinoit toutes les affaires, et qu'il étoit fort extraordinaire qu'un grand roi, craint et le plus puissant de toute l'Europe, ne pût pas faire achever le procès à un de ses sujets comme M. Fouquet; qu'à cela il (mon père) lui avoit répondu qu'il étoit bien fâché que le roi ne fût pas satisfait de ma conduite; qu'il savoit que je n'avois que de bonnes intentions; qu'il m'avoit toujours recommandé la crainte de Dieu, le service du roi, et la justice sans acception de personnes; que la longueur du procès ne venoit pas de moi, mais parce qu'il étoit fort grand, et qu'on l'avoit rempli de trente ou quarante chefs d'accusation, où il n'en falloit que deux ou trois; qu'un prédicateur qui prêchoit la Passion n'étoit pas trop long parlant trois heures, et quoique les autres sermons ne fussent que d'une heure; qu'il faudroit que j'eusse perdu le sens de chercher à plaire à M. Fouquet, dont la fortune étoit abîmée, et déplaire au roi, qui avoit toutes les grâces en ses mains; mais que je ne cherchois que la justice; que tous mes avis étoient suivis dans la chambre; que ceux mêmes qui ne l'avoient pas été d'abord l'avoient été depuis; que même il apprenoit de tous côtés que je me conduisois de sorte que l'on ne pouvoit découvrir mes sentiments; que sur cela M. Colbert lui avoit dit que l'on remarquoit pourtant que je disois plus fortement et plus gaiement les raisons de M. Fouquet que celles du procureur général; qu'il lui avoit répliqué qu'un rapporteur étoit obligé de faire valoir toutes les raisons; que l'on m'avoit ôté l'intendance de Soissons, mais que je ne m'en plaindrois pas, et que cela ne m'empêcheroit pas de faire justice; qu'il avoit peu de biens et moi aussi, mais que nous les avions de nos pères et que nous en étions contents; qu'il m'avoit toujours conseillé de faire justice sans acception de personnes et sans considération d'intérêt et de fortune; et qu'ayant parlé des personnes qui me faisoient visite, M. Colbert avoit dit qu'on n'étoit pas en peine de cela, et qu'on savoit bien que je ferois justice, mais qu'on ne désiroit que l'expédition; qu'il lui avoit répliqué que je faisois tout ce qui dépendoit de moi, travaillant soir et matin, et ne faisant autre chose; et ainsi, après plusieurs discours de cette qualité, il s'étoit retiré.

« Je fus ravi que mon père lui eût parlé si bien et si généreusement, et j'en allai faire aussitôt la relation à M. Le Pelletier[1], pour en informer M. Le Tellier, afin qu'il prît garde à la manière dont M. Colbert en parleroit. Nous fûmes ensemble le soir voir M. le premier président[2], qui étoit avec M. Colbert, et entretint ensuite M. le maréchal de Villeroy. Il fut fort surpris d'apprendre cette visite, qui est contre toutes les règles de la prudence. Là j'appris que M. Berryer étoit conseiller d'État ordinaire; que le roi lui avoit donné une abbaye de six mille livres, et vouloit qu'il donnât le nom de ses enfants pour obtenir de Rome une

1. Claude Le Pelletier fut contrôleur général des finances en 1683, après la mort de Colbert.
2. Guillaume de Lamoignon.

dispense de tenir des bénéfices avant l'âge, et qu'il avoit mandé les procureurs généraux de la chambre pour leur dire qu'il vouloit que M. Berryer eût connoissance de toutes les affaires de la chambre de justice, et qu'ils ne prissent aucunes conclusions que par son avis, et qu'il sollicitât tous les juges de la chambre de justice pour ses intérêts.

« Une conduite si bizarre et si extraordinaire m'oblige à dire ici les sentiments qu'on en a. Tout le monde blâme M. Colbert de se charger lui-même de messages désagréables; d'avoir voulu voir lui-même M. Boucherat[2] pour faire plus d'éclat et augmenter l'injure, vu que la même chose se pouvoit faire doucement, sans bruit, et M. Le Tellier s'étant offert de lui parler; d'avoir voulu venir encore lui-même parler à mon père, par le même principe; que d'ôter [de la chambre de justice] M. Boucherat, homme de bien et de réputation, c'étoit faire connoître que ses intentions étoient mauvaises; que de m'avoir ôté l'intendance de Soissons, étant rapporteur, c'étoit me faire honneur et se charger de honte, et faire croire qu'il désiroit de moi des choses injustes, et que j'avois assez d'honneur pour y résister; que c'étoit achever de gâter le procès en faisant injure au rapporteur, et me mettant hors d'état de leur être favorable, quand j'en aurois le dessein; car l'on attribueroit mes sentiments à crainte ou à intérêt, et non pas à justice; et, pour comble, d'élever Berryer et le faire conducteur public de toutes les affaires de la chambre de justice, c'étoit faire gloire d'infamie et de honte, car Berryer est le plus décrié des hommes. »

Cette intervention de Colbert avait produit un effet plus défavorable qu'utile à la cause qu'il vouloit faire triompher. Les lettres de Mme de Sévigné suffiraient pour prouver à quel point l'opinion publique se déclarait en faveur de Fouquet. Le Tellier lui-même en convint dans une visite que lui fit Olivier d'Ormesson[3] : « Je fus dire adieu à M. Le Tellier, qui me fit entrer dans son jardin, et lui ayant témoigné lui avoir obligation de la manière dont je savois qu'il avoit parlé, il me dit mille civilités; que tout ceci ne seroit rien, et qu'il ne falloit pas que je témoignasse aucun ressentiment; mais que j'allasse toujours le même chemin, sans faire ni plus ni moins, afin que l'on ne crût pas que je fisse rien par crainte, ni aussi que je me voulusse venger. Il me parla ensuite du procès, des fautes qu'on y avoit faites, entra dans le détail, dit qu'on avoit fait la corde trop grosse; qu'on ne pouvoit plus la serrer; qu'il ne falloit qu'une chanterelle[4] : me parla fort que M. le cardinal (Mazarin) n'avoit jamais pris un quart d'écu par le moyen de M. Fouquet; mais qu'il avoit des prêts[5], et, pour son remboursement, avoit

1. Il y avait alors deux procureurs généraux de la chambre de justice, Hotman et Chamillart, tous deux maîtres des requêtes.

2. Louis Boucherat, conseiller d'État; il devint chancelier de France après la mort du maréchal Le Tellier.

3. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, à la date du 2 mai 1664.

4. Corde de luth ou de violon, fort mince.

5. On voit par ce passage que Mazarin faisait des avances à l'État et se remboursait sur les deniers publics. Le Tellier avoue que Mazarin prêtait à

pris des recettes, sur lesquelles on lui donnoit la remise comme aux traitants, et lui n'en donnoit que peu, et ainsi avoit gagné beaucoup. »

Louis XIV lui-même eut occasion de s'expliquer avec les rapporteurs sur le procès, dont il blâmait la lenteur. Il le fit avec une dignité qu'Olivier d'Ormesson s'empresse de reconnaître[1] : « A trois heures, je fus avec M. de Sainte-Hélène[2] au château[3]. Nous trouvâmes le roi dans son cabinet avec MM. Colbert et Lyonne[4], et s'étant avancé près de la fenêtre, il nous dit ces mêmes paroles, autant que j'ai pu m'en souvenir :

« Lorsque j'ai trouvé bon que Fouquet eût un conseil libre, j'ai cru que son procès dureroit peu de temps; mais il y a plus de deux ans qu'il est commencé, et je souhaite extrêmement qu'il finisse. Il y va de ma réputation. Ce n'est pas que ce soit une affaire de grande conséquence; au contraire, je la considère comme une affaire de rien; mais dans les pays étrangers, où j'ai intérêt que ma puissance soit bien établie, l'on croiroit qu'elle ne seroit pas grande si je ne pouvois venir à bout de faire terminer une affaire de cette qualité contre un misérable. Je ne veux néanmoins que la justice, mais je souhaite voir la fin de cette affaire de quelque manière que ce soit. Quand la chambre a cessé d'entrer, et qu'il a fallu transférer M. Fouquet à Moret, j'ai dit à Artagnan de ne plus lui laisser parler avec les avocats, parce que je ne voulois pas qu'il fût averti du jour de son départ. Depuis qu'il a été à Moret, je lui ai dit de ne les laisser communiquer avec lui que deux fois la semaine, et en sa présence, parce que je ne veux pas que ce conseil soit éternel; et j'ai su que les avocats avoient excédé leur fonction, avoient porté et reporté des paquets et tenu un autre conseil au dehors, quoiqu'ils s'en défendent fort; et puis, dans ce projet, par lequel il vouloit bouleverser l'État[5], il doit faire enlever le procès et les rapporteurs. C'est ce qui m'a fait donner cet ordre, et je crois que la chambre y ajoutera. Je m'en remets néanmoins à ce qu'elle fera sur la requête de M. Fouquet[6]. Je ne veux sur tout cela que la justice, et je prends garde à tout ce que je vous dis; car, quand il est question de la vie d'un homme, je ne veux pas dire une parole de trop. La chambre donc ordonnera ce qu'elle jugera à propos. J'aurois pu vous dire mes intentions dès hier; mais j'ai voulu voir la requête, et je me la suis fait lire avec application, et on est bien aise de savoir ce que l'on a à dire. Je vous ai dit mes intentions, et je vous rends la requête, afin que la chambre y délibère. »

l'État à gros intérêts, *et ainsi gagnait beaucoup*. C'est à peu près ce que dit Saint-Simon (ci-dessus, p. 36).

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, à la date du 8 juillet 1664.

2. C'était le second rapporteur du procès de Fouquet.

3. Château de Fontainebleau, où la cour résidait alors. La chambre de justice y avait été transférée. Fouquet était enfermé à Moret.

4. Hugues de Lyonne, secrétaire d'État chargé des affaires étrangères.

5. Ce projet, trouvé dans la maison de Fouquet à Saint-Mandé, a été publié par M. P. Clément, *Histoire de Colbert*, introduction.

6. Par cette requête, Fouquet demandait à communiquer librement avec ses défenseurs.

« Après ce discours, le roi m'ayant donné la requête, je lui dis que nous ferions rapport à la chambre de ce qu'il avoit plu à Sa Majesté de nous dire, et nous nous retirâmes. Je ne veux pas omettre une circonstance qui me parut fort belle au roi, c'est qu'étant demeuré court au milieu de son discours, il demeura quelque temps à songer pour se reprendre, et nous dit : « J'ai perdu ce que je voulois dire, » et songea encore assez de temps; et ne retrouvant point ce qu'il avoit médité, il nous dit : « Cela est fâcheux quand cela arrive; car en ces affaires il est bon de ne rien dire que ce qu'on a pensé. »

Il y a loin de cette parole mesurée et sérieusement réfléchie aux anecdotes que l'historien protestant La Hode a recueillies[1], et que M. de Sismondi a reproduites[2]. D'après ces écrivains, Louis XIV aurait personnellement sollicité Olivier d'Ormesson pour ce qu'il aurait appelé *son affaire*, et d'Ormesson lui aurait répondu : « Sire, je ferai ce que mon honneur et ma conscience me suggéreront. » Et pour rendre l'anecdote plus piquante, les inventeurs ont eu soin d'ajouter que d'Ormesson sollicitant dans la suite une grâce pour son fils, Louis XIV lui dit, comme parodiant les paroles du magistrat : « Je ferai ce que mon honneur et ma conscience me suggéreront. » Rien de plus faux que ces anecdotes. Il n'était ni dans le caractère de Louis XIV de descendre à des sollicitations personnelles, ni dans celui d'Olivier d'Ormesson de répondre au roi avec une hauteur insolente. Ce magistrat savait concilier l'intègre observation de la justice et le respect pour l'autorité souveraine. Le résumé qu'il fait du procès en est une nouvelle preuve :

« Voilà ce grand procès fini, qui a été l'entretien de toute la France du jour qu'il a été commencé jusqu'au jour qu'il a été terminé. Il a été grand bien moins par la qualité de l'accusé et l'importance de l'affaire que par l'intérêt des subalternes, et principalement de Berryer, qui y a fait entrer mille choses inutiles et tous les procès-verbaux de l'épargne, pour se rendre nécessaire, le maître de toute cette intrigue, et avoir le temps d'établir sa fortune; et comme, par cette conduite, il agissoit contre les intérêts de M. Colbert, qui ne demandoit que la fin et la conclusion, et qu'il le trompoit dans le détail de tout ce qui se faisoit, il ne manquoit pas de rejeter les fautes sur quelqu'un de la chambre : d'abord ce fut contre les plus honnêtes gens de la chambre, qu'il rendit tous suspects, et les fit maltraiter par des reproches publics du roi; ensuite il attaqua M. le premier président, et le fit retirer de la chambre et mettre en sa place M. le chancelier. Après il fit imputer toute la mauvaise conduite de cette affaire à M. Talon[3], qu'on ôta de la place de procureur général avec injure; et enfin, la mauvaise conduite augmentant, les longueurs affectées par lui continuant, il en rejeta tout le mal sur moi; il me fit ôter l'intendance de Soissons; il obligea M. Colbert à venir faire à mon père des plaintes de ma conduite; et enfin l'expérience

1. *Hist. de Louis XIV*, liv. LXXVII, p. 162.
2. *Hist. des Français*, t. XXV, p. 75.
3. Denis Talon, fils d'Omer Talon, avait d'abord été procureur général de la chambre de justice.

ayant fait connoître qu'il étoit la véritable cause de toutes les fautes, et les récusations ayant fait voir ses faussetés, les procureurs généraux Hotman et Chamillart lui firent ôter insensiblement tout le soin de cette affaire, et dans les derniers mois il ne s'en mêloit plus, et pour conclusion il est devenu fou[1], et ainsi le procès s'est terminé; et je puis dire que les fautes importantes dans les inventaires, les coups de haine et d'autorité qui ont paru dans tous les incidents du procès, les faussetés de Berryer et les mauvais traitements que tout le monde, et même les juges, recevoient dans leur fortune particulière[2], ont été de grands motifs pour sauver M. Fouquet de la peine capitale; et la disposition des esprits sur cette affaire a paru par la joie publique que les plus grands et les plus petits ont fait paroître du salut de M. Fouquet, jusques à un tel excès qu'on ne le peut exprimer, tout le monde donnant des bénédictions aux juges qui l'ont sauvé, et à tous les autres des malédictions et toutes les marques de haine et de mépris, les chansons contre eux commençant à paroître[3]; et je suis surpris qu'y ayant quinze jours passés que cette histoire est finie, le discours n'en finit point encore, et l'on en parle par toutes les compagnies comme le premier jour. »

Les assertions d'Olivier d'Ormesson ne sont pas confirmées seulement par Mme de Sévigné, dont le témoignage pourrait paraître suspect, mais même par Gui Patin, dont on connaît l'esprit peu charitable, surtout à l'égard des financiers. Il n'a que des louanges pour Olivier d'Ormesson. Il écrit à son ami Falconet[4]: « M. d'Ormesson a dit son avis, et, après de belles choses, a conclu à un bannissement perpétuel et à la confiscation de tous les biens. » Quelques jours après, il disait dans une lettre au même Falconet[5]: « On dit que M. Fouquet est sauvé, et que, de vingt-deux juges, il n'y en a que neuf à la mort, les treize autres au bannissement et à la confiscation de ses biens. On en donne le premier honneur à celui qui a parlé le premier, qui étoit le premier rapporteur, M. d'Ormesson, qui est un homme d'une intégrité parfaite. »

II. CHARLES XII. — PROJETS QU'IL AVAIT FORMÉS DANS LES DERNIERS TEMPS DE SON RÈGNE. — SES RELATIONS AVEC LE RÉGENT.

Page 53.

Saint-Simon parle dans ce volume (p. 53 et suiv.) des projets d'alliance entre Charles XII et Pierre le Grand, pour renverser du trône d'Angleterre la maison de Hanovre et y replacer les Stuarts. Voltaire donne aussi quelques détails sur ce plan dans son dernier livre de l'*Histoire*

1. Voy. Mme de Sévigné, lettre du 17 décembre 1664.
2. Olivier d'Ormesson fait allusion à la réduction des rentes opérée par Colbert en 1664.
3. On trouve en effet de ces chansons dans les recueils de la Bibliothèque impériale et de l'Arsenal; mais elles ne valent pas la peine d'être citées.
4. T. III, p. 499; édit. Reveillé-Parise.
5. *Ibid.*, p. 501.

de Charles XII; mais ils ne disent rien des négociations que le roi de Suède entretint avec le régent. Ce curieux complément des histoires les plus célèbres de Charles XII se trouve dans les Mémoires inédits du marquis d'Argenson. Il tenait les détails qu'il donne du Suédois qui avait servi d'intermédiaire entre Charles XII et le régent, du banquier Hoggers ou Hogguer :

« Personne, dit-il, ne possède plus au juste les desseins du roi de Suède que Hogguer, qui me les a contés ainsi qu'il suit : Charles XII faisoit la paix avec le czar, et en même temps formoit avec lui une alliance offensive et défensive, pour, eux deux, s'emparer du pays à leur convenance dans le Nord, anéantir le pouvoir du Danemark, détrôner Auguste[1] et maltraiter le roi de Prusse, rétablir la liberté germanique et donner de furieuses affaires à l'Angleterre chez elle. Il s'appuyoit de l'Espagne, où régnoit alors, pour ainsi dire, Albéroni, ministre à desseins vastes; il procuroit à l'Espagne le recouvrement de ses anciens domaines d'Italie, et il engageoit la France, dès qu'elle voudroit, dans ses desseins, en lui procurant les Pays-Bas; et par cette alliance, le régent étoit sûr d'un appui bien puissant pour monter sur le trône de France, si la succession en devenoit vacante pour lui; car cet appui-là étoit bien plus fort que celui du traité de Londres ou quadruple alliance[2], qui n'entroit que dans un médiocre tourbillon de desseins, en sorte que le roi Georges n'étant pas inquiété pour son usurpation, il se soucioit peu des inquiétudes qu'on feroit essuyer au duc d'Orléans; et même si le roi d'Espagne savoit alors opter pour la France et abandonner l'Espagne, l'Angleterre se faisoit un mérite auprès de toute l'Europe d'assurer si bien l'équilibre général, et y sacrifioit les intérêts de son allié le duc d'Orléans. Mais le héros du Nord, Charles XII, homme à parole inviolable et poussant la magnanimité jusques à la folie, aûroit plutôt manqué à tout qu'à son allié. Il eût plutôt déféré aux intérêts de la France, plus voisine de lui et plus concourante à ses vastes desseins, que pourvu aux desseins de l'Espagne contre le régent, d'autant que les intérêts d'Espagne de ce côté-là n'entroient pour rien dans leurs projets communs, et qu'il rendoit assez de services à l'Espagne en lui procurant l'Italie.

« A l'égard du czar, celui-ci trouvoit un grand avantage à dominer ainsi dans tout le Nord conjointement avec la Suède; il voyoit son empire mieux établi que la puissance suédoise; celle-ci ne tenant qu'à la vie seule et au grand mérite de son roi, ne se soutiendroit pas après lui comme la sienne. Il voyoit toujours les Sarmates et les Goths se répandre de nouveau, donner la loi comme autrefois au reste de l'Europe; il aguerrissoit ses troupes. Ainsi il eût marché d'un parfait concert avec Charles XII à ces desseins; et quelle puissance c'eût été, les deux extrémités de l'Europe étant jointes ensemble, savoir Suède et Moscovie avec Espagne et France! Par leur position, nul concours d'intérêt, nulle rivalité ne les eût mis en jalousie et en défiance, et on eût été

1. Frédéric-Auguste, roi de Pologne depuis 1697.
2. Voy. sur ce traité les *Mémoires de Saint-Simon.*

jusques au bout si la mort ne fût venue rompre leurs desseins dès leur principe, en abattant la tête de l'auteur, qui s'exposoit aussi avec trop de prodigalité de son bonheur.

« Par ce projet, la Suède cédoit à la Russie l'Ingrie[1], l'Esthonie et la Livonie; mais de cette dernière province, la Suède se réservoit Riga et dépendances. Elle cédoit encore à la Russie un canton de Finlande. La Suède faisoit la conquête entière de la Norwége sur le Danemark, et cela étoit déjà bien avancé quand Charles XII fut tué; ensuite Charles XII tomboit en Danemark et abolissoit le droit du Sund[2]. Pour en fermer le passage et obvier aux secours des Anglois, le czar mettoit sur pied une flotte formidable, qui se combinoit avec celle de Suède, alors sur un bon pied. On conquéroit sur la Pologne, à frais communs, une petite province fort à la convenance de la Russie. On donnoit à la Suède la Poméranie et le Mecklenbourg. On dédommageoit le duc de Mecklenbourg, alors en querelle avec ses sujets, comme il y est resté depuis; on lui donnoit une province qu'on prenoit sur la Prusse. On attaquoit le roi de Prusse pour le punir de s'être mêlé, comme il avoit fait, de la précédente guerre de Pologne. On lui montroit que toutes ses belles troupes[3] n'étoient composées que de faquins. Et qui est-ce qui eût pu ni voulu le secourir? On le privoit, comme j'ai dit, de ce qu'on donnoit en indemnité au duc de Mecklenbourg, et de quelques postes à la convenance de la Russie. De là on entroit en Saxe et en Pologne; on détrônoit une seconde fois le roi Auguste pour replacer le roi Stanislas[4] sur le trône de Pologne. On ôtoit encore au roi Auguste son électorat de Saxe, et on y mettoit la branche aînée de Saxe-Gotha.

« Le traité étoit déjà signé avec l'Espagne par les travaux qu'y avoit faits le cardinal Albéroni : l'Espagne envoyoit vingt vaisseaux de guerre au Sund, pour se joindre à ceux de Russie et de Suède et prévenir les Anglois. L'Espagne fournissoit cinq cent mille piastres par mois.

« De Danemark, Charles XII descendoit à Hambourg, obtenoit aisément de cette riche république de gros secours en argent, et la déchargeoit de toute la tyrannie du Danemark. Bientôt le Danemark, pris de tous côtés, demandoit grâce, et on lui accordoit une paix dont on étoit bien sûr de la durée[5].

« Charles XII, avec six mille braves Suédois, gens fort aguerris et enflés de leurs anciennes victoires, descendoit en Allemagne, tandis que le czar agissoit aussi avec une armée formidable dans cette même partie de l'Europe, où il a à cœur d'avoir pied. Là on agissoit offensivement contre l'électeur de Hanovre, qui est aussi roi d'Angleterre. On

1. Aujourd'hui partie de la province de Saint-Pétersbourg.

2. C'est-à-dire le droit que l'on prélevait sur les navires qui traversaient le Sund.

3. On sait que Frédéric-Guillaume Ier, alors roi de Prusse, s'attachait à organiser des régiments dont les hommes étaient remarquables par leur haute taille.

4. Stanislas Leczinski.

5. Nous laissons au texte de d'Argenson, comme à celui de Saint-Simon, les irrégularités grammaticales que d'autres éditeurs ont cru devoir rectifier.

faisoit venir alors le Prétendant[1] en Angleterre, et on le rétablissoit; ce qui donnoit trop d'ouvrage audit électeur de Hanovre pour lui laisser le temps de se mêler des affaires d'Allemagne. Pour lors on faisoit la loi à l'empereur, à qui on donnoit les affaires que je vais dire : on faisoit éclore les liaisons prises avec l'électeur de Bavière, la maison palatine et les électeurs ecclésiastiques; on recueilloit toutes leurs prétentions et les griefs du corps germanique, sans augmenter aucunes jalousies entre les catholiques et les protestants, et on renouveloit le traité de Westphalie pour la liberté germanique. Les Turcs étoient déjà en guerre avec l'empereur; on animait cette guerre, et on faisoit du prince Ragotsky un roi de Hongrie et de Transylvanie. En même temps l'Espagne descendoit en Italie et y reprenoit le Milanois et les Deux-Siciles, ce qui, comme je l'ai dit, donnoit assez d'ouvrage à l'empereur tout à la fois.

« C'étoit alors l'occasion à la France de paroître ayant armé puissamment jusque-là sans se déclarer; et pour lui donner part au gâteau et à la dépouille universelle de l'empereur, on nous donnoit les dix provinces des Pays-Bas catholiques[2]; ce qui rempliroit notre beau dessein de n'avoir au nord et au nord-est que le Rhin pour barrière.

« La puissance de cette ligue et l'affoiblissement total de l'empereur nous vengeoit assez de nos pertes précédentes par le traité d'Utrecht. L'Angleterre, si occupée par le Prétendant et la Hollande, sans l'Allemagne et sans l'empereur, n'osoit nous traverser; et de plus on garantissoit à M. le duc d'Orléans la future succession de France, si elle venoit à s'ouvrir, et cela par un traité particulier entre elle, la Suède et le czar, sans en avoir rien communiqué avec l'Espagne.

« Charles XII, semblable et surpassant le grand Gustave-Adolphe, au milieu de l'Allemagne avec soixante mille hommes, y faisoit la loi, et tiroit de grandes richesses pour soutenir la guerre de Jutland, Hambourg, Saxe, Prusse et du reste de l'Allemagne. Il régloit en même temps la future succession de l'empereur entre ses héritiers naturels.

« Alors il y avoit à Paris un grand seigneur d'Espagne, appelé don Manuel, envoyé par Albéroni comme simple voyageur, mais pour s'aboucher avec le sieur Hogguer, dépositaire de tous ces secrets. Ils s'assemblèrent tous les soirs ensemble chez Mlle Desmares, illustre comédienne et maîtresse d'Hogguer. Ils soupoient ensemble; mais avant souper et pendant la comédie, il s'enfermoient ensemble, travailloient sur des cartes géographiques et écrivoient beaucoup.

« Cependant le baron de Gœrtz, pour donner de la jalousie et piquer la curiosité de M. le duc d'Orléans, avoit fait cette manœuvre-ci : il avoit fait écrire la partie la moins importante et la moins secrète de ces projets partie en chiffres, en sorte que cette dépêche étoit tombée entre les mains de notre résident à Berlin, lequel n'avoit pas manqué de l'en-

1. Jacques Stuart, qui prenait le nom de Jacques III.

2. Ces provinces, qui répondent à peu près au royaume de Belgique actuel, sont : le Hainaut, la Flandre occidentale, la Flandre orientale, le Brabant méridional, le Brabant septentrional, les provinces d'Anvers, de Namur, de Liége, de Luxembourg, de Limbourg.

voyer d'abord à M. le duc d'Orléans. On y voyoit bien que don Manuel étoit à Paris pour cela de la part d'Albéroni, mais on y trouvoit qu'il correspondoit pour cela avec un Suédois nommé Sobrissel. On faisoit de grandes perquisitions pour découvrir où étoit ce Sobrissel à Paris, et on ne trouvoit rien, on savoit seulement qu'il étoit fils d'un sénateur de Suède. Mais ce nom de Sobrissel couvroit celui d'Hogguer, qui étoit désigné par là. Mon père, alors garde des sceaux de France, avoit conservé des émissaires de la police; il avoit mis plus de cent personnes à cette découverte, et on ne trouvoit rien, comme je dis.

« Alors M. le duc d'Orléans manda Hogguer pour le savoir. Celui-ci, fidèle à la France, songea d'abord à la bien servir, mais en ne trahissant point la cause étrangère dont il étoit chargé. Il savoit que le régent devoit y être admis à de bonnes conditions et à propos, et le temps en étoit venu par l'inquiétude et la jalousie dont il étoit piqué. Il est vrai qu'il ne pouvoit être admis qu'avec dépit de la part de l'Espagne, qui avoit ses intérêts particuliers contre lui; mais la Suède n'étoit là dedans que pour favoriser le régent, et ce fut cette admission qui chagrina l'émissaire d'Albéroni, comme je vais dire, s'imaginant que Hogguer le trahissoit totalement après lui avoir fait signer le traité.

« Le régent s'étoit donné de grands mouvements du côté de Suède, de Parme et de Madrid, et l'abbé Dubois ne venoit à bout de rien sur la découverte des grands projets qui transpiroient du roi de Suède et d'Albéroni. Le régent manda donc la Desmares, et l'interrogea sur le comportement d'Hogguer et de don Manuel, qu'il savoit souper chez elle tous les soirs. Elle lui dit tout ce qu'elle savoit, et lui envoya Hogguer. Celui-ci fit bientôt ses ouvertures au régent, et il lui apprit [que Sobrissel] n'étoit autre chose que lui Hogguer; qu'il étoit le confident de tout, et qu'il ne tenoit qu'à lui régent d'entrer dans l'alliance. Il lui montra ses pleins pouvoirs, où il y avoit carte blanche sur cela. Le régent se défioit cependant d'Albéroni, et qu'il n'y eût là dedans quelque article contre lui. Il voulut avant toutes choses gagner don Manuel; il chargea Hogguer de lui offrir une plus forte récompense s'il vouloit quitter l'Espagne, et s'attacher à la France, savoir : un million d'argent comptant, une belle terre, le cordon bleu, le grade de lieutenant général et un gouvernement.

« Hogguer s'acquitta de cette négociation en homme d'esprit et adroit; mais il ne put si bien faire que don Manuel ne crût d'abord qu'il étoit trahi par Hogguer. Il s'emporta contre lui extrêmement; le lendemain il l'envoya chercher; il lui parla avec douceur, lui demanda même pardon de tout ce qu'il lui avoit dit la veille; il ajouta qu'il voyoit bien cependant qu'il avoit perdu en un moment le fruit, du côté de l'Espagne, de tous ses travaux; qu'il avoit le cœur serré; qu'il n'avoit plus vingt-quatre heures à vivre, et que pour rien au monde il ne trahiroit sa patrie. En effet, don Manuel tomba dans une grosse fièvre; on lui envoya Chirac[1]; il mourut la nuit suivante.

1. Chirurgien célèbre dont il est souvent question dans les *Mémoires de Saint-Simon.*

« Albéroni chargea de la suite de cette affaire le marquis Monti[1], que nous avons gagné depuis, et qui a joué un grand rôle pour nous à l'élection du roi Stanislas en 1733, et décédé en 1737 ; mais il n'eut pas tout le secret de cette affaire comme don Manuel.

« Le régent continua à perfectionner cette négociation avec Hogguer. Voyant les pleins pouvoirs qu'il avoit de la Suède, il étoit charmé d'être si bien tiré d'une intrigue qu'il lui faisoit tant de peur pour ses propres intérêts. Il offrit d'abord cinq cent mille écus par mois à la Suède. Hogguer stipula de conclure sans l'abbé Dubois, puisque par là le traité de quadruple alliance alloit au diable, et qu'on soupçonnoit justement ledit abbé Dubois d'être pensionné par l'Angleterre[2].

« Tout étant d'accord entre le régent et Hogguer, le régent manda l'abbé Dubois, et, en présence d'Hogguer, il le traita de coquin et de cuistre. *Voilà donc*, dit-il, *quels sont vos travaux pour découvrir la chose la plus capitale qu'il y eût alors en Europe. J'en ai plus fait en un quart d'heure avec cet homme, et ici, que vous dans toute l'Europe en six mois, et votre Angleterre, et le diable qui vous emporte.*

« Il fut question de savoir qui on enverroit en Suède pour ratifier et achever les détails de conclusion. Le régent voulut que ce fût Hogguer, et qu'il partît la nuit même s'il se pouvoit, ou la nuit d'après. Hogguer demanda des instructions; l'abbé Dubois dit qu'il n'y avoit personne qui pût mieux les dresser qu'Hogguer lui-même. Celui-ci y travailla toute la nuit; on les expédia et on les signa sur-le-champ, et il alloit partir, lorsqu'on reçut un courrier de Dunkerque qui apprit la mort du roi de Suède; ce qui finit à l'instant toute l'aventure et tous ces vastes projets. »

III. — ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1649.

Page 155 et suiv.

On peut comparer avec cette partie des *Mémoires de Saint-Simon* la plupart des ouvrages relatifs à la Fronde, et spécialement les *Mémoires d'Omer Talon*, à l'année 1649. On y trouvera les actes de cette assemblée de la noblesse. Il y a quelque différence avec les signatures que donne Saint-Simon (p. 156, 157). Dans Omer Talon, un des signataires s'appelle d'Alluye; Saint-Simon écrit Halluyes-Schomberg, et croit (p. 158) qu'il s'agit du duc d'Halluyn-Schomberg. Il est très-probable que la signature donnée par Omer Talon est la véritable, et qu'il s'agit ici du marquis d'Alluye, fils du marquis de Sourdis. On lit en effet, dans un journal inédit de l'époque de la Fronde : « Mardi 5 octobre [1649], encore assemblée de la noblesse opposante chez le marquis de Sourdis, lui absent, et son fils, le marquis d'Alluye, présent. » On a cité (t. III, p. 457-460 des *Mémoires de Saint-Simon*) la totalité du passage du

1. Voy. sur ce personnage les t. X et XI de Saint-Simon. Il y parle du rôle que joua Monti à l'occasion de l'élection du roi de Pologne.

2. Saint-Simon l'affirme positivement dans plusieurs passages de ses Mémoires.

Journal de Dubuisson-Aubenay. Il en résulte que le marquis d'Alluye joua un rôle important dans ces assemblées, et que c'est très-probablement lui qui a signé l'acte de la noblesse.

IV. — PAYS OU PROVINCES D'ÉTATS.

Page 190.

Les pays d'états, ou provinces d'états, étaient ceux qui jouissaient du privilége d'avoir une assemblée provinciale. Ils se réduisaient depuis le règne de Louis XIV, au Languedoc, à la Bretagne, à la Bourgogne, à la Provence, au Hainaut et au Cambrésis (Flandre française), au comté de Pau (Béarn), au Bigorre, comté de Foix, pays de Gex, Bresse, Bugey, Valromey, Marsan, Nébouzan, Quatre-Vallées (Armagnac), Soulac et Terre de Labourd. Les états de Dauphiné, supprimés sous Louis XIII, ne furent rétablis que peu de temps avant la Révolution. Les pays d'états votaient eux-mêmes l'impôt qu'ils payaient à la couronne, et qu'on appelait *don gratuit;* ils en faisaient la répartition. La quotité de cet impôt était le principal sujet du débat dans les états provinciaux, et l'affaire la plus importante pour les commissaires qui représentaient le gouvernement. Les états devaient aussi pourvoir aux autres dépenses provinciales, parmi lesquelles figuraient les frais mêmes qu'entraînait la session des états, et les gratifications votées aux gouverneurs, intendants et principaux fonctionnaires de la province. Le don gratuit n'avait rien d'uniforme; il variait de province à province, et, dans la même province, d'année en année, suivant les besoins du gouvernement et les ressources du pays.

Si l'on veut étudier les avantages et les inconvénients de ces pays d'états, il faut surtout consulter la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, publiée dans la collection des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France*. On y suit les efforts tentés par Louis XIV pour obtenir le concours des états provinciaux et les soumettre à ses volontés. Dès le commencement de son gouvernement personnel (le 21 octobre 1661), ce roi écrivait à M. de Fieubet, premier président du parlement de Toulouse[1] : « Dans l'application que je donne à toutes mes affaires généralement, sans en négliger aucune, je serai bien aise de savoir le nom du capitoul[2] qui sera député aux prochains états de ma province de Languedoc, et même ses intentions à l'égard de mes intérêts. Vous me ferez donc plaisir de m'en informer au plus tôt; et comme vous pouvez beaucoup dans cette députation, il sera bon de vous prévaloir du crédit que vous y avez pour prendre des précautions avec ledit capitoul, afin que non-seulement il ne se rende pas chef des avis qui me seront préjudiciables, comme tous ses prédécesseurs ont fait, mais aussi afin qu'il se joigne aux bien intentionnés pour favoriser les choses qui seront pro-

1. Cette lettre ne se trouve pas dans les *Œuvres de Louis XIV*. Je l'ai copiée dans le recueil de Rose (ms. de l'Arsenal, n° 199, f° 127-128).
2. Magistrat municipal de Toulouse.

posées de ma part. J'approuve dès à présent tout ce que vous ferez pour cet effet, vous assurant au surplus que le secret vous sera gardé, et que vous ne me seuriez rendre un service plus agréable. »

Les évêques de Lavaur, d'Albi, de Saint-Papoul et de Viviers, reçurent, ainsi que l'archevêque de Toulouse, des lettres pressantes pour se rendre aux états et soutenir le commissaire de Louis XIV[1]. Le zèle des prélats et des principaux membres des états enleva un vote unanime[2]. Dans la suite, l'assemblée devint de plus en plus docile aux volontés du roi[3]. La Provence fut intimidée par quelques exils[4] et se montra aussi docile que le Languedoc[5]; il en fut de même en Bourgogne[6]. La Bretagne paraissait plus obstinée; mais elle finit par céder[7]. Les plaintes de Mme de Sévigné sur le sort de la Bretagne, jadis « toute libre, toute conservée dans ses prérogatives, aussi considérable par sa grandeur que par situation, » attestent qu'on ne tenait plus compte « du contrat de mariage de la grande héritière[8]. » Les états des petites provinces n'auraient pu tenter une résistance qui avait été si facilement vaincue en Languedoc, en Provence, en Bourgogne et en Bretagne. Colbert songeait à les supprimer, et à faire vivre tous ces pays sous une loi commune[9]; mais il céda aux remontrances de l'évêque de Tarbes, qui lui représentait que ce changement ne pouvait « rencontrer qu'un consentement forcé de tous ces peuples, qui regardoient la grande puissance du roi et Sa Majesté armée auprès d'eux, et ne ressentiroient pas moins la perte de leur liberté et de tant de glorieuses marques de leurs services que les rois prédécesseurs de Sa Majesté leur avoient laissées de règne en règne[10]. »

Les pays d'états continuèrent d'exister jusqu'à l'époque de la Révolution.

V. TIERS ÉTAT AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1302.

Page 205.

Le tiers état, comme on l'a dit (p. 205, note), figura aux états généraux de 1302, sous le règne de Philippe le Bel. On peut citer, entre autres preuves, une pièce intitulée : *La supplication du pueuble de France au roi contre le pape Boniface VIII*[11]. Le tiers état s'adresse au roi comme un corps constitué, et lui demande de défendre l'indépendance de la couronne de France. Voici quelques extraits de cette pièce, dont je modifie l'orthographe pour la rendre plus intelligible :

1. Même ms., f° 160.
2. *Correspondance administrative*, t. I, p. 54 et 64.
3. *Ibid.*, p. 288, 289, 290, 308, 316. — 4. *Ibid.*, p. 399.
5. *Ibid.*, p. 403, 405. — 6. *Ibid.*, p. 445-446. — 7. *Ibid.*, p. 498 et 500.
8. Lettres de Mme de Sévigné du 6 novembre 1689 et du 18 janvier 1690.
9. *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. I, p. 112.
10. *Ibid.*
11. Voy. Duboulay, *Hist. de l'Université de Paris*, t. IV, p. 15; P. du Puy, *Différend de Philippe le Bel et de Boniface VIII*, p. 214; *Preuves des libertés de l'Église gallicane*, t. I, p. 108.

« A vous, très-noble prince notre sire, par la grâce de Dieu roi de France, supplie et requiert le peuple de votre royaume, pour ce qu'il lui appartient que ce soit fait, que vous gardiez la souveraine franchise de votre royaume, qui est telle que vous ne reconnoissiez de votre temporel souverain en terre hors Dieu, et que vous fassiez déclarer, si (de telle sorte) que tout le monde le sache que le pape Boniface erra manifestement et fit péché mortel notoirement, en vous mandant par lettres bullées qu'il étoit souverain de votre temporel, et que vous ne pouvez prébendes donner ni les fruits des églises cathédrales vacants retenir, et que tous ceux qui croient le contraire il les tient pour héréges (hérétiques); *item*, que vous fassiez déclarer que l'on doit tenir ledit pape pour hérége, pour ce qu'il ne veut cette erreur rappeler (abandonner), etc. Ce fut grande abomination à ouïr que ce Boniface, pour ce que Dieu dit à saint Pierre : « Ce que tu lieras en terre sera « lié au ciel, » cette parole, dite spirituellement, entendit mallement quant au temporel.

Et pour que aucun autre ne prenne exemple à faire ainsi, et pour ce que la peine de lui fasse peur aux autres, vous, noble roi sur tous autres princes, défenseur de la foi, pouvez et devez, et êtes tenu requérir et procurer que ledit Boniface soit tenu et jugé pour hérége, et puni en la manière que l'on le pourra et devra, si (de telle sorte) que votre souveraine franchise soit gardée. »

VI. LE GARDE DES SCEAUX D'ARGENSON.

Page 406.

Le marquis d'Argenson donne dans ses Mémoires[1] des détails assez étendus sur son père. Il ne sera pas sans intérêt de les comparer avec ce que Saint-Simon dit de ce même personnage. C'est un complément indispensable de ses Mémoires. Voici quelques extraits des notes du marquis d'Argenson sur son père.

« Mon père naquit à Venise : il eut la république pour marraine, et pour parrain le prince de Soubise, qui voyageoit alors en Italie. J'ai une lettre originale de Balzac[2] sur sa naissance; il prophétise une grande illustration au *petit Venise*. Mon père, ayant achevé ses études à Paris, revint en Touraine. Il vouloit servir; la tendresse paternelle s'y opposa. L'âge gagnoit; il étoit un peu tard pour aborder une autre carrière. Mon père trouva des ressources du côté maternel. M. Houlier, son aïeul maternel, vivoit encore; il étoit lieutenant général au bailliage d'Angoulême : il proposa de lui résigner sa charge; c'étoit un des beaux ressorts du royaume. Mon père accepta, non sans répugnance, mais ne pouvant se faire au désœuvrement. Mon père eut de tout temps l'amour du travail; j'en posséde des preuves multipliées : remarques sur ses lectures, dissertations sur la politique, extraits historiques,

1. Édition de 1825, p. 183 et suiv.

2. Jean-Louis Guez, seigneur de Balzac, gentilhomme du pays d'Angoumois, était en relation d'amitié avec la famille d'Argenson.

études du droit public et particulier, j'en ai des volumes. De quoi cela pouvoit-il servir à un pauvre gentilhomme campagnard, ou même à un juge de province? Mais cette charge subalterne étoit déjà une magistrature.

« Cependant mon père étoit recherché par ce qu'il y avoit de meilleure compagnie dans la province; il étoit de toutes les fêtes, convive aimable et plein d'enjouement, avec cela un esprit nerveux, une âme forte, le cœur aussi courageux que l'esprit, de la finesse dans les aperçus, de la justesse dans le discernement; peut-être ne se connoissoit-il pas lui-même; il ignoroit la portée de son génie.

« Parfois il éprouvoit bien des tracasseries de la part de ceux de sa compagnie : on trouvoit qu'il passoit vite sur les formes pour en venir plus tôt au fond et à l'essentiel, c'est-à-dire à la justice. Il accommodoit les procès, épargnoit les épices aux plaideurs; il faisoit beaucoup de bien; c'en étoit assez pour causer le récri de ces êtres entichés des droits, c'est-à-dire des profits de leurs charges.

« Mais voici le commencement de la fortune de mon père, élévation qu'il ne dut assurément qu'à lui-même et à ses talents, auxquels il ne manquoit qu'un plus grand théâtre pour être généralement reconnus. En 1691 ou 1692, on envoya dans les provinces une commission des *Grands Jours*[1]. L'un des commissaires fut M. de Caumartin, qui est devenu mon oncle. Quand la commission vint à Angoulême, elle fut frappée au premier abord du mérite du lieutenant général; il leur parut bien au-dessus de tout ce qu'ils avoient rencontré dans leur tournée. M. de Caumartin, qui se piquoit de connoissances généalogiques, connoissoit d'avance notre famille et le rang qu'elle avoit tenu en Touraine; il s'engoua particulièrement pour mon père. M. de Caumartin étoit allié de M. de Pontchartrain, et jouissoit d'un grand crédit près de ce ministre. Il pressa mon père de l'accompagner à Paris. Tous les commissaires se joignirent à lui; il n'y eut qu'une voix, offres sincères de service. Mon père refusa quelque temps; il n'aimoit point les chimères. Pourtant, au bout de peu de mois, une affaire majeure l'appela à Paris et l'y fit séjourner.

« M. de Caumartin en profita pour le faire connoître de M. de Pontchartrain, pour lors contrôleur général, et depuis chancelier de France. M. de Pontchartrain reconnut la vérité de ce qui lui avoit été dit, et retint mon père près de lui. Il le chargea d'abord, pour l'éprouver, de quelques commissions fort épineuses, dont il se tira avec succès. Telle fut celle de réformer les amirautés, de revoir les règlements de marine, de recomposer le tribunal des prises; et dans ces affaires de marine, mon père se rendit si capable en peu de temps, que, M. de Pontchartrain le borgne[2] ayant été reçu en survivance, on lui donna mon père pour instructeur.

1. Il s'agit probablement ici de la commission des *Grands Jours*, qui se rendit à Poitiers en 1688. Voy. la Notice sur les Grands Jours, à la suite des *Mémoires de Fléchier* (édit. Hachette, p. 315).

2. Fils du chancelier.

« Ensuite il eut la commission de procureur général pour la recherche des francs fiefs et des amortissements. Il y fit des travaux incroyables et fit rentrer au roi plusieurs millions, ne s'attirant que respect et éloge de sa justice et de son intégrité de la part des parties mêmes que l'on recherchoit. Mon père se défit alors de sa charge d'Angoulême. M. de Caumartin lui fit épouser sa sœur, et M. de Pontchartrain approuva ce mariage. Mon père avoit quarante et un ans; il étoit bien fait, une physionomie plus expressive qu'agréable. Ma mère eût pu faire un meilleur mariage pour la fortune, mais elle refusa tout autre parti dès qu'elle l'eut connu.

« Ce mariage et l'obligeance de quelques amis mirent mon père en état d'acheter une charge de maître des requêtes, sans laquelle, de son temps, on ne pouvoit parvenir à rien; car il régnoit alors des principes d'ordre qu'on néglige beaucoup trop sous le règne actuel[1]. Son heureuse étoile voulut qu'elles fussent à très-bas prix. Mon père recueillit aussi quelques héritages en ligne collatérale. Le vicomte d'Argenson, son oncle, qui fut, pendant plusieurs années[2], gouverneur de la Nouvellé-France (ou Canada), lui donna ou assura, en faveur du mariage, la plus grande partie de sa fortune, entre autres son hôtel, Vieille rue du Temple, où mon père alla demeurer en 1696.

« Ainsi mon père put s'établir, prendre femme et charge. Peu de temps après, il fut question pour lui de l'intendance de Metz. On préféra lui confier la police de Paris, M. de La Reynie s'étant retiré. On sait comment il s'est acquitté de cette charge, et quels talents il y a déployés. Dans cette charge, mon père étoit véritablement ministre : il travailloit directement avec le feu roi, et étoit avec ce monarque en correspondance continuelle. Il a été dix fois question de l'appeler au ministère : la brigue de cour, la ligue des ministres s'y sont toujours opposées, toujours sous le prétexte qu'on ne sauroit trouver personne pour le remplacer à la police de Paris, en des temps aussi difficiles que ceux de la dernière guerre. On l'a cru l'ami des jésuites beaucoup plus qu'il ne l'étoit en effet. Il les connoissoit mieux que personne, et n'a jamais fait grand'chose pour eux. Or ces gens n'aiment point qu'on ne travaille qu'à demi dans leurs intérêts. Mon père étoit aussi médiocrement bien avec Mme de Maintenon : elle savoit l'apprécier; mais il étoit peu lié avec cette dame. Il étoit attaché au maître en droiture. Les ministres le craignoient : les courtisans l'évitoient autant qu'il savoit se passer d'eux. M. de Bâville a été précisément dans la même situation en Languedoc, où ses succès l'ont confiné, mais lui ont valu un pouvoir souverain.

« Mon père possédoit à la fois la sagesse de volonté et le courage d'exécution. Au milieu du travail immense dont il étoit surchargé, mon père a toujours été le plus imponctuel de tous les hommes : il ne savoit jamais quelle heure il étoit, et faisoit de la nuit le jour et du jour la nuit, selon qu'il lui convenoit. Forcé de s'occuper d'une multitude de détails, la plupart très-importants, mais de différents genres, il les fai-

1. Le marquis d'Argenson écrivait sous le règne de Louis XV.
2. 1657-1660.

soit quand il pouvoit ou quand il vouloit, à bâtons rompus, et coupoit ou interrompoit sans cesse l'un pour l'autre. Mais son génie, également sûr et actif, suffisoit à tout; il retrouvoit toujours le bout de ses fils, quoiqu'il les rompît à tous moments, et saisissoit successivement cent objets différents sans les confondre.

« J'ai la conviction[1] que, de tous les hommes qui ont été en place de nos jours, aucun n'a mieux ressemblé au cardinal de Richelieu que mon père. Assurément ce grand ministre n'eût point désavoué le lit de justice des Tuileries (26 août 1718). Il suffit de rappeler les événements qui y donnèrent lieu. Une révolution affreuse étoit imminente; jamais on n'en fut plus près; il n'y avoit plus qu'à mettre *le feu aux poudres*, suivant l'expression du cardinal Albéroni dans sa lettre interceptée. Le régent, trahi par son propre ministère, l'opiniâtreté des parlements, l'inquiétude des protestants de Poitou, les troubles de Bretagne, la conspiration de Cellamare, dans laquelle étoient impliquées nombre de personnes de Paris, et dont les fils étoient ourdis à l'hôtel du Maine; les querelles entre les princes du sang et les légitimés, entre la noblesse et les ducs et pairs, entre les jansénistes et les molinistes; toutes ces causes de discorde fomentées et soldées par l'argent de l'Espagne; n'est-ce rien que d'avoir sauvé le royaume de cet affreux tumulte, et des guerres civiles qu'eût certainement entraînées la résistance d'un prince aussi courageux que l'étoit M. le duc d'Orléans?

« Depuis la mort de Louis XIV, mon père avoit été en butte à tous ces petits seigneurs qui obsédoient l'esprit du régent. On lui donnoit des dégoûts de sa charge; et pourtant on sait que le régent lui avoit des obligations essentielles qu'il n'eût pu oublier sans se rendre coupable de la plus haute ingratitude[2]. Mon père étoit informé de tout ce qui se tramoit; il en avertissoit M. le duc d'Orléans. Celui-ci ne voulut reconnoître la vérité que lorsque les choses furent parvenues à une évidence extrême. Mon père avoit attendu [illegible] le duc d'Orléans au Palais-Royal jusqu'à deux heures après minuit. Enfin ce prince, de retour d'une partie de plaisir, lui donna audience, et reconnut, à des preuves irrécusables, les dangers de sa position. Il falloit prendre un grand parti : mon père fut fait garde des sceaux et président du conseil des finances. Jamais il n'y eut un coup d'État plus hardi que celui par lequel il sauva son prince et sa patrie. Ce fut, suivant l'expression d'un contemporain, une vraie *Catilinade dont mon père fut le Cicéron*.

« Personne ne parlait mieux en public que mon père; moins brillant par une érudition de légiste que par une éloquence forte de choses, de grandes maximes et de pensées élevées.

« Il fallut ensuite réparer les brèches ouvertes par les ennemis de l'État. Nul ne savoit mon père propre à l'administration des finances comme il se l'est montré; mais la qualité d'homme sage, aimant le bien public, ferme, travailleur et bon économe, est de beaucoup préférable

1. *Mémoires du marquis d'Argenson* (édit. 1825), p. 176 et suiv.

2. Voy. *Mémoires de Saint-Simon*, t. V, p. 15, t. VII, p. 406, et les *Mémoires du marquis d'Argenson* (édit. 1825), p. 190, 191.

à cette maudite science financière qui a perdu la France. Mon père n'a jamais été la dupe de Law, et je pense même que, s'il n'eût dépendu que de lui, il eût donné la préférence aux projets de MM. Pâris, qui, voulant opposer système à système, avoient un plan d'actions sur les fermes qui devoit nécessairement pâlir devant le funeste clinquant des actions mississipiennes. Law et mon père ne s'accordèrent jamais pleinement ensemble. Pourtant mon père fit la faute de remettre au lendemain lorsqu'il reçut l'ordre d'arrêter Law et de l'enfermer à la Bastille, et c'est ce qui décida sa disgrâce. Mon père en fut peu affecté; mais il le fut beaucoup plus lorsqu'il vit que cette défaveur entraînoit aussi celle de mon frère[1], malgré la promesse contraire qu'il avoit reçue du régent.

« Mon père conduisoit les choses de son ministère avec un secret admirable. En voici la preuve. J'avois soupé en ville; je rentrois chez moi à une heure après minuit; le suisse me dit que M. le garde des sceaux me demandoit. Il s'agissoit d'écrire quinze lettres circulaires, sur sa minute, à autant d'intendants, et de ne pas me coucher que tout ne fût terminé. Mon frère avoit fini sa tâche qui étoit d'autant, et s'étoit couché par ordre de mon père. Je pris du café et ne me mis au lit qu'à quatre heures du matin. Il s'agissoit d'une augmentation de monnoies qui surprit tout le monde; car on avoit fait courir le bruit d'une diminution. Le lendemain cet édit fut publié, et l'on fit porter nos lettres par des courriers. Ainsi mon père ne s'étoit point fié à la discrétion de ses commis; il avoit poussé la prévoyance jusqu'à venir s'assurer par lui-même si nous étions couchés tous les deux après avoir terminé nos écritures, l'appât d'un bénéfice sûr pouvant être pour tous autres une violente tentation de divulguer ce secret. »

1 Le comte d'Argenson, qui fut ministre de la guerre sous le règne de Louis XV.

FIN DES NOTES DU NEUVIÈME VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES DU NEUVIÈME VOLUME.

CHAPITRE I. — Louville envoyé secrètement en Espagne. — Sa commission très-importante et très-secrète. — Incapacité surprenante du duc de Noailles. — Jalousie extrême du maréchal d'Huxelles. — Craintes et manéges intérieurs d'Albéroni en Espagne. — Insolence de l'inquisition sur les deux frères Macañas. — Cardinal Acquaviva chargé, au lieu de Molinez, des affaires d'Espagne à Rome. — La peur qu'Albéroni et Aubenton ont l'un de l'autre les unit. — Giudice ôté d'auprès du prince des Asturies et du conseil. — Popoli fait gouverneur du prince des Asturies; sa figure et son caractère. — Mécontentement réciproque entre l'Espagne et l'Angleterre. — Fourberie d'Albéroni pour en profiter. — Les Anglois, en peine du chagrin du roi d'Espagne sur leur traité avec l'empereur, le lui communiquent, et en même temps les propositions que leur fait la France, et leur réponse. — Malignité contre le régent pour le brouiller avec le roi d'Espagne. — Adresse de Stanhope pour se défaire de Monteléon en Angleterre, et gagner Albéroni, qui passe tout aux Anglois. — Albéroni, gagné par la souplesse de Stanhope, donne carte blanche aux Anglois pour signer avec eux une alliance défensive. — Embarras et craintes diverses de Bubb, secrétaire et seul ministre d'Angleterre à Madrid. — Prétentions des Anglois insupportable pour le commerce, qu'Albéroni ne leur conteste seulement pas. — Bassesses et empressement pour les Anglois. — Crainte d'Albéroni des Parmesans, qu'il empêche de venir en Espagne. — Louville à Madrid; en est renvoyé sans pouvoir être admis. — Il en coûte Gibraltar à l'Espagne. — Impostures d'Albéroni sur Louville. — Le régent et Albéroni demeurent toujours piqués l'un contre l'autre du voyage de Louville..... Page 1

CHAPITRE II. — Traité de l'*asiento* signé à Madrid avec l'Angleterre. — Monteléon dupe de Stanhope, jouet d'Albéroni. — Le roi d'Angleterre à Hanovre. — L'abbé Dubois va chercher Stanhope passant à la Haye, revient sans y avoir rien fait, repart aussitôt pour Hanovre. — Jugement des Impériaux sur la fascination du régent pour l'Angleterre. — Chétive conduite du roi de Prusse. — Il attire chez lui des ouvriers françois. — Aldovrandi, d'abord très-mal reçu à Rome, gagne la confiance du pape. — Nuage léger entre lui et Albéroni, lequel éclate contre Giudice, dont il ouvre les lettres, et en irrite le roi d'Espagne contre ce cardinal. — Étranges bruits publiés en Espagne contre la reine. — Albéroni les fait retomber sur Giudice. — La peur en prend à Cellamare, son neveu, qui abandonne son oncle. — Albéroni invente et publie une fausse lettre flatteuse du régent à lui, et se pare de ce mensonge. — Inquiétudes et jalousie d'Albéroni sur les François qui sont en Espagne. — Il amuse son ami Monti, l'empêche de quitter Paris pour Madrid, lui prescrit ce qu'il lui doit écrire sur la reine, pour le lui montrer et s'en avantager. — Son noir manége contre le régent auprès du roi d'Espagne. — Son extrême dissimulation. — Il veut rétablir la marine d'Espagne. — Ses manéges. — Belle leçon sur Rome pour les bons et doctes serviteurs des rois. — Attention de l'Espagne pour l'Angleterre sur le départ de la flotte pour les Indes, et des Hollandois pour l'Espagne sur leur traité à faire avec l'Angleterre et la France. — Difficultés du dernier renvoyées aux ministres en Angleterre. — Scélératesse de Stairs. — Perfidie de Walpole. — Frayeurs

et mesures d'Albéroni contre la venue des Parmesans. — Il profite de celles du pape sur les Turcs, et redouble de manéges pour son chapeau, de promesses et de menaces. — Giudice publie des choses épouvantables d'Albéroni, bien défendu par Aubenton et Aldovrandi. — Molinez fait grand inquisiteur d'Espagne. — Quel étoit le duc de Parme à l'égard d'Albéroni. — Idées bien confuses de ce prince. — Le pape s'engage enfin à donner un chapeau à Albéroni. — Impossibilité présente peu durable. — Avis d'Aldovrandi à Albéroni. — Aventure des sbires qui suspend d'abord, puis confirme l'engagement en faveur d'Albéroni. — Art et bassesse d'Acquaviva. — Raison de tant de détails sur Albéroni. — Acquaviva, par ordre d'Espagne, transfuge à la constitution. — Promesses, menaces, manéges d'Albéroni et d'Aubenton pour presser la promotion d'Albéroni. — Invectives atroces de Giudice et d'Albéroni l'un contre l'autre. — Fanfaronnades d'Abéroni, et sa frayeur de l'arrivée à Madrid du mari de la nourrice de la reine et de leur fils capucin. — Quels ces trois personnages. — Albéroni craint mortellement la venue d'un autre Parmesan; écrit aigrement au duc de Parme..... Page 11

Chapitre III. — [Albéroni] compte sur l'appui de l'Angleterre; reçoit avis de Stanhope d'envoyer quelqu'un de confiance veiller à Hanovre à ce qu'il s'y traitoit avec l'abbé Dubois. — Pensée des étrangers sur la négociation d'Hanovre. — Les Impériaux la traversent de toute leur adresse, et la Suède s'en alarme. — Affaires de Suède. — Pernicieuse haine d'Albéroni pour le régent. — Esprit de retour en France, surtout de la reine d'Espagne. — Sages réflexions d'Albéroni sur le choix, le cas arrivant. — Quel étoit M. le duc d'Orléans sur la succession à la couronne. — Affaire du nommé Pomereu. — Mme de Cheverny gouvernante des filles de M. le duc d'Orléans. — Livry obtient pour son fils la survivance de sa charge de premier maître d'hôtel du roi. — Effiat quitte le conseil des finances et entre dans celui de régence. — Honneurs du Louvre accordés à Dangeau et à la comtesse de Mailly par leurs charges perdues. — Origine de cette grâce à leurs charges. — Ce que c'est que les honneurs du Louvre. — Style de la république de Venise écrivant au Dauphin; d'où venu. — Entreprise de la nomination du prédicateur de l'avent devant le roi. — M. de Fréjus officie devant le roi sans en dire un seul mot au cardinal de Noailles. — Abbé de Breteuil en tabouret, rochet et camail, près du prie-Dieu du roi, comme maître de la chapelle, condamné de cette entreprise comme n'étant pas évêque. — Quel fut le P. de La Ferté, jésuite. — L'abbé Fleury confesseur du roi. — Mort de la duchesse de Richelieu et de Mme d'Armenonville. — Mort et caractère du maréchal de Châteaurenaud. — Belle anecdote sur le maréchal de Coetlogon. — Mort de la duchesse d'Orval. — Mort de d'Aguesseau, conseiller d'Etat; son éloge. — Saint-Contest fait conseiller d'État, en quitte le conseil de guerre. — L'empereur prend Temeswar; perd son fils unique. — La duchesse de Saint-Aignan va trouver son mari en Espagne avec trente mille livres de gratification. — Mort, caractère et famille de M. d'Étampes. — Mort de la comtesse de Roucy. — Mort de Mme Fouquet; sa famille. — Force grâces au maréchal de Montesquiou, au grand prévôt, aux ducs de Guiche, de Villeroy, de Tresmes, et au comte de Hanau. — Le duc de La Force vice-président du conseil des finances. — Augmentation de la paye de l'infanterie. — Caractère de Broglio, fils et frère aîné des deux maréchaux de ce nom. — Le duc de Valentinois reçu au parlement, où les princes du sang ni bâtards n'assistent point. — Mariage du fils unique d'Estaing avec la fille unique de Mme de Fontaine-Martel, et la survivance du gouvernement de Douai. — Bonneval obtient son abolition en épousant une fille de Biron.

— Dispute entre les grands officiers de service et le maréchal de Villeroy, qui, comme gouverneur du roi, prétend faire leur service et le perd. — Grande aigreur entre les princes du sang et bâtards sur les mémoires publiés par les derniers. — Étonnante apathie de M. le duc d'Orléans. — Ma façon d'être avec le duc du Maine et le comte de Toulouse... Page 24

Chapitre IV. — Albéroni continue ses manéges de menaces et de promesses au pape pour hâter son chapeau; y fait une offre monstrueuse. — Sa conduite avec Aubenton. — Souplesse du jésuite. — Réflexion sur les entreprises de Rome. — Albéroni se soumet Aubenton avec éclat, qui baise le fouet dont il le frappe, et fait valoir à Rome son pouvoir et ses menaces. — Gesvres, archevêque de Bourges, trompé par le pape, qui est moqué et de plus en plus menacé et pressé par Albéroni, qui fait écrire vivement par la reine d'Espagne jusqu'à se prostituer. — Triste situation de l'Espagne. — Abattement et politique du P. Daubenton, qui sacrifie à Albéroni une lettre du régent au roi d'Espagne. — Audacieux et pernicieux usage qu'en fait Albéroni. — Il fait au régent une insolence énorme. — Réflexion. — Albéroni, dans l'incertitude et l'embarras des alliances du régent, consulte Cellamare. — Efforts des Impériaux contre le traité désiré par le régent. — Conduite des Hollandois avec l'Espagne. — Conférence importante avec Beretti. — Caractère de cet ambassadeur d'Espagne. — Sentiment de Cadogan, ambassadeur d'Angleterre à la Haye, sur l'empereur. — Étrange réponse d'un roi d'Espagne au régent dictée par Albéroni, qui triomphe par des mensonges. — Albéroni profite de la peur des Turcs et de l'embarras du pape sur sa constitution *Unigenitus*, pour presser sa promotion par menaces et par promesses. — Offres du pape sur le clergé des Indes et d'Espagne. — Monstrueux abus de la franchise des ecclésiastiques en Espagne. — Réflexion. — Le pape ébranlé sur la promotion d'Albéroni par les cris des Espagnols, raffermi par Aubenton. — Confiance du pape en ce jésuite. — Basse politique de Cellamare et de ses frères à Rome. — Cardinal de La Trémoille dupé sur la promotion d'Albéroni, pour laquelle la reine d'Espagne écrit de nouveau. — Sentiment d'Albéroni sur les alliances traitées par le régent. — Il consulte Cellamare. — Réponse de cet ambassadeur. — Manéges des Impériaux contre les alliances que traitoit le régent. — Altercations entre eux et les Hollandois sur leur traité de la Barrière, qui ouvrent les yeux à ces derniers et avancent la conclusion des alliances. — Beretti abusé. — L'Espagne veut traiter avec les Hollandois. — Froideur du Pensionnaire, qui élude..... 42

Chapitre V. — Le traité entre la France et l'Angleterre signé à la Haye, qui effarouche les ministres de la Suède. — Intrigue des ambassadeurs de Suède en Angleterre, en France et à la Haye, entre eux, pour une révolution en Angleterre en faveur du prétendant. — Lettre importante d'Erskin au duc de Marr sur le projet inconnu du czar, mais par lui conçu. — Médecins britanniques souvent cadets des premières maisons. — Adresse de Spaar à pomper Canillac et à en profiter. — Gœrtz seul se refroidit. — Précaution du roi d'Angleterre peu instruit. — Il fait travailler à la réforme de ses troupes, et diffère de toucher aux intérêts des fonds publics. — Artifices du ministère d'Angleterre secondés par ceux de Stairs. — Fidélité de Gœrtz fort suspecte. — Le roi d'Angleterre refuse sa fille au prince de Piémont par ménagement pour l'empereur. — Scélératesse de Bentivoglio contre la France. — Nouveaux artifices pour presser la promotion d'Albéroni. — Acquaviva fait suspendre la promotion de Borromée au moment qu'elle s'alloit faire, et tire une nouvelle promesse pour Albéroni dès qu'il y auroit trois chapeaux vacants. — Défiances réciproques du pape et d'Albéroni, qui

arrêtent tout pour quelque temps. — Le duc de Parme élude de faire passer à la reine d'Espagne les plaintes du régent sur Albéroni; consulte ce dernier sur ce qu'il pense du régent. — Sentiment du duc de Parme sur le choix à faire par le roi d'Espagne, en cas de malheur en France. — Insolentes récriminations d'Albéroni, qui est abhorré en Espagne, qui veut se fortifier par des troupes étrangères. — Crainte et nouvel éclat d'Albéroni contre Giudice. — Imprudence de ce cardinal. — Avidité du pape. — Impudence et hypocrites artifices d'Albéroni et ses menaces — Réflexion sur le cardinalat. — Albéroni veut sacrifier Monteléon à Stanhope, et laisser Beretti dans les ténèbres et l'embarras; veut traiter avec la Hollande à Madrid; fait divers projets sur le commerce et sur les Indes; se met à travailler à la marine et aux ports de Cadix et du Ferrol. — Abus réformés dans les finances, dont Albéroni tire avantage pour hâter sa promotion, et redouble de manéges, de promesses, de menaces, d'impostures et de toutes sortes d'artifices pour y forcer le pape; [il est] bien secondé par Aubenton. Son adresse. — La reine d'Espagne altière, et le fait sentir au duc et à la duchesse de Parme.— Peines de Beretti. — Heinsius veut traiter avec l'empereur avant de traiter avec l'Espagne. — Conditions proposées par la Hollande à l'empereur, qui s'opiniâtre au silence. — Manéges des Impériaux et de Bentivoglio pour empêcher le traité entre la France, l'Angleterre et la Hollande..... Page 52

Chapitre VI. — 1717. — Singularité à l'occasion de l'ordre envoyé au prince des Asturies, et par occasion au duc de Popoli. — Caylus obtient la Toison. — Mort de Mme de Langeais. — Mort de Mlle de Beuvron. — Je prédis en plein conseil de régence que la constitution deviendra règle et article de foi. — Colloque curieux là même entre M. de Troyes et moi. — Le procureur général d'Aguesseau lit au cardinal de Noailles et à moi un mémoire transcendant sur la constitution. — Abbé de Castries, archevêque de Tours, puis d'Alby, entre au conseil de conscience. — Son caractère. — Abbaye d'Andecy donnée à une de mes belles-sœurs. — Belle prétention des maîtres des requêtes sur toutes les intendances. — Mort et caractère de l'abbé de Saillant. — Je fais donner son abbaye, à Senlis, à l'abbé de Fourilles. — Mort de Mme d'Arco. — Paris égout des voluptés de toute l'Europe. — Mort du chancelier Voysin. — Prompte adresse du duc de Noailles. — D'Aguesseau, procureur général, chancelier. — Singularité de son frère. — Ma conduite avec le régent et avec le nouveau chancelier. — Joly de Fleury procureur général. — Le duc de Noailles administrateur de Saint-Cyr avec Ormesson sous lui. — Famille et caractère du chancelier d'Aguesseau. — Réponse étrange du chancelier à une sage question du duc de Grammont l'aîné.. 67

Chapitre VII. — Infamie du maréchal d'Huxelles sur le traité avec l'Angleterre. — Embarras et mesures du régent pour apprendre et faire passer au conseil de régence le traité d'Angleterre. — Singulier entretien, et convention plus singulière, entre M. le duc d'Orléans et moi. — Le traité d'Angleterre porté et passé au conseil de régence. — Étrange malice qu'en opinant j'y fais au maréchal d'Huxelles. — Conseil de régence où la triple alliance est approuvée. — Je m'y oppose en vain à la proscription des jacobites en France. — Brevet de retenue de quatre cent mille livres au prince de Rohan, et survivance à son fils de sa charge des gens d'armes. — Le roi mis entre les mains des hommes. — Présent de cent quatre-vingt mille livres de pierreries à la duchesse de Ventadour. — Survivance du grand fauconnier à son fils enfant. — Famille, caractère et mort de la duchesse d'Albret. — Survivances de grand chambellan et de premier gentilhomme de la chambre aux fils, enfants, des ducs de Bouillon et de la Trémoille, lequel obtient un brevet de retenue de quatre cent mille livres. — Survivance de la charge

des chevau-légers au fils, enfant, du duc de Chaulnes, et une augmentation de brevet de retenue jusqu'à quatre cent mille livres. — Survivance de la charge de grand louvetier au fils d'Heudicourt. — Survivance inouïe d'aumônier du roi au neveu de l'abbé de Maulevrier. — Étrange grâce pécuniaire au premier président. — Quatre cent mille livres de brevet de retenue à Maillebois sur sa charge de maître de la garde-robe. — Mort de Callières. — Abbé Dubois secrétaire du cabinet du roi avec la plume. — Il procura une visite de M. le duc d'Orléans au maréchal d'Huxelles. — Abbé Dubois entre dans le conseil des affaires étrangères par un rare *mezzo-termine* qui finit sa liaison avec Canillac. — Comte de La Marck ambassadeur auprès du roi de Suède. — J'empêche la destruction de Marly. — J'obtiens les grandes entrées. — Elles sont après prodiguées, puis révoquées. — Explication des entrées..... Page 80

Chapitre VIII. — Mariage de Mortagne avec Mlle de Guéméné. — Mariage du duc d'Olonne avec la fille unique de Vertilly. — Mariage de Seignelay avec Mlle de Walsassine. — Princes du sang pressent vivement leur jugement, que les bâtards tâchent de différer. — Requête des pairs au roi à fin de réduire les bâtards à leur rang de pairs et d'ancienneté entre eux. — Grand prieur assiste en prince du sang aux cérémonies du jeudi et vendredi saints chez le roi. — Plusieurs jeunes gens vont voir la guerre en Hongrie. — M. le prince de Conti, gouverneur de Poitou, entre au conseil de régence et en celui de la guerre. — M. le Duc prétend que, lorsque le conseil de guerre ne se tient pas au Louvre, il se doit tenir chez lui, non chez le maréchal de Villeroy. — Il est condamné par le régent. — Pelletier-Sousy entre au conseil de régence et y prend la dernière place. — Mme de Maintenon malade fort à petit bruit. — Mort, fortune et caractère d'Albergotti. — Sa dépouille. — Fin et effets de la chambre de justice. — Triple alliance signée à la Haye, qui déplaît fort à l'empereur, qui refuse d'y entrer. — Mouvements de Beretti pour empêcher un traité entre l'Espagne et la Hollande. — Conversation importante chez Duywenworde, puis avec Stanhope. — Mesures de Beretti contre l'union de la Hollande avec l'empereur, et pour celle de la république avec l'Espagne. — Motifs du traité de l'Angleterre avec la France, et du désir de l'empereur de la paix du Nord. — Divisions en Angleterre et blâme du traité avec la France. — Menées et mesures des ministres suédois et des jacobites. — Méchanceté de Bentivoglio à l'égard de la France et du régent. — Étranges pensées prises à Rome de la triple alliance. — Instruction et pouvoir d'Aldovrandi retournant de Rome en Espagne. — Manéges d'Albéroni pour avancer sa promotion. — Son pouvoir sans bornes; dépit et jalousie des Espagnols. — Misères de Giudice. — Vanteries d'Albéroni. — Il fait de grands changements en Espagne. — Politique et mesures entre le duc d'Albe et Albéroni. — Caractère de Landi, envoyé de Parme à Paris. — Vives mesures d'Albéroni pour détourner les Hollandois de traiter avec l'empereur, et les amener à traiter avec le roi d'Espagne à Madrid. — Artificieuses impostures d'Albéroni sur la France. — Il se rend seul maître de toutes les affaires en Espagne. — Fortune de Grimaldo. — Giudice s'en va enfin à Rome. — Mesures d'Albéroni avec Rome. — Étranges impressions prises à Rome sur la triple alliance. — Conférence d'Aldovrandi avec le duc de Parme à Plaisance. — Hauteur, à son égard, de la reine d'Espagne. — L'Angleterre, alarmée des bruits d'un traité négocié par le pape entre l'empereur et l'Espagne, fait là-dessus des propositions à Albéroni. — Sa réponse à Stanhope. — Son dessein. — Son artifice auprès du roi d'Espagne pour se rendre seul maître de toute négociation. — Fort propos du roi d'Espagne à l'ambassadeur de Hollande sur les traités avec lui et l'empereur..... 94

Chapitre IX. — Le roi d'Angleterre à Londres. — Intérieur de son ministère. — Ses mesures. — Gyllembourg, envoyé de Suède, arrêté. — Son projet découvert. — Mouvement causé par cette action parmi les ministres étrangers et dans le public. — Mesures du roi d'Angleterre et de ses ministres. — L'Espagne, à tous hasards, conserve des ménagements pour le Prétendant. — Castel-Blanco. — Le roi de Prusse se lie aux ennemis du roi d'Angleterre. — Les Anglois ne veulent point se mêler des affaires de leur roi en Allemagne. — Gœrtz arrêté à Arnheim et le frère de Gyllembourg à la Haye, par le crédit du Pensionnaire. — Sentiment général des Hollandois sur cette affaire. — Leur situation. — Entrevue du Prétendant, passant à Turin, avec le roi de Sicile, qui s'en excuse au roi d'Angleterre. — Cause de ce ménagement. — Réponse ferme de Gœrtz interrogé en Hollande. — L'Angleterre et la Hollande communiquent la triple alliance au roi d'Espagne. — Soupçons, politique et feinte indifférence de ce monarque. — Mauvaise santé du roi d'Espagne. — Burlet, premier médecin du roi d'Espagne, chassé. — Craintes de la reine d'Espagne et d'Albéroni. — Ses infinis artifices pour hâter sa promotion. — Clameurs de Giudice contre Aldovrandi, Albéroni et Aubenton. — Angoisses du pape entraîné enfin. — Il déclare Borromée cardinal seul et sans ménagement pour Albéroni. — Mesures et conseils d'Acquaviva et d'Alexandre Albani à Albéroni. — Nouveaux artifices d'Albéroni pour hâter sa promotion, ignorant encore celle de Borromée. — Albéroni fait travailler à Pampelune et à la marine; fait considérer l'Espagne; se vante et se fait louer de tout; traite froidement le roi de Sicile; veut traiter à Madrid avec les Hollandois. — Journées uniformes et clôture du roi et de la reine d'Espagne. — Albéroni veut avoir des troupes étrangères; hait Monteléon. — Singulière et confidente conversation de Stanhope avec Monteléon. — Dettes et embarras de l'Angleterre. — Mesures contre la Suède. — Conduite d'Albéroni à l'égard de la Hollande. — Le Pensionnaire fait à Beretti une ouverture de paix entre l'empereur et le roi d'Espagne. — L'Angleterre entame une négociation à Vienne pour la paix entre l'empereur et le roi d'Espagne. — Lettre de Stanhope à Beretti, et de celui-ci à Albéroni. — Son embarras. — Ordres qu'il en reçoit et raisonnement. — Vues et mesures de commerce intérieur et de politique au dehors d'Albéroni. — Angoisses du roi de Sicile éconduit par l'Espagne. — Venise veut se raccommoder avec le roi d'Espagne..... Page 112

Chapitre X. — Le régent livré à la constitution sans contre-poids. — Le nonce Bentivoglio veut faire signer aux évêques que la constitution est règle de foi, et y échoue. — Appel de la Sorbonne et des quatre évêques. — J'exhorte en vain le cardinal de Noailles à publier son appel, et lui en prédis le succès et celui de son délai. — Variations du maréchal d'Huxelles dans les affaires de la constitution. — Entretien entre M. le duc d'Orléans et moi sur les appels de la constitution, tête à tête dans sa petite loge à l'Opéra. — Objection du grand nombre. — Le duc de Noailles vend son oncle à sa fortune. — Poids des personnes et des corps. — Conduite à tenir par le régent. — Raisons personnelles. — Le régent arrête les appels et se livre à la constitution..... 126

Chapitre XI. — Mlle de Chartres prend l'habit à Chelles. — Mort d'Armentières — Mort du duc de Béthune. — Mort de Mme d'Estrades. — Son beau-fils va en Hongrie avec le prince de Dombes. — Indécence du carrosse du roi expliquée. — Maupeou président à mortier, depuis premier président. — Nicolaï obtient pour son fils la survivance de sa charge de premier président de la chambre des comptes. — Bassette et pharaon défendus. — Mort et famille de la duchesse douairière de Duras. — Mort de la duchesse de Melun. — Mort de la comtesse d'Egmont. — Mort de Mme de Chamarande. — Éclair-

cissement sur sa naissance. — Mort de l'abbé de Vauban. — Mariage d'une fille de la maréchale de Boufflers avec le fils unique du duc de Popoli. — Le duc de Noailles manque le prince de Turenne pour sa fille aînée, et la marie au prince Charles de Lorraine, avec un million de brevet de retenue sur sa charge de grand écuyer, et un triste succès de ce mariage. — M. le comte de Charolois part furtivement pour la Hongrie par Munich. — Personne ne tâte de cette comédie. — Il ne voit point l'empereur ni l'impératrice, quoique le prince de Dombes les eût vus, dont M. le Duc se montre fort piqué. — L'abbé de La Rochefoucauld va en Hongrie et meurt à Bude. — Conduite de M. et Mme du Maine dans leur affreux projet. — Causes et degrés de confusion et de division dont ils savent profiter pour se former un parti. — Formation d'un parti aveugle composé de toutes pièces sans aveu de personne, qui ose de soi-même usurper le nom de noblesse. — But et adresse des conducteurs. — Folie et stupidité des conduits. — Menées du grand prieur et de l'ambassadeur de Malte pour en exiter tous les chevaliers, qui reçoivent défense du régent de s'assembler que pour les affaires uniquement de leur ordre. — Huit seigneurs veulent présenter au nom de la prétendue noblesse un mémoire contre les ducs. — Le régent ne reçoit point le mémoire et les traite fort sèchement. — Courte dissertation de ces huit personnages. — Embarras de cette noblesse dans l'impossibilité de répondre sur l'absurdité de son projet..... Page 141

Chapitre XII. — Différence diamétrale du but des assemblées de plusieurs seigneurs et gentilshommes en 1649, de celles de cette année. — Copie du traité original d'union et association de plusieurs de la noblesse en 1649, et des signatures. — Eclaircissement sur les signatures. — Requête des pairs au roi à même fin que l'association de plusieurs de la noblesse en 1649. — Comparaison de la noblesse de 1649 avec celle de 1717. — Succès et fin des assemblées de 1649. — Ma conduite avec le régent sur l'affaire des princes du sang et des bâtards, et sur les mouvements de la prétendue noblesse.— Les bâtards ne prétendent reconnoître d'autres juges que le roi majeur ou les états généraux du royaume, et s'attirent par là un jugement préparatoire. — Excès de la prétendue noblesse trompée par confiance en ses appuis. — Conduite et parfaite tranquillité des ducs. — Arrêt du conseil de régence portant défense à tous nobles de s'assembler, etc., sous peine de désobéissance. — Ma conduite dans ce conseil suivie par les ducs, puis par les princes du sang et bâtards. — Succès de l'arrêt. — Gouvernement de Saint-Malo à Coetquen, et six mille livres de pension à Laval. — Mensonge impudent de ce dernier prouvé, et qui lui demeure utile, quoique sans nulle parenté avec la maison royale. — Maison de Laval-Montfort très- différente des Laval-Montmorency, expliquée.— Autre imposture du même M. de Laval sur la préséance sur le chancelier. — Premier exemple de mariage de fille de qualité avec un secrétaire d'État..... 153

Chapitre XIII. — Six conseillers d'État nommés commissaires, et l'un deux rapporteur de l'affaire des princes du sang et bâtards au conseil de régence, et temps court fixé aux deux parties pour lui remettre leurs papiers. — Extrême embarras du duc et de la duchesse du Maine. — Leurs mesures forcées. — Requête de trente-neuf personnes, se disant la noblesse, présentée par six d'entre eux au parlement pour faire renvoyer l'affaire des princes du sang et des bâtards aux états généraux du royaume. — Réflexion sur cette requête. — Le premier président avec les gens du roi portent la requête au régent et lui demandent ses ordres. — Digression sur la fausseté d'un endroit, entre autres, concernant cette affaire, des mémoires manuscrits de Dangeau. — Courte dissertation sur les porteurs de la requête de la prétendue noblesse au parlement, et sur cette démarche. — Les six porteurs de la

requête au parlement arrêtés par des exempts des gardes du corps, et conduits à la Bastille et à Vincennes. — Libelle très-séditieux répandu sur les trois états. — Le régent travaille avec le rapporteur et avec les commissaires. — Formation d'un conseil extraordinaire de régence pour juger. — Lettre sur le dixième et la capitation de force gentilshommes de Bretagne au comte de Toulouse, pour tocsin de ce qui y suivit bientôt. — Députation du parlement au roi pour lui rendre compte de ce qui s'y étoit passé sur l'affaire des princes du sang et bâtards, et recevoir ses ordres. — Arrêt en forme d'édit rendu au conseil de régence, enregistré au parlement, qui prononce sur l'affaire des princes du sang et des bâtards ; adouci par le régent, et aussitôt après adouci de son autorité contre la teneur de l'arrêt. — Rage de la duchesse du Maine. — Douleur de Mme la duchesse d'Orléans. — Scandale du monde. — Les six prisonniers très-honorablement remis en liberté ; leur hauteur. — Misère du régent. — Il ôte néanmoins la pension et le logement qu'il donnoit à M. de Châtillon, qui va s'enterrer pour toujours en Poitou. — Conduite des ducs en ces mouvements, et la mienne particulière. — Motifs et mesures des bâtards et du duc de Noailles, peut-être les mêmes, peut-être différents, pour faire convoquer les états généraux. — Occasion de la pièce suivante, qui empêche la convocation des états généraux. — Raisons de l'insérer ici, et après coup..... Page 171

Chapitre XIV. — Projet d'états généraux fréquents de Mgr le Dauphin, père du roi. — Je voulois des états généraux à la mort du roi. — Embarras des finances et subsidiairement de l'affaire des princes. — Motifs de vouloir les états généraux. — Trait sur le duc de Noailles. — Introduction à l'égard des finances. — État de la question. — Grande différence d'assembler d'abord, et avant d'avoir touché à rien, les états généraux, ou après tout entamé et tant d'opérations. — Chambre de justice, mauvais moyen. — Timidité, artifice et malice du duc de Noailles sur le duc de La Force, très-nuisible aux affaires. — Banque du sieur Law. — Première partie : raisons générales de l'inutilité des états. — Malheurs du dernier gouvernement. — Choc certain entre les fonciers et les rentiers. — Premier ordre divisé nécessairement entre les rentiers et les fonciers, quoique bien plus favorable aux derniers. — Second ordre tout entier contraire aux rentiers. — Éloge et triste état du second ordre. — Troisième ordre tout entier pour les rentes. — Choc entre les deux premiers ordres et le troisième sur les rentes, certain et dangereux. — Pareil choc entre les provinces sur les rentes, auxquelles le plus grand nombre sera contraire. — Ce qu'il paroît de M. le duc d'Orléans sur l'affaire des princes. — Ses motifs de la renvoyer aux états généraux. — Certitude du jugement par les états généraux, et de l'abus des vues de Son Altesse Royale à cet égard. — États généraux parfaitement inutiles pour le point des finances et pour celui de l'affaire des princes. — Deuxième partie : inconvénients des états généraux. — Rangs et compétences. — Autorité et prétentions. — Difficulté de conduite et de réputation pour M. le duc d'Orléans. — Danger et dégoût des promesses sans succès effectif. — Fermeté nécessaire. — Demandes des états. — Propositions des états. — Nulle proportion ni comparaison de l'assemblée des états généraux à pas une autre. — Deux moyens de refréner les états, mais pernicieux l'un à l'autre. — Refus. — Danger de formation de troubles. — Autorité royale à l'égard du jugement de l'affaire des princes. — Troisième parti : premier ordre. — La constitution *Unigenitus*. — Juridiction ecclésiastique. — Deuxième ordre. — Le deuxième ordre voudra seul juger l'affaire des princes. — Trait sur les mouvements de la prétendue noblesse et sur le rang de prince étranger. — Partialités et leurs suites. — Situation du second ordre, d'où naîtront ses représentations et ses propositions. —

Choc entre le second ordre et le troisième ordre inévitable sur le soulagement du second. — Mécontentement du militaire. — Troisième ordre et ce qui le compose. — Troisième ordre en querelle et en division. — Confusion intérieure en laquelle le second ordre prendra partie; et [troisième ordre] commis d'ailleurs avec les deux premiers ordres. — Grande et totale différence de la tenue des états généraux, à la mort du roi, d'avec leur tenue à présent. — Tiers état peu docile, et dangereux en matière de finance. — Péril de la banque du sieur Law. — Trait sur le duc de Noailles. — Exemples qui doivent dissuader la tenue des états généraux. — États généraux utiles, mais suivant le temps et les conjonctures. — Courte récapitulation des inconvénients d'assembler les états généraux. — Conclusion. — Trait sur le duc de Noailles. — Vues personnelles à moi répandues en ce mémoire..... Page 181

Chapitre XV. — M. le duc d'Orléans, prêt à se rendre sur les états, se trouve convaincu par le mémoire, et on n'entend plus parler d'états généraux. — Mémoire sur les finances annoncé par le duc de Noailles. — M. le duc d'Orléans me parle du mémoire; d'un comité pour les finances; me propose à deux reprises d'en être, dont je m'excuse fortement. — Le duc de Noailles lit son mémoire en plusieurs conseils de régence. — Quelle cette pièce. — Je suis bombardé du comité, au conseil de régence, où, malgré mes excuses, je reçois ordre d'en être. — M. de Fréjus obtient personnellement l'entrée du carrosse du roi, où jamais évêque non pair, ni précepteur, ni sous-gouverneur n'étoit entré, lesquels sous-gouverneurs l'obtiennent aussi. — Dispute sur la place du carrosse entre le précepteur et le sous-gouverneur, qui la perd. — Mariage de Fresnel avec Mlle Le Blanc; de Flamarens avec Mlle de Beauvau; de La Luzerne avec Mme de La Varenne; du marquis d'Harcourt avec Mlle de Barbezieux, dont le duc d'Albret veut épouser la sœur et y trouve des obstacles. — Arouet à la Bastille, connu depuis sous le nom de Voltaire. — Mort du vieux prince palatin de Birkenfeld. — Mort de la duchesse douairière d'Elbœuf. — Mort de M. de Montbazon. — Mort de la fameuse Mme Guyon. — Six mille livres de pension au maréchal de Villars. — Dix mille livres de pension au duc de Brissac. — Six mille livres de pension à Blancménil, avocat général. — Canillac lieutenant général de Languedoc. — Duel à Paris de Contade et de Brillac, dont il n'est autre chose. — Je fais acheter ce diamant unique en tout, qui fut nommé *le Régent*..... 215

Chapitre XVI. — Le czar vient en France, et ce voyage importune. — Origine de la haine personnelle du czar pour le roi d'Angleterre. — Kurakin ambassadeur de Russie en France; quel. — Motifs et mesures du czar qui veut, puis ne veut plus être catholique. — Courte réflexion sur Rome. — Il est reçu à Dunkerque par les équipages du roi, et à Calais par le marquis de Nesle. — Il est en tout défrayé avec toute sa suite. — On lui rend partout les mêmes honneurs qu'au roi. — On lui prépare des logements au Louvre et à l'hôtel de Lesdiguières, qu'il choisit. — Je propose au régent le maréchal de Tessé pour le mettre auprès du czar pendant son séjour, qui l'attend à Beaumont. — Vie que menoit le maréchal de Tessé. — Journal du séjour du czar à Paris. — Verton, maître d'hôtel du roi, chargé des tables du czar et de sa suite, gagne les bonnes grâces du czar. — Grandes qualités du czar, sa conduite à Paris. — Sa figure; son vêtement; sa nourriture. — Le régent visite le czar. — Le roi visite le czar en cérémonie. — Le czar visite le roi en toute pareille cérémonie. — Le czar voit les places du roi en relief. — Le czar visite Madame, qui l'avoit envoyé complimenter; puis [va] à l'Opéra avec M. le duc d'Orléans, qui là lui sert à boire. — Le czar aux Invalides. — Mme la duchesse de Berry et Mme la duchesse d'Orléans,

perdant espérance d'ouïr parler du czar, envoient enfin le complimenter. — Il ne distingue les princes du sang en rien, et trouve mauvais que les princesses du sang prétendissent qu'il les visitât. — Il visite Mme la duchesse de Berry. — Dîne avec M. le duc d'Orléans à Saint-Cloud, et visite Mme la duchesse d'Orléans au Palais-Royal. — Voit le roi comme par hasard aux Tuileries. — Le czar va à Versailles. — Dépense pour le czar. — Il va à Petit-Bourg et à Fontainebleau; voit en revenant Choisy, et par hasard Mme la princesse de Conti un moment, qui y étoit demeurante. — Le czar va passer plusieurs jours à Versailles, Trianon et Marly; voit Saint-Cyr; fait à Mme de Maintenon une visite insultante. — Je vais voir le czar chez d'Antin tout à mon aise sans en être connu. — Mme la Duchesse l'y va voir par curiosité. — Il en est averti; il passe devant elle, la regarde, et ne fait ni la moindre civilité ni semblant de rien. — Présents. — Le régent va dire adieu au czar, lequel va dire adieu au roi sans cérémonie, et reçoit chez lui celui du roi de même. — Départ du czar, qui ne veut être accompagné de personne. — Il va trouver la czarine à Spa. — Le czar visite le régent. — Personnes présentées au czar. — Maréchal de Tessé commande tous les officiers du roi servant le czar. — Le czar, en partant, s'attendrit sur la France et sur son luxe. — Il refuse le régent qui, à la prière du roi d'Angleterre, désiroit qu'il retirât ses troupes du Mecklembourg. — Il désire ardemment de s'unir avec la France, sans pouvoir réussir, à notre grand et long dommage, par l'intérêt de l'abbé Dubois et l'infatuation de l'Angleterre funestement transmise à ses successeurs. Page 224

Chapitre XVII. — Mort du palatin de Livonie. — Nouveaux manéges d'Albéroni pour sa promotion. — Giudice à Gênes, misère de ses neveux. — Effet à Madrid de la promotion de Borromée. — Patiño depuis premier ministre et grand. — Vanteries d'Albéroni. — Le roi de Sicile inquiet désire être compris dans le traité projeté de l'Espagne avec la Hollande. — Réponse d'Albéroni. — Albéroni change tout à coup de système et en embrasse un fort peu possible, et encore avec d'étranges variations. — Ses ordres à Beretti là-dessus. — Les Hollandois désirent l'union avec l'Espagne. — Ils craignent la puissance et l'ambition de l'empereur et les mouvements du roi de Prusse. — Plaintes et dépit du roi de Prusse contre le roi d'Angleterre. — Cabales et changements en Angleterre. — Beretti propose d'attacher à l'Espagne plusieurs membres principaux des États généraux, qu'il nomme, par des pensions. — Lettre d'Albéroni à Beretti suivant son nouveau système, pour être montrée au Pensionnaire et à quelques autres de la république, et parle en même sens à Riperda. — Riperda découvre un changement dans le dernier système d'Albéroni, et prévoit le dessein sur la Sicile. — Esprit continuel de retour à la succession de France. — Double friponnerie d'Albéroni et d'Aubenton sur la constitution. — Artifices d'Albéroni pour sa promotion; ses éclats et ses menaces. — Mauvais état des finances d'Espagne. — Propos des ministres d'Angleterre et de Hollande à celui de Sicile, en conformité du dernier système d'Albéroni, et lui font une proposition étrange. — Il élude d'y répondre et fait une curieuse et importante découverte. — Albéroni, sous le nom de la reine, éclate en menaces, ferme l'Espagne à Aldovrandi, fait un reproche et donne une leçon à Acquaviva, avec l'air de le ménager. — Nouveaux efforts d'Albéroni pour sa promotion. — Rare bref du pape au P. Daubenton. — Le roi d'Espagne parle trois fois à Riperda suivant le système d'Albéroni. — L'ambassadeur de Sicile, alarmé sur la cession de cette île, élude de répondre aux propositions de l'ambassadeur de Hollande. — Albéroni change de batteries et veut plaire au pape pour obtenir sa promotion. — Embarras du pape. — Vénitiens mal avec la France et avec l'Espagne. — Acquaviva veut gagner le cardinal Ottobon. —

Vil intérêt des Romains. — Réflexion sur les cardinaux françois. — Changement de plus en plus subit de la conduite d'Albéroni sur sa promotion. — Ses raisons. — Conduite et ordres d'Albéroni à Beretti suivant son dernier système. — Raisonnements de Beretti. — Agitations intérieures de la cour d'Angleterre..... Page 237

Chapitre XVIII. — Attention générale sur le voyage du czar à Paris. — Le roi de Prusse tenté et détourné d'y venir. — Vues et conduite de ce prince. — Liaison entre le roi de Prusse et le czar. — Inquiétude du roi d'Angleterre sur le czar. — Il est forcé à réformer dix mille hommes. — Servitude de la Hollande pour l'Angleterre. — Union et traité entre le czar et le roi de Prusse. — Mesures du czar avec la France et avec le roi de Pologne. — Mesures sur le séjour des troupes moscovites dans le Mecklembourg. — Le pape veut lier le czar avec l'empereur contre le Turc. — Manéges d'Albéroni en France pour son chapeau. — Véritables raisons du changement de conduite d'Albéroni à l'égard du pape. — Le pape écrit au czar ; il le veut liguer avec l'empereur et obtenir le libre exercice de la religion catholique dans ses États. — Le czar l'amuse et se moque de lui. — Il en parle très-sensément au maréchal de Tessé. — Molinez, inquisiteur général d'Espagne, revenant de Rome en Espagne, arrêté à Milan. — Embarras et caractère du pape. — Promotion d'Albéroni est l'unique affaire. — Il se moque de Molinez, s'assure du régent sur sa promotion. — Ses vanteries. — La cour d'Espagne à l'Escurial malgré la reine. — Aldovrandi y arrive. — Manéges d'Albéroni. — L'Angleterre reprend la négociation de la paix entre l'empereur et l'Espagne. — Divisions domestiques en Angleterre. — Son inquiétude sur le czar. — Troupes russiennes sortent de Mecklembourg. — Le Danemark, inquiet sur le nord, éprouve le mécontentement de la Russie. — Le czar veut traiter avec la France. — Obstacles du traité. — Le czar en mesure avec l'empereur à cause du czarowitz. — Plaintes et avis du roi de Prusse. — Office du régent sur le nord. — Scélératesse du nonce Bentivoglio. — Le Prétendant à Rome ; y sert Albéroni. — Soupçons de nouveaux délais de sa promotion. — Hauteurs et manéges du pape. — Départ de Cadix de la flotte d'Espagne. — Scélératesse d'Albéroni. — Giudice à Rome. — Misère de sa conduite, de sa position, de sa réputation. — Friponnerie d'Ottobon. — Chiaous à Marseille. — Vie solitaire et pénitente de Ragotzi..... 250

Chapitre XIX. — Le général et l'intendant de nos îles paquetés et renvoyés en France par les habitants de la Martinique. — Mort de la duchesse de La Trémoille ; du fils unique du maréchal de Montesquiou ; de Busanval ; d'Harlay, conseiller d'État.—Caractère et singularités de ce dernier.— Mort de Dongois, greffier en chef du parlement.— Mort et deuil d'un fils du prince de Conti. — Affaire de Courson, intendant de Bordeaux et conseiller d'État, et de la ville, etc., de Périgueux. — Courson, cause de la chute de des Forts, son beau-frère ; et seul coupable, se soutient. — Le maréchal de Tallard entre au conseil de régence. — Question de préséance entre le maréchal d'Estrées et lui, jugée en sa faveur. — Son aventure au même conseil. — Duc d'Albret gouverneur d'Auvergne. — Maréchal de Tessé quitte le conseil de marine. — Grâces accordées aux conseillers du grand conseil. — Le roi Stanislas près d'être enlevé aux Deux-Ponts ; quelque temps après reçu en asile à Weissembourg en basse Alsace. — Naissance du prince de Conti et d'un fils du roi de Portugal. — Fête donnée par son ambassadeur. — La Forêt ; quel ; perd un procès de suite importante. — Le régent assiste, à la royale, à la procession de Notre-Dame, le 15 août. — Le parlement refuse d'enregistrer la création de deux charges dans les bâtiments. — Fête de Saint-Louis. — Rare leçon du maréchal de Villeroy..... 265

Chapitre XX. — Comité pour les finances. — Ma conduite à cet égard. — Je propose en particulier au chancelier la réforme de quelques troupes distinguées, avec les raisons et la manière de la faire. — Il l'approuve; mais elle demeure entre nous deux par la foiblesse du régent. — Fin et résolutions du comité des finances mises en édit. — Démêlé ajusté entre le premier président avec les enquêtes pour le choix et le nombre des commissaires du parlement, quand il en faut nommer. — Le parlement veut qu'on lui rende compte des finances avant d'opiner sur l'enregistrement de l'édit, et l'obtient. — Il l'enregistre enfin avec peine. — Misère du régent; peur et valetage du duc de Noailles. — Évêques prétendent inutilement des carreaux à l'anniversaire du feu roi. — Entreprise de nouveau condamnée entre les princesses du sang, femmes et filles, au mariage de Chalmazel avec une sœur du maréchal d'Harcourt. — Mme la duchesse d'Orléans achète Bagnolet. — Maison donnée à Paris aux chanceliers; et Champ donné à la princesse de Conti pour La Vallière, aux dépens du financier Bourvalais. — Ragotzi s'en va en Turquie; ce qu'il devient jusqu'à sa mort. — Victoire du prince Eugène sur les Turcs. — Prise de Belgrade. — Mort de Villette et d'Estrade. — Le fils du dernier obtient sa mairie de Bordeaux. — Mme de Mouchy et Rion, dame d'atours et premier écuyer en second de Mme la duchesse de Berry. — Changements parmi ses dames. — Diverses grâces de M. le duc d'Orléans. — Retour de Hongrie des François. — Mort du duc de Ventadour; extinction de son duché-pairie. — Mort de Moncault. — J'achète pour mes enfants deux régiments de cavalerie. — Abbé Dubois repasse en Angleterre. — Peterborough arrêté dans l'État ecclésiastique..... Page 277

Chapitre XXI. — Mépris d'Albéroni pour la détention de Molinez. — Ses réflexions sur la situation de l'Europe. — Son dégoût de Beretti. — Conduite et pensées de cet ambassadeur. — Inquiétude et avis de Beretti. — Différents sentiments sur l'empereur en Angleterre. — Manége intérieur de cette cour. — Même diversité de sentiments sur l'union établie entre le régent et le roi d'Angleterre. — Empressement et offres des ministres d'Angleterre au régent pour l'unir avec l'empereur et y faire entrer l'Espagne. — Saint-Saphorin employé par le roi d'Angleterre à Vienne; quel. — Son avis sur les traités à faire. — Roi de Prusse suspect à Vienne et à Londres. — Son caractère et sa conduite. — Ministres hanovriens dévoués à l'empereur, qui veut tenir le roi d'Angleterre en dépendance. — Complaisance de ce dernier à lui payer un reste de subsides, qui excite du bruit en Angleterre et dans le nord. — Hauteur de l'empereur sur Peterborough. — Secret profond de l'entreprise sur la Sardaigne. — Conseils du duc de Parme au roi d'Espagne. — Colère du pape sur l'accommodement signé en Espagne. — Contre-temps du Prétendant. — Adresse hardie d'Acquaviva. — Congrégation consultée favorable à Albéroni, contraire à Aldovrandi, qui excuse Albéroni sur la destination de la flotte espagnole. L'entreprise de l'Espagne, au-dessus de ses forces sans alliés, donne lieu à beaucoup de divers raisonnements. — Albéroni se moque d'Aldovrandi et de Mocenigo. L'entreprise généralement blâmée, colorée de l'enlèvement de Molinez. — Vanteries et fausseté impudente d'Albéroni. — Inquiétude pour la Sicile. — Le secret confié au seul duc de Parme. — Ses avis et ses conseils. — Albéroni fait cardinal dans le consistoire du 12 juillet. — Cris sur sa promotion. — Giudice s'y distingue. — Malaise du roi d'Angleterre dans sa cour et dans sa famille. — Comte d'Oxford absous en parlement. — Éclat entre le roi d'Angleterre et le prince de Galles. — Inquiétude sur l'entreprise d'Espagne moindre en Hollande qu'à Londres. — Applaudissements et avis de Beretti. — Son intérêt personnel. — Les Impériaux somment le roi d'An-

gleterre de secours, avec peu de succès. — Caractère du comte de Peterborough. — Secret profond de la destination de l'entreprise de l'Espagne. — Double hardiesse d'Albéroni. — Plaintes et menaces de Gallas, qui font trembler le pape. — Frayeur de toute l'Italie. — Hauteur et sécurité d'Albéroni. — Aldovrandi veut persuader que l'entreprise se fait malgré Albéroni. — Mouvements partout contre cette entreprise, et opinions diverses..... Page 290

CHAPITRE XXII. — L'Espagne publie un manifeste contre l'empereur. — Déclaration vague de Cellamare au régent. — Efforts d'Albéroni pour exciter toutes les puissances contre l'empereur; veut acheter des vaisseaux dont il manque; en est refusé. — Ses bassesses pour l'Angleterre inutiles. — Singulières informations d'Albéroni sur Riperda. — Cet ambassadeur cru vendu à Albéroni et soupçonné de vouloir s'attacher au service du roi d'Espagne. — Aldovrandi cru, à Rome et ailleurs, vendu à Albéroni. — Artifices de ce dernier sur son manque d'alliés.—Ses offres à Ragotzi.—Fureur d'Albéroni contre Giudice. — Crainte et bassesse de ses neveux. — Le roi d'Espagne défend à ses sujets de voir Giudice à Rome et tout commerce avec lui. — Point de la succession de Toscane. — Manéges des ministres hanovriens pour engager le régent à s'unir à l'empereur. — L'Angleterre désire la paix de l'empereur et de l'Espagne, et veut envoyer faire des efforts à Madrid. — Ruses à Londres avec Monteléon. — Soupçons et vigilance de Kœnigseck à Paris. — Entreprise sur Ragotzi sans effet. — Les Impériaux lui enlèvent des officiers à Hambourg. — Baron de Gœrtz mis en liberté. — Le czar plus que froid aux propositions du roi d'Angleterre, lequel rappelle ses vaisseaux de la mer Baltique. — Situation personnelle du roi d'Angleterre avec les Anglois. Il choisit le colonel Stanhope, cousin du secrétaire d'État, pour aller en Espagne. — Visite et singulier conseil de Châteauneuf à Beretti. — Sentiment des ministres d'Angleterre sur l'entreprise de l'Espagne en soi. — Wolckra rappelé à Vienne; Penterrieder attendu à Londres en sa place pour y traiter la paix entre l'empereur et l'Espagne avec l'abbé Dubois. — Artifices de Saint-Saphorin auprès du régent de concert avec Stairs. — Vaine tentative de l'empereur pour de nouveaux honneurs à son ambassadeur en France. — Inquiétude de l'Angleterre; ses soupçons du roi de Sicile. — Misérables flatteries à Albéroni. — Cellamare excuse et confie le secret de l'entreprise de l'Espagne au régent, dont la réponse nette ne le satisfait pas. — Nouveau complot des Impériaux pour se défaire de Ragotzi, inutile. — Sèche réponse des ministres russiens aux propositions de l'Angleterre. — La flotte espagnole en Sardaigne. — Le pape, effrayé des menaces de Gallas, révoque les indults accordés au roi d'Espagne; lui écrit une lettre à la satisfaction des Impériaux; désire au fond succès à l'Espagne; offre sa médiation. — Misérables flatteries à Albéroni. — Il fait ordonner à Giudice d'ôter les armes d'Espagne de dessus la porte de son palais à Rome. — Sa conduite et celle de ses neveux. — Victoire du prince Eugène sur les Turcs. — Il prend Belgrade, etc. — Soupçons de l'empereur à l'égard de la France. — Entreprise inutile sur la vie du prince Ragotzi. — Deux François à lui arrêtés à Staden. — Scélératesse de Welez. — Artifices de l'Angleterre et de Saint-Saphorin pour lier le régent à l'empereur, et en tirer des subsides contre les rois d'Espagne et de Sicile. — Artifices du roi de Prusse auprès du régent sur la paix du nord. — Gœrtz à Berlin; y attend le czar. — Propositions de ce ministre pour faire la paix de la Suède. — Soupçons du roi de Prusse à l'égard de la France, à qui il cache les propositions de Gœrtz. — Hasard à Paris qui les découvre. — L'Angleterre liée avec l'empereur par des traités précis, et craignant pour son commerce de se brouiller avec l'Espagne, y envoie par Paris le colonel

Stanhope. — Objet de cet envoi, et par Paris. — Artifices de l'Angleterre pour unir le régent à l'empereur. — Georges et ses ministres en crainte du czar et de la Prusse, en soupçon sur la France. — Leur haine pour Châteauneuf. — Bolingbroke secrètement reçu en grâce par le roi d'Angleterre. — Opiniâtreté d'Albéroni. — Leurres sur la Hollande. — État et suite de la vie de Riperda. — Venise se déclare pour l'empereur. — Colère d'Albéroni. — Ses étranges vanteries et ses artifices pour se faire un mérite de se borner à la Sardaigne cette année, sentant l'impossibilité de faire davantage. — Sa fausseté insigne à Rome. — Embarras et conduite artificieuse et opiniâtre d'Albéroni. — Sa réponse à l'envoyé d'Angleterre. — Albéroni se fait un bouclier d'un équilibre en Europe; flatte bassement la Hollande; n'espère rien de l'Angleterre. — Plan qu'il se propose pour objet en Italie; il le confie à Beretti et lui donne ses ordres en conséquence. — Propos d'Albéroni; vanteries et fourberies insignes et contradictoires.— Conduite d'Aubenton et d'Aldovrandi, qui lui sont vendus pour leur intérêt personnel. — Les Impériaux demandent qu'Aldovrandi soit puni; effrayent le pape. — Il révoque ses indults au roi d'Espagne; lui écrit au gré des Impériaux; en même temps le fait ménager et adoucir par Aldovrandi, à qui il écrit, et à Daubenton, de sa main. — Frayeurs du duc de Parme, qui implore vainement la protection du pape et le secours du roi d'Espagne.— Plaisant mot du cardinal del Giudice au pape. — Le pape dépêche à Vienne sur des propositions sauvages d'Acquaviva, comptant sur le crédit de Stella, qui vouloit un chapeau pour son frère. — Molinez transféré du château de Milan dans un des colléges de la ville. — Vastes projets d'Albéroni, qui en même temps sent et avoue sa foiblesse. — Propos trompeurs entre del Maro et Albéroni. — Ses divers artifices. — La Hollande inquiète est touchée de l'offre de l'Espagne de reconnoître sa médiation. — Cadogan à la Haye, son caractère. — Ses plaintes, sa conduite. — Inquiétude de l'Angleterre sur le nord. — Ses ministres détrompés sur le régent, reprennent confiance en lui; font les derniers efforts pour faire rappeler Châteauneuf. — Substance et but du traité entre la France, le czar et la Prusse. — Abbé Dubois à Londres et le colonel Stanhope à Madrid. — Le czar parti de Berlin sans y avoir rien fait ni voulu écouter sur la paix du nord. — Le roi de Prusse, réconcilié avec le roi d'Angleterre, cherche à le tromper sur la paix du nord; se plaint de la France, qui le contente. — Poniatowski à Paris, confident du roi de Suède, consulté par Kniphausen, lui trace le chemin de la paix du nord. — Ardeur du roi d'Angleterre, et sa cause, pour pacifier l'empereur et l'Espagne, qui ne s'en éloigne pas. — Sentiment de Monteléon sur les Anglois. — Sa situation redevenue agréable avec eux. — Caractère du roi d'Angleterre et de ses ministres. — Bassesse du roi de Sicile pour l'Angleterre, inutile. — Son envoyé à Londres forme une intrigue à Vienne pour y réconcilier son maître. — Opinion prétendue de l'empereur sur le régent et sur le roi de Sicile. — Crainte publique des princes d'Italie. — Sages pensées de Cellamare. — Avis envenimés contre la France de Welez à l'empereur. — Conseils enragés de Bentivoglio au pape, qui fait entendre qu'il ne donnera plus de bulles sans conditions et précautions.. Page 304

Chapitre XXIII. — Saint-Albin coadjuteur de Saint-Martin des Champs. — Infamie de l'abbé d'Auvergne. — Disputes encore entre le grand et le premier écuyer. — Le duc de Noailles et Law, brouillés, se raccommodent en apparence. — Noailles obtient le gouvernement et capitainerie de Saint-Germain par la mort de Mornay. — Plénœuf, relaissé à Turin de peur de la chambre de justice, imagine d'y traiter le mariage d'une fille de M. le duc d'Orléans avec le prince de Piémont, pour se faire de fête. — Je suis chargé de ce commerce malgré moi, et je m'en décharge sur l'abbé Dubois, à son retour d'Angle-

terre. — Querelle entre le maréchal de Villeroy et le duc de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre en année, qui la perd. — Autres disputes des premiers gentilshommes de la chambre. — Le maréchal de Villeroy refuse la prolongation du don de cinquante mille livres de rente sur Lyon. — Son motif; sa conduite; explication de ce qu'il n'y perd rien. — Quatre-vingt mille livres au duc de Tresmes. — Le prince électoral de Saxe se déclare catholique à Vienne. — Abbé de Louvois refuse l'évêché de Clermont; quel. — Rion gouverneur de Cognac. — Mort d'Oppède, mari secret de Mme d'Argenton, et de l'abbé de Langlée. — Mort et famille de la comtesse de Soissons. — Appel du cardinal de Noailles devenu public. — La Parisière, évêque de Nimes, exilé dans son diocèse. — Affaire du pays de Lalleu, où je sers adroitement le duc de Boufflers. — Anecdote singulière de l'étrange indécision du chancelier. — Capacité singulière de d'Antin. — Reconnoissance des députés du pays de Lalleu. — Les ducs de La Force et de Noailles brouillés. — Mme d'Arpajon dame de Mme la duchesse de Berry, et Bonivet maître de sa garde-robe. — Mort du cardinal Arias, archevêque de Séville. — Mort de Mme de Monjeu et de Richard Hamilton. — Caractère de ce dernier. — Assassinats et vols. — Teneurs de jeux de hasard mis en prison. — États de Bretagne orageux et rompus. — Mme d'Alègre entre avec moi en mystérieux commerce qui dure plus d'un an. — Abbé Dubois revient pour peu de jours d'Angleterre à Paris; y laisse sa correspondance à Nancré; trouve le roi d'Angleterre et le prince de Galles fort brouillés. — Cause originelle de leur éloignement..... Page 327

Chapitre XXIV. — Idées et précautions d'Albéroni. — État embarrassant du roi d'Espagne. — Capacité de del Maro odieuse à Albéroni, qui le décrie partout. — Ses exhortations et ses menaces au pape en faveur d'Aldovrandi. — Manéges d'Aldovrandi. — Sagacité de del Maro. — Première audience du colonel Stanhope peu satifaisante. — Chimères d'Albéroni. — Craintes d'Albéroni parmi sa fermeté. — Son espérance en la Hollande fomentée par Beretti. — Découverte de ce dernier sur le roi de Sicile. — Faux raisonnements de Beretti sur les Hollandois. — Abbé Dubois à Londres. — Monteléon y est leurré; cherche à pénétrer et à se faire valoir. — Audacieux avis des Anglois au régent sur son gouvernement intérieur, qu'ils voudroient changer à leur gré. — Réflexions. — Projets du czar à l'égard de la Suède, et ceux du roi de Prusse. — Offres de la Suède. — Conduite suspecte de Gœrtz, et celle du czar et du roi de Prusse en conséquence. — Avis de ce dernier au régent. — Ses chimères. — Objet du roi d'Angleterre dans son désir de moyenner la paix entre l'empereur et l'Espagne à Londres. — Penterrieder y arrive. — Divers sentiments en Hollande. — Conditions fondamentales proposées à l'Espagne pour la paix. — Albéroni, aigri contre Stairs, est contenté par Stanhope, qui l'amuse sur l'affaire principale par une équivoque. — Grande maladie du roi d'Espagne. — Solitude de sa vie. — Albéroni veut interdire toute entrée à Villena, majordome-major, qui, dans la chambre du roi d'Espagne, la reine présente, donne des coups de bâton au cardinal, et est exilé pour peu de temps. — Le roi d'Espagne fait un testament. 346

Chapitre XXV. — Opiniâtreté d'Albéroni contre la paix. — Le pape fait imprimer son bref injurieux au roi d'Espagne, qu'Aldovrandi n'avoit osé lui présenter. — Ce nonce fait recevoir la constitution aux évêques d'Espagne. — Anecdote différée. — Servitude du pape pour l'empereur, qui le méprise et fait Czaki cardinal. — Le pape fait arrêter le comte Péterborough, et, menacé par les Anglois, le relâche avec force excuses. — Sa frayeur, et celle du duc de Parme, de l'empereur. — Conseils furieux et fous contre la France de Bentivoglio au pape. — Son extrême embarras entre l'empereur et l'Espagne. — Ses tremblantes mesures. — Le pape avoue son impuissance pour la paix.

—Avis à l'Espagne et raisonnements sur Naples.—Mesures militaires d'Albéroni, et sur la paix qu'il ne veut point. — Mystère du testament du roi d'Espagne. — Foiblesse d'esprit du roi d'Espagne guéri. — Vanteries des forces d'Espagne, et conduite d'Albéroni. — Ses mesures. — L'Angleterre arme une escadre. — Forts propos entre le duc de Saint-Aignan et Albéroni. — Chimères de ce cardinal. — Riperda, tout à Albéroni, tient à del Maro d'étranges propos. — Dons faits au cardinal Albéroni, qui est nommé à l'évêché de Malaga, puis à l'archevêché de Séville. — Il montre à del Maro son éloignement de la paix, qui en avertit le roi de Sicile. — Le cardinalat prédit à Albéroni. — Aldovrandi, pensant bien faire d'engager les prélats d'Espagne d'accepter la constitution, est tancé avec ordre de détruire cet ouvrage comme contraire à l'infaillibilité. — Aldovrandi fort malmené. — Griefs du pape contre lui. — Demandes énormes de l'empereur au pape. — Hauteur incroyable de l'empereur avec le pape, qui tremble devant lui, et qui est pressé par l'Espagne. — Reproches entre le cardinal Acquaviva et le prélat Alamanni, de la part du pape. — Mouvements inutiles dans le royaume de Naples. — Soupçons sur le roi de Sicile, qui envoie le comte de Provane à Paris. — Le duc de Modène n'ose donner sa fille au Prétendant, qui est pressé de tous côtés de se marier. — Les neveux du pape vendus à l'empereur. — Foiblesse entière du pape pour le cardinal Albane, sans l'aimer ni l'estimer. — Crainte de ce neveu à l'égard d'Aldovrandi. — Gallas et Acquaviva également bien informés par l'intérieur du palais du pape. — [Le pape] veut se mêler de la paix entre l'empereur et l'Espagne. — Hauteur et menaces des Impériaux sur la paix, qui déplaisent en Hollande. — Manéges intéressés de Beretti. — Friponnerie de l'abbé Dubois. — Manéges intéressés de Monteléon, qui compte sur Chavigny, amené par l'abbé Dubois à Londres, et en est trompé. — Inquiétude chimérique des Anglois d'un mariage du prince de Piémont avec une fille du régent. — Même inquiétude, et personnelle, de La Pérouse. — Il apprend de Penterrieder que l'empereur veut absolument la Sicile, avec force propos hauts et caressants. — Il l'assure de tout l'éloignement de la France pour le roi de Sicile. — Court voyage de l'abbé Dubois à Paris. — Cajoleries du roi d'Angleterre à la reine d'Espagne et à Albéroni, en cas de mort du roi d'Espagne. — Proposition du roi d'Espagne pour entrer en traité avec l'empereur par l'Angleterre. — Manége des ministres du roi d'Angleterre. — Ils n'ont point de secret pour Penterrieder. — Résolution du régent sur le traité, mandée par l'abbé Dubois en Angleterre. — Inquiétude des ministres de Sicile à Londres et à Paris. — Éclat entre le roi d'Angleterre et le prince de Galles. — Manége et embarras de La Pérouse. — L'Angleterre arme doucement une escadre pour la Méditerranée. — Plaintes de Monteléon. — Réponse honnête, mais claire, des ministres anglois. — Chimère imaginée par les ennemis du régent, qu'il vouloit obtenir de l'empereur la succession de la Toscane pour M. son fils. — Beretti, trompé par de faux avis, compte avec grande complaisance sur la Hollande, dont il écrit merveilles en Espagne, et de la partialité impériale des Anglois..... Page 360

Chapitre XXVI. — Mouvements du roi de Prusse à divers égards. — Son caractère et ses embarras. — Tentatives pleines d'illusions de Cellamare, qui découvre avec art la vraie disposition du régent sur les affaires présentes. — Mouvements en Bretagne. — Idées d'Albéroni. — Il s'emporte contre les demandes de l'empereur au pape, surtout sur celle qui le regarde personnellement. — Déclaration du roi d'Espagne sur la paix. — Propos, sentiments, conduite d'Albéroni. — Ses préparatifs. — Son profond secret. — Sa toute-puissance en Espagne. — Monti à Madrid. — Le roi d'Espagne inaccessible. — Souverain mépris d'Albéroni pour Rome. — Sa conduite sur le bref injurieux

au roi d'Espagne. — Aldovrandi occupé de rapprocher les deux cours, et de se justifier à Rome sur ce qu'il avoit fait à l'égard de l'acceptation de la constitution en Espagne. — Délicatesse de Rome étrangement erronée. — Anecdote importante sur la constitution entre l'archevêque de Tolède et moi. — Son caractère. — La nonciature chassée de Naples. — Le pape, n'osant rien contre l'empereur, s'en prend à l'Espagne. — Rare expédient du pape sur la non-résidence d'Albéroni en son évêché de Malaga. — Réflexion. — Délicatesse horrible de Rome. — Fureurs de Bentivoglio qui dégoûtent de lui les siens mêmes. — Il donne au pape des conseils extravagants sur les affaires temporelles. — D. Alexandre Albane passe pour vendu à l'Espagne. — Mauvais gouvernement du pape. — Il refuse les bulles de Séville à Albéroni. — Frayeur du duc de Parme et ses conseils à l'Espagne. — Conduite et sentiments d'Albéroni. — Forces de l'Espagne diversement regardées. — Sage avis de del Maro au roi de Sicile. — Riperda, vendu à Albéroni, lui propose l'union du roi de Sicile au roi d'Espagne. — Singulière aventure d'argent entre Bubb, Riperda et Albéroni. — Triste état personnel du roi d'Espagne et du futur [roi]. — Insolentes vanteries d'Albéroni. — Ses efforts auprès des Hollandois. — Son opinion de l'Angleterre. — Ses bravades. — Riche arrivée des galions. — Haute déclaration des ambassadeurs d'Espagne en France, en Angleterre et ailleurs. — Propos d'Albéroni sur l'Angleterre et la Hollande. — Mesures militaires d'Albéroni. — Il veut engager une guerre générale. — Les Anglois ne laissent pas de le ménager. — Triste état personnel du roi d'Espagne, quoique rétabli — Mesures d'Albéroni pour être seul et bien le maître de sa personne. — Docteur Servi, médecin parmesan. — Proposition en l'air de marier le prince des Asturies à une fille du prince de Galles. — Roideur de l'empereur soutenu des Anglois. — Inquiétude du roi de Sicile. — Propos de son envoyé en Angleterre avec Stanhope, qui l'augmente. — La Pérouse est la dupe de Penterrieder sur la France. — Le czar prend la protection du duc de Mecklembourg, et rassure le roi de Prusse sur un traité particulier avec la Suède. — Mort de la maréchale de Duras. — Quatre gentilhommes de Bretagne mandés par lettre de cachet pour venir rendre compte de leur conduite..... Page 377

Chapitre XXVII. — 1718. — Manéges du duc de Noailles à l'égard de Law. Mort de Mornay. — Duc de Noailles obtient sur-le-champ le gouvernement et capitainerie de Saint-Germain. — Liaison de l'abbé Dubois et de Law, et sa cause. — Duc de Noailles, agité de crainte pour sa place, veut me regagner, et me propose de rétablir le temporel usé de la Trappe. — Sourds préparatifs à déposter le duc de Noailles et son ami le chancelier. — Édit en faveur de la compagnie d'Occident; quel. — Le régent travaille à la Raquette avec Law, le chancelier et le duc de Noailles, sur lequel il achève de s'indisposer. — La Raquette et les Biron. — Grâce pécuniaire au Languedoc, d'où Bâville se retire avec douze mille livres de pension. — Inondations vers le nord. — Mme la Duchesse enlève à Mme la maréchale d'Estrées une loge à l'Opéra. — Morville ambassadeur en Hollande. — Mariage de Chauvelin, depuis si haut et si bas. — Grâces pécuniaires aux comtes de Roucy et de Médavy. — Le comte de Rieux s'excuse au régent de ses pratiques. — Son caractère. — Mouvements, lettres et députation de Bretagne. — Incidents du maréchal de Montesquiou. — Gentilshommes bretons mandés, puis exilés. — Embarras et projets sur les tailles. — On me fait, par deux différentes fois, manquer la suppression de la gabelle. — Tout bien impossible en France. — Manége d'Effiat et du premier président. — Duperie du régent. — Conspiration très-organisée pour le culbuter. — Mouvements du parlement. — Singulière colère et propos entre M. le duc

d'Orléans et moi sur les entreprises du parlement. — Manége contre Law, du duc de Noailles et du chancelier. — Ma conduite à son égard. — Abbé Dubois lié de plus en plus avec Law contre le duc de Noailles. — Son double intérêt. — Caractère d'Argenson. — Raisons qui me déterminent pour Argenson, à qui je fais donner les sceaux et les finances. — Je l'en avertis la veille, et tâche de le capter en faveur du cardinal de Noailles. — Le chancelier perd les sceaux; est exilé à Fresnes. — Le duc de Noailles se démet des finances; entre au conseil de régence. — Argenson a les finances et les sceaux. — Politesse fort marquée d'Argenson à mon égard. — Courte digression sur le chancelier. — Survivance de la charge et des gouvernements du duc de Noailles donnée à son fils enfant, sans l'avoir demandée. — Rouillé quitte les finances avec douze mille livres de pension. — Machault lieutenant de police; son caractère. — Grâces faites à Châteauneuf; à Torcy, qui marie sa fille à Duplessis-Châtillon; au duc d'Albret, qui veut épouser la fille de Barbezieux..... Page 391

NOTES.

I. Causes de la disgrâce de Fouquet. — Son procès..... 414
II. Charles XII. — Projets qu'il avait formés dans les derniers temps de son règne. — Ses relations avec le régent..... 425
III. Assemblée de la noblesse en 1649..... 430
IV. Pays ou provinces d'États..... 431
V. Tiers état aux états généraux de 1302..... 432
VI. Le garde des sceaux d'Argenson..... 433

FIN DE LA TABLE DU NEUVIÈME VOLUME.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation, rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DC
130
S2A185
1856
v.9
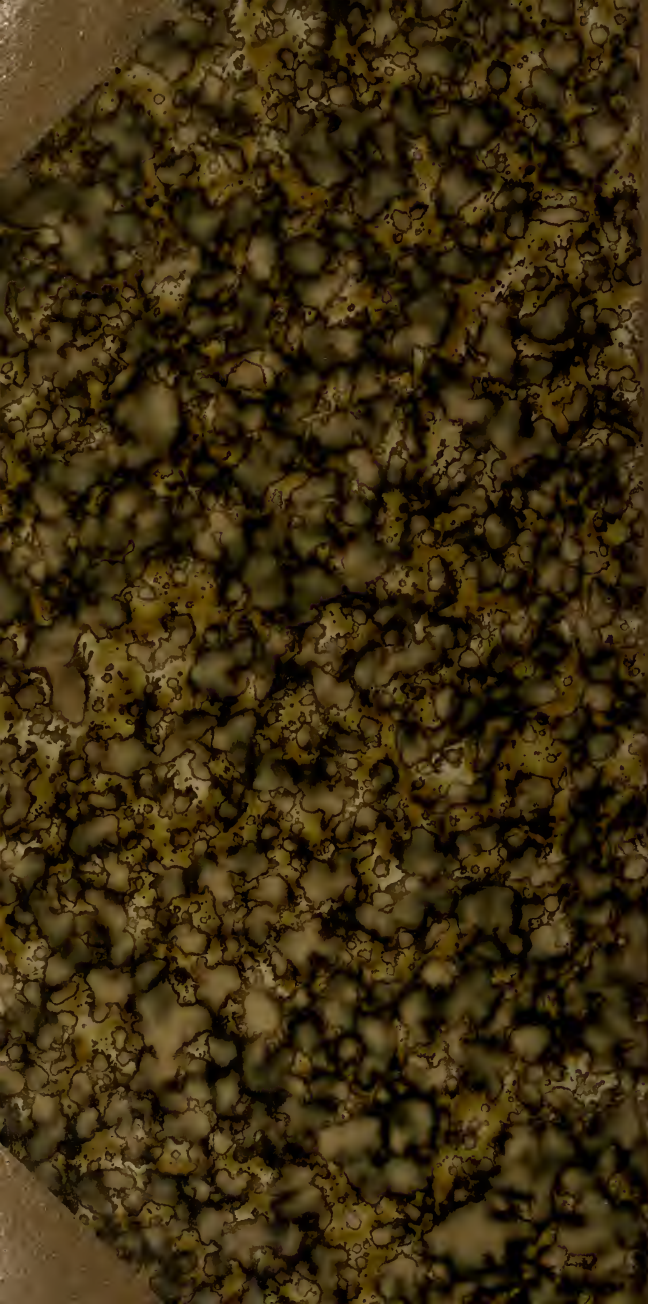
Saint-Simon, Louis de Rouvroy
Memoires complets et
authentiques du duc de Saint-
Simon